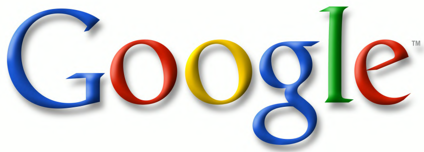
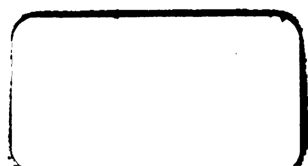

Google

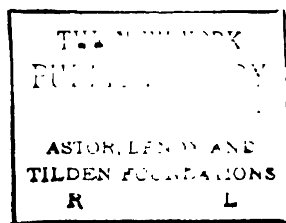




INTRIGUES DÉVOILÉES

OU

LOUIS XVII, DERNIER ROI LÉGITIME DE FRANCE.


ASTOR,
TILDEN
R L



LOUIS  XVII

Roi de France et de Navarre.

(Charles Louis Duc de Normandie)

Né à Versailles le 27 Mars 1785

Décédé à Delft le 10 Août 1845

INTRIGUES DÉVOILÉES,

OU

LOUIS XVII,

DERNIER ROI LÉGITIME DE FRANCE,

Décédé à Delft, le 10 Août 1845,

PAR

Mr. GRUAU DE LA BARRE,
Ancien Procureur du Roi.

Un roi que l'intrigue a découronné est toujours un imposteur, lorsqu'il n'a pour juge que la puissance intéressée à le déclarer tel.
TOUCHARD-LAFOSSE.

Madame, on n'assassine pas un imposteur!
Paroles de Mr. Morel de St. Didier à Mad. la Duchesse d'Angoulême en 1834.

Je ne voudrais pas affirmer que Mr. Naundorff *n'est pas* le Dauphin; mais je ne voudrais pas qu'il fût reconnu; parce que sa reconnaissance serait le déshonneur de toutes les têtes couronnées de l'Europe.
Paroles de Mr. de Rochow ministre prussien.

TOME PREMIER.

ROTTERDAM.
H. NIJGH.
1846.

Imprimé chez C. Blommendaal à La Haye.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE.

INTRODUCTION.

Chapitre I.

Les décrets impénétrables de Dieu, qui confondent la raison de l'homme, le conduisent vers ses destinées éternelles, par des voies bien différentes des nôtres. Cette vérité trop oubliée et peut-être méconnue du monde, ressort des moindres circonstances de la vie ; et son action providentielle domine les individus comme les nations, dont les incidens de carrière, le bien-être ou la décadence, proviennent de causes mystérieuses pour nous, mais qui sont, évidemment, les conséquences des lois fixes de la création. En vain nous prétendrions nous soustraire à cette action de la Providence divine, sa main toute puissante nous ramène dans ses voies: les prévisions et les calculs de notre sagesse viennent échouer contre la volonté incomprise du grand ordonnateur des mondes, de l'Eternel Très-Haut, maître absolu de toutes choses, roi des rois, père de l'humanité. Nous voulons tous être heureux, et combien peu parviennent à ce but, objet unique de tous leurs efforts, de toutes leurs pensées, source de toutes les inquiétudes de la vie, qui fatiguent le corps et usent l'intelligence.

Pourquoi toujours irrésolus dans notre marche, mécontens du présent, tourmentés sur notre avenir, n'avons-nous que des plaintes à la bouche, que tristesse en nous-mêmes? Parce que les commandemens de la terre ont remplacé ceux du ciel qui consistent seulement à aimer Dieu de tout son coeur, de toute son ame et de toute sa pensée, et son prochain comme soi même; car toute la loi et les prophètes se rapportent à ces deux commandemens; (Mathieu, Ch. XXII, v. 37, 38, 39, 40.) parce que personne ne fait aux hommes toutes les choses qu'il voudrait que les hommes lui fissent. Au contraire, chacun de nous dirigé par l'amour exclusif de soi, prend à tâche de méconnaître que les autres aient également droit à la même part de bonheur terrestre; il se place, sans cesse, en dehors des intérêts qui ne lui sont pas personnels, et cherchant son plus grand avantage loin de la justice de Dieu et de l'amour de ses frères, au lieu de se rapprocher du bonheur véritable, il s'en éloigne, et ne trouve, au fond de ses jouissances matérielles, que déboires, déceptions et troubles de conscience. Delà, la majeure partie des désordres qui affligent la société; mais non la principale cause.

Que voyons-nous dans le monde moral, politique et physique? Tout le cortège des passions mauvaises qui gouvernent l'humanité: Les rivalités des peuples entre eux; les luttes des gouvernés contre les gouvernans, des monarques contre les peuples; l'esprit de domination chez les prêtres; des partis qui divisent les masses et qu'une ambition égoïste maintient dans un état de guerre permanente; l'orgueil des grands, l'abjection des petits; les considérations individuelles substituées à la justice; la dissimulation l'emporter sur la bonne foi; les intrigues de la cupidité, les animosités, les haines, la fraude, la violence et les crimes d'état qui prospèrent; l'innocence, la vertu, la probité qui succombent; enfin, l'inégalité des rangs et des conditions; des pauvres nombreux, mé-

prisés, souffrans; une classe laborieuse rudement éprouvée, tant de familles qui, pour se gagner leur pain quotidien, n'ont pas assez de douze heures de travail par jour; et cependant, à côté des douleurs humaines, d'immenses richesses, arrogamment dépensées ou entassées sans égard à la misère publique; une diversité effrayante de maux et de maladies qui désolent les uns, tandis que les autres jouissent de toutes les douceurs de l'existence.

A la vue de ces affreux résultats de la corruption, et de cette vieille société des civilisés, dont les bases s'écroulent sous les secousses réitérées des factions; en présence de ces théories successives de gouvernemens, déplorables essais du fort contre le faible, et qui, loin de répondre aux besoins de l'humanité, n'ont su faire encore, et ne feront jamais que des oppresseurs et des opprimés; parce que l'homme faussé dans sa nature reste toujours le même, et que c'est l'homme qu'il faudrait changer; ne se sent-on pas presque tenté de murmurer contre Dieu, le père de tous, Dieu infiniment bon, infiniment sage, infiniment juste; et l'on se demande avec terreur pourquoi l'infinie perfection semble, en permettant tous ces scandales, vouloir les justifier par le sommeil de sa providence terrestre?

Les théologiens et autres docteurs en morale, s'imaginent qu'ils ont répondu à toutes les difficultés de la question, en enseignant la doctrine d'un péché originel, et la nécessité de l'expiation, en raison d'une désobéissance de nos premiers parens, sans se douter, que, dans les principes de souveraine justice, la faute héréditaire étant égale pour tous, l'expiation aussi devrait être la même. Ils nous disent encore avec l'apôtre Paul, dans son épitre aux Romains, Ch. IX:

« Dieu appelle et rejette qui il lui plaît, parce que telle » est sa volonté. En effet, avant que les deux enfans d'Isaac » et de Rébecca fussent nés, et qu'ils n'eussent fait ni bien » ni mal, Dieu avait arrêté, non *à cause des oeuvres*,

» mais *par sa volonté*, que l'aîné serait assujetti au plus
» jeune; et c'est ainsi qu'il est écrit: j'ai aimé Jacob et
» j'ai haï Esaü. Que dirons-nous donc? Y a-t-il de l'injustice
» en Dieu? Nullement, car Dieu fait miséricorde à celui à
« qui il fait miséricorde; et il a pitié de celui de qui il a
» pitié. C'est pour cela qu'il a fait subsister *Pharaon*, afin
» de faire voir en lui sa puissance, et que son nom fût célébré
» par toute la terre. Il fait donc miséricorde à qui il veut,
» et il endurcit qui il veut. O homme! qui es-tu, pour con-
» tester avec Dieu? Le vase d'argile dira-t-il à celui qui l'a
» formé: Pourquoi m'as-tu fait ainsi? Un potier n'a-t-il
» pas le pouvoir de faire, d'une même masse de terre, un
» vaisseau pour des usages honorables, et un autre vaisseau,
» pour des usages vils? Et qu'y a-t-il à dire, si Dieu veut
» montrer sa colère, sur les vaisseaux de colère, disposés à
» la perdition, et faire connaître les richesses de sa gloire dans
» les vaisseaux de miséricorde qu'il a préparés pour sa gloire? »

Mais il n'est pas vrai que, parmi les mortels, les uns soient dignes de haine, les autres dignes d'amour, par la seule volonté de l'Eternel, et non à cause de leurs oeuvres. La saine raison rejette comme un blasphème contre Dieu saint, Dieu tout amour, notre père céléste, cette croyance erronée, qu'il y aurait des hommes créés, ceux-ci pour être des vases d'élection, ceux-là, pour être des vases de colère. Quand nous souffrons, c'est que nous l'avons mérité, nous personnellement, et non pas parce qu'Adam et Eve auraient mangé une pomme dans le paradis terrestre; non pas parce que Dieu le veut, mais parce qu'il est écrit dans le livre de l'éternité, que tout homme subira nécessairement les conséquences de ses actions. Toutefois, si nous sommes nous-mêmes les artisans de nos peines, comment s'expliquer les gémissemens de l'enfant qui vient de naître, les douleurs qui accompagnent son enfance; pour beaucoup, une mort violente, ou l'effet de cruelles maladies, avant qu'il

ait pu commettre aucun mal ? Tant d'existences, toutes de vertu, d'amour, de bienfaisance et de charité, poursuivies par la haine et brisées par le crime ?

Ces hautes considérations, nées de l'étrange physionomie de la terre, dont l'aspect a souvent fait le sujet de mes méditations, dans la solitude de ma conscience, ont plus impérieusement que jamais frappé mon esprit, à la mort du Dauphin, dernier fils du Roi Louis XVI et de Marie-Antoinette Reine de France, orphelin du Temple, Roi Louis XVII, couronné dans les fers et décédé à l'hotel du Casino, à Delft, le 10 Août 1845, jour anniversaire de celui qui fut le tombeau de l'antique monarchie française. Quand je me représente toutes les circonstances de la vie la plus vertueuse, et néanmoins la plus affreusement torturée par le génie du mal; quand je réfléchis surtout que cette mort obscure du roi légitime de France, assure le triomphe de sa soeur hautement fratricide, fait la joie de ceux qui l'ont trahi, tranquillise ses assassins, et sanctionne en apparence à nos yeux le machiavélisme des pouvoirs qui ont immolé ce royal paria aux convenances de leur politique; mon intelligence s'obscurcit, j'insiste, je presse mes questions, et j'avoue fermement qu'avec les vieux enseignemens de la foi, je ne comprendrais pas Dieu, principe éternel de toute justice. Mais ce n'est pas ici le moment de traiter une matière religieuse, en examinant le problême social et de destinée humaine, dont la solution, au surplus, repose sur la doctrine céleste des premiers temps du monde, et sur l'évangile même de notre Seigneur Jésus-Christ, dans sa pureté primitive. Que ceux qui, comme moi, se sont dégagés des superstitions du jeune âge, et des préjugés d'une éducation routinière, lisent et méditent les paroles de Mathieu, Chap. XVII, v. 10, 11, 12, 13; de Marc, Chap. IX, v. 9, 10, 11, 12; de Luc, Chap. XI, v. 47, 48, 49, 50, 51, 52; les versets 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43,

être les conducteurs des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, les docteurs des ignorans, les maîtres des simples, ayant la règle de la science et de la vérité dans la loi. Mais, pour que ces pauvres aveugles, tout éclairés qu'ils sont de leur *esprit non éteint*, ne prolongent pas plus long-temps leur compromettante illusion, qu'il sachent que j'étais présent, quand la famille consternée du prince lui a fermé les yeux; que j'ai vu placer dans son cercueil, le corps déja décomposé de mon royal maître, que mon cachet est du nombre de ceux qui l'ont scellé, que j'ai arrosé de mes larmes le cimetière où il repose et la pierre sépulcrale qui ne se soulèvera plus, pour rendre à la terre le duc de Normandie.

Quoi qu'il en soit des aberrations de l'esprit humain, toujours restera-t-il évident que si la royale victime, frappée pendant plus d'un demi-siècle par des mains ennemies, a survécu aux cachots, à la misère, au poison, aux incendies, aux balles et aux poignards, pour succomber dans son lit, à une maladie de quelques semaines, c'est qu'elle a été soutenue visiblement d'en haut, jusqu'aux jours de ses dernières agonies, afin que toute sa vie fût un enseignement pour la terre et devînt une révélation des destinées incomprises de l'humanité.

Les catastrophes qui bouleversent les empires et les désastres qui atteignent les individus, sont pour beaucoup des évènemens sans portée, et leur intelligence asservie par la matière, ne va pas jusqu'à s'élever à la hauteur des causes providentielles qui sont le mobile de toutes choses sur ce globe et dans ceux dont se compose l'incommensurable Univers. Cependant, tous, tant que nous sommes, instrumens de Dieu, et serviteurs de ses volontés éternelles, chacun de nous a sa mission spéciale à remplir, mission toute d'amour envers nos frères, et d'abnégation pour leur plus grand bien-être. Tant pis pour ceux qui s'écartent de leur voie, un avenir dont ils ne se doutent pas, les y replacera:

personne ne peut échapper à l'oeil ni à l'action de la Providence divine et la vérité n'en subsiste pas moins, quoique combattue par la superstition, l'ignorance ou la fourberie.

Reportons-nous un instant aux dernières années du siècle du grand roi. Avec lui disparaissent les splendeurs de la maison de Bourbon. Là commence pour sa royale famille, une série de calamités dont le cours se perpétue jusqu'à la génération actuelle, et d'où surgira pour la France ce foyer de révolutions qui embrâsera l'Europe, et désorganisera les vieilles dynasties. Dans la vieillesse de Louis XIV, sa descendance légitime disparaît, moissonnée brusquement par des morts que l'histoire attribue aux crimes de la politique. Louis XV, épargné, a vu lui-même attenter à ses jours. Il apprend à gouverner son peuple, au milieu des orgies de la régence. Son fils meurt, sans parvenir au trône. Alors, en attendant qu'un d'Orléans détruise la royauté, et qu'un autre s'en empare, le chef de cette branche royale, premier prince du sang, avilit la couronne les grands et la cour, prostitue le pouvoir, prépare le règne de la Dubarry, et montre aux nations, que leurs plus chers intérêts sont le moindre souci de leur gouvernement, que les monarques n'usent de la suprême puissance qu'au profit d'une minorité corrompue, en couvrant de leur manteau royal les dilapidations prélevées sur les sueurs des peuples. Mais l'histoire a déchiré le manteau, derrière lequel sommeillait déjà la souveraineté populaire avec sa démocratie hideuse, sa terreur et ses échafauds; ses constitutions qu'on fait et défait en cherchant le meilleur des gouvernemens, et, en le cherchant dans la désaffection générale et l'abus de la force. Après un demi-siècle de commotions en France, on n'est ni plus sage, ni plus habile. En Europe, l'agitation et le mal-aise règnent partout en place des lois, parce que l'amour universel, la confraternité de nation à nation, la fraternité parmi les hommes, principes constitutifs d'un bon gouvernement ne sont pas même

soupçonnés. Qu'ont produit les conquêtes de l'Empire avec sa soif de domination? Une grande mortalité, et les honteux traîtés de 1815, qui ont consacré deux usurpations, pour les laisser tomber au profit d'une troisième. Néanmoins tant de désastres qui se sont pressés avec une effrayante rapidité, depuis l'époque que j'ai indiquée, par des causes indépendantes de la volonté de l'homme, ont fait progresser le genre humain vers un but dont il est donné à peu de personnes d'entrevoir le dénouement, au milieu du cahos matériel et de la confusion des esprits, qu'enveloppent de profondes ténèbres; c'est que ces désastres ne sont point dus à l'insignifiance du mot hazard; c'est qu'ils remontent à une cause éternelle, dont la saine intelligence contribuera un jour à réunir les hommes entre eux, dans l'intérêt commun de tous.

Louis XVI, père de son peuple, voulut régner par la vertu; mais trop honnête homme pour la génération née des règnes précédens, trop faible pour résister au torrent qui l'entraînait, pour imposer aux autres pouvoirs corrupteurs, ses vues de bien-être général; et subissant d'ailleurs les conséquences voulues par l'éternelle justice, des iniquités des pères, ce vertueux monarque, victime de son amour pour le peuple, ne fut ni compris, ni secondé; les ambitions individuelles, l'égoïsme des cours et *l'ordre de choses*, resultat obligé des fausses doctrines qui prévalent, firent tomber sa tête sous la hache révolutionnaire, qui se rougit après du sang de l'héroïque Marie-Antoinette, et de l'angélique princesse Elizabeth. Déjà le fils aîné du roi-martyr, premier dauphin, l'attendait dans la tombe. Enfin, Charles-Louis, duc de Normandie, devenu dauphin, à la mort de son frère, fut étreint par le malheur, dès sa plus tendre enfance, à l'âge où l'on ne connait pas le mal. Enfermé dans la tour du Temple, avec toute sa royale famille, lui seul survécut avec sa soeur qui refusa de le reconnaître, et deux oncles qui se sont approprié son héritage. Son cousin, devenu roi des

Français, l'a chassé hors des tribunaux, dont il réclamait l'appui et le jugement; on l'a enfermé au dépôt de la préfecture de police sans lui dire pourquoi, sans vouloir le juger, et sans décision légale, administrativement, on l'a expulsé de sa patrie, en défendant à la justice, *au nom de la loi*, scandale inoui dans les fastes judiciaires, de s'occuper d'un procès en réclamation d'état, dont elle avait été régulièrement saisie; et le plaideur royal se vit condamner arbitrairement à la misère et aux humiliations. Le pouvoir en haine de l'homme, eut même l'insigne maladresse de provoquer des peines disciplinaires contre les officiers ministériels qui, conformément aux dispositions impératives de la loi, avaient consenti que leur nom fût inscrit dans l'acte introductif d'instance. Le conseil d'état, mis en demeure de réformer l'arbitraire de l'administration a renvoyé le plaignant devant les chambres, et les chambres se sont ri de ses pétitions.

Ainsi le fils de Louis XVI commença dès 1792 à boire un calice d'amertume qui ne se viderait point. Après trois ans d'emprisonnement, la fidélité se dévoua et brisa ses chaînes. Il sortit du Temple; mais pour être de nouveau bientôt après réincarcéré. Il passa une partie de sa vie dans les cachots. Ses jours de liberté furent autant de jours d'esclavage; puisqu'il fut contraint de cacher son origine, et quand il la révéla en demandant justice, on l'a traîté d'imposteur; il a voulu parler, on ne l'a pas écouté, et l'on a crié plus haut à l'imposture. Quand les rois tombent dans l'infortune, et qu'ils sont précipités du faîte des grandeurs dans une condition privée, ils sont perdus dans un abîme dont il n'est donné qu'à eux de sonder la profondeur; car plus la chute est immense, plus le malheur est incommensurable. Mais encore, ils n'ont pas la ressource des adversités communes; leurs douleurs font taire les émotions; les touchantes sympathies s'éloignent d'eux; ils restent seuls rigoureusement

seuls avec eux-mêmes. Le hideux égoïsme les enveloppe de ses froides individualités, parce que l'on ne peut les assister sans heurter les pouvoirs qui les anéantissent, et qu'il n'y a rien à attendre de l'homme, tel qu'il est, si son intérêt personnel lui commande d'imposer silence à son coeur; c'est une triste fatalité attachée à la personne des rois. Aussi l'existence du duc de Normandie n'a été qu'une vaste solitude, au milieu des mondes qu'il a traversés. Les hommes ont détourné leur face de lui. Les lois qui doivent protéger, l'ont flétri; la religion qui commande l'amour, a prêché contre lui la haine et l'on a épuisé son ame par l'excès de l'adversité. Il fut le méprisé, le dernier des hommes; on pourrait même dire avec une effrayante vérité, qu'aux yeux de l'humanité, il cessa d'être homme; car il a été errant sur toute la terre et personne ne l'a recueilli. On l'a pressé, accablé, il a été enlevé par la force de l'angoisse et de la condamnation, et ses longs jours de deuil n'ont été qu'une permanente agonie, de laquelle il semblait renaître incessamment, pour éprouver avec une nouvelle intensité le retour des aiguillons de la souffrance. Chacun de ses jours avait plus triste lendemain et ses langueurs ressemblèrent à l'immensité de l'océan dont l'infini, dans tous les sens, ne laisse rien à l'espérance, que des flots toujours renaissans. Il n'est pas une partie de son être qui n'ait senti les stygmates de la douleur. S'il respira un instant dans sa vie cachée en Prusse, ce moment de relâche fut pour lui, plus tard, la cause d'une recrudescence de malheurs, en lui donnant une nouvelle famille et à ses ennemis des victimes de plus à persécuter.

Cette vie ne cache-t-elle pas un profond mystère et un enseignement pour l'humanité? N'est-elle pas la plus amère critique de notre civilisation et des gouvernemens de l'époque, puisqu'il est des crimes qu'on ne punit point, des justices qu'un pouvoir ne rend jamais? Quand un individu, quel qu'il soit, ne peut obtenir le redressement des torts qu'il

subit dans son honneur, dans sa fortune et dans ses droits de citoyen, quand refoulé par les puissances intéressées à le perdre, aucune voix ne s'élève du milieu de la multitude en faveur de la justice qui lui est due, et que chacun s'associe par les rumeurs de ce qu'on nomme l'opinion publique, aux illégalités qui le repoussent, pour en consacrer les iniques conséquences; on doit convenir qu'un monde où se passent de pareilles iniquités, aux acclamations publiques, placé en dehors des lois de la nature, et des destinées de l'humanité créée pour être heureuse, est antipathique au bien-être des masses, non moins que des individus; car les denis de justice, et les abus de puissance deviennent la règle générale, pour tous les cas où un intérêt d'obsession guide les dispensateurs de la force dérisoirement appelée légale. Un pareil monde doit finir pour faire place à un monde meilleur, fondé sur les lois imprescriptibles de justice et de vérité célestes.

Cependant, cet homme qui a traversé un si vaste champ de tribulations, auquel on a été jusqu'à reprocher sa naissance royale, source de toutes ses infortunes, et de n'avoir pas péri sous la main des bourreaux de sa royale famille; cet homme n'a jamais ouvert la bouche que pour bénir et pour pardonner. Cet homme, maître d'une nouvelle puissance de guerre que lui révéla son génie, ne devait aucun respect aux lois qui n'étaient pas faites pour lui; il ne devait rien à la société puisque la société le rejetait de son sein; il aurait donc pu se frayer une route par la violence, et briser le pouvoir de ses ennemis politiques, en se mettant à la tête des mécontens. En 1836, un chef de parti lui offrit le secours de 40,000 hommes pour forcer le gouvernement français à lui rendre la liberté et à le replacer devant ses juges naturels. Le Prince refusa avec énergie une assistance illégale, ne voulant pas que son nom pût être l'occasion d'un désordre. Depuis ce moment et plusieurs fois il reçut des propositions pour livrer les secrets de sa puissance destructive, afin de faciliter les moyens

d'opérer une révolution en France, et de détruire la monarchie de juillet. Il comprit toujours que si quelquefois le bien provient du mal, la fin ne justifie pas les moyens, et que les instrumens du mal, n'en restent pas moins criminels; par suite de ces nobles sentimens, nous l'avons vu avertir Louis-Philippe de projets d'attentats qui tendaient au renversement de son trône, quoique Louis-Philippe fût son ennemi, et qu'il l'eût chassé de France. Un fourbe se serait fait conspirateur. Mais la marche de la vérité n'est pas celle du mensonge. L'homme de bien préféra souffrir. On l'a vu constamment droit et juste dans toutes ses voies, car ses voies, à lui, qui n'ont pas toujours été goûtées de ceux-là mêmes qui l'approchaient, ont été, dans toutes les circonstances de sa vie les voies de Dieu. Il aima les hommes, et les hommes le persécutaient, il se sacrifia pour eux en publiant des vérités utiles qui ont grossi la masse de ses ennemis. Il n'avait aucun des préjugés du monde, la pureté de son âme et la bonté de son coeur dirigèrent toutes ses actions; bon père, bon époux, généreux ami, il était adoré de sa famille et de ceux qu'il honorait de son intimité. Il y avait dans toute sa personne, un charme irrésistible qui entraînait, qui conviait à l'aimer, ceux mêmes qui l'abordaient sans le connaître; une noblesse de port et de manières qui imposaient le respect. Quand, plus tard, on se trouvait initié au mystère de ses infortunes, on se sentait saisi d'une profonde admiration, en voyant cet auguste affligé, maîtriser les émotions de sa douleur, par le calme religieux d'une conscience irréprochable, au milieu des mépris publics contre lesquels il n'avait de recours que dans le sein de Dieu, notre père céleste; et ne répondre à ses calomniateurs qu'avec une élévation d'ame, une égalité de caractère qui, seules, eussent dû faire évanouir toute idée d'imposture. J'en appelle à tous ceux qui se sont rencontrés sur sa route; l'amertume de leurs souvenirs est la plus touchante justification de l'honnête homme qui n'est plus;

aucun témoignage ne s'élèvera contre le duc de Normandie. Il était simple et affable avec tout le monde, quoique digne ; s'effaçant toujours pour le bonheur des autres ; pauvre lui-même, il n'eut jamais la force de refuser aux malheureux qui lui tendaient la main, l'obole de la veuve ; bien souvent je l'ai vu aller les secourir sur leur misérable grabat, habiller ceux qui étaient nus, loger ceux qui étaient errans, relever le courage de ceux qui étaient abattus et recueillir les orphelins. Ces oeuvres de charité l'avaient rendu en Angleterre la providence des pauvres. Des amis qui connaissaient sa détresse et le soutenaient de leur dévouement, le blâmaient quelquefois d'être si miséricordieux, mais ces observations toujours pénibles pour le royal orphelin, ne faisaient que rehausser à leurs yeux la sublimité des sentimens du parfait chrétien. Je me souviens qu'un jour l'un d'eux murmurait assez haut, contre ce qu'il appelait des prodigalités déplacées ; il alla trouver le Prince et lui fit envisager que Dieu n'exigeait pas de lui de pareilles aumônes, dans l'état d'abandon où il était placé lui-même. « Mon » ami, lui répondit son Altesse Royale avec tristesse, l'amour » que Dieu commande pour le prochain ne dispense personne » de secourir l'indigence, chacun, suivant ses moyens ; c'est » toujours par de fausses considérations qu'on enfreint ce » commandement ; ne lisez-vous pas tous les ans dans les » journaux que de pauvres abandonnés meurent de faim sur » les trottoirs de Londres ; puisque les riches ont le coeur » dur pour leurs frères, c'est à ceux qui, comme moi, ont » connu la misère, à ne pas détourner la tête de ceux que » le monde aussi dédaigne. Que celui qui n'approuve pas » ma conduite, garde son argent ; Dieu pourvoira à mes » besoins, car l'aumône attire les bénédictions du Ciel sur » ceux qui soulagent les affligés : et d'ailleurs, dans chaque « pauvre, je crois voir un de mes enfans rebuté par l'égoïste » insensibilité du siècle. » L'ami, douloureusement affecté ne peut que dire : « Pardon, mon prince, de mes observations,

» j'avais tort; continuez à suivre les nobles penchans de » votre coeur; vous seul comprenez bien la charité chrétienne.» Pendant sa détention à la préfecture de police à Paris, le prisonnier Royal partageait avec les autres la nourriture que lui envoyaient ses amis, et même se dépouillait pour eux d'une partie de ses vêtemens. Que de gens en Prusse bénissent encore la mémoire du bon Mr. Naündorff, l'honnête horloger de Spandau! je ne puis me refuser de transcrire ici une lettre qu'écrivait en 1836 à un ami du Prince, l'un des hommes les plus honorables de Crossen, Mr. Charles Gaëbel.

Crossen, 22 avril 1836.

« Je réponds, monsieur, avec beaucoup de plaisir à vos questions que je tiens pour des témoignages de votre impartialité et équité.

« Je connais M. Naündorff depuis novembre 1829. Je lui fis ma visite la première fois afin qu'il me travaillât quelque chose mécanique que personne ne me put faire qu'un bien adroit artiste mécanique: tel on me l'avait recommandé. Je trouvai en lui un horloger qui n'avait pas assez de travail, qui enseigna ses enfants lui-même et ne les laissa fréquenter l'école publique. Sa fille aînée commença alors le clavecin; elle sembla avoir douze ans. Un fils de neuf ans commença à écrire le français, le latin, etc.

« M. Naündorff me reçut très-amicalement, et l'idée mécanique que je voulais poursuivre l'animait lui-même de produire d'autres qui lui auraient donné le droit de se nommer l'inventeur.

« Souvent il me promit de me faire son compagnon et sociétaire quand il trouverait dans le chemin pratique ce qu'il me croyait encore cherchant.

« Mais mon idée, je ne persécutais plus... Il me dit souvent

que les savants ne pourront jamais trouver ce que la nature leur détourne, parce qu'ils voient seulement dans les livres et dans leur propre esprit, pendant que les amis de la nature poursuivent elle-même. Je le lui croyais sans savoir qu'il pourrait compter moi-même dans le nombre de tels savants...

« Je le voyais bien souvent, et nous parlâmes beaucoup de toutes les affaires humaines,... de notre foi religieuse;... et le caractère de cet homme me parut bien aimable. Il fut bien instruit des peines des hommes et plein de la volonté d'aider par son conseil et ses actions à tout le monde. Il savait un grand nombre de choses utiles dans les maladies; et tel lui dut sa santé à de bons conseils ou à des remèdes que mon ami préparait lui-même.

« Quand j'aperçus qu'il écrivit mal, je l'instruisis dans l'écriture allemande. Je lui parlai souvent de Dieu et d'une application nécessaire à notre Sauveur, de ma conviction de sa déité, de la vérité de tous les prodiges qui sont racontés dans le nouveau Testament, de la nécessité des prières, etc... Mon ami secoua souvent la tête, disant qu'il ne croit rien, qu'il était tout comme les anciens païens.

« Je ne pus comprendre une si grande erudité de l'esprit; je tâchai de la convaincre par toutes les raisons que je pus trouver pour la chose de la vérité.

« Nous nous levâmes presque chaque jour de bonne heure au printemps de l'an 1830, et nous allâmes dans la belle nature; nous lûmes le nouveau Testament et parlâmes sur les principaux passages. Il montra un esprit clair et adonné au bien. Mais croire à la déité, à la résurrection de notre Sauveur après sa mort, il ne put pas. Un jour, étant ému de son grand malheur : *Mon ami*, me disait-il, *je vous montrerai la cause de mon incrédulité... Je hais la religion chrétienne parce que les hommes les plus cruels la professent... Ils m'ont enseigné que cette religion*

n'était qu'un mot... Que les hommes fassent ce à quoi ils puissent répondre devant le juge! J'ai appris de ma jeunesse: Fuyez les hommès, car ils ne sont pas hommes, et cela est vrai, ou montrez-moi un homme qui soit tel comme il dit, en chrétien: je l'aimerai, je le croirai.

«Ces entretiens me provoquèrent de lui être ami et vrai chrétien, comme à tous les autres. La confiance lui ouvrit aussi son coeur sur le mystère de son histoire et de sa naissance.

«Il me donna un jour un cahier écrit par sa main, qui contenait l'essentiel de sa vie: ce cahier avait environ une demi-main, et contient aussi son testament; car il l'avait écrit croyant de mourir bientôt. Alors il était content d'avoir trouvé un homme qui méritait sa confiance et dans le coeur duquel il pouvait verser le torrent des larmes que les malices des hommes avaient repoussées du fond de son intérieur. Il parut devant tous les hommes gai et presque fier, ne personne le vit jamais pleurer; mais quand il me découvrit le fond secret de son coeur il pleura longtemps, et toute la journée que je restai là coulaient ses larmes sur ses joues, et il me dit sans beaucoup de paroles que de grands malheurs l'avaient frappé et rencontré, et que les siens et ceux de ses parents méritaient les larmes les plus ardentes. Le ton de son récit était celui d'un mort, ou comme parle un père déjà élevé de dessus les amertumes de la vie.

«Je me jetai à son cou, je pleurai avec lui, je promis de lui être toujours ami et de lui montrer que le plus pur dédommagement de tous ses malheurs serait dans la sincérité de mon amitié. J'avais la plus grande compassion pour un homme qui avait une si cruelle histoire: toute mon amitié était compassion.

«Je connaissais l'histoire de ce prince et de ses parents comme elle est racontée dans l'histoire universelle, mais

son écriture était une continuation intéressante pour moi. Je compris maintenant son ignorance dans les sciences, dans l'histoire universelle, dans la géographie et dans la religion... Il m'avouait qu'il n'avait jamais été reçu à la sainte Cène, qu'il était par conséquent encore païen.

«Je trouvais tout dans le rapport le plus sévère : sa haine de la religion chrétienne, son incrédulité, l'empêchement de ses enfants à l'école et à l'église, son ignorance dans les sciences ; ses larmes au récit de la mort de Louis XVI, de son enfance, de l'amour de sa mère, de sa soeur, etc., tout était dans la plus belle harmonie. Je croyais enfin son histoire, et donnai à mon ami si chéri les meilleurs conseils que je savais. Je ne lui conseillai pas de dire à tout le monde ce qu'il était, car je craignis que tout son malheur reviendrait quand il dirait à personne sa naissance. Je craignis autant le ci-devant roi de France, Charles X, que Louis XVIII. Mon ami le connaissait aussi fort bien, et m'obéissait. Il connaissait la nouvelle histoire des rois de France parfaitement ; il lisait la gazette avec beaucoup d'ardeur, et le plus le chapitre de la France. Il me disait souvent que les rois de la France étaient environnés de faux amis et d'aveugles conseillers ; il avait prévoyé presque toute l'histoire du bannissement des Bourbons, et il ne se nomma plutôt prince de France que quand cette chérie famille n'existait plus dans ce royaume. M. Petzold, syndic lui avait conseillé cela ; et ses renseignements étaient adressés d'abord à notre juste roi Frédéric-Guillaume III. Il partit deux fois pour Berlin ; mais on n'a pu répondre à une chose qui tient aux mains des personnes les plus puissantes de l'Europe et de sa soeur encore vivante.

«Cependant deux ans étaient coulés, et nous commençâmes l'an 1832 comme notre bon Petzold mourut. Je l'ai vu dans sa maladie ; une fois je lui parlai tout seul. Il était un homme de grand amour pour la justice ; il avait beaucoup

de droiture et de bienfaisance, mais ses bonnes actions ne devait savoir personne.

« Il serait à présumer que sa vie lui a été ôtée. La cause en doit être cherchée dans sa protection de M. Naündorf; car celle-ci était magnifique et digne d'un fils royal qui est abandonné de tous ses parents et persécuté de tout le monde, afin que celui-ci ressente que tous les hommes ne sont pas méprisables, quand même la plupart.

« M. Naündorff apprit bien facilement le français, mais on ne pouvait pas entendre dans son langage allemand qu'il n'ait pas parlé l'allemand dès son enfance; au contraire il parlait l'allemand avec beaucoup de saisie, et il ne connut plus une autre langue excepté un peu de français. Mais je lui donnai un livre aisé pour traduire: dans peu de temps il le comprit et le finit. Je lui donnai maintenant le Télémaque, qu'il n'a pu assez lire, relire et admirer. Celui-là était un livre écrit pour lui-même. Il l'aimait tant qu'il le mena avec lui à son voyage pour la Suisse.

« Son caractère après ses renseignements de sa naissance était plus pur, plus amical et plus humain que d'abord. Il guérit beaucoup d'hommes de leurs maladies; il enseigna ses enfants soigneusement; il avait une foi à Dieu qui était bien pure et puissante, et ses actions étaient des témoignages d'une salutaire réactivité de son ame. Auparavant il avait souvent joué de la vérité, mais à présent elle lui était sainte. Sa volonté sur tout était bien idéale et parfaite, mais sa défiance le baissa souvent et le fit pécher aussi contre la sincérité de mon amitié. Mais je ne veux rien de lui; je suis bien content puisqu'il vit, et je souhaite que son désastre soit fini.

« Je finis ces mots en me recommandant à votre amitié, et je suis, etc.

« *Signé* Carl Gaebel, docteur. »

Les rois et les hommes d'état, en repoussant le Duc de Normandie, savaient bien que s'il eut été placé sur le trône que lui méritaient ses vertus et son amour de l'humanité, plus encore que sa naissance, il eût régné par la justice et la vérité, et gêné leur marche tortueuse ; ils n'ignoraient point qu'élevé à l'école du malheur; ayant passé sa vie dans les prisons, dans les hôpitaux, dans les ateliers de l'artisan; il avait appris par lui-même tous les besoins du peuple, et qu'il n'aurait eu de sollicitude que pour son bonheur. Pourquoi la France n'a-t-elle pas compris que ceux qui rejetaient le fils de Louis XVI n'étaient pas les amis du peuple; que les cabinets étrangers qui le diffamaient, jaloux de nos prospérités nationales, n'avaient en vue que de maintenir la tendance hostile de leurs Gouvernemens, contre une nation destinée à dicter des lois à l'Europe, quand les Français réunis par leur amour autour d'un trône garant des félicités publiques, assureront la paix de l'intérieur, dont l'harmonie fera la force, et deviendront, par là-même, l'effroi des diplomaties immorales? Quel brillant avenir, mes concitoyens, encore si ballottés par le génie révolutionnaire, ne devaient-ils point espérer sous le sceptre paternel de leur roi légitime! Il avait reçu l'éducation du peuple, il avait mangé le pain des prolétaires, pendant toute sa vie, à la sueur de son front; il avait souffert toutes les souffrances du peuple; tous les sentimens de son être avaient frémi sous l'oppression des divers ordres de la société; ceux qui se disent légitimistes le dédaignaient; la légitimité pour lui c'était le peuple Français; il ne connaissait des cours que la corruption des courtisans que la bassesse, des pouvoirs, que la persécution; la souveraine puissance dans des mains pures de toutes les réactions politiques, confiée à un prince que le malheur avait fait homme, eût été la sauve-garde du bien-être de tous; une constitution qu'il avait rêvée pour la France, dans ses nuits d'insomnies, sur la paille de ses cachots, l'eût fait sans contredit sur-

nommer le sage des rois, l'ami du peuple, le bienfaiteur de l'humanité. Les anciens serviteurs du roi qui avaient connu le Dauphin dans les jours de sa splendeur, et qui furent si heureux de le reconnaître en 1833, aimaient à rappeler les merveilles de son jeune âge. Quel tribut d'amour et de vénération ne reçut-il pas de la part de Mr. de Joly, ancien ministre de Louis XVI, de Mr. de Brémont, sécretaire privé du roi, de Mr. et Mme. Marco de St. Hilaire, de Mme. de Rambaud et de tant d'autres, dont les puissans témoignages n'ont pu ramener la duchesse d'Angoulême à l'acquit sacré de ses devoirs envers ce frère si miraculeusement ressuscité! Weber, dans ses mémoires, nous dit en parlant de l'héritier de la couronne. « J'allais souvent faire ma cour » à ce jeune et aimable prince, chez son instituteur, je le » voyais croître chaque jour en grâces et en beauté, sa » figure était ravissante; elle réunissait la noblesse des traits » de Louis XV, la beauté et la physionomie de son père et » l'éclat du teint de son auguste mère; les maîtres de l'art » y auraient vu le bel idéal de l'enfance, son moral égalait » son physique; on était étonné de la vivacité et de la » justesse de ses reparties; on les recueillait avec avidité; » on admirait son tact, pour distinguer par leurs traits le » caractère des hommes qui l'approchaient. Il connaissait » parfaitement sa situation et celle de sa famille; aussi avait-il » une réserve et une discrétion surprenantes pour un enfant » de son âge. Il était bon, il était reconnaissant de l'atta- » chement qu'on portait à ses augustes parens; en un mot, » élevé comme il l'était, au sein de l'adversité, il aurait » certainement fait un très-grand roi, si la Providence eût » permis qu'il montât au trône de ses ancêtres. »

Le fameux Mirabeau, qu'on n'accusera cèrtes pas d'avoir été l'adulateur des rois, ce génie si fatalement célèbre, avait reconnu dans le jeune prince un esprit, une finesse, un discernement et une discrétion qui

frappèrent. Aussi disait-il de lui : « Si cet enfant atteint l'âge mur, il sera un des hommes les plus remarqua-» bles qui aient existé. » Mirabeau avait pu former son jugement dans ses rapports avec la Cour et les entrevues secrètes qu'il eut avec la reine, à l'époque où il avait résolu sincèrement de quitter le parti de la révolte, pour servir les intérêts de la monarchie ; car ces entrevues avaient toujours lieu en présence du dauphin. Le prince n'avait point oublié cet homme extraordinaire, ni l'impression qu'il avait toujours conservée de sa laideur. Il m'a plusieurs fois tracé son signalement, et parlé des négociations qui se traitaient devant lui ! « Ma » mère, me disait-il, fut obligée de le voir en secret ; et comme » les ennemis du trône répandaient sur elle les plus infâmes » calomnies, elle ne voulait pas que je la quittasse dans ces » momens dont le souvenir m'est encore si pénible. Oh ! » pourquoi ma sœur a-t-elle refusé de me recevoir ! que de » choses inconnues de tout le monde j'aurais pu lui dire pour » la convaincre que je suis réellement son frère ! »

Voilà l'homme qui, renié dans son existence, aurait été comme le Melchisédec dont parle l'Écriture, sans famille, sans nom, sans patrie ; qui ne put jamais obtenir que la grande famille humaine lui assignât une place sur la terre. Les injustes le craignaient : il fallait donc l'écarter ; et ils l'ont traité d'imposteur. L'infortuné prince était si frappé de cette idée, que fréquemment nous l'avons entendu répéter dans ses longues heures de délire : « Pauvre humanité ! il y » a tant à faire pour le bonheur du peuple, et on ne me » comprend pas ! j'ai voulu ouvrir les yeux des aveugles ; et » on m'a méconnu ! Pauvre humanité ! »

Le royal infortuné, en réfléchissant sur lui-même ; sur les calamités qui avaient pesé sur sa race ; en repassant méditativement cette chaîne de malheurs dont la charrue de l'adversité avait labouré sa vie, sans qu'il pût s'en expliquer la cause, surprenait parfois sa raison dans une sorte de

révolte, contre les incompréhensibles dispensations des volontés du Très-Haut. Mais l'esprit de Dieu pour le soutenir et le consoler, était venu au secours de son intelligence, plusieurs années avant sa mort. Les lumières de la vérité céleste le soumirent humblement aux décrets de la divine Providence, fortifièrent son ame et la préparèrent à s'endormir dans le sein de son père céleste, pour y goûter le repos qu'il n'avait point trouvé dans la maison de ses frères. Il écrivait à Mr. Charles Gaebel, quelques mois avant sa maladie:

« Ne croyez pas que je vous aie oublié; ni vous, ni vos » enfans, ni votre femme non plus. Dieu seul est sage, à lui » seul appartient le temps dans lequel il plaît à sa sainte » providence de nous délivrer des maux que nous nous » sommes souvent créés nous-mêmes, par nos propres fautes... » persécution et calomnies me suivent partout, et Dieu sait » quand finiront mes peines. Votre lettre m'a été envoyée » en Hollande, où je suis actuellement avec quelques-uns » de mes amis. C'est encore la main de Dieu qui m'arrête » ici, car je n'avais pas le projet d'y rester plus de vingt- » quatre heures... ma confiance en Dieu est toujours la même, » et sa voie conduit infailliblement au bonheur ceux qui ont » connu sa sainte sagesse; je suis un de ceux là, et pour » vous le prouver je n'attends plus rien de ce monde, ni » couronne, ni richesses, je m'occupe seulement de vendre » mes inventions de guerre, afin de procurer à ma pauvre » famille de quoi vivre, et de faire l'éducation de mes enfans, » selon la volonté de mon Dieu, l'Eternel Jéhovah, le » créateur de l'univers. J'ai huit enfans dont le plus jeune » n'a pas encore deux ans... vous voyez bien, mon brave » ami, que j'ai assez de soucis pour gagner ce qu'il faut » pour moi et mes bien-aimés: ma femme était un ange, » telle que vous l'avez connue, et elle est restée telle, bonne » mère et bonne épouse; je n'ai jamais été si riche et si » pauvre à la fois, c'est-à-dire je suis riche en connaissances,

» mais toujours le plus pauvre en argent. Croyez bien que » s'il était en mon pouvoir de devenir possesseur de votre » travail, je ne le laisserais passer dans les mains de per- » sonne autre. Je vous dois beaucoup de reconnaissance, et » Dieu est mon témoin que si jamais je deviens riche en biens » terrestres je paierai aux enfans de mes anciens amis ce qui » leur est dû ; j'ai toujours travaillé à ce but, mais la po- » litique de mes ennemis a su trouver le moyen de me » ruiner de fond en comble. Dieu, l'Eternel Jéhovah seul, » peut me sauver, et voilà pourquoi je ne chercherai plus » ni mon salut, ni celui de mes bien-aimés chez les hommes » et par les hommes. J'ai trouvé des choses terribles et » puissantes; un jour l'humanité sera protégée par elles et » contre toute injustice. On n'aura plus besoin de pousser » masse contre masse, pour soutenir l'opinion des grands » brigands. Mais les peuples feront justice. Oh! mon ami, » depuis que je vous a quitté, je n'ai trouvé la vérité nulle » part; ni dans la bouche des princes, ni dans celle de » leurs prêtres. Tout est hypocrisie, déception, calcul de po- » litique, et là, mon cher ami, où il y a de la politique, » il n'y a ni vérité, ni justice. J'ai suivi la doctrine de » Jésus-Christ depuis que je l'ai comprise, et pour cette » raison on m'a volé, persécuté plus ardemment, on a payé » des assassins pour m'ôter la vie. Je suis dans ma soixante » et unième année, c'est assez de souffrances, et s'il plaît » au Tout-Puissant, je suis prêt à partir. Veuillez me faire » connaître si Mr. le baron de Seckendorff (l'ancien gouver- » neur de la prison de Brandebourg où fut enfermé le » prince) vit encore à Crossen, ou dans les environs; il » m'importe beaucoup de savoir si cet ami vit toujours. » C'est un homme d'honneur, et la preuve de son ame noble » c'est qu'il est pauvre. »

Ainsi, ce royal paria, si éminemment religieux, brisé par le poids d'une terre ennemie, n'en resta pas moins ferme et

inébranlable dans sa sainte résignation aux volontés de l'Eternel; il envisageait de sangfroid le moment où son ame redeviendrait libre de la captivité du corps; plein de confiance en Dieu qui tient compte, même d'un verre d'eau donné en son nom, il se rapprochait par l'esprit du jour que lui et nous, nous croyions encore bien éloigné où, comparaissant devant le seul tribunal infaillible qui juge l'homme selon ses oeuvres, le martyr des iniquités de ce monde trouverait la justification d'une conscience qui n'avait jamais eu la pensée du mal; la récompense des persécutions qu'il avait souffertes pour la justice. Il ne fut donc pas pris à l'improviste quand sonna son heure suprême; comme il l'a dit lui-même, il était prêt à partir; et il est mort, ainsi qu'il avait vécu, roi dépouillé de son trône, de sa fortune, de son nom, pauvre et méconnu; ne laissant pour héritage que le souvenir de ses vertus, et les malheurs attachés à son nom. Depuis un an il vivait loin de sa famille, s'efforçant de lui procûrer, par les oeuvres de son génie, un avenir indépendant. Mais, ô profondeur des jugemens de Dieu! cette jouissance du coeur ne lui était pas réservée; la royale famille, déjà si affreusement éprouvée, en apprenant la maladie du prince, s'empressa de se rendre auprès de lui, pour entourer de ses soins l'auguste malade. Et six jours après son arrivée d'Angleterre, au lieu d'un époux, d'un père tendrement aimé, elle ne vit plus qu'un corps sans vie et bientôt un cercueil traverser solitairement les rues de la ville de Delft, emportant les restes du roi de France qui allait prendre sa place parmi les morts de la Hollande!

Fut-il jamais douleur pareille à celle de ce fils des rois, mourant dans la pensée qu'il n'avait pu se faire écouter, comprendre, avouer par les hommes; et qu'après lui, son innocente famille, née comme lui pour souffrir; presque doublement orpheline, solitaire dans une société qui la méconnaît, resterait sous le poids de la même réprobation

que celle dont il fut frappé lui-même! Mais avant de quitter ces seuls êtres humains qui l'avaient constamment chéri, et pour l'amour desquels il se heurta de nouveau contre la malice des hommes, il eut du moins le triste bonheur, si c'en est un, de n'avoir pas le sentiment d'une aussi cruelle séparation: Dieu lui épargna l'amertume du dernier adieu. Peut-être aussi cette âme magnanime, si fortement trempée pour l'infortune, eut-elle l'énergie de cacher ses pressentimens pour ne pas renouveler des scènes d'attendrissement comme il y en eut plusieurs pour lui au Temple, et dont la mémoire l'attrista toujours, car il n'avait rien oublié. Ce silence d'un mourant vénéré, l'absence de ces paroles affectueusement sacrées qui survivent et se gravent éternellement dans le coeur de ceux qui demeurent, ont été vivement sentis par nous tous, et ajoutent encore aujourd'hui à la vivacité de nos regrets; toutefois, la sainteté de sa mort nous apporta de puissantes consolations; ce fut un bienheureux sortant des prisons de la terre pour entrer dans les joies célestes de la liberté; il avait la paix de la conscience du juste, et nous aussi, nous pouvions lui dire comme le digne Edgeworth au roi martyr, son père, sur l'échafaud « fils de St. Louis, montez aux cieux. »

Frédéric écrivait à Voltaire en 1740, « mon cher ami, j'ai assisté aux derniers momens d'un roi, je n'avais pas besoin de cette leçon pour être dégoûté de la vanité des grandeurs humaines. » L'histoire nous apprend comment ce monarque si absolu dans sa puissance, profita de la leçon que présentait à son esprit la mort d'un roi heureux, qui lègue à l'héritier de son nom ses vaines grandeurs passées, en expirant au milieu d'une orgueilleuse ostentation dont on fait encore honneur au cadavre royal, qu'attend avec pompe le caveau de ses ancêtres! Ce fut à l'hôtel du Casino qu'apparaissait dans toute sa nudité la vanité de l'orgueil humain. Combien la mort du roi délaissé, bien plus que celle du roi puissant, doit parler éloquemment au coeur de l'honnête homme! quelle leçon pour

le monde, s'il savait la mettre à profit ! quel sujet de méditation pour le philosophe, le moraliste, les réformateurs de religion, et les fabricateurs de gouvernment ! Combien de vérités sublimes, d'imposantes instructions jaillissent de l'existence exceptionelle du roi Louis XVII, noyé dans un océan de tribulations, dont la somme surchargeait son ame près de partir !

Que n'étaient-ils là, ceux qui l'ont abreuvé de déboires, ceux qui ont rempli d'amertume la coupe de sa vie ; ceux qui ne lui ont pas accordé un coin solitaire, où tranquille, il pût reposer son infortune et son tourment ! En assistant au dénouement du drame tragique qui finissait pour l'orphelin du Temple, leur haine n'eût pu se soutenir, en présence du lugubre et navrant tableau qu'offrait la chambre témoin de scènes de désolation impossibles à décrire. Ils eussent frémi, en entendant les gémissemens de leur royale victime, demandant à Dieu un nom céleste que les hommes ne pourraient pas lui ravir, appelant devant son lit de mort ses lâches calomniateurs, pour se voir confondus par la sérénité de son âme et recevoir de sa bouche le pardon qu'il leur accorda. Ils n'auraient pu, j'en suis sûr, supporter sans remords, mais sans remords trop tardifs, la vue de ces pleurs rares, signes certains d'une émotion non moins profonde que vraie, échappés comme par mégarde, à une trop vive oppression, et qui sillonnaient douloureusement la figure si noble, si bouleversante du royal moribond : alors par l'entraînement d'une invincible puissance, proclamant tout haut la vérité qu'ils se sont si souvent dite à voix basse, dans leurs conciliabules secrets, ils se seraient écrié : oui, cet homme était véritablement le fils de Louis XVI.

Ils eussent avec intérêt peut-être aussi tourné leurs regards vers la royale famille qui, dans les déchiremens du coeur, muette de murmure, conservant la douceur angélique du langage, se montrait supérieure aux forces de la nature par le déploiement des plus sublimes vertus, par une résignation

calme et surhumaine. En face de l'agonie silencieuse de la mort ; ils n'auraient pas contemplé froidement l'agonie plus désolante encore des vivans, étrangers à tout autre sentiment que celui de l'amour d'un père, d'un époux. J'en prends ici à témoin l'humanité tout entière, car il est des momens, bien fugitifs pour la plupart, où l'homme le plus dur se sent homme. Ceux qui avec le plus de sécheresse de coeur ont suivi leur plan de persécution contre la famille orpheline, se seraient fait un mérite d'admirer le religieux dévouement d'une épouse magnanime, qui n'avait-aimé l'étranger que pour s'associer à ses peines et lui en alléger le fardeau ; qui fut toujours de moitié dans ses vastes tribulations, et qui pendant six jours et six nuits, s'était oubliée elle-même par sa tendre sollicitude près d'un époux expirant, ne voulant pas songer aux besoins de son corps, à sa propre douleur, qu'elle n'eût, elle aussi, consommé son sacrifice.

Ils n'auraient pu, ces hommes si tranquillement barbares jusque là, persister dans leur criminel système de méconnaissance, en voyant la mère d'affliction soutenue dans ses pénibles devoirs de garde-malade, par deux jeunes princesses nées pour faire l'ornement d'une cour, et douées de toutes les qualités qui font les charmes de la grandeur, toujours debout malgré leur santé délicate, près du lit où languissait, pour bientôt n'être plus, le meilleur des pères, et quand l'heure tant redoutée de la séparation eut frappé, inondant sans proférer aucune plainte, de leurs larmes brûlantes, la royale figure déjà glacée par le trépas, l'oeil fixe pour saisir un soufle qui ne reviendrait plus et redemandant à Dieu une vie qu'il ne leur rendrait pas.

En voyant enfin à côté de ces trois femmes héroïques, le fils âgé de vingt-quatre ans, la tête inclinée vers le mort, immobile de consternation, devenu homme dans une nuit, se pénétrant tout d'abord de la haute mission qui lui échéait

d'être chef de maison, soutien de la veuve et des orphelins, promettant de n'y jamais faillir, et s'élevant avec l'énergie d'une ame forte au-dessus de la souffrance qui l'oppressait, pour ne penser qu'à sa famille, et relever leur ame anéantie par le chagrin.

Oh! alors assurément ces implacables persécuteurs de l'innocence auraient dit avec l'accent poignant du repentir: cette physionomie de tous, si dignement imposante, ce naïf abandon de la douleur loin de tous regards humains, tout cet ensemble de vérité dans un pareil moment solennel qui saisit l'ame et commande le respect, sont des témoignages irrécusables que cette famille n'était point une famille d'imposteurs.

Mais non, il n'en devait point être ainsi; pendant que ces scènes de désolation se passaient sous nos yeux, les véritables imposteurs étaient dans leurs somptueux palais à ourdir encore sans doute quelques nouvelles machinations, à inventer quelques nouveaux mensonges, pour rendre ridicule la plus étonnante infortune que le monde ait jamais vue. Le jugement de l'histoire les couvrira d'un opprobre éternel; malheur à eux, qui ont fait des ordonnances d'iniquité contre leur frère, qui ont fait écrire aux scribes des arrêts d'oppression, pour ravir le droit des affligés, afin d'avoir la veuve pour leur butin, et de piller les orphelins!

Toutefois à côté de ces oeuvres d'infamie, l'histoire aussi enregistrera les noms des chevaleresques courtisans de la royauté bannie; des quelques rares amis de l'orphelin qu'il a trouvés de loin en loin dans les déserts de sa vie errante. Ce n'est pas ici le lieu de signaler leur noms à l'admiration du monde, mais je ne saurais résister au besoin de payer dès maintenant un juste tribut de reconnaissance à la brave population hollandaise qui, dès les premiers temps du séjour de S. A. R. dans ces parages, n'a pas hésité à reconnaître le fils de Louis XVI dans la personne toute royale de ce

noble étranger, si digne, si imposant par ses manières, si élevé dans ses sentimens, si magnanime dans son coeur, et dont le regard surtout décélait la haute naissance et le sang du commandement. Il en est beaucoup qui, quoique n'ayant fait qu'entrevoir le prince, ont eu dans nos jours de poignante amertume, des pleurs pour le royal décédé, des paroles de douce consolation pour la famille proscrite; la circonspection m'impose le devoir de ne nommer personne; puisse cet écrit passer sous leurs yeux et leur porter les bénédictions de l'infortune! Qu'ils sachent combien nous sommes touchés de la sensibilité de leur coeur, qui nous a donné une si haute idée des vertus hospitalières de ce pays, le seul où le roi détrôné n'ait eu que des actions de grâce à rendre, le seul, où des hommes énergiques se soient associés spontanément à ses malheurs, où toute une ville ait ressenti le coup affreux qui nous frappait si cruellement. Honneur à jamais à ceux qui ont compris une grande douleur, qui continuent d'environner d'un dévouement de vénération, non moins sublime que désintéressé la veuve et les enfans du fils de Louis XVI! gloire et longues prospérités, au monarque heureux qui a su faire ériger dans ses états, en principes de nationalité, la sympathie pour le malheur et la grandeur d'ame; d'aussi nobles sentimens qui sont, pour ainsi dire, l'expression de ceux du public, font d'autant plus ressortir la majesté du trône d'où ils émanent, car les vertus du peuple, chez cette nation peu imitée, sont un hommage rendu aux vertus du roi parce que les bons peuples seuls révèlent les bons rois!

Princes et rois à qui le pouvoir a été remis pour rendre la justice, et qui avez écrasé de vos illégalités le fils innocent de Louis XVI, votre frère et votre égal; qui avez attiré sur sa tête, tous les genres d'infortune qu'entraîne l'indigence après elle; qui l'avez diffamé et laissé assassiner sous vos yeux; princes et rois, tout est consommé : la vic-

time de vos criminels calculs a succombé; envoyez vos ambassadeurs à Delft, qu'ils se rendent au cimetière de la ville; ordonnez-leur de descendre au fond d'un caveau, où le peuple leur dira qu'est enterré le duc de Normandie; de s'assurer soigneusement de l'identité du mort; pour celle-ci ils n'en repousseront pas l'examen : et quand ils seront bien convaincus que l'âme du roi légitime de France est devant le tribunal de la souveraine justice, pour demander celle que vous lui avez refusée; qu'ils se hâtent de vous adresser leur rapport, en y joignant l'acte de décès, afin de dissiper tous vos doutes; alors princes et rois, devant ces monumens de la vanité de vos grandeurs, dormez en paix sur vos trônes, car vous avez consolidé le bonheur de vos peuples en leur apprenant à fouler aux pieds les droits sacrés de la légitimité, par le mépris que vous en avez fait dans la personne du roi Louis XVII!

Prêtres de la religion romaine, le fils de Louis XVI est mort; diffamez sa mémoire, comme vous avez calomnié ses vertus de son vivant. Les Forbin de Janson, les de Quelen, les Blanquart de Bailleul, les de Latil, et tant d'autres ont soulevé contre lui de nombreux oppresseurs, et vous avez marché sur les traces des princes de votre église. Au nom d'un Dieu d'amour et de vérité, vous avez assuré le bonheur éternel des élus aux usurpateurs Louis XVIII et Charles X, au vertueux duc d'Angoulême, tous morts dans ce que vous appellez l'impénitence finale, puisqu'ils sont tous morts détenteurs des biens de l'orphelin leur roi, et la haine dans le coeur; vous élevez dans les mêmes principes d'usurpation votre futur Henri V, dont la naissance fut arrosée du sang d'un père que les modernes régicides ont fait assassiner par Louvel, pour enlever au duc de Normandie le seul soutien qu'il eût dans la maison de Bourbon; il vous reste un dernier devoir à remplir, absolvez la pieuse duchesse d'Angoulême, car son frère est mort renié par elle. Elle a

droit aux indulgences de l'église, car votre pape, le vicaire de Dieu par son esprit infaillible, et contre la vérité des documens déposés au St.-Vatican, a proclamé du haut de la chaire pontificale que le fils de Louis XVI était un imposteur; et pourtant, on lui faisait promettre que le clergé le reconnaîtrait pour roi de France et de Navarre, si, se prosternant aux pieds d'un de vos agens, il voulait être, entre vos mains, l'instrument de vos mondaines ambitions.

Et toi femme sans coeur, fille sans respect pour la mémoire de tes royaux parens, soeur dénaturée, spoliatrice éhontée des biens de l'orphelin, oublieuse du compagnon de ta captivité au Temple, et félone à ton roi légitime; applaudis-toi dans ta conscience cautérisée et dans tes fausses vertus; le fils de Louis XVI est mort; il ne te fatiguera plus de demandes réitérées d'entrevues, pour te rappeler à tes devoirs; *te voilà soulagée d'un fardeau pénible;* cet écrit te portera la nouvelle de la mort de ton frère, si tu ne la connais pas déjà. Tu as marié richement ta nièce; place maintenant la couronne de France sur la tête du duc de Bordeaux; Louis XVII ne la lui disputera point! ton père Louis XVI et ta digne mère, Marie-Antoinette, lui en ont donné une incorruptible dans les cieux. Serre la main de tes lâches courtisans, réunis autour de toi, reine Marie-Thérèse, tous tes légitimistes, et chante avec eux un chant de victoire; parce que ton frère, leur roi, est mort. Il est retourné avec ceux qui l'ont aimé sur la terre et qui, morts pour sa défense, seront là tes accusateurs devant Dieu, où peut-être bientôt toi-même, tu iras rendre compte de tes oeuvres; car les jours marchent vite, et l'éternité t'attend. Que la voix de la renommée qui immortalise les grands crimes, soit désormais la justice de la terre, pour toi et pour tous ceux qui furent complices de ton odieuse méconnaissance, comme elle sera la récompense des vertus du fils de Louis XVI, et celle des huit enfans qu'il laisse après lui, dont tu détiens l'héritage!

Le nom du duc de Normandie appartient aujourd'hui à l'histoire, de même que celui des grands coupables qui l'ont si affreusement sacrifié à leurs passions politiques. Le moment est donc venu de soumettre au jugement de l'histoire la cause de l'orphelin du Temple, deuxième dauphin de France et roi Louis XVII, reconnu officiellement par tous les pouvoirs politiques de l'Europe, après la mort de Louis XVI; et conséquement décédé roi légitime de France, puisqu'il n'a jamais abdiqué, qu'il n'a jamais été frappé de *déchéance.*

Bien au contraire, il existe un traité secret de Paris, daté de 1814, dont le premier article explique de quelle manière l'Europe avait permis au comte de Provence (Louis XVIII) de venir occuper le trône de France; cet article porte en substance:

« Que bien que les hautes puissances contractantes, sou» veraines alliées, n'aient pas la certitude de la mort du fils » de Louis XVI; la situation de l'Europe et les intérêts poli» tiques exigent qu'elles placent à la tête du pouvoir en » France, Louis Stanislas Xavier, comte de Provence, sous le titre » de roi ostensiblement, mais *n'étant de fait*, dans leurs trans» actions secrètes que régent du royaume, pour les deux » années qui vont suivre; se réservant pendant ce laps de » temps, d'acquérir toute certitude *sur un fait qui déter» minera ultérieurement, quel doit être le souverain régnant » de la France*, etc.

C'est-à-dire que les souverains alliés, certains du fait qu'ils mettaient en doute, puisque le prince leur avait officiellement notifié son existence, et le lieu de sa retraite, exploitaient dans leur intérêt la dévorante ambition de l'oncle qu'ils investissaient de l'usurpation: mais avec menace indirecte de l'en dépouiller au bout de deux ans, s'il n'asservissait pas la majesté du trône de France aux volontés impérieuses de l'étranger. Et la France fut avilie, et Louis XVIII resta roi!

Monsieur Labrelli de Fontaine, bibliothécaire de feu

madame la duchesse douarière d'Orléans, auteur d'une brochure intitulée : *Révélations sur l'existence de Louis* XVII, *duc de Normandie*, a copié ces lignes authentiques sur l'original du traité; il ajoute qu'étant à Venise, en 1812, un ancien sénateur vénitien, il signor Grizzo, lui fit lire une proclamation du comte de Provence, datée de Véronne du 14 Octobre 1797, dans laquelle il prenait seulement le titre de régent du royaume; preuve infaillible que Louis XVII n'était pas mort.

Tous les gouvernemens qui se sont succédés, dans ma patrie, n'ont donc été que des gouvernemens de fait, violemment établis; tous les traités passés avec eux, que de criminelles transactions, lesquels fondés sur un silence perfidement calculé ou sur une erreur de fait, n'ont pas eu la force, selon le droit des nations, et d'après toutes les constitutions des royaumes, de disposer d'une couronne qui n'était pas vacante; et dont la possession légale a toujours reposé sur la tête du monarque, héritier légitime du trône de France, et légitimement investi de ses droits aux termes de traités antérieurs, qui subsistent dans toute leur plénitude, tant qu'ils n'auront pas été directement abolis. Ces principes indestructibles de haute législation, sont la loi des nations entre elles; et les cabinets de l'Europe, s'ils savent se respecter, du moins sous ce rapport, devront se prononcer officiellement sur l'imposante question que je me borne à indiquer ici, quand la voix des peuples, formulant la justice de Dieu, aura prononcé avec indignation la fausseté de l'acte de décès du 12 Juin 1795.

Je me propose de raconter les principaux incidens de la vie du roi omis dans les pactes des rois entre eux; et rattachant aux faits généraux de l'histoire moderne l'existence du fils de Louis XVI, de révéler les secrets motifs de bien des évènemens mal appréciés, et les causes occultes qui ont toujours entravé la marche du gouvernement français, en le livrant

aux pernicieuses influences de ceux de l'étranger. La question de la vie ou de la mort de l'orphelin du Temple ultérieurement à la date de la fabrication de l'acte de décès, seul document rapporté dans l'histoire pour l'établir, est devenue une question Européenne ; il est temps d'éclairer le monde et de prouver aux hommes le peu de cas qu'on fait d'eux, lorsqu'ils ont le malheur de gêner la politique des souverains, et d'être en contact avec l'égoïsme des grands. C'est une tâche bien pénible, sans doute ; et plus d'une fois ma main laissera tomber ma plume pour essuyer les larmes qui arroseront les pages de la vie errante du meilleur des maîtres, et du plus royal des amis ; il me faudra du courage, pour revenir sur le passé, et m'appesantir sur des souvenirs qui, en ravivant l'amertume de mes regrets, me feront souvent désirer de perdre la mémoire : mais il me reste un dernier devoir à remplir. Quelque infructueux qu'aient été mes efforts pour obtenir que le fils de nos rois fût reconnu de son vivant ; je dois, par respect pour la mémoire du prince, défendre son nom, car ses ennemis ne savent pas même respecter sa tombe.

A peine la cruelle catastrophe fut-elle connue du public, que les habitans de la ville s'émurent d'une vive sympathie et d'un puissant intérêt en faveur d'une famille étrangère qui venait de perdre son chef, son appui, son unique soutien dans ses peines. La presse aussi s'empara de cet évènement, et comme toujours, l'opinion générale fut de nouveau égarée, par des articles de journaux où la mauvaise foi le disputait à la malice, et que d'autres répétèrent dans un but honorable, sans être à même d'en démêler la perfidie. Mon dévouement au royal infortuné lui survit, pour se continuer à sa famille qu'il a daigné me faire considérer comme la mienne, en autorisant de la part de ses enfans une qualification de tendresse qui m'impose envers eux les obligations d'un père. Je n'ai donc pas le choix de parler ou de me taire, car ces nobles descendans des rois de France n'en ont pas encore fini avec

les diffamateurs de la vérité. Il importe que par une éclatante manifestation des gens de bien, le nom royal qui leur appartient soit honoré dans leur personne, comme ils l'honorent par leurs vertus. C'est la seule fortune que leur a laissée l'orphelin: l'histoire de ses malheurs, voilà son testament; moi seul, son compagnon d'exil, son conseil et son ami, j'en puis être l'exécuteur. Je le répète donc, dans le travail auquel je me consacre, je suis entraîné par des considérations impérieuses qu'il ne m'est pas facultatif de combattre. Je dirai ce dont j'ai été témoin depuis l'année 1836 que j'ai constamment vécu avec le prince, et ce que S. A. R. m'a appris de sa vie aventureuse; l'ensemble de cet ouvrage, pour un lecteur judicieux portera le sceau d'une vérité incontestable; car, joignant aux faits révélés, les témoignages qui viennent les confirmer, personne n'aura le droit de les récuser, puisqu'ils ne seront pas l'oeuvre du narrateur. Ma conviction personnelle, à moi-même, fortifiée par de longues années d'observations, et la ligne de conduite que j'ai suivie, depuis le jour où elle me fut acquise, ne sera pas sans influence sur les esprits non prévenus: on ne supposera pas que, pour favoriser une grande imposture, un homme renonce à une carrière honorable, s'exile de sa patrie, et voue son existence au sort d'un intrigant qui, hors d'état de pouvoir récompenser ses complices, n'aurait eu au contraire à leur offrir que sa misère, les dédains du monde et une vie d'humiliations. L'intérêt, seul mobile des actions humaines, ne peut point être ici autre que celui de la vérité. Cette considération, décisive pour valider la reconnaissance des témoins de l'identité, la plupart appartenant aux classes les plus élevées de la société, tandis que d'autres se composent d'hommes plus près de la nature, qui ne savent pas se prêter à déguiser une vérité ou à colorer un mensonge, s'applique avec une force bien plus entraînante au prétendant lui-même. En 1836, il a appelé la famille royale de France devant les tribunaux de Paris, pour discuter contradictoirement

avec la duchesse d'Angoulême qu'il nomme sa soeur, le mérite de ses prétentions. Un imposteur, un pauvre horloger prussien n'eût certes pas été assez dépourvu de sens pour se flatter de convaincre la magistrature française, contre la vérité, que le fils de Louis XVI avait été sauvé du Temple ; que ce fils, c'était lui ; un imposteur n'eût pas eu la maladresse d'intenter un procès régulier, pour se faire administrer un certificat authentique d'imposture. De tous les faux dauphins que la politique a fait surgir, en est-il un seul qui ait osé se présenter fièrement devant la justice ? Non. Et cependant ils ont tous été saisis, jugés, condamnés comme de misérables intrigans. La marche franche que le prince a suivie a donc imprimé à sa personne un caractère indélébile de légitimité, que le gouvernement de Louis-Philippe a lui-même confirmé, en arrêtant le cours d'un procès dont il redoutait les conséquences inévitables, en jetant le royal plaideur dans une prison sans l'interroger, de là dans un coupé de diligence entre deux gendarmes, et en définitive sur un paquebot d'Angleterre, pour se débarrasser d'une vérité qu'il pensait pouvoir compromettre la dynastie régnante. Ce déni de justice au surplus, d'après une révélation qui me fut faite alors, avait été résolu dès avant le commencement du procès. Une personne bien informée, vint me prévenir confidentiellement que tous nos efforts pour faire rentrer le pouvoir dans les voies de la légalité demeureraient infructueux, parce que le ministère français avait promis à la duchesse d'Angoulême, sur la demande du ministère autrichien, *que le procès n'aurait jamais lieu.*

L'importance du sujet demanderait certainement un talent supérieur pour être traité dignement ; mais tout convaincu que je sois de mon insuffisance, je me flatte que le nom du duc de Normandie excitera des sympathies qui suppléeront à l'incapacité de l'écrivain ; ce n'est point d'ailleurs un ouvrage savant que je veux donner au public, ni une prétention

d'auteur que je veuille afficher. Je reproduirai les souvenirs personnels du royal proscrit, tels qu'il les a présentés lui-même, avec toute la simplicité d'une conscience droite et vraie, avec l'ingénuité de la candeur, et l'abandon de l'innocence; ce sera donc dans les épanchemens d'une belle ame que les lecteurs de bonne foi puiseront leurs plus puissans motifs de conviction. Les préventions qui en troublant l'intelligence ôtent la liberté de réflexion et la volonté d'examen; l'incrédulité, l'indifférence calculée, ne pourront plus faire ombre à la vérité, en présence de l'imposante démonstration de faits rapportés de mémoire par le prince, sans l'aide d'aucun livre, et sans qu'il cherchât à les coordonner avec tous les ouvrages qui ont parlé de la révolution française, et que j'affirme n'avoir pas été connus de S. A. R. avant les communications qu'il a faites à ses amis. Comme l'auguste proscrit, s'il n'était pas le fils de Louis XVI ne pourrait être, selon nos adversaires et par leurs aveux officiellement acquis du prétendant, qu'un Prussien de basse extraction; après avoir lu les souvenirs de son enfance, on se demandera comment un étranger obscur aurait pu nous parler avec tant de précision de la tour du Temple, des châteaux royaux, de nombreuses particularités qui se sont passées dans l'intimité de la vie intérieure de la famille royale, et de tant de détails qui se lient aux malheurs de la maison de France. Aussi pour empêcher toute confusion des faits historiques bien connus avec ceux de ce *mémoire justificatif d'identité*, je ne m'occuperai des évènemens généraux, qu'autant qu'ils se rattacheront aux infortunes de l'orphelin royal; et quand au sortir de la ténébreuse tour du Temple, j'aurai conduit le lecteur avec l'exilé de la terre, dans les prisons de France, dans celles de Prusse, dans celles de France encore, dans celles d'Angleterre; qu'en dernier lieu, on l'aura vu arrêter à son débarquement à Rotterdam, par la perfidie du consul Hollandais Mr. May, agissant probablement sous l'influence

de l'infâme politique Anglaise; lorsque enfin, nous aurons été verser des pleurs d'attendrissement sur la tombe du juste; Oh! alors je ne crains pas qu'on traite de paradoxale cette assertion que j'ai souvent opposée aux incrédules et dénégateurs de mauvaise foi: il serait plus inexplicable que Ch. G. Naündorff ne fût pas le fils de Louis XVI, qu'il n'est extraordinaire qu'il le soit. Alors l'indignation publique assurera le triomphe de la vérité; et me reportant aux paroles de Mr. de Rochow, ministre Prussien, qui dit à l'un des envoyés du prince à Berlin en 1836: « *Je n'oserais pas affirmer que Mr. Naündorff n'est pas le dauphin; mais je ne vaudrais pas qu'il fût reconnu; parce que sa reconnaissance serait le déshonneur de toutes les têtes couronnées de l'Europe.* Je demanderai à cette excellence de nous démontrer si elle le peut, que l'honneur des souverains, compromis, selon elle, s'ils se fussent acquittés d'un devoir sacré en proclamant une vérité qu'ils n'ignoraient point; si cet honneur peut s'abriter désormais derrière la tombe du monarque mort au milieu de leurs persécutions. Il était réservé à notre époque de voir un personnage que tous les pouvoirs ont constamment traité d'imposteur sans jamais vouloir le juger, acceptant de sa part en silence les accusations les plus flétrissantes; auquel on a fait l'honneur des plus flagrantes illégalités, au scandale de l'Europe; et qu'on a, pendant plus d'un demi-siècle, surveillé, espionné, tenté d'assassiner, écrasé, comme une puissance formidable!!! »

L'acte de décès étant de nature à fixer l'opinion publique d'une manière certaine, sur l'évènement auquel beaucoup de personnes ne veulent pas croire, j'ai cru nécessaire de le transcrire ici. Je pense également qu'il importe de rappeler aux lecteurs les signes naturels qui existaient sur le corps du dauphin, et qui sont exactement ceux que portait sur le sien l'auguste personnage décédé au Casino; comme si la Providence avait voulu constater, sans le témoignage des

hommes, par une autorité qui ne se discute pas, l'identité du pauvre horloger de Crossen, avec le fils de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette.

Ses traits étaient ceux de Louis XVI avec un mélange de ceux de la reine ; ses habitudes de corps, son allure, tout retraçait Louis XVI dans l'intérieur de sa famille.

Comme le dauphin, il portait à la cuisse un signe connu de plusieurs personnes de la cour de Louis XVI, encore existantes, et décrit dans le signalement fait par le roi et la reine, dans un écrit que le gouvernement Prussien a reçu en 1810, et que, contre les lois impérieuses de l'honneur, il retient dans sa possession.

Comme le dauphin, il avait les yeux bleus, les cheveux bouclant naturellement et peu foncé en couleur, la bouche petite comme celle de la reine, le front bombé, la poitrine bombée, la tête en arrière et la taille cambrée.

Comme le dauphin, il avait un signe très-remarquable au dessous du sein, les deux premières dents incisives inférieures plus avancées, et qu'on appelait des dents de lièvre.

Le dauphin avait une petite cicatrice à la lèvre supérieure, en forme de chevron brisé, provenant de la morsure d'un lapin, et une autre sous le menton, dessinant le coin de la chaise sur laquelle le brutal Simon l'avait jeté; le prétendant portait ces deux cicatrices.

Comme le dauphin, il avait sur les deux bras des marques d'inoculation, disposées en triangle, contre l'usage, et par la volonté expresse de la reine. Madame de Rambaud, témoin de l'inoculation faite au dauphin, a déclaré que les cicatrices du prince qu'elle a reconnues, étaient exactement celles d'un instrument qui n'avait servi que pour le dauphin.

J'ajoute que tous les enfans du proscrit ont une ressemblance frappante avec quelque membre de la famille royale de France : que la princesse Amélie rappelle particulièrement la figure de Mme la Duchesse d'Angoulême, et celle de la

Reine Marie-Antoinette, et que chacun des garçons était, dans son bas âge, le portrait vivant du dauphin. Le jeune Adelbert a tous les traits de l'enfant royal; quand on confronte sa physionomie avec les portraits que nous avons du fils de Louis XVI, on crorait que c'est son portrait qu'on a fait.

Un procès-verbal rédigé par trois médecins Hollandais qui ont soigné l'auguste défunt, dans sa maladie, constatent la réalité de tous ces signes.

Copie de l'Extrait du Registre des Actes de décès, tenu dans la Ville de Delft.

« L'an mil-huit-cent-quarante-cinq, le dix Août, est décédé Charles-Louis de Bourbon, Duc de Normandie (Louis Dix-Sept), ayant été connu sous les noms de Charles-Guillaume Naündorff, né au Château de Versailles, en France, le vingt-sept Mars, dix-sept-cent-quatre-vingt-cinq, et par conséquent âgé de plus de soixante ans, demeurant en cette ville, fils de feu Sa Majesté Louis Seize, Roi de France, et de Son Altesse Impériale et Royale Marie-Antoinette, Archiduchesse d'Antriche, Reine de France, morts tous deux à Paris. — Époux de Madame la Duchesse de Normandie, née Jeanne Einert, demeurant ici.

« Délivré par extrait, par nous Henri van Berkel, bourgmestre, officier de l'état civil de la ville de Delft, ce jourd'hui 27 Août 1845.

Signé, Van Berkel. »
Bourgmestre.

L'AUTRICHE ET L'ANGLETERRE.

CHAPITRE II.

Malgré le plan que je me suis tracé, de ne pas m'occuper des grandes questions de politique générale, je ne puis cependant me dispenser de rappeler les principaux évènemens qui, sur la fin du règne de Louis XV, préparèrent l'épouvantable révolution, dont le but secret était le démembrement de la France. Ou aurait tort d'en attribuer les causes à la nation française elle-même. Sans l'influence des cabinets d'Autriche et d'Angleterre, les Français seraient purs des horreurs qui ont souillé le sol de la patrie; les crimes de la révolution ne sont point imputables à la nation en masse; ils sont ceux d'agens salariés par les ennemis de la France : c'est une vérité qu'on reconnaîtra en consultant les mémoires et particulièrement les historiens qui ont le mieux apprécié les faits, et qui en ont indiqué la véritable origine. De tous les ouvrages publiés sur le règne de Louis XVI, le plus remarquable sans contredit et le plus judicieux, ce sont les mémoires historiques et politiques du citoyen Soulavie, ancien résident de la république française à Genève. Cet auteur a le mérite bien rare d'avoir écrit sans passion, sans partialité, et de ne fonder les jugemens qu'il porte que sur des

documens irrécusables. On verra que les mêmes motifs qui ont suscité tant de partis sanguinaires contre la royauté légitime, ont fait proscrire le fils de Louis XVI. Il avait eu l'imprudence de dire que si jamais il remontait sur le trône de ses ancêtres, il voulait que la France devînt sous son régne, grande, forte et respectée comme dans les beaux jours du siècle de Louis XIV. Ses hautes vues politiques lui rendirent à jamais hostiles les cabinets de l'étranger, intéressés à organiser en France des gouvernemens faibles, pour conserver sur eux toute leur prépondérance. Voilà pourquoi, à la chute de l'empire, la légitimité fut disgraciée. Louis XVIII et successivement Charles X, ainsi que le duc d'Orléans, se trouvant dans une fausse position, à l'égard de l'extérieur, par l'absence de tout droit à la couronne de France, convinrent aux puissances ennemies de nos prospérités nationales, pour être exploités plus efficacement par elles à leur profit. La France était encore trop forte en 1814; aussi on a produit la tragédie des cent jours, dans laquelle l'empereur d'Allemagne a pour la seconde fois sacrifié à son ambition une archiduchesse d'Autriche, son gendre et son petit-fils. On m'a assuré, et je n'ai pas de peine à le croire, que le premier coup de fusil tiré contre la troupe en 1830, le fut par un Anglais.

Ces courtes observations renferment l'explication de bien des mystères: fortifions-les, en présentant le tableau de ce qu'était l'administration publique en France, avant l'avènement de l'infortuné Louis XVI au trône. Je ne ferai que reproduire ici des points historiques savamment développés dans les mémoires de Soulavie, sans m'astreindre à le citer toujours littéralement.

« Le système diplomatique de la France, conservé depuis Henri IV, jusqu'au traité de 1756, comme le feu sacré des vestales, considéré par les bons Français et les bons esprits comme la véritable source de la puissance extérieure, et

du crédit de notre nation, fut anéanti et oublié trente-trois ans avant la révolution française. »

« Pour habituer les derniers rois de la maison de Bourbon à des systèmes opposés, la maison d'Autriche nous procura le duc de Choiseul pour ministre des affaires étrangères. Il s'établit en conséquence, dans le sein de la cour de Versailles, dans le ministère, et jusque dans l'intérieur de la France, une lutte mémorable entre l'ancienne diplomatie de la France, et le système politique des Autrichiens, qui mit le désordre dans la famille royale et dans l'intérieur de la cour, qui accéléra les scènes tragiques de la révolution française, et fit périr alternativement sur des échafauds, les partisans des deux doctrines opposées ; comme dans l'ancienne France, elle avait alternativement élevé et exilé les ministres qui osèrènt se dire les soutiens de l'un ou de l'autre système.»

« Le traité de 1756, et celui de 1758 que le duc de Choiseul trafiqua avec la cour de Vienne, ont été, aux yeux de toutes les puissances l'opprobre de Louis XV, qui, en se liant les mains, permit à Marie-Thérèse d'exécuter au nord de l'Europe, au préjudice de nos alliés, les dévastations et les démembremens les plus révoltans. »

La régence du duc d'Orléans, toute dans les intérêts de l'Autriche, avait posé les bases de ce changement de politique.

« L'alliance avec l'Autriche, qui se sanctionna par les traités ci-dessus mentionnés, eut pour adversaire le dauphin père de Louis XVI, consciencieusement et vigoureusement attaché à la politique de sa maison. Elle avait été négociée à Versailles, avec madame de Pompadour et l'abbé de Bernis qui avait sa fortune à faire, et qui convoitait le chapeau de cardinal. »

« Louis XV, en ce temps là, fut assassiné par Damiens ; la faction Autrichienne, déjà formée à Paris, et réunie chez madame de Pompadour, était l'ennemie du dauphin, dont elle redoutait le règne et la politique opposée ; elle s'empara

de cette affaire, et pour s'asservir le roi, elle lui fit accroire que Damiens s'était porté à cet attentat, enivré d'un fanatisme *par les ordres secrets du dauphin.* Le comte de Stainville, membre de cette faction, fut accusé aussi d'avoir persuadé le roi que le dauphin était un des auteurs du crime de Damiens, il fut envoyé à la cour de Vienne en qualité d'ambassadeur de Louis XV pour y prendre les ordres de Marie-Thérèse, et deux mois et demi après, il fut créé duc de Choiseul, et revint à Versailles pour y exécuter les intentions de l'impératrice en qualité de ministre des affaires étrangères. On donna à l'abbé de Bernis la calotte de cardinal qui lui avait été promise. Il avait ouvert les portes du cabinet de Versailles à la cour de Vienne ; on l'exila, lorsqu'il aperçut le précipice, et qu'il voulut le fermer. »

La cour de France fut subjuguée dès ce moment-là, par cette faction étrangère ; les Choiseul sortirent de tous les coins de la terre et s'élevèrent de toutes parts : ils se multiplièrent dans le conseil du roi et à la tête des affaires administratives. Le duc de Choiseul, fort de la puissance de madame de Pompadour, que Marie Thérèse avait enivrée de gloire et de vanité, en lui donnant le titre de *ma cousine*, et des cadeaux analogues, appuyé du crédit des parlemens, dont il se disait le protecteur-né, avec une fortune au-dessous de la médiocre, et ayant peu à perdre, suivit un système qui lui offrait la perspective de cette pompe et de cette puissance que nous lui avons vues. Il avait toutes les qualités requises pour devenir en France, très-impunément, le premier commis de la cour de Vienne, et pour resserrer les noeuds de l'alliance de 1756. Louis XV, parvenu, par un libertinage effréné, dans une sorte de caducité anticipée, et incapable de toute entreprise éclatante, abandonna son cabinet au parti autrichien. Ces circonstances et la vanité singulière du duc de Choiseul le rendaient peu soucieux de faire la cour au dauphin, qui

professait sur l'autorité du roi envers les parlemens, et sur la politique française à l'égard de la maison d'Autriche, des principes absolument opposés. Le duc d'Aiguillon, ami du dauphin, toujours appuyé en secret du dauphin, pour toutes les oppositions contre la nouvelle politique, était à la tête d'un système contradictoire qui, avec celui des Français Autrichiens, agitèrent la France vers la fin du règne de Louis XV.

« Le traité de 1758 qui, changeait la France, comme on le dit, en province autrichienne, répandit dans l'âme du dauphin la consternation, que le traité du régent avec la cour de Vienne avait inspirée aux enfans de Louis XIV; ce grand prince qui y voyait la ruine de sa maison, disait au duc d'Aiguillon : « Lorsque la France fait la guerre à son profit, elle en retire au moins quelques avantages qui compensent ses pertes, mais la France, cette fois, asservie au duc de Choiseul, ne fait la guerre que pour les plaisirs d'autrui, et ne *s'épuise* que pour relever la maison d'Autriche, notre rivale, à l'humiliation et au démembrement de laquelle ma maison doit sa gloire et sa puissance. Comment voudrait-on que je pusse être insensible à l'oubli de tous nos intérêts, et au mépris des principes de notre agrandissement et de notre considération. »

« Ces paroles extraites des papiers de Louis XVI, prouvent toute la profondeur des vues politiques du dauphin, son père. Le dauphin de France était bien déterminé, à son avènement au trône, à renverser l'édifice autrichien établi à la cour de Versailles; la mort de ce prince fut résolue. Le duc d'Aiguillon était, avec l'héritier de la couronne, le seul homme de la cour capable de renverser toutes les mesures de la faction, et de reprendre l'ancien système politique; tout le reste des courtisans se trouvant nul ou gagné; pour avilir ce qu'il ne pouvait lui-même corrompre, Choiseul s'unit plus intimement avec les parlemens, et les animant contre le duc

d'Aiguillon, il s'efforça avec eux de le déshonorer, et, s'il était possible, de lui faire perdre la vie.

« Depuis 1760, le dauphin se vit dépérir insensiblement : une maladie lente et inconnue le consumait, son embonpoint admiré de toute la cour, son teint frais, les couleurs vives de son visage, se changèrent en marasme, en pâles-couleurs et définitivement en teint cadavéreux, avant-coureurs de la mort prématurée qui coupa le fil de ses jours. Ce prince infortuné qui détestait madame de Pompadour, avec toute la nation, et dont il censurait le libertinage par sa conduite exemplaire et maritale dans l'intérieur de sa maison, ce prince qui eût rendu la France heureuse, et dont le gouvernement eût été vigoureux et ferme, mourut le 20 Décembre 1765.

« Plusieurs mémoires, des notes et des billets que Louis XVI avait réunis et cachetés de son petit sceau, accusent de ce forfait le duc de Choiseul. La dauphine née saxonne, avait de la religion, du savoir et un très-grand caractère. La mort du dauphin arrivant, la régence de France, pendant la minorité du duc de Berry (Louis XVI) lui appartenait ; avec elle, d'après ses principes connus, la grande alliance autrichienne eût périclité. Les raisons d'état du duc de Choiseul, suivant le duc d'Aiguillon, engagèrent ce ministre à perdre cette princesse comme son époux. Elle mourut le 13 mars 1767. Tous les deux expirèrent dans la persuasion que leur mort n'était pas naturelle. Plusieurs fois par jour, dans les derniers temps de leur souffrante existence, ils embrassaient leur fils aîné; on eût dit, en voyant leur désolation, qu'ils prévoyaient sa destinée. »

« La reine donna de l'inquiétude à son tour à l'ambition du duc de Choiseul ; elle expira le 24 Juin 1768 ; on trouva ses entrailles gangrénées et pourries, et le duc de Choiseul fut le premier à en expliquer les causes, en assurant que les drogues et les épiceries avec lesquelles les cuisiniers polonais

assaisonnaient leurs ragoûts, avaient produit cet effet dans les entrailles de la reine.»

«Toute la France murmura de ces morts inopinées; tous les seigneurs de la cour du parti du dauphin, en accusèrent hautement le duc de Choiseul: ces accusations dont l'évidence n'a pu être démontrée, font partie de l'histoire, obligée de développer l'animosité des partis qui divisaient la cour.»

«La famille royale saisie d'effroi, ne pouvait cacher la terreur dont elle était frappée. Madame Louise, quatrième fille du roi, voyant sa maison dépérir avec la même rapidité que la postérité de Louis XIV, se retira au monastère des carmélites.»

Il est d'autres morts encore, non moins mystérieuses, que je passe sous silence.

«Ainsi, la situation de la cour de France était composée de deux partis qui ne cessèrent de se détester, de se poursuivre et de se calomnier réciproquement. L'un, à la tête duquel était le duc d'Aiguillon, accusait le duc de Choiseul, chef de l'autre, d'avoir par le poison fait périr la moitié de la famille royale; et le duc de Choiseul poursuivait avec acharnement le duc d'Aiguillon, devant les cours de justice pour les affaires de son commandement en Bretagne, pour le perdre.» C'est dans cette politique contradictoire qu'il faut voir la source de tous les malheurs de la France qui se développèrent vers la fin du règne de Louis XV, et se continuèrent sous celui de Louis XVI, jusqu'au moment où il n'y eut plus de monarchie en France. L'Autriche n'a jamais songé, et ne songe encore qu'à affaiblir et diviser la France pour reprendre les provinces françaises, qui furent toujours le but de son astucieuse politique. Les citations ne manqueraient pas, à l'appui de cette vérité. Dans une séance des plus orageuses de la Convention Nationale, en Mai 1793, les montagnards ou jacobins demandaient la tête de vingt-deux députés; dans une assemblée où se réunissaient des

femmes furieuses, on proposait, dit Thiers, de saisir l'occasion du premier tumulte à la Convention, et de les poignarder. Ces forcenées portaient des poignards, faisaient tous les jours grand bruit dans les tribunes, et disaient qu'elles sauveraient elles-mêmes la république.

Le président Isnard se découvre et demande à faire une déclaration importante. Il est écouté avec le plus grand silence, et du ton de la plus profonde douleur, il dit:

« On m'a révélé un projet de l'Angleterre que je dois faire » connaître. Le but de *Pitt* est d'armer une partie du » peuple contre l'autre, en le poussant à l'insurrection. Cette » insurrection doit commencer par les femmes ; on se portera » contre plusieurs députés, on les égorgera, on dissoudra la » Convention Nationale, et ce moment sera choisi pour faire » une descente sur nos côtes. »

Rabaut St. Étienne démontre qu'il serait politique de créer une commission pour découvrir les complots de *Pitt* et de l'Autriche, qui paient tous les désordres de la France.

« L'Autriche, dit Louis XVIII, avait tressailli de joie, » aux premiers embrâsemens de nos troubles intérieurs; elle » en espérait de grands avantages; et dans le nombre, elle » plaçait en premier ligne la conquête de l'Alsace, de la » Lorraine, des trois évêchés, et de la Franche-Comté. »

La reine, dans les premiers temps de la révolution, ayant fait proposer par le baron de Breteuil un traité particulier d'alliance avec l'Autriche ; la première condition que fit le cabinet de Vienne, fut la cession au corps germanique de l'Alsace ou de la Lorraine.

Touchard Lafosse, en racontant la mise en liberté de Marie-Thérèse de France, ajoute qu'une depêche émanée du cabinet de Vienne, invitait le *comte de Lille* à quitter les bords du Rhin, portant que s'il persistait à demeurer à l'armée ; on en viendrait quoiqu'à regret, à des voies de contrainte, et que les mesures de compression auraient pour but de le

conduire, sous bonne escorte, en Hongrie ou bien en Transylvanie. « Il me semble, observe l'auteur, que, dans » cette circonstance, la conduite des souverains alliés envers » ce prince signalait clairement, non seulement le peu d'intérêt » qu'ils prenaient à sa cause, mais la crainte qu'elle ne » vînt à nuire à leurs desseins secrets qui, certes, ne ten- » daient nullement à la restauration des Bourbons. Or, voilà » ce qui se passait à Vienne, tandis qu'on expulsait Louis XVIII » des bords du Rhin. Je crois avoir dit, en son lieu, que » long-temps le cabinet Autrichien s'était montré fort indiffé- » rent aux infortunes des captifs du Temple; lorsque les » Bourbons de Naples et de Madrid avaient sollicité, près » des ministres de l'empereur, une intervention active pour » l'échange de Marie-Thérèse de France, ces hommes d'état » avaient répondu négligemment; » de quelle utilité sera pour nous la délivrance de Madame? « Mais un beau jour l'idée » d'une telle utilité se glissa parmi les spéculations politiques » du Nord, et cette idée servit de base au projet d'échange » accompli en décembre 1795. Il ne paraissait pas douteux » à Mr. de Thugut, ministre dirigeant de l'empereur, que » l'Alsace, la Lorraine, les deux Bourgognes, et la Franche- » Comté n'appartinssent de droit à Madame, comme *unique* » *héritière* du roi, son père. Où serait la difficulté, que les » princesses portassent des provinces en dot à des princes » étrangers? Ce projet étant bien pesé, bien mûri, on » négocia fort activement auprès du Directoire pour la mise » en liberté de Madame. »

« Dès que la fille de Louis XVI fut à Vienne, l'impéra- » trice s'empressa de la pressentir sur les vues du cabinet » Autrichien qui voulait la marier avec le prince Charles, » son cousin. Madame résista avec persévérance, sans alléguer » *d'abord* aucun motif de ses refus, sinon l'éloignement » qu'elle éprouvait à s'engager si jeune dans les liens du » mariage. *Vint ensuite et comme par ressouvenir*, la

» promesse faite au roi martyr d'épouser le duc d'Angoulême, » la princesse refusa obstinément, et l'on doit présumer que » la principale cause de ce refus n'était point *une passion* » *déclarée* pour le duc d'Angoulême, mais bien plutôt les » *secrètes incitations* de son oncle, le prétendant. La cour de » Vienne avait fait parvenir à ce dernier une note ainsi conçue. »

« L'Alsace, la Lorraine, les deux Bourgognes et la Franche- » Comté appartiennent à Madame Royale *comme unique* » *héritière* du roi son père. Que le comte de Lille renonce, » en son nom et au nom des princes Français, à leurs droits » sur ces provinces, et le cabinet de Vienne le reconnaîtra » Louis XVIII, roi de France et de Navarre. »

Le cabinet Autrichien, on le voit, dans sa conduite envers la France pendant la première révolution, n'a point été guidé par des intérêts monarchiques; alors et depuis, cette puissance n'a jamais eu en vue que son agrandissement; et l'infortunée Marie-Antoinette, ainsi que le duc de Normandie, ont été sacrifiés à l'ambition de la famille autrichienne, comme le furent Marie-Louise et le duc de Reichstadt.

Ce fut dans les circonstances de l'ancienne lutte politique que j'ai rapportée que le 16 Avril 1770, eut lieu à Versailles le mariage du dauphin avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette. Le duc de Choiseul, dans l'espoir de fortifier son parti Autrichien, et son alliance politique par une alliance de famille, fut le principal négociateur de cette union. On concevra aisément que la jeune princesse se trouva, dès son entrée à la cour de France, le point de mire permanent de la faction anti-Autrichienne : c'est-à-dire des conservateurs de l'honneur national, ennemis acharnés du duc de Choiseul et de ses partisans: que pour lors, introduite dans la famille royale sous les auspices d'un ministre traître à sa patrie, on la rendrait quoique bien innocente, responsable des intrigues qui se suivaient dans la diplomatie, en faveur de la maison d'Autriche. Mesdames elles-mêmes, n'avaient pas vu avec

plaisir le duc donner à la France, pour souveraine, une fille de Marie-Thérèse. C'était une fâcheuse disposition d'esprit, pour faire accueillir et apprécier la dauphine comme elle le méritait par ses hautes qualités personnelles, dont elle donna de si douloureuses preuves, jusqu'au jour où l'aveugle haine qu'on portait à *l'Autrichienne* (suivant l'expression de mépris dont la qualifiaient les révolutionnaires), vint se repaître de son sang sous le couteau de la guillotine. La beauté, l'esprit, les connaissances supérieures et l'énergie de caractère qui distinguèrent si éminemment la reine, et lui donnèrent une grande influence sur les résolutions de son royal époux, soulevèrent en même temps contre elle de nombreuses rivalités, et lui suscitèrent l'animosité des ambitieux qui ne l'avaient pas pour appui. Ceux aussi, qui, jaloux de son intimité, ne purent l'obtenir, devinrent ses ennemis personnels, et le comte de Provence fut de ce nombre, si même on en croit l'histoire, ayant eu la prétention de s'en faire aimer; Monsieur ne lui pardonna pas d'avoir été l'objet des légitimes dédains de sa vertueuse souveraine.

Voilà, dans la vérité des faits, toute l'histoire de cette femme sublime, le secret et l'unique cause des odieuses imputations qui ne lui furent pas épargnées, le seul mobile des calomnies qui empoisonnèrent son existence, mais qui ne firent jamais tache à la pureté de son âme, aux yeux de ceux qui la jugèrent par la loyauté de ses sentimens, et la magnanimité d'un coeur qui ne battit jamais, que pour les plus grandes prospérités de la France, sa nouvelle patrie, et pour l'amour de son royal époux, devenu sa seule famille politique. Le seul reproche qu'on puisse faire à Marie-Antoinette, c'est d'avoir manqué de prudence dans le choix de ses intimités, et de s'être montrée à découvert avec ses innocentes pensées de jeune princesse, et le naïf laisser-aller des plaisirs de son âge, sans vouloir les coordonner avec la sèche étquette des cours: mais pouvait-elle croire à tant de ma-

lice des hommes, au danger de conserver un entourage et des liaisons qu'elle eût brisés sans retour, si elle avait pu soupçonner les secrètes pensées d'une faction vendue à la perfide politique Autrichienne. Les haines implacables qu'elle ne pouvait inspirer personnellement, provoquées et entretenues par les grands conspirateurs, pesèrent sur elle de tout le poids de celles que s'était attirées le parti impérial; et l'on peut dire que ce furent les amis eux-mêmes de l'impératrice qui conduisirent sa fille à l'échafaud. Dévouée aux intérêts les plus chers du roi, la reine ne voulait avec lui que le maintien de l'honneur national; et tous deux ne furent jamais animés que du désir de fonder le bonheur du peuple, sur les réformes que réclamaient les intérêts généraux et les exigences de l'époque. Il y avait en outre, dans ce coeur de mère, trop d'énergie et de sollicitude, pour qu'elle ne se fût pas indignée à la seule pensée de laisser à son fils une couronne avilie au profit de l'Autriche. Les honteuses accusations dont l'ont chargée ses lâches calomniateurs, étaient le mot d'ordre des démolisseurs de la monarchie. Le monde sait ce que vaut une calomnie, et combien il est aisé de dénaturer les actions et les sentimens d'une reine, au sein d'une cour attaquée par l'étranger, divisée par les partis hostiles de l'intérieur. Le système de diffamation adopté et suivi depuis tant d'années pour faire traiter d'imposture une vérité incontestable, dans la personne du duc de Normandie, a trop bien prévalu pour qu'on n'apprécie pas à sa juste valeur l'infâme et même tactique qui laisse encore planer quelques nuages sur la vertu de la plus digne des femmes, de la meilleure des épouses, de la plus tendre des mères et de la plus héroïque reine qui ait jamais embelli la cour de France.

Qu'on juge quelles durent être les machinations des révolutionnaires, par un évènement jusqu' ici mal interprêté dans l'histoire.

« Un évènement inopiné, dit l'historien déjà cité, affligea

bientôt la France. La ville de Paris ordonna un feu d'artifice autour de la statue équestre de Louis XV, et le jour de cette fête fut choisi pour un massacre préparé par le dépit et le ressentiment des partis opposés en secret à l'alliance. Les ordres de la cour et les écrits du temps accusèrent d'incapacité le maire et les échevins de la capitale; mais le massacre de douze cents Français, continué jusque dans les rues non encombrées, manifesta trop bien que ce malheur fut le résultat d'un dessein prémédité. On tua des Parisiens, des femmes, des vieillards, et même des enfans, paisibles observateurs de la fête, dans les champs Élysées, sur les ponts, et sur les quais. On vit des assassins fendre la presse, armés d'épées, de poignards. Le Parisien, superstitieux et crédule, était loin de se soulever; il se contenta de dire que ce règne ne serait pas heureux. Une seule phrase des papiers du roi, nous apprend que le dépit de ceux qui avaient apporté des obstacles à son mariage, se changea en rage le jour de la fête; et qu'il était fort essentiel de couvrir d'un voile impénétrable ce qui s'était passé dans cette journée, et de ne pas laisser soupçonner *les coups affreux* qu'on voulait porter et qui manquèrent. »

Mr. de Montjoie, dans sa vie de Louis XVI, dit aussi qu'on compta des cadavres dans les champs Élysées, sur le quai des Tuileries, et jusques sur le pont royal. C'est un fait notoire, ajoute-t-il, qu'on vit, dans la durée de cette calamité, des hommes l'épée nue à la main, se jeter dans la mêlée et frapper tous ceux qui s'opposaient à leur passage : Mr. de Montjoie conjecture de là avec beaucoup de vraisemblance, que ceux qui ont fait la révolution de 1789, la désiraient dès lors en 1770, et cherchèrent à faire un premier essai de leurs forces, en profitant d'un grand rassemblement, pour plonger la masse du peuple dans un accès de désespoir.

L'Angleterre aussi a joué son rôle atroce comme puissance provocatrice de nos crimes révolutionnaires. Si nous jetons

un coup d'oeil sur le passé de sa politique, nous verrons son gouvernement pousser aux excès qui ont ensanglanté la France, et produit ses lamentables déchiremens intérieurs ; nous le verrons recruter de tout temps des individus dans toute l'Europe, et soudoyer des factions pour nous déclarer la guerre de l'anarchie ; afin de pouvoir offrir, sans doute, les crimes de la France en expiation des supplices de Marie Stuart, de Charles I, et de l'expulsion d'un roi légitime ; et, selon monsieur Pitt, pour que les Français ne pussent plus faire baisser les yeux à un Anglais hors de son île, en les forçant de rougir de leurs attentats régicides. Le fils du grand Chatam était né l'ennemi de la France, il avait été inspiré dans sa haine par son père qui disait au duc de Nivernais, qui lui reprochait en plaisantant quelques pirateries anglaises : « *Si la Grande-Bretagne était juste envers la France, dans ses procédés, elle ne durerait pas désormais un demi-siècle.* »

Soulavie disait à Franklin, en 1781 :

« En étudiant l'histoire naturelle de nos montagnes méridionales, je n'ai point perdu de vue les monumens historiques anciens et modernes, qui pourraient éclairer quelque partie de l'histoire de France. Mes recherches locales m'ont fait déterrer une suite de manuscrits originaux sur nos guerres civiles qui, la plupart, contiennent des faits ignorés, et néanmoins très-précieux pour notre histoire. Je vais extraire à la hâte quelques anecdotes sur les entreprises de la Grande-Bretagne ; elles vous rappèleront un système des Anglais constamment suivi pendant plus d'un demi-siècle, pour opérer la révolte intérieure des provinces où s'était introduite la religion dissidente. »

« Depuis 1627 jusqu'au commencement de ce siècle, ils n'ont pas cessé d'y semer la discorde. En 1627, le général des protestans appuyé de leur secours, publia un manifeste imprimé, où il prétend se justifier d'avoir eu recours au roi

d'Angleterre, et d'avoir pris les armes pour la défense des églises réformées. On sait qu'alors les Anglais firent une descente dans l'île de Rhé, qu'ils assiégèrent le fort et la citadelle de St. Martin, et qu'ils furent défaits en 1628. »

« Le roi fit la paix avec l'Angleterre en 1629; vers la fin du siècle, la cour de Londres reprit avec les chefs des religionnaires, des liaisons révolutionnaires. Jurieu, ce célèbre prophète et ministre protestant, à Genève, l'émissaire et l'instrument de cette cour en 1689, envoya des apôtres dans les Cevennes, à qui il sut inspirer le don de prophétie, ou plutôt de fanatisme, et commença la guerre des Camisards, dont il imagina et conduisit les plans. »

« En 1702 le même système de la cour de Londres se manifesta; cent émissaires qu'elle soudoyait parcoururent les montagnes et semèrent l'esprit de révolte qui eut lieu cette année-là. »

« En 1703, Cavalier se mit à la tête des troupes révoltées; on sait qu'il osa se qualifier prince des Cevennes; il devint général d'une véritable armée qu'il avait formée, et qui fut secourue par les Anglais; il finit ses jours à Londres où fut imprimée, en anglais, l'histoire de ses exploits. »

« Ravanel se mit en 1705 à la tête des troupes, et toujours à l'instigation des Anglais. Un gentilhomme nommé Desollier fut pensionné la même année de 600 florins; la reine d'Angleterre fit passer des sommes considérables; j'ai la note détaillée sur cet article. »

« En 1709, les Anglais envoyèrent trois Camisards refugiés cui, Dupont et Mazet, pour exciter encore le peuple à la révolte; ils s'abouchèrent avec un gentilhomme de Vals, nomme Justet, qui en fut le moteur; j'ai sa correspondance avec les Anglais. »

« Les Camisards, cependant, furent défaits par le Duc de Roquelaure, mais les Anglais inspirèrent encore aux rebelles l'esprit de sédition; ils les exhortèrent à ne pas perdre courage, et promirent de faire une descente en Languedoc; dans peu

de temps, soixante mille florins furent déposés pour faciliter le soulèvement.»

«Le plan définitif de ces troubles consistait à choisir en France un territoire connu par son zèle pour le culte protestant, pour en faire le point central d'une république indépendante, divisée en ses provinces, capitale, et cités, aux dépens du royaume de France.»

»Je me propose de publier une note relative à ces faits dans le Journal de Paris; mais cette publication ne changera ni les projets de l'Angleterre, ni les destinées du royaume. Des catastrophes se préparent en France; les Anglais n'y sont pas étrangers, ils se vengeront de ce que nous avons aidé à secouer leur joug; il se forme graduellement un esprit d'indépendance républicaine. L'Angleterre, suivant les diplomates les plus instruits est l'amie, l'alliée naturelle de nos philosophes, et elle entretient un parti par le moyen duquel elle punit quiconque ose, en France, la contrarier dans ses vues et ses plans; elle pousse le fanatisme de ses intérêts et de son patriotisme au point de perdre quand elle le peut, *tout Français qui a des sentimens de dévouement au roi*, quand ce sentiment lui porte préjudice: et on ajoute que le ministre Français qui a mis en avant un bon sujet, l'abandonne dans le péril où il l'a mis, et le laisse devenir à Paris, la victime secrète de la puissance britannique. On assure que la politique Française est la même à l'égard de l'Autriche; si cela est vrai, cette politique dénaturée et dégradée est bien dans le cas de jeter la France dans un état d'apathie, parce que l'astuce et l'énergie des cabinets de Londres et de Vienne, sont les deux premières qualités de leur diplomatie.»

«En 1770, la cour avait rappelé de Madagascar Mr. de Modave et nommé Mr. de Benousky à sa place. Ce dernier ayant, par une conduite criminelle, désorganisé la colonie dans l'espace de deux ans, vint en France pour se justifier; dévoilé dans sa perfidie, il passa à Londres et partit avec des Anglais

pour fonder à Madagascar une colonie pour le compte de la Grande-Bretagne ; et acheva de détruire le reste des établissemens Français qui avaient résisté, pendant son commandement, à ses coupables entreprises. Les Français, le voyant de retour, furent obligés de s'armer contre ses hostilités anarchiques, Benousky, à la tête des Anglais, s'arma de son côté, et voulut engager le combat ; ce misérable expira dans l'action, sans avoir organisé sa colonie Anglaise, et sans avoir totalement détruit la nôtre »

Que de Benousky ont été et sont encore dans le sein du gouvernement Français ; et combien d'exemples récens n'avons nous pas que l'Angleterre suit toujours avec persévérance son système de politique envahissante, forte de la faiblesse des autres.

« Le cabinet de St. James ne fut pas étranger à l'insurrection de la magistrature sous Louis XV. La Bretagne, dans tous les temps, fut travaillée par les émissaires de l'Angleterre. Les intelligences des mécontens de cette province sont assez connues, mais on ignore que dans le moment où la France était le plus agitée contre la révolution opérée par Mr. de Maupeou, le duc d'Orléans vit arriver à Villers-Cotterets une députation de six mécontens Bretons qui lui déclarèrent, que leur province, furieuse contre le roi Louis XV, était disposée à un soulèvement universel. Ils ajoutèrent que leur insurrection serait conduite par des chefs qui avaient conçu le plan de détrôner le Sardanapale qui régnait à Versailles, qui exilait les princes du sang, qui dépouillait la magistrature de leurs offices, de leurs propriétés et de leur liberté, etc. Ils déclarèrent qu'ils étaient résolus de tout oser, pour assurer leur résolution, pourvu que lui, prince du sang, consentît à se laisser couronner par quarante mille Bretons dont la paie était assurée. »

« Le duc d'Orléans ayant répondu qu'il avait l'honneur d'être premier prince du sang, et qu'il mourrait premier

prince du sang, les députés jetèrent les yeux sur le duc de Chartres (citoyen égalité). C'est le même parti de mécontens qui depuis, fonda au mois de Décembre 1788, à Versailles, le club Breton, nommé à Paris, après le 5 Octobre, le club des Jacobins. «

« Le maréchal de Richelieu, de qui l'on tient cette anecdote, ignorait ce qui fut négocié avec le fils du premier prince du sang; mais on fut instruit, que depuis cette circonstance, les Bretons et le duc de Chartres eurent entre eux des liaisons, et que des Anglais s'immiscèrent dans ces secrètes intelligences.»

« Louis XVI neutralisa momentanément les efforts du parti Anglais, mais l'émeute des blés de 1775 se manifesta, et les Anglais continuèrent d'attiser le feu de la discorde. Quoique la cour ne connût jamais les profondeurs de cette révolte, qui avait pour but d'assaillir les riches, les commérçans et le gouvernement; elle en apprit assez pour se croire obligée de se défendre en favorisant de son côté l'insurrection des colonies, depuis long-temps irritées contre l'Angleterre.»

Beaucoup de personnes ont blâmé Louis XVI de sa coopération efficace à assurer l'indépendance de l'Amérique. Celles-là n'avaient pas consulté les monumens historiques; elles se seraient convaincues que l'Angleterre avait mérité la leçon sévère que lui donna la France, dans une circonstance où les droits de l'humanité réclamaient, en faveur des Américains, le terme d'un asservissement qui n'était plus tolérable pour eux.

« Les colonies américaines se déclarèrent indépendantes à la suite des brillans succès de la guerre maritime, qui éclata en 1778 entre la France et l'Angleterre. Celle-ci se voyant dans l'impuissance de préparer et de soutenir avantageusement la campagne de 1783, s'était décidée à nous demander la paix dans le courant de 1782. Lord Chatam s'était écrié en expirant : « *la paix avec l'Amérique et la guerre*

contre la maison de Bourbon.» Un traité de paix s'en suivit et nous allons voir ce que vaut la foi Anglaise, semblable à la foi punique autrefois si hautement décriée. »

« Avant cette même année 1782, un parti de révolutionnaires en Suisse, sous prétexte d'obtenir un code de lois à Genève, forts des promesses et de la protection de l'Angleterre, s'étaient armés contre leur gouvernement et contre la France, garante de la constitution de Genève.»

« Parmi les démocrates, amis secrets de l'Angleterre, un ministre de l'évangile, nommé Reibatz, écrivait à Genève en 1779, l'apologie des principes du parti populaire; en 1794, il remit au comité l'apologie de leur effet, c'est-à-dire, l'histoire mutilée de la tyrannie, des massacres, des proscriptions et du pillage du parti victorieux dont il fut le ministre à Paris. On distinguait encore dans le parti populaire le jeune avocat Duroveray, remarquable par ses idées factieuses, d'Yvernois, Clavières, Flournois, Vieusseux et d'autres personnages qui conduisaient la ville de Genève à sa ruine.»

« Clavières et Duroveray allèrent à Versailles pour réclamer l'assistance du gouvernement; ils se présentèrent au comte de Vergennes, sur l'invitation de M. Necker; le ministre savait très-bien que le parti populaire de Suisse était vendu à l'Angleterre; ils ne purent rien obtenir de lui. Peu de temps après, une insurrection du peuple éclata à Genève; il prit les armes et s'empara des postes militaires de la ville. Le gouvernement de Genève fut détruit et remplacé par des comités de sûreté générale et des clubs. C'est ainsi qu'on essaya les moyens qui plus tard devaient aussi révolutionner la France, et la livrer à la merci des agitateurs soudoyés, pour anéantir la prépondérance continentale d'une nation, dont le sol, le climat, la population militaire et les richesses territoriales offusquaient l'orgueil insulaire de celle qui n'avait qu'une puissance artificielle et commerciale.»

« La faction révolutionnaire fit de la ville entière, disaient les fugitifs, un théâtre d'horreurs, tel que notre infortunée patrie si souvent agitée, n'avait jamais souillé ses annales par des opprobres de cette nature. Les magistrats, les chefs du parti du gouvernement furent arrêtés et déposés comme ôtages à l'auberge des Balances. »

« Les Suisses amis de la légalité s'unirent à la France et au roi de Sardaigne, pour réprimer le parti populaire et délivrer les prisonniers. M. de Vergennes appelait la révolution de Genève une maladie épidémique qui envahirait bientôt la France. Il multiplia ses mémoires, ses courriers et ses observations près la cour de Turin et le gouvernement de Berne, pour accélérer, la marche des troupes qui s'étaient coalisées contre les usurpateurs de l'autorité.»

« Les révolutionnaires avaient emprisonné les ôtages, disaient-ils, pour les immoler, si la France poursuivait ses projets sur Genève. Ils faisaient pis : ils amoncelaient les poudres de la république dans la cathédrale, et dans l'intérieur des quartiers des aristocrates, pour faire sauter la ville dans le lac, suivant les uns, ou pour forcer le parti du gouvernement à partager le danger, suivant les autres. Les ôtages, dans ce même moment, pleins de courage et de dévouement, écrivaient au comte de Vergennes, que leur situation ne devait pas l'empêcher de poursuivre l'exécution de ses vues bienfaisantes pour la délivrance de Genève, déclarant qu'ils s'honoraient de mourir glorieusement pour le soutien de la liberté.»

« Les factions qui gouvernaient la république se préparaient de différentes manières à conjurer l'orage qui les menaçait. Ils voyaient trois armées menaçantes s'avancer non contre la république, mais contre le seul parti des factieux ; déjà suivant les mémoires de ce parti, d'Yvernois et Duroveray négociaient avec l'Angleterre pour en obtenir des traitemens favorables. Suivant les mémoires de Mr. de

Vergennes à Louis XVI, ils demandaient d'être utiles à la Grande-Bretagne, au préjudice de la France. D'Yvernois dans ses dépêches à Londres, conjurait Mr. Abingdon de veiller au sort d'un petit état sur le point de devenir la victime des maximes tyranniques. Ce chef des tyrans tenait dans les prisons son propre gouvernement, et il suppliait Abingdon de le délivrer de la tyrannie. Daniel Laroche, Siordet et Duroveray négociaient déjà à Londres, et il le priait de les présenter au ministère anglais en qualité *d'envoyés, munis des pouvoirs nécessaires pour agir au nom des génevois près du ministère et près de toutes les personnes généreuses, qui prenaient part à Londres à leur situation. Les geoliers du gouvernement* emprisonné, prenaient la qualité *d'envoyés de Genève* à Londres. »

« Les oppresseurs du peuple américain devaient naturellement prendre sous leur protection les révolutionnaires de Genève, par la même raison que la France les poursuivait. Abingdon répondit à *d'Yvernois secrétaire des commissaires citoyens et bourgeois représentans de Genève;* qu'il avait été un temps où les flottes Anglaises étaient le porte-voix de la justice autour du globe. Les temps sont bien changés, disait le protecteur Anglais, en témoignant le regret de ne pouvoir faire parler son pays aux ennemis des libertés du genre humain, avec son ton ordinaire d'autorité. L'ambassadeur Anglais à Turin, voyant le départ des troupes sardes, fut si affecté de n'avoir pu sauver les citoyens de Genève, qu'il quitta cette cour. On peut juger par ce fanatisme Anglais pour le parti insurgé, des instructions secrètes de la cour de Londres. »

Les insurgés, à l'ébranlement des trois armées de France, de Suisse et de Turin, éprouvèrent les plus vives alarmes. «Ils viennent délivrer nos ôtages, disaient ils, qu'ils approchent donc les Français, nous leur enverrons en guise de boulets la tête des tyrans auxquels ils veulent nous soumettre. Cette France veut donc se faire écraser.»

« Le 29 juin 1782, les trois généraux arrivèrent devant Genève. Ils firent sommer les insurgés d'ouvrir les portes, et accordèrent 24 heures pour se soumettre. Les plus furieux des factieux demandaient de se défendre à outrance, les uns, pour délivrer Genève de l'invasion des Français, se disposent à faire sauter la ville dans le lac, au moyen des poudres, et à précipiter de ses hauteurs la cathédrale sur la cité ; les autres condamnent les plus notables des aristocrates à la même explosion. Mais bientôt la terreur s'empare des démocrates, et les trois généraux deviennent maîtres de la ville. Vingt-cinq des agitateurs révolutionnaires furent expatriés. « Lés insurgens que je chasse de Genève, » disait Mr. de Vergennes, dans un mémoire à Louis XVI, « sont les agens de l'Angleterre ; la bonne et ancienne bourgeoisie de Genève est notre amie nécessaire. Il y a peu de temps qu'elle osa résister aux insinuations des Anglais, qui voulaient établir près d'elle un agent diplomatique. Les révoltés sont égarés par quelques misérables, *soudoyés par la Grande-Bretagne*, qui se sont mis dans la tête l'étrange projet de faire sauter Genève dans le lac, par les poudres, s'ils ne peuvent la gouverner. Ils iront à Londres, mais je préserverai Genève. »

« Les bannis de Genève, en effet, dirigèrent leur marche vers Londres, par suite des négociations que d'Yvernais avait commencées avec Mr. Abingdon, avant même la marche des trois armées ; et telle était l'animosité de l'Angleterre contre la France, qu'il suffisait que la cour de Versailles eût persécuté un parti dans Genève, pour qu'en Angleterre ce parti trouvât la plus grande protection. Deux puissances amies, la cour de Sardaigne et la Suisse, et la France à qui l'Angleterre demandait la paix, avaient banni de Genève les principaux révoltés ; ces aventuriers sortaient de leur patrie ; trois nations les avaient flétris par leurs actes diplomatiques, et traités comme des incendiaires ;

maintenant errans et fugitifs, sans lieu ni domicile, odieux à l'Europe entière, pour avoir amoncelé les poudres et voulu, par un seul coup-d'état, faire sauter en l'air, au besoin, l'universalité des citoyens; leurs attentats, dont tous les gouvernemens ne parlaient qu'avec effroi, leur furent des titres favorables pour être accueillis en Angleterre. Plus leur haine pour la France était vive et profonde, plus ce sentiment était agréable à l'Angleterre.»

«Les bannis étaient à peine sortis de Genève, qu'ils nommèrent six commissaires, D'Yvernois, Clavières, Grenus, Ringler, Duroveray, Gasc, qui se joignirent à Londres à Siardet, la Roche et autres, qui assiégeaient déjà les bureaux. Le gouvernement qui poursuivait ses négociations avec la France, refusa des secours directs; mais le vice-roi, gouverneur d'Irlande, reçut l'ordre de pourvoir à leur existence. Il existe, à la date du 4 Avril 1783, une capitulation de la Grande-Bretagne avec les bannis de Genève, par laquelle le gouvernement Anglais leur accorda 50,000 livres sterlings pour les besoins des expatriés et pour bâtir une Genève en Irlande. Nous avons transmis les mémoires des Génevois, disait le gouvernement au roi, et il a plu gracieusement à Sa Majesté de signifier son approbation royale, d'un projet fondé sur des motifs qui intéressent si évidemment *la justice* et *l'humanité*. L'administration du subside fut confiée par le gouvernement à huit membres du conseil privé, à quatre membres du parlement et à six Génevois réfugiés, D'Yvernois, Gasc, Grenus, Duroveray, Clavières et Ringler, qui avaient pris la qualité de commissaires du parti représentant à Genève, persécuté par les Français.»

«On employa tous les moyens en Angleterre pour allumer l'imagination des bannis, et pour les maintenir dans leur haine fanatique contre le nom Français. Fergusson, président de la ville de Londonderry, écrivait à D'Yvernois: «*Vertueux citoyen*, les arts dans lesquels vous excellez, peuvent en-

richir le pays que nous choisirez pour asile; mais *c'est la haine généreuse que vous portez à la tyrannie*, c'est le zèle noble que vous avez développé dans la cause de la liberté, qui vous rendront *de précieux citoyens* dans cet état libre.» Duroveray et D'Yvernois répondaient à ces expressions par des expressions équivalentes, et dès le 22 Janvier 1783, ils ne manquaient pas, dans leurs épitres, de citer *les droits de l'homme*, qu'ils vinrent en 1789 nous enseigner.»

«Le lord Mahon offrit aux expatriés des terres et toutes sortes de secours. Le premier ministre, suivant D'Yvernois, déclara qu *ces Génevois étaient la race la plus propre à réparer les maux qu'une guerre déplorable venait de faire à la population Anglaise.* Ce fut le lord Temple, marquis de Buckingham, qui leur procura la Chartre précitée et le secours des cinquante mille livres sterlings. Deluc, Delolme, et autres chefs du parti expatrié occupèrent en Angleterre des places intimes et de confiance, telles que celle de Deluc, lecteur de la reine. Mr. Pitt, devenu ministre, continua aux révolutionnaires les assistances du gouvernement. Dumont,Chauvet, Marat, Melly allèrent les joindre à Londres.»

Quelle a été, après ces insidieux préliminaires, la marche de ces hommes de sang, devenus les instrumens de l'Angleterre, pour servir ses passions furieuses contre nous, renverser l'ancien régime de France et notre organisation sociale?

Les systèmes Anglo-Génevois introduits dans le sein de l'administration Française, amenèrent l'organisation d'une banqueroute frauduleuse, par l'élévation du papier révolutionnaire sur les débris du système de la monnaie métallique, institution suggérée par l'Angleterre à ses partisans; par la sortie de France du reste du numéraire; enfin par la chute des assignats. La conduite des révolutionnaires à l'égard de l'ancienne monarchie Française, va clairement ressortir d'un

mémoire rédigé dans le temps par le parti conservateur de Genève. Les signataires disaient au résident de France :

« Mr. Necker, par ses opérations ministérielles, n'eut pas » plutôt commencé la subversion de votre ancienne consti- » tution, par des opérations qui étaient le prélude nécessaire, » qu'on vit arriver en France et à Genève le plus habile de » nos révolutionnaires, D'Yvernois, auteur principal des plans » hostiles contre votre repos intérieur. L'ambassadeur Gower » ne rougit pas de les recevoir chez lui et de les produire » dans le monde. Se lier plus intimement à Mr. Necker et » propager les principes de votre révolution, furent leurs pre- » mières tentatives. Bientôt Clavières, également exilé par » Louis XVI, accourut à Paris avec des plans révolutionnaires. » Doubler le Tiers-État, délibérer en une seule chambre, accoler » l'aristocratie en minorité à la majorité armée et en effer- » vescence, furent en France les premières opérations que les » révolutionnaires Génevois inspirèrent. Ils proposaient d'exécu- » ter ce qu'ils avaient déjà essayé à Genève. En multipliant les » mémoires, ils gagnaient l'amitié de Mirabeau qui trouvait » dans leurs plans une révolution toute imaginée, et appelait » Duroveray son maître en révolutions et Clavières son maître » en finances. Les partis les plus égarés en France, furent les » amis de nos agitateurs, et Mirabeau avait à peine reçu le » premier prix de ses dévouemens au parti qui le payait en » secret, qu'abandonnant son *Courrier de Provence*, il l'ac- » corda à nos Génevois révolutionnaires, à Duroveray, Clavières, » Dumont et Reybas. Le mauvais ton de ces conspirateurs » le fit tomber, au point que l'Angleterre fit tous les frais » du Journal. Le *Courrier de Provence* était pourtant l'indi- » cateur des révolutions à consommer en France, des individus » à détester et à poursuivre, des assignats à créer et à mul- » tiplier, pour opérer la déportation de votre numéraire, » ainsi *que l'Angleterre l'avait conçu*. Que si vous voulez » connaître à fond les intentions *de cette puissance*, lisez

»les mémoires, les discours et les motions de Mirabeau dont »nos agitateurs Génevois fournissaient l'esquisse, et sur lesquels »Mirabeau ajoutait son style et son ton. Lisez ensuite ce »Journal, vous y trouverez ce que vous préparait de malheurs »*l'inquiète et vindicative Angleterre*, à l'aide de nos proscrits »de 1782. Lisez ensuite le Journal de Brissot et ses motions. »Exilé de la France comme nos agitateurs de Genève, par »Mr. de Vergennes, compagnons de malheurs et d'aventures, » voyez comme ils deviennent complices dans leurs vengeances.

«S'il fut un temps peu opportun à la déclaration de la »république, c'était certainement à l'époque de la fuite du »roi. L'assemblée nationale, quoique influencée par la dé»mocratie, était presque toute royale d'esprit et de principes; »cependant, c'est dans cette circonstance que *nos expatriés* »*osent précipiter le but de la Grande-Bretagne, qui ne* »*vit pendant la Constituante, dans vos troubles domesti*»*ques*, que l'expulsion des Bourbons, le projet de l'établis»sement, dans le continent, d'une autre dynastie, et le »démembrement de la monarchie. Vous souvenez-vous d'un »certain bâtard agitateur des Cordeliers, nommé Duchâtelet? »Il était le prête-nom des écrits de nos Génevois.

«Cependant l'ouvrage de nos exilés se soutint en France »à peu-près comme leur gouvernement à Genève. Ils avaient »réussi à faire adopter une démocratie royale populaire aux »chefs de la Constituante; démocratie qu'un souffle suffisait »pour réduire en poudre. Pour la renverser, nos émissaires »s'identifient avec les brissotins qui, avant le 10 Août, étaient »les montagnards de la deuxième législature. *L'Angleterre* »*voulait faire déclarer la guerre à l'Autriche par* la »France déjà déchirée de factions, et qu'on croyait démem»brée par le traité de Pilnitz; il s'agissait encore d'anéantir »votre alliance Autrichienne de 1756. Les brissotins se »chargèrent de tout ce qu'il y avait d'odieux dans une »déclaration de guerre que *nos proscrits réussirent à*

»*susciter au profit de l'Angleterre* à vos meilleurs amis, »comme aux puissances neutres, sans aucun égard ni distinc»tion des puissances amies ou ennemies de la France.

« C'est dans cette circonstance terrible pour la cour, que »*l'Angleterre, après avoir fait de grands frais pour »soulever vos faubourgs de Paris*, au 14 Juillet, au 6 »Octobre, au départ du roi, de concert avec le duc d'Orléans, »veut avoir dans le ministère Français un homme à elle. Le »parti de la reine y était opposé; elle connaissait à fond les »vues révolutionnaires de l'Angleterre. Le parti Anglais »éprouva donc des difficultés pour faire élire Clavières; »mais la faction les leva, en glaçant de terreur cette Prin»cesse. La dernière contre-façon des assignats irritant les »patriotes, un conseil secret de deux de nos bannis, présidé »par Brissot, se résolut d'accuser cette souveraine de com»mander et de diriger la fabrique de ces assignats faux, si elle »n'admet pas Clavières dans le ministère. Cette cour de »France s'est bien précipitée elle-même dans le gouffre; »elle était bien avertie et bien instruite; le roi eut cependant »la lâcheté d'appeler ce Génevois dans son ministère.

« Clavières était une espèce d'aventurier plein d'esprit, »d'audace, de vues et de vices dangereux dans tous les états. »Il passait pour tel, dans l'esprit de tous les gens sensés à »Genève, et pour un homme douteux sur les affaires d'hon»nêteté: quatre puissances l'avaient banni de Genève et »l'avaient excepté de toute amnistie pour ses séditions, et »ses projets d'incendier sa patrie où il ne pouvait régner à »son aise. Le roi ne pouvait ignorer que ce Génevois avait »été nommé administrateur avec le lord Grenville, et autres »Anglais, de l'étrange subside de 50,000 livres sterlings; »aussi la cour était à peine revenue de l'effroi que la menace »de Brissot avait opéré, qu'elle renvoya Clavières. Celui-ci »offensé d'avoir été appelé au ministére pour quelques jours, »soulève tous les faubourgs, le 20 Juin, contre le roi aux

» frais de l'Angleterre, et les dirige vers le château qui fut » forcé.

«.Vous connaissez les évènemens du 10 Août; il fallait » que *nos émissaires Anglais* remportassent cette autre » victoire, pour que Clavières pût être encore élevé au mi- » nistère. Ce ministère fut bien plus désastreux que le » premier. Danton reçut de Clavières des sommes qui furent » employées aux révolutions d'Août, et depuis aux massacres » du 2 Septembre, et Mr. *Pitt* se déchargea sur Brissot et » sur le parti, de *l'inconvénient d'une déclaration de guerre* » *contre le voeu de l'Angleterre.* Poursuivis par les mon- » tagnards, les girondins tentent de se sauver par une coalition » avec les modérés, et travaillent à conserver le roi en le » détrônant; *tandis que les montagnards veulent en le* » *détrônant le faire périr.*

« Cette haine est conduite contre le roi, avec beaucoup de » mesure et de degré en degré, *par l'Angleterre*, dont » nos révolutionnaires Génevois *tiennent leur commission* » *directement.* Conseillers et banquiers de Mirabeau dès » l'ouverture des États-Généraux, ils délibèrent avec lui le » renvoi des troupes du Champ-de-Mars, et la détention de la » personne du roi aux Tuileries. Le Génevois Dumont se cache » sous le nom de Duchâtelet, pour présenter le projet d'une » république. Avez-vous enfin une première constitution? » Clavières l'insulte, en soulevant la populace de Paris, le » 20 Juin. Le corps législatif reçoit-il dans son sein le roi » vaincu du 10 Août, le Génevois *Marat*, *qui avait été* » *recevoir à Londres ses instructions*, dominateur dans la » muncipalité de Paris, y fait délibérer que ce prince sera » envoyé au Temple, et se prépare à le faire mourir. C'est » principalement contre la personne royale que nos aventuriers » génevois dirigent leurs coups; c'est le centre de l'autorité » qu'ils attaquent directement. Que fait l'Angleterre? Que » font les Espagnols dans cette circonstance? Ceux-ci prenant

»hautement la défense du roi, donnent du courage au »parti opposé à Marat, et gagnent au prince accusé quelques »suffrages des députés limitrophes de l'Espagne. Nul doute, »qu'un semblable témoignage d'intérêt de la part de la »Grande-Bretagne, n'eût gagné des suffrages de plusieurs »députés de vos contrées littorales de l'ouest. Pitt n'a pas »cru depuis qu'il avilirait la Grande-Bretagne *en armant* »*les royalistes pour détruire*. Pourquoi a-t-il cru s'avilir, »quand il s'agissait des démarches politiques, pour conserver »le monarque? Sombre de caractère et calculateur profond, ce »ministre repoussant l'opinion généreuse de Mr. Fox, éluda les »mesures favorables au roi et les démarches officielles d'amitié »et de protection que l'opposition et tous les Anglais manifestè- »rent dans cette désastreuse circonstance. L'Angleterre n'avait »pas accueilli avec des intentions pures ces révolutionnaires »dans son sein; elle ne les avait pas déversés, sans projet, dans la »France en révolution. Elle était intéressée, suivant le système »Mr. Pitt, à réduire votre pays dans une telle position, »qu'il n'osât plus accuser les Anglais de régicide. Aussi des »aventuriers, des gens nés dans le sein de nos conjurations »de Genève, et sortis avec un esprit ivre et égaré, du sein de »nos révolutions, nos Dumont, nos D'Yvernois, nos Clavières, »nos Marat, etc., furent employés pour exécuter les diffé- »rentes scènes et proscriptions de la révolution Française. »Louis XVI fut donc décapité par la faction dominante du »génevois *Marat*, qui succédait à présent à la faction du »génevois Clavières. La faction Clavières et la faction Marat »réunies firent le 14 Juillet, le 20 Juin et le 10 Août. »Le 21 Janvier, la faction Marat consomma le plan déstruc- »teur du gouvernement Francais.

«Il y a dans les périodes de la révolution Française »comme dans la nôtre, une marche dont je veux vous donner »la clef. Je ne la donne point au résident de France, mais »à un Français qui s'occupe de l'histoire de son pays. Cette

»clef de notre révolution et de la vôtre est celle-ci. Toutes »les pièces de ces révolutions *ont été préparées d'avance* »*par l'Angleterre*, à peu près comme un négociant hor»loger de cette ville dirige ici la fabrique de toutes les »pièces de sa montre. Les rôles ont été distribués comme »nous avons classé à Genève les différens ouvrages d'horlogerie. »C'est le même mécanisme prévu, combiné et monté. Notre »gouvernement devient impuissant: nos agitateurs tiennent »des comités secrets: nos clubs deviennent leur pouvoir »exécutif. Ainsi chez vous comme à Genève il y a des clas»sifications révolutionnaires dont la hiérarchie sauvage imite »parfaitement la hiérarchie constitutionnelle. Nos génevois »expatriés, directeurs de votre révolution, ont observé cette »hiérarchie, et l'on voit en eux une génération perpétuelle »de passions destructives si bien engrenées, qu'à la ruine »de Necker, on voit s'approcher l'établissement de Clavières, »à la ruine de Clavières, succède la faction Marat; etc., tous »étaient unis, frères et amis en 1789; tous sont divisés en 1792. »Londres est le tronc commun de ces ramifications révolution»naires. Que si vous voulez connaître par un signe caractéristi»que les autres factions subalternes, tant Françaises que »Génevoises, qui ont palpé les sommes versées dans votre révo»lution par l'Angleterre, je vais vous les signaler toutes, par »une observation générale: — elles n'ont été, elles ne sont, »elles ne seront contentes d'aucune sorte de gouvernement en »France: elles les trahiront tous.

«L'ancienne France étant renversée, les ordres hiérar»chiques anéantis, et ses plus illustres membres mis à mort »par les chefs des Septembriseurs, ou conduits à l'échafaud; »la France constitutionnelle étant également abolie, il restait »encore à votre nation un peuple industrieux, intelligent »et actif. Vous aviez des manufactures précieuses. Lyon »était encore le point central de votre commerce; l'impor»tation étrangère était toujours de 90 à 100 millions que

»vous deviez à l'existence de cette cité intéressante. Eh bien! »*la jalouse Angleterre anéantit en ce moment-ci la ville* »*de Lyon par des mains génevoises*. Des sommes énormes »sont versées au parti de Précy par la cour de Londres et »par le canal de Genève, sous la protection et garantie de »votre gouvernement révolutionnaire, pour détruire les »Jacobins. De pareilles sommes sont envoyées aux chefs »des Jacobins, pour détruire *les boutiquiers*. Voyez, d'un »autre côté, comme les troupes de la Convention entourent »déjà Lyon, la métropole de votre commerce. Les débats »sanglans des royalistes et des révolutionnaires la détruiront, »n'en doutez pas, de fond en comble. Avec un autre gou»vernement, vous auriez pris au fait les agens de l'Angleterre »chargés de la direction génerale des troubles de Lyon, et »ils auraient été punis d'une perfidie qui devait compromettre »les deux nations. Mais le gouvernement révolutionnaire gé»nevois est influencé par la plupart des individus qui ont »palpé, en 1783, les sommes de l'Angleterre. Peut-il punir »cette puissance de la continuation de ses bienfaits en faveur »de vos ennemis?

«Nous avons dans Genève un illuminé, mais un honnête »homme, nommé Chenaud, notaire, qui est tout plein de »bonnes intentions pour la France, votre patrie. Il est initié »dans les secrets d'une branche d'illuminés allemands, qui »se sont séparés de la tige, parce que leurs plans destructeurs »et réformateurs des institutions humaines, sont bien plus »modérés. On assure que ce notaire a écrit tous les ans à »chaque époque révolutionnaire, à vos prédécesseurs et à »Louis XVI, ce que le parti destructeur préparait de mal»heurs à la France pour l'année courante. J'ai ouï dire »enfin qu'il présentait des moyens sûrs pour arrêter le torrent »des révolutions qui ravageront enfin toute la France. Si ce »fait est vrai, comme je n'en puis douter, vous voyez que »les Français ne sont que des instrumens et que *les vertus*

»comme *les crimes* et *les passions*, ont été également »soulevés dans votre sein, pour métamorphoser votre gouver»nement en révolution.

« On m'a assuré que la prévoyance de Chenaud allait au »point qu'il était assuré d'avance de la variété d'aventures »en partie romanesques, en partie sanglantes de Clavières, »un des plus notables révolutionnaires, Une prévoyance »qu'on peut avoir dans les états sujets, comme celui-ci, à »des révolutions périodiques, peut l'avoir guidé dans ses »méditations. Les chefs du parti révolutionnaire sont bien »de justes calculateurs des révolutions futures. Ils ont un »tel sentiment du succès de leurs délits, que l'un d'eux a »peint la troupe, en se peignant lui-même. Je vais vous »dire de mémoire les deux vers que Clavières voulait qu'on »mît au bas de son portrait:

»On tombe, on se relève, on terrasse, on détruit,
»On recule, on avance, on s'arrête, on poursuit.»

Voici l'explication de ces deux vers:

Clavières, excepté de l'amnistie de 1782, est banni de Genève. (on tombe.)

Les bannis sont nommés administrateurs du subside Anglais. (on se relève.)

Le 14 Juillet et autres révolutions de la Constituante anéantirent la monarchie. (on terrasse, on détruit.)

La fusillade du Champ-de-Mars arrête la révolution momentanément, et institue la France constitutionnelle. (on recule.)

Premier ministère de Clavières. (on avance.)

Clavières est renvoyé du ministère. (on s'arrête.)

Le 20 Juin, le 10 Août et le second ministère de Clavières donnent de nouvelles forces à la révolution. (on poursuit.)

« Duroveray, tandis que sa patrie était asservie à ses compagnons d'aventures, parcourait la Suisse d'où il se fit expulser par le gouvernement de Berne. Il y intriguait avec Fitzgerald, ministre de George III, et une poignée d'émigrés, pour soulever les Montagnes du Jura. On croirait à ce trait, ce Génevois dévoué aux partisans de l'ancien régime de la France, s'il n'existait un monument historique qui constate aux yeux de la postérité les perfidies du gouvernement Anglais, et ses moyens de désorganiser la France. Ce Duroveray qui, en 1794, était à la tête d'une poignée de nobles émigrés, travaillait en 1789 à les détruire. Avant la réunion des trois ordres, avant le 14 Juillet, il s'établissait dans l'enceinte même de la salle du Tiers-État, pour le diriger contre le roi et contre les autres chambres. Duroveray ainsi posté, Duroveray pensionnaire de George III, collègue du lord Grenville pour l'administration du subside Anglais, distribuait aux deputés Bretons et autres du parti Anglais, les billets préparatoires des premières opérations erronées et désastreuses de cette chambre, d'où sont venus tous les malheurs ultérieurs de la France. D'anciens magistrats de Genève, stupéfaits de l'audace des bannis, écrivaient à Louis XVI.

« Les magistrats de la république de Genève dont votre » majesté connaît la loyauté et le plus fidèle dévouement à » votre personne sacrée, vous font parvenir avec une douleur » extrême leurs plaintes sur la conduite de Clavières et de » Duroveray. Nous ignorons les sources de leur crédit et de » leurs richesses, mais *ils arrivent de Londres, où le gou-* » *vernement* les a favorisés, avec une telle profusion que » nos yeux ne peuvent croire aux écrits qui nous l'annoncent. » Ils environnent nuit et jour les députes du Tiers-État; non » les plus vertueux, mais ceux qu'on présume, d'après l'opi- » nion publique, être le plus enclins aux désordres. Ils ré- » pandent de l'argent, ils professent les principes les plus

»effrayans contre la religion, contre l'état, contre votre »personne sacrée ; ils rôdent autour, et pénètrent dans le »palais royal; ils vont de Paris à Versailles, porter des »motions subversives de toute société, et les distribuent »imprimées et manuscrites aux membres les plus connus du »Tiers-État. Ah! sire, ils bouleverseront la France. Mr. ** »les dirige.»

«Des Génevois qui observaient les intrigues des bannis, pénétrèrent eux-mêmes dans la chambre du Tiers, avant la réunion, pour prendre sur le fait les révolutionnaires de 1782; et par l'organe du député Madier, la chambre du Tiers-État étonnée entend cette étrange motion: *je demande à la chambre qu'elle ordonne l'expulsion hors de son sein des individus non députés qui se trouvent assis parmi nous. J'en vois un étranger, proscrit de son pays, réfugié en Angleterre, pensionnaire du roi d'Angleterre qui, depuis plusieurs jours, écrit et fait circuler des billets dans la Salle.* La chambre stupéfaite de voir un pensionnaire, un agent de George III, ainsi posté, parut un instant dans l'émotion, lorsque Mirabeau qui déjà subjuguait la chambre par la puissance de son génie, y fit maintenir l'étranger.

«D'Yvernois établi en Angleterre dans les bureaux secrets du lord Grenville, indiquait par ses écrits à toute l'Europe, à tous les partis Anglais établis en France, en Russie, à Vienne, à Philadelphie et à Londres, et surtout aux membres du parlement d'Angleterre, ce qu'ils devaient croire de la France révolutionnaire, et comment ils devaient se comporter avec elle. Il fut à Londres l'ame des bureaux qui révolutionnaient la France. Etranger aux factions de la Grande-Bretagne, il connaissait l'art de plaire à Pitt et à Fox. C'est le premier fonctionnaire public du gouvernement Britannique qui ait eu l'audace d'avouer les premiers projets de Mr. Pitt.

Louis XVIII, qui mieux que personne, pouvait nous révéler les causes de la révolution, dans laquelle il a joué, quoique ténébreusement, le principal rôle, Louis XVIII a aussi écrit dans ses mémoires :

« Les causes extérieures de la révolution ne manquaient »pas non plus ; l'Angleterre irritée des secours décisifs que »nous avions fournis aux insurgés de l'Amérique, s'était promis »d'exercer de cruelles réprésailles, en nous humiliant par »où nous avions triomphé. Elle sema l'anarchie en France »en employant mille moyens divers, soldant les révolution- »naires, les agens provocateurs, les chefs des émeutes: en- »fin, elle répandit des sommes énormes pour causer un »bouleversement total. Ce furent les ministres et le Prince »de Galles, à leur tête, qui encouragèrent le duc d'Orléans, »dans ses intrigues, et qui aidèrent ses amis à renverser la »monarchie. Cette puissance avait en outre un intérêt positif »à agir ainsi; la ruine de notre marine qui maintenait dans »de sages limites l'extension de la sienne, et celle de nos »manufactures, qui disparaissaient nécessairement au milieu »des discordes publiques. »

Mr. Wraxall, dans la chambre des communes d'Angleterre, avait répeté le mot célèbre *Delenda est Carthago;* il faut détruire la marine de France. Sur la question, comment s'y prendre, pour effectuer cette destruction? Je viens de répondre à cette question, répliqua l'orateur; *formez une alliance* avec l'Empereur, et la marine *de la maison de Bourbon est détruite.*

Nous pourrions dire encore aujourd'hui de l'Angleterre, ce que le comte de Brog ie disait à Louis XVI, par suite d'observations qui résultaient de sa correspondance secrète:

«L'Angleterre, sans doute, n'espère pas de prendre et de détruire Paris. Sa puissance de terre est aussi inférieure à la nôtre que Rome, à cet égard, était supérieure à Carthage. Mais ses forces de mer ont pris sur les nôtres le même

ascendant, pendant et depuis la dernière guerre. Elle a plus que jamais adopté le même principe, de ne pas nous laisser relever, de veiller sans cesse sur nos ports, sur nos chantiers, sur nos arsenaux; de guetter nos projets, nos préparatifs, nos moindres mouvemens, et de les arrêter tout court, par des insinuations hautaines, ou des démonstrations menaçantes.

«Supérieure en tout à l'Angleterre, la France ne le cède qu'en fait de marine, et à l'Angleterre seule. Si l'Angleterre nous laisse le loisir de rétablir la nôtre, il n'y aurait bientôt plus d'égalité. Les avantages naturels de la France, ses moyens, ses ressources du sol, de la population, de l'industrie, du numéraire, l'enthousiasme patriotique dont la nation est susceptible; tout cela mis en oeuvre avec intelligence, manié avec ordre, développé avec énergie, formerait un poids, une masse dont l'impulsion bien dirigée, renverserait enfin le colosse de la puissance Anglaise,

«L'administration Anglaise sent la disproportion et la disjonction des pièces dont elle est composée; leur tendance naturelle à l'écroulement, à la dissolution; *les mouvemens convulsifs de l'Irlande*, fatiguée du joug; le danger prochain et inévitable d'une scission entre ses colonies et la métropole; l'immensité de la dette nationale, le péril imminent d'une banqueroute, et cependant la necessité d'augmenter cette dette par l'impossibilité de créer de nouveaux impôts, s'il survenait une nouvelle guerre contre elle.

«Quant aux Bourbons, dit l'auteur des mémoires de Talleyrand pour servir à l'histoire de France, l'Angleterre ne s'en souciait nullement. Elle les regardait seulement comme un être de raison collectif, dont l'intérêt prétendu lui permettait de voiler sa haine envers la France, sous de faux semblans d'amour pour des princes malheureux.

«Sous le consulat, la diplomatie était merveilleusement bien secondée par les instincts du peuple Anglais, pour entrer en arrangement pacifique avec l'Angleterre, mais il

était difficile, pour ne pas dire impossible, d'arriver à un résultat tant que Mr. Pitt serait le ministre influent du pays. Ce ministre aurait moins que jamais consenti à se relâcher du système de guerre opiniâtre dont il était le plus violent instigateur, et plus le gouvernement consulaire présentait de garantie d'ordre, de retour à des doctrines anti-subversives, plus devait s'accroître l'inimitié de Mr. Pitt. Il aurait plutôt traité avec la France grosse encore de révolutions et de désastres antérieurs, qu'avec la France portant dans son sein les germes d'une prochaine prospérité; un mot horrible de lui l'atteste. La France, avait dit ce ministre, *n'est pas assez saignée.*

« *Règle générale, tout gouvernement fort aura en France l'Angleterre pour ennemie; et dès que vous la verrez se rapprocher de la France, déclarez hautement, qu'en France il n'y a point de gouvernement national.* »

Tout le monde connaît les détails de l'affaire de Quiberon, qui sera à jamais l'opprobre de la nation Anglaise, mais ce que l'on ne sait pas, c'est que la massacre de nos officiers de marine était prévu et commandé d'avance. Un gentilhomme de ma connaissance, Mr. le comte de **, m'a raconté qu'il était un de ceux qui devaient faire partie de l'expédition. Avant l'embarquement, il fut donné aux officiers Français et au comte d'Artois, un repas, à bord du vaisseau du commodore Anglais. On but beaucoup. Mr. de ** frappé de propos assez extraordinaires que tenait le commodore trahi par le vin et devenu singulièrement expansif, s'observa et conserva tout son sang-froid. Alors il entendit l'agent du gouvernement Anglais faire l'infâme révélation des ordres secrets qu'il avait reçus, et qui s'exécutèrent ponctuellement par le sanglant résultat de l'expédition. Le lendemain, Mr. de ** s'empressa de faire part au prince, à jeun, de l'horrible plan dont il avait surpris le mystère. Le comte d'Artois, on a peine à le croire, sans dire pourquoi, *négocia seulement*

afin d'obtenir qu'un corps de réserve restât sur les lieux, pour faire partie d'une expédition ultérieure, pour laquelle bien entendu, il se réserva lui-même, en retenant avec lui l'émigré qui lui avait donné la communication. C'est à cette circonstance, ajouta Mr. de **, que je dois de n'avoir pas péri à cette époque si affreusement célèbre de nos malheurs. Cette révoltante trahison qui n'avait été que soupçonnée jusqu'ici, fut conduite avec une rare perfidie. Voici quelques passages d'une lettre citée dans les mémoires de Louis XVIII, qui lui aurait été adressée peu de temps avant l'expédition.

« Toute l'attention du cabinet de Londres paraît se concentrer sur les divers ressorts mis en jeu pour favoriser la descente sur la plage de Quiberon; rien n'est négligé; on prodigue l'argent, on rassemble en quantité les provisions, munitions et armes qui pourront être nécessaires. Les meilleurs marins de l'Angleterre sont désignés, ainsi que des navires de choix. On appelle en même temps de toutes les parties de l'Europe les émigrés qui voudront prendre part à cette entreprise. *Nos officiers de marine sont surtout invités à s'y réunir*,

« Les émigrés arrivent en foule ; le régiment Royal Artillerie, est entièrement composé de *réfugiés de Toulon*. Un grand nombre de *soldats républicains prisonniers en Angleterre*, se sont enrôlés dans Royal-Louis, *dont ils forment la majorité*. Ils sont *aussi* en force dans Royal-émigrant, *puis* dans les légions Dudresnay et d'Hector : *celle-ci* renferme presque *toute* notre marine royale. Peut-on répondre que les républicains n'auront pas le désir, dès qu'ils auront mis pied à terre, d'aller rejoindre leurs camarades ? J'en ai fait l'observation à un membre du conseil, qui m'a répondu que *cela était égal*. J'ai dû être peu satisfait de cette réponse.

« Cette première division forme une masse d'environ quatre

mille hommes ; elle est commandée par le comte d'Hervilly, serviteur dévoué de la royauté, dans la personne du frère de votre Altesse Royale. Mais un dévouement sans bornes, une bravoure à toute épreuve, suffisent-ils dans de telles circonstances? Je me demande s'il possède les qualités nécessaires au chef d'une expédition si importante ; je ne puis écarter de sinistres prévisions : Dieu veuille me rendre mauvais prophète. »

La seconde division était sous les ordres du comte de Sombreuil, qui, retardée *sans cause réelle*, arriva le 15 Juillet pour assister le lendemain à la défaite de d'Hervilly sans pouvoir s'y opposer. Il est bon de remarquer ici que ce fut le 8 du mois de juin 1795, par conséquent à cette époque, que le Dauphin, Roi Louis XVII, parvint à sortir de la tour du Temple. Ne semble-t-il pas qu'on aurait voulu faire comprendre aux généreux protecteurs de l'Orphelin, qu'en lui sauvant la vie, ils ne lui assuraient point la couronne de France; qu'il y avait en dehors de ses intérêts, un mobile secret d'impulsion désorganisatrice des défenseurs du trône, puisqu'on anéantissait d'un seul coup les plus fermes soutiens de la légitimité; puisque l'on désorganisait, et l'émigration, et les armées royales de France.

Avant l'expédition, des observations avaient été faites sur le choix peu rassurant des chefs, et l'on avait répondu que ceux qui paient ont le droit incontestable de décider. Après la défaite, «Puisaye, dit Louis XVIII, au lieu de songer à se joindre à Sombreuil pour reprendre l'avantage, monta sur les vaisseaux anglais et s'enfuit. Quatre mille hommes furent faits prisonniers, au nombre desquels figuraient neuf cents émigrés dont la Convention Nationale ordonna le supplice. Les exécutions se firent dans une prairie, près d'Auray. Avant que le désastre fût consommé, tandis que les émigrés combattaient encore, la flotte anglaise avait remis à la voile, les troupes britanniques n'avaient pas quitté le bord, et elles

abandonnaient ces malheureux. L'un d'eux, à la vue de cette retraite inattendue, s'écria: «*le but de l'expédition est atteint*, le corps entier de la marine française est détruit.»

Analysons maintenant ce qui résulte des renseignemens donnés par Thiers, dans son histoire de la révolution.

Puisaye se fit conférer par le comte d'Artois les pouvoirs nécessaires pour commander l'expédition et nommer à tous les grades, *en attendant son arrivée*. Le ministère anglais de son côté, lui confia la direction de l'expédition; mais d'Hervilly devait commander les régimens émigrés jusqu'au moment où la descente serait opérée. L'escadre qui portait l'expédition (mi-juin) se composait de trois vaisseaux de ligne de 74 canons, de deux frégates de 44, de quatre vaisseaux de 30 à 36, de plusieurs chaloupes canonnières et vaisseaux de transport. Elle était commandée par le commodore Waren, l'un des officiers les plus distingués et les plus braves de la marine anglaise. Il avait été convenu qu'aussitôt après son départ, une autre division navale *irait prendre à Jersey les émigrés organisés* en cadre. En même temps, des vaisseaux de transport devaient aller à l'embouchure de l'Elbe, *prendre les régimens émigrés* à cocarde noire, pour les transporter auprès de Puisaye. Si ce dernier pouvait prendre une position solide sur les côtes de France, *une nouvelle expédition portant une armée anglaise*, de nouveaux secours en matériel, *et le Comte d'Artois*, devait sur-le-champ mettre à la voile.

«Il n'y avait, dit Thiers, qu'un reproche à faire à ces dispositions,» et ce reproche, suivant moi, est capital: «c'était de diviser l'expédition en plusieurs détachemens; *mais surtout de ne pas mettre le prince français à la tête du premier.*» Dans une entreprise de cette importance, d'où dépendait pour ainsi dire le sort de toute l'émigration, si l'on eût voulu le succès, on aurait dû en effet réunir des moyens d'attaque tellement puissans que la victoire ne dût

pas être douteuse, à moins d'évènemens imprévus, qui contrarient les prévisions de la sagesse humaine. L'absence du Comte d'Artois, fort peu honorable pour lui, ne peut non plus s'expliquer sans le motif mystérieux que j'ai indiqué.

Lorsqu'on eut mouillé dans la baie de Quiberon, un *conflit* d'autorité s'éleva entre Puisaye et d'Hervilly. Puisaye voulait descendre à terre, d'Hervilly s'y opposait, déclarant qu'il ne hasarderait pas ses troupes sur une côte ennemie et inconnue, avant d'avoir fait une reconnaissance; Puisaye et le commodore ayant décidé la descente, d'Hervilly fut obligé d'y consentir.

L'expédition débarqua dans le fond de la baie, au village de Carnac. Aussitôt, divers chefs royalistes accoururent avec leurs troupes; ils amenaient quatre ou cinq mille hommes aguerris, mais mal armés, et mal vêtus. Il était facile de remédier à cet inconvénient puisque l'escadre portait dix-sept mille uniformes complets d'infanterie, quatre mille de cavalerie, vingt-sept mille fusils, dix pièces de campagne et six cents barils de poudre. Les bandes royalistes grossies des paysans s'élevèrent à dix mille hommes en deux jours. On distribua des fusils et des habits; des rixes eurent lieu. « Ces premières circonstances étaient peu propres à établir la confiance entre les insurgés, dit Thiers, *et les troupes régulières, qui, venant d'Angleterre et appartenant à cette puissance, étaient à ce titre un peu suspectes aux Chouans.* »

D'Hervilly avait un plan, Puisaye en avait un autre; il voulait commander en maître; d'Hervilly niait son autorité, et ne voulait pas reconnaître dans Puisaye le chef suprême et le maître des opérations. Puisaye envoya aussitôt à Londres, pour faire expliquer les pouvoirs. Les démêlés continuèrent, il y eût désordre dans l'organisation des postes, des plaintes, des murmures, toujours des volontés contradictoires entre Puisaye et d'Hervilly. « Une partie des Chouans qui

» étaient sous l'influence des agens royalistes de Paris, atten-
» daient pour se réunir à Puisaye *qu'un prince parût avec*
» *lui*. Le cri de ces agens et de tous ceux qui partageaient
» leurs intrigues, fut que l'expédition était insuffisante et
» fallacieuse et *que l'Angleterre venait en Bretagne répéter*
» *les évènemens de Toulon*. « On sait qu'à cette dernière époque, toute la marine militaire de Toulon fut remise à l'Angleterre, comme un dépôt sacré qui devait être rendu à Louis XVII. Ce fut le commencement de la destruction de notre marine. *La loyale Angleterre* possède encore ce dépôt sacré. C'est un souvenir de honte pour les royalistes qui livrèrent un poste Français à l'étranger, une tache de plus d'infamie pour la puissance qui les trahit au nom de George III. A Quiberon « on ne disait plus que l'Angleterre
» voulait donner la couronne au comte d'Artois *puisqu'il*
» *n'y était pas*, mais au duc d'York; on écrivit qu'il
» ne fallait pas seconder l'expédition, mais l'obliger à se
» rembarquer, pour aller descendre auprès de *Charette*. Celui-
» ci ne demandait pas mieux. *Il répondit qu'il avait envoyé*
» *M. de Scépeaux à Paris pour réclamer l'exécution*
» *d'un des articles de son traité;* qu'il lui fallait donc
» attendre le retour de cet officier, pour ne pas l'exposer à
» être arrêté, en reprenant les armes. »

D'après ce que je sais du Duc de Normandie, tout me porte à croire, qu'au lieu de l'exécution d'un des articles de son traité avec le gouvernement français, Charette attendait l'arrivée du prince en Vendée, comme il est vrai qu'il s'y rendit alors, dans le château d'un de ses amis, où il tomba malade et où il vit le général Charette. La reprise des hostilités de la part du général, ne pouvait donc s'effectuer que lorsque l'Orphelin du Temple qui venait de quitter sa prison, serait en lieu de sûreté.

En attendant le retour du messager envoyé à Londres par Puisaye, plusieurs combats avaient eu lieu, malgré le

désaccord des deux chefs, et les plaintes des Chouans qui s'indignaient d'être exposés seuls aux coups des Républicains sans être soutenus et secondés par des troupes de ligne. Cependant, on s'était rendu maître du fort Penthièvre; Puisaye fit débarquer dans la presqu'île tout le matériel envoyé par les Anglais; il y fixa son quartier-général, y transporta toutes ses troupes, et résolut de s'y établir solidement. Le 7 Juillet les Républicains attaquent dix mille Chouans. Ceux-ci regardent sur la falaise, et ne voient pas arriver les troupes régulières. Alors ils entrent en fureur contre les émigrés qui ne viennent pas à leur secours. Jean Georges Cadoudal dont les soldats refusent de se battre, les supplie de ne pas se débander, mais ils ne veulent pas l'entendre. Georges, furieux à son tour, s'écrie que ces scélérats d'Anglais et d'émigrés ne sont venus que pour perdre la Bretagne, et que la mer aurait dû les anéantir avant de les transporter sur la côte. Le désordre règne parmi les Chouans parcourant en désespérés un terrein labouré par les balles et les boulets républicains. Vauban s'efforce de réunir les hommes les plus braves, pour faire une retraite en bon ordre, qui fera rougir, leur dit-il, cette troupe de ligne qui les laisse seuls exposés à tout le péril. Les émigrés n'avaient pas encore donné, qu'on remarque bien cette circonstance. Le commodore Waren jugea qu'il était politique de faire une démonstration en faveur des Chouans, menacés d'être jetés dans la mer par une charge vigoureuse des Républicains. Il foudroie ces derniers et les empêche, pour ce jour-là, de pousser plus loin leurs avantages.

Puisaye écrivit aussitôt à Londres pour qu'on envoyât sur-le-champ des vivres, *des munitions*, *des troupes* et *le prince français.*

En même temps, d'autres points de la France, on écrivait en Bretagne, pour désapprouver l'expédition qui, disait-on, *avait un but dangereux*, *puisque le prince n'y était pas*.

Le 15, la division navale des émigrés passés à la solde de l'Angleterre, sous le nom de régimens à la cocarde noire, arriva dans la baie. Elle était forte de onze cents hommes commandés par Mr. de Sombreuil. Cette escadre annonçait trois mille Anglais amenés par Lord Graham *et la prochaine arrivée du Comte d'Artois avec des forces* plus considérables. Une autre dépêche reçue en même temps, terminait le différend, élevé entre d'Hervilly et Puisaye, donnait à ce dernier le commandemant absolu de l'expédition, et lui conférait, de plus, le titre de *lieutenant-général au service de l'Angleterre.*

Sans attendre les renforts annoncés et l'arrivée du prince qui se tenait toujours loin du danger, Puisaye prépare une attaque pour le lendemain 16. Un engagement général a lieu; un feu de mousqueterie et d'artillerie accueille les émigrés, la mitraille, les boulets et les obus pleuvent sur eux : tandis qu'on sonne la retraite à gauche on sonne la charge à droite; la confusion et le carnage sont épouvantables; toute l'armée fuit vers le fort Penthièvre. Les *prisonniers républicains* enrôlés dans les régimens émigrés, se rendirent en foule au camp républicain, et indiquèrent un moyen de pénétrer dans la presqu'île. Le général y pénètre par surprise, une lutte effroyable s'engage des deux côtés; mais *les soldats complices des assaillans accourent sur les crénaux, présentent la crosse de leurs fusils aux Républicains et les introduisent.* Tous ensemble fondent alors sur le reste de la garnison, égorgent ceux qui résistent et arborent aussitôt le pavillon tricolore. Les Républicains se rendent maîtres du fort. Dans ce moment *Vauban et Puisaye, éveillés par le feu accouraient au lieu du désastre; mais il n'était plus temps.* Les troupes éparpillées dans la presqu'île, couraient çà et là, ne sachant où se rallier. Puisaye ce chef de l'expédition quitte le lieu du carnage, et va trouver le commodore pour faire approcher l'escadre que *l'éloignement,*

l'obscurité et le mauvais temps avaient empêchée d'apercevoir le désastre. L'amiral fit force de voiles, arriva enfin à la portée du canon à l'instant où Hoche, à la tête de sept cents grenadiers, pressait la légion de Sombreuil et allait lui faire perdre terre.

«Quel spectacle,» lit-on dans Thiers, «présentait en cet »instant cette côte malheureuse! la mer agitée permettait »à peine aux embarcations d'approcher du rivage; une »multitude de Chouans, de soldats fugitifs entraient dans »l'eau jusqu'à la hauteur du cou pour joindre les embar- »cations et se noyaient pour y arriver plustôt. Un millier de »malheureux émigrés, placés entre la mer et les baïonnettes »des Républicains étaient réduits à se jeter dans les flots »ou sur le feu ennemi, *et souffraient autant du feu de »l'escadre Anglaise que les Républicains eux-mêmes.*» Les émigrés n'ayant plus d'autres ressources que de se rendre ou de se faire tuer, mirent bas les armes pour être bientôt immolés par ordre de la Convention.

Tel fut le résultat de l'expédition. «Dix mille hommes, dit Touchard-Lafosse, émigrés, Chouans et Anglais tombent au pouvoir du vainqueur. Ce désastre pouvait être prévu; il était une conséquence de l'impéritie des chefs de l'expédition : s'ils eussent voulu se priver de tout moyen non seulement d'attaque, mais encore de défense, certes ils n'auraient pas pris une position plus vulnérable.» Néanmoins cet écrivain ne partage pas l'opinion de ceux qui avancent que la marine Britannique fit pleuvoir mitraille et boulets sur les émigrés dans le dessein de les sacrifier. Il ne peut croire que le cabinet de St.-James ait, avec une infâme préméditation, placé les émigrés français entre deux inimitiés. C'eût été une monstruosité de haine machiavélique dont Pitt lui-même ne pouvait, *selon lui*, être capable. Mais nous le voyons ailleurs, oubliant ses scrupules, charger le gouvernement Anglais d'infamies qui ne le cèdent en rien à celle de la

trahison de Quiberon ; car il nous démontre que ce ministre dominait par Robespierre les Jacobins de la Convention , et que dès-lors il fut le provocateur de tous les forfaits *de la montagne.*

«Reportons nous ,» dit-il au sujet d'une arrestation momentanée de Bonaparte , «aux bruits qui coururent lors »de la prise de Toulon. Si des faits obscurs de cette époque, »et de l'explication embarrassée qu'en donne Robespierre , on »peut conclure, après beaucoup de gens , que *la montagne »conspirait avec les Anglais et l'émigration ;* on arrive »assez naturellement à reconnaître que Bonaparte serait »tombé en disgrâce , pour avoir fait échouer le Jacobinisme »simulé devant Toulon et son véritable griéf serait d'avoir »repris cette ville. Une telle interprétation , toute hardie »qu'elle paraît au premier abord , soutient mieux qu'aucune »autre l'épreuve du raisonnement : on ne doute presque »plus aujourd'hui que Toulon n'ait été livré par la faction »de Robespierre; et la mission de cet homme affreusement »célèbre , a cessé , dans l'esprit des plus sages observateurs, »de tacher la révolution pour empreindre une autre cause »de honte et d'infamie.»

Touchard ajoute aussi au sujet de Quiberon , que Sombreuil, avant de subir la funeste conséquence de la défaite, s'éleva avec véhémence contre la lâcheté et la fourberie du comte de Puisaye, général-en-chef des Chouans, qu'il paraissait soupçonner de trahison ; et que si l'on doit s'en rapporter aux mémoires de Mr. de Vauban , ce soupçon n'était pas dépourvu de fondement. Rappelons-nous que Puisaye avait le titre de lieutenant-général au service de l'Angleterre. Touchard veut bien , dans tous les cas , reconnaître que les Anglais ont vu périr avec une sorte de satisfaction , par suite de cet échec , environ trois cents officiers de l'ancienne marine Française ; car là , ajoute-t-il , se trouvait une partie du personnel des flottes qui avaient aidé à l'affranchissement de

l'Amérique ; et cette coopération laissa, dans le coeur de nos voisins, un levain de ressentiment qui subsistera longtemps encore.

Thiers aussi parait ne pas vouloir croire à une trahison, « tout fut imputé, dit-il, à Puisaye et à l'Angleterre par les brouillons qui composaicnt le parti royaliste. Puisaye était, à les entendre, un traître vendu à Pitt pour renouveler les scènes *de Toulon.* Cependant il était constant que Puisaye avait fait ce qu'il avait pu ; et enfin le zèle que le commodore Waren mit à sauver les malheureux restés dans la presqu'île, prouve que, malgré son gènie politique, l'Angleterre n'avait pas médité le crime hideux et lâche qu'on lui attribuait. »

Mr. Thiers peut avoir ses raisons pour interprêter ainsi l'évènement qui détruisit notre marine. Ces preuves ne sont en rien concluantes : car les traîtres n'agissent jamais à découvert, et se ménagent toujours des ressources de justification qu'on admet, ou qu'on n'admet pas.

Pourquoi le *Prince Français* n'était-il pas là, pour exciter par sa présence l'enthousiasme des royalistes, et par la concentration de l'autorité suprême sur sa tête, empêcher les divisions des chefs qui furent si scandaleuses, si funestes aux émigrés et aux royalistes de la Bretagne ?

Pourquoi n'avoir pas tenté l'expédition avec toutes les forces disponibles réunies ?

Pourquoi Puisaye qui, comme chef, devait rester le dernier sur le lieu du combat, quitte-t-il la presqu'île au milieu de la déroute de ses troupes, pour se rendre à bord de la flotte, sous prétexte d'avertir le commodore ?

Que faisait le commodore à cette distance ; et pourquoi la flotte Anglaise n'a-t-elle pas protégé l'engagement *de ses alliés ?* Pourquoi ne s'est-elle approchée et n'a-t elle tiré le canon qu'après la défaite des émigrés, et lorsque le feu de ses batteries faisait autant de mal aux poursuivis qu'aux poursuivans ?

Les faits incontestables qui nous sont appris par l'histoire, loin d'être en désaccord avec la révélation de Mr. le Comte de ** la confirment rigoureusement, puisque nous avons eu à déplorer le dénouement tragique qu'il avait annoncé d'avance et qui, suivant ce qu'il apprit le *jour de l'ivresse*, *était écrit dans les ordres secrets* donnés par l'Angleterre. Cette révélation guide victorieusement le juge impartial, dans le vaste champ des suppositions sincères ou hypocrites des divers hommes politiques, et des récits contradictoires des historiens. Les mauvaises pensées se décèlent par les mauvaises actions; et si un concours de circonstances fatales, faciles à prévoir, devait rendre, comme elles ont rendu la défaite infaillible; elles accusent hautement le pouvoir directeur de l'entreprise.

Je maintiens donc dans toute sa force la déclaration d'un gentilhomme plein d'honneur qui, vivant retiré dans son château, étranger à la politique, n'avait d'autre intérêt dans la communication qu'il m'a faite, que celui de me raconter un évènement de sa jeunesse dont la cause ignorée, était d'une immense importance pour l'histoire. Quant à Mr. Pitt, sa mémoire restera à jamais entachée du sang qui fut versé en France par les féroces dominateurs de la Convention; il a littéralement accompli le dernier voeu de son père expirant; il a fait une guerre à mort à la maison de Bourbon.

Pitt a été jugé d'ailleurs par ceux des Anglais pour qui l'honneur national n'est pas un vain mot. Ce ministre avait soulevé contre lui une opposition violente dans le parlement d'Angleterre, à la tête de laquelle se trouvaient placés par leur énergie et leur entraînante éloquence, les célèbres Fox et Shéridan. L'expédition de Quiberon surtout, avait excité contre lui une indignation générale. Pitt voulut s'excuser en disant que le sang Anglais n'avait pas coulé. «Oui, repartit Shéridan avec véhémence, oui, le sang Anglais n'a pas coulé; mais l'honneur Anglais a coulé par tous les pores.»

« Je ne prononce pas le nom de Pitt, disait l'infortunée Marie-Antoinette à Mme Campan, que la petite mort ne me passe sur le dos. Cet homme est l'ennemi mortel de la France ; il veut, par notre destruction, garantir à jamais la puissance maritime de son pays, des efforts que le roi a faits pour relever sa marine, et des résultats heureux qui en ont été la suite pendant la dernière guerre, il sait que c'est non seulement la politique, mais l'inclination particulière du roi de s'occuper de la marine, que la démarche la plus marquante qu'il ait faite pendant son règne, a été de visiter le port de Cherbourg ; Pitt a servi la révolution Française dès les premiers troubles ; il la servira peut-être jusqu'à son anéantissement. »

« Il a fallu, dit encore Mme Campan dans ses mémoires, pour produire un changement total dans l'ancien amour du peuple Français pour ses souverains, la réunion des principes de la philosophie moderne, à l'enthousiasme pour la liberté puisé dans les champs de l'Amérique ; et que cette fureur de novation et que cet élan aient été servis par la faiblesse du monarque et *par la constante corruption de l'or des Anglais*. »

« Qu'on ne croie pas, ajoute-t-elle, cette accusation basée sur celle tant de fois répétée par les chefs du gouvernement Français depuis la révolution. Deux fois, entre le 14 Juillet 1789 et le 6 Octobre de la même année, jour où la cour fut traînée à Paris, la reine m'avait empêchée d'y faire de petits voyages d'affaires ou de plaisir, me disant « n'allez pas tel jour à Paris, *les Anglais ont versé de l'or, nous aurons du bruit*. »

Nous apprenons de la même dame que, lorsque la famille royale fut installée aux Tuileries, un soir, *un lord Anglais* qui jouait à la même table de jeu que la reine, eût l'impudence de montrer avec affectation une énorme bague dans laquelle il y avait une mèche de cheveux d'Olivier

Cromwell. Cette grossière impertinence qui fit sur l'esprit de sa majesté une profonde et pénible impression, offrait un indice bien' saillant des desseins cachés de la politique britannique, puisque un haut personnage, admis aux honneurs du salon de la reine, ne savait même pas conserver le respect que commandaient la présence de sa majesté et le lieu où il ne s'était fait admettre, peut-être, que pour en surprendre et trahir les secrets.

Aussi après le 10 août 1792, la reine dont le linge avait été pillé, en ayant reçu une corbeille, de Lady Sutherland, femme de l'ambassadeur d'Angleterre, renvoya cette corbeille avec dignité, en disant: «je remercie Lady Sutherland, mais dites de ma part à l'ambassadrice que les secours de l'Angleterre viennent trop tard.»

Je pourrais multiplier les preuves de l'action directe des gouvernemens étrangers, et surtout de l'Angleterre, sur l'esprit des révolutionnaires Français, action dont les suites étaient d'autant plus inévitables, que cette nation avait acquis par elle-même l'expérience des moyens de révolutionner un pays; puisque l'exemple de Cromwell la dirigeait, dans l'application qu'elle faisait chez nous des maximes régicides. Thiers rapporte qu'on trouva un porte-feuille sur les murs de l'une de nos villes frontières, renfermant des lettres qui étaient écrites en anglais, et que des agens en France s'adressaient entre eux. Il était question dans ces lettres de sommes considérables envoyées à des agens secrets répandus dans nos camps, nos places fortes et nos principales villes. Les uns étaient chargés de se lier avec les généraux pour les séduire, de prendre des renseignemens exacts sur l'état de nos forces, de nos places et de nos approvisionnemens; les autres avaient mission de s'introduire dans les arsenaux, dans les magasins, avec des mèches phosphoriques, et d'y mettre le feu. «Faites hausser, disaient encore ces lettres, »le change jusqu'à deux cents livres pour une livre sterling.

»Il faut discréditer le plus possible ls assignats, et refuser »tous ceux qui ne porteront pas l'effigie royale. Faites »hausser le prix de toutes les denrées. Donnez les ordres »à vos marchands d'accaparer tous les objets de première »nécessité. Si vous pouvez persuader à Cott..ti d'acheter le »suif et la chandelle à tout prix, faites-les payer au public »jusqu'à cinq Francs la livre. Milord est très-satisfait pour »la manière dont B. t. z. a agi. Nous espérons que les »assassinats se feront avec prudence. Les prêtres déguisés »et les femmes sont les plus propres à cette opération.»

A cette courte analyse d'accusations hautement motivées, dont la justification se rencontre à chaque page de notre histoire, je joindrai le témoignage de Mr. de Brémont, qui fut secrétaire privé de Louis XVI. En 1836, cet ancien serviteur de la monarchie fut appelé à déposer, devant le tribunal de son canton en Suisse, dans une procédure en escroquerie intentée par le gouvernement Français au duc de Normandie, *après son expulsion*. Mr. de Brémont, après avoir donné des preuves irrécusables de l'identité du prince, s'exprime ainsi.

«C'est à la reine d'Angleterre à se faire représenter le »traité secret passé entre Louis XVI et le roi Georges III. Elle »y lira les devoirs qu'il lui impose, en faveur du fils du »roi martyr. Qu'elle demande aussi à son ambassadeur en »Suisse, dans laquelle des légations accréditées dans ce »pays, on a osé dire que, sans doute, Mr. Naündorff »pouvait être l'Orphelin du Temple ; mais qu'on le défiait »de pouvoir jamais le prouver, parce que tout le monde »était intéressé à le faire échouer. La reine, dit-il encore, «pourrait faire vérifier à l'hôtel des monnaies, à Paris, la »somme des guinées dépensées, pour payer les crimes en »1792. Mes agens suivaient les sacs qui sortaient de l'hôtel »de l'ambassade Anglaise et qu'on portait à Santerre et à »Pétion. Mr. de Montmorin que j'avais prié de faire cette

»vérification, m'a assuré qu'on y changeait quatre-vingts »marcs de guinées par semaine, et que pour faire placer »le bonnet rouge sur la tête de Louis XVI, on y avait »porté huit cents marcs.»

Dans ce document important, Mr. de Brémont parle aussi d'un comte de Proly, et d'un Juif Ephraïm, commissionné de la cour de Prusse, près du gouvernement de France, qui, sous l'influence de la Prusse et de l'Autriche, dirigèrent les faubourgs St.-Antoine et St.-Marceau, pour y opérer les grandes journées ; puis il ajoute :

«Pour dévoiler toutes les causes qui ont produit le »malheur de l'Orphelin du Temple, il faudrait aussi dévoiler »les causes de l'assassinat du Roi de Suède ; le mystère »des négociations, pour faire nommer par Louis XVI, le »Duc de Brunswick connétable de France, avec le traite»ment annuel de trois à quatre millions ; il faudrait surtout »expliquer les motifs de la retraite de l'armée Prussienne, »commandée par le Roi de Prusse en personne, et par le »Duc de Brunswick, retraite qui livra l'armée de Clairfait »à Dumouriez. Alors, on se convaincra que la révolution »Française a été la plaie de la France, *produite par un* »*grand crime* Européen.»

J'expliquerai dans le chapitre suivant, avec les causes de la mort de Gustave III, les motifs de la retraite de l'armée Prussienne. Pour en finir en ce moment avec toutes les abominations de l'Angleterre qui voulait la perte de la France, qu'on sache qu'un membre du parlement d'Angleterre vint à Paris quelque temps avant le neuf thermidor, chargé de négocier avec Robespierre. Il annonçait qu'il y avait une faction dans Londres disposée à reconnaître la république Française, si le tyran voulait fixer un pouvoir exécutif amovible, sur une ou deux têtes, comme dans la république romaine.

«Witel et Conte, dit Soulavie, interceptaient la corres-

pondance du membre du parlement qui s'était présenté à Robespierre et avait reçu de lui un passe-port pour Genève, pour conférer par écrit de sa mission. Ces deux individus m'annoncèrent que Robespierre traitait avec des étrangers, comme s'il était le chef de la république et le maître de ses destinées. Ils firent plus, ils m'apportèrent les lettres de l'Anglais, qu'ils avaient interceptées, et sommèrent le résident de France de redoubler d'efforts, pour empêcher qu'un individu traitât seul en France avec des Anglais, et surtout un individu tel que Robespierre. Mais que faire alors des lettres décachetées en témoignage de la vérité de l'assertion de Witel? A qui les adressera-t-on? Meaulle, député de la Convention, arrivait dans l'Ain, en qualité de représentant en mission; et il fut dit à Witel que Meaulle, effrayé de voir la France inondée de sang, allait passer en Suisse, prévenu que Robespierre voulait le faire guillotiner. Meaulle fut donc invité à envoyer les dépêches de l'Anglais au comité de sureté générale qu'il apprit être en opposition avec Robespierre. Le comité reçut ces dépêches interceptées, et Vadier, membre de ce comité, qui commença la révolution du 10 thermidor, les présenta à Robespierre avec les lettres également interceptées de Chenaud, et prépara le cri libérateur : à bas le tyran. »

Cette atroce combinaison nous est encore révélée par un des membres de la Convention, dans le temps où la Princesse Elisabeth porta sa tête sur l'échafaud. Voici ce que Mr. Boissy-d'Anglas écrivait à Louis XVIII.

« Il est de mon devoir de vous instruire de ce qui se » passe, je lis enfin dans l'ame de Robespierre. C'est un » autre Cromwell qui se prépare, mais un Cromwell sans » courage, et à qui un crime inutile sourit encore comme crime.

» Robespierre veut la couronne de France, non avec le » titre de Roi, mais avec celui de dictateur, de conservateur » de Président du Conseil, que sais-je? Il a immolé à ce

»désir immodéré de pouvoir, la Reine, le Duc d'Orléans, »*je prévois la mort de votre neveu*, et celle de votre »vertueuse soeur; préparez-vous à cette double perte; elle »est inévitable. Votre nièce seule restera en France.

»Pourquoi, me direz-vous? pour en faire sa femme. Vous »reculez d'horreur, et cependant telle est la pensée de »Robespierre. *Votre surprise augmentera encore, lorsque »vous saurez que cette pensée lui a été suggérée par »l'Angleterre.* Il y a ici un agent de ce cabinet qui, »quoique caché pour le plus grand nombre, ne l'est pas »pour moi. Croyez qu'il se passe à l'étranger des choses »faites pour étonner; qu'on s'y arrangerait pour nous d'un »gouvernement qui concéderait certains avantages commer-»ciaux, ou qui donnerait pour gage de ses intentions »pacifiques, tel ou tel port de mer. *L'Autriche*, car il faut »tout vous dire, *l'Autriche reconnaîtrait* Robespierre, »*à quelque titre que ce fût, s'il lui abandonnait la »Lorraine ou l'Alsace.*

»Or, on *flatte l'homme*, on fait luire à ses yeux une »perspective capable de le tenter; mais lui, rien ne l'arrête, »et déjà il se croit au faîte de l'échelle.

«On va vîte en révolution; ainsi, méditez sur ce que je vous mande.»

Nous verrons quel fut le fruit des méditations du comte de Provence. Devenu Louis XVIII, c'est lui-même qui cite cette lettre, après quoi il ajoute:

«Bientôt je sus la vérité tout entière. Mme Elisabeth, »ce modèle de toutes les perfections, l'unique et dernière »consolation de notre nièce, lui fut arrachée violemment »le 9 Mai 1794. On la conduisit à la conciergerie, et dès »le lendemain eurent lieu à la fois son jugement inique et »son odieuse exécution.

»Elle parut pour la forme devant le tribunal révolu-»tionnaire; j'ai depuis acquis la certitude que l'arrêt de sa

»condamnation avait été libellé, écrit et signé à l'avance,
»dans un souper qui, la veille au soir, avait eu lieu chez
»Robespierre, souper où furent admis le président Dumas,
»l'accusateur public, Fouquier Tinville, Collot-d'Herbois,
»et Barrère.»

Ensuite le Roi historien transcrit une note historique que lui remit le Duc d'Otrante, le *Régicide Fouché*, *en* 1814; on remarque les passages suivans:

«Il est un point qu'on ne peut nier, c'est le projet de »dictature perpétuelle enfanté par Robespierre. Il crut éluder »toutes les difficultés, en se plaçant de manière à ce qu'il »n'y eût que lui en France qu'on pût charger du pouvoir. »Il savait que les puissances, *fatiguées de guerres qui ne* »*leur apportaient point des avantages sur lesquels elles* »*avaient compté*, seraient bien aises qu'on leur fournît un »prétexte de mettre bas les armes. Ces puissances néanmoins »ne pouvaient traiter avec l'anarchie; il fallait, pour satisfaire »aux convenances, qu'elles ne parussent pas sanctionner les »excès permanens de la révolution; et cette dernière ne sem»blerait terminée que, lorsqu'on leur présenterait, à sa »place, une forme de gouvernement offrant des chances de »solidité, et *en harmonie avec leurs idées*. Une présidence, »un consulat, ou une dictature à vie, étaient ce qui en »approchait le plus.

»*Il était fait à Robespierre personnellement des pro*»*positions positives*, *quoique* détournées, par l'Angleterre »et l'Autriche. Cette négociation se poursuivait encore au »moment du 9 thermidor, par l'intermédiaire du Baron de »Thugut.»

Tous les historiens sont d'accord sur cette question de la dictature de Robespierre et de son mariage projeté avec Marie-Thérèse. Bonaparte manifestant à Cambacérès sa surprise qu'on eût rendu la liberté à cette Princesse, Cambacérès, en le regardant fixement lui répliqua:

« Et le moyen de la retenir ici? Ils voulaient tous l'épouser, à commencer par feu Robespierre; c'était un leurre qu'on a présenté successivement à tous ceux qui ont pris de l'influence : *nous avons préféré qu'elle se mariât à son cousin.* »

Nul ne pourra désormais mettre en doute la terrible puissance exercée par le cabinet de Londres sur les affaires de la France; puissance de haine toujours active, toujours permanente, et qui ne fait jamais défaut dans nos désastres publics; car elle se montra non moins pernicieuse en 1814, en 1815 et en 1830. Mr. Fox avait fait, avant la mort de Louis XVI, dans la chambre des communes, une motion qui eût sauvé le monarque, si elle n'avait pas été accueillie par les dédains de Mr. Pitt. Le Marquis de Lansdown la présenta dans la chambre haute; mais le ministre lord Grenville lui répliqua : — « avec qui pourrions-nous donc négocier en France? Traiter avec de tels hommes, ne serait-ce par reconnaître la république? Le *caractère* et *la dignité* de la Grande-Bretagne ne seraient-ils pas *déshonorés* en traitant avec de tels misérables? (with such desperate rabble) Nous n'avons rien à négocier avec les agens de ce nouveau gouvernement, et rien à leur communiquer, *sans abaisser la dignité nationale.* » — Ces paroles et les oeuvres du gouvernement Britannique révèlent toutes les noirceurs de la politique Anglaise qui, dès-lors, inventa contre la France un systême de bascule dont le résultat fut de soutenir alternativement tous les partis l'un contre l'autre, pour les détruire l'un par l'autre. N'est-ce pas une amère dérision d'avoir vu les conseillers de la couronne d'Angleterre, se targuer de la dignité nationale, pour ne pas traiter de la délivrance du Roi de France avec les hommes de la république, au moment même où ils honoraient de leur protection des révolutionnaires honteusement chassés de Genève, et au nombre desquels était Clavières, le collègue de lord

Grenville, dans l'affaire du subside des cinquante mille livres sterlings! L'honneur et la dignité de la Grande-Bretagne ne lui ont pas permis non plus sans doute, de reconnaître le Duc de Normandie; mais, sans la mort de Robespierre, elle eût volontiers accepté ce hideux scélérat, comme dictateur de la France, et mari de la fille de Louis XVI! C'est bien le cas de nous écrier avec un de nos auteurs comiques: où l'honneur va-t-il se nicher?

Après des faits d'une telle gravité, et dont l'héritier de la couronne de France a dû nécessairement subir les conséquences voulues par les auteurs et complices du grand crime Européen, il deviendra superflu de répondre à une objection qui n'en est pas une pour les hommes d'état, mais que j'ai souvent entendu répéter par ceux qui jugent l'action des gouvernemens d'après le cours régulier des affaires communes de la vie. On a dit et on dit tous les jours, en parlant du Duc de Normandie: s'il était véritablement le fils de Louis XVI, pourquoi les Bourbons, pourquoi les puissances étrangères ne l'ont-elles pas reconnu? Mr. Touchard Lafosse, dans ses souvenirs d'un demi-siècle, répond victorieusement à cette question.— Parce qu'un Roi que l'intrigue a découronné, est toujours un imposteur, lorsqu'il n'a pour juge que la puissance intéressée à le déclarer tel. — Que les esprits judicieux sachent tirer des conséquences rationelles des faits qui leur sont appris; et la conduite qu'on a tenue à l'égard du Prince ne sera plus inexplicable pour eux. Dans la vie privée, l'intérêt divise les familles; dans le monde politique, l'intérêt fait les nations ennemies entre elles, et se transforme en raisons d'état qui, devenues la seule morale des gouvernemens, autorisent et justifient les trahisons, les crimes, les bouleversemens des empires, toutes les infamies politiques enfin qui constituent les grands hommes; car, en administration publique, les vertus, l'honneur, la probité, la franchise, sont des vices capitaux qu'on n'admet pas à la cour des Princes.

L'Autriche n'avait pas à tant de frais créé ses intrigues et fait l'application de ses principes destructeurs de l'ancienne monarchie française, pour la reconstituer sur des bases qui ne lui laissassent plus les chances possibles de nous reprendre l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine, etc., en un mot, d'arriver au démembrement de la France, objet de toutes ses pensées du jour, des rêves de toutes ses nuits. Le gouvernement qui n'a eu ni le courage, ni la volonté de prendre des mesures efficaces pour empêcher l'assassinat de Louis XVI, et de la Reine de France, Archiduchesse d'Autriche, devait en 1814, par des motifs semblables à ceux qui dirigèrent la faction ennemie de nos intérêts en 1793, pour être conséquent, frapper d'une permanente proscription l'héritier royal légitime, qui seul, par ses principes connus si éminemment nationaux, une fois rétabli sur le trône de France d'où on l'avait écarté par un faux acte de décès, pouvait réunir tous les Français sous une même bannière. On savait, que loin de se prêter à l'avilissement de sa patrie, il trouverait au contraire dans son génie et ses hautes vues politiques, la puissance de la replacer aux jours de sa plus belle gloire, et de lui rendre sa vieille suprématie, sans en demander la permission à personne. On n'ignorait point qu'il avait de généreuses sympathies pour la malheureuse Pologne, dont la Russie, l'Autriche et la Prusse s'étaient partagé les dépouilles. Toutes les paroles d'un Prince sont recueillies et font autorité. Le Duc de Normandie, élève de la nature et étranger aux dissimulations de la politique, n'avait pas su se prémunir contre les nobles inspirations de son âme. Trop souvent, pour son malheur terrestre, il avait exprimé tout haut ses pensées qui, toutes, se rapportaient à son immense amour de l'humanité. On ne pouvait donc pas vouloir, pour la France révolutionnée, d'un monarque qui, en gouvernant par la justice et la vérité, eût dominé l'Europe, et appris aux autres souverains que, pères

de leurs peuples, ils sont dépositaires de leur bonheur, responsables de leurs souffrances, et que le plus petit d'entre leurs sujets, est le plus digne de leur sollicitude. En diplomatie il n'y a pas de liens de famille; on ne connaît ni père, ni mère, ni fils, ni parens. Les hommes d'état forment une société en dehors des lois de la nature, qui ne se compose que de fourbes et d'ambitieux.

L'Angleterre, cette terre classique des intérêts matériels, qui vend et achète les vertus comme les crimes, suivant qu'ils lui sont profitables pour accoître sa domination et grandir ses richesses; cette grande pirate de toutes les mers qui ne peut souffrir que le soleil éclaire une île à sa convenance, où elle n'ait pas, en souveraine dominatrice, ses comptoirs de commerce; cette nation qui ne voit qu'elle dans le monde, qui n'apprécie que l'argent, si arrogamment immorale, si fastueuse dans ses paroles, si individuelle dans ses actes; l'Angleterre ne pouvait accepter pour Roi de France l'héritier des martyrs d'un révolution soudoyée par elle, et si dignement couronnée par le grand oeuvre de Quiberon. Un ancien militaire Anglais n'a pas craint d'imputer à son gouvernement l'incendie de Moscou, qui fut le signal de la ruine de Bonaparte. — « C'est moi, m'a révélé Mr. *** qui fus chargé de mettre le feu à la ville. On craignait que l'Empereur de Russie ne fît la paix avec l'homme dont la puissance était si redoutable pour l'Angleterre. On pensa, avec raison, que la destruction de la seconde ville de l'empire pour arrêter la marche de Napoléon et compromettre son armée, exciterait contre lui de la part de l'empereur, un ressentiment qui ne permettrait plus désormais entre ces deux souverains, aucun rapprochement. L'évènement a justifié la tactique. » Je donne ce récit tel que je l'ai reçu. Il prouve dans tous les cas que les Anglais ont eux-mêmes l'opinion qu'aucun crime ne coûte à la politique Anglaise, quand ses intérêts le commandent.

Un pair d'Angleterre a dit : « Nous savons bien que le

fils de Louis XVI existe; qu'il est à Londres et malheureux, mais nous ne pouvons pas l'assister; ce serait le reconnaître, et Louis-Philippe nous convient. » On n'avait pas oublié, que ce Prince avait droit de demander compte à l'Angleterre de la marine de Toulon qu'elle avait reçue comme un dépôt sacré qui devait être restitué à Louis XVII. Quelques centaines de mille livres sterlings, dans la balance de ce peuple industriel, emportent les poids de la justice.

Quant à la Prusse, elle non plus n'a pas les mains pures de nos excès révolutionnaires; car son gouvernement fut subjugué par un concours de volontés qui annihilèrent les magnanimes résolutions de Frédéric-Guillaume II. Elle aussi fut en définitive, comme les autres, guidée par une politique qui s'efforçait de faire tourner à son avantage nos dissentions intérieures. Le démembrement de la France directement ou indirectement, devait servir à son agrandissement. Alors, sans s'occuper de l'avenir, on ne songeait qu'à détruire chez nous, pour édifier chez soi. On ne réfléchissait pas que les haines de nations sont vivaces et indestructibles comme le temps qui les conserve, et en prépare, pour une époque plus ou moins reculée, une éclatante expiation; que tout ce qui sort des règles de l'éternelle justice, demande une réparation terrestre, à laquelle les individus, de même que les peuples, sont tenus de satisfaire. Les crimes ou les vertus des uns et des autres, sont comme des semences morales qui produiront un jour pour eux des fruits bons ou mauvais. C'est là une vérité dont on ne se pénètre pas assez, et dont l'histoire de tous les siècles nous fournit de nombreux témoignages. La Providence suscite, à son heure, des instrumens de ses volontés, pour faire marcher les destinées de l'humanité, d'après les lois invariables de sa souveraine sagesse; et pour que l'homme, individuellement ou en masse, recueille selon qu'il a semé. Nous l'avons vu dans la personne de Napoléon, qui fut véritablement dans le principe, le génie tutélaire de la nationalité Française, et le vengeur des crimes

de l'Europe. Tous les souverains coalisés contre notre bien-être intérieur, rencontrèrent sur leur chemin cet homme puissant. Il ordonna d'autorité à la révolution de s'arrêter; et la révolution s'arrêta: et la France aux abois se releva de ses angoisses; se redressa fière et menaçante à son tour. La Prusse trompée dans ses calculs, fut conquise elle-même avec l'Allemagne, et l'Angleterre fut humiliée par le gouvernement successeur de celui qu'ils avaient anéanti. A la chute de l'empire, sans égard à la leçon sévère qu'ils avaient reçue, tous ces cabinets de l'étranger reprirent les erremens de leur vieille politique, basée sur le mensonge et l'injustice, et la Prusse ne voulut pas plus que les autres le retour de la légitimité en France. Elle avait aussi des pertes à réparer et un bon marché à faire avec Louis XVIII qui, dès l'arrestation de Louis XVI, s'était fait dans l'émigration, par ses intrigues, une royauté, dont il ne se départirait plus; laissant entrevoir aux souverains de l'Europe tout le parti qu'ils pourraient tirer de son ambition, en cas d'évènement. Le Prince de Hardenberg, signataire de la paix de Paris en 1814, n'était pas l'ami de la France, et ce fut lui qui, spoliateur des documens d'identité de l'Orphelin royal, a été depuis l'auteur de toutes ses infortunes en Prusse. J'ai cité les paroles de Mr. de Rochow; elles nous confirment qu'en politique, loin de faire un pas rétrograde, on couvre un crime par d'autres crimes; et, pour sauver l'honneur du monarque prussien, son gouvernement s'est déshonoré en transigeant avec l'usurpateur; en accusant mensongèrement le Roi légitime de France d'être un incendiaire, un faux-monnoyeur, et en le condamnant à quatre années de prison, non pas, parce qu'il était coupable; car la justice a du moins eu la pudeur de déclarer qu'il ne l'était pas, mais parce qu'une condamnation devenait nécessaire, attendu qu'il « *s'était* » *conduit pendant le cours du procès, comme un menteur* » *impudent se disant Prince natif*, et laissant supposer

»qu'il appartenait à l'auguste famille des Bourbons. » Ce sont les termes de la sentence.

La Russie, plus loin de nos frontières, et sons ce rapport ayant moins à espérer ou à redouter du gouvernement français, quel qu'il fût, se montra aussi la plus désinteressée dans la question qui se décidait en 1793. Catherine II, avait même la ferme volonté d'employer des mesures efficaces pour rendre à l'autorité légitime de Louis XVI toute sa force et son indépendance. Elle comprenait les devoirs de la royauté envers une royauté amie, que déchirait l'animosité des partis hostiles à la paix intérieure en France; et ces devoirs l'impératrice les eût dignement accomplis, si elle n'avait eu à combattre que des révolutionnaires français. Aussi l'Empereur Alexandre fut magnanime en 1814, et vivement touché du sort du fils de Louis XVI; mais le ministre de Cazes, lâche complaisant de son maître, sut s'y prendre de manière à ce que les bonnes dispositions de l'autocrate, ultérieurement se changeassent en dégoût, contre le prince qu'on lui fit envisager, *dans la personne* d'un *imposteur*, comme une Altesse Royale dégradée, indigne de la moindre considération.

Je ne parlerai pas des états secondaires, qui ne prennent la liberté de penser et d'agir que sous le bon plaisir des puissances de premier ordre.

On voit donc par l'exposé des faits dont se compose ce chapitre, que la conservation du Duc de Normandie contrariait les plans révolutionnaires, sortis des cabinets étrangers, pour détruire la monarchie Française et bouleverser la nation. Louis XVII ne pouvait convenir à ceux qui avaient fait ou laissé périr sa royale famille sur l'échafaud. Il dut rencontrer, de la part de Louis XVIII, une opposition dont je développerai les causes dans le chapitre suivant, et de la part des souverains, les mêmes sentimens d'animadversion que la royauté légitime, par le passé; car son retour au trône de France eût arrêté le cours des systèmes politiques

qui, depuis la chute de Napoléon, ont si bien fait les affaires des gouvernemens, moins celles de la France. Cette vérité est si évidente, qu'elle a même été reconnue et confessée à Londres dans une brochure publiée en 1795 par d'Yvernois, cet agent de l'Angleterre dans les bureaux secrets de lord Grenville. Ce même agitateur a écrit, entraîné par la force de la vérité qui sort triomphante de sa plume:

«Il faut avoir le courage de dire aux Français, dès-à-pré»sent et sans déguisement, qu'ils ne se soustrairont à des »protégés de l'Angleterre ou de la maison d'Autriche, et »qu'ils n'assureront leur indépendance au dehors et leur »tranquillité au dedans, qu'en revenant à l'auguste famille »de leurs Rois, et *en la replaçant sur son trône héré»ditaire.*»

On comprend en effet, que le règne seul de la légitimité en France, aurait pu lui restituer la suprématie qui lui appartient, et qu'en laissant cette légitimité proscrite et errante de pays en pays, sans qu'aucun voulût accorder un asile au Prince sur la tête duquel elle reposait, on maintenait le système d'hostilité commencé en 1789 et qui continue toujours. Aussi je ne crains pas d'avancer que le parti prétendu légitimiste en France, la Duchesse d'Angoulême et le Duc de Bordeaux, sont d'aveugles instrumens des cabinets de l'étranger qui exploitent leur naïve crédulité au profit d'une secrète politique ennemie des prospérités de la France; et que la méconnaissance du fils de Louis XVI, par la famille des Bourbons et ses faux amis, les a rendus complices des premiers révolutionnaires de France. Ces gens à courte vue qui crient bien haut: tout par la France et rien par l'étranger, sont ridiculement les dupes de l'étranger. Mais, comme l'a dit Mr. de Chateaubriant dans une autre occasion; ce sont des enténébrés auxquels les leçons de l'expérience ne profiteront jamais.

LOUIS XVIII ET ROBESPIERRE.

CHAPITRE III.

Donnons maintenant un rapide aperçu du vrai caractère de Louis XVIII, qui s'étant posé le chef de sa famille par usurpation, en a dirigé les membres, dans la criminelle ligne de conduite qu'ils ont tenue. La Duchesse d'Angoulême et lui, ont été informés officiellement de l'évasion du Dauphin, dès le principe, et, dès le principe aussi, ils furent, notamment le Comte de Provence, les principaux moteurs de la conspiration qui l'a constamment fait supprimer. Dévoré de la soif du pouvoir suprême, ce Prince ne vit jamais que lui dans le monde, et jusqu'au jour où ses menées ténébreuses l'eurent placé sur le trône de France, il n'eut de pensées et d'actions que pour écarter les obstacles qui l'en éloignaient. Sa subtile politique sut prendre toutes les formes, pour faire tourner à son profit toutes les phases de l'anarchie. Lui-même poussa à la destruction, dans l'espoir qu'on l'appellerait à réédifier, et qu'il se donnerait le renom d'avoir été le répa-

rateur des maux de la France. La vie des hommes ne fut comptée pour rien, dans le calcul de ses moyens. Il s'est à demi-dévoilé dans des mémoires qu'il a composés ponr sa justification, comme Roi de France ; se flattant, sans doute, que l'inviolabilité de sa personne royale ne permettrait à qui que ce fût de suspecter sa véracité. Mais le temps n'est plus où l'honneur et la vérité formaient le plus bel apanage des Princes, du moins, où telle était la croyance commune; on ne croit plus aujourd'hui, même quand on dit, c'est une parole de Roi; on apprécie et l'on juge. Mr. de Talleyrand nous a appris que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée; il aurait dû ajouter, et les chartes, pour mieux tromper les peuples.

On a publié en 1832 et 1835 deux ouvrages intitulés: *Mémoires de Louis XVIII. — Soirées de Sa Majesté Louis XVIII.— Recueillis et mis en ordre par Mr. le Duc de D....* Les récits qu'ils contiennent, rapprochés des faits que nous transmet l'histoire, mettent le lecteur judicieux et impartial sur la trace de bien des vérités, qui jetteront un grand jour sur la question relative à l'existence du Duc de Normandie. Il y a lieu de présumer que les souvenirs du Comte de Provence n'étaient pas destinés par lui à être livrés au public, tels qu'il les avait écrits, indubitablement pour lui-même, et comme *memento* de son passé à consulter. Il avait trop d'esprit pour ne pas comprendre que ces épanchemens solitaires de son ame, non modifiés, deviendraient des documens redoutables contre lui; s'il a été assez aveugle de penser le contraire, la famille royale a fait preuve de bien peu de discernement, en en facilitant l'impression. Mais la Providence l'a permis, pour le triomphe de la vérité. L'auteur qui nous les a donnés, a libellé, sans s'en douter, un acte foudroyant d'accusation contre le monarque pour lequel il professe une haute admiration. Les réticences du royal écrivain, ses demi-aveux, ses protestations hypocrites démen-

ties par ses actes, ne le trahiront pas moins que certaines médailles mystérieuses dont il se garde bien de nous parler. Suivons-le avec quelque détail, jusqu'au moment où, contre la volonté formelle du Roi et de la Reine, il commença son usurpation en s'emparant des droits de la régence, pour réunir dans sa personne toutes les attributions de la royauté. En repassant avec lui quelques uns des premiers épisodes de sa vie, malgré sa profonde dissimulation, nous verrons percer son ambition mal déguisée d'occuper le trône; nous la verrons grandir, se développer à l'ombre de ses sourdes manoeuvres. Enfin, pendant que son infortunée famille indignement trahie par lui, deviendra prisonnière à Varennes, nous le verrons gagner tranquillement les Pays-Bas, donnant à l'imitation du Comte d'Artois et des émigrés de 1789, le second signal d'une lâche défection, et loin de tout danger personnel, allant attendre la couronne qu'il convoitait, en dirigeant par ses agens, les évènemens qui devaient hâter le dénouement voulu par lui, du grand drame révolutionnaire. Je dois recueillir les principaux incidens qui le montrent sous son vrai jour, et tracer la marche oblique de son ambition; puisqu'elle a été l'inépuisable source des malheurs de l'Orphelin du Temple, et qu'elle explique la conduite, autrement incompréhensible, de sa famille à son égard. Avant de raconter avec le Duc de Normandie, il est essentiel de bien juger le Comte de Provence. Si je réunissais dans un seul cadre tous les portraits qu'en a donnés l'histoire, on ne pourrait en supporter la vue sans effroi; et néanmoins l'ensemble de tous laisse encore la ressemblance incomplète. Dès 1789 voici quelle était l'opinion de Mr. de Talleyrand sur son compte.

«Monsieur est taquin, orgueilleux, méchant peut-être; il »n'aime que lui et ne tire vanité que de sa maison; il feint »l'amitié parce qu'il est de mode d'être sensible, et il ne »parle d'amour que du bout des lèvres; *il veut la couronne*

»*pour lui d'abord, ensuite* pour sa famille. Mais comme il »n'a pas d'enfans et qu'il est probable qu'il n'en aura pas, »peu lui importe que la royauté se perpétue par son frère »aîné, ou son frère puîné. *Le premier lui fait obstacle*, »*il est possible qu'il s'en débarrasse*, sauf à se contenter »d'accommoder l'exercice du pouvoir sous l'autorité de la »régence. Il a plus de mémoire que d'acquis, et plus de »lecture que d'esprit. Son goût pour les anciens, est un moyen »de jeter de la poudre aux yeux; il lit Horace lorsqu'on le »regarde, et des ordures quand il est seul.»

Je citerai encore le jugement de Soulavie:

«Monsieur, dit-il, sur la fin du règne de son frère, a aidé »à en accélérer la chute, en professant les principes démo- »cratiques destructeurs de la monarchie. En 1775, il n'avait »cessé de traverser les opérations de Mr. Turgot, et depuis, »celles du premier ministère de Mr. *Necker*. Quel fut donc »notre étonnement, en voyant Monsieur en 1788 s'unir au »mois de décembre à ce dernier ministre et à la minorité »de la seconde assemblée des notables, pour y déterminer »Louis XVI à doubler les envoyés du tiers aux États-Géné- »raux, et pour renforcer les opinions et le parti démocra- »tiques. Il prêta depuis un serment civique, et vint s'asseoir »à côté, et plus bas que Bailly, au point de dégrader, par »ce burlesque cérémonial, honni dans le temps des royalistes »et sifflé des démocrates, les idées que toutes les nations »de l'Europe s'étaient faites de la Majesté Royale, dans les »monarchies tempérées, et les notions reçues de la dignité «particulière de la maison de Bourbon, relativement aux »autorités subalternes de l'Empire. Son ambition était obscure, »souterraine, indécise et flottante, suivant les évènemens. »Son naturel le porta toujours à favoriser le parti contraire »au gouvernement. Il ne cessa de devenir chaque jour plus »populaire, en professant les opinions chéries de la multi- »tude. Cette popularité le fit un jour accoster par les dames

»de la Halle qui, lui sautant au col, l'obligèrent plusieurs »fois de leur permettre de l'embrasser à l'aise.»

Il est un fait incontestable, c'est que dès l'ouverture de l'assembléo des notables, et lors de la réunion des États-Généraux, Monsieur se mit immédiatement en rapport avec les *mécontens*, et les députés du tiers-état au nombre desquels était *Robespierre*. Sur le trône de France, voyant les choses de plus loin, et désireux alors de se disculper, il s'efforça de pallier l'odieux de son triste passé, tandis que le présent n'en était que l'hypocrite continuation. Mais la vérité qui l'accuse ne va devenir que plus frappante, par son astuce à la dénaturer.

Le caractère ambitieux du Comte de Provence n'était déjà plus un mystère, à la cour de Louis XV. Il nous apprend lui-même que le Roi, son grand-père, lui supposait toujours des arrière-pensées dans ses actions les plus simples. «Il prétendait, dit-il, *que je troublerais le règne de son successeur*, et cela me désespérait, moi qui connaissais l'injustice de telles imputations. Il m'est revenu que lorsqu'il fut question de mon mariage avec la Princesse de Piémont, notre ambassadeur chargé de traiter cette affaire, ayant appris au Roi que celle qu'on me destinait, pourrait bien ne pas avoir d'enfans, Sa Majesté s'était écriée en parlant de moi — «*Tant mieux! l'ambition du Provençal ne pourra du moins se porter que sur lui-même. Le Roi me jugeait mal.*»—L'avenir, au contraire, a prouvé que les pressentimens de Louis XV étaient prophétiques. Aussitôt après le mariage du dauphin, le Provençal prit une allure qui donna de la réalité aux prévisions de son grand-père. Ce mariage lui avait déplu souverainement. Si on l'eût consulté, il aurait fait donner, à l'héritier présomptif du royaume, une autre femme que *l'Autrichienne.* Aussi fut-il toujours en état d'hostilité avec sa belle-soeur. Peu touché des témoignages d'amitié que lui prodigua Marie-Antoinette, dans les premiers instans de son

arrivée à la cour de France, les protestations de cette intéressante Princesse de sacrifier à sa nouvelle famille toutes ses habitudes, ne furent pour lui que *du miel qui coulait de ses lèvres Autrichiennes;* et lui, en retour d'une sincérité de sentimens qu'il ne comprenait pas, et dont il ne se sentait pas digne, il lui voua une haine implacable. Quand elle fut devenue sa souveraine, il s'étudia à la contrarier en tout et à la faire haïr, à la couvrir d'odieux et de ridicules; sachant bien qu'en avilissant dans la personne de la reine la majesté du trône, il en détruisait la puissance. Placé en tête des inimitiés qu'on lui suscita, il organisa mystérieusement contre elle un vaste plan de dénigrement et de calomnies, qui la conduisirent à l'échafaud.

« C'est de la cour de Versailles et des palais des Princes » du sang, dit Soulavie, que partirent les premiers cris contre » Marie-Antoinette. C'est de là que surgit l'opinion qu'une » *Autrichienne* occupait la place d'une Reine de France. » Les plaintes et les cris volent de Versailles dans la capi» tale: ils passent de là dans la bourgeoisie et dans le peuple. » Dès la première assemblée des notables, il fut remis un » mémoire à Louis XVI, où il était dit que Marie-Antoinette » n'avait plus d'amis que son époux, et quelques seigneurs » incapables de lui conserver les respects de la nation. On » représentait au Roi *qu'elle était alors évidemment odieuse* » *à Monsieur.* On citait *les Princes* du sang, les grands » de l'état et le public, qui lui attribuaient hautement et » à l'envi les malheurs des temps, et le déficit résultant de » la distraction de nos deniers au profit de sa maison. *On* » *proposait au Roi* de la sacrifier *en la renvoyant à* » *Vienne*, comme le seul et dernier remède aux maux que » cette haine nationale préparait à l'état. La probité et la » constance de Louis XVI, qui se dévoua en grande partie » pour elle, seront d'un grand poids auprès de la postérité, » pour l'apprécier; parce que d'ailleurs ce seul ami qui lui

»resta fidèle avant et pendant la révolution, la connut à »fond pendant plus de vingt années. Nous l'avons tous »observée cette tactique révolutionnaire et savante quiané- »antit l'ancienne autorité par intervalles méthodiques. Dans »toutes les catastrophes, Marie-Antoinette attire tous les »regards de l'humanité. On la trouve seule dans son parti »avec de la fermeté, avec un grand caractère; et quand on »voit la Reine de France, la fille de tant de Césars, la fille de »la célèbre Marie-Thérèse, assaillie et tourmentée sans aucun »relâche, détenue aux Tuileries, à la loge du logographe, »au Temple et à la conciergerie, dans le cachot impur destiné à »punir les assassins, et dédaignant d'adoucir son sort; sa situa- »tion tient tous les sentimens en état de souffrance. L'histoire »jugera avec sévérité la série de partis, qui la livrèrent »successivement aux insultes de la multitude. Elle citera »*ses belles-soeurs et Monsieur lui-même, qui les premiers* »*donnèrent l'exemple des plaintes et des railleries.* Lors- »qu'on eut répandu que la reine était moins l'épouse de »Louis XVI et la mère d'un dauphin qu'une Autrichienne »qui détestait la France, lorsque *Monsieur* eut publié ses »caricatures *contre les rapacités de* Calonne, *réputé le* »*caissier de la Reine*; le ressentiment contre la Reine, »dès cette époque, alla sans cesse en empirant; elle fut »l'objet d'une aigreur et d'une haine incurable; et l'on »alla par des propos et par *des écrits jusqu'à manifester* »*des doutes sur la légitimité de l'héritier présomptif* »*de la couronne.* Rien ne fut capable de tempérer la ma- »lignité publique qui dépréciait chaque jour la majesté »royale.»

L'amer censeur des dilapidations de la cour, à qui la reine doit l'injurieuse qualifiation de *Madame déficit*, a omis de faire connaître la part qu'il prenait dans ces scandales financiers. Ses caricatures contre les rapacités de Calonne, ne lui étaient inspirées qu'en haine de Marie-

Antoinette ; car lui-même était inscrit au fameux livre rouge dont on a tant parlé au commencement de la révolution, pour des sommes de 200,000, 400,000, 800,000; et sous le ministère de Calonne, il avait touché, suivant un historien, 13,824,000 livres. Plus tard devenu Roi, combien n'a-t-il pas dilapidé les deniers de la nation, pour empêcher la révélation de ses actes coupables, et acheter le silence de ceux qui savaient l'existence du fils de Louis XVI! Si l'on pouvait parcourir son livre rouge, à lui, l'indignation publique en accompagnerait la lecture. La soeur de Robespierre, et Madame Manson témoin du meurtre de Fualdès, qui n'avaient qu'un mot à dire pour ébranler son trône, ont été, à la connaissance de tout le monde, les pensionnaires de cet usurpateur. La plupart des caricatures qu'on doit à son imagination déréglée, ont été conservées par l'histoire. Mme. d'Abrantès, dans ses mémoires sur la restauration, et l'éditeur de ceux de Mme. Campan, nous en rapportent plusieurs.

»Tandis que la restauration, dit Mme. d'Abrantès subis»sait son anathème de fatalité, tandis que Louis XVIII, dans »sa colère contre l'armée, faisait contre les généraux qui »l'avaient trahi en 1815, *des caricatures* mi-parties, comme »il les appelait, semblables *à celles qu'il faisait contre »sa belle-soeur, en* 1786 *et* 1787, lors des notables; Napo»léon, lui aussi, fournissait sa carrière de malheur.» Puis elle ajoute en note:

«Avant qu'on eût en France aucune idée du déficit, et »que Mr. de Calonne l'eût fait connaître à Louis XVI, »Monsieur attaquait le gouvernement, et surtout sa belle»soeur, par des caricatures mystérieuses, dont l'auteur fut »long-temps inconnu. L'une d'elles que j'ai vue, représente »un monstre à face humaine, et est intitulée: harpie du »lac de Fagua, au royaume de Santa-Fé, au Pérou, dans »l'Amérique méridionale.»

«Ce monstre, dit l'explication qui est en tête de la gravure,

»a été pris dans des pièges qu'on lui avait tendus. Il fut con-»duit vivant au vice-roi qui, voulant le conserver, le fit »nourrir avec un boeuf, une vache, un taureau, et quatre »cochons qu'on lui donnait tous les jours. Il est très-friand »des cochons.»

«Dans une autre la reine était représentée sons la figure »de Madame déficit..... »

Louis XVIII, en avouant la première caricature à laquelle il donne une tout autre application, ajoute que *le monstre surprenant dont on voulait perpétuer l'espèce en Europe, paraissait être de celle des harpies qu'on avait regardées jusqu'ici comme un animal fabuleux.*

Deux autres sont extraites de l'ouvrage ayant pour titre: *Anecdotes du règne de Louis XVI.* Le citateur en fait précéder la relation des réflexions suivantes:

«Je suis forcé de rappeler ici deux caricatures du temps; »parce qu'elles montrent, l'une dans sa gaieté grossière, »l'autre dans sa méchanceté calomnieuse, quelles attaques »on commençait à diriger contre le trône et les plus augustes »personnages.»

«Dans ces temps de trouble et de haines, (lors de l'exil »des parlemens à Troyes) on se permit deux caricatures qui »feront juger jusqu'à quel point les esprits étaient exaspérés. »Dans la première, on faisait allusion au siège de Troie, »à ce que les poètes racontent de la ruse qui favorisa la »prise de cette ville. On voyait un cheval que montait la »Reine de France; d'une de ses oreilles, passait l'édit de »l'impôt territorial; de l'autre, la déclaration du timbre; »le garde-des-sceaux tenait la bride; l'abbé de Vermont, »l'étrier de la droite; la Duchesse de Polignac, l'étrier de »la gauche; de la bouche du quadrupède, sortait l'arche-»vêque de Sens; du côté opposé, le baron de Bréteuil; au »bas, on lisait cette inscription: rassurez-vous, ces gens-là »ne sont pas des Grecs.»

« Dans la seconde caricature plus simple et plus méchante, »le Roi était représenté à table avec son épouse; il avait le »verre à la main, la Reine portait un morceau à sa bouche; »le peuple était autour de la table en foule, la bouche »ouverte. Au bas on lisait: le Roi boit, la Reine mange, »le peuple crie. »

Mr. de Joly, ministre de Louis XVI qui accompagna la famille royale dans la loge du logographe, et dont le témoignage remarquable suffirait pour établir l'identité du Duc de Normandie, m'a raconté en détail les motifs de sa conviction. Ils sont tels qu'ils portent le caractère de l'infaillibilité. Quoique ce ne soit pas ici le lieu d'en parler, je ne puis résister au besoin de faire connaître que l'Orphelin du Temple lui décrivit avec des particularités étonnantes d'exactitude, plusieurs de ces gravures du temps, qui l'avaient impressionné dans son enfance, et parmi lesquelles il en rappela qui représentaient les corps des membres de la famille royale, surmontés de têtes d'animaux. Mr. de Joly fut bouleversé et souverainement ému, m'a-t-il dit, de ces réminiscences si douloureuses de quelques scènes d'intérieur du château, où le reportait, avec tant de vérité, le fils de son ancien maître. Les souvenirs circonstanciés du Prince, le frappèrent d'autant plus vivement que, de beaucoup des faits signalés, ce ministre était le seul témoin qui survécut alors.

Il n'est pas un auteur qui ait tracé le nom de Marie-Antoinette, sans s'indigner de l'avoir vue atrocement le point de mire des outrages des ambitieux, des anarchistes, des courtisans dépravés; la victime immolée à la haine de la royauté.

On lit dans Montjoie:

« Lorsqu'il y eut un projet bien réel de détrôner l'infor»tuné Louis XVI, on crut qu'il fallait commencer par l'avilir; »et pour cela le moyen le plus efficace était *d'attaquer les »moeurs de la Reine.* Il était encore essentiel, pour le

»succès de cet infernal système, de dégrader la Duchesse »de Polignac dans l'opinion publique, avant d'arriver à la »Princesse elle-même. Si en effet la Duchesse méritait le »mépris universel, l'opprobre qui la couvrait rejaillissait »sur son auguste amie.»

Le temps n'avait pu détruire entièrement dans l'esprit de Louis XVIII, l'animadversion qu'il avait conçue contre la société intime de la Reine, c'est-à-dire, selon ses expressions, contre *la cabale Polignac:* tous ses écrits en portent l'empreinte. D'après lui, les personnages qui composaient la cabale, gouvernant leur royale amie, l'auraient influencée à agir contre les intérêts de la France, au profit de ceux de l'Autriche; et Sa Majesté, à son tour, eût fait suivre au Roi la même ligne de conduite. Ces absurdes propos ont été tant de fois répétés dans les temps d'anarchie, qu'on rencontre encore aujourd'hui des écrivains qui ont la bonhomie de leur prêter de la consistance. La malheureuse Reine n'ignorait point non plus que la tactique des partis qui voulaient le renversement de la monarchie, consistait à soulever contre sa personne royale, toutes les sortes de haines, en travestissant son noble caractère, ses moeurs, ses goûts, ses sentimens politiques et ses amitiés les plus pures. Elle était informée que son beau-frère l'accusait perfidement de dépenser en frivolités, avec son entourage, la moitié des revenus de l'état; qu'il était du nombre des personnes, qui avaient juré, en elles-mêmes, de la perdre à tout prix dans l'esprit de la nation. Elle ne vit bientôt plus dans aucune occasion se manifester pour elle l'attachement du peuple, dont l'égarement et l'injustice provenaient des bruits calomnieux répandus sur sa tête royale avec une persistance infatigable; aussi disait-elle à ceux de ses fidèles serviteurs qui prenaient des précautions contre le poison: « Souvenez-vous qu'on n'emploiera pas un grain de poison contre moi. Les Brinvilliers ne sont pas de ce siècle-ci. *On a la calomnie* qui vaut beaucoup

mieux pour tuer les gens, et c'est par elle qu'on me fera périr. »

La calomnie! oui ce fut elle qui fit tomber la tête du Roi et de la Reine. Ce fut elle qui peupla les prisons sous le règne de la terreur, qui fit ruisseler le sang sur le sol de France, chaque jour de la domination de Robespierre. La calomnie! cette arme plus meurtrière que les balles et le poison, car elle frappe dans les ténèbres, sans qu'on puisse parer ses coups, et ses blessures sont toujours incurables; la calomnie! elle est sortie, j'oserai dire, furibonde et impitoyable, du cabinet des souverains, du palais des Tuileries, des châteaux des Princes déchus de la maison de Bourbon, des salons des soi-disans *légitimistes* du Duc de Bordeaux; elle a souillé le sanctuaire de la justice, les palais des Princes de l'église, et s'est répandue dans le monde, enfin contre-signée Grégoire XVI; pour tuer, à chaque heure des cinquante ans de sa douloureuse carrière, d'une manière mille fois plus brutale que les plus affreux supplices, le fils proscrit des royaux martyrs de 1793 et 1794. Louis XVIII, calomniateur de la mère a été aussi le calomniateur du fils, sachant par l'usage qu'il avait fait de la calomnie, qu'elle tue sans rémission. Nous l'entendons mugir encore, et sa voix empoisonnée vient de temps à autre troubler le deuil de l'innocente famille du royal méconnu. Oh! qu'elle a rendu amère et poignante la vie du Duc de Normandie! Par fois je le surprenais plus ému que d'ordinaire. C'est qu'il pensait à la calomnie. On lui en avait appris de nouvelles sur son compte, et les angoisses qu'il en ressentait, lui révélaient toutes celles qu'avait dû éprouver Marie-Antoinette. Le souvenir de sa mère, qu'il avait aimée avec passion, irritait sa propre douleur. Alors il me disait. « J'ai fait dix-sept années de prison, j'ai subi toutes les privations que peut supporter la nature; les balles ont traversé mon corps, le poignard a cherché mon coeur, mais aucune torture

n'est comparable au mal que je souffre de la calomnie. On ne veut pas que je sois moi. Plût à Dieu que je fusse né dans les derniers rangs du peuple; on ne m'eût pas calomnié!»

• Pour compromettre la Reine d'une manière plus éclatante et plus scandaleuse, ses ennemis conçurent le dégoûtant complot dans lequel le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, joue le principal rôle. Je veux parler du collier de diamans qui fut acheté au nom de Sa Majesté, au moyen de fausses signatures que produisirent ses lâches calomniateurs. «Dans cette circonstance, dit Mme. Campan, la cour, *le clergé*, »les parlemens se liguèrent pour humilier le trône et la »Princesse qui s'y trouvait assise. Au lieu de la plaindre, »on la blâmait; on ne lui pardonnait pas même de laisser »éclater sa douleur et l'indignation d'une femme, d'une »épouse et d'une Reine outragée; on sait l'issue de ce »procès fameux. Le cardinal fut absous. Mme. de la Motte »condamnée, flétrie, mais fugitive, ne tarda point à publier »le plus odieux pamphlet contre la Reine. Depuis cet in»stant funeste pour Marie-Antoinette, jusqu'à celui de sa »fin, ce genre d'àttaque ne cessa plus un moment d'être »dirigé contre elle. La presse ou le burin servait égale»ment la fureur de ses ennemis. Gravures obscènes, vers »licentieux, libelles impurs, accusations atroces; j'ai tout «vu, j'ai tout lu. La lecture, la vue de ces monuments »d'une haine implacable, laissent une impression de tristesse »et de dégoût qu'on ne peut vaincre, et qu'accroit encore »l'idée des maux accumulés sur la tête de Marie-Antoinette, »par la calomnie. *Le but* de ses ennemis était, sans aucun »doute, *de la faire renvoyer en Allemagne.*»

La dame de qualité, dans l'extrait des mémoires de Talleyrand, rapporte qu'en 1814, le Comte de Lamotte Valois qui pour l'affaire du collier avait été condamné aux galères, vint trouver l'ancien évêque d'Autun, pour le prier

de solliciter en sa faveur une audience de Louis XVIII. Mr. de Talleyrand indigné de l'audace de ce misérable, le fit mettre à la porte. Cet homme lui dit en sortant: *le Roi paierait cher ce que je livrerais pour ma vengeance à la publicité.* Le prince ayant parlé au Roi de cet incident, apprit du Comte Anglès que Louis XVIII avait dépêché au mari de la faussaire de 1785, une personne de confiance. Il y eut plusieurs entrevues, et à la troisième, le Comte de Lamotte reçut une somme d'argent pour laquelle il céda *des lettres authographes de Sa Majesté à la Comtesse de Lamotte, en date de* 1788 *et* 1789.

Il me semble que cette conduite de Louis XVIII répand une grande clarté sur un évènement qu'aucun historien n'avait pu encore éclaircir complètement. Sa correspondance avec une femme qui, ayant indignement outragé la Reine de France, avait été, par arrêt du parlement de 1786, condamnée au fouet, à la marque et à la prison perpétuelle; avec une femme qui, sortie de prison et réfugiée en Angleterre, publia contre Marie-Antoinette le plus abominable des libelles; il me semble, dis-je, que le nom du Comte de Provence, mêlé de la sorte aussi scandaleusement, à l'une des plus révoltantes intrigues ourdies contre la Reine, sont autant d'indices qui nous démontrent de la part de ce Prince, une complicité incontestable.

Quand, à l'aide des infâmes manoeuvres que j'ai signalées, et qui se multipliaient par la coopération d'un fils de France, quand par de sourdes rumeurs, des récits mensongers, d'amères ironies, de calomnieuses attaques journalières, qui ne respectaient même pas l'intérieur de la vie privée de la Reine, on eut ravi à cette auguste Princesse l'amour et le respect du peuple, et qu'on eut représenté Louis XVI comme subjugué par l'ascendant des volontés *de l'Autrichienne;* le Comte de Provence marcha plus directement à ses fins. Il écrivit au Duc de Fitz-James, à Versailles, au mois de mai 1787:

« Voici, mon cher Duc, l'assemblée des notables qui tire
» vers sa fin, et cependant on n'a pas encore abordé la
» grande question. Vous ne pouvez douter, les notables
» n'hésiteront pas à croire, d'après les pièces que vous leur
» avez remises il y a plus de six semaines, *que les enfans*
» *du roi ne sont pas les siens*. Ces pièces vous prouvent,
» jusqu'à l'évidence, la conduite coupable de la Reine. Vous
» êtes sujet trop attaché au sang de vos maîtres, pour ne
» pas rougir de ployer devant ces fruits adultérins. Dès demain
» donc, pas plus tard, proposez un rapport à mon bureau
» sur ce sujet. Je serai absent, mais *mon frère d'Artois*,
» dont le bureau ne tient pas de séance, présidera à ma
» place. Le fait dont il s'agit, une fois avéré, *les consé-*
» *quences* sont faciles à tirer.

« Le parlement qui n'aime pas la Reine, ne fera pas grande
» difficulté; mais s'il avait la fantaisie d'en élever, nous avons
» le moyen de le rendre raisonnable: enfin il faut tenter
» le coup; il faut réussir, ce n'est qu'ainsi qu'il me sera
» facile d'oublier *les sacrifices énormes* qu'il m'a fallu
» faire, pour acquérir cette conviction. Je sais qu'elle ne
» sera pas très-agréable au Roi. Entre nous, *jouet comme*
» *il est de sa femme*, mérite-t-il de régner? Oui, mon cher
» Fitz-James, c'est un pauvre Sire, et la France est digne
» *d'avoir un véritable Roi*.

« (*signé*) Louis-Stanislas-Xavier. »

L'ambition du Comte de Provence l'aveuglait au point que dans cette même année 1787, il engagea les membres du Châtelet à faire déclarer *bâtards* les enfans de Louis XVI. C'est du moins ce que m'ont rapporté des personnes qui me retraçaient leurs souvenirs de cette époque.

Ainsi, pour donner de l'importance à la noirceur d'une calomnie dont il était l'inventeur, ce frère aîné du Roi, tenta d'y associer la magistrature, et certainement les notables.

La *conséquence* devait en être pour lui, selon son plan, la couronne de France. Cette atroce diffamation qu'il a lui-même réfutée, se répète encore aujourd'hui, mais provient toujours de la même source. On s'en est prévalu pour repousser l'Orphelin du Temple. Croirait-on, que j'ai entendu des gens s'expliquer la stérilité du mariage de la Duchesse d'Angoulême, par la foi que *cette angélique Princesse, d'une conscience* si timorée, ajoutait à de vils propos qui donnaient pour père aux enfans de Louis XVI, le Comte d'Artois. Et pourtant cette fille si crédule contre l'honneur de ses royaux parens, n'a pas craint d'affirmer avec son oncle, que Louis XVI, dans la derniere entrevue qu'il eut avec sa famille, avait exigé d'elle par serment qu'elle n'aurait jamais d'autre époux que le Duc d'Angoulême. Ce fait n'est pas vrai. Mais le premier dont l'authenticité m'a été garantie, se trouve également consigné dans l'histoire.

Touchard Lafosse s'exprime ainsi à ce sujet:

« Depuis l'accomplissement du mariage de la fille de »Louis XVI avec son cousin, les tendresses réciproques des »époux n'ont jamais révélé bien vivement leur sympathie. »Ce ne serait pas toutefois un motif suffissant que l'infé»condité de Madame pour confirmer l'indifférence profonde »qui régnait, selon certains rapports, entre le Duc et la »Duchesse d'Angoulême. Mais s'il fallait en croire de plus »secrètes confidences, *des considérations de haute morale* »*se seraient opposées à la cohabitation du couple royal.* »

Aussitôt après la célébration du mariage, un prêtre remit mystérieusement à la Princesse, mais non, sans la participation de Louis XVIII, un écrit qui sans doute relatait ces hautes considérations. L'usurpateur sut habilement se ménager les moyens de parer aux chances de l'avenir, et d'étouffer la voix de l'Orphelin quand il reparaîtrait, pour qu'elle n'eût d'écho dans le coeur d'aucun Français. Toujours est-il que l'on n'a plus le droit de s'étonner que la fille qui, dans

sa pensée, flétrissait la mémoire d'un père et d'une mère irréprochables, ait eu l'immoralité de méconnaître son frère.

Louis XVIII, par un retour tardif à la vérité, et lorsqu'elle ne pouvait plus nuire à son ambition satisfaite en 1814, a rendu hommage aux vertus de Marie-Antoinette.

«La Reine que j'ai pu blâmer, dit-il, montra, depuis »1789 des qualités supérieures qui devaient se développer »dans l'infortune. Elle fit preuve d'une énergie, d'une acti»vité qu'on ne lui avait jamais soupçonnée, on ne put »l'humilier, même dans ses concessions. Elle disait à ce »sujet: — je préfère mourir avec l'estime de mes ennemis, »plutôt que de vivre avec leur mépris. L'honneur et ma »dignité personnelle me sont encore plus chers que le pouvoir »et l'existence. — C'est ici le moment de rendre à la Reine, »un témoignage conforme à la vérité, de la justifier d'infâmes »inculpations, que la malignité des cours a répandues in»dignement contre elle. Marie-Antoinette a pu faire des »imprudences, mais elle ne commit aucune faute. Je proteste »donc solennellement de sa vertu, et je veux, du moins, »par cette déclaration qui part du coeur, rendre à sa renommée »l'éclat dont on a cherché à la priver.»

Mais le poison de la calomnie dont les suites funestes sont incalculables, et se perpétuent long-temps dans l'avenir, avait produit ses effets irréparables, il n'était plus possible à l'usurpateur du trône de France, Louis XVIII, d'arrêter le cours des iniquités du Comte de Provence.

En 1836, un gentilhomme Ecossais, le Comte de Fitz-Gérald, se fit présenter à Londres au Duc de Normandie, et vouait un noble dévouement à ce royal proscrit. Une de ses tantes qui revenait de Paris, étant tombée malade en route, il fut prié d'aller la rejoindre à Douvres. Je remarquai au retour du Comte un changement notable dans ses rapports avec nous. Il m'invita à diner pour causer avec moi, disait-il, des affaires de S. A. R. le Duc de Normandie.

Je me rendis à son invitation. Il y avait du trouble dans ses manières, et de l'émotion dans sa voix. Plein de vénération pour le Prince, plein d'honneur et de délicatesse; ce gentilhomme éprouvait un embarras visible à entrer en matière. Me priant enfin d'excuser sa franchise, dont une détermination forcée lui faisait la loi; il me révéla que sa tante exigeait qu'il cessât toutes relations avec le Duc de Normandie; *par la raison que le Duc de Fitz-James avait déclaré à cette dame que le personnage était bien réellement le fils de Marie-Antoinette, mais non celui du Roi.* Il fut fort étonné quand je lui appris que j'étais au courant de la calomnie, dont je lui signalai l'auteur; et que nous connaissions le nouveau but criminel de cette sale intrigue renouvelée du passé; qu'on la reproduisait dans les cercles *légitimistes*, pour empêcher la reconnaissance du Duc de Normandie; parce que ces messieurs s'étaient déjà distribué les places, dans leur futur gouvernement du Duc de Bordeaux. Le Comte de Fitz-Gérald, saisi d'une généreuse indignation, ne put retenir ses larmes; il me serrait la main convulsivement, comprenait tout aussi bien que moi, l'odieuse tactique employée par les ennemis du Prince, pour lui enlever la sympathie des hommes magnanimes; mais dépendant par sa position des volontés de sa tante, il m'avoua, presque honteusement, la contrainte où il se trouvait, *dans son intérêt*, de se soumettre à ses exigences. Il me reconduisit chez le Duc de Normandie, fit ses adieux à son Altesse Royale, et depuis ce moment, nous n'avons plus entendu parler de lui.

Ce fut le 10 mai 1774 que, par la mort de Louis XV, Louis XVI, qualifié Duc de Berry, monta sur le trône; il était alors âgé de 19 ans et 8 mois. Le Comte de Modène ayant dit au Comte de Provence: « Voici un nouveau règne qui s'ouvre, Monseigneur »; Monsieur préoccupé, j'imagine, de ses pensées d'usurpation, lui répondit ces paroles bien étranges: « plaise à Dieu que ce ne soit pas une révolution. » Le

mariage du jeune Roi, dont la date remontait au 16 mai 1770, n'avait encore donné aucun héritier à la couronne; le 19 décembre 1778, seulement, la Reine eut son premier enfant, Marie-Thérèse-Charlotte, connue aujourd'hui sous le nom de Duchesse d'Angoulème. Louis XVIII raconte ainsi cet évènement.

«La France attendait avec impatience le résultat de la grossesse de la Reine. On faisait des voeux pour un garçon, *sans s'inquiéter si cela me convenait.* L'allégresse au château était générale, lorsque les mots: c'est une fille; vinrent tout à coup en réfroidir l'élan. Des chuchotemens de désappointement se firent entendre, et je vis, je ne sais combien de regards scrutateurs se fixer sur moi, cherchant à lire dans mes yeux si je pensais en ce moment à la loi salique: *mais j'avais à l'avance préparé mon visage, en cas d'une naissance féminine; on n'y vit donc rien que ce qu'il me plut d'y laisser voir.*»

Le baptême de la Princesse qui venait de naître eut lieu le même jour. Le parrain était le Roi d'Espagne, Charles III, représenté par Monsieur; et la marraine, l'impératrice Marie-Thérèse, dont la Comtesse de Provence tenait la place. Une remarque faite par le Comte de Provence, et à laquelle il donne la forme d'une plaisanterie dans ses mémoires, vient pour ainsi dire confirmer d'une manière directe, sa lettre au Duc de Fitz-James, et justifier que cet homme perfide convoitait ardemment l'héritage du Roi son frère, et qu'aucune infamie ne lui coûterait, pour atteindre son but.

«La malignité, dit-il, qui ne dort jamais et qui m'a »toujours poursuivi de ses traits envenimés, ne me laissa »pas en repos dans cette circonstance. Je vais en exposer le »récit, consigné dans les mémoires secrets de Bachaumont, »sauf à me justifier, en faisant ensuite connaître la vérité.»

«On a remarqué une observation de Monsieur au baptême »de Madame, fille du Roi. On sait que ce Prince tenait

»l'enfant sur les fonts pour le Roi d'Espagne; le grand »aumônier a demandé quel nom on voulait lui donner? »*Monsieur a répondu: mais ce n'est pas par ou l'on* »*commence; la première chose est de savoir quels sont* »*le père et la mère;* c'est ce que prescrit le rituel. Le prélat »a répliqué que cette demande se faisait, lorsqu'on ne »savait pas d'où venait l'enfant; qu'ici ce n'était pas le cas, »et que personne n'ignorait que Madame était née de la »Reine et du Roi. S. A. R. non contente, s'est retournée »vers le curé de Notre-Dame présent à la cérémonie, et »lui a demandé si, lui curé, plus au fait de baptêmes que »le Cardinal, ne trouvait pas son objection juste? Le curé »a répliqué avec respect qu'elle était vraie, en général; »mais que dans ce moment, il ne se serait pas conduit »autrement que le grand aumônier; et les courtisans malins »de rire. Tout ce qu'on peut inférer de là, c'est que Mon»seigneur a beaucoup de goût pour les cérémonies de l'église, »est fort instruit de la liturgie, et se pique de connaissances »en tout genre.»

«Les bonnes âmes conclurent de ce récit, qu'on a sup»primé depuis, que mes questions tendaient à élever des »doutes sur la paternité de mon frère. Jamais calomnie ne »fut plus atroce, et ne reposa sur un fondement aussi »léger.»

Pour sa justification, Louis XVIII présente le fait, comme un sujet d'amusement, le Roi ayant parié avec lui, qu'il saurait bien prendre sa science en défaut. Mais la conduite ultérieure du Parrain, donna un tout autre caractère a une observation, dont, en supposant même qu'elle fût l'objet d'une plaisanterie; chacun sentira comme moi la haute inconvenance, et l'on doit reconnaître, au contraire, qu'il s'agissait d'un motif bien autrement sérieux que celui de gagner un pari.

Par malheur pour le royal accusé, la lettre au Duc de

Fitz-James existe en original; d'autres personnes que nous en ont eu connaissance, et j'ai lieu de croire qu'on en a tiré des facsimilés. Mme. St. Elme, *la contemporaine* de Londres, m'écrivit un jour en 1836 pour me demander une entrevue, déclarant avoir à me faire, dans les intérêts du Duc de Normandie, une communication de la plus haute importance. Je me rendis chez elle.

— Savez-vous, Monsieur, me dit-elle que je vais vous faire un procès?

— Un procès, Madame, et pourquoi?

— Qui vous a donné la copie de la lettre du Comte de Provence au Duc de Fitz-James? Vous venez de la publier dans l'abrégé des infortunes du dauphin, et moi seule je possède l'original: le voici.

— C'est une question, Madame, repliquai-je, à laquelle vous me permettrez de ne pas répondre.

— A merveille, alors je vous forcerai de me le dire en justice. J'ai acheté fort cher des papiers qui compromettent Louis XVIII. Je suis entrée en pourparler avec Mr. le Comte de Crouy et Mr. le Marquis de Bonneval pour les leur vendre. Je les ai confiés pendant quelques jours à leur honneur. Il paraîtrait qu'ils ont abusé du dépôt, et vous ne pouvez tenir que d'eux le document, *vrai du reste*, dont vous avez fait usage.

Je démontrai clairement à Mme. St. Elme, qu'elle accusait à tort l'infidélité des deux gentilshommes; je l'assurai que je verrais avec plaisir les tribunaux de Londres saisis d'un débat de cette nature; et je me retirai, dans l'attente d'un procès qui n'a point eu lieu.

Cette lettre, à peu près dans le même temps, reçut une nouvelle confirmation, d'un Mr. Aubry, de Bruxelles, qui avait connu le conventionnel Courtois, rapporteur de la commission nommée pour faire l'inventaire des papiers de Robespierre après la mort de ce dernier. Tous ne furent

pas compris dans le rapport et beaucoup de noms ont été omis. Mr. Aubry depuis long-temps était en prison pour dettes et fort malheureux. On lui dit qu'il y avait à Londres un Prince Français très-bon pour les pauvres, et on l'engagea à s'adresser à lui pour solliciter des secours; ce qu'il fit. Le Duc de Normandie ayant reçu une lettre de cet homme que nous ne connaissions pas, me chargea de l'aller voir et de lui porter quelque assistance. La première fois que je vis le prisonnier, il me demanda quel était le Prince Français auquel il avait écrit et qu'on ne lui avait désigné que sous le nom de Duc de Normandie. Sur ma réponse que c'était le fils de Louis XVI, il me dit aussitôt:

«Je savais qu'il n'était pas mort au Temple, mais j'igno»rais qu'il existât encore. Le hasard m'a fait connaître une »lettre authographe de Louis XVIII, adressée au Duc de »Fitz-James en 1787. Cette lettre est la preuve la plus »complète que, déjà à cette époque, en calomniant l'auguste »mère du Prince, son oncle se préparait à priver les enfans »du Roi de leur héritage royal. J'ai la copie de cette lettre, »et je sais où est l'original, de la propre main de Louis »XVIII. Le conventionnel Courtois qui est mort en exil, »en faisait le plus grand cas. Elle est placée entre deux »feuilles de papier collées ensemble et cachetées.»

«J'ai demeuré autrefois à quelques lieues de Remblusin, »village de la Lorraine, où Mr. Courtois faisait lui-même »sa résidence. J'ai eu occasion de le voir plusieurs fois, et »je lui ai entendu dire — qu'un jour viendrait, où des »papiers qu'il avait en sa possession, pourraient être d'une »grande utilité, à un *auguste personnage* qui avait *été* »*enlevé* de prison; qu'un décret de la Convention avait or»donné de grandes recherches et sans aucun succès; que »plus tard, on avait déclaré qu'il était *mort en prison*, »*sans que rien constatât qu'il eût été repris;* ce qui prouvait »incontestablement que ce personnage était réellement en

»fuite, *et que sa mort prétendue n'était qu'un mensonge, »et la substitution d'un autre à sa place.»*

Mon but, dans la présente publication, étant de conduire le lecteur à la conviction de l'identité du Duc de Normandie; peu importe comment cette conviction lui arrive, pourvu qu'elle arrive. La nature de cet ouvrage n'astreint à aucune forme de langage, à aucune méthode quelconque. C'est une oeuvre de vérité. Quelque place qu'occupe la vérité, elle guidera l'intelligence sans effort; et beaucoup de lecteurs seront fort étonnés, que la leur marche plus vite que l'écrivain, et des dispositions de leur esprit à devancer le terme du dénouement, pour ne voir bientôt plus qu'un récit de faits irréfragrables, là où ils cherchaient des moyens de conviction: car il y a de ces démonstrations morales dont une seule est assez puissante pour satisfaire l'entendement. On aura souvent lieu d'admirer la voie merveilleuse de la Providence, pour confondre l'imposture, par un enchaînement de circonstances imprévues qui toutes, se fortifiant l'une l'autre, viendront d'elles-mêmes, avec une coïncidence remarquable, se grouper pendant un demi-siècle en démonstration de l'origine Royale du pauvre horloger prussien. Ainsi l'évènement le plus grave dans la carrière politique du Comte de Provence, à l'époque de sa date, la lettre de 1787 au Duc de Fitz-James; ce fait qui domine comme un fanal, pour percer les ténèbres de sa vie ultérieure, a reçu un caractère certain d'authenticité de la part de trois personnes étrangères l'une à l'autre: la tante du Comte de Fitz-Gérald, la contemporaine de Londres, Mr. Aubry de Bruxelles. Tous trois le justifient par un concours d'incidens que la vérité seule peut réunir. Le témoignage de Mr. Aubry constate en outre l'évasion du Dauphin par celui du conventionnel Courtois. J'ai dû le donner dans son entier afin de n'en pas affaiblir la force; et comme dans sa partie la plus essentielle, il est rigoureusement d'accord avec des renseignemens que possédait dès

1818, Mr. le Marquis de Champagne; on ne trouvera pas déplacée ici la lettre suivante qui fut écrite à Mr. **** de Lyon, et dont la teneur au surplus rentre spécialement dans le sujet de ce chapitre.

Le 27 août 1818.

«Vous me demandez des détails sur le conventionel »Courtois, mort à Bruxelles depuis l'exil des principaux »régicides. Courtois a figuré aux différentes époques de la »révolution, il fut député à la Convention avec son compa»triote Danton, de qui il partagea les principes républicains. »Après la mort de Danton, Courtois devint l'ennemi de »Robespierre, non parce qu'il était le fléau de la France, »mais parce qu'il avait fait monter Danton sur l'échafaud. »Robespierre étant mort, Courtois se fit désigner par la »Convention pour faire le rapport sur les papiers trouvés »chez le dictateur; il devint par ce moyen le confident de »tous les personnages qui avaient été en correspondance »avec Robespierre. *J'ai entendu souvent Courtois dire*, »que dans le dépouillement des papiers, il avait trouvé »plus de lettres des chefs royalistes pour entamer des né»gociations, qu'il n'avait lu de dénonciations des révolu»tionnaires. A l'époque du 18 fructidor je lui parlai de »la possibilité de voir revenir les Princes *et Louis* XVIII »*à leur tête*. Il me répondit: *croyez-vous que Louis* XVII »*soit mort; et connaissez-vous le véritable auteur de la* »*Révolution?* J'ai vu tous les papiers de Robespierre, et »si vous connaissiez tout ce que je sais, vous ne parleriez »pas *de Louis* XVIII, *comme de l'héritier du trône:* »*Robespierre a été son principal agent*. Je fis observer »à Courtois qu'il accusait Louis XVIII parce qu'il voyait en »lui le vengeur de son frère Louis XVI, et de Louis XVII »assassiné par la Convention; vous avez tout à redouter, lui »dis-je, de leurs successeurs. Courtois me répliqua par ce »vers de Rhadamiste:

« Hérite-t-on, seigneur, de ceux qu'on assassine ? »
J'ai vu souvent Courtois depuis cette époque, il »m'a toujours assuré que le jeune Roi n'était pas »mort au Temple; et soit qu'il redoutât le retour de Louis »XVIII, ou qu'il voulût nuire à ce Prince, il a toujours »parlé de lui dans les termes les plus injurieux.

»Fidèle au système de proscription prononcé contre les »Bourbons, Courtois fut un de ceux qui servit le mieux »Bonaparte au 18 brumaire; il était alors du conseil des »anciens; on le vit après la fameuse journée, suivre Bo»naparte à cheval, il courut avec lui toutes les rues de »Paris; il s'attendait à occuper un emploi important dans »le gouvernement, lorsque le banquier Fulchiron lui sus»cita un procès qui fut un scandale pour tout Paris. Bo»naparte feignit de respecter l'opinion publique, il éloigna »Courtois. Celui-ci quitta Paris, après sa disgrâce; il ne »revint plus dans son Département et je n'ai plus entendu »parler de lui jusqu'au moment où le ministre de la police »fit annoncer dans les journaux que, dans une visite faite »chez le régicide Courtois, on avait trouvé des lettres *de »Madame Elisabeth et de la famille royale, ainsi qu'un »testament de la Reine en forme de lettre. Le facsimilé »du testament de la Reine fut alors imprimé et répandu »dans toute la France.* On répandit le bruit que ce pré»cieux écrit n'était pas le seul qu'on eût trouvé chez Courtois, »on parla de diverses correspondances dont le rapport fait »après le 9 thermidor n'avait pas fait mention. Courtois fut »exilé à Bruxelles, bien qu'il n'eût pas occupé d'emploi »dans les cent jours, tandis que *Barras* resta tranquille »en France. Ce régicide est mort à Bruxelles peu de temps »après son arrivée dans cette ville. Je présume qu'il a em»porté de grands secrets, puisque c'est depuis la visite faite »chez lui par la police que le système du gouvernement a

»changé *et que les soutiens du trône de* la *légitimité sont* »*devenus dangereux.*»

Dans l'année 1781, la Reine combla les voeux du Roi et ceux de la France, en donnant un héritier à l'état. Le 22 Octobre naquit Louis-Joseph-Xavier-François, premier Dauphin. Quelles réflexions suggérèrent cet heureux évènement au Comte de Provence? Il va nous l'apprendre lui-même, car il a pris soin de se révéler, presque à son insu, tel que l'a montré au monde sa longue carrière d'impostures. Au fur et à mesure que nous fouillerons dans les replis secrets de la conscience de cet usurpateur, il nous aidera à le démasquer; et plus nous l'approfondirons, plus la vérité qu'il combat deviendra claire et indestructible. La naissance d'un Dauphin qui, s'il eût entouré comme il l'a prétendu d'un dévouement sincère le trône du Roi son frère, aurait dû être une source de bonheur pour les oncles, en même temps qu'elle faisait la joie du père et de la mère, et l'allégresse de la France; cette naissance, il avoue franchement *qu'il ne la vit pas avec plaisir.*

Mais, ajoute-t-il, «je fus surtout piqué de l'air curieux »avec lequel chaque courtisan épiait le mécontentement qu'il »me supposait, dans mes regards, dans mes gestes.» Ce mécontentement, quel pouvait donc en être la cause? L'âge de ce Prince le rapprochait tellement de celui du Roi, qu'il ne pouvait se flatter d'hériter de la couronne de France, à moins que des vues secrètes, et un plan criminel n'occupassent déjà sa pensée. Il était sans enfans. C'était alors son intérêt personnel qui lui suscitait un pareil déplaisir, et motivait son dépit de l'augmentation de la famille royale dans la branche aînée; parce que la dynastie régnante devait naturellement se prolonger au delà du terme de sa vie, et que chaque héritier mâle était un obstacle de plus qu'il aurait à franchir, pour obtenir le trône; enfin parce qu'il perdait son importance, comme héritier présomptif de la couronne.

Suivons-le dans ses aveux; son attitude est surtout très-significative à ces époques mémorables de la monarchie de Louis XVI.

« Au moment de l'accouchement de la Reine, dit-il, on » convoqua aussitôt toute la famille royale. Je sortis de mon » appartement très-déterminé à concentrer en moi tout ce » que j'éprouverais à la naissance de l'enfant, quel que fût » son sexe. Cela n'empêcha pas qu'on ne signalât, à Ver- » sailles comme à Paris, l'altération qui s'était montrée sur mes » traits lorsqu'on avait annoncé que la France avait un Dau- » phin. On présenta le nouveau Prince à Mr. de Miroménil, » garde-des-sceaux, afin qu'il constatât le sexe. Pendant » cette cérémonie, chacun se taisait, retenait son haleine, » dans l'attente de ce qui allait être proclamé; l'anxiété du » Roi et de la Reine était au comble. J'avoue que mon coeur » battait avec violence, et je crois que le Comte d'Artois » n'était pas moins ému. Il s'agissait d'entendre décider une » question qui pouvait avoir une grande influence sur nos » destinées à tous. Tout-à-coup, le visage du garde-des- » sceaux s'épanouit; il jette un coup d'oeil triomphant sur le » Roi qui épiait ses moindres gestes, le visage de Louis XVI » rayonne à son tour, et je compris ce qu'il en était. *Dès* » *lors j'adaptai* l'expression *de mes traits à la circonstance.* » Le Comte d'Artois auquel je communiquai mes soupçons, » tressaillit involontairement. »

Un signe, un geste, un mouvement d'émotion, une parole, le silence même d'un prince, quand il ne s'associe pas franchement aux joies de la famille dans ces momens graves de la vie, révèlent tout l'homme, aux yeux de l'observateur judicieux; et ce passé des deux oncles, spoliateurs des droits de leur neveu, laissait clairement entrevoir qu'ils ne se déssaisiraient pas facilement de la couronne, s'ils parvenaient à s'en emparer. Voici au sujet du Dauphin qui venait de naître, une prédiction que nous rapporte Louis XVIII et qui se réalisa le 4 Juin 1789.

« Le Dauphin, dit-il, fut baptisé le même jour. J'eus
» l'honneur de le tenir sur les fonts de baptême. Il reçut
» les prénoms de Louis-Joseph-Xavier-François; le même
» soir je trouvai sur ma table de nuit une lettre soigneuse-
» ment recouverte d'une double enveloppe et qui portait
» l'adresse suivante: pour Monsieur seul. — Je m'informai
» de la manière dont elle m'était parvenue, et toutes les
» personnes de mon service déclarèrent n'en avoir nulle con-
» naissance; je fis signe à d'Avaray qui était près de moi de
» briser la première enveloppe; la seconde présenta la même
» inscription. Ma curiosité augmentait, je voulus rompre moi-
» même celle-ci, et par un pressentiment singulier, je me
» tournai du côté de mon lit, afin qu'aucun de ceux qui
» étaient présens, ne pût voir l'intérieur du paquet. En
» l'ouvrant, j'aperçus une feuille de papier noir, écrite en
» encre blanche; une émotion indéfinissable s'empara de moi;
» cependant, je me maîtrisai, puis remettant la feuille dans
» l'enveloppe, je me mis au lit et congédiai mes gens.

« Dès que je fus seul, cédant à mon impatience, j'ouvris
» la lettre mystérieuse, et à la clarté de ma lampe de nuit,
» je lus ce qui suit:

« *Console-toi*, je viens de tirer l'horoscope du nouveau-
» né; il ne t'enlèvera pas la couronne; *il cessera de vivre*,
» *lorsque* son père cessera de régner. Un autre que toi, ce-
» pendant, succèdera à Louis XVI, mais tu ne seras pas moins
» *Roi de France un jour..... Malheur à celui qui te*
» *remplacera!....* Félicite-toi d'être sans postérité; l'existence
» de tes fils serait menacée de trop grands maux; car ta
» famille boira jusqu'à la lie ce que la coupe du destin ren-
» ferme de plus amer.

« Adieu, tremble pour ta vie, si tu cherches à me con-
» naître; je suis..... la mort!!! »

Si ce bizarre document a véritablement été adressé au
Comte de Provence, à la date et dans les circonstances

qu'il signale, il porte témoignage que des pensées profondément criminelles fermentaient dès-lors dans quelque tête puissante, et que la monarchie avait des ennemis cachés qui méditaient sa ruine. Dans un moment où les armes victorieuses de la France venaient d'assurer l'indépendance de l'Amérique, et où la monarchie se consolidait, par la naissance d'un Dauphin; prophétiser la cessation du règne de Louis XVI, qui *serait précédée de la mort du jeune Prince*, annoncer la *royauté future* du Comte de Provence; c'était assurément dévoiler, de la part du révélateur, quel qu'il fût, l'existence occulte d'un plan de conspiration qui tendrait au renversement du trône, en faveur du Prince à qui *la mort* disait : console-toi, tu régneras.

Mais avec plus de raison, je soupçonne que cette lettre n'a été fabriquée qu'après l'issue des cruels évènemens de la révolution, et par l'auteur même de la citation qui veut bien, fictivement, nous reporter aux temps précurseurs de nos sanglantes catastrophes, pour nous initier aux abominables combinaisons de son esprit d'alors, par les pronostics d'un avenir devenu pour lui un passé dans le présent de son usurpation. Nous ne saurions en effet méconnaître la main mystérieuse de l'homme qui, par l'horrible signification de sa signature, en s'identifiant avec *la mort*, a si épouvantablement exprimé qu'il prendrait en main sa faux, pour faire tomber les têtes que son ambition trouverait pour obstacle sur sa route.

Qui donc pouvait en 1781, dans ces jours de bonheur à la cour que n'altéraient point encore de funestes pressentimens, voir des présages de mort près de la vie qui commence, et couvrir de crêpes funèbres le berceau de l'enfant royal? Qui pouvait prévoir, à cette époque, *la naissance* d'un autre *Dauphin* qui *succéderait* à Louis XVI, et pourtant n'empêcherait pas le Comte de Provence *d'être Roi de France un jour?* Qui pouvait prédire la révolution,

ses crimes et les désastres de la monarchie, sinon le Prince qui, comme acteur principal dans la tourmente révolutionnaire, les avait vus passer sous ses yeux, tels qu'on les fait pronostiquer *à la mort* auparavant; sinon cet homme prévoyant que nous avons entendu dire au Comte de Modène, le jour de la mort de Louis XV: *« Voici un nouveau règne qui commence; c'est une révolution? »* Qui, en un mot, sinon le Comte de Provence devenu *Louis* XVIII, en 1814, sur le trône de France, malgré l'existence *du légitime successeur* de Louis XVI, *Louis* XVII *second Dauphin?* Louis XVIII seul aussi, a pu se faire dire par *la mort* en 1781 ce qu'il a si souvent prédit à Charles X: malheur à celui qui me remplacera!

Ces présomptions logiques que je viens d'émettre, deviendront une vérité non équivoque au moment de la naissance du Duc de Normandie, où, sous une autre forme, les mêmes promesses de royauté se reproduiront encore, pour consoler et réjouir l'ame du royal ambitieux.

Conformément à la sinistre prédiction de *la mort*, le Dauphin mourut le 4 Juin 1789; huit ans après la sentence de mort prononcée contre lui. Il donnait les plus belles espérances; on le vit *dépérir* en peu de temps *d'une manière affreuse*, nous dit l'histoire; *et il souffrait les douleurs les plus cruelles.*

« Ce jeune Prince, rapporte Mme. Campan, mourut peu »de temps après l'ouverture des États-Généraux. Il était »tombé, en *quelques mois*, d'une santé florissante, dans »un rachitisme qui lui avait courbé l'épine du dos, allongé »les traits du visage, et rendu les jambes si faibles, qu'on »le soutenait comme un vieillard pour le faire marcher. »

Que se passa-t-il à la naissance du Duc de Normandie? Louis XVIII se met encore en scène toujours comme héritier de la couronne; et même, ce qui est bien plus digne de remarque, comme héritier de son neveu qui venait de naître;

coïncidence assez significative, avec le résultat des faits révolutionnaires. Le *premier Dauphin* déjà, ne comptait plus pour lui parmi les vivans.

«La Reine, dit-il, accoucha fort heureusement le 27 Mars »1785, à sept heures moins cinq minutes du soir, d'un Prince »nommé *Louis-Charles* et qui prit le titre *de Duc de* »*Normandie. Ce fut mon infortuné neveu qui régna dans* »*les fers sous le nom de Louis XVII*, auquel je succédai »dans l'exil. La Providence le destinait à recevoir dans le »ciel la couronne du martyre, pour prix de ses précoces »infortunes; il les supporta avec autant d'héroïsme que de »résignation. Dès sa naissance il annonça une santé vigoureuse »qui lui présageait une longue vie. Mais les bourreaux de »Louis XVI et de Marie-Antoinette, avaient décidé que »cette jeune fleur serait moissonnée avant le temps.

»La naissance de ce Prince fut accompagnée d'une par»ticularité qu'on remarqua peu, et dont je me suis toujours »souvenu. Il y avait au chevet du lit de parade de la Reine »une couronne fermée, qui faisait partie des ornemens. »Elle se détacha tout à coup à l'instant où Vermont pro»nonça les paroles d'usage: *La Reine va accoucher*, et alla »se briser en roulant près de la couche où était Marie- »Antoinette.

»Frappé de cet incident, j'en parlai à Montesquiou qui »se piquait d'expliquer les songes et il me répondit:

— »Le nouveau-né sera Roi, mais pour peu de temps.

— »Ensuite?

— »Ensuite, Monseigneur, *il ne laissera pas de pos-* »*térité.*

— »Eh bien?

— »Monseigneur, vous savez quel est celui que la loi »salique appelle à lui succéder.

— »Vous êtes un fou, Monsieur l'astrologue.

»Soit; mais personne n'a droit de se plaindre, car je

»donne mes prédictions pour rien. Convenez cependant, »Monseigneur, que si celle-ci se réalise, il me sera permis »de la faire payer un bon prix.

»Je me mis à rire pour toute réponse. Au résultat, je »rapporte ce fait, non comme digne de foi; mais il doit du »moins sembler bizarre. Les esprits les plus forts attachent »souvent de l'importance aux choses qui en méritent le moins, »tant l'homme a de penchant à la superstition.

»Le baptême de mon auguste neveu eut lieu le jour même »de sa naissance. *Je le tins sur les fonts baptismaux* avec »Mme. Elisabeth, qui réprésentait la Reine de Naples, soeur »de l'accouchée. Après la cérémonie, Mr. de Vergennes, »apporta au Duc de Normandie le cordon du St. Esprit que »les enfans des Rois ont seuls le droit de porter dès leur »naissance.»

Les réflexions qu'a fait naître la première prédiction, se représentent ici avec beaucoup plus de force encore. Cette dernière qui borne assez singulièrement en 1785, la postérité de Louis XVI aux deux jeunes princes que la nature avait placés entre le trône et le Comte de Provence, ne forme incontestablement qu'un tout homogène avec celle *de la mort*, et toutes les deux trahissent la date de l'invention; toutes les deux ne peuvent émaner que de la plume de Louis XVIII. Comme la première, la seconde promet au frère aîné une couronne qui était solidement établie sur la tête de Louis XVI, et qui naturellement, en supposant la mort du Roi, avant de revenir au Comte de Provence, devait être recueillie, d'abord par le Dauphin, ensuite par le Duc de Normandie. Louis XVIII déclare dans ses mémoires «qu'il n'a parlé de la lettre de *la mort qu'à D'Avaray* et *dans* »*l'émigration.*» Montesquiou ne la connaissait donc pas; comment alors aurait-il pu, pénétrant dans la pensée de Monseigneur et comme s'il eût été initié aux secrets de la prophétesse, *la mort*, ne pas dire un mot du Dauphin,

dont en 1785, la brillante santé n'inspirait à personne l'idée de sa fin prématurée; et le faisant mourir tacitement, annoncer la royauté temporaire du Duc de Normandie; par conséquent *l'usurpation de Louis XVIII avec la proscription de Louis XVII?* La similitude de rapports entre les deux prophéties et la réalisation des faits prédits, donnent à penser que le devin de 1781, *la mort*, a pris en 1785 le nom de Montesquiou; et que *la mort* et *l'astrologue Montesquiou*, ne sont que le Louis XVIII de 1814.

Ces deux prédictions sont jetées, avec une bonhomie affectée, à la crédulité superstitieuse des lecteurs, en forme de fatalité, comme pour lier en quelque sorte l'avenir du narrateur à quelque cause merveilleuse, antérieure aux machinations par lesquelles il avait lui-même préparé l'accomplissement *de sa destinée;* et comme pour étouffer en lui, s'il était possible, par une ingénieuse fiction, les remords d'une conscience criminelle. Il se flattait que la réapparition de Louis XVII, son roi légitime, en cas qu'elle eût lieu, ne pourrait pas se faire jour, au travers des manoeuvres qu'il avait organisées pour la rendre inefficace et impuissante. Il espérait que l'erreur publique qu'il nourrissait en propageant l'idée de sa mort, l'absoudrait de crimes dont il s'efforçait d'écarter loin de lui les soupçons. Si la conservation de l'Orphelin du Temple n'avait pas donné un démenti de tous les instans aux paroles apologétiques de l'usurpateur, il serait difficile, peut-être, d'avoir la clef de son machiavélisme. Mais la logique des faits ne permettra pas qu'on se méprenne. Pour qu'on croie à la bonne foi de Louis XVIII écrivant ses mémoires justificatifs sur le trône de France, il faudrait qu'il eût ignoré qu'il occupait la place de son neveu. Quand il aura été irrévocablement démontré qu'il fut le plus implacable persécuteur du fils proscrit de Louis XVI; on ne sera pas moins étonné qu'indigné du sang-froid avec lequel il écrivit tant de faussetés, pour

corroborer un mensonge de toute sa vie, en présentant sous la couleur de la calomnie, les vérités accusatrices de l'histoire. On se demandera comment cet homme n'a pas eu la pudeur de garder le silence; car la conduite de Louis XVIII explique celle du Comte de Provence, de même que la conduite du Comte de Provence explique celle de Louis XVIII.

Au surplus il ne s'est pas dissimulé que la tâche qu'il entreprenait était passablement épineuse et, «qu'il aurait fort à faire pour effacer entièrement les accusations multipliées, dont on l'a poursuivi, dit-il, avec tant d'injustice et sur les quelles on dira peut-être qu'il revient un peu trop souvent.»

S'il ne se fût pas senti coupable, il n'eût pas pris tant de peine pour faire croire à son innocence. Les autres Princes de la maison de Bourbon n'ont pas eu besoin de se justifier, et les prétendues calomnies dont se plaint Louis XVIII, ne les ont point atteints, parce que leurs actions seules ont suffi pour attester qu'ils n'ont jamais séparé leurs intérêts de ceux de Louis XVI. Oh! que ce royal scélérat a bien scandaleusement mis en pratique l'axiôme favori du plus fourbe des diplomates, en n'usant de la parole que pour déguiser sa pensée! Pendant qu'à force d'ingénieuses duplicités il mêlait le faux avec le vrai, et torturait la bonne foi, pour repousser les inculpations qui flétrissent sa mémoire, et faire croire à la mort de Louis XVII; pendant qu'il écrivait ces lignes :

«Ceux qui m'ont accusé d'une ambition effrénée, ont »mal connu mes sentimens. Je n'ai jamais souhaité monter »sur le trône. J'ignore ce que j'aurais pensé, si la Provi»dence m'eût accordé des enfans; mais n'en ayant point, »je ne me regardais que comme un point intermédiaire »entre la royauté de Louis XVI et de ses héritiers directs, ou »du Comte d'Artois et des siens, dans le cas où notre frère »aîné et le Dauphin viendraient à mourir avant nous. Toutes »mes pensées et mes actes se rapportaient à mes neveux.

»J'aurais voulu être plus souvent consulté utilement par »celui qui occupait le trône. Je voulais, en contribuant »au bien de l'état, obtenir l'estime de la nation et la »confiance du roi, qui ne pouvait la placer sur une tête »plus dévouée; car je le répète, *tant que mon frère et »le malheureux Louis XVII ont vécu*, *leurs* intérêts *ont »été uniquement les miens*. La malice de mes ennemis a »pu seule calomnier mes intentions, mais je la défie d'in»criminer un seul de mes actes.»

Pendant que sa plume d'où découlait l'imposture, insultait de la sorte à la bonne foi publique; en même temps il ourdissait et consommait de sombres machinations, pour empêcher la reconnaissance de l'héritier du trône, où, pour leur plus grand avantage, les puissances étrangères l'avaient fait asseoir, lui, l'oncle de l'Orphelin errant!

Ainsi quelle qualification donner à ce Prince qui, ayant été parrain du Duc de Normandie, vient nous dire effrontément qu'il fut baptisé sous les noms de Louis-Charles, tandis qu'en réalité il reçut ceux de *Charles-Louis*. Ce n'est certes pas par inadvertence que Louis XVIII commet une aussi flagrante falsification de la vérité, dans un point d'une aussi haute importance, et qui se lie d'une manière directe aux preuves de l'identité du Duc de Normandie. Je vais par anticipation donner quelques éclaircissemens que nécessite la nature de cet incident.

A différentes époques, et sous les divers règnes qui se sont succédé depuis 1795, jusqu'à celui de Louis-Philippe; lorsqu'on redoutait quelque éclat touchant l'existence de Louis XVII, on lança dans le monde de faux Dauphins, pour ridiculiser le véritable et tourner contre lui l'opinion publique. Je les signalerai, chacun au temps où ils parurent. Mais l'on doit comprendre, dès maintenant, que cette fourberie des pouvoirs politiques était un puissant témoignage en faveur de la vérité, puisque pour la combattre, on en présentait une

burlesque imitation. Si la mort du dernier Dauphin eût été aussi authentique, aussi incontestable que celle du premier, que celle de Napoléon et de son fils, que celle du Duc d'Enghien et du Duc de Berry, des imposteurs n'auraient pas cherché à faire revivre le dernier fils de Louis XVI ; et si la croyance à son évasion de la Tour du Temple n'avait pas été un fait presque notoirement reconnu, ces basses intrigues, considérées comme des actes de démence, objet de la risée de tous, n'auraient pas obtenu le moindre crédit. Pourtant le nom de Louis XVII a été un sujet d'effroi pour le gouvernement révolutionnaire, sous le consulat, sous *les deux restaurations* et même, sous Louis-Philippe l'élu de la souveraineté nationale; quoiqu'une nouvelle dynastie se trouvant substituée à la branche aînée des Bourbons, il dût paraître indifférent à la France que la légitimité déchue reposât sur la tête du Duc de Bordeaux ou sur celle du Duc de Normandie.

Or, tous les faux Dauphins trompés par une erreur commune que consacre l'histoire, et conséquemment par ceux qui les ont mis en avant, se sont fait appeler Louis-Charles, ne se doutant pas qu'ils se démasquaient eux-mêmes par l'emploi d'une signature qui n'était pas celle du véritable Dauphin. On avait consulté des almanachs et l'on se croyait à l'abri de toute méprise, en adoptant les prénoms Louis-Charles qui y sont incrits. Alors, Louis XVIII, profond calculateur, auquel son neveu, conformément aux prénoms qu'il reçut le jour de son baptême, s'était fait connaître comme Charles-Louis, dans les lettres qu'il écrivit de Prusse à sa famille, aussitôt après la chute de l'Empire; Louis XVIII, qui, en qualité d'oncle et de parrain, n'ignorait point les noms donnés à son royal filleul, les falsifie néanmoins, pour enlever à l'Orphelin du Temple l'avantage irrécusable d'avoir seul connaissance d'un fait que la nouvelle génération n'avait pas connu, et pour qu'on pût lui objecter, avec l'autorité

des livres, qu'il ne connaissait même pas les noms du Dauphin qu'il prétendait être. Il y a certes là, daus cette imposture du Roi historien, un grand raffinement de perfidie. L'objection dont je viens de parler fut faite à la cour d'Assises de la Seine, en 1834, et répétée par la presse, quand eût lieu le procès du faux Duc de Normandie, *Baron de Richemont*. Mais l'explication donnée par le Prince à ses amis, vint ajouter dans leur esprit un nouveau et puissant motif de conviction, en faveur de son identité.

Les prénoms du fils aîné de Louis XVI, furent Louis-Joseph-Xavier-François, ceux du dernier, Charles-Louis. A l'époque du décès du premier Dauphin, la douleur bien naturelle de la Reine était excessive, son coeur déjà brisé par la situation pénible où se trouvait placé le Roi, était insensible à toute consolation. Louis XVI, non moins affligé que son auguste épouse, pour adoucir l'amertume de ses regrets par une ingénieuse fiction, lui dit: *Le Dauphin sera toujours Louis*. On fit, en conséquence, substituer dans les actes à la place de *Charles-Louis*, *Louis-Charles*; et cette dernière désignation s'est perpétuée jusqu'au jour où le Duc de Normandie a reparu dans le monde. S. A. R. reprit alors ses premiers noms, en écrivant de Prusse à sa famille; et l'on doit avouer que le fils de Louis XVI seul, fort d'une vérité qu'il révélait, pouvait, par sa signature donner un démenti à un fait acquis depuis une génération, et qu'un intrigant se fût bien gardé de fronder ainsi la croyance générale, par un changement d'ordre dans les prénoms du Dauphin, et par une signature qui, si elle n'eût pas été justifiée, n'étant elle-même qu'une nou-nouvelle imposture, eût fait à l'aide seule d'un almanach, découvrir la manœuvre, et trahi le faussaire. Cette nouvelle signature Charles-Louis, était d'autant plus extraordinaire que le Prince, à la mort de Louis XVI, était devenu sous le titre de Louis XVII et non de Char-

les X, Roi reconnu par toutes les puissances, par le parti des émigrés, et par les royalistes de France. En se prévalant des prénoms Charles-Louis, il contrariait l'opinion de la plupart des vieux serviteurs de son père encore existans, qui s'étaient habitués aux prénoms de Louis-Charles, les seuls qu'on lui reconnût. Aussi, quand il revint en France en 1833, réservant cette révèlation pour l'opposer en justice comme un témoignage d'identité aux faux Dauphins qui s'étaient présentés avant lui, il se conforma dans le principe à l'usage et écrivit à sa soeur à Prague en 1834 par Mr. Morel de St.-Didier, en signant Louis-Charles. Ce ne fut qu'ultérieurement que l'explication fut donnée, reconnue vraie par les anciens serviteurs de Louis XVI auxquels elle remémora les particularités de ce fait qu'ils avaient oublié, et proclamée authentiquement par une lettre adressée au président de la cour d'Assises qui jugeait l'imposteur Richemont.

Convaincu de la vérité des prétentions du Prince par des documens infaillibles, je ne me suis pas toujours mis en peine de rechercher si les récits que me faisait S. A. R. ne seraient point le résultat d'une erreur de ses souvenirs et souvent même, il m'est arrivé de lui faire remarquer que je ne connaissais aucun écrit qui confirmât beaucoup de ses assertions. Le Prince me répondait: «Que »m'importe? Je vous ai dit la vérité, qui mieux que moi »peut savoir les circonstances de mon enfance?» Mais aujourd'hui que j'écris pour un public peu disposé à partager mes convictions, je me suis imposé la tâche de dissiper le moindre doute; et je dois ajouter, qu'il n'est pas une des paroles du Prince concernant sa royale famille, qui ne reçoive sa sanction de quelques lignes éparses dans les mille et un mémoires qui ont paru sur la révolution; je m'en suis procuré plusieurs. Pour ceux qui comme moi ont vécu dans l'intimité du Roi supprimé, l'ensemble de ces ouvrages,

prouve, sans que les mémorialistes s'en doutassent, l'exactitude de la prodigieuse mémoire de l'Orphelin Royal, le tact et le discernement d'un esprit supérieur, dont l'étonnante pénétration remonte à une époque de la vie, où d'ordinaire les enfans ne réfléchissent pas. De tout ce que le Prince vit et entendit, enfant, rien ne fut perdu pour son intelligence; et quelques mots qui lui échappèrent souvent, car il n'aimait pas à revenir sur les malheurs de sa famille, devinrent révélateurs de bien des mystères politiques, et démontrèrent qu'il était un témoin redoutable pour les grands hypocrites qui survivaient aux désastres de sa maison. J'avoue que je le croyais quelquefois exaspéré par le malheur, lorsqu'il me parlait de Louis XVIII. «Ma »mère, me disait-il, craignait plus son beau-frère que tous »les révolutionnaires. Ce misérable a été le bourreau de »ma famille; Aussi, si jamais la Providence m'appelait à »régner sur la France, pour le bonheur du peuple, les »Tuileries cesseront d'être la demeure Royale; le fils de »Louis XVI et de Marie-Antoinette n'y reposera jamais sa »tête proscrite par ceux qui les ont souillés de leurs crimes; »et pour les purifier par une destination de bienfaisance, »je les transformerai en un asile d'orphelins. Je ferai »jeter aussi, hors des caveaux où sont les cendres de mes »aïeux, le cadavre du Comte de Provence, dont toute la »vie fut l'opprobre de ma race et la honte de l'humanité. »Ce ne sera pas par un sentiment de vengeance; non, la »haine n'entre pas dans mon coeur: ce sera justice; l'assassin »ne peut rester à côté de ses victimes.» Maintenant que j'ai pu approfondir le caractère et les actes du Roi de la coalition de 1814, je m'explique la juste indignation du Prince, et le lecteur la comprendra avec moi.

Quant aux prénoms du Duc de Normandie, si mensongèrement rapportés dans les mémoires de Louis XVIII, Weber, frère de lait de la Reine de France, qui n'a quitté la cour

qu'après l'arrestation de son auguste bienfaitrice, en indiquant la naissance du second Dauphin ne l'appelle pas autrement que *Charles-Louis*. On lit au second volume de ses mémoires, page 15:

«Marie-Antoinette eut quatre enfans de son union avec Louis XVI.

1o. Marie-Thérèse-Charlotte qui a épousé son cousin le Duc d'Angoulême.

2o. Louis-Joseph-Xavier, Dauphin.

3o. *Charles-Louis*, nommé Duc de Normandie, jusqu'à la mort de son frère aîné où il prit le titre de Dauphin.

4o. Sophie-Hélène de France, née le 9 Juillet 1786, morte âgée de onze mois.»

A propos du Duc de Normandie, je termine cette apparente digression par une anecdote que Mme. d'Abrantès raconte, dans le 19e volume de ses mémoires, de la manière suivante:

«Voici un fait qui m'a été rapporté par une berceuse de »Mr. le Dauphin qui depuis fut Louis XVII. La Reine et »le Roi venaient très-souvent pour voir Mr. le Dauphin. La »Reine venait surtout pour examiner tout ce qu'on lui don»nait. Un jour elle voulut elle-même le faire manger. On »lui servait une sorte de panade faite avec du pain séché au »four et pulvérisé avec un rouleau à pâtisserie, puis ensuite »délayé au bouillon. La Reine prit le jeune Prince sur ses »genoux et tout en remuant la panade pour la lui faire »manger, elle sentit quelque résistance au fond de l'écuelle »de vermeil contre la cuiller. On appela la berceuse chargée »du soin de faire la panade et la première femme qui devait »aussi y donner sa surveillance, toutes deux ne répondirent »autre chose, sinon qu'elle était faite comme toujours! Mais »une mère et une mère comme Marie-Antoinette ne se »laissait pas persuader par des paroles. Elle sentait toujours »cette résistance au fond de la jatte de vermeil. Enfin on

»versa la panade doucement dans un autre vase, et après »un mûr examen on trouva plusieurs parcelles *de verre* »*brisé* au fond de l'écuelle de vermeil. Le premier mouve»ment de la Reine fut d'être tellement effrayée qu'elle »s'écria: Sire, on a voulu tuer le Dauphin!!!

«Elle était pâle et tremblante, et serrait son enfant «contre sa poitrine comme pour le dérober aux meurtriers: »le Roi plus calme et plus sage, ne parlait pas, mais il »était égalcment bouleversé. Dans ce moment la femme »chargée de faire la panade accourut, et se jetant aux pieds »de L. L. M. M., avoua sa faute. N'ayant pas sous sa main, »dit-elle, le rouleau de bois, elle s'était servie d'une bou»teille de verre pour écraser le pain et probablement que »les globules qui se trouvent quelquefois à la surface »avaient été écrasés avec le pain. Mais, dit la Reine »toujours tremblante, mon fils mourait cependant si je n'avais »pas été près de lui en ce moment!

»On pardonna à la femme!

«Cette affaire ne m'a jamais paru bien claire, je crois »que la vérité est d'abord sortie de la bouche de la Reine, »*et qu'on voulait tuer M le Dauphin*. Qui? je n'en sais »rien. *Mais après tout, il y avait bien des gens alors* »*intéressés à ce que Louis XVI n'eût pas d'héritiers.*»

Dans l'année 1785, le Comte de Provence voulut commencer à donner un essor public à ses vues ambitieuses, sortir de son rôle inactif, et, dans l'intérêt sûrement des sujets futurs de son royaume promis par *la Mort*, apprendre à gouverner, en entrant dans les conseils du Roi.

«Je dressai, dit-il, en conséquence un mémoire, dont le public n'eut qu'une connaissance imparfaite, ce qui fit qu'on en dénatura les termes et le but; et je suis bien aise de le dire en passant, afin de réfuter les pamphlets de l'époque. Ce mémoire proposait simplement au Roi, dans les phrases les plus claires, de me donner entrée au conseil

afin que je pusse y discuter ses intérêts qui étaient les miens, contre ceux qui faisaient de la cause publique une cause personelle. On circonvint si bien le Roi, qu'il me répondit par un refus appuyé sur de grandes raisons d'état, qui ne m'en firent pas mieux supporter l'amertume. »

Cette démarche et l'effet qu'elle produisit dans l'opinion publique, sont relatés dans les *Mémoires et souvenirs d'un pair de France.* Son témoignage sera d'autant moins suspect, que c'est un grand enthousiaste de l'auteur de la charte, qu'il appelle *l'immortel Louis XVIII.* Les murmures accusateurs du temps justifiés par la conduite ultérieure du Comte de Provence, mettent à découvert l'ame ténébreuse de ce Prince, aux époques marquantes de sa vie, et le font juger, non par l'opinion plus au moins intéressée de ses partisans, mais selon le mérite de ses actes. Je vais transcrire le récit du pair de France dont l'impartialité d'ailleurs unie au talent de narration, a fait de ses souvenirs un ouvrage fort piquant. Sans chercher à faire partager sa manière de voir, il raconte avec une honorable franchise ce qu'il a fait, ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu; laissant à chacun le soin d'asseoir son propre jugement. Cet historien consciencieux, occupait une position sociale qui le mettait à même d'être mieux informé que personne, car il a été témoin de presque tous les évènemens révolutionnaires. Jusqu'au moment de la mort de Robespierre, il a eu de fréquens rapports tant, avec lui, qu'avec les Jacobins les plus prononcés. Néanmoins il conserva toujours pour la famille royale un attachement sincère, et son oncle, membre des États-Généraux, qui resta constamment dévoué aux intérêts de la monarchie, ne cessa point de mériter la confiance de la cour et même celle du Comte de Provence. Les *Souvenirs* de l'homme d'état portent donc avec eux le caractère d'une grande autorité; ils seront sur des points bien essentiels la contre-partie des mémoires de Louis XVIII. Voici comment

il s'exprime, au sujet du mémoire présenté par Monsieur pour obtenir ses entrées au conseil.

«Le Comte de Provence, disait-on, mécontent du rang »auguste qu'il occupe dans le royaume, tend à monter plus »haut encore, il veut le trône, et pour l'obtenir, il ne »craint pas de donner cours à des insinuations qu'on n'oserait »répéter. On racontait à l'appui de ceci, la question sin»gulière qu'il avait demandé qu'on adressât à lui parrain, »lors du baptême du premier enfant de son frère aîné; »on avançait qu'il intriguait perpétuellement contre le Roi, »et quand j'arrivai à Paris, ces bruits prenaient de la »consistance. A cette époque, on répandit, avec des inten»tions évidemment perfides, le fait suivant que je trouve »consigné dans les mémoires de l'époque.

»Mr. le Comte de Provence avait trop de lumières et »de sagacité pour ne pas reconnaître combien était inhabile »la marche du gouvernement; il sentait que la trop grande »bonté de Louis XVI, dégénérant en faiblesse, devenait »préjudiciable à l'état; il voyait les fautes de la cour, »l'incapacité des ministres, les dilapidations du contrôleur»général des finances, qui, pour satisfaire à d'immenses »prodigalités (ce n'étaient pas celles de Monsieur) puisait à »pleines mains dans les coffres de l'état. Il démêlait sans »peine au milieu de la nation, au sein même de la frivolité »générale, une sorte de vague agitation, un besoin de »changement, un ferment révolutionnaire dont il était ef»frayé.

»Il fallait une main ferme pour mieux diriger la machine, »pour empêcher le vaisseau de l'état de se heurter contre »les écueils qui devaient le briser, et le Prince se crut assez »fort pour prendre le soin du salut commun. Ce fut dans »cette croyance et poussé d'ailleurs par les personnes qui »l'entouraient, Mr. Cromot de Fougy, le surintendant de sa »maison, le Comte de Montesquiou Fezensac, son capitaine

»des gardes, et Madame de Balby, son amie intime, qu'il »se décida à proposer au Roi un acte utile au fond, mais »dont la forme extérieure laissait aux mécontens le droit de »taxer Monsieur d'un excès d'ambition.

»Il présenta, dit-on, un mémoire dans lequel il faisait »sentir à Louis XVI la nécessité d'avoir dans le conseil un »autre lui-même, dont les intérêts ne pussent se séparer »des siens, et qui l'aidât à découvrir les piéges que l'on »tendait journellement à sa bonté et à sa bonne foi. Or, »cet autre lui-même ne pouvait être que l'aîné de ses frè- »res, le plus proche du trône après le Dauphin, puisque »cet enfant, trop jeune encore, ne possédait aucune des »conditions requises dans le mémoire. Cette proposition fit »beaucoup de bruit, on l'attribua aux jésuites, qui, dans »l'opinion de quelques-uns, seraient parvenus à séduire le »prince et à le rendre le défenseur caché de leur institut. »Quelques personnes plus hardies, et pour qui les souvenirs »de l'histoire étaient encore présents, ne craignaient pas »de soutenir que c'était un détour adroit par lequel Mon- »sieur espérait s'emparer en définitive de l'autorité souve- »raine.

«Ce qui est certain, c'est que le mémoire, remis par »le Roi au conseil, y fut critiqué non moins vivement que »dans le public, où, par les motifs que je viens d'expli- »quer, le Comte de Provence comptait peu d'amis. On »s'était fait l'idée, à tort ou à raison, qu'il n'était point »franc et qu'il fallait se défier de lui; ses ennemis, et ils »étaient nombreux, prévinrent contre son projet la famille »royale, on effraya la Reine sur les suites qu'il pourrait »avoir, elle en parla au Roi, elle s'en plaignit très-vive- »ment au prince lui-même qui plus tard, et comme pour »se justifier, offrit de faire une cession entière de ses biens »au jeune Duc de Normandie, depuis Louis XVII. .

«Cette offre parut encore un acte bien étrange, il fallut

»pour l'expliquer répandre le bruit, faux sans doute, d'une »inimitié secrète entre Monsieur, Comte de Provence, et »Monseigneur le comte d'Artois; cependant, comme ceci »paraissait invraisemblable, on revint à la première idée, »et on regarda le projet de cette cession comme le fruit »des conseils de Mr. Cromot qui aurait opéré, entre la »reine et le prince, un rapprochement dont la condition »tacite aurait été l'entrée de Son Altesse Royale au con- »seil. On ajoutait que Marie-Antoinette, revenue des crain- »tes qu'on lui avait inspirées contre son beau-frère, s'était »décidée à éloigner la plupart de ceux qui l'entouraient, »notamment les Polignac, et à donner toute sa confiance à »Monsieur. On faisait entendre, que le royaume gagnerait »beaucoup à ce que l'on plaçât à la tête des affaires, un »prince habile, éclairé, sage, économe, prudent, et qui »ménagerait les deniers de l'état comme ceux de sa caisse »particulière.

«Cette nouvelle jeta l'alarme parmi les confidents sans »mérite dont notre malheureuse reine était environnée; ils »employèrent toute la force de l'ascendant qu'ils avaient »sur elle pour la détourner d'accepter un appui dont les »résultats auraient pu être si avantageux. On l'indisposa »contre le prince; on tâcha de l'épouvanter de nouveau, »on livra son esprit aux plus amers soupçons, si bien qu'après »avoir d'abord accueilli et le mémoire et son auteur, elle déchi- »ra bientôt l'écrit devant le roi, dans un transport de vivacité »bien pardonnable, puisqu'on était parvenu à l'effrayer pour »ses enfants; elle signifia au prince qu'elle ne lui pardon- »nerait jamais ses tentatives qu'elle qualifia d'odieuses in- »trigues. Dès-lors la désunion exista plus que jamais dans »l'intérieur de la famille royale, et quoi qu'on pût faire, »il en transpira toujours quelque chose au dehors.»

Louis XVIII, faisant un appel à ses ennemis, les défie d'incriminer un seul de ses actes. Mais pour les incriminer,

nous n'avons besoin que de ses propres aveux. Sa conduite dans les deux assemblées des notables et avec le parlement, nous le montre placé en tête des oppositions, excitant à la résistance pour entraver la marche du gouvernement, forcer le roi à des mesures de rigueur, et soulevant lui-même le mécontentement public contre les actes qu'il conseillait à son frère. Il est évident pour nous aujourd'hui, qu'il ne cherchait qu'à désorganiser le pouvoir, en dépopularisant la majesté royale, qu'à jeter de la confusion parmi les conseillers de la couronne, qu'à annihiler en un mot la royauté de Louis XVI, pour s'en faire adjuger la survivance. Son système de contradiction commença ouvertement lors de la première réunion des notables, en soutenant le parti qui contrariait les volontés royales. *Le Pair de France*, dit à cette occasion :

« Les notables furent divisés en sept bureaux, présidés »chacun par un prince du sang ; Monsieur était à la tête »du premier. On lui connaissait des talens, on savait sur»tout qu'il avait le vif désir de faire parler de lui, et de »sortir de cet oubli dans lequel les membres de la maison »régnante demeuraient comme ensévelis par la politique du »cabinet de Versailles. Les ennemis de Monsieur répan»daient depuis long-temps, et je l'ai déjà dit, des bruits »fâcheux sur son compte, *on s'était figuré qu'il voulait »régner et qu'il intriguait sourdement pour renverser »son frère ;* ce bruit propagé par la malveillance à la cour, »à Paris et dans le royaume, ne tomba jamais, et les évè»nemens de la révolution ne firent que lui donner plus de »consistance, sans qu'il eût au fond, *j'aime à le croire*, »plus de réalité.

»Monsieur n'aimait pas Mr. de Calonne, quoique celui-ci »*n'épargnât* point à son égard les deniers du trésor royal.»

Je n'entrerai pas dans le détail des opérations de l'assemblée, il suffit de rappeler que Mr. de Calonne fut l'objet

d'une cabale et d'un mauvais vouloir que justifient ces paroles de Louis XVIII :

«Nous convînmes, dit-il, (le Duc de Liancourt et lui) de »nous entendre avec divers notables, en choisissant ceux dont »le talent et surtout l'énergie nous inspiraient le plus de »confiance; afin que les mêmes questions et les mêmes de- »mandes fussent faites dans les différens bureaux. C'était »le seul moyen *d'opposer une forte résistance* au contrôleur- »général, *qui était appuyé du Roi*, du Prince de Condé, »des Ducs de Bourbon, d'Orléans et de Penthièvre.

»Le Comte d'Artois vint me voir, muni des pleins pouvoirs »de la Reine. Il se plaignit vivement du mal que je faisais »à une personne investie de sa confiance et de celle de »Marie-Antoinette; c'était, me dit-il, donner un mauvais »exemple en me plaçant à la tête d'une cabale qui dégé- »nérait *en rébellion*. Je lui répondis que si, dans cette »affaire, il voulait jouer le rôle des idoles du psaume 113, »je n'avais nulle envie de l'imiter.»

Quand par le résultat de cette cabale, les grands mots de déficit, de dilapidations, eurent circulé dans le public et augmenté contre Mr. de Calonne l'exaspération et la haine qu'on lui suscitait, Monsieur s'empressa de dire au Roi. :

«Je ne puis m'empêcher de vous faire observer, Sire, que »les choses en sont venues au point qu'il est impossible »de reculer. La guerre à mort est déclarée entre les notables »et le ministre; *il faut qu'il nous casse ou qu'il parte.*»

Mr. de Calonne fut cassé; peu de temps après l'archevêque de Toulouse, Mr. de Brienne, entra au ministère, et le Comte de Provence se prononça aussitôt contre ce ministre qui ne tarda pas à perdre son crédit parmi les notables, dont l'assemblée se termina au 25 mai 1787. Ils n'avaient apporté aucun remède aux embarras du gouvernement. Loin de là, ils avaient concouru à déconsidérer la royauté et provoqué les déterminations qui firent recourir au parlement

et causèrent la lutte fatale d'où surgirent les États-Généraur.

La gène financière, dont la funeste influence entretenait dans l'esprit public une violente irritation, força le ministère, pour remplir les coffres de l'état, à faire porter devant le parlement plusieurs édits afin qu'ils y fussent enregistrés. Cette demande rencontra, de la part des magistrats, une opposition virulente. «Leur résistance prolongée, (*Souvenirs* »*d'un pair de France*) affligea le Roi, en même temps »qu'elle l'indisposa, et pour cette fois se voyant poussé à »bout par ceux qu'on appelait alors des séditieux, il se »résolut à montrer de la fermeté; mais il était trop tard, »la résistance ne fit que rendre l'opposition plus vive et »plus désastreuse.

«Le parlement de Paris ne put long-temps se maintenir »dans les bornes d'une indépendance respectueuse; il dé»clara solennellement son insuffisance pour sanctionner de »nouveaux impôts, ajoutant qu'à la nation seule appartenait »le droit de consentir aux levées d'argent, et qu'elle ne »pouvait le faire que dans l'assemblée des États-Généraux. »Ce mot magique eut été à peine prononcé qu'on le répéta »instantanément dans toutes les provinces; un seul cri s'éleva »en France, on demanda les États-Généraux.»

Ce fut dans ces circonstances déplorables qu'il y eut un affreux déchaînement de calomnies contre la Reine, pour accroître à son égard l'aversion du peuple et des réformateurs anarchistes. Ce fut à cette époque que le Duc de Fitz-James reçut la lettre du Comte de Provence, et que parurent les caricatures de Monsieur devenues tellement populaires, que, dit Louis XVIII, le monstre (la harpie) «devint aussitôt une »réalité, on s'empressa de le reproduire de mille manières; »la mode s'en empara; il y eut des chapeaux et des couleurs »à la harpie.» On accusait la Reine, dit l'auteur des souvenirs, *à tort certainement*, d'être cause de l'embarras des finances. On disait: «qu'elle et les Princes vidaient journel-

»lement le trésor de l'état. Une fois que cette idée eut pris »racine chez le peuple, il n'y eut plus moyen de l'en ar- »racher, on s'éleva contre la souveraine; on lui prodigua »les plus atroces injures, et ce fut bientôt une habitude de »la calomnier indignement.

»L'exaspération à ce sujet alla si loin que plusieurs mi- »sérables complotèrent de lui faire une avanie la première »fois qu'elle viendrait à l'Opéra, ou dans tout autre cir- »constance qui l'amenerait à Paris. Mon oncle eut vent de »cette espèce de complot par l'indiscrétion du Marquis de »Sainte-Hurugue.

»Ma famille avait rendu quelques services à ce personnage, »mon oncle principalement, et le Marquis de Sainte-Hurugue »venait le voir de temps en temps. Dans une dernière visite »il s'abandonna à sa colère accontumée, lâcha quelques »mots qui donnèrent l'éveil à mon parent, et celui-ci, en »le poussant de questions, parvint à savoir ce que l'on »tramait. Il ne s'agissait de rien moins que d'entourer la »voiture de la Reine et de crier à hautes voix toutes les »infamies que l'on vomissait ordinairement tout bas. Mon »oncle se rendit aussitôt chez Mr. Lenoir, lieutenant de »police, lui conta ce qu'il savait et partit ensuite pour »Versailles, où il alla faire la même déclaration au ministre »de la maison du Roi.

«Celui-ci reçut avec trouble et douleur une pareille con- »fidence. Il y avait déjà tant de faiblesse dans le gouver- »nement qu'on recula devant un acte de prudente énergie. »Le ministre passa chez le Roi, et lui communiqua ce qu'il »venait d'apprendre, attribuant la cause de cet éloignement »que l'on manifestait pour la Reine uniquement à des motifs »de politique, et à l'affection qu'on lui soupçonnait pour »son frère l'Empereur Joseph. Louis XVI éprouva une »douleur extrême de cette confidence; sa tête se monta, »il passa chez la Reine, et, d'un ton de mauvaise humeur,

»lui signifia que jusqu'à nouvel ordre, elle devait s'abstenir »d'aller à Paris.

«Ce fut un coup de foudre pour cette Princesse; elle »demanda au Roi le motif de cette résolution; ce fut »alors que le Roi lui redit ce qu'il tenait de Mr. Amelot. »Ce n'était pas assez, elle envoya chercher ce dernier, et »voulut qu'il s'expliquât clairement devant elle. L'embarras »du courtisan ne fut pas médiocre, il éluda tant qu'il put, »mais forcé d'obéir, il raconta les bruits publics, et montra »les rapports de la police. A la vue de ces indignes faus»setés, connaissant enfin par quels abominables mensonges »on parvenait à lui ravir l'affection de ses sujets, son coeur »se gonfla et ses yeux se remplirent de larmes.»

«Que puis-je faire pour les détromper, demanda-t-elle »à un grand seigneur de sa cour, homme de bien, et qu'elle »honorait de ses bontés? Rien, Madame, lui répondit celui-ci; »tout serait maintenant inutile, les concessions que vous »feriez ne serviraient à rien, il faut prendre patience, et »vous reposer sur le temps du soin de vous justifier.»

Pendant le cours des débats qui s'élevèrent entre la cour et le parlement, Monsieur s'y rangea du parti de l'opposition. Lui-même nous l'apprend. On lit dans ses mémoires:

«Je me maintins dans la ligne que j'avais suivie jusque »alors, *parce que je savais positivement* que Sa Majesté »*trouvait bon, au fond*, qu'un de ses frères suivît la »marche parlementaire, afin de servir d'intermédiaire en »cas de besoin. C'est un secret que je me dois à moi-même »d'avouer maintenant.»

Que le Roi approuvât une pareille ligne de conduite de la part d'un Prince de sa maison; c'est ce que personne ne croira, puisque selon Louis XVIII lui-même, la résistance de la magistrature «plaçait le Roi dans une fâcheuse position, »entre la convocation des États-Généraux et *la nécessité* »*de sortir des voies ordinaires pour gouverner;*» puisque

»*il était devenu impossible de tolérer plus longtemps* »*cette résistance;* qu'il fallait, ou céder l'administration »du royaume à la magistrature, ou la réduire au silence. »

Mais comme c'était là le but auquel tendait le perfide ambitieux, il jouissait intérieurement de son triomphe en obligeant le ministère à des mesures de rigueur qui devaient compromettre l'autorité du Roi et fortifier l'animosité des ennemis de la monarchie. Aussi Louis XVI lui ayant dit: «si l'on me pousse à bout je casserai le parlement, ou il me détrônera lui-même»; Monsieur lui répondit: «soyez ferme, Sire, et vous serez fort.»

Il y eut à cette occasion une vive altercation entre la Reine, appuyée du Comte d'Artois, et son beau-frère.

— Eh bien, Monsieur! lui dit Sa Majesté: voilà donc la couronne du Roi au greffe.

— En vérité, Madame, répondit-il, si la couronne est sortie de la véritable place pour retourner là où elle n'a siégé que trop long-temps, ce n'est point moi qu'il faut en accuser. Je m'efforce de nous tirer *d'un péril auquel, grâce à Dieu, je n'ai point contribué.*

— Je vous félicite d'avoir su si bien gagner Messieurs de la grande chambre, qui vous destinent une place sur le banc de faveur.

— Quant à moi, dit le Comte d'Artois, jamais je ne m'abaisserai à caresser cette.... La rigueur doit seule être opposée à la rébellion.

— C'est avec de tels discours, mon frère, qu'on exaspère la multitude, qu'on appelle la guerre civile; et puisque vous me mettez sur cette voie, je déclarerai franchement à la Reine que votre présence au parlement nuit beaucoup plus qu'elle n'est utile à l'autorité royale.

— C'est que le sang Bourbon bouillonne dans mes veines, lorsqu'on cherche à avilir devant moi la majesté du trône. Je n'ai point, mon frère, votre sage retenue, votre calme

indifférence, qu'on pourrait peut-être encore qualifier autrement.

— Et quelle autre qualification vous plairait-il de lui donner ?

— *L'égoïsme sait prendre toutes les formes.*

— Bien obligé, mon frère, repartit le Comte de Provence; *mon égoïsme*, à moi, est le soin bien légitime de ma conservation personnelle; *mais ce soin n'ira pas jusqu'à me faire abandonner ma famille* au moment du péril.

L'arrivée du Roi mit fin à cette querelle, dont les paroles ont aujourd'hui une graude portée. Je n'insisterai pas davantage sur un évènement qui fut la cause première des calamités subséquentes. J'ai voulu faire voir quelle avait été l'attitude du Comte de Provence, dans cette conjoncture critique qui servit merveilleusement les partis hostiles au trône, en leur frayant, au travers des États-Généraux, la route qui les conduisit à la Convention. Monsieur continuant d'assister aux séances du parlement, fut le premier *à proposer qu'on renouvelât les remontrances.* Les remontrances amenèrent le Roi à tenir un lit de justice. La magistrature persista et le parlement fut exilé. Consulté par Louis XVI s'il approuvait cette rigueur, Monsieur répondit: *je l'approuve Sire, bien que je blâme la cause qui la détermine.* La caricature à propos de l'exil du parlement, donne la mesure de la sincérité des sentimens du Comte de Provence; on ne peut nier que toutes les protestations parlementaires auxquelles il avait pris part, loin d'avoir pour but l'intérêt public, cachaient des intentions coupables et soulevaient contre le trône les passions de la malveillance. En manifestant son improbation des actes du pouvoir par des gravures insultantes contre la Reine, en s'associant ainsi au mécontentement de la multitude pour en mendier les faveurs, pouvait-il être animé lui-même de bonnes intentions? Non, certainement, car il a écrit:

»On insultait tous ceux qu'on croyait favorables au

»ministère; la révolution préludait dans les rues, en atten»dant qu'elle parvînt dans le palais; Paris en un mot offrait »cet aspect sinistre, avant-coureur des grandes catastrophes »qui agitent les empires et souvent les renversent.

«Les Parisiens avaient déjà montré des dispositions peu »favorables pour le gouvernement; ils se surpassèrent en»core dans la manifestation de leur mécontentement en ap»prenant l'exil du parlement. La populace, les clercs et »toute la canaille vivant du palais, ou poursuivie par la »sévérité de ceux qui venaient de disparaître, se soulevè»rent en leur faveur. *Les placards contre la Reine*, le »Comte d'Artois, Mme de Polignac, MM. de Lamoignon »et de Brienne, reparurent avec une nouvelle rage. L'ac»tion de la police demeura suspendue, ou plutôt n'exista »plus pendant quelques jours. Ce fut une anarchie com»plète.»

L'opinion qu'on avait alors du Comte de Provence et de sa conduite, est parfaitement résumée dans les paroles suivantes de l'auteur des *Souvenirs et Mémoires :*

«La résistance des parlements continuait : on exila celui »de Paris, et il y eut à ce sujet de vives divisions dans le »sein de la famille royale.

«Monsieur, poussé par la supériorité de son esprit, qui »lui faisait sentir la nécessité d'une réforme, paraissait avoir »des idées tout-à-fait en opposition avec celles de ses frères »et de ses belles-soeurs. Les méchants disaient qu'en affi»chant de tels principes, il cachait de secrètes espérances; »car tant que Louis XVI vécut, on ne cessa de croire que »Monsieur *formait des projets, dont l'exécution devait le »mettre en possession de la couronne*, c'était assurément »une calomnie, mais il n'est aucun de mes contemporains »qui ne l'ait entendu dire comme moi.

«Dans les circonstances où nous nous trouvions, Monsieur, »plus que jamais, se montrait en opposition avec la cour;

»*il n'approuva pas l'exil du parlement à Troyes*, ni la »violence avec laquelle on voulait procéder à l'enregistre- »ment des impôts. Il se prononça également contre le mi- »nistère de l'archevêque de Toulouse.

«Cependant l'exil du parlement et son refus d'enregistrer »les impôts qu'on voulait établir, tourmentaient le premier »ministre. Il imagina, pour se tirer d'affaire, de demander »à la Cour des Comptes et à celle des Aides, cet enregis- »trement nécessaire pour la perception des taxes.

«Brienne demanda que Monsieur et le Comte d'Artois »fussent chargés de ce soin; le premier, mandé auprès de »son frère, refusa de consentir à se rendre dans cette cir- »constance l'instrument d'un ministère dont il improuvait la »marche.

«Ce refus indisposa le Roi, à qui la Reine et d'autres per- »sonnes avaient donné de la défiance contre Monsieur.

» — «Avez-vous peur de perdre votre popularité,» lui »demanda Louis XVI, «et songeriez-vous déjà à prendre »des mesures propres à séparer votre cause de la mienne?»

« — «Sire,» répondit Monsieur, «telle n'est point ma »pensée, mais comme votre ministre agit contre mon opi- »nion, je ne me crois pas obligé à l'appuyer dans ce qu'il »tente.»

«Le Roi, plus mécontent que jamais, répliqua avec ai- »greur: «Je vous conseille de ne pas chercher à ramener »des époques funestes à la monarchie. Mes frères ne joue- »ront pas, tant que je vivrai, le rôle des frères et des »parents de Ch rles VI.»

« — «Ah! Sire,» dit alors Monsieur, «le reproche »sanglant et peu mérité que vous m'adressez, m'oblige à »faire une abnégation entière de ma volonté pour obéir »sur-le-champ à Votre Majesté; je suis bien à plaindre, »si l'on est parvenu à lui inspirer de pareils soupçons con- »tre moi!»

«La résignation de Monsieur désarma le Roi, qui embrassa »tendrement son frère, en le priant d'excuser un mot parti »de sa bouche dans un mouvement de vivacité. Il fut con»venu que Monsieur se rendrait à la Chambre des Comptes, »il arriva au petit pas de ses chevaux; son visage pâle et »triste, sa contenance mélancolique, *annonçaient* combien »il éprouvait de peine à s'acquitter d'une mission *qui lui* »*déplaisait tant; le peuple* apprécia ces dehors, il applaudit »S. A. R., et la reçut aux cris de *Vive Monsieur!* Cer»tainement ce dut être pour ce Prince l'un des plus beaux »jours de sa vie. Monsieur ne retira pas cependant de sa »conduite tout le fruit qu'il pouvait en espérer; le premier »moment passé, on se méfia de lui, on soupçonna sa bonne »foi, et il demeura également exposé à toutes les attaques »de la multitude, jusques à l'heure où l'affaire de Favras »changea en certitude, pour beaucoup de gens, la méfiance »qu'il inspirait.»

Louis XVIII accuse le Duc d'Orléans d'avoir été l'auteur de tous les maux qu'avait suscités la contenance factieuse des membres du parlement, et d'avoir travaillé l'esprit public, dans ce sens, parce qu'il voulait envahir le trône. Si le Duc Egalité avait aussi écrit ses mémoires, nous trouverions probablement de sa part les mêmes accusations contre le Comte de Provence; les mémoires des écrivains nous en tiennent lieu, et le placent avec beaucoup de fondement sur la même ligne que son cousin. Il n'est plus permis de contester la conspiration permanente de Monsieur contre la monarchie légitime, pour la transporter sur sa personne par l'usurpation, et l'y maintenir ensuite. Un jour qu'il censurait l'administration de Mr. de Brienne, le Roi lui répondit avec aigreur qu'il était plus facile de fronder un ministre, que de bien administrer à sa place et lui apprit en même temps, que le Duc d'Orléans, *comme lui*, offrait de prendre la tâche de diriger dans le conseil les affaires

du gouvernement. Le Comte de Provence traduisant la pensée qu'avait dû inspirer son mémoire tendant aux mêmes fins, s'écria : « quoi ! la famille irait se jeter dans la gueule du loup! »

Quelque dissimulé qu'il fût, il ne pouvait pas se cacher à tous les yeux ; Mirabeau devenu *monarchique*, était l'un de ses plus redoutables adversaires ; dans une entrevue qu'il eut avec le Roi et la Reine, la Reine lui disait : (*Mémoires de Talleyrand : Souvenirs d'un pair de France.*)

— « Monsieur le Comte, on nous fait craindre qu'il n'y » ait *un* parti en travail pour porter au trône une autre » branche de notre famille. »

— « Un parti, Madame? répondit Mirabeau, je dirai à » la reine qu'il y en a *deux*.

— « Deux, s'écrièrent ensemble leurs Majestés.

— « Oui, Sire, oui, Madame, *deux*. L'un dépense beau- » coup d'argent pour vous nuire, et préparer ses coups : » l'autre, *celui de Monsieur* ménager du sien, se flatte de » profiter des circonstances. Le premier agit à découvert ; » peu de gens connaissent le second. »

Ce génie pénétrant disait encore dans une autre occasion à l'oncle de l'auteur des *Souvenirs d'un Pair de France*, en répondant à des propositions qu'il lui faisait pour le gagner, *mais non* de la part du roi :

« En ce cas vous me fournissez une preuve bien éclatante » qu'il y a *deux* gouvernemens et *deux* autorités ; ce qui » m'amène à croire qu'il y a pareillement *deux* intérêts : » celui de Louis XVI dont on ne s'occupe guère, et *celui* » *de Monsieur dont on s'occupe trop*. Je désire servir le » Roi et la France, et non une coterie à laquelle je ne vois » aucune force, aucune consistance, et que *je renverserai* » du premier souffle. »

La vérité que Mirabeau avait su découvrir, deviendra de plus en plus palpable, dans la suite de cet aperçu que j'ai dû donner de la marche des évènemens.

Une sorte de transaction s'étant opérée entre la magistrature et la cour, le parlement rentra à Paris. Louis XVIII, avec une apparente candeur comme s'il eût été étranger aux symptômes de bouleversement qui troublaient l'état, et feignant d'oublier sa lettre au Duc de Fitz-James, écrit:

«C'était le calme qui précède la tempête. Sur ces »entrefaites, je reçus une lettre qui *m'étonna* beaucoup; »elle était du chancelier Maupeou, et m'avait été remise »fort secrètement; la voici:

«Monseigneur,

«Je connais le dévouement de V. A. R. pour le roi, »l'état et le bonheur public. Vous savez aussi avec quelle »ingratitude on a reconnu le service éminent que j'avais »rendu à Sa Majesté en retirant sa couronne du greffe, sui- »vant l'expression consacrée; ce qui se passe aujourd'hui »doit faire regretter amèrement qu'on se soit écarté de la »route facile que j'avais pris tant de peine à tracer. Quoi »qu'il en soit, je désire en bon citoyen l'avantage du roi et »de la monarchie, et c'est ce double motif qui m'engage »à vous faire connaître ce que j'apprends par quantité de »personnes qui croient pouvoir compter sur moi pour l'exé- »cution de leurs projets de bouleversement, et supposent »que mon cœur ne peut renfermer que de la haine contre »ceux qui m'ont méconnu. Voilà, Monseigneur, ce dont »il s'agit, et je laisse à votre sagesse le soin de décider ce »qu'il lui reste à faire.

»Il est question d'abord de transporter la couronne dans »une autre branche de la famille Royale, *celle d'Orléans*. »On se flatte d'y parvenir, *au moyen d'une sorte de léga- »lité qui* consisterait *à faire déclarer* illégitimes *les en-*

»*fans du* Roi, et ceux du Comte d'Artois. Les preuves, »prétend-on ne manqueront pas; mais cette mesure ne »sera employée qu'après le bouleversement complet du »Royaume et la fuite à l'étranger des membres de la bran- »che aînée. Cette fuite sera provoquée par des soulèvemens »*dans Paris* et dans les provinces, *par le siège de Ver- »sailles*, *effectué par la canaille Parisienne*, et par les »actes de violence auxquels se porteront les parlemens. On »cherchera à enlever la famille Royale, soit pour s'en dé- »faire par un coup de main, soit pour la transporter au- »delà des frontières. Alors, les États-Généraux seront as- »semblés et composés des partisans du Duc d'Orléans; et »c'est *devant eux qu'on instruira le procès infâme* dont »la flétrissure retombera sur les juges et non sur les au- »gustes victimes qui en seront atteintes.

»Ce plan aussi vaste que perfide reçoit déjà un commen- »cement d'exécution, à l'aide des calomnies répandues *con- »tre la Reine* et la Comtesse d'Artois. On aura le témoi- »gnage du garde du corps Desgranges, et d'autres »personnages non moins importans. Tous les amis *du Duc »d'Orléans* coopèrent à cette oeuvre de ténèbres; mais »elle vient de recevoir un échec par l'accommodement de »la cour et de la magistrature; aussi on excite de nouveau »le parlement à des actes hostiles; peu de jours s'écouleront »avant qu'il rentre en scène plus menaçant que jamais; »c'est alors que le Duc d'Orléans se déclarera publiquement »pour lui par une démarche éclatante. Il s'y est engagé, »et c'est à cette condition que les meneurs consentent à »tromper la compagnie, qui en majorité reculerait avec ef- »froi devant ce complot, s'il lui était divulgué dans toute »sa noirceur.

»Voyez, Monseigneur, si vous jugez convenable d'ajouter »foi à cette révélation, dont je vous certifie la véracité, et »si vous croyez devoir en prévenir le roi, il faut de la

»prudence et de la fermeté. Aussi je vous abandonne en»tièrement cette affaire qui ne peut être en meilleures mains. »Je vous fournirai tous les renseignemens qui vous seront »nécessaires; mais je vous conjure, dans vos intérêts et »dans ceux de votre famille, d'agir sans *l'intermédiaire* »du principal ministre; *à bon entendeur salut.*»

Le principal instigateur de cette oeuvre de ténèbres nous est connu. Si le Duc d'Orléans était le chef du parti payant, Monsieur, tout en conspirant avec le plus grand mystère, affectait ostensiblement de s'effacer; mais se tenait prêt à profiter des circonstances. Les conjurés suivaient audacieusement leur plan, dont la calomnie contre Marie-Antoinette était la base essentielle. Sans l'intervention de la police, on aurait été jusqu'à faire le procès de la reine et de sa belle-soeur, sur le pont-neuf, en face de la statue de Henri IV, *pour cause d'adultère.* Au sujet de cette monstrueuse accusation, la lettre attribuée au chancelier Maupeou, laisse entrevoir pour quelle raison celle au Duc de Fitz-James se trouvait dans les papiers de Robespierre, que Courtois a désigné comme l'agent du Comte de Provence, et dont la mission ne sera bientôt plus une énigme. Il paraît qu'on aurait voulu essayer par lui *devant les États-Généraux*, immédiatement transformés en assemblée nationale, ce que l'on n'avait pas obtenu des notables, la flétrissure des enfans de Louis XVI.

Monsieur profita de la circonstance favorable des prétendues révélations de Mr. de Maupeou, pour donner à la famille royale une preuve de son attachement, dont on avait paru douter selon lui en diverses occasions. — Il communiqua la lettre à la Reine en lui dénonçant le Duc d'Orléans comme un traître! — Le besoin de pourvoir à de nouvelles ressources de finances, suggéra l'idée d'un emprunt, et pour le faire autoriser par le parlement, le roi, d'après le conseil de Mr. de Brienne, décida qu'il tien-

drait à ce sujet une séance royale; elle fut sans résultat satisfaisant, ne fit qu'accroître les embarras du pouvoir, et battre en ruine avec une nouvelle violence les fondemens de la monarchie. Monsieur au sortir du parlement rentra chez lui où il trouva Madame tout effrayée, qui lui dit: «Pourvu que le temps ne vienne pas, *ou vous serez la »seule ressource de la France*: car si jamais ce moment »arrive, quels affreux malheurs l'auront précédé!» Eh bien! dans ces jours de crises où les vrais amis de la légitimité auraient dû se serrer autour du trône afin d'en défendre les abords, où surtout la place d'un prince du sang était marquée à la droite de son roi, pour le soutenir dans les mesures que commandaient les intérêts de la monarchie, Monsieur, sans aucun doute, à l'effet de hâter la venue si impatiemment désirée de l'évènement indiqué par sa femme, prit la résolution de se prononcer ouvertement contre le roi, et d'embrasser le parti de l'opposition, ainsi qu'il nous l'apprend par ces paroles:

«Il me revenait de toutes parts les avertissemens les »plus sinistres: je savais que l'on conspirait presque ou»vertement en faveur du Duc d'Orléans, et je me voyais »enveloppé malgré mes efforts, dans l'animadversion qui »pesait sur le gouvernement. Je me demandai si, dans une »catastrophe que tout désormais paraissait rendre inévitable, »aucun des trois frères, chefs de la famille, ne conserve»rait de la popularité. Cette pensée me fit faire de sérieu»ses réflexions, et je compris que, *dans nos intérêts à »tous*, je devais ne pas braver imprudemment la désaffec»tion générale. Qu'on *ose* dire encore que je fus guidé par »une inspiration ambitieuse et égoïste dans mes prudentes »réserves.

»J'avais cependant un devoir à remplir, avant de m'en»gager, celui de communiquer ce projet au Roi. Je lui »disais dans un écrit en forme de mémoire:

»Vous devez savoir, Sire, que les mesures adoptées par »votre ministère sont loin de réunir l'approbation générale: »elles servent d'appui à la malveillance, et sous leur voile »on conspire contre vous, contre vos enfans, contre la »branche aînée de la famille des Bourbons. On est parvenu »à l'enlever à l'amour des Français, à nous tous qui néan- »moins en sommes dignes. Vous seul le possédez encore, »et l'on cherche à vous le ravir. *On a réussi à envenimer l'opinion publique sur la Reine*, sur notre frère, »et maintenant on agit de manière qu'avant peu nous se- »rons, malgré nos bonnes intentions, en dehors de la vo- »lonté publique, et placés au rang des ennemis de la na- »tion. Ces machinations se font au *profit d'un Prince de »notre sang*. Est-il coupable lui-même? Je ne puis au- »jourd'hui l'affirmer; mais ses amis, mais ses créatures »sont en ligne pour nous combattre. Leurs manoeuvres sont »couronnées d'un tel succès, que Votre Majesté elle-même »a cru devoir engager la Reine à ne pas se montrer à Paris »de quelque temps. Le Comte d'Artois évite avec sagesse »d'y aller, tandis que le Duc d'Orléans, depuis son retour »de l'exil, est salué des acclamations qu'on nous dérobe.

»Pensez vous, Sire, que la bonne politique puisse vou- »loir que les princes les plus proches du trône se main- »tiennent dans cette fausse position? Ce serait commettre »une erreur, dont votre sagesse est incapable. Regardez »d'ailleurs ce qui se passe en Angleterre où l'héritier di- »rect de la couronne compte dans les rangs de l'opposition: »où les fils du Roi sont divisés de manière à ce que leurs »principes satisfassent toujours les principes nationaux. C'est »une règle de prudence, qui doit être suivie chez nous, »sous peine de payer cher les conséquences d'une autre »conduite. Je crois donc d'une nécessité absolue que vos »deux frères ne suivent pas les mêmes erremens: que l'un, »celui qui a des enfans, soit constamment d'accord avec

»vos ministres, s'ils sont guidés par le même esprit, et que »*l'autre, au contraire, aille s'asseoir avec ce qu'on ap-»pelle le parti national.*

»En conséquence de cette sage division, ceux qui veulent »élever à nos dépens un autre prince de la maison régnante »seront déconcertés, car ils ne pourront plus le présenter »au royaume comme étant le seul qui s'oppose à ce qu'on »nomme les dilapidations de la cour, et à soutenir la li-»berté. Or, dès ce moment, ce prince perdra la force de »sa position, qui, sans cela, irait toujours croissant, et »son crédit sera partagé.

»Beaucoup de ceux qui se rallient à lui se retourneront »de mon côté, et ces derniers, loin de vous être redouta-»bles, combattront les partisans du duc d'Orléans. Ceci est »à méditer, Sire, je le livre aux réflexions de Votre Ma-»jesté, que je supplie de ne pas m'en vouloir si je me »range de manière à nous servir tous, et si je le fais mal-»gré ce que pourra en penser et en dire un ministère qui »certes, ne peut m'approuver, puisque j'aurai l'air, en »apparence, de blâmer son plan et les moyens qu'il em-»ploie pour les mettre à exécution. Mais j'agirai dans »votre intérêt, Sire, et dans celui de la famille.

»Je vous dirai encore, Sire, que le travail de vos mi-»nistres ne paraît pas empreint de cette supériorité de vues »qui annonce le génie, ou le résultat d'une haute expé-»rience nourrie d'exemples et de réflexions. Aussi je »n'éprouve point d'inquiétude en me refusant à prendre »leurs conseils dans cette conjoncture, étant bien convaincu »que mes inspirations valent les leurs, et que je suis aussi »capable de régler ma politique qu'ils le sont de diriger »celle de votre cabinet. C'est donc à vous seul, Sire, que »je m'adresse ; c'est de vous seul, que je recevrai des or-»dres en ceci, vous prévenant seulement pour ma respon-»sabilité morale envers la postérité, que si ma résolution

»vous déplaît, il me faudra l'ordre exprès de Votre Ma-»jesté pour m'empêcher de l'exécuter, non de vive voix, »mais un ordre spécial écrit de votre main. Enfin, je vous »conjure de ne point communiquer mon mémoire aux hom-»mes de votre conseil, mais seulement à la reine, en qui »j'ai autant de confiance qu'en vous, et qui retirera une »des premières l'avantage que je me promets de la nou-»velle marche que je vais adopter.»

Ce langage parfaitement intelligible, n'a pas besoin de commentaires: rapproché des faits que nous avons passés en revue, il explique la tendance, le but et les moyens de l'ambition maladroitement déguisée du Comte de Provence; et lui-même a soulevé une partie du voile qui couvrait sa face hypocrite. Deux pensées dominantes se révèlent ici: nous le voyons s'associer en sous-oeuvre aux menées des factieux contre la monarchie pour se composer une couronne des débris de celle de Louis XVI, et s'indigner des projets anarchiques du Duc d'Orléans, en affectant de vouloir les combattre; mais ne se proposant en définitive que de provoquer contre lui des mesures de rigueur, afin de se délivrer d'un concurrent dangereux. C'est dans ce sens que le Comte de Provence manoeuvrera désormais; candidat de la royauté qu'il s'efforce de détruire, il va lutter de popularité avec le parti d'Orléans, pour se faire préférer à son cousin, et diriger les évènemens de telle sorte qu'il puisse être considéré comme l'unique ressource de la France.

«Ce fragment du mémoire» ajoute-t-il, «donnera une »idée de l'ensemble. Il étonna le roi, qui, après l'avoir »lu, fit appeler Marie-Antoinette pour lui en faire part. »L'un et l'autre témoignèrent d'abord de l'inquiétude; »ma belle-soeur ne comprenant pas bien mon intention, »se fâcha contre moi, le roi dit qu'avant de me juger il »fallait m'entendre, et il donna l'ordre de me faire venir »sur-le-champ. Notre entretien fut d'abord orageux; mais

»je ramenai par degrés la reine à mon opinion, et après »lui avoir représenté les dangers de notre position et la »nécessité d'y apporter un prompt remède, et après avoir »cherché à la convaincre que, loin d'être guidé par une »ambition personnelle dans le projet que je voulais suivre, »je n'avais en vue que de soustraire la royauté aux périls »qui la menaçaient. Je conclus en disant:

»Enfin ma conscience et mon opinion ne me per»mettant pas de me ranger plus long-temps à la suite du »ministère, je m'en sépare sans retour, et je le refuse au »roi; je ne me départirai pas de cette nouvelle conduite, »sans un ordre exprès et écrit de la main de Sa »Majesté.»

«C'est de ce point qu'il partit, pour se placer dans une ligne constitutionnelle dont il ne se départit plus, et *qui sert* à *expliquer* ses paroles et ses démarches, de ce moment jusqu'à sa sortie du royaume.» Ce *loyal* prince du sang, qui n'avait en *vue* que de soustraire la royauté aux périls qui la menaçaient, *refusa* néanmoins d'obtempérer aux ordres verbaux de son roi. Il lui fallait une défense *expresse* et *écrite* de la main de Sa Majesté, d'embrasser le parti national, non pas pour s'y soumettre, mais pour perdre Louis XVI dans l'esprit de la nation, en se prévalant d'un document perfidement surpris à la bonne foi de son auguste frère, qu'il aurait pu traîtreusement représenter à ses agens comme antipathique aux nouveaux principes de nationalité. L'abbé de Vermont, informé de cette conduite de Monsieur, conseilla de le faire arrêter et de l'exiler. Si Louis XVI avait eu alors l'énergie de chasser de France les deux princes qui se disputaient sa couronne, et dont les intentions ne pouvaient être équivoques, je n'aurais point à m'occuper aujourd'hui de prouver l'existence du Duc de Normandie, car la révolution, privée de ses moyens d'appui, eût été aisément comprimée et la monar-

chie légitime de France n'aurait pas été jetée en pâture à la rapacité des cabinets de l'étranger.

Le Comte de Provence commença son système d'opposition ouverte, par appuyer de tout son crédit le rappel de Mr. Necker: et pour y faire consentir le Roi et la Reine. *«Il »présenta le Duc d'Orléans épiant l'heure où il s'offrirait »à la nation comme son sauveur,»* et il ajouta que pour prévenir cette calamité qui *les perdrait tous*, *il fallait* satisfaire le peuple par la nomination de l'ancien ministre génevois en remplacement de Mr. de Brienne. En l'appuyant de tout son crédit, il espérait s'en faire un partisan qui pourrait à son tour le servir dans son ambition, car la faveur populaire dont jouissait ce financier, ne permettait pas de le classer parmi les fidèles soutiens de la monarchie. Le Roi fut obligé de le subir comme une fatalité.

«Dans ce temps, dit le Pair de France, on s'était »engoué de Necker, on ne jurait que par lui. Il y avait à »la cour et dans le haut clergé une redoutable opposition »contre lui. Mais cette opposition dut céder au caprice de la »mode. Mr. Necker revint, parce qu'elle se prononça en »sa faveur. Son nom répété par toutes les bouches dicta, »ou pour mieux dire, violenta la volonté du Roi.» Louis XVI, en cédant aux exigences qui l'obsédaient, pressentait néanmoins qu'il ne tarderait pas à s'en repentir. «On me force de le rappeler, dit-il, Dieu veuille qu'il n'en arrive rien de fâcheux.» Cette appréhension ne fut que trop tôt justifiée par le ministre. «Mr. Necker, rapporte le Pair de France, »voulut se venger et il y réussit cruellement, d'abord en »convaincant Louis XVI de la nécessité d'assembler les »États-Généraux; et *ensuite*, en faisant décider, *malgré la* »majorité de la seconde assemblée des notables, composée »des mêmes membres que la première, que le *Tiers-État* »aurait une *double* représentation.

«Le 5 mai 1789 eut lieu l'ouverture des séances des »États-Généraux.

«Necker, au sortir de la séance royale et après avoir »accompagné le Roi au château, rentra chez lui, et trouva »sa femme et sa fille avec cinq ou six de ses amis.

«La France, dit-il, je l'espère, me devra son bonheur, »et je ne prévois pas quelle récompense elle me prépare, »puis ensuite prenant Mr. d'Outremont à part: Voici enfin »les États-Généraux convoqués, cela n'a pas été sans peine; »il m'a fallu combattre, pour les avoir, contre tout le »Château. Vous êtes lié avec plusieurs députés, dites-leur »tout ce que j'ai fait pour eux. Je crois avoir droit à leur »reconnaissance; *dites surtout à ceux du tiers qu'ils se »tiennent fermes dans leur prétention de délibérer en »commun, ils l'emporteront, s'ils savent profiter de la »frayeur de la cour*, car à la cour on se meurt d'épouvante, »tant on redoute la sévérité de leur investigation dans les »comptes, que sans doute ils nous demanderont, et qu'il »faudra bien leur présenter.

«C'était ainsi que le génevois était fidèle au prince qui »l'employait. Mr. d'Outremont sachant combien je penchais »vers les idées nouvelles, me conta cette conversation le »soir même du jour où elle eut lieu, pour que j'en par- »lasse à Bailly, à Robespierre, à Lafayette, à Genlis, à »Beauharnais, et aux autres députés dont on savait que je »partageais les sentimens.»

»Dès le 5 mai 1789, dit aussi Talleyrand, Necker s'allia »avec les novateurs, le Duc d'Orléans et les révolution- »naires: voilà pourquoi on ne le vit point paraître à la »séance royale du 23 juin, et pourquoi il paralysa tous »les efforts de résistance que l'on tenta autour de l'infor- »tuné Louis XVI.»

Quant à Monsieur, arrivé à cette époque de sa vie, voici ce qu'il nous dit, avant de continuer le récit des faits auxquels il a pris un part active:

»Ici, j'aurai souvent une tâche pénible à remplir: je

»serai souvent forcé d'imposer silence à une indignation lé-»gitime, car j'ai été calomnié sans pitié par tous les meneurs, »n'importe sous quel drapeau ils se sont rangés, et cela par »les seules raisons que *tout à mon devoir de sujet et de »frère*, je n'ai eu en vue que l'intérêt du trône, et non »celui des favoris de tel ou tel ordre de l'état. Le clergé, »la noblesse, la cour, la roture, m'ont accablé, je le sais, »et le louable désir de me présenter à la postérité sous mes »couleurs véritables, est le motif principal qui m'a fait »prendre la plume et *rédiger ces mémoires*. J'espère par-»venir à établir ma justification qui ne peut être incomplète »qu'aux yeux de la malignité ou de l'esprit de parti.»

A ces paroles laudatives, nous opposerons les témoignages de l'histoire, les faits et gestes du Comte de Provence, ses complots, ses intrigues, en un mot son plan de conjuration occulte qui suivit une marche progressive en rapport avec les exigences de l'opinion publique, ou autrement des révolutionnaires. Dans la seconde assemblée des notables il se prononça en faveur du parti populaire, sur la question de la double représentation du tiers; la voix qui donna la majorité à cette question dans son bureau, fut la sienne; cinq bureaux l'avaient rejetée. Tous les graves penseurs, tous les esprits judicieux qui ont le mieux apprécié les causes primitives de la révolution, sont unanimement d'accord pour attribuer la chute de la monarchie à l'innovation du double vote; et on le conçoit aisément, puisque ce fut donner la majorité au tiers contre les deux autres ordres dans le sein desquels se maintenaient encore les doctrines conservatricees de l'ancienne constitution, et que, par suite de cette majorité, la réunion des trois ordres dans une seule assemblée s'ensuivit. Ce fut donc le premier anneau d'une chaîne de calamités s'enchaînant l'une l'autre, et que les agitateurs n'auraient pu former sans ce puissant véhicule, principe de toutes les infortunes royales et des bouleversemens de la

France. Ce premier anneau revolutionnaire, ce fut le frère du Roi qui le forgea.

Ainsi s'essayait-il dans son opposition factieuse, dont le but était d'acquérir une immense popularité; et pour l'étendre encore en la faisant tourner à son profit, à l'instigation de ses amis qui ne manquaient pas d'habileté, il eut la pensée de se faire élire aux États-Généraux. On lui donnait à entendre, qu'il serait nécessairement président-né de la noblesse, et que par suite son avis prévaudrait dans l'assemblée: bref, nous dit-il, *le malin l'enquinauda*, il trouva que le rôle qu'on lui proposait était aussi honorable *qu'avantageux*; mais comme il n'osait parler de ce projet au roi, dont il lui fallait le consentement, il chargea Montesquiou d'en parler à Necker, à la condition *seulement* qu'il ne ferait point connaître *son désir* au ministre, et qu'il lui communiquerait le fait *comme venant de lui*. Le controleur-général accueillit fort bien l'idée, mais la volonté contraire du roi dérangea les projets du Comte de Provence.

— «J'ai fait une école, dit-il, à Montesquiou, en hochant la tête, tout est manqué. Je vais avoir à dos le parti de la reine, les amis du Comte d'Artois, et certes je m'estimerai heureux, si on ne tourne pas la chose en belle et bonne trahison.» Montesquiou qu'il avait chargé d'en parler au ministre Necker, à la condition qu'il ne ferait point connaître le désir de Monsieur, lui répondit: «vous prenez trop vite l'alarme, Monseigneur, d'ailleurs, de quelque façon que se termine cette affaire, *on ignorera toujours que vous en étiez instruit.*»

— «Etes-vous assez novice, mon très-cher, dans la sphère où nous vivons, répliqua le Comte de Provence, pour ne pas savoir comment on y traite ceux qu'on n'aime pas? Il ne sera bruit que de mon intrigue pour parvenir à dominer les États-Généraux, et Dieu sait ce qu'on ajoutera, à ce premier chef d'accusation.»

La Reine, avec raison, devint furieuse contre son beau-frère, comprenant qu'il ne voulait être élu aux États-Généraux que pour nuire à l'administration du gouvernement, qu'il y jouerait le rôle des Guises, et son avis fut que, si le Roi tenait à conserver sa couronne, il devait arrêter l'essor *de certaines ambitions.*

Au moment où les États-Généraux s'assemblèrent, il était visible que le Tiers-État, puissant par sa force numérique, et animé presque tout entier des mêmes sentimens d'hostilité contre la monarchie, poursuivrait ardemment ses avantages en marchant d'un pas ferme vers la conquête des libertés nationales, que le Roi se proposait de concéder sans contrainte, mais que l'on ne voulait pas devoir à la magnanimité du monarque. Si, malgré le doublement du tiers, les votes de l'assemblée se fussent faits par ordre et non par tête, on pouvait encore peut-être opposer des bornes au torrent révolutionnaire qui bientôt allait déborder. Monsieur, dont la tactique le fit survivre au parti d'Orléans qu'il combattait par ses meneurs, en même temps qu'il minait sourdement les bases de la légitimité, se montra partisan de la vérification des pouvoirs en commun. Ce travail ainsi préparé lui semblait propre à confondre *en une seule couleur les nuances qui existaient dans l'opinion, à réunir les trois ordres en un même sentiment.* « Je pouvais me tromper, avoue-t-il bénévolement, mais du moins, mes intentions étaient bonnes.» En s'exprimant ainsi, dans le quatrième volume de ses mémoires, Louis XVIII ne songeait plus qu'il avait écrit dans le troisième : « J'ai constamment été l'ami d'une liberté sage ; et c'est moins le double vote qui a causé toutes nos infortunes *que la réunion dans une seule assemblée des trois ordres. Voilà d'où le mal est venu.* » Qu'était-ce donc que la vérification des pouvoirs en commun, sinon la réunion dans une seule chambre des trois ordres? Est-il étonnant que le Château, ainsi qu'il le déclare, retentit alors de plaintes sur ses

intentions et ses opinions ; qu'on répétât à qui voulait l'entendre, qu'il cabalait pour la régence, qu'il était le promoteur de la résistance du tiers, qu'il voulait le bouleversement de toutes choses. Ce langage est celui de l'histoire, corroboré par des faits qui en démontrent la juste application. La dame de qualité dans ses *Mémoires de Talleyrand*, nous cite une démarche mystérieuse de Monsieur, entreprise le jour où le Tiers-État se constitua en assemblée nationale, près de l'évêque d'Autun, pour essayer sur lui quelques moyens de séduction. Je laisse parler Talleyrand :

— «S. A. R., dès que nous fûmes seuls, ne sortant pas de son rôle, me dit : » *qu'elle s'estimait heureuse que le hasard m'eût placé dans son chemin*, » après cet exorde, dont ma franchise eût dispensé la sienne, elle me demanda où nous en étions parmi ceux de mon ordre, relativement au grand cheval de bataille de la vérification des pouvoirs.

— «La majorité, dis-je, pense comme la noblesse : mais d'un moment à l'autre elle peut se disloquer.

— «Et comment, repartit le Prince, qui pesait mes paroles ?

— «Oh! très-facilement ; que cinq ou six évêques se prononcent, et cent cinquante curés les suivront.

— «Oui ! mais Monsieur, il ne s'en présentera pas.

— «Alors, me rappelant le vers de Tancrède je le débitai :

Il s'en présentera, gardez-vous d'en douter.

— «Qui, vous peut-être ?

— «Moi, Monsieur, le premier, et en bonne compagnie, je vous assure : car je ne partirai qu'avec MM. de Vienne, de Bordeaux, d'Aix, de Chartres, de Rodez.

— «Vous allez les nommer tous : au reste, Monsieur d'Autun, j'ai voté aux notables pour le doublement du tiers, et aujourd'hui j'approuve la réunion des ordres vérifiés en commun ; elle a plus de solennité et présente une

garantie plus imposante; *je désire que mon opinion soit connue.*

— «Elle le sera, Monseigneur.

— «Ah! si le roi m'eût donné sa confiance, on n'aurait marché que la loi à la main; j'aurais détruit la corvée, l'impôt du sel, toute gabelle et aides; la tolérance eût régné dans le royaume, et j'aurais rendu aux protestans l'équivalent de l'édit de Nantes; je voudrais que le tiers eût ses places dans l'épiscopat, l'armée, la magistrature., oui, je le répète, si j'avais le pouvoir, la nation qui m'ignore, près de laquelle on me calomnie, me connaîtrait mieux.

— «Plût à Dieu, Monseigneur, m'écriai-je, que le roi pensât comme Monsieur!

— «Mes idées ne seront jamais les siennes, il y a près de lui *une personne*...... des personnes qui l'égarent souvent. *Dans une régence* on peut plus facilement accomplir le bien, que n'adopte pas un monarque absolu qui se défie de ses plus francs conseillers.

«A cette phrase que l'excellent prince débita avec une indifférence à faire peur, tant elle était profonde, je m'écriai mentalement: voilà un excellent frère qui, dans l'intérêt de son neveu, rêve son frère ou mort ou démis; cependant je compris qu'il fallait répliquer; je le fis en termes généraux qui ne m'engagaient pas: tout-à-coup S. A. R. me regardant entre les deux yeux, me dit:

«Il y en a qui portent le Duc d'Orléans à la couronne, ces Messieurs font bon marché de mes droits, de ceux de mon frère d'Artois, et des branches d'Espagne, de Naples, et de Parme.» puis je le vis manoeuvrer autour de moi, dans le but de m'attirer à son service; mais le temps n'était pas venu où par deux fois je me livrerais à son ingratitude. Ne voulant pas l'irriter, le redoutant encore, car qui alors à un jour quelconque, pouvait ima-

»giner la position du lendemain? Je fis montre d'admira-
»tion pour ses vues, je parus être charmé de l'aider à les
»accomplir; et, à mon tour je travaillai si bien que, pen-
»dant quinze jours au moins, il s'en alla, certifiant à ses
»intimes que je m'étais rallié à lui.»

Un tentative de cette nature fut exercée, dans le même temps, sur la personne de Mirabeau. Louis XVIII dont un tissu de mensonges forme la base d'une justification impossible, colore cette démarche d'un vernis de dévouement pour le Roi, en falsifie la date, et en dénature le motif. Dans *le Recueil de ses Soirées*, il la reporte adroitement vers la fin de l'année 1789, après les journées des 5 et 6 octobre, et le départ du Duc d'Orleans pour l'Angleterre, tandis qu'elle eut lieu au commencement de 1789, avant la réunion des trois ordres dans une seule chambre, au temps où il cherchait à se faire un parti au sein de l'assemblée nationale. Sa dissimulation répand une grande clarté sur les faits qu'il déguise, en dévoilant sa pensée secrète d'alors; je dois donc la faire ressortir, car l'homme de bien, fort d'une conscience irréprochable, conserve toute la dignité de l'innocence et ne la compromet pas par le mensonge. Ecoutons-le:

«Je fus un de ceux, qui comprirent de bonne heure l'ascendant que Mirabeau prendrait sur la révolution. Cet homme extraordinaire qui nous a fait tant de mal, *et dont la mort est survenue au moment ou il allait nous servir*, en finit avec la vie fort à propos, je crois, dans son intérêt privé..... On l'aurait eu à bon marché *dans le principe*, mais alors *on le dédaignait* et il était méprisé..... Quelque grand qu'il ait été, cet homme m'a toujours répugné; je reconnaissais ses talens, mais j'ai eu horreur de ses principes. Tout comme un autre, je fus curieux de le voir de près, et la conversation que nous eûmes ensemble ne me fit pas changer d'opinion. *C'était peu après les événemens d'octobre*, lorsque nous étions dans

notre prison d'honneur, le roi aux Tuileries et moi au Luxembourg: le marquis de Montesquiou n'avait pas encore rompu complétement avec moi; je voyais beaucoup d'ailleurs *un ami* particulier de Mirabeau, et ces deux personnages ne cessaient de me parler de leur grand homme, de leur héros. Je les laissais s'enthousiasmer, ne leur disant pas tout ce que je pensais à part moi; à force pourtant de leur entendre répéter que ce Samson moderne pouvait *seul* à son gré *perdre* ou *sauver* la monarchie, je leur dis un jour:

— « Mais que veut-il faire, quel est son but intime, en savez-vous quelque chose, Messieurs?

— « Ah! dit l'un, on l'a si maltraité.

— «Oh! reprit l'autre, on le déchire avec tant d'acharnement.

— « Nous ménage-t-il, répliquai-je à mon tour; se gêne-t-il pour nous accabler? voyez son alliance avec le Duc d'Orléans?

— « Elle est rompue, me fut-il répondu. La détermination que le Duc a prise de s'en aller en Angleterre a indigné Mirabeau.

— « J'aurais, dis-je, quelque curiosité à me trouver en présence de cette crinière de lion.

— « Cela est facile, répondit le Marquis de Montesquiou, et si Mirabeau sait le désir de Monsieur, je suis persuadé qu'il se hâtera de le satisfaire.

«L'ami parla dans le même sens; *sans trop savoir pourquoi*, je consentis à ce qu'on me mît en présence de ce personnage; toutefois *mon arrière-pensée était de le sonder dans l'intérêt de mon frère* et du gouvernement, et de voir s'il serait possible d'en tirer quelque chose de bon. J'acceptai donc la proposition, et un jour fut pris à cet effet. Ces Messieurs me quittèrent pour se rendre directement chez Mirabeau, m'assurant encore qu'ils me l'amèneraient. *Je ne crus pas devoir apprendre au Roi et à*

ma belle-sœur la démarche que je hasardais dans leur intérêt. J'ai toujours remarqué que ces confidences, faites à l'avance, paraissent souvent *suspectes* à ceux auxquels on les fait, surtout lorsqu'eux-mêmes peuvent avoir sur ce point des pensées divergentes et particulières; tandis qu'on approuve d'ordinaire ce que le succès a couronné.

«Peu de jours après, un billet de *l'ami* de Mirabeau me prévint que celui-ci irait le lendemain au soir faire une visite à mon grand-écuyer: je compris ce que signifiait cet avertissement, et me tins prêt et réellement sous les armes; j'attendis l'ennemi de pied ferme. Il fut exact au rendez-vous; *son ami et Montesquiou me le présentèrent*, et les premiers complimens épuisés, se retirèrent, ainsi que nous en étions convenus.

— «Eh bien! Monsieur, lui dis-je, comment vont les travaux de l'assemblée? et des affaires du royaume, qu'en pensez-vous maintenant?

— «En vérité, dit-il, si l'assemblée avance, c'est plutôt par sauts et par bonds que régulièrement. Quant aux affaires, elles iraient bien si on voulait qu'elles n'allassent pas tout de travers. (Je passe des détails inutiles). Le Roi doit changer de conseil, il devrait appeler auprès de lui, en choisissant bien, les hommes que l'opinion publique lui recommande.....

— «Je repartis: le Roi s'il veut un autre conseil, peut le trouver dans sa famille.

— «Il ne le prendra pas là, Monseigneur; jamais la Reine ne consentira, par exemple, à ce qu'il vous accorde toute sa confiance.

— «N'a-t-on pas voulu, dis-je, pour détourner la conversation de cette pente, donner un lieutenant-général au royaume, aux environs du 14 juillet?

— «Et on aurait fait là une belle oeuvre! Il est vrai que cette mesure a été délibérée, qu'on a poussé celui qu'elle

concernait, à aller en avant; il est resté en arrière, et désormais il ne retrouvera plus l'occasion perdue.

— « Je fus épouvanté de l'audace de cet aveu, ce qui me contraignit à repartir: Eh! Monsieur le Comte, n'est-ce pas un acte de félonie?

— « Ce sera tout ce que Monseigneur voudra: nous sommes à une époque où de pareils motifs d'accusation seront communs.

— « Vous étiez de l'intrigue?

— « Pourquoi pas? de quoi étais-je redevable à la cour? L'homme en question pouvait servir d'instrument à ma vengeance. Fi! du vilain! je n'en veux plus.

— « Je crus alors pouvoir attaquer *la question importante.* Tout cela, dis-je, me témoigne que vous avez consenti à marcher à la suite de quelqu'un, et si *l'on vous offrait un meilleur* chef? Je m'arrêtai, c'était à lui de m'entendre; mais à ma grande surprise, il compléta la phrase, *comme j'étais loin de m'y attendre.*

— « Je n'en voudrais pas, repartit-il, *je veux servir le roi et le pays*, mais avec une pleine indépendance, *sans relever de personne*, sans concourir à l'exécution d'un plan que je n'aurais pas formé; *je ne me soucie nullement de travailler pour un tiers-parti.*

— « Et qui vous en parle, Monsieur, repartis-je avec un mouvement de juste colère, pensez-vous que je vous proposerais *ce que le roi n'approuverait pas? C'est pour lui qu'on agirait, oui, dans son intérêt seul, et je m'étonne que vous ayez pris ainsi le change; votre perspicacité aurait dû vous en détourner.* Mirabeau se permit un sourire si *impudent* que j'en fus vivement choqué. J'écoutais avec dépit ce qu'il appela une explication, et puis, à mon tour, répondant: — j'espère, Monsieur, que vous prouverez dans l'assemblée vos bonnes intentions; je ne voulus pas pousser plus loin un entretien où, réci-

proquement *on* ne s'entendait pas, et saluant le Comte de Mirabeau, je le congediai.»

Si nous n'avions pour guide de la vérité que les paroles cauteleuses de Monseigneur, elles ne sont pas tellement énigmatiques, qu'on ne puisse au travers, deviner le mot qu'il nous cache. Mais l'autorité de l'histoire vient au secours des intelligences difficiles.

«Monsieur, rapporte l'auteur des *Souvenirs et Mémoires*, instruit des mouvemens que le Comte de Mirabeau se donnait dans l'assembleé du Tiers, voulut causer avec lui. La rencontre n'eut pas lieu dans l'appartement du Prince, mais chez *M. d'Avaray*, qui avait engagé Mirabeau à se rendre un soir chez lui. Monsieur arriva comme par hasard, alors M. d'Avaray s'adressant à Mirabeau, lui dit: «Voici »le Comte de Lille qui entre, vous le connaissez certainement?»

«Mirabeau ayant aperçu S. A. R. répondit avec beaucoup de grâce, «Eh! qui ne connaît pas le plus spirituel et sans doute le plus sage de tous nos jeunes Seigneurs? Cependant, M. le Comte, il me semble qu'il y a du danger pour moi à me trouver en sa présence, il ne doit pas m'aimer, et mes amis pourraient craindre que je ne me laisse entraîner au plaisir de me rapprocher de lui.

«Monsieur sourit à ce compliment délicat.» «Je ne hais »ni n'aime encore, répondit il, un homme supérieur que »je voudrais voir seulement dans une autre voie, mais je »voudrais apprendre de lui *pourquoi* le Tiers-État insiste avec »tant de tenacité *pour la vérification* en commun?

— «Parce qu'à cette formalité, M. le Comte, est attachée »*toute son existence*, parce qu'il ne peut rien être, ni rien »faire de bien si l'on n'opine pas en réunion générale. »La division en trois chambres ne produira que du mal, »surtout dans la circonstance actuelle; nous sommes dans »un moment de crise, nous nous querellons sur le bord

»d'un volcan prêt à faire son éruption; il faut se hâter de »terminer quelque chose, car dans quelques mois peut-être »il ne serait plus temps.»

«La conversation s'engagea, Monsieur eut l'air d'être profondément indifférent à tout ce qui pouvait arriver.» *Je ne puis qu'être soumis*,» répéta-t-il à diverses reprises.» «Monsieur le Comte, lui dit Mirabeau avec une respec»tueuse gaîté, vous me parlerez tant de votre soumission »que vous me forcerez à croire que vous craignez d'y »manquer.»

«Ceci frappait trop directement au but pour ne pas déplaire au prince; il se leva et partit, laissant Mirabeau dans le salon. Le Comte d'Avaray en rentrant, se plaignit à celui-ci du propos qu'il venait de lâcher, et qui, avec raison, paraîssait avoir fâché S. A. R.

«Ma foi, répliqua Mirabeau, je ne suis ici qu'en passant »et je m'y donne mes coudées franches, tandis que vous, »qui vivez à la cour, ne pouvez vous y soutenir que par »la flatterie. Je n'aime pas que *l'on finasse* avec moi, ceux »qui vont *droit au but* me semblent préférables.» Il ajouta encore quelques paroles passablement insolentes, et il s'en fut raconter à ses amis ce qui venait de lui arriver. On remarqua dès ce moment que Monsieur redoubla de démonstrations patriotiques, et pourtant qu'il montra en même temps une sorte d'éloignement pour Mirabeau. Il s'opposa plus tard, et de toutes ses forces, à la proposition qui fut faite à Louis XVI, d'appeler cet homme d'état dans son conseil. Mirabeau jugeait bien sa position à l'égard de son Altesse Royale; car un jour en parlant de ceux que charmerait sa mort, qu'il ne croyait pas si prochaine, il disait. «*Je mets »en tête* Monsieur, nous nous apprécions réciproquement.»

A la suite de ces préliminaires qui ne laissent rien d'équivoque sur les plans mystérieux du Comte de Provence, il parvint néanmoins à se faire un parti dans le Tiers-État,

en entretenant d'intimes relations avec beaucoup de membres mieux disposés que Talleyrand et Mirabeau, et notamment avec Robespierre. Avant d'établir ce dernier point d'une manière irrésistible, il est bon de faire connaître comment Louis XVIII a imaginé de se blanchir d'une pareille inculpation.

«La cabale, dit-il, suivait son système de cajolerie envers »la noblesse, de dédain et de mépris envers le Tiers et les »curés; je m'étais prononcé pour une autre règle de con»duite, et dans *l'intérêt de la monarchie*, j'attirais chez »moi, et chez Madame ce qu'on appelait au château la »roture boursoufflée. Plusieurs députés, qui depuis acquirent »une triste célébrité, se firent présenter dans ma maison, »où je les reçus bien, n'ayant pas la prescience divine; je »citerai dans le nombre, Robespierre, Barrère, Pétion, »Couthon, Chaudron-Rousseau.»

«*Le premier* me parut doué d'un esprit ferme et rusé. »Je crus lui reconnaître une qualité précieuse, celle de ne »pas faire de la politique pour de l'argent. Il était impos»sible de découvrir alors sous ses formes polies et gracieuses »même dans la recherche de sa parure, le démagogue fa»rouche qui depuis versa des torrens de sang; bien que je »croie indigne de me justifier de l'intimité qu'on a pré»tendu que j'avais eue avec Robespierre, je veux rétablir »les faits sous leur véritable jour. En effet, a-t-on jamais »vu cet homme m'accompagner quelque part? L'ai-je invité »à des soirées d'intérieur ou à ma table? Non sans doute. »Il venait chez moi avec ses collègues et à des heures »publiques. Peut-être est-il entré deux ou trois fois, le »matin, dans mon cabinet, soit pour me solliciter en faveur »d'un de ses mandataires, soit *pour me communiquer quel»que résolution* de l'assemblée; car je puis affirmer que »pendant quelque temps, il a manifesté en ma présence »d'excellentes intentions parfaitement en harmonie avec les

»désirs du Roi et les miens, quoique contraires à ceux de »la société Polignac.

»*Plus tard et quand la Reine ne voulut plus de mes* »*conseils*, Robespierre jaloux de la popularité de Mirabeau »*s'écarta de la ligne que je lui avais tracée*, et cessa »de me voir. Dès-lors tous mes rapports furent rompus, »et j'atteste que jamais ils ne se renouèrent depuis, à par- »tir de ce moment. Quant à l'odieuse accusation dont on a »osé me flétrir en prétendant que j'avais employé Robes- »pierre dans mes intérêts particuliers, et que depuis ma »rentrée, *je pensionnais sa soeur* afin *d'acheter son si-* »*lence*; je l'abandonne au mépris de tous les gens de bien. »*Mademoiselle Robespierre avait une pension en vertu* »*d'une loi de l'état; et pour la lui ôter*, il fallait une »loi contradictoire; mais plutôt que de reconnaître ce fait, »on a préféré m'outrager indignement.»

La vérité qui résulte de ces paroles fallacieuses, c'est celle-là même que veut combattre Louis XVIII. Cet homme qui se vante de respecter la légalité, pour continuer une pension à la soeur du plus grand scélérat qui ait jamais respiré l'air de cette terre; à la soeur de l'assassin du Roi, de la Reine, de Madame Elizabeth, et de tant de milliers de victimes dont la tête tomba par son ordre; cet homme ne se fera pas faute d'illégalités, de basses intrigues, de crimes même, pour supprimer l'existence de son neveu et empêcher la reconnaissance de Louis XVII. Toujours est-il que ce système de défense, maladroit palliatif, confirme que le frère de Louis XVI dût avoir un secret motif, bien impérieux, pour ne pas rougir d'attacher son nom à un acte *d'exception si honorable* pour *Mademoiselle Robespierre.*

Le duc d'Orléans, voulant en 1815 se justifier auprès du Roi de certains actes qui laissaient planer des doutes sur sa fidélité, et surtout d'une lettre à double signification qu'il avait écrite, Louis XVIII lui répondit: —

Monsieur le Duc, il aurait mieux valu ne pas l'écrire, que d'être aujourd'hui contraint de la justifier: ce sont de ces fautes qu'on explique et dont on ne se blanchit pas. — Louis XVIII comme son cousin, voulut expliquer, mais il ne se blanchit point.

L'histoire va répondre d'une manière précise, et à la fois bien accablante pour l'hypocrite narrateur.

« Il arriva qu'un jour, raconte Touchard-Lafosse dans ses » *Chroniques des Tuileries*, Madame la Comtesse de Ségur » apprit que la nourrice du *dernier Dauphin* et celle *de* » *la duchesse d'Angoulême*, vivaient dans une profonde mi-» sère; la révolution ne s'était pas crue tributaire de recon-» naissance à leur égard, et cela se conçoit; mais elle eût pu, » sans déroger à son principe, se montrer humaine envers deux » êtres souffrans. La femme du grand-maître des cérémonies » sollicita, pour ces deux nourrices, les bontés de l'empereur; » elle réussit au-delà de ses voeux, Sa Majesté accorda une » pension à chacune. »

« Ici nous ferons une excursion momentanée sur les temps » de pieuse restauration: l'ordre chronologique en souffrira; » mais nos lecteurs y gagneront un rapprochement curieux. Lors-» que Louis XVIII fut parvenu à régner un peu plus réellement » qu'il ne régnait à Mittau ou dans sa solitude de Hartwell; » quand il put *alimenter son existence royale* par des re-» venus plus directement perçus *que ceux* qu'il *avait reçus* » *long-temps de Napoléon par l'entremise de M. d'André*, » il se fit présenter un matin la liste des pensions *et* raya » *de sa main celles accordées par l'usurpateur aux nour-* » *rices de feu son neveu et de sa nièce*; *par contre*, » Sa Majesté *rétablit ou conserva* les pensions faites *à la* » *soeur de Robespierre* et à *quelques terroristes vétérans*: » les actions des hommes sont grosses quelquefois de leurs » secrètes pensées. »

Quant à l'excuse que présente Louis XVIII, afin de se faire

pardonner sa liaison avec Robespierre, elle n'est pas plus admissible, car le député aux formes gracieuses, se mit avec ceux de son ordre en état de révolte contre la royauté, dès l'ouverture des États-Généraux, où la volonté du peuple, qui se formula par le serment du jeu de paume, s'annonçait révolutionnairement comme ne devant céder qu'à la force des baïonnettes. Il n'était donc pas nécessaire alors d'avoir une prescience divine, pour deviner ce que l'avenir révéla. Déjà Pétion et d'autres députés du Tiers, cajolés par Monsieur, faisaient, de l'aveu de S. A. R., une cour assidue au Duc d'Orléans, qu'elle savait être résolu à faire cause commune avec les ennemis de la famille royale. Robespierre, en arrivant à Paris, ne déguisa point ses desseins criminels, et s'il eût été animé de bonnes intentions, tout porte à croire qu'il n'aurait pas obtenu la confiance du Prince, qui ne cessa jamais de le voir, la plupart du temps, il est vrai, avec mystère. En ce qui touche Robespierre, pour fixer son opinion ; on trouvera ici et ultérieurement des documens historiques dont l'exactitude ne sera pas contestable. L'auteur des *Mémoires et Souvenirs*, témoin des événemens qu'il rapporte, nous le fait connaître depuis son point de départ, jusqu'au jour où, voulant s'imposer à la France en qualité de dictateur, sous le bon plaisir de l'Angleterre, ainsi que je l'ai déjà dit, l'échafaud rompit la trame de ses abominations.

« Je vis entrer un jour chez moi, M. de Robespierre, dit l'auteur; sa piètre mine était riante, son oeil brillait de satisfaction ; il m'embrassa cordialement.

« Eh bien, me dit-il, me voici membre des États-Généraux ! Ils n'ont pas voulu se servir de moi au château, ni me placer parmi leurs amis; voyons ce qu'ils penseront, lorsque je me serai rangé en tête de leurs adversaires.

« Bon, lui répondis-je, êtes-vous rancuneux à ce point? Mon ami, nous sommes quelques-uns qui avons notre for-

tune à faire, et nous savons parfaitement qu'elle se fait avec plus de facilité quand on sait faire peur, que lorsque l'on rampe. Ainsi vous venez dans des intentions hostiles? Oui, très hostiles jusques au moment où l'on me mettra en position de faire une paix honorable, et je ne suis pas le seul dans ce cas......

« Le jour de l'ouverture des États-Généraux, je disais à Robespierre: je crains que vous ne vous fassiez quelque mauvaise affaire qui vous tracassera après les États-Généraux.— Bon! que cela ne vous inquiète pas. Dieu aidant, nous mêlerons si bien la fusée qu'il leur faudra du temps pour la débrouiller......

« Lors du repas des gardes-du-corps, où j'avais été entraîné par des dames, m'étant séparé d'elles, au milieu de la confusion, et pour mieux observer cette bacchanale sentimentale, je montai à la dernière galerie: là je rencontrai à demi-cachés derrière une colonne, deux personnages, l'un de ma connaissance intime, Robespierre, et l'autre que je voyais pour la premiere fois, Marat.

« Robespierre me reconnut, que faites-vous ici, me dit-il? vous venez de prêtez un serment de mort; vous portez à votre chapeau la marque du carnage; savez-vous qu'un tel acte est séditieux? Ce propos si peu en harmonie avec ce que je venais d'entendre, me frappa d'autant plus vivement. Je suis venu ici par hasard, répondis-je; et alors, ajouta Marat, en se mêlant à notre conversation, Monsieur, se voyant dans cette forêt, s'est mis à hurler avec les loups. Mais patience, rira bien qui rira le dernier. Je voudrais qu'on pût me dire combien, dans deux ans d'ici, il restera de ces têtes extravagantes sur ces épaules qui semblent lasses de les porter?

« Il y eut quelque chose de si atroce dans l'inflexion de sa voix, de si épouvantable dans le jeu de ses traits, que je frémis involontairement en l'entendant parler ainsi; et, quoique je ne le connusse pas, je ne pus m'em-

pêcher de lui répondre ; songez à ce que vous dites, Monsieur, et en quel lieu vous le dites. Je ne sais s'il eut peur, mais il me répondit presque effrayé: Vous avez raison, la place n'est pas tenable ; bon soir, Messieurs, et il sortit.

« Voilà, dis-je à Robespierre, un compère à bonnes pen-» sées; on ne prétendra pas qu'il voit l'avenir couleur de » roses. »

— « Il le voit *couleur de sang*, comme *il doit être*, répondit Robespierre. — Quoi ! vous aussi? — Ne voyez-vous pas que la cour agit sans aucune bonne foi? Elle nous trompe, elle nous joue. — Le Roi pourtant ? — Eh bien ! le Roi peut avoir des intentions excellentes; à quoi serviront-elles, si sa faiblesse met obstacle à leur exécution? Il faudra en finir avec tous ces gens-là, et si vous voulez m'en croire......?

« Il n'achèva pas, car ayant jeté autour de lui un regard scrutateur, il aperçut plusieurs gardes-du-corps qui venaient nous inviter à partager leur enthousiasme. Robespierre n'avait pas de cocarde blanche, force fut à lui d'en accepter une et même avec des démonstrations de contentement, car ceux qui la lui offraient étaient exaltés à un tel point qu'un refus lui aurait attiré une affaire désagréable. Ils étaient gens à le précipiter dans le parterre, pour peu que son royalisme eût paru douteux. Allons-nous-en, ne tarda-t-il pas à me dire, il fait ici très chaud ; j'ai besoin de respirer en plein air.

« Je partis; nous descendîmes sur la place d'armes, là il arracha sa cocarde blanche avec un mouvement de dépit, et ne put s'empêcher de s'écrier: Ils me le paieront cher ! En effet, on sait de quelle manière il a puni ceux qui, à ce moment, n'avaient pas l'intention de l'offenser personnellement; il me quitta pour se rendre à l'assemblée, et moi, je rentrai chez mon oncle....

« J'allais de temps en temps me promener au *Luxembourg*, et souvent je rencontrais Robespierre rôdant dans

ce quartier. Un soir que j'allais faire une visite au Comte d'Echerny, je vis ce député en lévite, en chapeau rond, *s'introduire* presque furtivement et d'un air mystérieux, *dans la cour du petit Luxembourg;* cette circonstance me surprit, je me promis de tirer la chose au clair, et pour cela je demeurai dans la rue. J'eus la constance de faire ainsi le guet pendant près d'une heure, enfin celui que j'attendais sortit. Je marchai droit à lui, comme si j'avais passé là par hasard.

«Eh! d'où venez-vous donc? lui dis-je, je ne vous savais point en accointance avec les gens de cette maison.» Il parut fâché de la rencontre, et peu disposé à me dire la vérité; il prétendit être venu au Luxembourg pour parler au Comte d'Avaray en faveur d'une pauvre femme d'Arras qui sollicitait une pension de Monsieur. Je ne puis rien obtenir, poursuivit-il et il me faudra *reparaître* devant ce monde-là *dix ou douze fois* peut-être encore.

«Je compris que je le désobligerais en ayant l'air de ne pas le croire. Je lui dis où j'allais, il voulut m'accompagner, et nous nous séparâmes après avoir parlé longuement dans la rue.

«Le lendemain, je revis Robespierre; il n'était pas seul. Deux acolytes dignes de lui l'accompagnaient; Fabre d'Eglantine était l'un et Camille Desmoulins l'autre. Robespierre ne m'évita pas, il vint à moi le sourire sur ses lèvres, tandis que son oeil sévère me recommandait de me taire sur notre rencontre de la veille; je le rassurai aussitôt par un regard, et nous entamâmes à nous quatre une singulière conversation. Ils voulaient forcer la reine à sortir de la France. Camille Desmoulins prétendait faire signer à cet effet une pétition par un nombre immense de citoyens.

»Et pourquoi ne ferions-nous point partir avec elle, dit »ensuite Fabre d'Eglantine, Monsieur, dont la présence à »Paris ne me convient pas? Celui-là, croyez-moi, donne

»aussi de mauvais conseils à Louis XVI, et comme il est »plus habile, il sait mieux cacher son jeu. Mais, s'il quit- »tait le royaume, repliqua Robespierre, le Duc d'Orléans »en profiterait; le veux-tu pour Roi? Je n'en veux d'au- »cune espèce, dit Fabre, et je voudrais voir pendre tous »ceux qui entourent les Princes, *sans oublier* ceux qui leur »donnent des conseils secrets.»

«Ici je vis Robespierre tressaillir; une sorte de rougeur parut sur sa figure, il lança sur Fabre et à la dérobée un regard qui me parut significatif, et qu'il reporta ensuite sur moi, mais ce regard scrutateur ne put lui rien apprendre, j'avais eu le temps de me préparer à le soutenir; je quittai peu après ce trio, déjà voué à l'échafaud, l'un de ses membres devait bientôt envoyer les deux autres au supplice et ne pas tarder lui-même à les suivre.»

. L'écrivain que je cite, et dont la plume impartiale ne laisse rien à désirer sur les témoignages qu'il nous donne, émigra avec son oncle. Quelque temps avant son départ ayant été faire une visite à Mirabeau, ce dernier le questionna sur ce que faisait son oncle, et lui demanda pourquoi ni l'un ni l'autre, ne se mêlait plus de ce qui se passait au château des Tuileries.

— «Mon oncle est en pleine disgrâce, dit-il, et par conséquent on ne m'emploie plus.

— «Cela ne m'étonne pas,» me répondit Mirabeau, «il a un ennemi acharné dans *un homme* qu'il servait na- »guère avec autant de chaleur que de fidélité. *Monsieur* »le voulait pour lui, votre parent a voulu être au Roi et »*le Prince* n'aura pas manqué de lui servir un plat de son »métier. *Celui-là* ne m'aime guère et *je suis assuré qu'il* »*travaille de son mieux* à détourner le Roi de m'employer »ostensiblement. Mais patience, il n'est pas où il croit être »et nous pourrions bien lui faire oublier *son projet de* »*régence*, par la nécessité de prendre la fuite.

«Mirabeau comme tous ceux qui s'imaginent qu'on leur en veut, et qui détestent ceux qu'ils soupçonnent leur être opposés, supposait à *Monsieur* des desseins que sans doute il n'eut jamais. La colère le rendait injuste, il plaçait *ce Prince*, bien à tort, certainement, *à la tête* d'un parti ayant les mêmes plans que *celui d'Orléans*, et tendant au même but, *celui d'enlever la couronne au malheureux Louis XVI. Savez-vous*, me disait-il à ce sujet, *que* votre *Robespierre travaille dans ce sens*, ou plutôt, *qu'il joue S. A. R.* en lui promettant, comme dit le proverbe, plus de beurre que de pain. Je me méfie singulièrement de ce chafouin, non que je le craigne à la tribune, mais il serait dangereux la nuit au coin d'une rue, ou *à table*, si *l'on buvait à côté de lui*. Je me récriai contre une telle insinuation. Laissez- le faire, ajouta Mirabeau, *lui-même prendra soin de me justifier* : je connais les hommes et je devine ce dont ils sont capables.

Le pair de France fit un voyage à Coblentz, son oncle avait été chargé par la Reine de sonder les intentions de Monsieur et de connaître ce qu'il prétendait faire, s'il rentrait triomphant ; voici son récit :

«Ce point ne put jamais être bien éclairci ; Monsieur donna toujours des réponses générales, il se renferma dans un profond respect pour le Roi, ce qui en résultat ne voulait rien dire. Je fus presque mêlé dans les négociations ; Monsieur à qui j'avais été faire ma cour en public, me fit dire par mon oncle de venir le trouver un matin.

«Je ne manquai pas le rendez-vous ; le Prince déploya une grâce extrême et beaucoup de gaîté ; il me demanda si je ne regrettais point Paris et les personnes que j'y avais laissées ? Monseigneur, répondis-je, c'est avec regret que je les vois exposées à la tempête révolutionnaire. Mais *dans le nombre*, dit-il, toutes ne sont pas très-royalistes ; *il en est* qui n'ont rien à redouter de la colère aveugle du peuple, et

celles-là sont non moins que les autres dans votre intimité.

« Ce propos me fit *deviner* sur-le-champ pourquoi S. A. R. m'avait appelé devant elle. Je lui répondis sans hésiter que quelque temps avant mon départ, j'avais rompu tout commerce avec ceux dont je suspectais les sentimens (Robespierre.) Ce n'était point la vérité: mais je crus devoir parler ainsi, afin de couper court à des *négociations* dans les quelles *on* aurait peut-être cherché *à me mêler*. Le Prince me parut fâché de ma réplique; il *hésita* un moment, puis il me dit *presque en rougissant: nul ne vous a donné de lettre pour moi ni ne vous a chargé de le rappeler à mon souvenir?* — Non, Monseigneur. — « On a singulièrement calomnié mes intentions et abusé de ma bonne foi. »

« Monsieur causa long-temps avec moi, je voyais *son dessein caché*, je me tins sur mes gardes, et je ne lui avouai rien de ce que *l'on m'avait appris*, ni *de ce que je soupçonnais*.

« De retour à Paris je vis la Reine qui me questionna sur ce qui se faisait à Coblentz, sur Monsieur en particulier, sur son attitude politique, et comme je lui disais, qu'il représentait d'une manière digne de sa naissance; « oui, répliqua la Reine, avec une sorte d'amertume, *il s'essaie à* faire le Roi. » Je compris par ces paroles que la défiance n'était pas éteinte dans ce coeur royal contre son beau-frère.....

« J'allai voir Robespierre; dans une première entrevue, il ne m'avait rien dit de Monsieur. Il fut plus communicatif à la seconde. Je ne me crois pas obligé de rapporter tout ce qu'il avança d'offensant contre S. A. R. *qui*, prétendait-il, *l'avait trompé sur tous les points*. Mais, lui dis-je, n'était-ce pas aussi un peu à charge de revanche? Il pourrait en être quelque chose, — alors pourquoi vous plaignez-vous? — Parce que si l'on aime à jouer les autres, on a honte d'avoir été joué soi-même. »

Il paraît que ces deux personnages jouaient entre eux

au plus fin, dissimulant leurs intentions secrètes, quoique d'accord sur les moyens de crimes préparatoires pour écarter les obstacles qui s'opposaient à la réalisation du but final que chacun se proposait personnellement, sans le communiquer à l'autre. A propos de Robespierre, le fait le plus hideusement remarquable dans sa vie, après la consommation de ses forfaits, fut sans contredit son projet de dictature, et l'offre que lui fit l'Angleterre de la main de la fille de Louis XVI; ce ne sera donc pas un hors-d'oeuvre ni une longueur inutile, d'ajouter aux documens que j'ai déjà cités à cet égard, le témoignage d'un homme de l'époque qui, dans l'intérêt de sa conservation, ayant jusqu'au dernier moment entretenu des relations de bons procédés avec le forcené montagnard, s'est trouvé forcément jouer un rôle dans les négociations entamées avec le futur dictateur. Ce machiavélisme atroce qui dépasse tout ce que la politique peut inventer de plus dégradant dans ses conceptions immorales, établi désormais invinciblement, sera ma seule réponse à ceux qui, comme certaines rumeurs me l'annoncent, blâment la véhémence de mes accusations contre la politique étrangère. De nobles familles anglaises, dont je vénère les vertus, qui furent constamment à Londres la providence terrestre des royaux exilés, et auxquelles je paierai plus tard le tribut de haute admiration que méritent la grandeur d'âme et l'énergie d'un dévouement sublime à l'infortune, ces familles trop étrangères à la tactique des cours, pour croire à leur perversité, ne sauraient admettre les vérités de l'histoire qui flétrissent la marche du gouvernement Anglais dans ses rapports de nation à nation. Je conçois leurs justes susceptibilités, et je m'afflige de ne pouvoir respecter des opinions individuelles, dans une question de droit public, dont la saine appréciation m'est commandée dans l'intérêt du sujet que je traite. J'écris un ouvrage de conscience, et ma conviction, le

tableau de souffrances inouies que j'ai eu constamment sous les yeux, ne permettent pas que je cède à des considérations qui m'écartent du plan que j'ai dû adopter. La vie du Duc de Normandie a été tellement exceptionnelle, tellement au dehors des lois communes de la civilisation, pendant cinquante années d'une proscription contre laquelle aucun être de puissance n'a jamais voulu élever la voix et que par ce motif on regarde comme invraisemblable, qu'il m'a fallu remonter, pour expliquer cette méconnaissance, à des causes primitives que personne n'avait encore entrevues dans leurs rigoureuses conséquences. Ces causes ressortent des documens historiques; mais qui s'est donné la peine d'y arrêter sa pensée et de les approfondir? Ce que l'on étudie le moins, c'est l'histoire; on ne cherche point à y apprendre la connaissance de l'homme, á y démêler les rouages secrets d'une politique insidieuse; on lit pour s'amuser et de préférence des livres qui favorisent à tort ou à raison, la façon de penser du lecteur. S'agit-il, par un rapprochement de faits épars dans les pages de l'histoire, en comparant entre eux les auteurs qui ont écrit sur la même matière, de faire jaillir la lumière d'une investigation impartiale, c'est un travail que peu de personnes entreprennent. Et quand, par suite de cette étude rationnelle qui ne peut tromper dans ses résultats, les événemens vus sous toutes leurs faces, se déroulent tels qu'une opinion publique erronée ne veut pas les voir; quand, fort d'un concours d'autorités qu'on ne peut raisonnablement contester, on énonce des vérités que repoussent l'orgueil national, les préventions de l'amour-propre, les opinions politiques et religieuses d'une multitude moutonnière dans ses croyances, un sourire d'incrédulité, le sarcasme de l'ironie accueillent ces vérités déplaisantes; on ne peut pas croire à votre bonne foi, à la rectitude de votre jugement. Il est des faits dominans dans l'histoire de nos tourmentes révolutionnaires, d'une nature monstrueuse,

non moins que la suppression de l'orphelin du Temple ; ne pas y croire, fait honneur aux sentimens de l'honnête homme dont ils révoltent la conscience, mais n'en détruit pas la réalité. Au surplus je dois ici une explication pour qu'on ne prête pas à mes paroles un sens qui ne fut point dans ma pensée. On distingue en Angleterre deux autorités, celle du gouvernement, et celle des monarques ; deux nations, la nation politique et la nation privée. C'est la nation politique que j'attaque et non les individus qui, comme partout ailleurs, offrent un mélange de vices et de hautes qualités qui se lient à une question morale que je n'aborde pas. Dans les gouvernemens constitutionnels, et en Angleterre surtout où la constitution Anglaise est toute aristocratique, nous savons très-bien que la personne du Roi, rigoureusement inviolable, ne peut jamais être atteinte par la critique des actes du pouvoir. Personne plus que moi ne rend justice aux vertus publiques et privées qui rehaussèrent si éminemment la dignité royale de George III. Je me plais à dire avec Soulavie, qui a si bien représenté le mécanisme de la politique Anglaise, à l'égard de la France, que ce monarque dont la mémoire est chère à sa nation, ne fut pas l'auteur des maux que son gouvernement nous a faits, qu'il les déplora amèrement, et que s'il eût été dans son pouvoir de prévenir les crimes de la révolution ; certes, sa grande ame n'eût reculé devant aucun sacrifice pour le faire. Mais l'action ministérielle entravait la volonté royale ; la puissance constitutionnelle dirigeante, employa contre nous sa *double politique* que les historiens Anglais n'enrégistrent pas, et qui n'échappe point à la perspicacité des auteurs étrangers ; on ne saurait nier que ce gouvernement devenu si fort des concessions perfidement surprises aux autres, a ses agens ostensibles, pour la politique qui marche à découvert, et ceux occultes, qui, instrumens de la politique ténébreuse et souvent contradictoire avec les actes patens, sont soutenus

ou désavoués, suivant le besoin des circonstances. Le récit qui va suivre, vient comme une conséquence de ces observations :

« Le 1er Juin 1794, dit l'auteur des *Mémoires et Souvenirs*, il était onze heures du soir, lorsque Robespierre s'introduisit chez moi avec des formes mystérieuses qui me donnèrent beaucoup à penser. « Je viens vous voir un peu tard, me » dit-il, mais je n'ai pas dans la journée un moment dont je » puisse librement disposer ; les affaires publiques ne me lais» sent pas respirer, et certes, c'est se montrer fort désintéressé que » de travailler pour les autres avec une telle persévérance. »

« Je compris qu'il y avait quelque chose de caché sous ces paroles ; mais comme elles m'ouvraient une voie que le dictateur m'avait interdite jusqu'alors, je n'y répondis point, ne préjugeant rien de bien de cette nouvelle fantaisie. Je ne m'exprimai que d'une manière vague, de telle sorte que s'il avait un but secret, il fallait en venir à s'exprimer avec plus de franchise. Il me comprit ; car après avoir marché pendant plusieurs minutes dans la chambre, en ne m'entretenant que de ce qui formait la matière ordinaire de notre conversation, il s'arrêta en face de moi, croisa les bras, et me regardant fixement, « je vais bien vous surpendre, » me dit-il : « *l'Angleterre me propose la paix.* » — « A vous ! lui repliquai-je, sans pouvoir retenir une exclamation d'étonnement, est-ce à vous ou à la république ? » — « A moi » d'abord et à la république ensuite, » me dit-il d'une voix basse qu'il conserva pendant tout le reste de la conversation ; « *ce cabinet* me suppose un grand crédit, et se flatte que » je lui accorderai des conditions avantageuses, mais je ne » m'y fie guères ; au reste, on peut écouter ce qu'ils diront » sans pour cela s'engager à rien. » — « Sans doute » lui répondis-je, il n'y a qu'à les voir venir. Et comment savez-vous ses projets ? — « On a donné commission à Mr. Edward » Serton de me voir, de s'entendre avec moi, et d'agir en

»conséquence de ce que nous déciderions — «Qu'avez-vous »décidé ?» — Rien encore; je n'ai pas vu cet émissaire, je »sais seulement qu'il viendra descendre chez vous, mon cher, »si vous le voulez bien. — Chez moi, Maximilien, y songez-»vous? Ce serait horriblement me compromettre. — Est-ce »que je ne suis pas là? Que craignez-vous, lorsque c'est moi »qui dirige l'affaire? N'ayez aucune inquiétude, et demeurez »persuadé que je ne vous abandonnerai pas.»

— «Mais pourquoi ce mystère? Cet Anglais ne peut-il »donc se loger dans un hôtel garni? — «Non, il faut que je le »voie avant mes collègues du comité de salut public; il ne »vient d'abord que pour moi : plus tard il arrivera pour eux. — »Vous vous méfiez donc d'eux? — «Je n'ai pas de plus »grands ennemis; mon influence les blesse; les traîtres »complottent contre moi; oui, mon cher, le sévère Car-»not.....

«Cette nuit, entre une et deux heures, Sir Serton viendra »frapper à votre porte, vous le recevrez devant les gens de »la maison et devant votre domestique, comme un de vos »parents ou comme un ami d'enfance. Il parle le français »sans accent, j'ai voulu quelqu'un qu'on ne pût soupçon-»ner.»

«Je voyais à merveille que Robespierre, en voulant traiter à l'insu de ses collégues, devait avoir une *arrière-pensée.*

«Voulait-il..... voulait-il entreprendre une manière d'usurpation, perpétuer son pouvoir? La chose était plus probable; ce fut à cette conjecture que je m'arrêtai; mais dans ce cas il conspirait contre la république, et moi je devenais le confident et le complice de son ambition..... j'étais sous la puissance du monstre.....

«Au coup d'une heure on frappa á la porte de la rue, le portier ouvrit sur l'invitation de mon domestique, qui introduisit chez moi deux individus, le maître Sir Edward Serton, et le valet Harris....

« Le lendemain à neuf heures Robespierre parut, il ne me dit qu'un mot, et me demanda ensuite de le présenter à mon parent.....

« Je me réveillai tard. Auger me remit alors une lettre de *mon cousin*, qui me remerciait de mon hospitalité, prenait congé de moi, et me prévenait que je trouverais dans le secrétaire de sa chambre, dans un tiroir qu'il me désigna, une marque de souvenir de *son père*, mon oncle... c'était une montre de la plus grande beauté et enrichie de diamans ; le cadeau valait bien une dixaine de mille francs.....

« Ce brusque départ m'étonna. Vers le soir, Robespierre me fit dire qu'il m'attendait dans le jardin des Tuileries. J'allai le trouver ; il me dit :

« Savez-vous que les Anglais ont perdu la raison, ils » m'ont fait des propositions si extravagantes, que j'ai dû » croire, ou que leur cabinet est frappé de démence ; ou » qu'ils se flattent de me faire devenir fou.....

« Ils ne veulent en aucune manière de *Monsieur*, ils » ne l'aiment pas et ils s'en méfient ; ils ne veulent pas le » reconnaître pour régent ; il en a pris le titre, mais vous » savez que l'Autriche le lui a refusé, tant que Marie-Antoinette » a vécu, c'est moi qu'on veut avoir pour régent, sous la » suprématie *d'un bambin.* » — Comment ont-ils pu vous faire une telle proposition, quelles sûretés vous donnaient-ils ? Car enfin il vous en fallait. « — Oh, les offres déraison- » nables n'ont pas été épargnées, *ils prétendaient m'atta-* » *cher au jeune Roi par de tels nœuds, que je trouverais* » *à défendre ses droits un intérêt de famille.....*

— « Et vous avez décidé ? — Rien encore, on n'arrête » pas de tels actes en un moment, il faut réfléchir, exami- » ner le cas sous toutes ses faces.

» Ainsi vous ne savez que faire ? — Je suis fort embarrassé. — Et en renvoyant l'Anglais vous avez rompu avec le cabinet de Londres ? — « Oui et non ; on veut que je fasse une ten-

»tative, cela est difficile, j'ai peur de me compromettre, »tous les yeux sont fixés sur moi, on épie mes actions, on »interprête mes gestes, c'est une inquisition pénible à sup»porter. Cependant je verrai à frapper un grand coup, à »me montrer en public de manière à réunir les regards sur »moi.»

J'omets beaucoup de détails, me bornant à rapporter ce qu'il y a de plus substantiel. Cette scène se passa peu de temps avant le 9 thermidor. Robespierre se mit en évidence, comme le lui avait conseillé l'agent anglais. Le jour de la fête célébrée en l'honneur de l'Être suprême, il marcha en tête du cortège, avec l'attitude du chef de la république. Au retour de la cérémonie, effrayé de l'impression fâcheuse qu'avait produite son audace, épouvanté de lui-même, et voyant partout des poignards dirigés contre lui:

«Qui sait», disait-il à son ami, «si les Anglais ne se jouent »pas de moi. Je me méfie d'eux, parce que je les connais. — »Ainsi» lui répondit-il, «vos nouveaux projets sont....? — De »me venger des traîtres, s'écria Robespierre d'une voix aigre, »de les faire tous périr! Ils m'environnent, ils m'assiègent, »je les vois le jour, j'en rêve la nuit! — Il s'arrêta. Vous »êtes à plaindre. — Oui, fort à plaindre, et le diable emporte »*qui*, le premier, *m'a lancé* dans la voie où je suis. Je »lui ai bien rendu, j'en conviens, le mal pour le mal, car »je l'ai joué sous jambe; mais *sans lui!.... sans lui!....*»

Sans lui!.... ces derniers mots échappés comme un remords de la bouche du monstre, sont d'une effroyable énergie pour imposer silence à ceux qui vaudraient nier que Robespierre fût l'agent secret du Comte de Provence. Sans lui, sans le Comte de Provence, voulait-il dire, j'aurais peut-être été honnête homme! Sans lui!...... je n'aurais pas versé le sang royal; je ne me serais pas souillé de tant de crimes! Sans lui!.....je ne serais pas obligé de faire

abattre encore des têtes, pour consolider l'oeuvre de mon ambition qui ne s'est élevée qu'à l'ombre de la sienne que je trahissais ..... Après des paroles si affreusement révélatrices, la pensée s'arrête et l'on frémit d'horreur, car le frère du malheureux Louis XVI nous apparaît, se multipliant dans les moyens du crime, sous l'empire de sa passion dominante, comme un génie malfaisant pour sa famille. Reprenons-le maintenant à partir des États-Généraux, et continuons de suivre la marche des événemens:

«Le Tiers, dit Louis XVIII, persistait à vouloir *la vérification* en commun, et ne la demandait plus comme *une concession* pour perpétuer la bonne harmonie, mais comme une nécessité aux deux autres ordres de se réunir à *lui*, *seul véritable représentant* des *communes du royaume.* «Cette doctrine perturbatrice prenait du crédit; elle se »propageait en dehors de l'assemblée, et il fallait toute »l'ignorance de ceux qui conduisaient le gouvernement pour »ne pas en apprécier *tout le danger. C'était le cas* de »terminer la querelle par une résolution énergique et sou»daine, avant que *le Tiers-État, mieux instruit de sa »force, ne la déployât tout-à-coup.*»

Nonobstant ces effrayans symptômes de bouleversement, malgré l'attitude menaçante du Tiers-État, Monsieur n'en continua pas moins ses liaisons avec un grand nombre de députés anarchistes; il n'en reçut pas moins dans son salon la minorité de la noblesse qui *penchait pour la réunion;* même après que les États-Généraux eurent cessé d'être une assemblée protectrice des droits de la couronne, pour se constituer assemblée nationale. Ce Prince qui voyait le danger de céder, intrigua pour amener la rénnion et forcer Louis XVI à commander aux deux premiers ordres de se soumettre aux volontés du peuple.

«Dès lors, dit-il ingénuement, les rumeurs les plus absurdes » et les plus improbables circulèrent sur mon compte; on atta-

»cha mon nom et mon influence à chaque acte de résistance »du Tiers; on me fit l'honneur de me créer chef d'un »parti, *lorsque je n'avais d'autre désir que de servir le »Roi.* Certes, mon innocence était irréfragable, et néanmoins »on parvint à exciter des soupçons dans l'esprit des ministres, »à inspirer au Roi une sorte de défiance contre moi. De *pa-»reilles calomnies* ont bientôt des échos; le peuple de Paris »se figura aussi que je conspirais, cependant doué d'un »sens plus droit, il m'accusa d'agir, *non dans mes intérêts*, »*mais dans ceux du Roi. Ce fut l'unique cause de l'in-»culpation qui me fut faite d'avoir comploté d'intelligence »avec le Marquis* de Favras. Je fournirai, lorsque je serai »à cette époque si pénible de ma vie, des renseignemens »qui, je l'espère, mettront la vérité au grand jour.»

Nous verrons quelle sera cette vérité, quand nous en serons venus à cette époque indiquée de la vie du Comte de Provence.

«Tandis qu'une partie de la cour cherchait à dominer par la séduction, dit le pair de France, Monsieur s'occupait de l'avenir, ou peut-être se reposait sur le hasard, de l'amélioration de sa position. Il ne pensait pas comme le reste de sa famille, et faisait ce qu'on appelle bande à part, profitant de tout et tâchant de se montrer le partisan des idées nouvelles. Tous les députés du Tiers-État et du clergé étaient bien accueillis chez lui, il parlait finances et administration avec les premiers et soutenait des thèses de théologie avec les autres, ce qui faisait dire à Mirabeau, à qui on rapportait ces cajoleries:» je ne sais si Monsieur as-»pire à être Roi ou à être Pape.

« On voulut que ce Prince engageât Louis XVI à dissoudre les États-Généraux. «Je me garderai bien de lui donner ce conseil;» dit-il, «les autres en auraient le profit et moi »tout l'odieux. Ma place dans le royaume m'oblige aux plus »grands ménagemens. Je ne dois donner prise sur moi à

»personne. Le Roi à qui on avait toujours inspiré des préventions contre lui, disait un jour à M. de Malesherbes: «Je »gage qu'un livre manque dans la bibliothèque de mon »frère. — Lequel, Sire? — Machiavel;» — «Il n'en a pas besoin, il doit le savoir par coeur.»

Le Comte d'Artois avait eu avec le Comte de Provence un entretien animé dans lequel il lui avait cité comme conspirateurs le Duc d'Orléans, ses amis et tout le Tiers.

«Tout le Tiers, répondit Monsieur, c'est beancoup: il me semble que le Prince que vous désignez ne jouit pas d'une réputation assez brillante, pour lui attirer l'affection de toute la France. Vous n'ignorez pas le mépris qu'il inspire, *ainsi*, *cessez de vous tourmenter à ce sujet.*

»Je suis mieux instruit que vous ne le pensez, mon frère, ajouta le Comte d'Artois. Le Tiers arrive avec des intentions fort hostiles. Il veut renverser la monarchie, chasser la famille royale et garder les enfans de Louis XVI sous *la régence* du *Duc d'Orléans*, en attendant que celui-ci.....

— «Complette la ressemblance, reprit le Comte de Provence, avec Richard III, Roi d'Angleterre, vous voulez dire: *mais cela ne se peut*, la copie est encore loin du modèle. *Le Duc d'Orléans. intrigue en insensé, en lâche;* et je gage que si l'on mettait la couronne à sa portée, il n'oserait avancer la main pour la saisir.»

Le Comte d'Artois conclut en demandant à son frère qu'il se réunît à lui, à la Reine, au Prince de Condé, à la cour entière et aux Ministres, pour supplier le Roi de suspendre l'ouverture des états. Mais ce dernier lui avait répondu: que *loin de soupçonner les intentions du Tiers, il les croyoit fort bonnes*. Les fermens de discorde convenaient aux criminels projets de ce Prince, il s'opposait à toutes les mesures qui auraient redonné de l'autorité au Roi. L'ouverture des états dans les circonstances où elle

eut lieu, favorisait ses vues ambitieuses; il excita sourdement l'esprit de sédition dans les trois ordres, *laissa le Duc d'Orléans se dessiner*, et alors, quand il le crut assez compromis, oubliant qu'il avait dit au Comte d'Artois que le Duc d'Orléans serait trop lâche pour saisir la couronne, si on la mettait à sa portée, qu'il intriguait en insensé; dès le premier instant de la scission établie entre les deux principaux ordres et le Tiers, il accusa son cousin devant Louis XVI, *d'aspirer à la couronne et d'entretenir une intrigue bien ourdie pour parvenir à ses fins.* Informé qu'on se disposait à accabler les mutins et qu'on faisait d'immenses préparatifs pour l'exécution de mesures de rigueur, il alla trouver le Roi; voici son récit.

— «Que dit-on des affaires? me demanda Sa Majesté.

— «Que nous sommes dans une situation difficile.

— »Cela est vrai; mais ne pensez-vous pas qu'il y aurait encore quelque espoir d'en sortir avec honneur, si chacun secondait mes bonnes intentions. Au lieu de cela on abuse de mon amour du bien, on veut ravir ma couronne, nous avons des rêveurs qui se feraient volontiers les citoyens d'une république. N'est-il pas temps d'aller au-devant de certaines tentatives dangereuses pour la sûreté de l'état?

— «Sire, dis-je alors, Votre Majesté veut-elle me permettre de m'expliquer franchement sur ce point?

— «Parlez, Monsieur, répondit le Roi d'un ton sévère en me regardant fixement.

— «Je vis clairement qu'on avait nouvellement prévenu Louis XVI contre moi. Sire, lui dis-je, on vous fait un monstre de la république, et *personne* ne vous dit rien *du Duc d'Orléans*; cependant, *c'est lui, je crois, que vous devez* plus redouter, parce qu'il intrigue sans cesse contre nous, tandis que *nul* ne pense sérieusement à renverser la monarchie. Rappelez-vous la Ligue: à cette époque, des songes-creux voulaient aussi la République; mais qui fut

alors véritablement à craindre pour Henri III et Henri IV? permettez-moi de le demander à Votre Majesté?

— «Les Guises, vous voulez dire.

»Eh bien, Sire, nous avons aussi le nôtre, il habite le Palais Royal, il fait partie des États-Généraux, son nom est dans la bouche de gens sans aveu, de qui on doit tout craindre, parce qu'ils n'ont rien à perdre; le *Duc d'Orléans enfin, plus à redouter que la république,* se fait un parti qui grossit tous les jours, qui vous menace, *et dont les forces s'augmenteront des coups que vous porterez aux États-Généraux.*»

Quelque temps auparavant, le Duc, suivant le Comte de Provence, intriguait en lâche et en insensé; et il ne fallait pas se tourmenter à ce sujet. Pourquoi donc ne parlait-il pas à Louis XVI comme il avait parlé au Comte d'Artois? Parce que l'impulsion donnée aux États-Généraux ne s'arrêterait plus, qu'il en calculait les avantages pour lui, et qu'il ne s'agissait plus que d'écarter son rival.

«Dois-je donc attendre, continua le Roi, que cette assemblée brise la couronne sur ma tête?»

«Sire, la guerre est ouverte, non entre vous et la nation, comme on ose vous le dire, mais entre le Tiers et les courtisans. Ces frayeurs qu'ils manifestent pour vos droits et votre personne, ne sont qu'un prétexte pour mettre leurs intérêts à l'abri; que pense Mr. Necker?»

— «On le dit vendu.»

— «A qui, Sire, à la république? elle est trop pauvre pour l'acheter.»

— «Au Duc d'Orléans, repartit le Roi.»

— «A la bonne heure, Sire, ceci me semble plus croyable. Ainsi, puisque le danger est de ce côté, conjurez-le donc, en vous séparant d'un parti qui vous sucerait jusqu'à la moelle, pour se mettre à la tête de la nation.»

— « Le Tiers ne la forme pas à lui seul ; les deux autres ordres resteront en opposition avec lui. »

— « Que deux ou trois s'éveillent encore, Sire, et la majorité des curés, ayant avec eux des évêques et une forte minorité de la noblesse, se rendront dans la salle commune où *le Duc d'Orléans les rejoindra*. Dès lors, il se trouvera à la tête des trois ordres, et vous subirez les conséquences de cet événement. »

— « Le Roi s'arrêta tout-à-coup, et me regardant avec plus de fixité, il me dit : »

— « Mais vous, Monsieur, ne faites-vous point partie du Tiers ? »

— « Oserai-je, Sire, demander à Votre Majesté dans quel but elle m'adresse cette question ? je vois ce que c'est. On me présente à Votre Majesté comme intriguant aussi de mon côté, contre mon devoir *et mon intérêt. Car, que gagnerai-je à l'ébranlement de l'état, si le Duc d'Orléans se tient prêt à profiter de toutes les fautes* que fera la branche aînée de la famille royale. Où est mon parti, qu'on me le signale ; il n'est nulle part, et cependant on persiste à m'en prêter un. On me dit : *Vous êtes pour le Tiers.* Ma réponse ne sera pas équivoque, *oui, je suis pour le Tiers, c'est-à-dire pour la nation.* »

Le Roi repliqua à Monsieur : « Vous êtes libre sans doute, mais il me semble que vous ne devriez pas vous isoler aussi complètement de ma famille. »

Le résultat de cette conférence fut, dit l'hypocrite narrateur, que le Roi, entraîné par ses observations, convint qu'il ne devait pas dissoudre les États-Généraux. Alors, ajoute-t-il, il n'y eut qu'un cri contre lui ; il fut déclaré à l'unanimité, un conspirateur, un républicain, un ennemi de son sang. La présence de Necker au ministère lui était encore utile, il blâma le Comte d'Artois de poursuivre avec acharnement son renvoi, déclarant qu'il en résulterait *que le Duc d'Orléans retirerait tout l'avantage de cette chute !*

Parmi les membres de la minorité de la noblesse qui se réunirent au Tiers spontanément pour procéder avec lui à la vérification des pouvoirs, on doit compter le Marquis de Montesquiou Fezensac. Il y eut à ce sujet une querelle très-violente dans l'intérieur de la famille royale; le pair de France la raconte ainsi:

«On reprocha avec aigreur à Monsieur la conduite du »Marquis de Montesquiou Fezensac, son capitaine des gar»des, et on lui demanda de le chasser d'auprès de sa per»sonne.»

«Ce serait une imprudence que je me garderai de commettre, »répondit-il, les opinions sont libres; puisque le Roi ne »s'est pas prononcé, je ne veux pas prendre l'initiative.»

«Monsieur ne disait pas tout, il aurait pu ajouter que »le Marquis de Montesquiou n'avait agi ainsi que *sur son* »*ordre exprès*; c'est ce que ce dernier affirma devant moi »à la Duchesse de Grammont qui, l'ayant rencontré dans »le parc, le querella sur sa défection; pour se disculper, il »avoua ce que je viens de répéter. En ce cas, dit-elle, je »croirai dorénavant tout ce que l'on dira de votre maître.»

«Mr. Boissy d'Anglas possédait une charge dans la maison »de Monsieur. Dans une réunion de députés qui se tint »le jour du serment du jeu de paume, ce député *engagea* »ses confrères à *persister* dans leur résistance, il leur assura »qu'ils seraient soutenus *au château* même; mais il ne »leur dit point par qui, laissant le champ libre à toutes »les conjectures. On devina ce qu'il taisait, car il était po»sitif que la haute sagesse de Monsieur l'avait convaincu »de la nécessité d'une réforme dans l'administration du »royaume et que par suite, *il donna franchement dans* »*les premières idées de la révolution*. Plus tard peut-être »changea-t-il de pensée, mais en 1789 sa propension pour »les idées libérales se manifesta dans toutes les circonstan»ces.»

En présence de ces actes coupables, quelle est l'attitude du Comte de Provence au château.

« Je fus saisis d'une tristesse profonde, nous dit-il, lorsqu'on vint m'apprendre ce qui se passait; je me hâtai de le mander à la Reine par un billet de quelques lignes, en la conjurant de prendre garde à ce qui nous *menaçait.* »

« Je puis donner sa réponse, car je la possède encore en original, la voici :

« Je vous remercie, mon cher frère, de votre sollicitude » pour ce qui nous concerne tous : vous apprendrez avec d'au» tant plus de plaisir que les malveillans seront bientôt aux » abois, et que dans peu de jours on ne pensera plus à » eux; il est indispensable que le Roi se montre, et surtout, » qu'il soit sourd à tout conseil timide. L'indulgence a des » bornes, et il est temps enfin que la justice parle. Sa voix » *arrêtera les intrigues et confondra* les meneurs. »

« Je ne puis douter que ces nouvelles ne vous donnent » autant de joie qu'à tous ceux qui sont vraiment dévoués » au trône, *car notre cause est la vôtre*, *comme vous* » *l'avez mille fois répété.* »

Comment *le cher frère* reçut-il cette communication? Il en ressentit une profonde indignation et forma la résolution, *à l'instant même*, de se tenir à l'écart de la famille, des intérêts de laquelle il avait depuis long-temps séparé les siens, et de ne lui revenir que bien dûment appelé. « Que me restait-il à faire, dit-il, *rien*; puisque la Reine se prononçait ainsi. J'aurais été plus que niais si je n'eusse pas pris pour moi certaines expressions de sa lettre. J'étais l'homme dont les conseils ne devaient pas être suivis, l'intrigant qui verrait le terme de ses menées. *C'est ainsi* qu'on *appréciait les efforts que j'avais faits pour sauver le monarque et la monarchie.* »

Enfin au milieu des plus sinistres agitations, eut lieu la séance Royale du 23 Juin 1789, à laquelle le ministre

Necker refusa d'assister, et qui nous a laissé le souvenir des loyales réformes que le Roi proposait lui-même, dans une déclaration qu'on pouvait considérer comme une nouvelle loi fondamentale de l'état. Jamais Roi n'en avait fait autant pour la nation, et jamais Roi ne fut si mal secondé dans ses vues paternelles.

«Je déplorais, dit Louis XVIII, avec une vive douleur la marche qu'on faisait suivre à mon frère. Combien j'eusse souhaité que, *plus confiant dans ma fidélité*, il m'eût consulté sur ce qu'il devait faire dans cette journée mémorable, car je me plais à croire que je *l'eusse guidé dans une meilleure route.*»

Le Tiers prenait de plus en plus une attitude menaçante, la rébellion était ouvertement déclarée. Agissant en pouvoir supérieur à la loi et à la royauté, il déclara traître à la patrie quiconque oserait attenter à la personne des députés. La révolte gagna le peuple soudoyé par les chefs des partis anarchiques. Une mesure énergique devenue indispensable, aurait sauvé la monarchie. Tous ceux qui ont la moindre idée des devoirs d'un gouvernement, reconnaîtront que depuis le serment du jeu de paume, la persistance du Tiers à vouloir innover sur les usages suivis dans les anciens états, la qualification *d'assemblée nationale* par laquelle il avait annulé lui-même son mandat, la dernière motion faite et acceptée comme loi, étaient autant d'actes factieux qu'il importait de réprimer, selon Louis XVIII lui-même, *par une résolution énergique et soudaine*. L'acte d'autorité le plus propre à prévenir les conséquences d'une sédition hautement proclamée, était de faire arrêter les principaux conspirateurs et de les faire juger, et aussi, de prononcer la dissolution d'états qui avant même d'être constitués, agissaient en maîtres, et en dehors du titre qui seul établissait leur aptitude non pas à décréter, mais à délibérer légalement en corps d'assemblée dans les termes de leur mandat; en un mot

d'adresser au bon sens et à la loyauté des électeurs un nouvel appel, pour qu'ils procédassent à de nouvelles élections ; en agissant ainsi, le pouvoir était dans son droit et eût obtenu l'assentiment de tous les hommes de bien, qui auraient tenu compte à Louis XVI de son amour du bien public, et de son désir ardent d'assurer, par tous les moyens en son pouvoir, le bonheur de son peuple. Mais hors Marie-Antoinette et quelques-uns de ses ministres, il n'était approché que par de perfides conseillers; Monsieur était toujours là, pour paralyser les déterminations royales que redoutait son ambition.

« Pour forcer la cour, nous apprend le Marquis de Ferrière » dans ses mémoires, on souleva le peuple de Versailles par » des propos incendiaires ; à tel point, qu'il s'emportait sans » ménagement contre la Reine, contre le Comte d'Artois, » contre les Polignac : on allait même jusqu'à désigner un » jour pour le massacre. Ce fut alors que le Roi crut devoir » donner l'ordre de la réunion. »

Dans de semblables conjonctures, lorsque l'insurrection était menaçante dans les rues, le Comte de Provence, *pour calmer l'irritation des esprits*, faisait sourdement parler au Roi, pour *qu'il ordonnât* aux ordres du clergé et de la noblesse de se réunir au Tiers qui venait si audacieusement de déployer l'étendard de la révolte.

« Sire, dit-il au Roi, je vous conjure de ne pas tarder à vous prononcer, la situation s'aggrave de jour en jour, on excite la masse de la nation contre nous, on prend pour prétexte la résistance de la noblesse et du clergé. Commandez aux deux ordres, Sire ; un sacrifice est indispensable au bonheur de la France. »

L'héroïque Marie-Antoinette gémissait des concessions que les révolutionnaires arrachaient à son auguste époux ; mais « comment résister, disait-elle, *en présence de son beau-frère*, lorsque chacun nous abandonne ; lorsqu'il n'y a de courage

que dans les mots; je pensais que la royauté serait mieux soutenue. »

Le Roi commanda, la noblesse hésita de se soumettre, et Monsieur *consulté* osa répondre ces trop significatives paroles:

« Sire, il faut que Votre Majesté écrive sans délai une lettre plus ferme et qui interdise toute résistance. Si la *noblesse refuse de se soumettre, ce sera elle alors* qui deviendra rebelle. Il conjura en même temps son jeune frère de tâcher de reconquérir la bienveillance du peuple en lui disant: « *Songez combien il est nécessaire que nous contrebalancions les intrigues du Duc d'Orléans.* »

La réunion obtint donc forcément l'adhésion du Roi et s'effectua par son ordre. Ce fut pour ainsi dire, une tacite abdication de la puissance royale. La France entra en révolution, et il n'y eut plus qu'une ombre de monarchie qui devait bientôt s'écrouler, sous l'influence des cabinets de l'étranger, attaquée, comme elle l'était ostensiblement, par le parti d'Orléans, minée sourdement par la marche tortueuse du Comte de Provence et ses agens, dont on sait maintenant que Robespierre était un des principaux.

La majorité de la noblesse honteuse de la réunion, avait formé le projet, de concert avec la cour, d'aviser définitivement aux moyens d'organiser un plan de résistance, contre les empiétemens du Tiers-État. Monsieur que Montesquiou et Modène tenaient au courant de tout ce qui se passait, l'un comme faisant partie de la minorité de la noblesse, l'autre, comme étant fort avant dans les bonnes grâces de Mesdames de Polignac et de Polastron, sut aussitôt les projets de la cabale.

« Boissy d'Anglas, dit le Pair de France, *en eut vent* de *Monsieur* qui lui avait dit: « Messieurs du Tiers se fient aux apparences; ils s'endorment dans la salle des États; ils se réveilleront dans la rue. » Ce mot ayant donné à penser

au député languedocien, le mettait déjà presque sur la voie de la vérité. »

Qu'arriva-t-il? Mirabeau dit: «Il faut les prévenir; notre » salut ne peut être que dans l'armement de Paris et de toute » la France. Nous les ferons trembler tous, dès que le peu- » ple aura le fusil à la main. »

« Il n'y avait pas de temps à perdre, ajoute l'écrivain que » je cite, les députés coururent chacun de leur côté exciter » le mouvement insurrectionnel, et surtout animer les élec- » teurs de Paris qui s'étaient installés à l'hôtel de ville, d'où » ils gouvernaient leurs concitoyens, toute autorité ayant dis- » paru devant la leur. »

Lorsque la trahison du Comte de Provence se manifestait avec des caractères si peu équivoques, Louis XVIII nous informe, avec le ton de la plainte, qu'il n'était appelé à concourir à aucune des résolutions qu'on prenait dans le cabinet, et qu'on usait de la même discrétion envers tous les officiers de sa maison; mais que néanmoins malgré toutes ces précautions, il savait tout ce qui se passait. Avait-on tort de se défier de lui, puisqu'il ne cherchait à pénétrer les secrets de la cour, que pour les livrer aux ennemis du trône. Maintenant que les États-Généraux par la fusion des trois ordres, ne sont plus que l'organe de la souveraineté du peuple, à la grande satisfaction de Monsieur, voyons comment il va s'efforcer de mettre à profit sa nouvelle position.

« A cette époque, dit Louis XVIII (la surveille de la prise de la Bastille,) *presque tous* les membres habiles des États-Généraux appartenaient au Duc d'Orléans, ou étaient en pourparler avec lui. *Robespierre me racontait à ce sujet d'étranges choses. C'était* un *complot bien* organisé, *auquel il ne manquait qu'un chef capable;* celui qui était à la tête, me faisait croire que la révolte n'aurait pas de suite. Que de malheurs on se serait épargnés en éloignant ce Prince dès le mois de Novembre 1788, ainsi que je le proposai alors! »

Mr. Necker fut renvoyé du ministère, les Parisiens s'armèrent spontanément, excités contre la cour par les mensonges les plus perfides, que des agens salariés colportaient partout. Enfin la force armée devint désormais illusoire, par l'esprit de sédition qui gagna le soldat. Monsieur se rangea-t-il alors parmi les défenseurs du trône ? Non, *il se tint enfermé chez lui pour recevoir* ses courriers, car il avait son gouvernement occulte, beaucoup mieux organisé, à ce qu'il paraît, que le gouvernement du Roi, qui, selon lui, *ne recevait plus aucune estafette de Paris.* Dès qu'il eût connaissance du combat engagé par les révolutionnaires avec les troupes commandées par le Prince de Lambesc, il crut de son devoir de se rendre aussitôt chez le Roi, auquel il prétend avoir appris cet événement.

« Tout-à-coup, dit-il, nous voyons entrer le Baron de Breteuil, tellement bouleversé qu'il ne voit rien autour de lui, et dit au Roi : « Sire, Paris est en pleine révolte, le Prince de Lambesc battu a pris la fuite, et va être ici dans quelques minutes » le baron me voyant alors, fut fâché de ce qui lui était échappé devant moi. Il voulut raccommoder les choses en revenant sur ses paroles. Monsieur, lui dis-je, je présume que dans toutes vos prévisions, celles du succès du prince de Lambesc n'est pas entrée comme un moyen principal. *Il n'y a pas de temps à perdre*, il faut prendre *des mesures conciliantes* et fermes, *ne plus reculer*, *et cependant éviter d'aller en avant.* Après ces solennelles paroles, Monsieur, content de ce qu'il venait de faire pour le soutien de l'autorité légitime, rentra chez lui. Écoutons-le.

« Plusieurs membres de l'assemblée nationale m'attendaient chez moi ; ils m'appirent ce qui aurait lieu le lendemain. *On devait se réunir de bonne heure, pour prendre des mesures tellement vigoureuses* que la cabale en serait accablée sans retour ; un de ces Messieurs me dit :

— « Le moment est venu de sauver le royaume ; il faut que la famille royale opte entre la nation, et une coterie qu'on a trop long-temps tolérée. Si elle ne veut pas la sacrifier aux intérêts de tous, alors nous saurons ce qu'il nous restera à faire. »

— « Je pense, du moins, que vous respecterez le trône, répondis-je. »

— « Sans doute, *s'il accepte* les conditions que l'assemblée nationale *veut lui imposer* ; si on consent enfin à abolir tous les abus ; et dans le cas contraire, il se trouvera à Paris *quelqu'un* qui saura se contenter de la part qu'on lui offrira. »

— « Je connais l'homme, mais ne craignez-vous pas qu'il recule au moment de se montrer, ou qu'il n'ose mettre la main à l'oeuvre ? »

— « D'autres la mettront pour lui. Néanmoins, Monseigneur, *évitez-nous* cette fâcheuse besogne ; *sauvez le trône*, faites ce que le Roi devrait faire. »

— « Je ne puis, Monsieur, mon devoir est de m'effacer. Si encore on écoutait mes conseils. »

— « *Alors nous serons forcés de parler pour vous*. Et Dieu veuille que notre voix se fasse entendre, car je ne réponds pas des conséquences que pourrait amener une opiniâtreté coupable. »

« Je ne nommerai pas *celui* qui me tint ce discours, quoiqu'il *fût alors bien intentionné.* Mais lui aussi se laissa entraîner par la rébellion, et *lorsque l'instant fut venu de montrer de la vigueur* pour *son propre compte*, *il commit la même faute que Louis* XVI ; *il fut faible et tomba comme lui.* »

Après de pareils aveux, qui constatent, pour ainsi dire, d'une manière directe la part que le Comte de Provence a prise aux horreurs de la révolution, il faudrait avoir une crédulité bien aveugle, pour ne pas reconnaître en lui un conspirateur contre le trône en faveur duquel agissaient les

plus ardens révolutionnaires de l'assemblée nationale, tandisqu'il affectait de se tenir à l'écart. Lorsqu'on voit un frère du Roi, écouter de sang-froid les résolutions qu'on lui communique, rester calme et répondre comme quelqu'un qui eût été étranger à la famille royale; il est impossible de ne pas considérer le langage du Monsieur qu'on ne nomme pas, comme le rapport que fait au conspirateur en chef, l'un de ses principaux agens. Ce Prince qui s'indigne quand la Reine veut repousser la force par la force, ne semble pas s'émouvoir de s'entendre qualifier le seul sauveur possible du trône, et de savoir que son nom est déjà mis, par les ennemis de son Roi, au dessus de celui de ce monarque, qu'on a résolu de dépouiller de sa couronne; et ce Prince a écrit qu'il serait souvent forcé d'imposer silence à une indignation légitime; parce qu'il avait été calomnié sans pitié par tous les meneurs, et cela, par les seules raisons *que tout* à son devoir de sujet et de frère, il n'avait eu en vue que l'intérêt du trône. Si les mémoires qu'il a rédigés pour établir sa justification, soulèvent une indignation légitime, elle n'est certes pas contre ceux qui, d'après l'examen de ses actes, l'ont jugé ce qu'il était au fond de sa conscience. L'indignation! mais elle déborde contre lui, à chaque mot qui s'échappe de sa plume. Ce Monsieur si bien intentionné! quel-est-il? pourquoi ne le nomme-t-il pas? C'est que le rouge lui aura monté au front, au moment où il écrivait ces lignes; car, cet homme *c'était Robespierre!* On ne saurait, selon moi le méconnaître, au portrait qu'il en fait. Robespierre seul tomba, parce qu'il commit la faute de ne pas montrer de la vigueur *pour son propre compte*, quand le moment fut venu de se maintenir au pouvoir, *en qualité de dictateur*. Cette vérité nous est confirmée par le Comte de Provence lui-même, que nous verrons bientôt entrer en négociations avec le futur dictateur, car nous n'avons point oublié son aveu, au sujet de Robespierre. «Il venait chez moi avec ses collègues à des heures

publiques. Peut-être est-il entré deux ou trois fois le matin, dans mon cabinet, soit pour me solliciter en faveur d'un de ses mamdataires, *soit pour me communiquer quelque résolution de l'assemblée.* Car je puis affirmer que pendant quelque temps, *il a manifesté* en ma *présence d'excellentes intentions.* »

Le 13 Juillet dans la nuit *on* écrivit à Monsieur que les électeurs avaient donné au Marquis de la Fayette le commandement de la garde civique; qu'on avait établi un conseil permanent qui siégeait à l'hôtel de ville, qui possédait tous les pouvoirs, et à tel point, qu'à partir de ce jour, Paris formait une cité indépendante au milieu du royaume, dont le Roi n'était plus le maitre.

Voilà les mesures vigoureuses annoncées au frère du Roi par le Monsieur bien intentioné; leur sanction fut, la sanglante journée du 14 juillet, la prise de la Bastille, le massacre de ses défenseurs, l'insurrection générale maintenue en état de permanence dans la capitale. Monsieur bien informé, attendait tranquille dans son Palais les résultats de l'événement. «Déjà antérieurement, nous dit-il, on avait formé le projet, non de sortir du Royaume, mais de conseiller à la famille royale de quitter le foyer de la sédition, pour aller habiter momentanément Lille ou Strasbourg. Il est certain, que le mois de juin n'était pas fini, que je savais le projet d'évasion exécuté plus tard. Je ne pouvais voir de sang-froid, la retraite de mes deux frères, et du Roi surtout. Je raconterai ce que je fis, *avec les meilleures intentions du monde*; et néanmoins j'en ai eu depuis des remords.» L'honnête homme! que fit-il? Le 14 juillet avait suffi pour renverser une monarchie de quatorze siècles. Dès-lors, il n'y avait plus de Roi en France; l'autorité était entre les mains du peuple: le souverain, c'était l'assemblée nationale. Quelques jours auparavant Louis XVIII déclare: «que la retraite était le cri de chacun, qu'on dé-

guisait la fuite réelle, sous une apparence de coup d'état. La Reine sans rien avouer en avait laissé échapper quelque chose devant lui. Il la conjura de ne pas céder à ses avis désespérés; de laisser partir qui voudrait, et d'éluder toute proposition qui pourrait exposer la sûreté du trône. En rentrant chez lui: «Tout est perdu, dit-il à Madame: on abandonnera la partie. Moi, je resterai, car enfin, *si l'assemblée nationale*, poussée à bout, *nomme un régent*, *il vaut mieux*, dans l'intérêt de mes frères, *que ce soit moi* que le Duc d'Orléans.»

Enfin le lendemain du 14 juillet, il fut affreusement démontré que la famille Royale était lâchement abandonnée par ses faibles partisans, qu'il n'y avait plus à Paris que des démolisseurs de la Royauté, que le foyer insurrectionnel se trouvait à Versailles, dans le sein de l'assemblée nationale, à Paris, à l'hotel de ville, et que la première victoire du peuple armé le rendrait exigeant pour de nouveaux triomphes qui ne lui seraient plus disputés. On se jeta alors, selon Louis XVIII, aux pieds de la Reine, pour la conjurer de prendre un parti; et ce parti c'était la fuite. Il avoue qu'on apprenait de toutes parts que la tête de Marie-Antoinette était proscrite. Le Duc de Liancourt lui certifia avoir lu la table de proscription. Lorsqu'il fut certain de ce malheur, *il comprit* que son devoir n'était plus de se taire mais de parler au Roi, pour lui conseiller sans doute d'adopter un système de défense qui pût, en sauvant la France de l'anarchie, être en rapport avec les intérêts sacrés de la monarchie; non, il engagea Sa Majesté à de grands sacrifices envers la multitude pour la détourner de ses coupables desseins, et de céder à la force. C'était en d'autres termes, conseiller au Roi d'abdiquer en faveur de la souveraineté populaire. Laissons le parler:

«On avait de nouveau formé le plan d'emmener la famille Royale; et ce plan bien conçu, faillit réussir, *si je*

ne m'y étais pas opposé. On n'osait proposer d'abord à Leurs Majestés de sortir du Royaume; mais on voulait les conduire à Lille. Il fallait en outre que *moi* et Madame, le Dauphin, sa soeur, Madame Elisabeth et nos tantes, s'éloignassent également de Versailles et de Paris. Le Comte d'Artois devait conduire à Turin sa femme et ses deux fils, et le Prince de Condé partir pour Bruxelles avec les Ducs de Bourbon et d'Enghien, la Princesse de Condé sa fille, et la Princesse de Conti. Je ne devais être instruit qu'au moment de monter en voiture par ordre du Roi. On se flattait que, pris au dépourvu, je ne ferais nulle résistance. *C'était mal me connaître.* »

« Madame de P..... ayant découvert *le fil du complot vint en hâte m'en avertir*. Il était temps, on avait déjà chargé les voitures, ordonné aux gardes de se tenir prêts, et à minuit, la famille Royale toute entière devait quitter Versailles. Je fus stupéfait de cette détermination imprudente *qui servait si bien les projets criminels de la faction d'Orléans*. Sans perdre de temps, je passai chez le Roi. Ma vue excita la surprise de Louis XVI, qui se promenait de long en large, vêtu d'un simple frac, et non d'une robe de chambre, comme il aurait dû l'être à cette heure; il me demanda ce que je voulais et je me hâtai de dire:

— « Je viens savoir, Sire, jusqu'à quel point peut être fondée une révélation qu'on m'a faite. On prétend que cette nuit, vous et toute la famille Royale, quittez Versailles, pour aller à Lille. »

— « Qui vous l'a dit? »

— « Permettez-moi de ne pas vous l'apprendre, mais que je sache si on ne m'a pas trompé. »

— « On vous a dit la vérité. Toutes les têtes sages qui m'environnent pensent que l'intérêt de mes affaires exige que je m'éloigne pendant quelque temps. »

Monsieur répondit au Roi avec véhémence, il lui fit voir

tout le danger de suivre un tel conseil et *l'avantage qu'en retirerait le Duc d'Orléans.* Mais ce qu'il ne lui dit pas, c'est que sa seule inquiétude était, que ce départ ne lui fit perdre dans toutes les hypothèses possibles, *la position* que le *Monsieur bien intentionné de l'assemblée nationale* lui avait laissé entrevoir, en lui annonçant que, *puisqu'il ne voulait pas sauver la monarchie*, on *parlerait pour lui.* Le Roi renonça au voyage, quoique la Reine lui eût dit par un pressentiment prophétique: «Vous restez! vous voulez donc, Sire, voir massacrer sous vos yeux votre famille entière!» Monsieur savait qu'on avait proscrit la tête de Marie-Antoinette; mais il chercha à la rassurer par ces mots hypocrites: «Ma chère soeur, grâce à Dieu, les choses n'en sont point encore à cette extrémité. On n'en veut, au fond, à aucun de nous. Il est vrai que l'opinion publique poursuit vos amis particuliers, et ceux-ci feraient bien, par sûreté, de sortir quelque temps du royaume. Le Comte d'Artois a commis tant d'imprudences, que lui aussi peut s'éloigner sans sortir des frontières. Son absence appaisera ceux qui lui en veulent. Mais vous, ma soeur; mais nous, juste ciel! *ce serait donner la partie au Duc d'Orléans.*»

La Reine se soumit à la volonté du Roi. «Pour moi, continue Louis XVIII, si j'ai à me reprocher d'avoir en empêchant cette fuite, conservé à la révolution ses plus nobles proies, je puis du moins prouver que ma prétendue ambition fut bien facilement contenue par ce que je croyais mon devoir.»

La félonie du Comte de Provence se trouve bien clairement sanctionnée, par l'extrait suivant des mémoires et souvenirs, qui répand une nouvelle clarté sur ces jours de désolation.

«Dès que les évènemens de Paris furent connus, Versailles »prit l'aspect de la plus sombre consternation. Ceux qui »avaient juré de mourir en chevaliers Français, s'échappè- »rent au plus vite pour conserver honteusement leur vie.

»La cour se trouva complétement abandonnée; ce fut une »défection sans exemple.

»Mon oncle était à l'assemblée nationale, il fut un de »*ceux* qui apprirent *les premiers* ce qui se passait à Paris, »et *qui furent* en porter la triste nouvelle au château. La »fille de Marie-Thérèse tressaillit, mais ne ressentit aucune »atteinte d'une indigne faiblesse. Le chevalier de Coigny »entra avec le Duc de la Vauguyon; ils venaient confirmer »les détails de la catastrophe, annoncer l'excès de la fureur »populaire, et déclarer qu'il n'y avait plus moyen de l'ar»rêter. Un prince également trompé par ses courtisans »vint là, ému de tout ce qui se passait, ne sachant plus »que faire. On vit aussi entrer *Monsieur, seul calme et* »*tranquille* au milieu du désespoir universel: *il voulut* »*plaisanter*, une réponse aigre lui coupa la parole, et »le piqua vivement. Il répliqua avec non moins d'assurance: »voilà, dit-il, où conduisent les intrigues mal ourdies. — »*Les vôtres* sont mieux combinées, lui répondit-on, et pour»tant elles n'auront pas de meilleur résultat.»

«La famille royale passa chez le roi. Eh bien! que faut»il faire, demanda-t-il à la Reine? — Rappeler sur le »champ Mr. Necker, et vous former un conseil qui soit à »la hauteur des circonstances. — Encore ce génevois, répon«dit le Roi, je ne l'aime pas, il fait l'entendu; Est-ce »qu'on ne pourrait pas trouver mieux que lui dans l'as»semblée. — Sire, dit *Monsieur*, avec une sorte d'emphase »qui lui était naturelle, *le peuple le veut.* — Etes-vous chargé »de me parler en son nom, repliqua le Roi, non sans »émotion, et prendriez-vous, fils de France que vous êtes, »la charge de tribun?

»Ce *reproche* que le mécontentement du Roi lui arra»chait, et qui était d'ailleurs *motivé* par la conduite de »Monsieur, *tout en dehors des intérêts de la famille* »royale, fut sur le point d'amener une nouvelle querelle.

»Le prince allait riposter, lorsqu'on vit entrer les ministres »en corps; ils conjurèrent Sa Majesté de venir sur le champ »à l'assemblée nationale, essayer si, par sa présence, elle »pourrait calmer les esprits.»

«Quand le Roi fut de retour de l'assemblée nationale, »Madme Campan, que son service appelait dans l'intimité, »parut chez la Reine, et lui conta qu'un complot était »organisé pour faire égorger les Polignacs, le Duc de la »Vauguyon, le Maréchal de Broglie, le Baron de Benzen- »val, et de plus augustes personnages encore, ajouta-t-elle. »Un des conjurés, qui lui avait fait promettre de ne pas »le nommer, lui avait tout raconté: on doit, dit-elle, de- »main assembler le peuple de Paris, sur les ruines de la »Bastille, là, on lui annoncera que les princes et vos amis, »Madame, ont tenté d'assassiner les principaux députés de »l'assemblée nationale; on affirmera que plusieurs sont déjà »frappés à mort, et on excitera la populace à la vengean- »ce.»

La première émigration date de cette époque; elle s'effectua le 16 juillet 1789. Le Comte de Provence lui attribue la mort de Louis XVI et la destruction de la monarchie, et pourtant, loin de l'improuver, il la fit envisager, au Roi et à la Reine, comme indispensable. Elle se composait de ceux qu'il appelait la cabale; il avait hâte de s'en débarrasser; le Comte d'Artois quitta la France, accompagné de tous les officiers de sa maison et des amis particuliers de la Reine. Ce fut une lâche défection de la part de tous ces nobles, qui ne pouvant plus exploiter la monarchie vacillante, se couvrirent d'approbre en l'abandonnant dans ces jours de péril, où les Français dévoués, et surtout les favorisés de la cour, auraient dû faire à leur Roi malheureux un rempart de leurs corps, et exercer leur influence pour réunir autour de sa personne de nombreux soutiens du trône. L'infortunée Marie-Antoinette avait rai-

son de dire qu'elle ne s'attendait pas à ce que la Royauté fût si mal défendue. Si Louis XVI commit des fautes de faiblesse qui le perdirent, nul n'a le droit de les lui reprocher ; car toutes mesures de fermeté eussent été impraticables, puisque ses plus chauds partisans *en paroles*, désertaient sa cause, et que le sauve qui peut général, devint la honteuse expression du dévouement royaliste. D'ailleurs, quand plus tard on vit se laisser conduire à l'échafaud, comme des agneaux à la boucherie, tant de milliers des plus puissantes familles de France ; quand on vit décimer dans les trois ordres de l'état, la haute bourgeoisie, le clergé, la noblesse ; sans que personne songeât à défendre sa vie, contre quelques douzaines de terroristes, qui seuls s'étaient constitués la nation : On se demande avec stupéfaction où étaient les hommes de coeur? Et qui donc aurait résisté pour le Roi, lorsque nul n'avait le courage de se protéger soi-même ? Les hommes de bien, les victimes de la terreur, furent en immense majorité, ayant à leur disposition, indépendamment de la force matérielle, la force de leur position sociale, la ressource de l'or, et l'appui du pouvoir, s'ils avaient voulu le seconder; et néanmoins, quelques douzaines de scélérats on fait tomber tranquillement deux cent mille têtes que ces deux cent mille individus ne leur ont pas disputées. Les élémens de dissolution partout répandus, enveloppaient les masses comme les individus, l'union pour conserver n'était nulle part ; un esprit de vertige gouvernait les conseils du Roi, les assemblées publiques et les délibérations privées, et le sentiment du moi, impuissant pour soi-même, ne sut pas s'inspirer du sublime exemple de l'héroïque Charlotte Corday. Le souvenir de ces temps d'hébétation d'une part, de frénésie de l'autre, met encore aujourd'hui mal-à-l'aise et suffoque. Des historiens ont mauvaise grâce d'accuser le Roi et la Reine. Les destinées de la monarchie étaient livrées à la merci d'influences occultes qui fonctionnaient

pour l'anéantir; elle ne pouvait que tomber. Plaignons l'infortunée famille Royale, mais gardons-nous de la condamner; ce serait une injustice criante, tout ce qu'elle eût voulu entreprendre pour son salut, aurait, dans toutes les hypothèses, tourné à sa perte. Les conciliabules de l'étranger, les trahisons de l'intérieur ne lui laissaient aucune ressource humaine pour sortir victorieuse de la guerre qui lui était déclarée. Elle subit son sort avec la résignation du martyr. Le Roi et la Reine furent plus grands dans leurs malheurs, qu'ils ne l'étaient aux premiers beaux jours de leur règne; leur dignité, au milieu de tant d'angoisses, leur douceur au milieu de tant d'outrages, leur constante fermeté au milieu des crimes qui menacèrent leur vie, leur ont à jamais conquis l'admiration des siècles, et couvrent d'un profond mépris ceux qui voudraient avoir encore pour eux quelques paroles amères.

L'essentiel pour Monsieur était que le Roi ne s'éloignât pas. Il venait d'en finir avec la cabale, c'était un obstacle de moins qu'il aurait à combattre. « On m'accusait, dit-il, d'aimer la révolution. Je la voyais inévitable, et je désirais en quelque sorte, *qu'on capitulât avec elle* afin de ne pas être écrasé sous son poids. Il en arriva que la Reine, lorsqu'elle fut bien convaincue de mon méfait, *s'éloigna complétement de moi*. Je ne saurais dire combien *cette prévention injuste* me fit de mal. J'aurais voulu agir de concert avec ma famille, nous entendre sur nos intérêts communs; mais Marie-Antoinette s'y opposa constamment, et je *fus forcé* d'agir, sans sa participation, *pour le bien de la monarchie*. L'opposition qui entravait toutes mes actions, me fit nécessairement commettre des erreurs. Nous nous nuisîmes ainsi réciproquement, bien *qu'avec des sentimens qui tendaient au même but*. Le danger réel, je le disais au Roi, *provenait* des intrigues toujours en permanence de la cabale du Duc d'Orléans; *les divisions de l'assemblée nationale ne méritaient qu'une attention secondaire*. Le veto du Roi occa-

sionna des débats violens qui amenèrent les journées des 5 et 6 Octobre, ou plutôt qui servit de prétexte aux séditieux qui *espéraient*, par cette nouvelle révolte, *décider le Roi à s'éloigner de Versailles, afin de mettre le Duc d'Orléans à la tête de l'assemblée.* J'approche de cette époque funeste où chacun eut des torts, où le plus sage même fit des fautes. *Je rapporterai cet événement* tel qu'il *s'est passé*; personne mieux que moi ne pouvant connaître certaines particularités qui ont dû échapper aux historiens. *Je serai vrai*, parce qu'il convient de l'être sur un fait de cette importance.»

«Les amis du Duc d'Orléans intriguèrent pour faire écarter, par un décret de l'assemblée nationale, la branche espagnole de ses droits à la couronne de France, dans le cas où la branche aînée s'éteindrait ou serait élaguée. Cette question demeura indécise. La décision de l'assemblée fut donc pour nous un coup de bonheur; elle obligea *nos* adversaires à se mettre au jour, et l'attentat d'octobre les rendit si exécrables, que leur projet fut déjoué pour long-temps. Peut-être même eût-il échoué sans retour, si des fautes faites de notre côté *en dépit de mes avis*, n'eussent donné de nouvelles forces à nos ennemis.»

La trahison du Comte de Provence non moins flagrante que celle du Duc d'Orléans, était d'autant plus dangereuse, que ses menées tendaient en outre, en se faisant oublier, à effrayer la cour, pour obtenir d'elle un ordre sévère qui rendit impuissant le parti d'Orléans; afin que lui, Comte de Provence, restât seul sur le terrein de la révolte, avec le masque dont il se couvrait, et les chances de devenir le seul homme national auquel on pût offrir la souveraine puissance. Cette perfidie que je ne puis trop faire envisager est manifeste. On ne saurait plus être dupe des motifs de son affectation à toujours accuser le Duc d'Orléans, pour imputer à la calomnie les accusations si clairement justifiées, qui le concernaient lui-même. Ses écrits sont si pleins de fastidieuses répétitions

sous ce rapport, que je me vois entraîné moi-même à me répéter souvent. Mais dans le sujet que je traite, la répétition obligée naît du besoin incessant de reporter toujours les intelligences peu familiarisées avec la matière, vers les causes déterminantes d'un crime politique (la répulsion de Louis XVII) comme on n'en avait jamais vu dans l'histoire, et qui, tout inadmissible qu'il paraît, n'est pourtant qu'une conséquence naturelle des crimes de la révolution Française, dont les auteurs ont été les plus implacables ennemis du Duc de Normandie. Je prie le lecteur de le bien comprendre et de s'identifier avec moi, en me tenant compte des préventions enracinées, au travers desquelles je dois faire briller la lumière de la vérité.

Louis XVI, pour essayer de ramener son peuple aux sentimens d'amour qu'il avait droit d'en attendre, et lui prouver par sa confiance, qu'il ne voulait que son bonheur; prit la résolution non moins hardie que magnanime de se rendre à Paris. Il y alla seul et sans escorte, ne craignant pas d'affronter par sa noble attitude, la populace en effervescence. Je ne reproduirai point les humiliations dont il fut abreuvé. On sait que Bailly le força de mettre à son chapeau la cocarde tricolore. Ce même jour, la foule était plus menaçante que jamais et la Bastille tombait, sous le marteau de la révolte. Néanmoins, le Roi rentra sain et sauf à Versailles.

Nous voici arrivés aux horribles journées des cinq et six octobre. Dans les jours qui précédèrent, quelle était la physionomie publique? Louis XVIII nous l'apprend en forme de récrimination contre Marie-Antoinette, qui, selon lui, n'aurait pas voulu voir que la sédition se propageait dans tout le Royaume; qu'à l'aide de la peur, on avait appelé aux armes chaque commune, que le pillage, l'incendie des châteaux, l'assassinat de la noblesse, dans la campagne, montraient trop que le second ordre de l'état ne possédait aucune influence, puisque lui-même ne pouvait se défen-

dre ; que déjà, l'insubordination des troupes faisait prévoir le moment où elles se déclareraient en pleine révolte, et qu'enfin, il n'y avait rien à fonder sur leur fidélité ni sur les bonnes dispositions de la province. « Loin de s'avouer cette triste vérité, rapporte Louis XVIII, la Reine poursuivait l'exécution de son plan qui consistait à déterminer une seconde fois Louis XVI à s'éloigner de Versailles. On voulait le faire partir pour Metz, *ce qui était facile*, au moyen des régimens échelonnés sur la route. Il était convenu qu'on engagerait le Roi à faire un nouvel appel à la nation, et à lui demander d'envoyer d'autres députés qui composeraient véritablement les États-Généraux. Le Baron de Breteuil qui revenait souvent à Versailles, était l'âme de cette intrigue avec l'ambassadeur d'Autriche. Ces deux hommes s'étaient adjoint le Comte de Fersen, alors ami intime de la Reine ; mais malgré leurs efforts, ils ne réussirent en rien.»

Le Roi et la Reine ne comprenaient que trop bien leur cruelle situation de cette époque, et ce qu'ils devaient attendre d'un peuple qui s'était réjoui de voir l'outrage fait par Bailly à la majesté du monarque, en le contraignant de placer à son chapeau la cocarde révolutionnaire. C'était donc parce que la Reine pénétrait toute l'étendue de cette cruelle vérité, et non pas, parce qu'elle ne pouvait se l'avouer, que cette infortunée Princesse poursuivait l'exécution du plan que lui reproche si amèrement son beau-frère ; trame coupable, selon lui, dont le souvenir faisait bouillonner son sang d'indignation.

L'exécution de ce plan ne convenait pas au Comte de Provence, il ne laissera partir la famille Royale, que quand prisonnière aux Tuileries, toute tentative d'évasion, *qu'on* saura bien empêcher de réussir, fera dresser contre elle les échafauds qui le rapprocheront du trône. Alors l'émigration, à ses yeux, sera devenue inévitable, et la sienne concourra avec

l'arrestation de Leurs Majestés, de laquelle étant certain d'avance, il se flattait de recueillir les fruits en pays étranger.

« Je reçus, nous apprend-il, sur ces entrefaites, une lettre *d'une écriture déguisée*, dans laquelle on m'engageait à veiller sur ma personne et à m'opposer à toute tentative propre à m'éloigner de gré ou de force de l'assemblée nationale. On me disait ensuite : qu'on avait connaissance *du complot* qui avait pour but d'enlever le Roi par violence, si on ne pouvait le décider à partir de bonne volonté ; et les détails de ce complot m'étaient donnés avec autant de précision que de clarté.

« Ayant mûrement médité sur ce fait, je me décidai à aller le jour même chez le Roi, à l'heure où je savais y rencontrer la Reine ; Marie-Antoinette y était en effet. Je lui dis tout d'abord que je venais de recevoir une lettre anonyme *contenant les plus infâmes calomnies*, et que je la lui apportais afin qu'elle pût en juger. J'en fis la lecture. La Reine que j'examinais ne laissa voir aucun signe d'émotion ; elle se récria sur la malice de telles allégations, mais en termes généraux.

« Quelques jours après, je reçus une seconde lettre, *de la même écriture*. On me félicitait du moyen que j'avais employé, pour déjouer le *complot* qu'on m'avait signalé. La Reine s'était plainte, ajoutait-on, à ses trois confidens de ce qui s'était passé chez le Roi, et le projet serait abandonné, *par la seule raison qu'il était connu.* »

En présence de faits aussi graves, Louis XVIII a la candeur de se plaindre que la Reine accusât Monsieur de tous les malheurs de la famille Royale ; et que, quand un plan échouait, il semblait qu'on trouvât une consolation à dire : Sans les menées de Monsieur, il aurait réussi. Mais cette vérité jaillit de ses demi-confessions. On savait d'ailleurs combien étaient violens ses moyens d'opposition, il ne prenait même pas de soin de les cacher toujours. Il était si bien servi par

ses espions qu'il savait tout ce qui se passait au château, dans les conférences les plus secrètes. Ayant appris par voie sure que dès les premiers jours de Juillet, il existait un projet d'emmener toute la famille Royale, non pas hors de France, mais hors de Versailles, il eut une explication avec son jeune frère, dans laquelle il lui dit :

«Il ne me plait nullement de me prêter à cette intrigue. Je connais mes devoirs et je les remplirai. La force seule m'arrachera de Versailles ou de Paris. *Je ne me séparerai pas des États-Généraux*, parce que c'est là qu'il faut défendre les droits de la monarchie et les intérêts du Roi. Je regarderai donc comme traîtres à Louis XVI, ceux qui lui conseilleront une pareille démarche, et si elle a lieu, je ne balancerai pas à les dénoncer à la nation, en les désignant par leurs noms, et en révélant leurs actes. Le Comte d'Artois, ajoute-t-il, ayant raconté notre conversation à la cabale, on déclara à l'unanimité, que j'étais pire encore que le Duc d'Orléans.» On avait grandement raison, car il est prouvé aujourd'hui que les *montagnards* de l'assemblée, Robespierre et ses suppôts, se servaient du Duc d'Orléans pour détruire la monarchie de Louis XVI, au profit du Comte de Provence. Ce fut vers cette époque qu'eut lieu le repas des gardes-du-corps, dont *Robespierre* avait été surveiller les mouvemens.

Tous les chefs de la révolte ameutèrent la populace qui s'empara de l'hôtel de ville; et un cri sinistre se fit entendre: «La source du mal est à Versailles, il faut aller chercher le Roi, le conduire à Paris; s'il est trop faible pour porter la couronne, qu'il la dépose; nous nommerons son fils, un conseil de régence et tout ira bien. « Lafayette se met en route et deux cent mille hommes et femmes partent avec lui.

«Voici, écrit Louis XVIII, le rapport qui me fut envoyé le 3 octobre, par un *affidé* présent à la séance de l'assemblée nationale; des motifs m'empêchent de raconter ce que je n'ai pas vu :

« Le marquis de Barbantane, suppléant de la députation de Paris, se lève d'un air d'impatience et jetant un regard sinistre du côté de l'assemblée où se placent les évêques et les nobles, ... on voit bien, dit-il, que ces Messieurs demandent encore des lanternes. Eh bien, ils en auront. — Madame Charles de Lameth lui reproche cette indiscrétion. — Vous voyez, Madame, que ces Messieurs demandent des lanternes.... Il est abominable, reprend Mr. de Raigecourt, que l'on ose tenir ici des propos semblables. »

Le même Barbantane vint trouver Monsieur au château, et lui dit: « si vous ne partez pas cette nuit, Monseigneur, ainsi que le Roi et la Reine, vous n'existerez plus demain matin. La foule environne le château; elle fait entendre des cris de mort, et une retraite prudente lui épargnera seule le crime qu'elle médite contre la famille Royale. La sagesse consiste à éviter le péril, quand la force manque pour le conjurer. »

Monsieur, comme ces fanfarons qui sont toujours braves, dans l'absence du danger, bien convaincu qu'il n'avait rien à craindre, répondit:

« Dans la situation où nous sommes, il vaut mieux mourir à Versailles, que d'être massacrés sur un grand chemin. J'ignore ce que fera le Roi; *quant à moi je sais ce que je dois à la monarchie, et rien ne pourra me le faire oublier.* » Louis XVIII nous déclare que les séditieux se proposaient par la révolte des 5 et 6 Octobre, *de décider le Roi à s'éloigner de Versailles*, *afin* de mettre le Duc d'Orléans à la tête de l'assemblée. Ainsi il eut été impolitique à la famille Royale de s'éloigner, il était plus conséquent qu'elle restât au pouvoir de ses ennemis. Mr. de St-Priest, secrétaire d'état, a laissé un abrégé des circonstances du départ de Louis XVI, pour Paris, le 6 Octobre 1789.

« Le 5 Octobre, vers onze heures du matin, dit-il, un de mes valets de chambre vint de Paris me prévenir que la

garde nationale parisienne, soldée et non soldée, accompagnée d'une nombreuse populace, hommes et femmes, s'était mise en marche pour Versailles. Je rendis compte au Roi, dans son conseil, de l'avis que j'avais reçu, et qui avait été confirmé depuis par plusieurs autres rapports. *Je représentai le danger* qu'il y aurait *à attendre cette multitude* à Versailles, et je proposai des mesures à prendre dans cette circonstance..... Dans un nouveau conseil, tenu le soir, j'insistai pour faire comprendre qu'il était pressant que le Roi avec sa famille et ses troupes réglées, partît pour Rambouillet. J'exposai les risques que le Roi et sa famille allaient courir, s'ils ne les évitaient en partant. Je m'étendis sur les ressources qu'on aurait en quittant Versailles pour Rambouillet et je finis par dire au Roi: *Sire, si vous êtes conduit demain à Paris, votre couronne est perdue.* Le Roi fut ému et se leva pour aller parler à la Reine qui consentit au départ.»

Des ordres furent donnés en conséquence pour la retraite instantanée de la famille Royale. Le conseil assemblé avait agi selon les intentions du Roi et de la Reine, et le Comte d'Estaing était autorisé par la municipalité de Versailles à protéger cette retraite, «mais, dit Louis XVIII, Marie-Antoinette ayant changé d'avis, on feignit de croire que la garde civique s'opposerait à la sortie des voitures et on n'y songea plus.»

Pourquoi donc ce changement si subit de détermination, lorsque le danger allait toujours croissant? car, la Reine avait reçu une écrit dans lequel on lui disait:

«Madame,

Un ami fidèle croit devoir vous prévenir que Mirabeau et Pétion vont, ce soir ou demain matin au plus tard, demander votre mise en jugement et d'abord votre arrestation. Ils seront soutenus par les bandes féroces qui arrivent de Paris à chaque instant. Evitez de tomber en leurs mains;

je sais trop le sort qu'ils vous préparent. Le Roi doit les redouter aussi : il est perdu s'il reste à Versailles, car le plan de ceux qui dirigent ces scélérats, est de placer le Duc d'Orléans sur le trône. »

Pourquoi, tout étant préparé pour le départ, ce départ qui pouvait facilement s'effectuer, n'eut-il pas lieu ? Parce que la perspicacité de Monsieur lui fit reconnaître le but secret de l'avis anonyme que recevait la Reine, et qu'elle lui communiqua ; c'était le même que celui qui avait amené chez lui le marquis de Barbantane. On voulait leur faire abandonner la partie. Son influence ne fut pas étrangère au changement d'avis de la Reine et il la laisse entrevoir par ses paroles: « Le Roi reçut aussi des avis ou menaçans ou inspirés par une affection sincère : *nous convînmes néanmoins de ne point* y céder. »

« Quoi qu'il en soit, avoue-t-il, en même temps, il arrivait à chaque instant de nouvelles troupes d'assassins. Versailles en était inondé et *nous étions sans défenseurs. Nous demeurâmes au pouvoir de nos ennemis.* La nuit avançait, le marquis de Lafayette déclara qu'on pouvait dormir tranquille, que les mesures étaient prises pour maintenir le bon ordre, et que d'ailleurs le peuple voulait la paix. Nous nous retirâmes dans nos demeures respectives, le coeur navré, et peu rassurés sur les conséquences de la journée qui venait de se passer. Les Orléanistes, loin de chercher le repos, se rendirent avec le prince dans l'église St. Louis, et là il fut décidé qu'on devait se défaire à tout prix de la famille Royale, *puisque elle persistait à rester* à Versailles. »

« Mais ce crime était plus facile à concevoir qu'à exécuter. La populace, quoiqu'étrangement égarée, n'avait aucune haine pour Louis XVI et *pour moi*, elle traita même rudement ceux qui lui proposèrent d'attenter à nos jours. Il n'en était pas de même pour la Reine, qu'on n'aimait pas depuis longtemps. Va donc pour *l'Autrichienne*, s'écria le

Duc, lorsqu'on lui rapporta les dispositions de la populace, et le signal fut donné en conséquence. Voilà pourquoi, dès le point du jour, 6 Octobre, l'attaque se dirigea avec tant d'acharnement sur l'appartement de la Reine, qui aurait été assailli, sans le dévouement héroïque du garde du corps Méomandri et de ses nobles camarades.

«Mes ennemis ont dit, avec vérité, que je ne dormis pas cette nuit du sommeil de Mr. de Lafayette, car je restai tout habillé sur un fauteuil, afin d'être prêt au premier signe d'alarme.»

«Ce fut avec des angoisses inexprimables que Madame et moi nous entendîmes le fracas qui eut lieu au point du jour dans le château. Bien qu'assez éloignés de l'appartement de Marie-Antoinette, nous nous doutâmes de ce qui se passait; et comme *j'étais aussi un obstacle aux projets du Duc, je devinai le sort que ses amis me préparaient.* Les gens de mon service barricadèrent donc toutes nos portes, afin de nous mettre en garde contre le danger.»

«J'envoyai par un passage secret le cher d'Avaray chez le Roi, pour *lui demander la permission d'aller mourir à ses côtés;* le Roi me fit défendre de sortir de chez moi, ajoutant : *Si on l'oublie, tant mieux; peut-être est-il destiné à sauver la monarchie.* Paroles *prophétiques*, dont plus tard je me fis l'application, avec quelque espérance de les réaliser.»

Je laisse aux admirateurs de Louis XVIII le soin de concilier avec les paroles qu'il prête à Louis XVI, le passage suivant des *Mémoires et Souvenirs.* L'auteur s'exprime ainsi:

«Je n'étais pas à Versailles pendant les affreuses journées »des 5 et 6 Octobre. Je n'en dirai donc rien. Je n'aurais »d'ailleurs sur ce point aucune particularité secrète à révéler. »Une affaire qui m'était personnelle jointe à celle qui re»gardait *le Marquis de Favras*, me retint à Paris. Je n'en »fus pas fâché, je n'aurais pu commander à ma sincère af-

»fection pour le Roi, et peut-être aurais-je compté au nom-»bre des victimes des assassinats, exécutés par le peuple, »mais commandés par des personnages éminens. On connaît »les suites de ce mouvement insurrectionel qui amena la »famille Royale aux Tuileries, et l'assemblée nationale à l'ar-»chevêché, où elle tint ses premières séances jusqu'au mo-»ment où elle se transporta dans la salle du manège, située »entre la rue St. Honoré et le jardin des Tuileries.

»Mon oncle arriva à Paris, révolté des atrocités qu'il »avait vu commettre, il ne pouvait comprendre l'impas-»sibilité du monarque ni la fermeté de Monsieur; ce »dernier, me dit-il, durant ces longues heures d'agitation, »a conservé son sang-froid d'une manière inconcevable. Le »5 au soir, lorsque le château, investi par la multitude »déchaînée, était sur le point d'être forcé d'un mo-»ment à l'autre, il chantait le Vaudeville du *Maréchal* »*Ferrand:*

»Tôt, tôt, tôt, battez chaud;
»Bon courage.
»Faut avoir le coeur à l'ouvrage.

»Il paraît que le tumulte de cette épouvantable nuit ne »troubla pas son sommeil, et qu'il n'eut pas autour de lui »un ami assez dévoué pour l'en arracher et le conduire où »son devoir l'appelait, auprès de son frère. Il dormit jus-»qu'à huit heures du matin, s'habilla avec sa recherche »accoutumée, et puis ensuite demanda toujours avec le »même calme, des nouvelles de ce qui s'était passé. Mon »oncle qui avait souffert toutes les angoisses de l'inquiétude, »se demandait comment il pouvait y avoir tant de courage »dans l'ame de son Altesse Royale.»

Tout à l'heure nous allons nous occuper de l'affaire Favras, *qui se traitait mystérieusement, le* 4 *octobre*, date bien remarquable, par un enchaînement de faits sur lesquels on ne peut arrêter son esprit, sans éprouver un sentiment

d'angoisse impossible à rendre. Mais avant d'en venir là, pour éviter un sorte de confusion dans le récit d'événemens qui se pressent tumultueusement, nous suivrons la famille Royale à Paris. Il est bien évident pour nous que le Comte de Provence, en l'empêchant par ses menées insidieuses, d'effectuer sa retraite en temps opportun, pour exécuter, dans quelque ville forte du Royaume, le plan qu'on avait conçu, a été le complice moral, sinon matériel, des catastrophes subséquentes, et dont l'héritier de la monarchie a si fatalement subi les épouvantables conséquences, qui pèseront longtemps encore et peut-être indéfiniment, sur la branche aînée méconnue de l'illustre maison de Bourbon. Les forfaits des 5 et 6 octobre, déterminèrent un grand nombre de députés à quitter l'assemblée nationale et même la France. Monsieur de Lally Tolendal qui n'était pas pur de principes révolutionnaires, fit entendre, en se retirant, ces mémorables paroles :

«Ni cette ville coupable (Paris), ni cette assemblée encore plus coupable, ne méritent que je les justifie. Il a été au-dessus de mes forces de supporter plus long-temps l'horreur que me causaient mes fonctions. Ce sang, *ces têtes*, cette Reine presque égorgée, et ce Roi emmené esclave en triomphe à Paris, au milieu des assassins et *précédé des têtes de ses malheureux gardes du corps*..... voilà ce qui me fait jurer de ne plus mettre les pieds dans cette caverne d'antropophages, moi et tous les honnêtes gens qui ont vu que le dernier effort à faire pour le bien, était d'en sortir. On brave une seule mort, on en brave plusieurs, quand elles peuvent être utiles; mais aucune puissance sous le ciel, mais aucune opinion publique ou privée, n'a le droit de me condamner à souffrir mille supplices par minute, et à périr de désespoir et de rage, au milieu du triomphe du crime (Weber).»

Monsieur désormais ne pouvait plus feindre de mécon-

naître que le Roi et la Reine fussent entourés d'un dan-danger permanent. L'audace des factieux, dans les sanglantes journées où la populace furieuse avait demandé la tête de Marie-Antoinette, démontrait clairement que ceux qui avaient envahi l'autorité légitime, n'avaient ni la volonté ni la force de protéger les jours de la famille Royale, et qu'elle n'avait plus de défenseurs. Du milieu de cette multitude d'assassins, des vociférations menaçantes imposaient au Roi, trop délaissé pour prendre un autre parti, de se laisser enmener à Paris, captif de la révolte.

Eh bien, Louis XVIII qui se vante d'avoir souvent entendu dire alors que, «*si le sort ne l'eût pas fait naître après Louis XVI, et que s'il eût régné à sa place, il aurait sauvé la fortune de la France*,» ce profond politique, dont on avait tort de ne pas suivre les avis, consulté par le Roi, ne put que l'encourager à aller résider aux Tuileries, à s'avilir, selon l'opinion qu'il émit plus tard, au point de rentrer dans la capitale en compagnie de hordes d'assassins. Il s'étaie du caractère faible de Louis XVI pour se justifier de ne pas lui avoir conseillé de tenir la seule conduite digne de la majesté du trône, et qui seule eût pu arrêter le triomphe de l'anarchie. Mais comment Louis XVI pouvait-il vouloir être fort, quand, de quelque côté qu'il tournât les yeux, il ne voyait, près de sa couronne brisée, que défections, pusillanimité, trahison? Quand, de ses deux frères, l'un avec le concours des premiers fuyards, irritait par ses intrigues à l'étranger le nouveau souverain, la nation, qui ne puisait déjà auparavant dans les calomnies à l'ordre du jour, que trop de prétextes de haine contre le Roi et la Reine; et que l'autre, sous l'affectation d'un dévouement menteur, entravait la marche du pouvoir et paralysait ses meilleures intentions par son opposition ténébreuse? L'énergie du devoir s'exprimait bien autrement par la bouche de la sublime Marie Antoinette: elle s'écria en

voyant son beau-frère reparaître au château devant son Roi, après l'affreuse nuit qu'on pouvait dire se prolonger encore pendant le jour :

« Eh bien, mon frère, Mr. de Lafayette a dormi cette nuit, mais le Duc d'Orléans a veillé; aussi nous recueillons les fruits de leur sommeil et de leur vigilance. Si j'existe, je le dois au généreux Méomandri. On m'accuse de gouverner. Ah! si j'étais libre, je me ferais tuer à Versailles plutôt que d'aller souffrir mille morts à Paris. Entendez-vous ces hurlemens, voyez-vous ces misérables altérés de sang? Voilà notre bon peuple! allons, Sire, obéissons au souverain que nous reconnaissons pour maître. Nous eussions pu, à dire vrai, en choisir un moins hideux!!! »

Il n'était pas possible alors aux moins clairvoyans, de ne pas prévoir que la résidence de la famille Royale à Paris la livrerait sans défense à la rage de ses ennemis; funeste résultat de la persistance de Monsieur à la retenir jusque-là forcément à Versailles. Ce perfide conseiller, par les rapports de ses affidés, n'ignorait rien des dispositions de l'assemblée nationale, ni des mouvemens ultérieurs projetés par la faction régicide, et il n'agissait point en aveugle. Le Roi se rendit aux Tuileries avec sa famille où, privés de leurs plus fidèles serviteurs, ils furent à la merci de leurs plus cruels ennemis. Le service auprès de leurs personnes fut remis à Mr. de Lafayette et à ses milices révolutionnaires, à cet homme qui dormait à Versailles, pendant que des assassins soldés enfonçaient les appartemens de la Reine pour la massacrer. Quant à Monsieur, il alla habiter le Luxembourg, « dont les caves, dit Touchard la Fosse, furent témoins de la prudence de ce Prince, mais dont les salons ne peuvent témoigner, ni du patriotisme, ni de l'amour fraternel, ni de la fidélité conjugale de S. A. R. » Son attitude et ses allures démontreront si ce furent celles d'un sujet dévoué à son Roi, s'efforçant de rendre à la monarchie la puissance qu'elle n'avoit plus. Son

premier soin, le plus empressé, fut de songer à se défaire d'un rival entre les mains duquel il appréhendait de voir passer à son détriment l'autorité du souverain. Il proposa au Roi de le faire partir pour l'Angleterre, et par l'influence de Mr. de Lafayette, désireux de se faire pardonner son sommeil de Versailles, le Duc d'Orléans se soumit à un ordre d'exil déguisé, et quitta la France le 14 Octobre 1789.

Ce redoutable concurrent écarté, nous allons voir se dérouler sous nos yeux des événemens d'une haute portée, dont la juste appréciation ressortira comme toujours, des dehors trompeurs dont un coupable enveloppe la vérité.

« Je comprenais, a dit Louis XVIII, à quel point ma situation était critique, et toute la nécessité d'une extrême prudence. J'en eus une triste preuve, ainsi que je le raconterai. Quoique je n'eusse donné aucune prise sur moi, je faillis être victime d'une calomnie à laquelle on a trop prêté l'apparence d'une vérité.

« Dès le lendemain de mon installation au Luxembourg, je me traçai un plan de conduite dont je ne m'écartai plus. Je me renfermai dans une *nullité politique* fort sage, puisque je ne pouvais plus jouer aucun rôle utile à l'état.

« Je veillais à ce que nul dans ma maison évitât de se conformer aux idées du jour, remettant à des temps plus heureux une autre direction. Le soin extrême que je mettais à m'effacer, me dérobait aux témoignages indiscrets de la multitude, et me valait en même temps l'approbation des gens sages. »

Vers le commencement de décembre, un membre de l'assemblée constituante qui avait été à son service en qualité de maître d'hôtel ordinaire, et qui plus tard devint un de ses agens en France, Mr. Boissy d'Anglas, lui fit demander l'honneur de le voir en particulier. Il le recut. Mr. Boissy d'Anglas lui dit, après avoir parlé de choses peu importantes :

— « On parle beaucoup de vous, Monseigneur.

— «Tant pis, repliqua le Comte de Provence, nous sommes dans un temps où la célébrité ne peut être que dangereuse.

— «On voudrait vous voir où vous n'êtes pas.

— «A St. Denis peût-être?

— «Non, Monseigneur, mais aux Tuileries.

— «Le château est occupé dignement, dit alors avec gravité le Comte de Provence, qui voyait où tendait ce discours.

— «Le Roi, sans doute, continua Boissy d'Anglas, est un homme de bien, mais dans des circonstances critiques, de bonnes intentions ne suffisent pas. Il faudrait aujourd'hui pour dominer la circonstance, la perspicacité qui prévoit, l'habileté qui agit, et la fermeté qui persévère dans une résolution. Malheureusement ces trois qualités se trouvent rarement réunies, et Monseigneur, on les rencontre en vous.

«Je répondis à ce compliment, rapporte Louis XVIII, par une inclination de tête, puis, regardant Mr. d'Anglas.

— «Où voulez-vous en venir?

— «Alors Mr. Boissy d'Anglas déclara nettement que Monseigneur seul pouvait sauver la France; qu'il était envoyé par une grande partie des membres de l'assemblée nationale pour le lui dire; que S. A. R. mieux que le Duc d'Orléans, qui était un lâche, pourrait réunir toutes les opinions, calmer l'effervescence du présent, et faire espérer la paix pour l'avenir.» Il faut, poursuivit l'envoyé, que Louis XVI et la Reine quittent la France, soit sous prétexte de fuite, soit sous prétexte de santé, soit enfin par une abdication sage. La couronne passera alors au Dauphin et dans ce cas, *l'assemblée vous* décernera la *régence*, certaine que vos lumières vous conserveront en bonne intelligence avec elle. Voilà, Monseigneur, ce que j'ai mission de proposer; voilà le prix auquel nous mettrons notre concours. De cette union naîtra le repos général, on *s'opposera à la rentrée*

en France du Duc d'Orléans, ceux qui agissent en son nom, seront également chassés de Paris ; nous nous associerons à toutes les mesures de rigueur propres à comprimer la canaille ; on achèvera paisiblement la constitution, et le soin de la faire exécuter sera remis à votre intelligence. »

« Ce serait manquer à la sincérité que je me suis imposée, avoue Louis XVIII, si je prétendais que j'entendis avec indifférence cette proposition. Elle était étrange, il est vrai. Il aurait fallu à Louis XVI une abnégation sublime pour s'y soumettre, et cependant je n'hésiterai pas à le dire ; c'était le seul moyen de sauver la royauté expirante ; mais plus j'en étais persuadé, et moins je crus devoir le manifester; je me tins donc dans une complète réserve, remerciant le négociateur de la bonne volonté que lui et ses amis me témoignaient ; mais j'ajoutai en même temps, que je ne pouvais aucunement me prêter à cette négociation, ni même en dire ma pensée ; qu'il fallait la traiter directement avec le Roi et la Reine ; et se convaincre combien il serait peu séant que j'y prisse part. Je l'exhortai à agir, ainsi que ses collègues, *dans le véritable intérêt de l'état* qui *consistait*, non *à se ranger dans l'opposition* en désespoir de cause, *mais à ne jamais se* séparer du Roi. Mr. Boissy d'Anglas aurait voulu une autre réponse ; mais c'était la seule que j'eusse à lui faire.

« Monseigneur, me dit-il, une fausse délicatesse perdra tout, je le crains. Il est évident que le Roi ne peut plus régner ; chacun l'en déclare incapable ; la Reine ne peut que nuire à sa famille en restant en France ; et si *vous* ne prenez pas en main le timon de l'état, les Orléanistes s'en empareront.

« Il était de mon devoir de ne pas sortir de mon rôle, et je persistai dans mon abnégation politique. *Tout* ce que je crus pouvoir me permettre, fut d'engager Mr. d'Anglas à s'adresser à un ministre. Je lui citai Mr. de Montmorin, comme étant celui qui avait le plus de sens.

«Je lui parlerai, me dit Monsieur d'Anglas, bien que je regarde l'affaire comme manquée, puisque vous ne voulez pas vous en charger directement, ou, pour mieux dire, accepter la régence aux conditions que nous vous l'offrons.

— «Et si je le faisais, Monsieur, qu'arriverait-il?

— «Que dans 15 jours le Roi et la Reine seraient hors du Royaume, et que tout serait arrangé. Monseigneur, la proposition que je vous fais, nous a été adressée au nom du Duc d'Orléans, mais nous ne voulons de ses vices à aucun prix, tandis que nous nous réunirions tous autour de votre personne. La Royauté serait pleinement maintenue dans son droit; un monarque seul descendrait du trône; mais le trône resterait debout.

— «Ira-t-on jusque-là? demandai-je avec inquiétude.

— «Qui peut dire où l'on s'arrêtera, lorsque le peuple est entraîné par la force des choses à faire une révolution?

«Je devais me taire, et je le fis à regret. Mais qui, à ma place, se serait décidé à jouer le rôle coupable en apparence, quoique patriotique dans ses résultats, qui m'était proposé? Je redoutais le blâme des miens; je craignais d'être accusé par la postérité, d'avoir provoqué l'événement qui changerait la face de la France, et je persistai dans mon refus. J'eus tort, car lorsqu'il s'agit des intérêts d'un grand royaume, du bonheur d'un peuple, de la consolidation d'un trône menacé, il faut savoir se sacrifier soi-même, et ne se laisser arrêter par aucune des considérations qui doivent nous régler impérieusement dans le cours de la vie ordinaire.»

La régence, en attendant mieux, voilà le but criminel où tendait le Comte de Provence; c'était le premier pas vers une usurpation dont les moyens ne lui manqueraient pas ensuite: ce premier pas vers la réalisation de sa pensée secrète, qui domina toutes les autres, date de l'époque de la convocation des États Généraux.» La cour à leur approche, a dit Napoléon, ce profond observateur du coeur humain,

n'en voulait plus, hors le Roi, Monsieur, et Necker. Le Roi, parce qu'il en espérait une coopération franche; Monsieur, parce qu'il en attendait une place au conseil; parce qu'il comptait qu'on aurait recours à lui et qu'il deviendrait ainsi *le chef d'une régence déguisée sous un nom plus poli.*»

Malgré le plan astucieusement combiné de ses mémoires, il ne surprendra point la crédulité de ses lecteurs, et personne ne se méprendra sur les principaux rouages d'une intrigue, dont il était le moteur occulte. Il faut convenir que sa trahison fut habilement conduite jusque-là, sans le contact apparent de sa personne; et que les meneurs de son parti le servirent merveilleusement par le nom du Duc d'Orléans. On a fait de ce dernier le bouc émissaire, chargé de tous les crimes patens et cachés de la révolution. Il fut assez riche de ses propres iniquités, sans qu'on lui prête celles des autres. Louis XVIII ne le ménage pas dans ses accusations, et l'histoire aussi lui impute tous les crimes qui se rattachent au nom de Robespierre. Si ce Prince en eut sa part, il n'en fut pas toujours le promoteur; et bien souvent dans la rigoureuse exactitude des faits, le nom du Comte de Provence devrait être substitué ou ajouté à celui du Duc. Il existe des documens qui établissent que les sanglantes journées des 5 et 6 Octobre, à Versailles, eurent pour instigateur, non le Duc d'Orléans seul, comme on l'a cru jusqu'à ce jour, *mais aussi le Comte de Provence.* Quelqu'un a eu connaissance de scènes de joie cruelle à la quelle se livra Louis XVIII sur le Rhin, lorsqu'on lui annonça la mort de son frère, et celle de sa belle-soeur. Des considérations de famille et de position, ont empêché bien des révélations qui viendront, je l'espère, bientôt en aide aux historiens consciencieux, et la vérité, sans exception d'individus, déchirera tous les masques, dévoilera toutes les turpitudes; c'est le besoin comme le droit de l'humanité. Louis XVIII a, je le répète, été

fort mal avisé d'écrire des mémoires pour sa justification. On n'accepte pas sans contrôle les assertions intéressées d'un accusé, et il est des coupables qui gagneraient beaucoup à se taire, car plus ils font d'efforts pour démontrer leur innocence, plus ils s'éloignent de leur but. Nous en avons la preuve par rapport au Comte de Provence, en envisageant sous son vrai point de vue cette question de la régence, dont il ne faut pas séparer tous les faits que j'ai rapportés précédemment, et à laquelle se rattache le complot du Marquis de Favras.

«Je reçus, dit Louis XVIII, deux ou trois jours après, la visite de Mr. de Montmorin. Il paraissait tout troublé, et j'en devinai la cause. Boissy d'Anglas l'avait vu, de concert avec un de ses collègues, et lui avait dit ce que je savais déjà. Le ministre stupéfait d'une telle proposition, n'avait pu prendre sur lui d'en instruire le Roi et la Reine. Il frémissait à la seule pensée de l'indignation de la Reine lorsqu'elle saurait ce qui se tramait contre elle. Il me fit le récit de ce dont j'étais informé, et me dit d'une voix piteuse:

— «Eh bien, Monseigneur, que vous en semble?

— «Monseigneur lui repliqua: mais Monsieur, c'est à vous, ministre du Roi, à me communiquer votre opinion sur un fait de cette importance, et non à moi à me prononcer le premier.

«Il m'assura que jamais il n'oserait en parler au roi, et je me tins à son égard dans une réserve absolue, quoi qu'il pût faire, pour m'arracher une parole. Je laissai donc le ministre dans une perplexité étrange, n'osant prendre sur lui d'en conférer avec ses collègues. Enfin, ce qu'il imagina de mieux, fut d'écrire au Roi et à la Reine une double lettre anonyme qui leur apprendrait ce qu'il n'osait leur dire. Je me moquai de cet expédient ridicule, et il me quitta plus embarrassé que jamais.

«L'idée lui vint ensuite de s'adresser à Mr. Necker; il ne pouvait plus mal choisir son confident. Peu satisfait de l'assemblée, s'apercevant que son crédit déclinait rapidement, Necker s'était retourné vers le Roi et s'accrochait à la cour pour être encore quelque chose. Or, il n'était guère probable que ce ministre approuvât un projet qui tendait à mettre le pouvoir en mes mains, car il n'espérait pas que je lui en donnerais une forte part. Il rejeta donc bien loin la proposition qui lui fut communiquée par Mr. de Montmorin, la taxant de séditieuse, et il s'opposa à ce qu'on lui donnât aucune suite. Ce fut le renversement d'un plan qui aurait peut-être tout sauvé. Néanmoins il en revint quelque chose plus tard au Roi et à Marie-Antoinette, mais avec des variantes qui donnaient à ce projet l'air d'un complot, dont on me fit l'honneur de m'attribuer la première idée.»

Dans les mémoires de Napoléon Bonaparte imprimés à Bruxelles en 1834, il est question de ce complot. Voici comment l'auteur en rend compte:

«La révolution marchait d'un pas rapide, chaque jour l'assemblée s'effaçait de plus en plus devant la volonté des meneurs. A peine parlait-on encore du Roi. La majesté Royale ne se montrait que sous un crêpe: il me revint de lieu sûr, et depuis Boissy d'Anglas me l'a confirmé, que quelques sages de l'assemblée auraient voulu arranger les choses de manière à ce que Louis XVI abdiquât, ou sortît du Royaume, afin de pouvoir porter à la régence Monsieur, son frère. Cette intrigue, conduite avec frayeur par tous les intéressés, marcha souterrainement sans faire aucun progrès. La Reine fut informée par le Roi du plan médité. Dédaignant, dans sa colère, d'avoir recours à des ménagemens, elle fit dévoiler ce qui se passait, à Mirabeau et aux meneurs. Ils en advint que pour faire cesser l'intrigue, *pour effrayer le Comte de Lille* et l'empêcher de joindre os-

tensiblement ses efforts à ceux de ses partisans, on se mit à jouer la tragédie sanglante de Favras, où le pauvre diable perdit la vie.»

Il fut indignement sacrifié par ceux qui l'avaient employé, par le Comte de Provence et Robespierre, qui craignaient de se compromettre avec la révolution, que ce dernier semblait vouloir faire tourner au profit de son royal mandant.

Suivons d'abord le récit de Louis XVIII:

«Je reviens à Décembre 1789, dit-il, qui fut si remarquable, et pendant lequel je fus exposé à un danger réel, *par l'imprudence d'un homme que je connaissais à peine:* mais il faut que je remonte un peu plus haut, pour expliquer cette fatale histoire. Quoique je n'eusse donné aucune prise sur moi, je faillis être victime d'une calomnie, à laquelle on a trop prêté l'apparence de la vérité.

«Il existait un Marquis de Favras, destiné à la carrière des armes, qui entra d'abord dans les Mousquetaires, puis dans le régiment de Bellune et enfin dans ma maison, en qualité de Lieutenant des Suisses de ma garde. Il me quitta en 1775 par démission, abandonna la France, passa en Autriche, en Prusse, en Allemagne, et enfin en Hollande, où il prit parti en 1787 dans l'insurrection dirigée contre la maison de Nassau.

«Mr. de Favras se mêlait de tout, de politique, de littérature, d'administration et même de finances. Il avait conservé des relations et revu des personnes attachées à mon service, le Comte de la Châtre, particulièrement. Il se prétendait lié d'affaires avec de riches capitalistes, et *il offrit sans qu'on le lui demandât*, de me procurer des sommes dont j'avais besoin en ce moment. Ses offres furent acceptées comme celles de dix autres agens. Le Marquis se mit donc en campagne, et pour se donner de l'importance, parla des rapports journaliers que nous avions ensemble, de ses fréquentes visites au Luxembourg; bref, *il fit tant qu'il me*

compromit, de manière à donner des craintes pour ma sûreté. Je l'apprends, et ordonne au Comte de la Châtre de cesser de recevoir un homme, dont les intentions pouvaient être bonnes, mais dont les discours étaient certainement dangerenx.

« Je ne songeais plus au Marquis de Favras, lorsque tout-à-coup il est arrêté. Je reçois en même temps un écrit imprimé qu'on répandait de tous côtés par malveillance. Cette attaque qui m'était adressée personnellement et *qui venait du palais Royal*, me fit beaucoup de peine. J'en compris la conséquence et le parti que mes ennemis pourraient en tirer contre moi. Je *sus depuis, en effet, que ce coup avait été dirigé par les agens du Duc d'Orléans*. Ils avaient entendu parler de la proposition que Boissy d'Anglas m'avait faite, et dans la crainte que je ne l'acceptasse, on avait essayé de me brouiller avec la populace, et Mr. de Lafayette, persuadé que ce double effet produit, l'assemblée tenterait en vain de me mettre en avant.

« Je ne m'amusai pas à assembler mon conseil pour décider ce que j'avais à faire. J'envoyai donc le Comte de Modène auprès de Mr. de Lafayette, lui exprimer simplement ma douleur et mon indignation d'une attaque aussi fausse, et l'assurer que je saisirais la première occasion de le lui dire de vive voix. Mr. de Lafayette chargea non seulement mon ambassadeur de ses complimens, mais encore il vint lui-même me certifier le mépris que ces calomnies lui inspiraient.

« J'écrivis en outre au maire de Paris, pour le prévenir que le lendemain 26 décembre, je me rendrais à l'hôtel de ville, afin de m'expliquer en présence du corps municipal; j'évitai de me servir du mot de *justification*, le trouvant ce jour-là au-dessous de moi.

« Cependant, je fus appelé au château où l'on avait délibéré sur cette affaire, sans ma participation. Le Roi me

dit qu'on était d'avis que je fisse un mémoire pour être envoyé dans tout le Royaume; que, quant au reste, il fallait attendre le résultat de l'instruction de la procédure. Je repliquai que mon mémoire serait court, ne voulant point en faire ; l'accusation regardant la commune de Paris, c'était à elle seule que j'avais à faire.

« *Le* 26 *décembre* je montai en voiture sans escorte, avec deux seuls valets derrière et un piqueur en avant. »

Arrivé à l'hôtel de ville, le Comte de Provence prit la parole en ces termes:

« Messieurs,

« Le désir de repousser une calomnie atroce m'amène au » milieu de vous. Mr. de Favras a été arrêté avant-hier, par » ordre de votre comité des recherches, et l'on répand au- » jourd'hui, avec affectation, que j'ai de grandes liaisons » avec lui. En ma qualité de citoyen de la ville de Paris, » j'ai cru devoir venir vous instruire moi-même des seuls » rapports sous lesquels j'ai connu Mr. de Favras. En 1772 » il est entré dans mes gardes-suisses ; il en est sorti en 1775, » *et je ne lui ai pas parlé* depuis cette époque. Privé, de- » puis plusieurs mois, de la jouissance de mes revenus, » inquiet sur les paiemens considérables que j'ai à faire en » janvier, j'ai désiré pouvoir satisfaire à mes engagemens » sans être à charge au trésor public. Pour y parvenir, j'avais » formé le projet d'aliéner des contrats pour la somme qui » m'est nécessaire ; on m'a représenté qu'il serait moins oné- » reux à mes finances de faire un emprunt. Mr. de Favras » m'a été indiqué, il y a environ quinze jours, par Mr. de » la Châtre, comme pouvant l'effectuer par deux banquiers, » Messieurs Schaumet et Sartarin. En conséquence, j'ai sous- » crit une obligation de deux millions, somme nécessaire pour » acquitter mes engagemens du commencement de l'année » et pour payer ma maison. Cette affaire étant purement de » finance, j'ai chargé mon trésorier de la suivre. *Je n'ai*

»*point vu M. de Favras, je ne lui ai point écrit, je n'ai* »*eu aucune communication quelconque avec lui;* ce qu'il »a fait d'ailleurs m'est parfaitement inconnu.

«Cependant, Messieurs, j'ai appris hier qu'on distribuait »avec profusion dans la capitale un billet conçu en ces termes:

«Le Marquis de Favras a été arrêté dans la nuit du 24 au 25 pour un plan qu'il avait fait de soulever trente mille hommes, pour assassiner Mr. de Lafayette et le maire de de la ville, et ensuite nous couper les vivres. Monsieur, frère du Roi était à la tête.

Signé, Barau.»

«Vous n'attendez pas, Messieurs, que je m'abaisse jusqu'à »me justifier d'un tel crime; mais dans un temps où les »calomnies les plus absurdes peuvent faire aisément confondre »les meilleurs citoyens avec les ennemis de l'état, j'ai cru, »Messieurs, devoir au Roi, à vous et à moi-même, d'entrer »dans tous ces détails que vous venez d'entendre, afin que »l'opinion publique ne puisse rester un seul jour incertaine. »Quant à mes opinions personnelles, j'en parlerai avec con»fiance à mes concitoyens. Depuis le jour où, dans l'assem»blée des notables, je me déclarai sur la question fondamentale »qui divisait encore les esprits, je n'ai pas cessé de croire »qu'une grande révolution était prête à éclater; que le »Roi, par ses intentions, par ses vertus et son rang suprême, »devait en être le chef, puisqu'elle ne pouvait être avan»tageuse à la nation, sans l'être également au monarque; »enfin, que l'autorité Royale devait être le rempart de la »liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'au»torité Royale.

»Que l'on cite une seule de mes actions, un seul de mes »discours qui ait démenti ces principes, qui ait montré que, »dans quelque circonstance où j'aie été placé, le bonheur »du Roi et celui du peuple ait cessé d'être l'unique objet »de mes pensées et de mes voeux. Jusque-là, j'ai le droit

» d'être cru sur ma parole ; je n'ai jamais changé de senti-
» mens et de principes, et je n'en changerai jamais. »

Suivant l'habitude fallacieuse de Monsieur, les sublimes protestations de loyauté et de dévouement au Roi, et à la nation ne manquent pas. Bailly en répondant au discours de l'Altesse Royale patriote, félicita le Prince de ce qu'il s'était montré le premier citoyen du Royaume, en votant pour le Tiers-État, dans la seconde assemblée des notables ; de ce qu'il avait été presque le seul de cet avis, du moins avec un très-petit nombre des amis du peuple, ayant ainsi ajouté la dignité de la raison à tous ses autres titres et au respect de la nation. « Monsieur, a-t-il ajouté, est donc le premier auteur de l'égalité civile ; il en donne un nouvel exemple aujourd'hui, en venant se mêler parmi les représentans de la commune où il me semble ne vouloir être apprécié que par ses sentimens patriotiques. »

Monsieur manifesta à son tour sa satisfaction et dit encore :

« Le devoir que je viens de remplir a été pénible *pour un coeur vertueux* : mais j'en suis bien dédommagé par les sentimens que l'assemblée vient de me témoigner et ma *bouche ne doit plus s'ouvrir que pour demander la grâce de ceux* qui m'ont offensé.

« Ensuite, écrit Louis XVIII, je quittai l'hôtel de ville. Le corps municipal me ramena jusqu'à ma voiture, je la trouvai entourée d'une foule de peuple qui me salua du cri de *vive Monsieur*. Les mêmes acclamations m'accompagnèrent jusqu'au Luxembourg. Je me félicitai de ma démarche qui, par sa promptitude *et sa franchise*, déconcerta *les Orléanistes* et me plaça dans une position plus avantageuse qu'auparavant. Au reste, je crus devoir la compléter, et le 28, j'écrivis au président de l'assemblée nationale ; parce que le frère du Roi doit se préserver même d'un soupçon. Ce dernier coup contre mes ennemis acheva de me bien mettre dans l'esprit du peuple, et je pus être en repos, du moins sur ce point. »

Si nous nous trouvions réduits à chercher la vérité dans ce récit composé avec adresse, avec le sang-froid d'un homme qui s'est fait impassible au milieu des plus grandes scélératesses; il nous serait difficile d'arriver, peut-être, à une conviction qui fût sans réplique. Mais l'oeil de la police qui ne dort jamais, a vu ce que la mauvaise foi nous cache; l'histoire aussi a recueilli ses souvenirs, et c'est avec des documens bien autrement véridiques que les dires de Louis XVIII, que je vais compléter le récit de cette affaire. Pour en bien embrasser l'ensemble, il convient de reporter son esprit vers les journées sanglantes des 5 et 6 octobre, par lesquelles on força le Roi de se réfugier à Paris pour y être emprisonné aux Tuileries. Le jugement de l'homme impartial fera le reste. Voici ce que nous lisons dans les *Mémoires et Souvenirs* d'un pair de France; l'auteur en quittant Robespierre, après le repas des gardes du corps, rentra chez son oncle:

«Il n'y était pas, dit-il, mais je trouvai un individu de bonne mine qui l'attendait; l'inconnu se nomma, c'était le Marquis de Favras, homme de qualité, qui avait épousé la fille légitime du Prince d'Anhalt Schauenbourg et dont la tête ardente ne cessait d'enfanter des projets qui lui devinrent bien funestes. Il était revenu, depuis peu, des pays étrangers, et comme il avait servi dans les gardes de Monsieur, il voulait se rapprocher de la personne de ce Prince. Mon oncle pouvait l'aider dans ce dessein; il était venu le trouver pour lui en parler. Je lui appris ce qui s'était passé presque à l'instant même, dans la salle de l'Opéra; il me demanda si Monsieur accompagnait son frère, *ma réponse négative parut lui faire de la peine.*

« Mon oncle rentra, avec l'air fort inquiet, et alla au Marquis de Favras avant de me parler. «Je me suis occupé de vous, lui dit-il, on ne demande pas mieux que de vous voir et de vous employer; on voudrait seulement à l'avance

connaître vos plans, afin de pouvoir préjuger leur réussite.»

— «Et si je les communique par intermédiaire,» répondit Mr. de Favras, «qui réfutera les objections qu'on »ne manquera pas de faire?»

— «Vous avez raison; cependant on ne veut vous ad»mettre qu'après avoir lu votre mémoire; c'est la condition »sine-quâ-non; je vous promets qu'il ne sortira de mes »mains que pour entrer dans celles de la personne en ques»tion, et que j'insisterai auprès d'elle afin qu'elle vous »tienne la parole que je suis chargé de vous donner en »son nom.»

«Mr. de Favras promit de porter le lendemain matin son mémoire, et puis il prit congé de nous. Le lendemain Mr. de Favras revint; il remit un rouleau de papiers assez mince et une lettre sous enveloppe, à l'adresse de Monsieur. Il insista pour qu'en retour de sa confiance, une audience lui fût accordée promptement. Mon oncle lui en renouvela la promesse, et tout aussitôt prit mon bras pour s'acheminer vers le château, emportant avec lui le mémoire qu'on venait de lui confier. Nous fûmes droit à l'appartement du Comte de Provence, car on appelait encore ainsi quelquefois l'aîné des frères de Louis XVI. Mon oncle était connu de toute la maison; il parvint facilement jusques à Mr. de la Châtre, à qui il fit demander de le faire annoncer; peu après, on vint lui dire qu'il pouvait entrer. Je demeurai dans le salon voisin avec le premier gentilhomme, que je connaissais peu; il employa le temps que nous passâmes ensemble, à me faire l'éloge de mon parent et cela avec d'autant plus de chaleur qu'il ne l'aimait point, et qu'il redoutait son influence auprès du Prince.

«Au bout de vingt minutes, on sonna de l'intérieur; le Comte de la Châtre rentra, il ne tarda pas à ressortir pour me dire: «S. A. R. vous demande, Monsieur.» Je n'étais pas préparé à l'honneur de paraître devant le Prince, et

j'avoue que je fus extrêmement troublé; néanmoins je m'empressai d'obéir. Monsieur était assis dans un large fauteuil de velours rouge, il avait auprès de lui un bureau d'ébène et d'écaille, incrusté d'ornement en or et en argent. Ce bureau était couvert de papiers; je crus reconnaître dans le nombre le mémoire du Marquis de Favras.

« Monsieur avait alors trente-quatre ans, il marchait avec peine et toujours en se dandinant comme tous les princes de sa famille; étudiant avec une égale prédilection Horace et Machiavel, il s'occupait à mystifier le peuple de Paris et à ourdir une foule d'intrigues, dont je me plais à croire qu'il ne voyait pas bien le but; sa passion était de jouer un grand rôle dans le royaume, le second ne le contentait pas. Il portait à tout propos sa main sur son coeur, comme pour affecter une sincérité à laquelle personne malheureusement ne croyait, et pourtant c'était sa marotte; il voulait qu'on le crût franc, et son désespoir était de ne pouvoir le persuader à personne.

«Le Prince vit mon embarras, et tandis que j'avançais vers lui en faisant les trois révérences d'usage, il me sourit avec grâce, m'adressa un regard bienveillant, et fit de la main un geste comme pour me rassurer. » C'est donc là votre neveu, dit-il à mon oncle qui se trouvait avec lui. C'est un joli garçon » (qu'on me pardonne d'être exact à répéter son propos) «et vous dites qu'il est raisonnable. »

« Mon parent se mit à faire mon éloge, de manière à me faire rougir, il vanta surtout ma discrétion. «C'est là l'es-»sentiel» dit le Prince «et nous ne tarderons pas à en faire »l'épreuve. » Monsieur, (poursuivit il en s'adressant à moi) «nous sommes dans un temps bien critique, et dans lequel »la plus légère démarche peut être cruellement interprétée. »J'ai une opération de finances à conclure, et je vous charge »de conduire chez moi la personne que votre oncle vous »désignera. Vous viendrez par l'entrée qui donne dans les

»pièces de mes gens, et vous demanderez toujours le Comte »de la Châtre ou mon valet de chambre; ne choisissez pas »la nuit, toute course semble alors suspecte; venez en plein »jour, car quoique je n'aime pas en général que l'on sache »mes affaires, *celles dont il s'agit ne sont point de nature »à être cachées.* »

« *Je devinai au-delà* de ce que Monsieur me disait; néanmoins prenant déjà les habitudes d'un courtisan, je parus ne pas douter de la sincérité de ses paroles, et j'assurai son Altesse Royale de ma fidélité et du mystère que je mettrais à lui obéir. Il m'en remercia avec une sensibilité de commande dont je fus dupe, et peu après je partis avec mon oncle, tout fier d'être pour quelque chose dans ce qui ressemblait *à une intrigue d'état.* Je n'en fis rien paraître auprès de mes amis, et je gardai fidèlement ce secret, qui m'échappe maintenant pour la première fois.

«*Le 4 Octobre, veille* d'un jour bien funeste, et tandis que les esprits s'exaspéraient, que l'assemblée nationale devenait une arène où luttaient les deux partis, et que la voix tonnante de Mirabeau menaçait d'accuser la Reine, j'étais dans la maison où logeait mon oncle, occupé à recevoir ses instructions, et à me préparer pour aller joindre le Marquis de Favras, qui m'attendait sur la terrasse du château en face de l'orangerie. Il y avait dans son impatience quelque chose de funeste qui me frappa; il me questionna sur ce que nous allions faire, et me demanda *si je croyais qu'il parviendrait à parler à Monsieur.*

« *C'est par son ordre*, lui repliquai-je, que je suis venu »vous chercher, et c'est devant lui que je vais vous conduire. »Allons «me dit-il» si je suis écouté, je préviendrai peut-»être de grandes catastrophes.»

«Nous cheminâmes en silence après ces premiers propos et à la faveur de la connaissance que j'avais de cette partie du château, nous parvînmes jusques au valet de chambre de son

Altesse Royale, qui fut prendre les ordres du Prince. Je demeurai seul pendant trois quarts d'heure environ; au bout de ce temps, Mr. de Favras revint, il paraissait tout à la fois fâché et content, il se parlait à lui-même, se frappait le front et me semblait singulièrement agité. Nous ressortîmes ensemble du palais, mais par le côté qui regarde la ville.

« Mon compagnon parvenu en face de la grande écurie me remercia de mon assistance et me chargea de faire ses complimens à mon oncle, il ajouta qu'il ne tarderait pas à venir le voir, et il partit aussitôt pour Paris. Je lui faisais mes adieux, lorsque je fus abordé par Joseph Chenier.

— « Bonjour, mon ami, me dit-il, connaissez-vouz bien cet » homme que vous quittez ? — Non « lui dis-je, » nous nous » sommes rencontrés sur la terrasse de l'orangerie, et je » ne l'avais vu qu'une fois. — Méfiez-vous de lui, c'est un in» trigant. Je connais un député qu'il sollicite de changer » d'opinion, et qui, pour lui soutirer son secret, fait sem» blant de se laisser gagner par lui. »

« Je fus charmé de ce que j'apprenais, mais ne voulant pas que Chénier pût s'apercevoir de ma joie, je changeai de propos..... Je courus trouver mon oncle pour lui rendre compte de ce que j'avais fait. Je lui appris ensuite la fourberie de ce député qui trompait le Marquis de Favras; le bon homme en fut épouvanté; il se hâta d'écrire à ce dernier; mais la lettre écrite, il n'osa pas la confier à la poste, et il me conjura de la porter moi-même à Paris. Je lui promis de partir le soir même, et le prévins que je ne reviendrais pas à Versailles de cinq à six jours; de tendres intérêts m'appelaient alors loin de cette ville. Je la quittai ainsi que nous en étions convenus. Dès mon arrivée à Paris, je fus pour trouver Mr. de Favras; il n'était plus chez lui; il venait de partir pour la Champagne, et ne devait être de retour que dans la semaine suivante. Je ne doutai

pas que ce voyage précipité n'eût été entrepris dans les intérêts du Comte de Provence.....

«De retour à Versailles, (après les journées des 5 et 6 octobre) je m'empressai d'aller chez Robespierre; son premier mot en me voyant fut celui-ci: «Eh bien, les saturnales du premier ne leur ont guère servi : où sont maintenant les drôles qui me forcèrent ce soir-là à prendre leur infame cocarde? Ai-je tardé à me venger?»

— «Vous êtes trop exaspéré, lui repliquai-je; j'espère que vous n'avez pas trempé dans cette conspiration, car c'en est une véritable.

— «Pas plus que vous dans celle que l'on ourdit ailleurs »et dont vous êtes en sous-ordre l'agent dévoué.

— « Voilà une inculpation que je ne mérite pas, vous ne me l'adressez point sans motif, et vous me direz sans doute ce qui vous porte à me croire factieux.

— »Je ne puis m'expliquer davantage et cela par un »motif de la plus haute importance, cependant je suis trop »votre ami pour hésiter à vous donner un bon conseil; ne »vous mêlez en rien de ce qui concerne le tripotage du »Marquis de Favras *avec un grand personnage* ..... Vous »me regardez avec des yeux surpris. Je n'ai pas besoin de »répéter ce que je viens de dire, mais tenez-vous pour »averti; au reste, il faut tant pour vous *que pour moi* un »profond silence sur tout ceci, même à l'égard de votre »oncle; tâchez de le dégoûter d'une intrigue qui ne lui »vaudra rien de bon; *ne me nommez pas, de peur de me »compromettre, et ne me contraignez pas à me déclarer »votre ennemi.*

— »Vous auriez droit de l'être, lui répondis-je, si je vous trahissais lorsque vous cherchez à m'obliger, mais vous me dites des choses si étonnantes, que je ne sais plus où j'en suis, et vous me faites presque peur quoiqu'enfin je ne sois employé *qu'à une opération de finance.*

— » Vous êtes un enfant que l'on joue, si vous n'êtes » pas un fin compère qui joue son jeu à part; laissons » ce propos et parlons d'autre chose. »

« Les sujets ne manquaient pas, la conversation fut variée. Nous nous séparâmes enfin, et je rentrai à l'hôtel, intrigué au-delà de toute expression de ce que Robespierre venait de me dire. En rapprochant son avertissement de celui de Chenier, je m'imaginai d'abord que le premier était ce député que le second m'avait affirmé se moquer du marquis de Favras; je me trompais, *c'était de plus haut lieu que Robespierre tenait son instruction.*

« Deux jours après Mr. de Favras arriva, je lui appris ce que je savais, il ne put deviner par qui il était trahi, car il avait eu des conférences avec plusieurs membres de la majorité de l'assemblée; cependant il me promit de prendre ses mesures de manière à découvrir le traître, il me demanda ensuite si j'avais l'ordre de le conduire chez Monsieur. Ma réponse fut négative, il alla trouver mon oncle; celui-ci n'en savait pas plus que moi; le Prince ne lui en disait pas un mot, mon oncle conseilla au Marquis de Favras de s'adresser au Comte de la Châtre; il suivit ce conseil, et depuis lors mon oncle ni moi ne sûmes rien de cette affaire que lorsqu'elle éclata; notre inquiétude alors fut extrême pendant quelque temps, nous redoutions non sans quelque sujet, d'être compromis, nous ne le fûmes heureusement pas.

« Robespierre, à qui j'en parlai, me recommanda de me taire, ainsi que mon oncle; il m'assura qu'on ne songerait pas à nous si, par une agitation dangereuse, nous n'attirions sur nous les regards des personnes chargées de poursuivre ce procès. On en connaît la suite, et on sait comment l'infortuné Favras fut la victime de son dévouement. »

Cet historien qui avait surpris *Robespierre sortant la nuit du Luxembourg, résidence de Monsieur*, dit à ce sujet :

«Je ne fus plus étonné que *Robespierre* m'eût engagé »avec *connaissance de cause*, à ne pas me mêler aux in»trigues du Marquis de Favras. Ceci avait lieu au moment où ce »malheureux gentilhomme venait de périr, indignement aban»donné. Je vis que *la trahison* veillait à côté de *la dupli»cité;* et je pris la résolution de ne point me compromettre; »il suffisait pour cela de garder un profond silence.

« Pour en finir, je ne puis m'empêcher de rapporter ici ce que fit Monsieur à ce sujet, pour se laver de toute coopération aux projets de ce malheureux gentilhomme. La voix publique s'opiniâtrait à voir dans S. A. R. l'auteur et l'instigateur de ce complot; ce bruit prenait une consistance capable de compromettre la tranquilité du Prince; celui-ci n'hésita pas à le combattre par une démarche éclatante; il se rendit à l'hôtel de ville. Son discours applaudi par quelques uns, parut obscur et embarrassé à beaucoup d'autres; on se demandait pourquoi Monsieur, par un acte de popularité qui n'était pas nécessaire à raison de sa dignité, donnait un exemple dangereux pour la famille Royale, et semblait provoquer le Roi ou la Reine à se justifier par eux-mêmes devant leurs sujets, des inculpations personnelles qu'on pourrait leur adresser. La démarche de Monsieur déplut généralement en France; j'entendis une femme de beaucoup d'esprit et qui certainement se trompait sur les intentions de son Altesse Royale, dire à ce sujet: « Monsieur s'imagine peut-être que »la couronne est en depôt au greffe de l'hôtel de ville. »

« C'était de l'injustice, mais on en a eu toujours à l'égard de ce Prince. Voici une anecdote qui a couru dans le temps, je voulais la raconter, lorsque je me suis aperçu qu'elle était consignée dans l'histoire de France de l'abbé de Montgaillard: elle me fut répétée par Cailhava et par le Prince Ferdinand de Rohan, dans une longue conversation, à un dîner que nous fîmes ensemble en 1808, chez la comtesse Fanny de Beauharnais; je copie l'anecdote dans l'ouvrage que je viens

de citer. « Quelque temps après *le 5 Octobre* 1789, on vint » avertir Mr. le garde-des-sceaux Champion de Cicé, que » Monsieur devait se rendre le lendemain vers midi, à l'hôtel » de ville, pour y faire hommage à la commune d'un dra- » peau tricolore, brodé par Madame, ainsi que d'un discours » éloquent en faveur de la révolution. Il était onze heures du soir » et Mr. de Cicé ne pouvait aller à cette heure au château; » il s'y rendit le lendemain à sept heures et demie du matin, » et insista fortement pour parler au Roi, quoiqu'il ne fût » pas levé. Louis XVI en pantalon et en robe de chambre » de mòlleton blanc, ouvrit la porte de sa chambre à coucher. » C'est vous (dit-il) Monsieur l'archevêque, quoi! de si bonne » heure, et qu'y a-t-il de nouveau, que venez-vous m'annon- » cer de sinistre? Vous avez l'air bien embarrassé. Sire, » répond le garde-des-sceaux; j'ai été informé hier au soir, » très-tard, que S. A. R. Monsieur, votre auguste frère, se » propose d'aller ce matin à l'hôtel de ville, offrir un dra- » peau tricolore *et prononcer un discours révolutionnaire.* » Quoique je présume que Votre Majesté est instruite d'une » aussi étrange démarche, j'ai cru de mon devoir de me » rendre auprès d'elle, pour l'informer des détails qui me » sont parvenus, et pour prendre ses ordres. Mon Dieu, dit » Louis XVI, avec un accent de douleur, et en élevant » les mains, il sera toujours le même. »

« Je me suis singulièrement écarté du fil de mon récit, pour placer d'une manière convenable cette anecdote assez remarquable; je m'empresse d'y revenir. Bailly écouta son Altesse Royale avec dignité et lui répondit.... Rien ne manqua de tout ce qui pouvait humilier le Prince, mais il avait rempli son but, et les soupçons devaient tomber, du moins il le croyait; mais il se trompait, ils continuèrent, et Favras sur l'échafaud ne parut qu'une victime sacrifiée à la gravité des circonstances.

Le nom du Marquis de Favras avait été conservé par

Fouché, l'homme qui sut si bien se rendre nécessaire par une foule de secrets dont les plus hauts personnages avaient à redouter la révélation, et qui, quoique régicide, fut scandaleusement inscrit par le frère de Louis XVI, devenu Louis XVIII, au nombre des Ministres de France. Voici ce que nous lisons dans les mémoires de Napoléon:

«Comme cette affaire a fait grand bruit et que j'ai vu dans un des pamphlets qui m'arrivent de Paris, qu'on cherche à la remettre sur le tapis, je veux dire ce que j'en ai su. L'avocat-général T..... avait été pour quelque chose dans cette intrigue, et comme le temps n'avait pas détruit en lui le besoin d'intriguer, je dus le faire enfermer aux îles Sainte-Marguerite. Ce fut à cette occasion que je dis à Fouché: faites-moi un rapport sur cet homme; il est en surveillance, il va chez Talleyrand; qu'est-ce que tout cela signifie?

«Le lendemain Fouché me présenta un rapport d'où il paraissait résulter en effet que T..... avait joué un rôle dans l'affaire de Favras. Le malheureux, selon ce rapport, était en effet *porteur d'une lettre du Comte de Lille, qui compromettait ce dernier à un tel point, que Favras la regardait comme une sauve-garde.* La question était donc, pour pouvoir sacrifier Favras sans danger, de lui arracher préalablement *la lettre de Monsieur*, et c'est ce dont fut chargé l'avocat-général. C'était un homme d'une haute stature et doué d'une grande force corporelle. S'étant fait conduire dans la prison de Favras, il y resta seul avec lui, et ne lui dissimula point que sa position était telle qu'il fallait absolument qu'il fît le sacrifice de sa vie. *Favras s'emporta en invectives contre Monsieur, lui reprocha sa fausseté, déclara qu'il la ferait connaître, et que rien ne l'empêcherait d'user de tous ses moyens de défense, puisque ceux qui l'avaient mis en avant l'abandonnaient aussi lâchement.* Favras eut l'imprudence de

laisser entrevoir qu'il avait sur lui *la lettre de Monsieur* ; là-dessus, T..... usant de la supériorité de sa force, se précipita sur le malheureux, le terrassa dans le silence de son cachot, et lui arracha la lettre, qu'il a gardée ensuite, pour s'en faire à lui-même une sauve-garde. Après cette brutale expédition, véritablement indigne d'un magistrat, Favras comprit que rien ne pouvait plus le sauver; que n'ayant plus de preuves à donner, on ne tiendrait aucun compte des déclarations qu'il pourrait faire; il se résigna donc, *et reçut la promesse que Monsieur aurait soin de sa famille.*

«Cette lettre doit exister encore au ministère de la police où elle a été déposée, quand elle fut depuis saisie avec les papiers de T..... à moins que Rovigo ne l'ait brûlée, ou rendue dans ces derniers temps à sa famille. Si elle est entre ses mains, ce sera un talisman, car on obtient tout des Bourbons par peur, et jamais rien par reconnaissance; vingt de leurs anciennes créatures me l'ont dit.

«Quant à Favras, il subit sa peine, *parce qu'il fallait épouvanter Monsieur, en frappant son confident*: voilà du moins ce que je tiens de Fouché.»

Touchard-Lafosse dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle* nous apprend quel était le but de ce complot.

«Mon père, dit l'auteur, m'emmenait une fois par semaine dîner chez un ami de la rue de Vaugirard. *Or, le 26 Décembre*, nous rendant à notre dîner hebdomadaire, nous passâmes devant la porte principale du Luxembourg, celle sur laquelle on a écrit, depuis la restauration, ce galimatias fort gentil: *Palais de la chambre des pairs.*

«Tandis que nous passions, on faisait foule à la porte de cette demeure Royale; nous nous approchâmes..... alors parut une masse vivante, au visage fleuri, à la frisure soignée, qui fit pencher considérablement un superbe carrosse à panneaux sablés d'or, pour se hisser dedans. Cette masse

n'était rien moins que Monsieur, frère du Roi. Le bulletin de la rue nous apprit que son Altesse Royale se rendait à l'hôtel-de-ville, afin de désavouer les bruits injurieux répandus dans le public, relativement à ses relations avec le Marquis de Favras, arrêté récemment comme prévenu de complots contre-révolutionnaires.

« Je ne sais si le Comte de Provence persuada la commune assemblée ; mais en admettant l'affirmative, je dois dire que cette conviction ne fut nullement partagée par le peuple. *L'on demeura et l'on* demeure convaincu, *que son Altesse se proposait tout simplement d'enlever le Roi son frère, de le jeter dans une place forte, sous prétexte de pourvoir à sa sûreté; puis de se faire déclarer d'abord régent du royaume, ensuite Roi constitutionnel, par une hypocrite et temporaire accession aux travaux du corps représentatif.* Le procès de Favras, loin d'affaiblir les soupçons qui avaient plané sur le Prince, ajouta plus tard à leur probabilité. Lorsque Monsieur fut en carrosse, il salua gracieusement de la main une dame qui lui souriait d'une fenêtre du Palais. Ma candeur de dix ans, aurait assurément vu dans cette dame, plus piquante que jolie, la volumineuse Princesse Savoyarde, au visage un peu boursoufflé que l'on appelait, *à cause de son air masculin*, le gros-Madame. Mais Monsieur de Provence ne dépensait pas ainsi sa galanterie en gracieusetés conjugales. La beauté du balcon était Madame de Balby, que le Prince honorait d'une émission de soupirs dont elle proclamait hautement l'économie.

« Dans le commencement de l'année 1790, on était fort occupé à Paris du procès de Favras, déclaré coupable de haute trahison par le Châtelet de Paris. Mais ce crime, quel était-il? Par qui avait-il été provoqué? Le Marquis de Favras ne pouvait être que le bras, non la tête d'une conspiration ; pourquoi l'aurait-il ourdie, si son résultat n'eût dû profiter à personne ; et quel autre homme qu'un

des premiers personnages de l'état eût osé songer à se revêtir du manteau royal que l'on voulait arracher à Louis XVI ? Voilà ce que toute la France se dit, lors de ce procès mystérieux; puis la cour souveraine, investie du pouvoir de le juger, contribua par sa maladresse et ses iniquités flagrantes à fixer le soupçon *sur le Prince qu'elle prétendait servir.* S'il restait quelque doute à cet égard, il suffirait pour le dissiper de ces étranges paroles du rapporteur Quatremère de Roissy : « Votre mort, Monsieur, est nécessaire à la tranquillité publique. » Dans une affaire où rien n'a été éclairci, où le motif même de l'accusation fut éludé ; quelle déclaration, Grand Dieu !

« Le bras de la conjuration fut anéanti, aux rires, aux chants féroces d'une foule abusée, et la tête dirigeante en ce moment-là, peut-être courbée par le remords, se redressa plus tard sur la France, avec son sourire banal, sa franchise habilement simulée ...... mais ce sourire, cet abandon laborieux, n'abusèrent que ceux qui ne savaient pas interpréter un regard oblique et faux. Dans ce regard, il y avait une pensée sanglante ; elle se révéla à la fin de l'année 1815.

« J'aurai toujours présent à la vue le terrible spectacle du supplice de Favras ; c'était le 19 février ; je revenais avec toute ma famille de l'île St. Louis. Une espèce de houra infernal qui signale l'arrivée d'un condamné en place de Grève, se fit entendre sur un autre point, nous portâmes involontairement nos regards de ce côté, et nous vîmes s'avançant au-dessus de la foule, comme un pâle fantôme, l'infortuné Favras, monté sur une charrette et entouré de la maréchaussée portant des torches, pour éclairer cette marche funèbre. J'aurai toute ma vie présente devant moi cette figure réfléchissant à la fois le calme d'une haute résignation, et le mépris d'une grande iniquité..... Ah ! laissons tomber le rideau sur cette tragédie, plus infâme

encore de son iniquité que de la sanglante catastrophe qui en marqua le terme. Monsieur entretint secrètement la veuve de l'infortuné Favras ; il acheta, a-t-on dit, au prix d'une somme de 12,000 livres, quelques infidélités à introduire dans le testament du défunt qui devait être rendu public, et par une pension assurée à Madame de Favras, s'efforça de diminuer les désastres d'une famille dont l'opinion publique l'accusait hautement d'avoir sacrifié le chef. Mais Monsieur n'en avait pas fini avec cette opinion. »

On est affligé de voir Mr. Touchard-Lafosse associer Marie-Antoinette à l'infamie du Comte de Provence, dans cette affaire Favras, que le Prince et ses complices auront probablement représentée comme tendant à servir la cause de Louis XVI en brisant les chaînes qui entravaient sa liberté ; et l'infortuné Marquis lui-même se sera vu tromper par Monsieur sur le véritable but de son entreprise. Un sentiment d'animosité guida toujours la plume de Touchard quand elle avait à tracer les noms du Roi et de la Reine. Comment n'a-t-il pas compris qu'il y avait plus que de l'absurdité à prêter à la Reine une part dans un complot dont le but était d'enfermer Louis XVI dans une place forte, et de placer la couronne sur la tête du Comte de Provence, l'ennemi le plus acharné de son auguste souveraine ? C'est ainsi que la passion aveugle, et que les mémorialistes ou historiens donnent à leurs opinions particulières, à leurs haines politiques, la consistance de faits qui le plus souvent répugnent tellement au sens commun, que la seule assertion suffit pour en démontrer la ridicule invention. J'ai pu me convaincre de cette vérité, en comparant entre eux les écrits qu'on a publiés sur les révolutions de France. Chaque écrivain a sa version sur un même fait, selon la couleur de son parti. Il en est bien peu qui restent dans les termes d'absolue vérité, hors de laquelle les ouvrages qu'on nomme historiques, ne sont pour la plûpart que des pamphlets,

des accusations sans fondement contre ceux qu'on n'aime pas; car l'opposition, avec sa tactique bien connue, existe dans l'histoire, comme elle est dans les chambres, dans les journaux, dans les chaires, escortée de toutes les considérations de l'égoïsme et de l'orgueil. Alors les histoires où la religion et la politique jouent le principal rôle, loin d'être le récit d'événemens tels qu'ils se sont passés, n'offrent que des interprétations malignes, des dissertations sur des faits, sur des personnes, qu'un auteur partial veut, bon gré, mal gré, mettre en rapport avec les opinions qu'il lui importe de faire prévaloir, d'après un système arrêté d'avance. La façon de penser des historiens fait l'histoire, et non pas l'histoire leur façon de penser, si du reste, la mauvaise foi n'entre pas pour beaucoup dans les travestissemens qu'ils se permettent. Chaque nom d'auteur a plus ou moins de partisans qui répètent niaisement ce qu'ils ont lu, et voilà comment les erreurs se propagent, comment elles deviennent l'opinion publique, que la logique et la raison vainement combattent; on croit parce que l'on croit; parce que monsieur un tel croit ainsi. C'est par cette marche perfide, que depuis l'assemblée des États-Généraux, on a flétri tant d'existences irréprochables, justifié tant de consciences criminelles. En écrivant pour soi, on a sacrifié aux individualités l'intérêt général, et il faut une profonde observation, une grande abnégation de tout préjugé, pour démêler le vrai dans l'ensemble des contradictions qu'on rencontre à chaque page, dans les ouvrages de nos hommes d'état, que j'appellerai bien plus justement, hommes de partis. En est-il un seul qui se soit donné la peine d'examiner les faits qui détruisent la croyance à la mort du Dauphin au Temple? Pas un ne paraît même se douter que ce fait appartient à l'histoire; et l'on se vante de rechercher scrupuleusement la vérité, en se bornant à dire: Le fils de Louis XVI est mort le 8 Juin 1795; lisez son acte de décès. Mais on se garde bien d'ajouter que depuis

1795, une foule d'écrits qui n'ont jamais été réfutés, ont donné publiquement un démenti formel à des assertions historiques qu'on ne répète pas moins, avec une hypocrite assurance, quoique bien convaincu de leur fausseté. Ces réflexions se trouveront souvent justifiées dans le cours de cet ouvrage, et le lecteur impartial pourra lui-même en faire une judicieuse application.

Après les journées des 5 et 6 Octobre, la cour à qui l'on avait fait croire que le Duc d'Orléans, étant éloigné de Paris, l'ordre public ne tarderait pas à renaître, parce qu'il était désigné comme le principal instigateur des mouvemens révolutionnaires qui s'étaient manifestés; la cour dut être bientôt désabusée. La populace fut de nouveau mise en effervescence, et pour remuer plus efficacement les passions populaires, on suscita une disette factice, que le continuateur de l'histoire de France de l'abbé Millot, impute aux machinations du cabinet Britannique. Des attroupemens se formèrent à Paris et l'on eut à déplorer de nouvelles scènes de désordres. Il était donc urgent pour l'autorité, de songer à jeter un contre-poids dans la balance de la révolution, pour en comprimer les excès, et puisqu'il n'y avait plus moyen de l'arrêter, pour la diriger dans sa marche. La Reine comprit que l'homme qui dominait l'opinion par son ascendant, était seul capable d'opposer des digues au torrent qui débordait de toutes parts, et menaçait d'entraîner dans son cours les derniers débris de l'ancienne monarchie. Sa Majesté se décida donc à entamer des négociations avec Mirabeau. Il y eut entre elle et lui, dès le commencement de 1790, des entrevues secrètes. Je tiens du Duc de Normandie que Mirabeau avait fait, en sa présence, à Marie-Antoinette, la promesse formelle de se ranger du parti du Roi, moyennant des engagemens réciproques du côté de la cour, conformément aux exigences du prépondérant tribun. « Ma mère, m'a dit » bien des fois S. A. R., était obligée de recevoir cet homme,

» la nuit, sans autre témoin que moi, afin d'envelopper ses » relations du plus profond mystère, seul moyen d'en assurer » le succès, car toutes ses démarches étaient espionnées et » rapportées à ses ennemis. Je la vois encore tremblante et » agitée, dirigeant Mirabeau au travers de sombres et secrètes » communications, pour le conduire dans un endroit dérobé, » où se tenaient les conférences. Je fus toujours avec elle, » j'ai entendu toutes leurs conversations. Je me les rappelle. » Je suis certain que cet homme était sincère, et qu'il eût » employé toutes les ressources de sa puissance, pour ré- » parer le mal qu'il avait fait, et sauver la monarchie avec » mon infortunée famille. L'eût-il pu? Je l'ignore. Déjà il » avait donné des preuves de sa bonne foi et préparé son plan, » lorsqu'une mort subite et que je crois l'effet du poison, » d'après ce que j'ai entendu dire alors, vint priver mon » infortuné père et ma trop malheureuse mère de l'unique » ressource de salut qui leur restât. »

L'histoire, d'accord avec ces importantes révélations, confirme sans contradiction, que Mirabeau s'était lié par un traité avec la cour, qu'il suivait loyalement la nouvelle ligne de conduite qu'il avait adoptée, et qu'il avait publiquement, avec courage, donné des preuves de son dévouement monarchique. Sa mort est également attribuée à la faction Jacobine, à qui une dénonciation secrète avait appris la conversion du puissant démagogue, qu'on savait capable de relever le trône, par la magie de sa véhémente éloquence, et la domination qu'il exerçait sur les esprits. Je citerai quelques témoignages confirmatifs.

« Mirabeau fit enfin des conventions avec la cour, *par le secours d'un intermédiaire.* Loin de sacrifier ses principes, il y amenait le pouvoir et recevait en échange les secours que ses grands besoins et ses passions désordonnées lui rendaient indispensables.

« Son traité fut fait dès les premiers mois de 1790. Mira-

beau *vit la Reine*, la charma par sa supériorité, et en reçut un accueil qui le flatta beaucoup. Il avait fait un plan pour soutenir la cause de la monarchie. On ne connaît pas tous ses moyens d'exécution. On se demande encore, si même en parvenant à dompter le parti populaire, il eût pu se rendre maître de l'aristocratie et de la cour. Un de ses amis lui faisait cette dernière objection. *Ils m'ont tout promis*, disait Mirabeau. Le Roi ayant demandé à Mr. de Liancourt s'il accepterait un portefeuille en compagnie de Mirabeau, Mr. de Liancourt répondit qu'il était décidé à faire tout ce qu'exigerait le bien de son service. Mirabeau informé de cette circonstance, en fut rempli de satisfaction et ne douta plus que, *dès que les circonstances le permettraient, on ne le nommât ministre*. Sa mort enleva tout courage à la cour. Elle avait voulu qu'il fît son testament, promettant d'acquitter tous ses legs. » (Thiers.)

« Au moment où l'aigle de la constituante démentait déjà ouvertement son caractère de véhémente popularité, *on avait fait consentir Louis XVI à lui accorder un ministère;* une correspondance de la Reine avec le Marquis de Bombelles, Colonel des hussards de Berchigny, révèle les circonstances du traité conclu, vers le 24 ou le 25 Janvier 1790, entre la cour et Mirabeau. Le Roi et la Reine le reçurent *pendant la nuit, dans une de ces caves des Tuileries*, où Napoléon devait entasser plus tard quatre cents millions, produit de ses glorieuses conquêtes. Cette entrevue nocturne a manqué au pinceau de nos grands peintres. Quel drame dans ce rapprochement d'une éminente popularité et d'une royauté décrépite qui, pour sortir de l'abîme, se voyait contrainte à tendre la main au plus redoutable de ses adversaires! Elles devaient éclairer des physionomies étrangement expressives, les lueurs qui tombaient de la lampe appendue aux voûtes de cette salle souterraine.

Le Roi n'avait pas été appelé aux premières négociations de la cour avec Mirabeau: Ce *fut la Reine seule qui le vit d'abord.* Louis XVI, désormais fut sûr de Mirabeau, dont la grande voix ne faisait plus entendre que des opinions monarchiques.

«Tout-à-coup, dans les derniers jours de mars, retentit, comme un coup de tonnerre, par une belle matinée, cette nouvelle entièrement inattendue: Mr. de Mirabeau est dangereusement malade. Aussitôt que le peuple connut le danger de l'orateur qu'il chérissait encore, sa porte fut assiégée par une foule immense qui, d'heure en heure, exigeait qu'on lui fît parvenir le bulletin de la maladie. Non-seulement les membres influens de l'assemblée témoignèrent un vif intérêt au grand orateur, mais Louis XVI envoya plusieurs fois un de ses pages s'informer de son état. Quoique Mirabeau se vît mourir, il ne cessa point de songer aux grands intérêts de l'état. Hélas! disait-il, le 1 avril, aux nombreux amis qui entouraient son lit: j'emporte dans mon coeur le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux.» (Touchard-Lafosse.)

«On avait droit d'attendre d'heureux résultats des secours de Mirabeau, lorsque la mort imprévue de ce célèbre orateur vint, au bout de trois mois, détruire toutes les espérances qu'il avait fait concevoir. Déjà il avait affronté les fureurs populaires, en soutenant les principes de la monarchie et n'avait pas craint de déclarer, en montrant du geste les grands révolutionnaires assis au haut du côté gauche de l'assemblée: qu'il combattrait toute espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, dans quelque système que ce fût, et dans quelque partie du Royaume qu'ils osassent se montrer. Il voulait absolument que le Roi s'éloignât de Paris; il avait plusieurs plans à ce sujet et il en garantissait la réussite. Mais, soit que sa

constitution, altérée par des débauches sans nombre, ne pût pas résister aux orgies auxquelles sa fortune nouvelle lui permit de se livrer; soit que les factieux qu'il avait dénoncés, craignissent de lui voir réunir les fragmens de la couronne qu'ils avaient brisée ensemble, et qu'en conséquence sa fin eût été avancée par le poison, ainsi que le docteur Cabanis, son médecin, le dit hautement, il mourut, lorsqu'il commençait son oeuvre de restauration du pouvoir monarchique. Quelques semaines de dévouement et de retour à la loyauté effacèrent sur-le-champ quarante-six années de scandale de tout genre. Telle est la force de la fidélité, telle est l'influence des vrais principes. » (Weber.)

« Mirabeau n'ignorait point que dans l'état d'avilissement auquel était réduite l'autorité Royale, on ne pouvait rien tenter de décisif. Il voulut donc marcher vers son nouveau but avec prudence et mesure; car il fallait avant tout que sa popularité ne fût pas compromise. Il promettait de contenir les plus audacieux révolutionnaires en les menaçant de dévoiler à la nation le tableau de leurs crimes. Le plus important était de s'assurer de la fidélité de l'armée envers le souverain; on pensait aussi, et c'était l'avis de Mirabeau depuis son changement, qu'il fallait engager le peuple à demander la dissolution de l'assemblée et la convocation d'une assemblée nouvelle, en se fondant sur ce que la législature existante avait outrepassé l'autorité dont elle avait été originairement investie, ce qui eût mis en suspens la légitimité des décrets organiques émanés d'elle. Il entrait dans ce projet que le Roi quitterait Paris, où l'on n'osait pas se dissimuler l'état de captivité dans lequel il était réellement retenu. Se mettant en personne à la tête de ses troupes que commandait le Marquis de Bouillé, il fixerait à Montmédy sa résidence Royale, et là, il se proclamerait le protecteur de son peuple, le défenseur de ses droits et de sa liberté. A la mort de Mirabeau, les bruits les plus

atroces furent répandus dans le public; on prétendit qu'il avait été empoisonné, et les détails ne manquèrent point sur sa fin tragique. Il est hors de doute que ses plus intimes complices lui administrèrent la dose qui mit fin à sa vie. Il expira dans les bras de Talleyrand, le 2 avril 1791. «J'emporte la monarchie avec moi; des factieux s'en partageront les débris; toi, mon ami, tu as trop d'esprit, pour ne pas en avoir ta part.» Telles furent les dernières paroles de Mirabeau. Talleyrand et son ami ou instrument, le médecin Cabarrus, qui soignèrent Mirabeau durant ses dernières heures, pourraient seuls donner des explications capables de détruire les soupçons qui planent sur la cause réelle de la mort de leur héros. Mais il est à craindre que leur secret ne demeure enseveli dans la même tombe *où fut déposé avec le corps de Louis XVII, le nom de son* empoisonneur.» (Mr. de Talleyrand. Mémoires.)

Louis XVIII rapporte à sa manière ce grave événement, auquel il donne le nom de «Double intrigue, dont les conséquences, assure-t-il, furent funestes au Roi, car il semblait que toutes les chances dussent tourner contre lui.» Son langage est si contraire à la vérité de l'histoire, son récit tellement absurde, qu'il suffit de les énoncer pour en démontrer l'imposture. Ils nous révèlent l'embarras d'une conscience inquiète, l'hypocrite noirceur d'un fourbe qui accuse pour prévenir l'inculpation que sans doute il se sent mériter.

Nul, prétend-il, ne peut mieux que lui éclaircir ce point obscur de notre histoire contemporaine, placé comme il l'était pour tout connaître. Une dame, dont le nom lui échappa, parce qu'il eût été impolitique de la nommer, lui aurait annoncé que Mirabeau avait demandé à traiter sans intermédiaire avec Mr. de Laporte, et que les négociations eurent lieu, dans une maison tierce, où l'on eut l'air de se rencontrer par hasard.

Il est possible que Mr. de Laporte ait été un intermé-

diaire entre Mirabeau et la Reine, pour amener les entrevues secrètes dont m'a parlé S. A. R. le Duc de Normandie. Ce qu'il y a de certain, c'est que Marie-Antoinette mit de côté les considérations les plus impérieuses, pour traiter elle-même directement avec Mirabeau une question d'une telle importance, que le sort de la monarchie, du Roi et de la Reine en dépendait; c'est que trahie et délaissée comme l'était la cause Royale, dans les circonstances désespérantes où se trouvaient leurs Majestés, la Reine ne pouvait se fier qu'à elle seule, du soin de mener à bonne fin la délicate entreprise de se faire un appui protecteur du formidable adversaire qu'elle avait tant d'intérêt à gagner; c'est que la plus légère indiscrétion eût perdu Mirabeau, en aggravant la situation du Roi, et que des deux côtés, la seule marche à suivre que commandât l'urgence, dût être et fut précisément celle rapportée par l'unique témoin des conférences obligées, le Dauphin. Et pourtant Louis XVIII, égaré par une pensée dont il ne pouvait se déguiser l'effroi, ose effrontément reprocher à la Reine d'avoir elle-même intrigué pour empêcher le résultat avantageux qu'elle feignait de vouloir obtenir dans ses négociations compromettantes avec Mirabeau. « Ses exigences, dit-il, étaient si exorbitantes, ses propositions si étranges, surtout celle d'entrer au ministère, que la Reine les trouva intolérables, quoique le Roi ne fût pas éloigné de les accepter. Comment néanmoins refuser lorsqu'il entendait avoir tout ou rien. Si l'on prenait ce dernier parti, ne se ferait-on pas de Mirabeau un ennemi irréconciliable? Quoi qu'il en soit, Marie-Antoinette ne put se décider à se donner un maître, elle qui était habituée à commander. »

Quoi! la Reine commandait, après les journées d'Octobre! Elle craignait de se donner dans Mirabeau un maître, au moment où la plus vile populace demandait sa tête, gouvernait la France et tenait emprisonnée aux Tuileries toute la famille Royale! Pour quel genre de lecteurs l'usurpateur croyait-il donc écrire?

« Le Baron de Breteuil que la Reine consulta, *je crois*, ajoute-t-il, lui fournit un *stratagême* qu'elle s'empressa de mettre en usage; ce fut *d'instruire en secret les Orléanistes, que Mirabeau avait traité avec la cour, à la condition d'être premier ministre*, et que sa nomination se ferait incessamment. Les Orléanistes comprirent sans peine tout l'intérêt qu'ils avaient à s'y opposer ; ils travaillèrent donc en conséqnence ; ils représentèrent le député provençal comme étant sur le point de devenir le régulateur de la France et de l'assemblée, par les fonctions de premier ministre qu'il allait remplir ; ils parlèrent avec indignation de sa prétendue trahison ; bref, ils indisposèrent les esprits contre lui, et les préparèrent à lui être défavorables. Necker se lia avec les Orléanistes ; enfin les royalistes qui haïssaient Mirabeau à titre de transfuge, ne voulurent point seconder les désirs du Roi et de la Reine, et ils usèrent de tous leurs moyens pour empêcher Mirabeau d'entrer au ministère.

« Parmi les députés qui se signalèrent dans cette ligue contre un seul homme, on distingue les Noailles..... *Robespierre* jetant dès-lors les fondemens de sa popularité, et déjà signalé comme incorruptible, puis le garde-des-sceaux *Champion de Cicé*, l'un de ceux dont la Reine s'était servie dans cette circonstance.

« Tandis que par cette voie détournée, Marie-Antoinette essayait d'écarter Mirabeau, *elle le leurrait*, en affectant un vif empressement à remplir la promesse qu'on lui avait faite. Il fallait, pour l'effectuer, que l'assemblée y fût en quelque sorte consentante, et engageât Mirabeau à faire, à ce sujet, des démarches dont *à l'avance elle prévoyait le non succès*. Mirabeau avec tout son esprit ne soupçonna pas *qu'on le jouait*, sachant quel besoin on avait de lui aux Tuileries. Vaincu, il s'indigna de sa défaite, en chercha la cause, et ne put la découvrir, tant le secret fut bien gardé. Personne avant moi, je crois, ne l'a fait connaître. Néan-

moins, la Reine fit tout son possible pour consoler Mirabeau de sa mésaventure, en lui demandant ses conseils; elle voulait bien utiliser son génie dans l'avantage de la couronne, mais non consentir à le placer dans une position qui mît cette couronne sous sa dépendance absolue. Tel fut le dénouement de cette intrigue remarquable, où la personne qui avait le plus grand intérêt à ce qu'elle échouât, fut celle qui mit tout en oeuvre pour sa réussite. *Ce ne fut qu'après la mort de Mirabeau que la Reine me conta ce qu'elle avait fait.* »

Cette dernière partie du récit met le comble au dégoût que nous inspire la mauvaise foi du narrateur. Qui croira que la Reine qui, dans ses rapports mystérieux et si pénibles pour elle, avec Mirabeau, n'avait en vue que le salut de l'état, ait pu avoir même la pensée de se jouer d'un pareil homme, du député le plus influent de l'assemblée? Qui croira que, dans l'hypothèse de ce fait évidemment mensonger, elle eût subitement oublié les menées ténébreuses de son beau-frère, la haine qu'il lui portait, pour lui faire, à lui son ennemi personnel, la confidence inutile et compromettante d'une trâme non moins impolitique que contraire à sa dignité Royale, et dont la conception n'a pu entrer que dans la tête de celui qui la raconte. On doit nécessairement imputer à quelque dénonciation traîtresse l'issue fatale des négociations qui, couronnées d'un plein succès, se terminèrent par la mort du héros populaire, au moment où il employait l'ascendant de son génie dans les intérêts du trône désormais constitutionnel. Mais d'où partit la dénonciation? *Voilà le point obscur de l'histoire.* En accuser la Reine, c'est insulter grossièrement au plus commun bon sens. Avoir la sottise de sanctionner cette fable ridicule du témoignage de la Reine, qui, d'après les propres aveux du Comte de Provence s'était complétement éloignée de lui, c'est calomnier son jugement, après avoir diffamé les vertus et la loyauté de cette femme héroïque

qui fut si grande dans ses malheurs, si étonnante par l'étendue de sa perspicacité et la supériorité de son intelligence, que même, elle a conquis l'admiration de ses ennemis, et fut avec justice égalée aux Reines dont la postérité consacre les hautes vues de profonde politique. Louis XVIII, en accusant par le mensonge, donne le droit d'accusation contre lui, car la dénonciation a dû venir de la part de quelqu'un dont l'ambition ne pouvait consentir à ce que Mirabeau devînt le défenseur du trône de Louis XVI. L'usurpateur de la couronne de Louis XVII n'avait-il pas en 1790, d'après son caractère bien connu, des motifs pour redouter la présence de Mirabeau dans les conseils du Roi? S'il en avait, et ce fait n'est point équivoque, le nom de l'accusateur prend forcément la place de celui de la Reine dérisoirement accusée, et le seul point obscur à éclaircir, est éclairci.

Comme l'événement de la mort de Mirabeau est d'une haute importance dans l'histoire et l'un des plus désastreux pour la famille Royale; qu'il fait ressortir avec une vérité entraînante les mensonges délibérés de Louis XVIII, et les motifs qui le dirigeaient dans la rédaction de ses mémoires, ceux de masquer les voies de son ambition, par un système de fourberie qui met le comble à l'opprobre dont il s'est couvert, je terminerai ce récit par le témoignage de l'auteur des *Mémoires et Souvenirs*.

«La Reine, dit-il, s'apercevant que ceux en qui elle avait placé sa confiance, n'étaient pas de force à maîtriser le torrent, avait fini par revenir de ses préjugés contre Mirabeau, et cherchait à le gagner. Elle commença l'exécution de ce projet en chargeant mon oncle de voir le fougueux tribun. Ce ne fut pas cette fois de la part d'une coterie comme auparavant, mais de la part du Roi.

«Afin de ne pas éveiller les soupçons, mon oncle réunit à dîner les députés que je viens de nommer; Mirabeau, à

qui il avait témoigné à l'assemblée le désir de causer intimement avec lui, s'était engagé à venir de bonne heure. Il ne manqua pas au rendez-vous. Je l'attendais au salon, et je le fis passer au plus vite dans le cabinet de mon oncle. Il dit en entrant à celui-ci: «Nous voici de nouveau en »présence, Monsieur, je présume que nous aurons à causer »sérieusement, et j'en suis d'autant plus charmé que les »obstacles dont je me défiais ne sont plus en France; leur »éloignement ne leur donnera pas la facilité de mal conseiller.»

«A la suite de ce propos, il demanda si le Roi avait le dessein de l'employer. «C'est plus en son nom encore qu'en »celui de la Reine, répliqua mon oncle, que je suis chargé »de vous parler. — Oh! répondit Mirabeau, avec vivacité et »en riant, vous allez au-delà de mes désirs, je veux bien »que le Roi soit dans ceci pour quelque chose, mais j'aime »cent fois mieux que la Reine en soit aussi, c'est une maî»tresse femme; il y a dans sa tète seule plus de caractère »que dans celle de tous les Bourbons ensemble. Je me »flatte de réussir si elle songe à se raccommoder avec moi, »mais elle m'a traité bien horriblement.

— «Elle vous jugeait d'après vos oeuvres, lui dit mon »oncle, vous avez paru si furieux. — Bon! il fallait être »comme cela; autrement, comment me serais-je fait con»naître? Au fond, quoique je sois un gros mangeur, je ne »suis pas un ogre, ce n'est pas du sang qu'il me faut, »mais de l'argent, car j'ai d'immenses besoins; quand je »dis de l'argent, ce n'est pas tout, il y a encore la con»sidération publique à laquelle j'attache un grand prix; »mais voyons ce que vous avez à me proposer, je présume »que vous n'êtes pas ici sans une manière de lettre de »créance.»

«Mon oncle en avait deux; une du Roi et l'autre de la Reine. La première ne contenait que peu de mots, elle donnait au porteur plein pouvoir pour traiter avec Mirabeau;

la seconde plus étendue, et que j'ai eue dans les mains, car on nous l'apporta sous cachet volant, était ainsi conçue. «Je »suis, Monsieur, épouse, mère, et Reine; les Français, »quoique les enfans d'adoption ne me sont pas moins chers »que ceux donnés par la nature. Si je me suis trompée »dans la voie que j'ai suivie pour faire leur bonheur, je »ne me refuse pas de prendre un meilleur chemin, je suis »prête à prendre les conseils d'un homme d'état habile, qui »veuille comme moi conserver les droits du trône et ceux de »la nation; de vous, Monsieur, par exemple, de vous qui »avez voulu nous paraître redoutable, afin de vous faire »connaître, et qui dans votre coeur, conservez, tout me »l'assure, les sentimens d'un gentilhomme et d'un Français »loyal; voulez-vous nous servir avec autant de franchise »qu'on en met à vous le demander? Notre confiance est à »ce prix; nous voulons tout ce qui sera bien, mais nous »n'entendons pas nous livrer pieds et poings liés à des in»trigans dont vous ne tarderiez pas à vous plaindre vous»même. Vous savez ce qu'on veut et à qui on en veut; nous »vous apprendrons ce que nous voulons, et nous n'en vou»lons à personne, car parmi ceux qui nous en veulent, il »y en a beaucoup d'égarés. Je compte sur votre zèle comme »vous pouvez être certain de notre reconnaissance.»

— «Voilà une lettre charmante, s'écria Mirabeau, en »la portant à sa bouche dans un enthousiasme respectueux. »Ah, si le Roi pouvait..... Monsieur, poursuivit-il, vous »annoncerez à Sa Majesté qu'elle n'aura pas désormais un »sujet aussi fidèle et aussi complètement dévoué.»

«Mon oncle, charmé de ce propos, crut en vrai vieillard, devoir ajouter en passant un mot sur les avantages honorifiques et pécuniaires qu'on lui réservait. Mirabeau l'interrompant aux premières paroles: «Ah! pour aujourd'hui, dit-il, »laissez-moi rentrer dans la chevalerie, demain nous redes»cendrons aux vils calculs de la nécessité.»

« Mirabeau ajouta qu'on pouvait s'adresser à lui par l'intermédiaire d'un de ses amis qu'il désigna. Il me fit l'honneur de dire à mon oncle que si l'on m'envoyait en message vers lui il ne me repousserait pas ; mais il insista fortement sur un point, celui d'avoir promptement une audience de la Reine. « Qu'elle me la donne où elle voudra, je me hâterai » de me rendre à ses ordres. »

« La conférence finit là. Mirabeau, sortant du cabinet de mon oncle, rentra dans le salon par l'antichambre comme s'il ne faisait que d'arriver.

« Mon oncle se hâta de rendre compte à la Reine de son entretien avec Mirabeau ; elle parut flattée de l'enthousiasme qu'il avait manifesté, puis faisant un retour sur elle-même : « Le croyez-vous sincère, demanda-t-elle ? — Oui, Madame, » tout me répond de lui, sa vanité, son ambition et son orgueil » nobiliaire, non moins que son amour de la dépense et du » jeu.

— « Il tiendrait aux privilèges de son ordre ? — Beaucoup » plus, Madame, que ceux qui les défendent contre lui.

« Marie-Antoinette dit qu'elle parlerait au Roi et qu'elle ferait connaître la décision de Sa Majesté. Je rapporterai plus tard la suite de cette intrigue si légitime.

« Robespierre, le lendemain du dîner de mon oncle, vint me voir de grand matin, je me levais. « Vous voilà de bonne » heure, lui dis-je ? — Jamais assez tôt quand on peut servir » son pays, me répondit-il ; vous avez eu hier nombreuse » compagnie. — Quelques députés. — Oui, Cazalès et Mirabeau, » Maury et Vadier, l'eau et le feu, le soleil et la nuit. » Votre oncle serait-il alchimiste par hasard, et voudrait-il » faire sortir de cette fusion la pierre philosophale ? — Je ne » le pense pas. Les uns sont ses amis, les autres lui ont » été recommandés.

— « Mirabeau est venu ? — Le dernier.

— « Mon ami, » poursuivit Robespierre, je vous le ré-

»pète, n'intriguez pas, vous vous en trouverez bien. — Moi! »intriguer à mon âge. — On dirait que vous avez quinze ans. — «J'en ai vingt-six. — Mais votre oncle en a soixante-»dix peut-être, il pense pour vous et vous marchez pour »lui; je vous veux du bien, tenez vous tranquille.

— «Il me semble qu'on vous a bien vite parlé de ce »dîner.

— «Oui, on surveille Mirabeau, et on ne veut pas »croire à l'innocence de ses démarches.

«Je compris que nous avions été dénoncés par un de nos convives, peut-être par trois, mais il me fut prouvé qu'on n'avait pas soupçonné que Mirabeau était arrivé avant eux. Je fus lui conter, dès que Robespierre m'eut quitté, ma conversation avec celui-ci. — «Le drôle, me dit-il, voilà un »beau métier! Veut-il seul se mêler de cabaler; qu'il ne »me fasse pas monter la moutarde au nez, car je pourrais »bien lui demander en face de toute l'assemblée *ce qu'il* »*va faire nuitamment au petit Luxembourg.*

«Vous croiriez, m'écriai-je? — Mon jeune ami, me »répliqua Mirabeau avec gravité, le Roi est bien malheu-»reux, et si une main puissante ne le tire de là, il est »perdu! Ce pauvre Prince est seul, oui, seul avec la Reine.»

«Après avoir ainsi parlé, il se promena à grands pas, et s'appuyant sur la tablette de la cheminée, il se mit à réfléchir profondément, puis se tournant vers moi: «Allez dire à votre oncle que je me dévoue plus que jamais à mon nouveau parti; il n'y a que moi, qui puisse venir utilement au secours de cette famille.»

«La Reine qui appréciait sa position, demeurait convaincue que l'assistance de Mirabeau lui était nécessaire; elle parla dans ce sens à Louis XVI; ce dernier ne partageait pas entièrement son opinion; beaucoup de gens avaient cherché à le prévenir contre cet homme extraordinaire qu'il avait redouté d'abord, et qu'alors il méprisait; ce qui était pis.

Monsieur, à qui le Roi, sans le mettre dans toute sa confidence, s'était contenté de faire part de son désir de se rapprocher du député; *Monsieur*, dis-je, avait fait de son mieux pour porter son frère à changer de résolution; il lui parla même un jour à ce sujet avec tant de chaleur, qu'il surprit la Reine présente à la conversation; elle lui demanda s'il avait des motifs personnels d'en vouloir à Mirabeau et si celui-ci l'avait offensé particulièrement.

«Monsieur, *surmontant son embarras*, répliqua que non, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de se méfier d'un personnage dont la conduite était si peu en rapport avec sa naissance, que d'ailleurs il le croyait vendu à la maison d'Orléans. Eh bien, dit la Reine, puisqu'il se vend, on »peut espérer de l'acheter une autre fois, et il nous serait »facile de le payer à un tel prix, que nul ne nous le dis»puterait; au reste, il faut avant d'en venir là, ajouta-t»elle, avec beaucoup de prudence, savoir si, une fois ac»quis, il n'y aurait pas de danger à l'employer, car vous »conviendrez que ce n'est pas un homme de petite capacité.»

«La conversation finit à ces derniers mots, et Mirabeau parut être oublié; mais la Reine revint à la charge auprès de son époux, elle lui fit parler par Mr. de la P..... dont il estimait la probité: on lui montra si bien la nécessité de surmonter un éloignement qui n'était plus de saison, qu'on parvint enfin à le décider; il consentit à ce que le député fût admis en sa présence; mon oncle reçut par Mr. de la P..... l'autorisation nécessaire, je fus chargé de la transmettre à Mirabeau; mais *ou* pouvait avoir lieu cette entrevue importante; comment s'y prendre pour que les espions des ennemis de la royauté n'en fussent pas instruits? Il fallut chercher les moyens de les tromper, et voici ce que l'on imagina.

«Quand la nuit arriva, on laissa ouverte une grille du Jardin des Tuileries; Mirabeau enveloppé d'un immense

Witschoura, vêtement de saison, car nous étions dans les derniers jours du mois de Janvier, rôdait à l'entour dans une voiture de place; il mit pied à terre sur le quai de la terrasse et s'introduisit furtivement par un passage qui donnait du côté des cuisines; il fut conduit ensuite à travers plusieurs corridors dans une sorte de chambre ou plutôt *de cave* dépendante de l'office; c'est là qu'il attendit la venue du Roi, qui arriva bientôt avec la Reine. A la vue de ces augustes personnages, Mirabeau se mit presque à genoux. Louis XVI le releva, en lui disant: «Monsieur, ces marques »de respect sont de trop. J'aime néanmoins à croire qu'elles »partent de votre coeur. — «Sire, repliqua Mirabeau, mon »coeur vous est dévoué ainsi qu'à S. M. et à la monarchie.»

Je passe les détails de la conférence qui se termina par ces paroles:

«En ce cas, Sire, j'appartiendrai dorénavant sans réserve »à Votre Majesté, je me flatte de lui offrir des conseils »utiles, et de la diriger de telle sorte qu'elle puisse arriver »à bon port.»

«Monsieur, dit alors la Reine, je ferai tout ce qui vous »sera agréable, tout ce qui sera utile.

— «Et alors, dit Mirabeau, nous marcherons droit au »succès.»

«Mirabeau ne tut à mon oncle aucun de ces détails, dont je puis garantir l'exactitude. En sortant du château, il me pria de le conduire à la porte de la Comédie Française, et de faire ses complimens à mon oncle; il m'annonça qu'il viendrait le lendemain lui demander à dîner. «Ayez »soin, poursuivit-il, de *lui faire entendre que les secrets »du Roi ne sont pas ceux de Monsieur.» Je compris* parfaitement *ce qu'il* voulait me dire, et je m'acquittai avec soin de cette commission.

«Depuis ce moment, Mirabeau, tout en conservant en apparence une attitude hostile à la Royauté, devint cepen-

dant en secret le régulateur de la conduite du Roi; il se flattait de parvenir au ministère, dès que l'assemblée nationale aurait terminé sa session, car on n'avait pas encore porté le décret qui devait l'en exclure à jamais, décret qui fut rendu plus tard et aux approches de sa mort, sur la proposition de ses anciens amis devenus ses ennemis. Robespierre que je continuais à voir, et qui, vers cette époque, proposa dans l'assemblée constituante l'abolition de la peine de mort, ne me cachait pas la haine qu'il portait à Mirabeau.

«C'est un traître, me disait-il; j'ai la certitude qu'il »est vendu à la cour, et maintenant il va nous devenir »plus dangereux qu'utile. *Il y a un Prince qui le connaît »bien et qui ne l'aime pas.* — Cela pourrait-être à charge »de revanche, repartis-je. — En ce cas ils se rendent justice »tous les deux. Je voudrais que la nation cessât de voir en »Mirabeau son idole. Ce culte qu'on lui rend *lui coûtera »cher.*»

«Je ne donnai pas de suite à ce propos, n'en soupçonnant point toute la portée, et certes je ne pouvais croire qu'il y eût dans l'assemblée nationale des êtres assez pervertis pour recourir au poison. La chose eut lieu cependant, et voici ce que je sais de science certaine à ce sujet. Robespierre, en 1793, dans un moment d'expansion ne craignit pas de se vanter de la participation qu'il avait prise à ce crime. *Deux partis* travaillaient à la perte du Roi, *un troisième* la désirait sans oser le déclarer; tous virent avec peine que Louis XVI tendit à se rapprocher franchement de la constitution, et tous redoutèrent les conseils habiles que Mirabeau pouvait lui donner; on savait que cet homme était seul capable de diriger les affaires de manière à maintenir les factions dans les bornes qu'elles espéraient franchir, et comme il formait le seul obstacle qu'on pût leur opposer, ce fut contre lui qu'on dirigea tous les efforts. Le dépopulariser était incertain; le

tuer valait mieux, mais on ne trouva pas d'occasion, il fallut donc employer le poison. Marat en donna la recette, ce fut sous sa surveillance qu'on le prépara, et il répondit de l'effet.

« On ne savait d'abord de quelle manière l'administrer, on imagina enfin de choisir le tumulte d'un repas pendant lequel on placerait les ingrédiens vénéneux soit dans le pain, soit dans le vin, soit même dans une certaine partie de deux ou de trois plats qu'on savait être préférés de Mirabeau. Robespierre et Pétion se chargèrent de conduire au dernier terme cet exécrable attentat, ils furent aidés de Fabre d'Eglantine et de deux ou trois orléanistes en sous ordre. Mirabeau n'eut aucun soupçon de cette perfidie. Le mal jeté dans ses entrailles ne tarda pas à se manifester à la suite d'une partie de plaisir qu'il ne refusa pas après ce dîner funeste, et dans laquelle il se signala par son intempérance en tous genres. Il reconnut bientôt la présence du poison, et s'en expliqua avec ses amis intimes, avec Cabanis notamment, à qui il dit: « Vous cherchez la cause de ma mort dans »mes excès physiques, vous la trouverez plutôt dans la haine »que me portent ceux qui veulent la bouleversement de la »France, ou ceux qui redoutent mon ascendant sur l'esprit »du Roi et de la Reine.

« Dites à la Reine, ajouta-t-il à mon oncle, venu pour le »voir, que je meurs son serviteur dévoué, que je lui don»ne pour tout conseil de n'en prendre de personne, il ne »reste autour d'elle que des imbéciles ou des malveillans. »

« La mort de Mirabeau fut une perte irréparable pour le Roi, pour la monarchie, pour les aristocrates eux-mêmes, qui le craignaient et qu'il contenait; ni les uns ni les autres ne la sentirent dans le moment, ils furent même tentés de se réjouir. La cour eut quelques inquiétudes que l'on ne trouvât parmi ses papiers des renseignemens sur le traité secret qu'elle avait passé avec lui. Mr. Delamarck, son exécuteur testamentaire, eut le soin de tout soustraire.

« Chenier que je vis le lendemain de la mort de Mirabeau, me dit : « Voilà, mon ami, la première victime que la raison »d'état révolutionnaire s'immole ; si on eût laissé faire ce »gaillard, il nous aurait repoussés vers la monarchie absolue. — »Vous croyez donc que le poison.... — Je ne crois rien, je de»vine, je calcule, et je touche au doigt la vérité. Il ne »faut pas, dans les temps où nous vivons, de ces hommes si »fort au-dessus des autres et dont la volonté fasse loi ; ils »tendent trop à la tyrannie. »

« Je rapporte ce propos pour prouver qu'à cette époque on était convaincu que le trépas de Mirabeau n'était pas naturel. Mon oncle fut chargé par Mr. Delamarck d'aller rassurer la Reine en lui remettant la liasse de papiers dont l'existence l'inquiétait. Il trouva cette Princesse vivement affectée et les larmes aux yeux, elle s'écria dès qu'il entra : « A quel degré de malheur suis-je tombée, puisque vous »me voyez pleurant le Comte de Mirabeau ! Il nous avait »fait beaucoup de mal, et il meurt au moment de nous »servir ! »

« Mon oncle s'acquitta de sa double commission, des adieux du mourant et de la remise des papiers. La Reine éprouva une vive douleur à cette preuve non équivoque du dévouement de Mirabeau, elle ne se cacha pas pour la témoigner. « Je pense comme lui, dit-elle, ceux qui me sont fidèles »n'ont à m'offrir que de bonnes intentions, le génie leur »manque ; les autres sont plus habiles, mais où me con»duiraient-ils ? »

D'aussi graves renseignemens précisés avec tant de détail, ne supportent pas la contradiction. Si ceux qui sont relatifs au genre de mort de Mirabeau avaient besoin d'une nouvelle démonstration, nous la trouvons dans les mémoires du Prince de Talleyrand-Périgord, rédigés par une dame de qualité. L'auteur nous fait en outre une révélation d'une nature telle que, pour laisser chacun maître de former son

jugement d'après ses propres impressions, je me contenterai de l'énoncer.

«Or, rapporte l'évêque d'Autun, le parti républicain »ayant reconnu que Mirabeau, loin de venir à lui, balan»çait sur ce qu'il avait à faire, commença à lui manifester »son mal-vouloir, en faisant décréter par l'assemblée na»tionale que nul ne pourrait être ensemble ministre et »député. Mirabeau sentit le choc, et à cette occasion, il »me dit:

«Voici que les coquins me déclarent la guerre, ils ne »m'égorgeront pas, mais je serai empoisonné.

«Cette crainte le porta à mettre une discrétion extrême »dans son traité avec la cour; cependant *il fut dépisté*; »et dirai-je *qui le dénonça au comité d'exécution du club »des Jacobins? Ce fut le Marquis de Montesquiou »Fézensac*, premier *écuyer de Monsieur*. Ce Prince, non »encore détrompé sur son compte, avait en lui une haute »confiance. Mirabeau aurait bien voulu que *l'on cachât à »Monsieur son retour aux bons principes*; cela ne se »pouvait pas. Il fallut le lui dire. S. A. R. *persuadée de »la loyauté* de son premier écuyer, lui conta la bonne »nouvelle, et le Marquis de Montesquiou, *sans autre idée »que celle de faire montre d'importance et de faveur*, »rapporta ce qu'il savait positivement.

«Dès-lors la perte de Mirabeau fut résolue.... Je ne »livrerai à l'indignation publique, maintenant, que les ini»tiales des juges du nouveau tribunal secret, Marat, Robes»pierre, Pétion, B.... re. C... t... O... S...

«Ce fut un *génevois*, parmi ceux qui avaient leur en»trée chez Mirabeau qui, en retour de 30,000 francs qu'on »lui compta par avance, versa lui-même le poison dans une »tasse de café ou de chocolat.»

Mirabeau l'avait bien dit, il emporta avec lui dans sa tombe les derniers débris de la monarchie. Le Roi ne pou-

vant plus compter sur aucun appui efficace, capable de le tirer de l'affreux labyrinthe révolutionnaire, où les trahisons fortes de ses faiblesses l'avaient entraîné, essaya de mettre à exécution le plan suggéré par Mirabeau : c'est-à-dire de se rendre dans une ville frontière pour y ressaisir son autorité, à l'abri des secousses des factions. Il partit pour Montmédy, fut arrêté à Varennes, et ramené à Paris, où il fut plus strictement que jamais gardé à vue, dans sa prison des Tuileries. Je remets à parler de cette douloureuse catastrophe à l'endroit des récits du Duc de Normandie, où S. A. R. elle-même fixera nos idées, sur un évènement que les historiens ont plus ou moins laissé enveloppé de mystère. Monsieur, depuis long-temps, avait aussi songé à son évasion, et personne ne se douterait du motif qui lui fit prendre un semblable parti, s'il ne nous le disait pas lui-même ; c'est parce que «en France il était impossible *d'exercer sa religion.*» Ce saint homme «avait horreur de l'apostasie et ne se sentait nulle vocation pour le martyre.» D'ailleurs il était trop nécessaire au bonheur de la France, pour ne pas se conserver, afin de fermer le gouffre révolutionnaire dont il creusait si habilement les profonds abîmes. Tout était bien préparé pour qu'il allât trôner en pays étranger ; il décida donc, le jour du Vendredi-Saint de l'année 1791, qu'il partirait dans la nuit de Pâques ; puisqu'il n'avait plus la liberté d'édifier les fidèles, en s'acquittant du devoir sacré que commandent les canons de l'église. Mais *son* coeur fut mis à une trop rude épreuve, quand il alla prendre congé du Roi et de la Reine. Leurs Majestés craignant que sa fuite, à cette époque, ne nuisît à la leur, *qu'elles préparaient à la sourdine*, selon lui, cherchèrent à le détourner de son dessein ; *son amour* pour son frère et sa belle-soeur l'emporta sur sa raison, il fut ébranlé et céda, remettant à faire concourir son départ avec celui du Roi. Je rendrai compte des deux en même temps, lorsque je

ferai connaître les causes de l'arrestation de la famille Royale. Je vais tout d'un trait conduire le lecteur à Coblentz, *à la cour* des Princes. Ce n'est pas ironiquement que je me sers de cette expression, car l'émigration avait rompu avec la cour de France. «Il n'y avait plus de cour à Paris, dit le pair de France, j'en retrouvai deux à Coblentz, toutes les deux complètes en ambitions. «On n'y »tenait nul compte de la fidélité à Louis XVI qui n'était »plus le Roi des émigrés; c'était pourtant le Roi qu'il fal- »lait défendre au lieu de suivre les Princes, mais alors »on n'entendait pas cela, et je ferais frémir, si je racontais »tous les affreux propos tenus alors par les Royalistes contre »Louis XVI. Ce monarque Jacobin, comme on osait l'ap- »peler publiquement, n'aurait rien de mieux à faire, au »retour des vainqueurs, que de céder la régence à l'un de »ses frères.

«Je dis à *l'un*, parce que l'on n'était pas d'accord sur »les droits de ceux-ci. La naissance rendait Monsieur supé- »rieur de fait au Comte d'Artois; mais Monsieur n'était »pas aimé, il avait aux yeux des fanatiques, une teinte de »Jacobinisme qui ne s'effaça jamais complétement. On lui »reprochait amèrement sa conduite, pendant les années qui »avaient précédé sa sortie. Il s'était prononcé, disait-on, »dans la première assemblée des notables, pour des réfor- »mes odieuses à la noblesse; dans la seconde, il avait voté »pour la double représentation du tiers; on s'obstinait à »ne pas le croire innocent de la mort du Marquis de Fa- »vras, et on tenait une note exacte de ses paroles et de ses »actes, qu'on qualifiait de révolutionnaires.

«Il ne nous est venu, disait un Maréchal émigré, que »quand il n'a pu rester: *son émigration a été forcée*, et »nous ne devons lui en savoir aucun gré.

«Monsieur travaillait beaucoup dans l'exil, entretenait avec »l'étranger et la France une correspondance active, et tâ-

»chait d'augmenter son importance, par ses prétentions »qu'il poussait jusqu'à vouloir être reconnu en qualité de »régent, titre qu'il était impatient de s'adjuger lui-mê»me.»

«S. A. R. le Comte d'Artois, était l'objet de l'amour »des émigrés.»

Ce fut un nouveau rival que Louis XVIII rencontra sur la route et que n'épargnent point non plus ses accusations. «Aussitôt après son émigration, dit-il *dans ses Soirées*, il »fut fait le Roi de France par la cabale, il eut son conseil, »ses ministres, sa cour, ses agens, son armée. On paralysa »dans son nom les mesures du Roi réel, on indisposa la »nation Française, on irrita l'assemblée constituante, on »*nous* compromit devant l'Europe ; et de la divergence des »actes extérieurs et intérieurs, naquirent tous les malheurs »de la révolution, malheurs qu'on doit en première ligne »faire retomber sur la cabale Polignac. Oui, je le répète, »les crimes que nous avons eu à déplorer n'auraient pas »été commis, si cette tourbe avide et inconséquente, s'était »dissipée seule, et n'eût pas entraîné notre frère avec elle.»

Il y a une bien inconcevable hardiesse d'hypocrisie dans des assertions de cette nature. Au surplus, si elles sont une preuve de la félonie du Comte d'Artois, sous la plume de son frère, elles ne sont que l'expression d'un dépit mal déguisé. Ce que personne ne contestera, c'est que les deux frères de Louis XVI se disputaient entre eux les lambeaux de sa couronne brisée, c'est que la noblesse en corps avait déserté la cause du Roi de France, et que les Princes avaient l'indignité de l'attirer vers eux, comme instrument de leurs desseins criminels. Coblentz était devenu le rendez-vous général des royalistes, le théâtre de leurs intrigues habituelles. Les dames de nos salons aristocratiques, imbues des mêmes principes d'émigration, présentaient une quenouille et un fuseau à ceux des gentilshommes qui persistaient à vou-

loir rester dans la patrie. Les descendans des anciens preux, n'avaient plus que l'énergie de la fuite, que le courage de la défection, que le sentiment de l'égoïsme. Sous la direction des meneurs du nouveau parti royaliste, l'émigration se classa en catégories. Les émigrés de 1789, pour avoir les premiers abandonné le Roi, étaient les purs ; la seconde fournée valut aux déserteurs le nom de modérés ; ceux qui ne quittèrent la France que pour se soustraire au régime de la terreur, n'étaient bons à rien, dignes d'aucune faveur. L'auteur des *Mémoires et Souvenirs* qui émigra momentanément, éprouva un tel dégoût, au milieu des cupides rénégats qui se pressaient autour des princes, qu'il préféra rentrer en France, et venir y affronter la mort, plutôt que de s'associer par sa présence aux scandales politiques dont le souvenir excite encore une juste indignation. Si l'émigration forcée fut une honte, l'abandon du Roi Louis XVI en 1789,un honneur, conséquemment, l'ignominie de la méconnaissance du Roi Louis XVII, ultérieurement, dut être envisagée comme un devoir, par les gens purs et sans tache, qui se vantaient d'avoir rapporté de l'étranger, le dépôt immaculé des doctrines de la *légitimité révolutionnaire.* Le dévouement à la personne de son Roi malheureux, devint naturellement, aux yeux de Louis XVIII, un acte coupable ; aussi nous l'avons vu, en 1815, pendant que son gouvernement s'entourait de serviteurs pris dans les rangs des défenseurs de l'empereur, rendre une ordonnance d'amnistie en faveur de ceux qui avaient suivi à Gand sa royauté en déroute. Revenons à celle qu'il organisa à Coblentz. Mr. Bertrand de Motteville, ancien ministre de Louis XVI, qui eut de nombreux rapports avec les cabinets étrangers, confirme l'opinion partout répandue, que les frères du Roi avaient des intentions entièrement opposées à celles de Sa Majesté, et notamment celle d'agir *indépendans et de créer un régent.*

En apprenant la triste nouvelle de l'attentat de Varennes,

Louis XVIII *assure* qu'il versa des pleurs de douleur, qu'il regretta le succès de son entreprise, et qu'il eut un moment la pensée de rentrer en France, et d'aller reprendre ses fers, pour partager ceux de ses malheureux parens ; mais ayant réfléchi que sans pouvoir les servir, il se perdrait lui-même, ses idées prirent une autre direction. Ce fut le 7 Juillet 1791 qu'il arriva à Coblentz. Il eut grand' peine à faire reconnaître sa suprématie au lieu de celle du Comte d'Artois. Mais tous les obstacles de mauvaises volontés se brisèrent devant sa fermeté inébranlable, et sa résolution de remplir sa tâche, dans toute l'étendue de son droit, *et de servir la cause du Roi par affection et par devoir.*

« Soutenu, ajoute-t-il, par les puissances étrangères, à l'exception de l'Autriche, je ne fus contredit que par des Français qui devaient être un jour mes sujets. Je savais au reste que par ma conduite privée, je m'acquérais l'estime et la considération des étrangers ; et que s'ils ne m'aidaient pas un jour à placer la couronne sur ma tête, du moins ils me croiraient digne de la porter. *Je dis placer la couronne sur ma tête, parce que dès le moment où le Roi fut contraint de revenir à Paris, tout me fit croire que le Duc d'Orléans chercherait à se défaire de lui et de mon neveu, soit par le poison ou par l'assassinat ;* car alors j'étais loin de penser qu'on oserait le faire au moyen de formes prétendues juridiques. Ainsi donc, *convaincu de la mort prochaine de ces deux personnes sacrées ;* je voyais nécessairement le trône me revenir de droit ; or, il était important que je me maintinsse dans un rang qui me permît un jour d'orner mon front de la couronne, sans que j'eusse contribué en rien à en ternir l'éclat. »

Placé maintenant sur un terrein où il aurait toute facilité d'action, sans danger personnel, Monsieur se constitua lieutenant-général du royaume, en vertu, prétend-il, de pleins pouvoirs que le Roi, *dès le 9 Juillet*, lui aurait envoyés

par précaution, *pour le cas où Sa Majesté serait dans l'impuissance* de continuer à diriger l'action du gouvernement. L'absurdité d'une pareille invention ne se réfute pas. Louis XVI voyait avec deuil la désertion de la noblesse, dont la bravoure en intrigues à l'étranger, soulevait contre sa personne royale d'implacables inimitiés ; le 7 Juillet il avait envoyé à l'assemblée son désaveu sur les enrôlemens qui se faisaient en son nom pour les corps d'émigrés se formant hors de France ; il se flattait que quand il aurait accepté la constitution, tout rentrerait dans l'ordre, et que la révolution serait finie ; il n'eût donc pas eu la maladresse de donner raison, à ceux qui voulaient sa déchéance, en abdiquant toute autorité, pour transporter le siège de son gouvernement au milieu des baionnettes étrangères et prendre, pour son lieutenant-général, l'indigne frère dont la trahison n'était plus pour lui problématique. On verra bientôt que le Comte de Provence avait à son service quelqu'un qui imitait parfaitement l'écriture du Roi. Il notifia aux divers cabinets sa nouvelle situation, en envoyant une ampliation de ce qu'il appelait l'ordre royal. Il demandait aussi qu'on accréditât auprès de lui des ministres qui pussent représenter leurs cours respectives ; enfin, il organisa une manière de gouvernement qui sans l'embarrasser l'aidât à agir ; *c'était donc moi*, dit-il, *qui dès lors me trouvais véritablement* Roi de France.

Cette nomination de lieutenant-général, à laquelle je ne crois pas du tout, se trouve néanmoins mentionnée dans les mémoires de Madame Campan, par une note de l'éditeur, mais avec des variantes qui ne font que confirmer mon incrédulité.

« Le 21 juin 1791, y est-il dit, jour du départ du Roi pour Varennes, Sa Majesté, qui, lorsqu'elle fut obligée de se rendre à l'hôtel-de-ville de Paris, au mois de juillet 1789, avait donné à Monsieur un écrit de sa main, par

lequel elle le nommait lieutenant-général du Royaume, et lui en confiait le gouvernement dans le cas où elle serait hors d'état de l'exercer, (écrit que Monsieur avait rendu en 1790) dit à M. de Fersen qu'elle le chargerait de lui en porter un pareil; mais la précipitation l'ayant empêché de le faire avant son départ, lorsque Sa Majesté fut à Bondy, et au moment de prendre son relais, elle chargea expressément M. de Fersen d'aller, dans le cas qu'elle fut arrêtée, attester à Monsieur ses intentions, et lui annoncer que, dès qu'elle le pourrait, elle lui enverrait par écrit les pleins pouvoirs qu'elle lui donnait verbalement.

«M. de Fersen *s'acquitta de sa commission* lorsqu'il joignit les Princes à Bruxelles immédiatement après l'arrestation du Roi, et leur fit part des ordres de S. M. qu'il avait eu soin d'écrire immédiatement après les avoir reçus.

«Monsieur écrivit aussitôt (*le 2 juillet*) au Baron de Bre»teuil, qu'il venait d'être informé directement que l'inten»tion du Roi était qu'il fit en son nom, de concert avec »le Comte d'Artois, tout ce qui pouvait servir au réta»blissement de sa liberté et au bien de l'État, en traitant »à ce sujet avec les puissances; qu'en conséquence lui, »Baron de Breteuil, devait regarder comme révoqués les »pouvoirs qu'il avait recus antérieurement, et n'employer »désormais son zèle que conformément à ce qui lui serait »prescrit de leur part.» Quelques jours après, Monsieur reçut les pouvoirs du Roi, datés du 7 juillet 1791.» (Mémoires de Bertrand de Molleville, *tome I.*)

Quelques observations suffiront pour démontrer l'erreur, sinon l'imposture. Louis XVIII a déclaré qu'il alla faire ses adieux à son frère, au moment de son départ: c'était donc à lui, et non pas à Mr. de Fersen, que le Roi eût dû faire part de ses intentions de lui conférer la lieutenance-générale? On fait remonter cette nomination au mois de juillet 1789. Comment Louis XVIII n'en parle-t-il pas dans

ses mémoires? Lui qui a écrit sciemment tant de mensonges se serait bien gardé d'omettre un pareil fait. Il nous rend compte du voyage de Sa Majesté à Paris et se borne à nous dire :

«Je demandai à mon frère la faveur de partager le péril de cette démarche, en l'accompagnant. Il s'y refusa. Non, dit-il, j'irai seul; si je succombe, *du moins vous me remplacerez auprès de mon fils, il n'y a que vous qui puissiez être régent. On ne voudrait pas de la Reine pour remplir cette fonction.* Je baisai avec attendrissement la main du Roi *en lui jurant que je serais toujours fidèle à mon devoir.*»

Les paroles de Louis XVIII justifient encore que Mr. de Fersen ne s'acquitta, en le voyant, d'aucune commission de la part du Roi, car voici ce qu'il écrit: «à Mons, je vis arriver le Comte de Fersen qui avait conduit le Roi jusqu'à Bondy. Alors rien ne manqua plus à mon bonheur, *persuadé comme je l'étais (car enfin il faut dire que je ne connaissais aucun détail du plan d'évasion), qu'une fois sorti de Paris, le Roi ne courait plus de risques.* Je me livrai tout entier à ma joie, et j'embrassai Mr. de Fersen de tout mon coeur.»

Enfin, Mr. Bertrand de Molleville rapporte que Monsieur écrivit *le* 2 *juillet* au Baron de Breteuil, avant d'avoir reçu les pouvoirs du Roi, datés *du* 7 *juillet* 1791, pour l'informer de sa nomination; et Monsieur nous apprend au contraire qu'il ne lui écrivit que le 20. «En sortant du Royaume, dit-il, Mr. de Breteuil avait obtenu de Louis XVI des pleins-pouvoirs presque aussi étendus que les miens. La Reine était entrée pour beaucoup dans cette marque de faveur qui donnait un crédit immense à un homme très-ordinaire. La chose était au point qu'avec la mission de traiter directement avec les étrangers, il avait le droit de se faire obéir de tout sujet du Roi hors de France; *si bien*

que moi-même je me serais trouvé son subordonné. Il est pourtant vrai de dire que ma nomination postérieure de lieutenant-général du Royanme, annulait sa pancarte. Mais enfin elle existait et il devenait convenable de la lui retirer. Je m'en occupai d'abord, et dès *le* 20 *juillet* je lui écrivis l'intention formelle du Roi.»

Ainsi tout porte à envisager cette affaire de lieutenance-générale comme une intrigue, de même que va l'être celle de la régence.

A peine Monsieur eût-il établi à Coblentz le siège de sa lieutenance-générale, qu'il lui vint *des nuées d'émigrés de tout rang et de tout ordre de l'état.* Croirait-on que tandis *qu'il travaillait* de la sorte *à affranchir le Roi de ses fers*, il y eut des gens *assez mal intentionnés* pour répandre le bruit infâme *que le plan des Princes était de perdre le Roi et son fils*, *afin de s'en assurer la couronne.* Ces gens-là, en s'exprimant ainsi, oubliaient sans doute que telle était *la volonté du Roi*, *clairement manifestée par les pleins-pouvoirs de son lieutenant-général.* Mr. le Baron de Breteuil qui était en correspondance secrète avec la Reine, *prêta même à Monsieur charitablement* un plan de conjuration qui aurait eu pour but *de laisser égorger le Roi*, et dans le cas *où* le Dauphin *ne périrait pas aussi*, *de réveiller d'anciennes calomnies tendant à le frapper* d'illégitimité. C'étaient là *d'affreuses calomnies.* Monsieur pour confondre ses calomniateurs et les réduire au silence, pensa que pour le bien général, il devait changer son titre de lieutenant-général en celui de regent, parce que le premier était révocable à volonté, et que le second frappait le Roi d'incapacité.

«Je demande au lecteur, nons dit-il gravement, de peser mûrement les motifs qui m'avaient décidé à prétendre à la régence, à m'en investir de fait, et à m'y maintenir jusqu'à l'heure où *le crime* me fit monter *malgré moi* sur le

trône dont je n'avais voulu que *raffermir les fondemens.* Telle fut ma pensée; je ne crois pas devoir en rougir et cependant il faut presque m'en justifier, car mille écrits m'accusent. Néanmoins j'ai dédaigné de me défendre, et ce n'est qu'après moi que mes intentions seront véritablement connues; c'est alors que *l'équité* déclarera qu'elles furent *constamment droites comme mes actions.* En conséquence je provoquai à Manheim, une assemblée à l'instar des États-Généraux ou des notables, dans laquelle chaque classe, chaque ordre de citoyens fut représenté. Il y eut un assez grand nombre de pairs, de conseillers au parlement et aux cours souveraines, d'évêques, de curés, et de gentilshommes qui, après avoir discuté en plusieurs séances, la proposition qui leur était faite, déclarèrent que le seul moyen de terminer la révolution, et de guérir les maux qui pesaient sur la France, c'était de m'investir de la régence, en ma qualité de premier frère du Roi.»

Pendant que ces oeuvres de la plus insidieuse perfidie se consommaient en pays étranger, le malheureux Louis XVI, dans son isolement complet, gémissait avec la Reine de se voir ainsi compromis par ceux qui auraient dû le défendre. Le 11 Octobre de cette année 1791, il écrivit au Comte de Provence ainsi qu'au Comte d'Artois, pour leur donner l'ordre de revenir en France, où leur véritable place était auprès du Roi. Leur éloignement irritait la nation, et soulevait de nouvelles animosités contre la famille Royale. La constitution était achevée, la révolution pouvait s'arrêter là, si l'on eût secondé le Roi dans la sincérité de son adhésion au voeu de la France, dans son amour du bien public. Sa lettre, parfaitement écrite, dit Mme. Campan, d'un style touchant et simple, analogue au caractère de Louis XVI, était remplie d'argumens très-forts, sur l'avantage de se rallier aux principes de la constitution. Les frères du Roi résistèrent aux ordres de leur Souverain, qu'ils laissèrent indignement balloté au milieu des factions révolutionnaires, dont leurs

intrigues à l'étranger accroissaient la violence. Le Roi écrivit en même temps au Baron de Breteuil :

« Vous vous transporterez à Vienne, dès la reception de » la présente, auprès de notre puissant et cher frère l'em- » pereur, pour lui communiquer nos intentions. Vous agirez » de même envers toutes les têtes couronnées, et les supplierez » de ma part, et en mon nom, de n'admettre ni de reconnaître » la régence. Les actes de cette autorité contradictoire ne » serviraient qu'à irriter davantage mon peuple, et le porterait » infailliblement à des excès contre moi.....» La Reine avait écrit en *post scriptum :* « le Roi étant persuadé que la ré- » gence de notre frère entraînerait de graves inconvénieus, je » joins ma recommandation à ses ordres, car il paraît que » cette mesure soulèverait la France. »

Le Comte de Provence avait obtenu la régence de ses États-Généraux révolutionnaires, il la garda, et s'occupa activement de l'administration de l'intérieur et de l'extérieur du Royaume de Coblentz. Le 5 décembre 1791, il signa avec le Comte d'Artois une commission, par laquelle le Marquis de la Rouairie était chargé *de le représenter* dans sa province ; et par un second acte du 2 mars suivant, il lui conféra, comme au chef des Royalistes Bretons, tous les pouvoirs qui lui étaient nécessaires, et ajouta à cette suprématie celle des provinces voisines. Il envoya le Comte du Saillant dans le Vivarais. Mais il s'aperçut bientôt que le Royaume de France était absolument perdu pour lui. « Dès lors, rapporte-t-il, et bien persuadé de cette triste vérité, je me tournai vers les étrangers, quelque pénible qu'il fût pour un Prince Français d'avoir besoin de ces auxiliaires. Je redoublai mes démarches auprès des puissances ; mais ce fut en vain. C'est alors que *par une inspiration lumineuse*, je conçus le projet, puisqu'elles ne voulaient point prendre l'initiative, *de leur faire déclarer la guerre par la France*, ainsi que cela eut lieu au commencement de

cette année 1792. On a ignoré jusqu'ici l'influence que j'eus dans cette détermination, et je puis me flatter de l'avoir provoquée à l'aide des amis que j'avais conservés dans le Royaume.» Il reçut à cette occasion les félicitations de *A. R.*, qui ne peut être autre qu'Augustin Robespierre, et qui lui écrivait:

«Réjouissez-vous, Monseigneur, tout va au gré de vos »voeux. La déclaration de la guerre vous sauve encore un »bon coup de collier, et Votre Altesse achèvera dignement »le grand oeuvre qu'elle a entrepris. Dans deux mois, les »coalisés peuvent être en ligne, et vous terminerez la belle »saison à Brunoy. Il existe plus d'une personne à Paris qui »attend ce moment avec une vive impatience. A. R.»

Cette lettre transporta d'aise le Comte de Provence qui déjà, traçait sur la carte des frontières l'itinéraire qui le conduirait le plus directement à Paris. Il espérait *y rentrer en Roi.* «Car, dit-il, je rêvai au moyen de raffermir *notre* vieille constitution, par des principes contenus dans la déclaration du 23 juin 1789, qui devint, dès-lors, *la base de toutes les concessions que je croyais indispensable de faire à la marche de l'esprit public.*» Mais il se vit cruellement désappointé. L'empereur d'Autriche, le Roi de Prusse, leur conseil et le Duc de Brunswick, eurent *l'impertinence* de discuter le plan de campagne, sans qu'on songeât à l'y appeler; *il s'agissait ostensiblement du Roi de France, et le frère de ce Roi était laissé à l'écart: on aurait dit qu'il n'avait aucun intérêt à sa délivrance.* C'était là un inconvénient qu'il n'avait pas prévu. Les révolutionnaires, et lui aidant, le tirèrent d'embarras. C'est ici le moment de relater la mort du Roi de Suède, et la cause de la retraite de l'armée Prussienne, lorsque maître de Verdun, Frédéric-Guillaume II, n'avait plus qu'un pas à faire pour tenter la délivrance de la famille Royale. J'emprunterai d'abord à Louis XVIII le récit des deux événemens.

« Gustave III, Roi de Suède, fut assassiné le 16 mars 1792 dans un bal masqué, par Ankarstroem, qui donna ainsi le signal aux régicides de France. Un évènement singulier se rattacha à cette affreuse catastrophe. Le 13 mars, je rentrais dans ma chambre à coucher, venant de faire une promenade assez longue. Fatigué, je me mis d'abord dans un fauteuil, puis, portant mes yeux sur la tapisserie ornée des portraits de Louis XVI, de l'Empereur d'Allemagne, de Catherine de Russie, du grand Frédéric, et du Roi de Suède; il me sembla voir sur celui de ce dernier une grande ombre causée par la présence d'un corps étranger dont je ne distinguais pas la forme. J'examine avec plus de soin, je me frotte les yeux et me tournant vers La Châtre qui était là, je lui montre l'objet de ma surprise en lui disant d'aller s'assurer de ce que ce peut être. Il s'approche du mur, puis tout-à-coup, je le vois pâlir, et faire un mouvement qui me paraît étrange.

— « Qu'est-ce, lui dis-je? ne me cachez rien.

« Ce n'était autre chose qu'un grand couteau de cuisine dont on avait percé le portrait du Roi de Suède, à l'endroit du coeur. Ce fait qui ne pouvait être qu'une atroce menace, me fit horreur. On alla aux informations, mais on ne put découvrir l'auteur de cet attentat. Je pensai qu'on voulait m'annoncer que Gustave III périrait victime d'un forfait. Il m'était donc prouvé que nous avions autour de nous, et jusque dans l'intérieur de notre appartement, des hommes exécrables aux ordres des révolutionnaires. Je me hâtai d'écrire au monarque dont la fin était si prochaine, pour le prévenir de ce qui venait d'arriver chez moi. Ma lettre, hélas! ne lui parvint pas, car déjà ses bourreaux avaient fondu sur leur victime. *Ce meurtre odieux fut le premier coup porté à Louis XVI.* Il rappela comment on se défaisait d'un Roi. *Les révolutionnaires* qui le craignaient *lui seul plus que tous les autres monarques de l'Europe*

ensemble, rugirent de joie à la nouvelle d'un attentat que leur propagande avait indignement provoqué.

«Le 4 juillet précédent j'avais trouvé le Roi de Suède à Aix-la-Chapelle. *Plus instruit que moi du plan d'évasion du Roi*, il s'était rendu dans cette ville sous le prétexte de prendre des eaux, mais afin d'être à portée du théâtre des événemens où sa grande ame lui faisait désirer de jouer un rôle. Aussitôt qu'il avait appris l'arrestation du Roi, il m'avait écrit une lettre charmante à ce sujet.

«J'ai su que *le Duc d'Orléans et ses complices* avaient trempé dans cette odieuse conspiration; ils savaient que tant que le Roi de Suède eût vécu, *ils ne se seraient pas défaits impunément de Louis XVI.*»

Mr. Thiers que j'aurai plusieurs fois l'occasion de contredire, et dont l'opinion personnelle dirige les jugemens qu'il porte sur beaucoup d'événemens révolutionnaires, et de personnages qui ont figuré dans ces temps désastreux, déclare, sans donner aucune preuve, *qu'il était bien prouvé* que l'assassinat du Roi de Suède fut le crime de la noblesse humiliée par Gustave, dans la dernière révolution de Suède. C'est souvent sa manière de raisonner, mais ce n'est pas celle de convaincre. Gustave était connu pour être un défenseur énergique des principes conservateurs de la légitimité en France. Il voulait efficacement débarrasser Louis XVI des liens révolutionnaires qui l'enchaînaient, et il agissait dans ce sens. Le révolutionnaire Cambon dit à ce sujet à l'auteur des *Mémoires et Souvenirs:* «Le Roi de Suède était à craindre à cause de son caractère *et nous nous en sommes défaits.*»

Madame la Comtesse d'Adhémar, dans ses *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, raconte des particularités assez piquantes à propos de cet événement. Le 5 Octobre jour de l'insurrection parisienne, elle reçut une lettre signée *Comte de St. Germain*, qui lui disait:

« Tout est perdu, Madame la comtesse, ce soleil est le dernier
» qui se couchera sur la monarchie, demain elle n'existera plus;
» il y aura un autre cahos, une anarchie sans égale, etc.... »

Pour ne pas trop m'écarter du sujet que je traite en ce moment, je ne suivrai point la dame mémorialiste dans les étranges communications qu'elle nous donne sur ce personnage, auquel l'histoire attribue un rôle extraordinaire dont le mystère n'est point encore éclairci et que l'on fait parler des siècles passés comme s'il les avait connus personnellement. Peut-être aurai-je l'occasion de reparler de ce Comte de St. Germain. Il annonça la marche de la révolution, ses résultats, la république, ses échafauds, l'empire, bref, les horreurs que Mme. d'Adhémar, morte en 1822, a vu se dérouler sous ses yeux, et aussi, que cette dame existerait, après que la tempête aurait tout abattu. Il eut une entrevue secrète avec la Comtesse et lui dit, en la terminant:

« Madame, qui sème du vent, recueille des tempêtes.
» Jésus l'a dit dans l'évangile, peut-être non pas avant moi
» mais enfin ses paroles restent écrites, on n'a pu que pro-
» fiter des miennes. Je vous l'ai écrit, *je ne peux rien, j'ai*
» *les mains liées, par plus fort que moi;* il y a des pério-
» des de temps, où reculer est possible; d'autres où, quand
» *il* a prononcé l'arrêt, il faut que l'arrêt s'exécute; *nous*
» *entrons dans celle-là.* La Reine est dévouée à la mort;
» allez lui dire de prendre garde à elle, que ce jour lui
» sera funeste, il y a complot, préméditation de meurtre.
» L'heure du repos est passée, les arrêts de la Providence
» doivent recevoir leur exécution. Les Bourbons seront chassés
» de tous les trônes qu'ils occupent, et en moins d'un siècle
» ils rentreront dans le rang de simples particulier dans leurs
» diverses branches. »

« Que je ne vous retienne pas plus tard, il y a déjà de
» l'agitation dans la ville. *J'ai voulu voir, j'ai vu;* main-

»tenant je vais reprendre la poste et vous quitter. *J'ai un »voyage à faire en Suède; un grand crime s'y prépare,* »je vais tenter de le prévenir. S. M. Gustave III m'intéresse; »il vaut mieux que sa renommée.»

— «Et on le menace?»

— «Oui, on ne dira plus: heureux comme un Roi, ni »comme une Reine surtout.»

— «Adieu donc, Monsieur. En vérité je voudrais ne pas »vous avoir entendu.»

— «Ainsi nous sommes gens de vérité, on accueille des »trompeurs, et fi! à qui dit ce qui sera. Adieu, Madame, »au revoir.»

— «Vous êtes un terrible prophète; quand vous reverrai-je?»

— «Encore cinq fois, ne souhaitez pas la sixième?»

«J'ai revu Mr. de St Germain, observe Mme. d'Adhémar et toujours à mon inconcevable surprise, à l'assassinat de la Reine, aux approches du 18 brumaire, le lendemain de la mort de Mr. le Duc d'Enghien, en 1815 dans le mois de Janvier, et la veille du meurtre de Mr. le Duc de Berry. J'attends la sixième visite quand Dieu voudra.»

Cette observation est du 12 Mai 1821.

Dans le temps du séjour de la famille Royale à Paris, Mme. d'Adhémar reçut d'un de ses serviteurs appelé Laroche, la demande d'une entrevue pour un jeune garçon dont il était le parrain, et qu'on désignait sous le nom de petit Jacques. Quand ce dernier fut en présence de la Comtesse, il lui dit:

— «Madame, vous préviendrez la Reine qu'elle court un grand danger.»

— «D'où le sais-tu?»

— «Je suis l'ami d'un jockey de Mr. le Duc d'Orléans, il vient coucher avec moi lorsqu'il s'attarde, cela lui est arrivé la nuit dernière; ce matin en partant, il a laissé

tomber sur le plancher une lettre; je l'ai reluquée de l'oeil, et lui parti, je l'ai ramassée; il est revenu inquiet, et ne m'a rien dit même en cherchant; j'en ai été piqué, et je lui ai rendu la pareille; il a fini par croire avoir égaré la dite lettre la veille au soir où il avait soupé. Je l'ai laissé dire, il est reparti fort dolent. J'ai bravement ouvert la dépêche..... tenez, Madame, jugez par vous-même de ce que vaut ce chiffon de papier. Si j'étais Roi, et qu'on m'en montrât un semblable, je le payerais bien un Louis.»

«Paris ce 1 mars 1790.

«Monseigneur,

«Votre Altesse Royale tire sa poudre aux moineaux à »Londres, la couronne de France est à Paris. Venez l'y »prendre, sinon l'on trouvera gens qui s'en accommoderont »et en attendant on la mettra en dépôt *sous un bonnet de* »*républicain*.

«*L'étrangère* fait des siennes, nous savons les noms du »comité Autrichien..... Calonne dirige les mouvemens; on se »rallie autour *du Verdet* (M. le Comte d'Artois); trop »d'union nous serait nuisible; *si l'on pouvait leur détacher* »*Monsieur*, la discorde serait au camp d'Agramant, nous »y gagnerions gros.

«On a trouvé un homme audacieux, il se rend à Vienne; »*on en cherche un autre pour Stockholm*; il en faudrait »un troisième pour St. Pétersbourg; il s'en présente dix, »ce sont tous des maladroits ou des intrigans. Pourquoi »n'y en a-t-il pas en France? *Nos amis sont pour des* »*jugeries* continuelles, *tandis que d'un seul coup de* »*main*....

«Revenez, Monseigneur, votre Mirabeau que j'ai toujours »méprisé, passera aux Troyens; Danton a faim déjà. Buzot »crie misère, Marat hurle que son garde-manger est vide; »Gorsas fait chorus, Voidel, Louvet, St. Hurugues, Fabre,

»Desmoulins, sont aussi comme des affamés; le cher Pétion »est bien embarrassé pour payer quatre mille francs, dont »le billet va écheoir. Après tant de hautes infortunes, je »n'ose me placer, mais la rosée du retour de Monseigneur »nous rendra la vie.»

«*Un R. seul* signait, rapporte Madame d'Adhémar. *Je n'ai pas connu* l'écriture contrefaite; d'ailleurs la pièce était, comme on le voit, de la plus haute importance. J'y remarquai d'abord le complot dévoilé de changer l'ordre de succession au trône, les dénonciations contre des Royalistes, l'âpre avidité des serviteurs du Duc, et, par dessus tout, l'assassin trouvé pour faire périr l'empereur, *la recherche pour commettre en Suède le même crime*, et le projet de traîner le Roi de France devant un tribunal régicide, et nous n'étions pourtant qu'en 1790.

«Je donnai dix Louis à petit Jacques, et je courus porter aux Tuileries la lettre soustraite. *On ne balança pas à la croire de Robespierre.* On me donna pour le petit Jacques cinquante Louis et l'assurance d'obtenir sous peu une bonne place dans la maison de la Reine. Le malheureux enfant ne reparut plus, après avoir été vu le lendemain avec un jockey du Duc d'Orléans, qui était venu le chercher pour faire une partie de boule.

L'empereur Joseph mourut peu de temps après, et écrivit à la Reine, quelques jours avant sa mort, «qu'il était »frappé, non par la nature, mais par la science; qu'il ne »mourait pas à son heure et qu'on en avait hâté le mo»ment.»

La Reine fit écrire par le Comte de Fersen, et elle-même écrivit au Roi de Suède, pour le prévenir que la propagande l'avait dévoué à la même mort. Mais Gustave III ne put éviter le sort que lui réservaient ceux qui furent ensuite les assassins de Louis XVI. Il n'ignora point la cause réelle de sa mort. Le 15 mars, il reçut une lettre anonyme par

laquelle on l'informait qu'un projet existait de l'assassiner cette nuit-là. Sa Majesté devait assister déguisée à un bal masqué. On avait choisi cette opportunité pour consommer le crime. Malgré l'avertissement, le Roi se rendit au bal, et bientôt après, recut un coup de pistolet dans le côté. On arrêta l'assassin ; c'était Ankarstroem, ancien enseigne dans ses gardes.

« Que pensez-vous, Messieurs, dit le Roi à quelques mi- » nistres étrangers qui l'entourraient, de la sensation que cet » événement va produire en Europe? Les partisans de la » révolution de France vont se prévaloir d'un progrès, » continua-t-il avec un sourire amer.

« Je ne le pense pas, Sire, répondit l'ambassadeur Fran- » çais, car ce serait à tort qu'on les accuserait d'avoir sus- » cité cet assassinat.

« Eh! qui donc voulez-vous, Monsieur, qui l'ait inspiré, » demanda Sa Majesté d'un air mécontent? Vos révoltés » savent que depuis un an je pousse de tout mon pouvoir » les puissances de l'Europe à leur faire la guerre. »

Ces renseignemens sont extraits des *Souvenirs d'un demi-siècle*. L'assassin assura dans ses interrogatoires n'avoir aucun complice, *qu'à lui seul* appartenait *l'honneur du crime*. La déclaration de Cambon et la lettre de Robespierre détruisent une pareille assertion, non moins que la lette anonyme, et le couteau de Coblentz. La pensée de ce misérable ne fut pas un mystère pour tout le monde.

La retraite de l'armée Prussienne, après la reddition de Verdun, s'effectua sous l'empire des mêmes motifs que ceux qui avaient présidé à l'assassinat du Roi de Suède. Elle fut l'œuvre des révolutionnaires qui redoutaient les efforts qu'on tentait pour opérer la délivrance de Louis XVI, alors enfermé dans la prison du Temple. Le Comte de Provence, avant la déclaration de guerre faite par la France, avait écrit à la Reine *qu'il jurait et prenait Dieu à témoin qu'elle et*

son fils n'auraient jamais de serviteur plus dévoué et plus sincère que lui. Il avait aussi envoyé un mémoire au Roi, pour lui prouver que son *salut serait dans la guerre.* Mais il espérait au contraire que la nation épouvantée de la puissance de la coalition demanderait la paix, et que les Souverains y mettraient pour condition l'échange du trône de Louis XVI contre la régence de l'aîné de ses frères. Tel ne devait point être le résultat des succès de l'armée Prussienne, car le Comte de Provence s'aperçut qu'on ne se battait pas pour lui. On ne voulait le souffrir nulle part, ni lui, ni le Comte d'Artois, ni le Prince de Condé dont il s'était fait un auxiliaire, en lui laissant croire sans doute que tous les efforts de l'émigration tendaient à rétablir la monarchie de Louis XVI sur ses anciennes bases. Il fallut donc aviser au moyen d'arrêter la marche victorieuse du Roi de Prusse, et ce moyen fut une lettre supposée de Louis XVI. Suivons le rapport de Louis XVIII.

«Le Roi de Prusse, dit-il, avait une envie immodérée de livrer bataille et nous nous y préparâmes.

«Dès la pointe du jour, notre cavalerie se rangea en ligne; je montai à cheval avec le Comte d'Artois. *Notre impatience d'arriver à un résultat qui sauverait le Roi*, notre frère, nous fit négliger de prendre aucune nourriture, mais notre attente fut vaine. Les colonnes qui avaient reçu l'ordre de se porter sur Somme-Tourbe et Lacroix, s'y arrêtèrent par un ordre contraire arrivé vers la fin du jour. Ce fut là que le maréchal de Broglie nous rejoignit, il accourait pour prendre part à une dernière victoire qui aurait réjoui sa vieillesse, et il n'assista qu'à une retraite sans exemple, *dont la postérité demandera compte à ceux qui osèrent la* décider. Ce fut la politique tortueuse de l'Autriche et l'or que prodiguèrent les révolutionnaires, qui amenèrent cette mesure honteuse à laquelle nous dûmes notre perte; ce fut encore, je ne crains pas de le dire, *le Duc d'Orléans*,

qui fabriqua une lettre de Louis XVI au Roi de Prusse, lettre que mon frère n'écrivit ni n'ordonna d'écrire.

«Frédéric-Guillaume, au moment où il déboucha dans les plaines de la Champagne, reçut par la voie d'un trompette une lettre autographe de Louis XVI, qui exprimait le désir que la coalition ne poursuivît pas sa marche triomphante sur Paris, ajoutant:

«Mes ennemis n'attendent que le moment de me mettre à »mort, avec ma femme, mes enfans, et ma soeur; ils re»culent devant un jugement, sachant que ma défense tourne»rait à leur honte; ils veulent donc y suppléer par un »meurtre, afin qu'on n'en accuse que la fureur de la po»pulace. Je sais de science certaine que ce noir complot »sera exécuté aussitôt après la prise de Châlons ou de Reims.

«Je ne pense pas que Votre Majesté, que l'Empereur, »croient devoir acheter la victoire au prix de mon sang et de »celui de ma famille. Arrêtez donc le cours de vos triom»phes; négociez la paix, en y mettant pour condition »principale ma liberté. Les meneurs, et le Duc d'Orléans en »tête, sont tellement effrayés qu'ils accorderont tout.

«Je prie donc Votre Majesté de consentir aux propositions »qui lui seront faites par le général Dumouriez, et surtout »d'être bien convaincue que c'est vouloir ma mort que de »persister à marcher sur Paris. Je m'adresse à votre générosité. »Conférez-en avec mes frères; eux aussi ne balanceront pas »à joindre leurs instances aux miennes.»

«Le reste n'était plus que des formules d'usage. Cette lettre que le Roi nous communiqua, nous parut tellement précise, que force fut à nous de suivre la conduite qu'elle nous indiquait. *Rien ne nous faisait présumer qu'elle était le produit d'un faux abominable;* ce fait me fut dévoilé plus tard par les soins du vertueux Malesherbes, qui sur ma prière expresse, s'informa de la vérité de cette lettre. «Voici la réponse exacte de Louis XVI, que Mr. de Malesherbes

me fit tenir et que je communiquai à mon tour à Frédéric-Guillaume :

«Je vous assure, disait le Roi à son généreux défenseur, »qu'on ne m'a jamais proposé d'écrire au Roi de Prusse »sous aucun prétexte que ce soit et que je ne l'ai pas fait »non plus de ma propre impulsion. Mais je sais, à n'en »pouvoir douter, que le Duc d'Orléans possède l'art d'imiter »mon écriture, au point que je m'y tromperais moi-même. »Dieu me préserve cependant de l'accuser de cet acte de »fausseté ; il ne s'est déjà rendu que trop coupable.»

«Je n'ajouterai aucune réflexion à cette preuve irrécusable de ce que j'avance.»

A la preuve irrécusable de Louis XVIII, qui ne repose que sur son témoignage menteur, j'opposerai celui du Duc de Normandie, et c'est dans le nom de ce Prince dépouillé par lui de son héritage, que la postérité vouera la mémoire de l'usurpateur à l'exécration des siècles. Voici dans quels termes l'orphelin Royal révéla à Mr. de Rochow, ministre Prussien, la vérité d'un fait complètement ignoré par l'histoire. Il lui écrivait entre autres choses :

«Vous avez dit à mon chargé d'affaires que vous ne »pourriez pas affirmer que je ne suis pas le fils de Louis »XVI ; mais que vous ne voudriez pas que je fusse reconnu »comme tel, parce que ma reconnaissance compromettrait »l'honneur des souverains de l'Europe..... pourquoi donc »ma reconnaissance serait-elle une honte pour les monarques? »C'est peut-être par le souvenir de la lâcheté de vos pré»décesseurs qui ont laissé périr ma Royale famille, sous »la main de ses bourreaux. Croyez-vous, Monsieur le mi»nistre, que mon existence fasse rougir, à cause de cela, »tous les souverains de l'Europe? S'il en est ainsi, Monsieur »de Rochow, *je puis vous indiquer une lettre écrite au »nom de mon infortuné père, qui en reçut copie, lorsque »nous étions enfermés dans la tour du Temple : l'ori-*

»*ginal doit se trouver dans les archives de votre roi.* »*Savez-vous ce que disait alors mon infortunée mère, en* »*lisant la copie de cette lettre mentionnée ci-dessus? Il* »*va nous faire massacrer par ce fait infâme. Elle* »*parlait du Comte de Provence...... L'armée prussienne* »*se retira; vous connaissez, Monsieur le ministre, les* »*déplorables conséquences de cette retraite. Eh bien, c'est* »*l'auteur de cette lettre, le Comte de Provence, qui trahit* »*mon père et le fit arrêter à Varennes.* Les souverains »de l'Europe ont eu connaissance de tous ses crimes, et ils »l'ont reconnu comme leur frère et comme leur semblable! Ils »ont reconnu le gouvernement des assassins de mes infortunés »parens! Ils ont reconnu..... et ils ont honte du fils du Roi »martyr! Oh! Monsieur de Rochow, qu'est donc devenu l'ancien »sang des Princes des anciens Allemands! Ne croyez pas, »Monsieur le ministre, que je cherche à vous gagner à »ma cause: non, mes affaires sont les affaires de la Provi- »dence divine; mais, si vous êtes sincèrement attaché à »votre famille Royale; remettez ma lettre *ci-jointe* à Sa »Majesté, votre souverain actuel..... »

Le Roi de Prusse en 1792, dirigé par de nobles instincts, n'avait entrepris qu'une guerre contre-révolutionnaire, dégagée de tout sentiment d'intérêt personnel. Il voulait sincèrement effectuer la délivrance de Louis XVI, sauver la famille Royale, et préserver la France des horreurs de l'anarchie. Contrarié dans l'exécution de ses vues magnanimes, par la politique égoïste des autres coalisés, Fréderic-Guillaume leur exprima son indignation par ces mémorables paroles: «Je prends Dieu à témoin que vous paralysez les »efforts que j'aurais tentés pour sauver le malheureux »Louis XVI, et que s'il succombe sous le crime, il ne sera »aucun de vous auquel on ne soit en droit de reprocher »sa mort.»

La retraite de l'armée prussienne coïncida avec la pro-

clamation de la république en France, qui fut annoncée à Louis XVIII, par la lettre ci-après d'un *personnage très-influent*, avec lequel *il reconnaît* avoir été en *correspondance*, pour être tenu au courant de ce qui se passait parmi les meneurs. — « Celui qui m'écrivait, dit-il, membre » de la Convention, avait un sens droit, un mérite peu com» mun; *il m'était attaché*; il le fut du moins jusqu'à l'époque » de son vote dans le procès du Roi, et cependant, il n'a» vait pu se garantir de la contagion générale. » Voici le texte de la lettre:

Paris 22 septembre 1792.

« Monsieur,

« Hier fut une journée dont le souvenir ne s'éteindra » pas. Nous venons de franchir le Rubicon, de proclamer » la république. La Royauté a été renversée sur la propo» sition d'un comédien (Collot d'Herbois), et d'après celle » d'un prêtre (l'abbé Grégoire). La révolution vient en » quelque sorte par-là de brûler ses vaisseaux en présence » de l'armée ennemie, et en face des Souverains de l'Eu» rope. Cet acte important, qui termine une monarchie de » quatorze siècles, et commence une autre ère, a été ac» cueilli avec enthousiasme et acclamation. Levés, le 21, » sujets d'un monarque, nous nous sommes couchés Rois à » notre tour.

« Pour dire toute ma pensée à Votre Altesse, il ne me » convenait pas, d'après le rôle que je me suis choisi, de » lutter contre la majorité de mes collègues. Néanmoins ne » soyez pas trop effrayé de la proclamation de la république; » ce n'est sans doute qu'un *obstacle de plus à vaincre pour* » *vous*.

« Vous devez penser aussi qu'Égalité d'Orléans a été » forcé hier de renoncer à l'espoir d'un trône ou d'une ré» gence, et il doit tourner ses intrigues vers un autre point.

»Je sais que pour le consoler, on lui promettait, hier au »soir, la présidence annuelle de la république; mais je »crains qu'on lui réserve toute autre chose que peut-être »il aura bien méritée.

«Je suis profondément affecté du sort que l'on prépare à »Louis XVI; avisez, s'il est possible, aux moyens d'empê»cher que le procès ait lieu, car c'est la seule chance fa»vorable qui lui reste. Je ne vous cacherai point non plus »les dangers que courent Marie-Antoinette, son fils et sa »belle-soeur. En vous parlant avec cette franchise, c'est »vous prouver que je ne suis pas courtisan. Faites donc »tous vos efforts pour sauver votre famille de ses ennemis; »c'est l'instant de leur montrer l'attachement que vous leur »portez. Les mesures à l'ordre du jour sont le procès du »Roi et la présidence de la république pour le Duc d'Or»léans. *Agissez en conséquence*, et *comptez sur moi*; si »je ne puis vous servir activement, je le ferai toujours par »l'exactitude des avis que je vous donnerai.

«Je suis ......

R.»

Ce correspondant de Louis XVIII, loin de se rendre méconnaissable par la signature *R.* se montre visible à nos yeux, et par cette communication, associe clairement à tous ses crimes le Prince qui, *en septembre* 1792, ne rougissant pas de son attachement, osa plus tard sur son trône usurpé, avoir le courage de s'en vanter; c'était Robespierre. Monsieur n'ignorait point pourtant qu'il fut un des meneurs sanguinaires qui excitaient au carnage, et au meurtre de la Reine, dans la nuit du 6 octobre 1789; il devait savoir aussi, ainsi que nous l'apprend Madame d'Adhémar, qu'il se servit du nom du Duc d'Orléans, comme lui Comte de Provence l'avait fait si souvent, pour vaincre la répugnance que manifestait Louis XVI à se rendre à Paris.

La circonstance m'oblige de revenir sur le passé, car je ne puis trop signaler la mauvaise foi de Louis XVIII. Il est incontestable que les chefs du complot des 5 et 6 octobre, avaient pour but principal, si leur projet de massacrer la famille Royale venait à échouer, de l'entraîner à Paris. Tant que le Roi fut resté à Versailles, il aurait toujours eu plus de moyens, quand il le voudrait, avec sa maison militaire, et ceux qui n'avaient pas encore déserté sa cause, de se soustraire aux cabales qui, organisées à Paris contre sa personne, ne pouvaient s'exécuter qu'à Versailles. Il y avait lieu de craindre que, dès que la populace et la milice Parisienne seraient rentrées dans la capitale, la famille Royale ne prît enfin la détermination de se retirer dans une résidence éloignée du centre de la révolte. Il importait donc de l'attirer aux Tuileries, d'où la retraite serait plus difficile sinon impraticable. Louis XVIII alors en imposait sciemment quand il a écrit : — « Ceux qui ont prétendu que » les conspirateurs avaient provoqué la mesure d'emmener » le Roi à Paris, se sont étrangement trompés : *elle leur » causa au contraire un vif chagrin* ; car, par le fait, » nous étions plus en sûreté à Paris qu'à Versailles. » — Placé comme il l'était, nous a-t-il dit, pour tout savoir, il a dû connaître les particularités suivantes, extraites des souvenirs de la Comtesse d'Adhémar :

« Les meneurs, surpris que le Roi n'obtempérât pas sur- » le-champ à la prétendue volonté souveraine, tentèrent » une autre voie de l'y déterminer ; ils se servirent du Duc » de Liancourt, et voici ce qui arriva :

» Un individu *très-connu* aux appartemens du Roi cherche » M. de la Rochefoucauld, lui fait signe, et l'amène dans » un cabinet écarté ; là il lui dit :

« Je suis un malheureux, j'ai trahi le Roi ! puisse aujour- » d'hui mon repentir réparer mes fautes. Ecoutez-moi, pro- » fitez de ma révélation : si Louis XVI ne vient pas à Paris

»sur-le-champ, l'armée à son retour, et à la barrière de »la Conférence, *proclamera Roi de France M. le Duc »d'Orléans*; le peuple accédera ainsi que la municipalité, »et la révolution sera consommée.»

— «Mon Dieu! est-ce bien sûr? n'êtes-vous pas trompé »par un faux récit?

«Le Monsieur (c'était un évêque) tire de sa poche *une »lettre de Robespierre* à Mirabeau et la donna au Duc; »elle disait à peu près:

«Tout va bien! saluez le nouveau Roi, il couchera ce »soir au Tuileries! *mais il faut pour cela, que l'ancien »ne veuille pas quitter Versailles;* s'il se décide à venir »à Paris, *partie remise.*

«Vale.»

«La signature faisait foi de la véracité de la nouvelle. »M. de Liancourt hésite encore; *le malin boîteux* le presse, »lui fournit *d'abondantes lumières;* enfin, il fait si bien »que la peur gagne sa dupe; elle retourne au Roi et l'in-»struit de ce qui se passe. Mr. de St. Priest à qui on en »a insinué autant, le répète; la Reine croyant M. le Duc »d'Orléans capable de tout, donne *dans le piège*, et est »la première à décider Louis XVI. Depuis, la fourberie »fut éclaircie. Mr. de la Rochefaucauld-Liancourt jura de »son innocence et que lui-même avait été trompé. La »Reine indignée d'avoir fait cette école, le crut d'intelli-»gence avec les meneurs et ne lui pardonna jamais. Je ne »peux savoir s'il disait vrai; j'ai de la peine à croire qu'une »aussi ferme vertu se soit démentie en cette circonstance. »Quant à la Reine, elle m'a toujours parlé de la trahison »de Mr. de Liancourt.»

Certes s'il fut jamais spectacle douloureux à voir, c'était celui de la famille Royale prisonnière, escortée de tout un peuple en fureur qui la retenait sous sa brutale puissance, et dont chaque individu constituait autant de féroces geôliers.

Eh bien, en présence de ce cortège funèbre qui conduisait *la monarchie de France au* tombeau, Mme. d'Adhémar nous dit : «*qu'elle admira comment Monsieur pouvait prendre à volonté une physionomie aussi riante ; on aurait cru qu'il faisait partie* d'une de ces *cérémonies solennelles et majestueuses d'autrefois, et non qu'avec son frère et toute sa famille, il était traîné captif par un peuple mutiné. Madame également se montrait calme et souriante.*»

Qu'on s'explique, si l'on peut, autrement que par une complicité à laquelle je ne puis résister de croire, la contenance scandaleusement révoltante de leurs Altesses Royales. Ce calme, cette satisfaction peinte dans leurs traits, laissent soupçonner que le deuil de leur Roi et de leur Reine n'avait rien de triste pour eux, et qu'une joyeuse pensée d'avenir occupait en ce moment leur esprit. On éprouve un saisissement d'une nature indéfinissable à chaque pas que l'on fait dans la carrière politique du Comte de Provence, où nous rencontrons de nouveaux indices, qui semblent lier indubitablement les impressions de son ame au triomphe des actes monstrueux de Robespierre, son bienveillant correspondant de 1792. Nous connaissons la conduite du monstre en 1789, nous l'avons vu nuitamment fréquenter le palais du Luxembourg jusqu'au départ de Monsieur ; il fut l'un des assassins de Mirabeau ; il pressa le retour du Duc d'Orléans à Paris, en lui prédisant la mort de l'Empereur, celle du Roi de Suède, et que la couronne de France serait mise en dépôt sous un bonnet de républicain ; après le 10 Août 1792, il écrivit au pair de France :

«Je n'ai pu vous voir parce que je vous avouerai que je »n'ai pas eu le temps de songer à vous ; j'ai eu tort, ex»cusez-moi, car je sais être ami, croyez-le bien. Mais vous, »qui êtes-vous ? Un insensé ou un mauvais citoyen. Nous »entrons dans une crise terrible, je ne sais plus où elle »finira. Peut-être en vous épargnant fais-je mal ; puisque

»je sacrifie mon opinion particulière à l'intérêt de ma patrie.
» *Un grand acte national ne tardera pas a avoir lieu*,
» *et certaines têtes a bas*, qui pourra se flatter de conserver
» la sienne?

« Vale,

R.

P. S. Brûlez cette lettre. »

Enfin, en définitive, il fait part au Comte de Provence de l'établissement de la république, en lui conseillant de ne pas trop s'effrayer, *parce que ce ne sera qu'un obstacle de plus a vaincre pour lui*. Tous ces incidens de la vie de Robespierre, et ses oeuvres ultérieures, entre-mêlés de rapports directs avec le régent révolutionnaire, n'établissent-ils pas entre ces deux hommes une entente incontestable; un même concert de vues, tendant au renversement de la monarchie légitime? Cette conclusion domine, comme conséquence des faits que nous connaissons. Nous approchons du jour de honte éternelle pour les auteurs de la révolution de 1793, dont le nom taché du sang Royal le plus pur, passera d'âge en âge, pour être livré à la malédiction des temps. Nous arrivons au dénouement tragique que tout coeur sensible voudrait pouvoir retrancher de l'histoire du monde, et qui fit, pendant plus de cinquante années, la désolation du fils des Royaux martyrs, au milieu de peuples divers que n'émurent point ses angoisses, sous les yeux des Rois ses égaux et à la connaissance de sa Royale famille régnante, qui n'eurent pour l'Orphelin de la terre que des outrages, les dédains de l'orgueil, l'abus de la puissance et la sécheresse de l'égoïsme. Je ne m'arrêterai point en face des tombeaux creusés par le crime, et qui m'en rappellent trop amèrement un autre que j'ai vu s'ouvrir pour y recevoir la dernière victime des forfaits du dernier siècle. La solennité d'événemens aussi douloureux demande le silence. Toute

réflexion impuissante pour rendre les sensations qui envahissent l'âme, ne pourrait qu'affaiblir l'énergie de la pensée, sur ces Royales catastrophes nées d'une même cause; car si les régicides de 1793 et 1794 n'ont pas immolé le fils de Louis XVI, ils le frappèrent néanmoins, dès ce moment, de mort civile, et son trépas arrivé le 10 Août 1845, n'a été, en réalité, que le terme d'une cruelle agonie, commencée pour lui au pied de l'échafaud de son père, de sa mère, et de sa tante. Je n'écris point non plus pour attendrir sur des infortunes consommées, mais pour indiquer la source d'une iniquité politique qui fait encore le malheur de la Royale famille, seule légitime de France.

Au moment de la proclamation de la république française, le Comte de Provence ne pouvant pas compter sur la bonne disposition en sa faveur des cabinets étrangers, se trouva dérangé dans ses calculs; il vit le succès de son ambition indéfiniment reculé. Repoussé de tous côtés, ils se renferma dans sa douleur, nous apprend-il, et néanmoins négocia secrètement avec la partie de la Convention qu'on nomma la Gironde, ou avec d'autres membres de cette assemblée, dont *la plupart l'auraient trompé indignement.* Dans l'excès de ses chagrins, par suite de tant de mécomptes, il écrivit à son frère d'Artois le 28 décembre 1792:

« Tout ce que la fortune pouvait imaginer de plus fatal, » s'était réuni contre nous, depuis plus de 18 mois; mais » il semble qu'elle veuille s'apaiser et nous regarder avec » plus de faveur. Que nous importe, en effet, que Condé » ait obtenu à notre préjudice le commandement de l'armée » fournie par le Roi de Prusse et l'Empereur? *Si le coup » qui se prépare est frappé, il vaut lui seul une armée.* » Soixante *montagnards* de l'assemblée *et le ministère » Anglais* nous resteront. Avec de tels secours on peut tout » espérer. Le roseau qui ploie, vit plus longtemps que le » chêne qui rompt. Vous serez chêne, à votre tour, mon » frère, et Dieu sait ce qui résultera. »

Pendant que le Comte d'Artois n'était encore qu'un faible roseau, qui, plus tard, devint comme son frère, un grand arbre d'iniquité; Louis XVIII dont l'inconcevable hypocrisie fait mal à envisager, rédigeait ses mensonges historiques transformés pour les esprits de discernement en contre-vérités, et il écrivait, tranquillement assis sur le trône de Louis XVII:

« Nous apprîmes que la famille Royale était de plus en plus resserrée dans la prison du Temple, et bientôt, qu'un acte sacrilège de la Convention mettrait le Roi en jugement. Cette nouvelle nous causa une douleur que j'exprimerais difficilement. Quant à moi qui savais jusqu'à quel excès pouvait se porter la rage révolutionnaire, j'étais désespéré; je le fus encore plus en recevant de Boissy d'Anglas des détails sur ce qui se passait, les voici:

« Le parti ennemi de la famille Royale vient de l'emporter; » on va mettre aux voix l'accusation de Louis XVI, et elle » sera admise..... Je suis sûr de Manuel, je crois pouvoir » l'être de Pelletier St. Fargeau; *celui-ci nous procurera » une trentaine de voix*. Il serait tout à vous, si vous con-» sentiez à lui faire des agaceries. Je redoute Robespierre; » je ne me fierais pas à Pétion; j'ai la promesse positive » de Cambacérès; je cherche à gagner Barbaroux. Nous » prolongerons le procès; mais sauver le Roi est impossible. » Robespierre me disait l'autre jour avec sa mine de chat-» tigre: Boissy-d'Anglas, ne *mangerons-nous pas bientôt de » la chair de Roi?* »

« Boissy-d'Anglas fut trompé dans quelques unes de ses espérances. Barbaroux lui manqua dans le procès de Louis XVI; Pelletier St.-Fargeau en fit autant; ce fut *le Duc d'Orléans* qui entraîna ce dernier, en lui promettant de marier le Duc de Chartres avec sa fille, aujourd'hui Mme de Morfontaine. *Ce leurre grossier décida St.-Fargeau à son vote de mort*. Je tiens ce fait de personnes irrécusables. »

« Dès que je sus la mise en jugement du Roi, je me hâtai de lui écrire. Je recommandai à mon frère de ne jamais reconnaître la Convention Nationale, comme un tribunal apte à le juger.

« La sécurité de mon malheureux frère tenait en partie à une perfidie atroce que je veux dévoiler. *Égalité* d'Orléans souhaitait que Louis XVI fût jugé de son consentement. *Il savait* que s'il persistait à reculer, ses juges ne demanderaient pas mieux que le décret de l'appel au peuple passât sans difficulté, et que la décision à intervenir fût renvoyée à la double chambre des assemblées primaires, et de la Convention nouvelle, nommée à cet effet. On devait présumer que le Roi adopterait cette voie; elle faisait gagner du temps..... On pouvait *en profiter pour essayer une fuite, un coup de main, ou une réaction. C'était donc de toute manière un avantage immense qu'il convenait d'écarter.* Mais comment s'y prendre? *Égalité* imagina de décider Louis XVI à consentir de reconnaître à la Convention le droit de le juger. *En conséquence* on dépêcha *au Temple de faux Royalistes* qui annoncèrent au Roi que les Girondins et la majorité de la Convention avaient l'intention de l'acquitter. Il reçut des listes de noms, des notes, des renseignemens rédigés dans ce sens. Le vertueux Cléry y fut pris. La Reine tomba également dans le piège, *et cette trame odieuse me fut révélée trop tard*, pour que je pusse *m'opposer à sa réussite.* C'est après la mort du Roi, que je connus tous les meneurs de ce noir complot; la révolution en a fait justice. Ils ont tous péri à leur tour. Un seul existe aujourd'hui (1818), un seul..... *j'ai dû lui pardonner* et je tairai son nom. »

Ce nom, nous ne chercherons pas à le découvrir: sa révélation ne serait d'aucune importance, car il est un homme non moins fameux que Robespierre dans le crime, qui sous la restauration, *régulateur* de la politique du Roi

Louis XVIII, contresigna ses ordonnances avec le sang de Louis XVI: et cet homme, c'est le régicide Fouché, l'exterminateur de la ville de Lyon, le hideux scélérat qui aussitôt après la mise en accusation du Roi, fit annoncer à la Convention la découverte d'une armoire en fer, cachée aux Tuileries, armoire qui était bien connue de tous les meneurs, car elle avait été visitée, et on n'y avait *rien trouvé*, parce que Louis XVI, après le 20 juin, en avait retiré tous les documens précieux qui s'y trouvaient antérieurement. Le but de cette odieuse tactique, c'est Louis XVIII qui le dévoile dans le cinquième volume de ses mémoires, à la page 227, où on lit:

«Au moment où Louis XVI fut mis en accusation, on »*voulut faire apparaître tout-à-coup des pièces à sa* »*charge, et Fouché imagina cette ruse*; lui-même *m'en* »*a fait l'aveu* en 1814, dans la première audience secrète »que je lui accordai. *On* entassa dans cette armoire une »multitude de notes, de comptes, et de rapports de tous »genres, qui ne compromettaient que les morts, puis »Lafayette, *ou des émigrés, ou des Royalistes dont le* »*trépas était* résolu.»

La nomination de Fouché, comme ministre de France, à la restauration, suffirait seule pour faire juger Louis XVIII et démentir les pages de ses écrits dans lesquelles il parle *des efforts tentés par lui* pour *sauver* son malheureux frère. Je n'en dirai pas davantage sur la question de la mort de Louis XVI. Nous savons tous que le 21 janvier fut le résultat des intrigues, des séductions, d'un système d'intimidation organisé auprès des membres de la Convention par les infâmes qui voulaient la chute du trône légitime. Le lecteur décidera si le Comte de Provence doit être considéré comme faisant partie de ces derniers. Sa Royale famille ne douta plus de ses desseins criminels, lors de son refus de rentrer en France. M. le Baron de Goguelas, dans

les Mémoires de Tous, rend compte de la résistance des frères du Roi, dans les termes suivans:

«Le Roi, la Reine, ainsi que Madame Elisabeth, soeur »du Roi attendaient leurs réponses avec une anxiété qui »surpassait leur espoir, hélas! bien faible. Quand elles »leur parvinrent, toute cette famille en fut attérée. Ils »nous tuent! Ils nous égorgent! s'écria la Reine; et plu-»sieurs fois en sanglottant, elle répéta; Caïn, Caïn! un »frère! Monsieur nous livre, il nous assassine! ..... quelle »ame de fer! et M. le Comte d'Artois qui oppose son ser-»ment à celui du Roi! Grand Dieu! il ne nous reste donc »plus qu'à mourir; ils ont juré que nous mourrions!»

Ces paroles accusatrices seront l'arrêt de la postérité, et Monsieur lui-même s'est chargé de les justifier, en annonçant ainsi au Comte d'Artois la mort du Roi:

«C'en est fait, mon frère, le coup est porté! Je tiens »dans mes mains la nouvelle officielle de la mort du mal-«heureux Louis XVI, et n'ai que le temps de vous la »transmettre.

«On m'apprend aussi que *son fils s'en va mourant.* »Vous n'oublierez pas de quelle utilité pour l'état va devenir »leur mort. Que cette idée vous console; et pensez que le »Grand-Prieur, votre fils, est après moi, l'espoir et l'héritier »de la monarchie.»

L'assassinat du Roi fut le prélude de celui de la Reine, que ne tarda pas à suivre sur le même échafaud la vertueuse Madame Elisabeth. La lettre de Boissy-d'Anglas au Comte de Provence que j'ai citée dans le deuxième chapitre, lui révèle les projets de *Robespierre.* Le supplice de la Princesse avait été décrété la veille chez le dictateur, au milieu d'une orgie.

Le double crime de la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette aux yeux de Louis XVIII, *s'expliquait à la rigueur* en *politique*, par la nécessité d'anéantir la royauté, et de se venger sur la Reine de la haine qu'elle avait mon-

trée à la révolution. Mais il nous dit n'avoir pas compris quel avantage résultait pour les révolutionnaires de celle de Madame Elisabeth, qu'il qualifie *un forfait* en pure perte. Là, comme ailleurs, il n'exprime pas toute sa pensée, et les matériaux de l'histoire encore, viendront en aide à l'intelligence. Cet homme ténébreux, qui, pour expliquer ses rapports avec les montagnards de l'assemblée, répéta à satiété dans ses mémoires, qu'il n'agissait ainsi, d'abord que pour sauver Louis XVI et ensuite, pour opérer la délivrance de son neveu, nous a donné plus d'un exemple des infamies que couvre la politique, et que les gouvernemens, quels qu'ils soient, réguliers ou révolutionnaires, ne tiennent pas à déshonneur, quand leur raison d'état les commande. Ainsi, Louis XVIII s'est expliqué aussi à la rigueur en politique, son occupation du trône de France, pendant la vie proscrite de son neveu, son Roi légitime. La politique, telle que les pouvoirs l'entendent et la pratiquent ; c'est l'application constante de cette funeste doctrine : la fin justifie les moyens ; c'est la domination de l'égoïsme immolant à ses passions individuelles tout ce qui peut en arrêter la marche, c'est le renversement de tous les principes sacrés de la saine morale et de la vraie religion, le mépris des vertus sociales et le triomphe de la fourberie, l'abus du pouvoir au profit de ceux qui gouvernent contre les intérêts généraux des gouvernés, l'absence de toute bonne foi, l'empire des mille et une considérations qui faussent les devoirs de l'homme avec ses semblables; c'est une lutte permanente d'astuces et de perfidies, l'art de mieux tromper, l'immoralité des nations dans leurs relations entre elles. La politique ! Mais c'est une monstruosité, un crime incessant de lèze-humanité. La politique espionne, calomnie, invente, assassine, préside à toutes les bassesses, légitime toutes les défections, sanctionne toutes les iniquités qui lui profitent. Protée à mille formes, hydre infecte de corruption, elle a retrempé dans le crime toutes

les ambitions, rassasié toutes les haines; de vengeances atroces; c'est elle qui a dénaturé la religion primitive, et divinisé l'imposture, pour mieux asservir les masses par l'ignorance et la superstition; elle repousse toutes les vérités utiles au bien-être de l'homme, pour maintenir son règne despotique et matériel, ses oeuvres l'ont jugée, l'indignation publique la condamne. Honte à ceux qui, comme Louis XVIII, méconnaisant les nobles et sublimes destinées de l'humanité, excusent, par des nécessités politiques, les crimes de la terre, les horreurs de nos révolutions, ses massacres et ses égorgemens! Ce monarque, dont certains écrivains ont pourtant fait l'apologie, aurait voulu se faire passer lui-même pour un grand homme d'état, en déversant sur lui l'opprobre à pleins bords dans ses écrits *politiques*. Mais ceux qui les liront désormais, sauront démêler la vérité du mensonge et ne sépareront plus son nom de celui de Robespierre.

Le Roi, la Reine, avaient couvert ce tigre de la Convention de leur sang Royal, il songeait à consolider son atroce dictature par un mariage avec la fille de ses victimes, et dans ce moment-là même, le Comte de Provence lui faisait parler en sa faveur, entamait des négociations qu'il s'efforce de représenter comme un dévouement à la monarchie légitime, dont le représentant vivait proscrit, plongé dans la misère par cet indigne spoliateur de son héritage. C'est encore par son propre témoignage qu'il se condamnera ici.

«Ce que m'avait marqué Boissy-d'Anglas, dit-il, ne sortait pas de mon esprit. Je me tourmentais, pour amener de l'intérieur une contre-révolution. Plus d'une fois, l'idée me vint de chercher, *dans l'intérêt-général*, à nouer une négociation avec *Robespierre*. La grande difficulté était d'attacher le grelot. Mes agens les plus dévoués reculaient à l'idée de se trouver en présence de ce monstre. C'était courir à une mort certaine, car, s'il refusait d'entrer en pourparlers, il ferait périr celui qui le lui aurait proposé.

« Sur ces entrefaites, le chevalier de Lasser, un de mes correspondans de Hollande, me manda que sa bonne fortune l'avait mis en rapport avec un agent de Robespierre qui habitait Amsterdam, et que cet agent ayant deviné qu'il était dans mes secrets, lui avait dit que Robespierre ne refuserait pas de *s'entendre avec moi*, si on voulait *satisfaire a ses exigences.*

« Ma réponse ne se fit pas attendre, j'écrivis à Lasser que *je consentais* à traiter *avec Robespierre*, à condition qu'au préalable j'aurais une preuve que cet agent ne nous trompait pas. Lasser s'acquitta de ma commission auprès de cet homme qui lui remit un double d'une lettre qu'il venait d'écrire à Robespierre, lui promettant de lui montrer sa réponse. J'ai ces deux pièces curieuses que je transcris ici. La première est celle de l'agent :

« Vous êtes inquiet, sans doute, de n'avoir pss reçu plus » tôt des nouvelles des effets que vous m'avez fait adresser, » pour faciliter votre retraite dans ce pays. Soyez tranquille » sur tout ce qui concerne ces effets, et votre sûreté person- » nelle. Il est inutile de vous rappeler tous les dangers qui » vous menacent en France. Le dernier pas qui vous a porté » à la présidence vous rapproche de l'échafaud, où vous ver- » riez cette canaille vous cracher au visage, comme elle l'a » fait à Égalité d'Orléans. Ainsi, puisque vous êtes parvenu » à vous former ici un trésor suffisant pour vos besoins, je » vous attendrai avec une bien vive impatience, afin de rire » ensemble du rôle que vous avez joué dans les troubles d'une » nation aussi ridicule qu'avide de nouveautés. *Elle mérite » la verge de fer qui la châtie, et tout homme raisonnable » ne s'amusera pas à la plaindre.*

« Prenez votre parti, d'après nos arrangemens, tout est » disposé, je vous attends pour toute réponse. »

« Cette lettre écrite dans les premiers jours *de mai* 1794, eut une réplique datée du 22 de ce mois. Le chevalier de

Lasser la copia. Je présume qu'elle piquera la curiosité du lecteur, elle était conçue en ces termes :

« Vous êtes bien pressé de me voir, mais vous ne réfléchissez pas dans vos craintes exagérées, qu'il ne serait pas sage à moi de fuir, lorsque je puis tirer de si grands avantages de ma position. Les difficultés s'applanissent, la mort fait justice de ceux que j'aurais à redouter, ce sont d'ailleurs des ennemis de la patrie. Les étrangers me voient avec plus de crainte que de haine. Ils savent que *ma vertu* ne se démentira pas, que je resterai *l'incorruptible* Robespierre. Tous ceux qui peuvent me faire ombrage, me sont désignés par Collot ; ce sont les pavots de Tarquin ; ils tombent dès que leur nom est prononcé. Les militaires ont sur nous un grand avantage ; ils savent monter à cheval et manier le sabre. Il y a des instans où je doute qu'un homme qui n'est qu'administrateur puisse *s'élever a la première place*, car il lui manque toujours le prestige des victoires remportées sur les ennemis du dehors. Si au lieu d'avoir été avocat, j'eusse suivi la carrière des armes, je serais plus sûr de mon avenir. Nos amis pensent comme moi. Ils veulent tenter plus longtemps la fortune. Nous aurons toujours le loisir de fuir si la chance tourne...... Je ne veux pas finir par la main du bourreau, ce genre de mort me fait horreur..... Si je pouvais me fier à ceux qui veulent traiter avec moi..... Leur bonne foi est impossible : ce sont des Rois..... et j'en ai envoyé un à l'échafaud..... encore deux mois, et si je n'ai pas fait un pas éminent, je prétexte une tournée générale dans les départemens, je longe la frontière et j'arrive chez vous. »

« Robespierre, dont on m'a accusé d'avoir fait mon agent dans la révolution, *s'est toujours au contraire montré mon ennemi*. De mon côté, je voyais en lui un tigre, l'assassin de ma famille ; aussi, lorsqu'il s'agit de traiter avec lui, j'eus de la peine à m'y déterminer, il *fallut*

pour cela l'espoir d'arracher le Roi mon neveu à une mort certaine. Le chevalier de Lasser demanda à Van P... agent de Robespierre, ce qu'il exigerait si, par son intermédiaire, *la contre-révolution* s'opérait. Van P.... voulut avant tout avoir sur ce point une explication avec son commettant, et il lui fit part de ce qui se passait.

«Tout me porte à croire que, dans ces préliminaires, il y avait un dessous de cartes; que *déjà Van P.... savait à quoi s'en tenir, et que ce n'était pas* de proprio motu *qu'il venait de faire la première ouverture.* Cependant il fallait avoir l'air de le croire et de se confier à sa franchise. Il expédia donc un courrier à Robespierre qui ne le renvoya que *bien avant dans le mois de juin.* Sa réponse très-entortillée, dont l'agent ne voulut communiquer que l'analyse, me prouva que Robespierre flattait son ambition et un reste de bon sens; qu'il redoutait d'ailleurs un piège et que par *un motif inconnu* il ne refusait cependant pas de négocier avec tout le monde.

«Il disait entre autres choses qu'il voulait tout ce qui assurerait le bonheur de la France, et qu'avant de s'engager, il désirait savoir sur quelles bases on prétendait traiter. C'était comme on voit mettre le marché à la main. Le chevalier de Lasser se trouva donc arrêté dès le premier moment de la négociation; *il crut devoir s'en référer à moi*, et me pria de lui désigner *quelle offre on ferait à Robespierre.*

«Les communications n'étaient ni promptes ni faciles, *d'Amsterdam à Vérone;* la lettre me parvint tard, le chevalier de Lasser n'eut *ma réponse* qu'après un assez long délai, et pendant que Van P.... écrivait à Robespierre, la catastrophe du 9 Thermidor arriva. Elle délivra sans doute la France d'une effroyable tyrannie; mais en même temps, *elle rompit le fil que je nouais avec tant de soins pour arriver plus vite à la restauration de notre monarchie.*»

Ici quelques réflexions sont nécessaires, car il y a beau-

coup d'obscurité dans les communications que nous donne Louis XVIII. Il garde le silence sur ce qu'il eût été le plus essentiel de faire connaître, *les bases du traité proposé*, sans l'appréciation desquelles nous ne pouvons pas accepter pour vrai, sur sa parole, un récit incomplet dans lequel il y a aussi de sa part *un dessous de cartes*. Habitué comme il l'est à déguiser sa pensée, nous devons raisonnablement présumer qu'il se tait sur la partie de la négociation la plus honteuse à confesser. Toutefois nous n'avons pas besoin de tous ses aveux, pour éprouver une horreur de dégoût, en songeant qu'un Bourbon a pu se salir au mois de mai 1794, par des rapports, quel qu'en fût le but en définitive, avec des êtres tels que Robespierre et ses agens. Mais ce qui met le comble à l'abomination d'une pareille conduite; c'est que ce Bourbon cherche à se faire un mérite de son infamie, en voulant nous laisser croire qu'il agissait *daus les intérêts de la monarchie légitime;* tandis qu'au contraire, il travaillait à s'assurer le bénéfice des crimes révolutionnaires. Il s'expliquait sans doute encore, en politique, les nouveaux assassinats commandés, par la nécessité pour *l'incorruptible Robespierre*, de se défaire de tous ceux qui pouvaient lui faire ombrage; puisqu'après le 22 *mai*, en restant dans les termes de son récit, les négociations entamées se poursuivirent activement. Il est même un fait affreux à relater; c'est que ce fut *le 10 du même mois* que, par l'immolation de Madame Elisabeth et de vingt-quatre autres victimes, de *nouvelles difficultés* s'aplanissaient. L'arrêt de condamnation de cette angélique Princesse, ayant été écrit et signé la veille au soir, chez Robespierre, sa lettre du 22 aurait fait nécessairement allusion à ce dernier forfait. Le 22 avril précédent, Lamoignon de *Malesherbes*, âgé de 72 ans, ex-ministre et *défenseur de Louis* XVI, avait été aussi exécuté avec sa soeur, sa fille, son gendre, la fille et le fils de sa fille.

Une autre observation résulte de la première lettre que Louis XVIII fait écrire par Van P...., vers *les premiers jours de mai* 1794. Il y a dans cette indication ou erreur, ou *mensonge*, mais certainement un mystère. Elle n'est pas rigoureusement conforme à celle qui se trouve dans le rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre, quoique la même au fond à peu près; et selon Louis XVIII, c'est le *double* de cette lettre qu'on lui aurait remis. *La date* de l'envoi non plus n'est pas la même. Voici comment Courtois en rend compte:

«Un plan de fuite fut arrêté entre Robespierre *et un de* »*ses affidés*, caché sous le voile de l'anonyme. Robespierre »avait, dans tous les temps, entretenu à ce qu'il paraît, »des correspondances avec des agens de différens pays. Les »correspondances et le fait de la fuite sont confirmés, au moins »par quelques lettres; entr'autres, par une datée *de Londres*, »à peu près insignifiante, sans date de lieu, *ni d'époque*, mais »*à lui adressée quelque temps après la fête à l'Éternel.* »Cette lettre est écrite sur le ton d'une réponse.»

La fête en l'honneur de l'Être-Suprême, dont Robespierre était le grand-prêtre, a été célébrée le 8 Juin. Ainsi évidemment la première lettre, citée par Louis XVIII, est postérieure *au mois de mai*, et la réponse ne peut pas être du 22. Je rétablis ici la lettre originale:

«Sans doute vous êtes inquiet de n'avoir pas reçu plus tôt »des nouvelles des effets que vous *m'avez* fait adresser *pour* »*continuer le plan* de faciliter votre retraite dans ce pays. »Soyez tranquille *sur tous les objets que votre adresse* a »su *me faire parvenir depuis le commencement de vos* »*craintes personnelles*, et non pas sans sujet. Vous savez »que je ne dois vous *faire de réponse* que par notre courrier »ordinaire; *comme il a été interrompu dans sa dernière* »*course; ce qui est cause de mon retard aujourd'hui. Mais* »*lorsque vous le recevrez, vous emploierez toute la vigilance*

» *qu'exige la nécessité de fuir un théâtre où vous devez bien-* » *tôt paraître et disparaître pour la dernière fois.* Il est » inutile de vous rappeler *toutes les raisons qui vous exposent;* » *car* le dernier pas qui *vient de vous mettre sur le* sopha » *de la présidence* vous rapproche de l'échafaud, où vous » verriez cette canaille *qui vous cracherait* au visage, comme » *elle a fait à ceux que vous avez jugés. Égalité dit* » *d'Orléans, vous en fournit un assez grand exemple.* » Ainsi, puisque vous êtes parvenu à vous former ici un » trésor suffisant *pour exister long-temps, ainsi que les per-* » *sonnes pour qui j'en ai reçu de vous;* je vous attendrai avec » grande impatience, pour *rire avec vous* du rôle que vous » auriez joué dans *le trouble* d'une nation aussi crédule » qu'avide de nouveautés.... Prenez votre parti, d'après nos » arrangemens; tout est disposé. *Je finis, notre courrier* » *part*; je vous attends pour réponse. »

Louis XVIII a ajouté à la suite du mot nouveautés, cette phrase: *elle mérite la verge de fer qui la châtie, et tout homme raisonnable ne s'amusera pas à la plaindre*; et nous lisons dans ses mémoires cette note de l'éditeur: « *l'original de cette lettre a été trouvé dans les papiers de Robespierre, on avait omis la phrase soulignée en l'imprimant.* »

Je ne prétends imposer à personne ma façon de penser dans cette circonstance, mais je la dirai franchement. J'avoue, à ma grande confusion, que je ne comprends pas, comment un agent de Robespierre aurait osé dévoiler à un agent du Comte de Provence, que *l'incorruptible* s'était composé un trésor, et qu'il songeait à trahir la république, en se ménageant les moyens de fuir en pays étranger? Je ne puis me faire à l'idée que cet agent ait eu la hardiesse, en Mai ou Juin 1794, de livrer ces secrets de l'être féroce qui savait atteindre en tous lieux par ses seïdes ceux dont il eût pu soupçonner l'indiscrétion; et encore, à une époque où il était au plus fort de sa puissance, lorsque

l'Angleterre lui faisait proposer la régence. Je ne comprends pas non plus que *l'agent de Robespierre devine les secrets de l'agent royal;* je ne m'explique pas pourquoi Louis XVIII fait partir la lettre *d'Amsterdam*, lorsque Courtois bien instruit nous rapporte qu'elle fut écrite *de Londres*, et pourquoi aussi il la date des *premiers jours de mai;* pourquoi enfin, puisque l'éditeur des mémoires de Louis XVIII reconnaît que la même lettre a été trouvée dans les papiers de Robespierre, elle n'en est pas la copie exacte. D'après Courtois on ne connaissait pas l'auteur de cette lettre anonyme; le correspondant ne voulait donc pas être connu, et pourtant le Comte de Provence le fait désigner sous les initiales de Van P..... par son chevalier de Lasser, à qui celui-là par un rapport étrange *de pensées* vient, à point nommé, confier que Robespierre ne refuserait pas de s'entendre avec son commettant; au moment même où Monsieur, pour en venir là, ne savait pas par qui faire *attacher le grelot.* Autres invraisemblances. Quel sera donc le mot de l'énigme, car il y en a un? Voici les conjectures que je hasarde. Tout s'explique en considérant Van P..., comme un être imaginaire, ou comme l'agent du Comte de Provence, ou comme le Comte de Provence lui-même, qui, loin d'entamer des négociations, continuait celles qui n'avaient jamais cessé d'exister entre lui et Robespierre. Alors les invraisemblances dans l'exposé de Louis XVIII, ne seraient qu'une ruse pour empêcher de dépister la vérité. De quoi s'agissait-il? D'opérer par Robespierre *une contre-révolution*, non pas à son profit, mais à celui de son Royal chef. N'oublions pas que c'est *le premier juin* que Robespierre eut une entrevue avec Sir Serton. Dans la conférence, il fut question *de Monsieur* pour *régent*, car Robespierre a dit: «Les *anglais n'en veulent d'aucune manière.*» Selon le rapport de Courtois qui fait partir la lettre de Londres, on doit en induire qu'elle a été écrite sous la direction

du Comte de Provence, et qu'elle n'est pas étrangère aux démarches de Sir Serton, l'envoyé britannique. Je remarque en effet dans son contenu et dans la réponse, une grande analogie avec le résumé de la conférence entre l'agent anglais et Robespierre. Rappelons-nous les paroles de ce dernier : — « *On veut que je fasse une tentative ; je verrai à frapper un grand coup, à me montrer en public de manière à réunir les regards sur moi.* » — Cette phrase ne semble-t-elle pas correspondre avec celle omise dans la lettre citée par Louis XVIII : — « Lorsque vous recevrez le courrier, vous emploierez toute la vigilance qu'exige la nécessité *de fuir un théâtre, où vous devez bientôt paraître et disparaître pour la dernière fois.* » — La mission de Robespierre est accomplie, sinon pour lui, du moins pour le Comte de Provence ; et comme le Prince n'en a plus besoin à la tête de la république, il lui fait envisager l'échafaud pour le forcer à sortir de France, et cherche à l'épouvanter par ces autres paroles de la lettre originale : — « Il est inutile de vous rappeler toutes les raisons qui vous exposent ; » — et en définitive, il l'attend pour toute réponse. Mais Robespierre ne trouve *pas sage de fuir, lorsqu'il peut tirer de si grands avantages de sa position.* Il demande encore *deux mois* pour *tenter de faire un pas* éminent ; et ce pas éminent le conduit à l'échafaud. Trompé dans son attente, le nom du Comte de Provence irrite sa fureur, et il le charge de sa malédiction par ces paroles énergiques que nous a transmises le pair de France : — « *Que le diable emporte qui le premier m'a lancé dans la voie où je suis ! ..... sans lui ! sans lui ! .....* »

Je ne me dissimule point que cette interprétation hardie, paraîtra peut-être émanée d'une disposition d'esprit à ne voir que des scélératesses dans les actes de Louis XVIII. Mais je ne suis pas le seul à voir ainsi. L'auteur de l'ou-

vrage intitulé: *Secrets de la cour de Louis* XVIII, imprimé à Paris en 1815, parle de la duplicité qui fut toujours sa qualité prédominante et il la justifie par ces paroles:

«Nous ne croyons pas inutile de donner une notice très-»succincte de la vie de *cet homme extraordinaire* seule-»ment par sa duplicité.... Que ce mot n'effraie personne: »quand on le verra *prenant les moyens de faire égorger* »*son malheureux* frère, pour s'emparer de sa couronne, »et traitèr de *pauvre Sire et de Soliveau* un monarque »qui n'eut à se reprocher que son *excessive bonté*, on se »formera de Louis XVIII une idée encore plus affreuse »que celle que notre esprit, peut-être trop modéré, s'en »est formé.»

J'écris sous l'empire des impressions qui m'entraînent, et je gémis de ne pouvoir les surmonter, car j'enregistre la folie du crime; l'oncle de Louis XVII m'apparaît comme le bras qui faisait mouvoir Robespierre, en qui se personnifia la révolution toute entière. Les nouveaux documens historiques par lesquels je terminerai ce chapitre, démontreront que, si je vais trop loin dans la recherche de la vérité, celle à laquelle j'ai le malheur de croire et qui échappe à ma sincérité, n'est pas du moins invraisemblable. Robespierre agissait sous des influences dirigeantes, telle est la conclusion du rapport fait par Courtois, après l'extermination du chef de la montagne.

«Ce n'est point une disgression, citoyens, que le tableau des angoisses du tyran,» disait à ses collègues de la Convention, le rapporteur, dont l'opinion en pareille matière doit faire autorité. «Vous venez d'assister aux combats, aux »hésitations de cette âme sans ressort; audacieuse loin des »dangers; devant eux, molle et chancelante; qui, dans le »crime même n'eut personnellement que la puissance du »désir, jamais celle de l'exécution; puisque elle *ne put*, »en effet, *qu'autant de temps que lui dura l'assistance*

»*de quelques bras complaisans;* et que, *réduite à sa* »*seule force, elle ploya sous le fardeau du pouvoir.....*»

«Le plan de contre-révolution était combiné ainsi:

«Il faut que les fils de la trame, s'étaient dit les adroits »sinons des comités du gouvernement, passent, presque tous, »*par les mains de Robespierre;* que cette main soit, en »quelque sorte, le métier sur lequel ces fils reposent. Faisons »si bien, que lorsque nous donnerons le mouvement au mé- »canisme, *la machine qui le recevra, croie et paraisse* »*l'imprimer. Le raisonnement* était sain; si la trame réus- »sissait, *l'instrument était brisé bientôt par les comités* »*vainqueurs;* si elle échouait, par la Convention qui n'au- »rait vu *que l'instrument* sans deviner *les doigts* qui se »*cachaient* sous la texture de la toile.

«*Robespierre, de son côté, parce qu'il tenait les fils,* »*croyait en être l'ordonnateur.*

«Embarras étrange, qu'il faille souvent *établir* la puissance »de son rival pour *fonder la sienne.* Tel est celui du co- »mité qui tend au décemvirat, et *du tyran qui marche à* »*la dictature.* L'un est l'instrument de l'autre, qui sera le »sien à son tour, c'est une communauté de bons offices, ou »pour mieux dire, *de tromperies;* c'est un prêt de part et »d'autre usuraire, dont la patrie a fourni les fonds.

«Accoutumons le Français, se disait Robespierre, à n'obéir »plus qu'à douze hommes; il sera plus rapproché de l'obé- »issance à un seul; et il s'établissait le chevalier de ces douze.

«Revêtons, se disait d'autre part le comité, un seul »homme de la confiance publique, il sera plus facile après »de l'en dépouiller que sept cents, et les organes du comité »venaient ici rompre des lances pour ce seul homme.

«Quel nouveau trait de douleur va s'enfoncer dans vos »âmes, ô mes collègues! Il va les déchirer, comme il a »déchiré la mienne! Vérité! j'ai promis d'être ton organe, »je le serai, dussé-je être ton martyr!

« *Cè n'est point à des mains vulgaires* que vos tyrans »ont confié la conduite de leur plan dévastateur. S'ils em- »ploient, pour exécuter, de mercenaires instrumens, *ils ont »créé des chefs pour ordonner.* S'il est des démolisseurs et »des assassins, *il est aussi des régisseurs d'assassinats »et de ruines.* »

A ces réflexions dont la portée est d'une immense étendue et qui étourdissent par les lumières qu'elles répandent, car on ne saurait en restreindre l'application, j'ajouterai les passages ci-après des souvenirs de Touchard-Lafosse, qui sut aussi lire couramment dans la noirceur de l'ame du Royal régicide. Le règne de la terreur s'organisait; les girondins venaient de frapper Robespierre d'une dénonciation foudroyante, en l'accusant de vouloir usurper le suprême pouvoir.

« Rebecqui et Barbaroux, dit l'écrivain, appuyèrent cette dénonciation. Le parti qui veut établir la dictature, s'écria le premier, est celui de Robespierre. Je me présente, ajouta Barbaroux avec véhémence, pour signer la dénonciation qu'on vient de faire entendre contre Robespierre; nous étions à Paris, avant et après le 10 Août; nous avons été recherchés par les partis qui divisaient la capitale, on nous fit venir chez Robespierre. On nous dit qu'il fallait nous rallier aux citoyens qui avaient acquis le plus de popularité, on parla *de créer une dictature*, *et le citoyen Panis*, nous désigna nommément *Robespierre*, comme l'homme vertueux qu'il fallait y élever.

« Quant à l'accusation portée contre Robespierre, voici des circonstances recueillies à diverses époques et dont le rapprochement peut répandre quelque lumière *sur le mobile* encore mal défini de *l'ambition* dominatrice de *cet homme* horriblement célèbre. Ni lui, ni son seïde Marat ne se montrèrent au 10 Août. A peu près dans le même temps, les diatribes périodiques du dernier furent *vendues au château.* Pendant les septembrisades, Robespierre et Marat

disparurent de nouveau. Ils avaient ménagé la cour en août, ils ménagèrent ses partisans en septembre. Louvet dans l'accusation portée contre Robespierre, parla de spoliations ourdies dans le mystère. Ceci sous entendait le vol du garde-meuble, et les brigandages commis dans les rues, qui avaient précédé cet attentat hardi, or une partie des diamans fut retrouvée à Londres, dans les mains de certains Royalistes; d'autres furent restitués, non pas au gouvernement républicain, non pas à l'empereur, mais, en 1814 *à un ministre des Bourbons*, après avoir été au pouvoir d'un employé de la couronne. Enfin, et *comme pour établir une sorte de connexité entre ces circonstances éparses*, *Louis* XVIII fit payer *de son trésor* une pension à la soeur de *Robespierre*, et *une autre au terroriste Panis*, *qui*, *dès* 1792 *avait proposé* de décerner la *dictature à Robespierre*. Il était un des chauds partisans de ce dernier et membre de la commune au moment du massacre des prisons. Je laisse le commentaire à d'autres, mon opinion est fixée: mais je ne prétends pas l'imposer.

«Un officier bordelais, fait prisonnier à la bataille de Nerwinde, puis délivré par échange, revint à Paris le 3 mai 1793, et rencontra Guadet au Palais Égalité.

— «Ah! mon ami, s'écria-t-il en l'abordant, je suis charmé de vous rencontrer. J'arrive des prisons de l'ennemi. Je voulais vous aller voir demain matin, mais jusque-là, ce que j'ai à vous dire m'aurait pesé.

— «Vraiment, mon cher capitaine, répondit en riant le girondin. Racontez-moi donc cela.

— «Lorsque j'étais prisonnier de guerre, je m'étais lié avec un officier de l'état-major du Prince de Cobourg, dont les procédés généreux avaient mérité ma reconnaissance. Avant peu, m'a-t-il dit, *vingt-deux têtes* tomberont dans la Convention.

— «Lui, cet étranger vous a dit cela? à quelle époque?

— « Le 8 Avril.

— « Et le 13 les commissaires des sections *demandaient la proscription de ce même nombre de têtes!* 22! Existerait-il *donc une secrète intelligence entre les Jacobins* et le parti de *l'étranger?*

— « Quoi, mon ami, vous en doutez encore, réprésentant Guadet continua l'officier, j'ai entendu raisonner les autrichiens, *les émigrés*, *les créatures* des *Princes Français.* Ils abhorrent les girondins, ils abhorrent Brissot et les siens, ils ont soif du sang de Danton. *Mais si vous les entendiez parler de Mr. Robespierre*, de Mr. Marat; les espérances de nos ennemis du dehors reposent sur eux.

— « Du parti d'Orléans, je le concevrais, s'écria le girondin.

— « Eh non, ce n'est pas de cette faction qu'il s'agit, poursuivit le capitaine, *c'est avec* les autres que vos *adversaires s'entendent et correspondent.*

— « Les autres! Qui? s'écria Guadet avec impatience?

— « Eh! *les Bourbons réfugiés* à l'étranger.

— « Ah! ma vie, pour une preuve, ma vie je la donnerais de bon coeur, car la république serait sauvée.

« En ce moment, un groupe de Jacobins qui survint dans le lieu où se tenait l'entretien, en rendit la continuation impossible. L'officier et Guadet se séparèrent, ils ne purent se rejoindre depuis.

« Robespierre est entré au comité de salut public, le 27 juillet 1793; dès lors la guillotine est en permanence; dès lors le sang ne sèche plus sur son fatal plancher..... On n'assassine point par système; lorsqu'on verse le sang, c'est pour *féconder un intérêt* ou un principe. Eh bien, c'est entre ces deux mobiles qu'il faut choisir le véhicule des exterminations révolutionnaires de 1793 et 1794; peut-être même faut-il les adopter tous deux en faisant à chaque nuance de la faction Jacobine, sa part de motif déterminant. *Il semble*

aujourd'hui bien démontré que Robespierre et ses adhérens obéissaient à *l'intérêt:* intérêt personnel à ce démagogue..... ou dont il s'était fait le représentant.

« *Le procès de la Reine* et les causes de sa condamnation resteront *long-temps encore* et peut-être toujours environnées d'un mystère impénétrable. Le comité de salut public savait que, quoi qu'il fît, il ne réunirait pas dans cette procédure assez de charges précises, pour frapper légalement l'accusée : *d'ailleurs le gouvernement n'était pas porté par animosité à la sacrifier, il pensait plutôt à conserver les prisonniers du Temple, elle comprise, comme les ôtages de la révolution contre les entreprises du dehors.* Vers la fin de Juillet, et lorsque deux diplomates Français, les citoyens Maret et Sémonville, partirent pour se rendre à Naples et à Constantinople, *il circula secrètement dans les salons* un *dire* qui fut alors répété chez mon père, par le représentant du peuple Frecine. *Les deux ambassadeurs*, disait-on, *devaient s'entendre secrètement avec les souverains de Naples et de la Toscane, pour sauver les prisonniers du Temple.* Cette négociation *avait obtenu*, assurait-on, *l'assentiment de la majorité du conseil exécutif.* Mais les citoyens Maret et Sémonville furent arrêtés, au pied des Alpes et sur un pays neutre, au mépris du double droit des gens et des nations. Par qui fut donc ordonnée cette arrestation, qu'effectuèrent d'obscurs sbires de Milan? On ne l'a jamais su positivement. Mais *il demeura clair*, pour les politiques du temps, que *le but* de cette même arrestation *était de prévenir l'entrevue des envoyés Français avec le monarque Napolitain et le grand Duc de Toscane.*

« Maintenant l'ordre exécuté par les sbires milanais était-il parti de Vienne, de Londres, ou des deux villes à la fois. C'est probable. *Mais ce ne fut pas assurément sa première origine;* et je citerai plus tard une indiscrétion qui répandra quelque lumière sur cette question.

« Quoiqu'il en soit, *cet événement eut à Paris une sorte de contre-coup électrique.* Arrivé au pays des Grisons le 25 Juillet, à peine pouvait-il être connu dans cette capitale le 1er Août, et *ce jour même, fut rendu le décret ordonnant le transfert de Marie-Antoinette à la conciergerie, et son renvoi immédiat devant le tribunal révolutionnaire.* Les papiers des deux envoyés ne découvrirent rien qui pût motiver leur détention.

« *Mais elle ne s'en prolongea pas moins* l'espace de trente *mois. Ils languirent* soit à *Mantoue*, soit à *Kuffstein*, JUSQU'APRÈS LA MORT DU DAUPHIN, reconnu Louis XVII par les puissances alliées ; et la *liberté* ne leur *fut rendue que lorsqu'aucun membre de la famille de Louis XVI présent en France ne pût, dans le cas d'une contre-révolution toujours prévue par les royalistes, relever* l'étendard des lis. Alors, *il n'y avait plus à craindre pour les Bourbons émigrés*, une négociation entre la France et les souverains de Naples et de Florence, *touchant les Bourbons du Temple*; *leurs droits étaient ensevelis* avec eux dans la tombe.

« Il me semble que mes présomptions, appuyées sur les dires du temps, montrent une *chaîne d'intelligences* assez ostensiblement étendue *entre les puissances* de l'émigration *et quelque partie du Comité de salut public où Robespierre était entré le* 27 *Février*, Robespierre dont la soeur fut pensionnée plus tard par Louis XVIII. La coïncidence de l'arrestation des ambassadeurs et de la mise en jugement de Marie-Antoinette, établissent, ce me semble, plus d'une probabilité.

« A l'époque qui nous occupe, on pouvait être *mieux* informé quelquefois, *sur les bords du Rhin*, qu'on ne l'était aux bords de la Seine, *sur ce qui se passait au Temple et à la Conciergerie*. Or, voici des circonstances qui avaient échappé à la surveillance, pourtant bien active,

de l'ombrageuse commune et du comité de salut public. La chimère de Marie-Antoinette, depuis le supplice de Louis XVI, fut constamment *d'obtenir* la régence du Royaume de France, dont elle ne cessa pas de juger la restauration prochaine. Il paraît même que la Reine avait exprimé, à diverses reprises, le désir que ses droits de régente fussent constatés dans *le testament* du Roi, *qu'on eût alors tenu secret.*

« Antoinette devenue veuve, Antoinette, enfermée à la conciergerie, ce vestibule de l'échafaud d'où l'on ne sortait que pour mourir, continua les intelligences commencées au Temple pour recouvrer sa liberté. Libre, elle se fut, dit-on, rendue dans la Vendée, au milieu d'une armée de rebelles, déjà puissante, et qui le fut devenue bien davantage, lorsque ses bannières eussent ondulé sur le front de la régente.

« Deux employés supérieurs, chargés de la surveillance des prisons, Michonis et Jobert, s'étaient dévoués à Marie-Antoinette avec trois gardiens de la conciergerie. Les dernières dispositions arrêtées pour l'évasion parvinrent à la Reine, renfermées dans le coeur d'un oeillet. D'après une convention précédemment arrêtée, Marie-Antoinette répondit à cette communication par des trous d'épingle disposés d'une certaine manière sur un carré de papier, et qu'elle fit parvenir au porteur de l'oeillet mystérieux par un gendarme de service auprès d'elle. Il est probable que ce militaire faisait partie des trois personnes gagnées dans l'intérieur: ce *fut lui qui, se livrant à une lâche délation, découvrit la trame tissue jusqu'alors avec assez de bonheur.*

« Michonis paya de sa tête son dévouement à l'illustre captive, et dès-lors, elle n'eut plus d'autre perspective que celle de l'échafaud.

« Vers la fin de Mars 1794, Robespierre se jugea assez fort, avec ses redoutables auxiliaires, le club des jacobins et

le tribunal révolutionnaire, pour briser les instrumens dont il s'était servi, et qui pouvaient eux-mêmes mesurer leur part, à la curée du pouvoir..... leur tête tomba. Robespierre qui était le comité de salut public, comme Louis XIV était l'État, devint le point de départ de tout pouvoir, le centre où alla aboutir toute responsabilité; après avoir par d'adroites dispositions annulé toute chance possible de résistance, il *pouvait marcher droit à son but*. S'il eût enfin arrêté le char de la terreur, alors il gouvernait, il régnait sans obstacle. Mais, soit que son but fût la souveraine puissance, *ou qu'il exerçât la lieutenance suprême d'un maître à venir*, il suivait un autre plan de conduite. Les massacres continuèrent; Robespierre marqua tout à coup des victimes dans le sein même de l'assemblée. *On vit* que ce jacobin ne *voulait qu'anéantir des rivalités*. La Convention s'était faite à tel point l'esclave de Robespierre qu'elle ne savait plus lui résister en rien; trente ou quarante têtes tombaient quelque fois en un seul jour; le 1er mai 1794, époque que l'on à généralement regardée comme l'apogée de ce système d'extermination, les prisons de Paris renfermaient huit mille détenus.

« Au milieu de ses méditations, Robespierre *parut se rappeler tout à coup la Princesse Elisabeth, soeur de Louis XVI*, qu'il semblait avoir oubliée dans la tour du Temple. *Mais ce ressouvenir fut trop prompt, pour qu'on pût le croire spontané. Elisabeth, ange de vertu et de douceur pouvait réconcilier un jour la France avec le nom de Bourbon, et ce n'était pas ainsi qu'un Prince de cette maison entendait relever le trône de St. Louis*. La mise en accusation de l'angélique créature *fut un chapitre de cette histoire des causes secrètes de la terreur qui ne tardera peut-être pas à se dévoiler*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun des démagogues sanguinaires de 1793, n'avait demandé la tête de cette femme vertueuse. Pas un seul

d'entre eux, n'avait osé flétrir d'un soupçon une vie si pure; aussi, craignit-on que le supplice de l'infortunée n'excitât un mouvement de pitié hostile à ses juges..... Elisabeth fut confondue dans le fatal tombereau, avec vingt-quatre autres condamnés. »

Robespierre maître de la Convention, avait commandé la mort de soixante-treize personnes dont les existences lui faisaient ombrage. La nuit du 8 au 9 thermidor (27 Juillet 1794) avait été fixée pour leur assassinat. Ce fut alors que soudain il entendit gronder un murmure sinistre autour de lui, dans l'enceinte des jacobins; il se rend à la Convention. Panis qui fut *pensionné* par *Louis* XVIII, et qui d'abord avait été pour la dictature de Robespierre, s'écria dans la séance de l'assemblée : — « Je veux que Robespierre n'ait pas plus d'influence qu'un autre; je veux qu'il dise s'il a proscrit nos têtes, qu'il dise si la mienne est sur la liste qu'il a dressée. — »

Dénoncé, décrété d'accusation, mis hors la loi, le 10 thermidor (28 Juillet 1794) ce monstre vomi par les enfers, fut étendu sur la fatale bascule et le bourreau montra sa tête au peuple, qui la salua avec des trépignemens de joie. Robespierre après sa mise en accusation s'était réfugié à l'hôtel-de-ville, et il résulte du rapport fait à la Convention, *qu'un cachet sur lequel avait été gravée récemment une* fleur de lis, venait d'y être trouvé.

« Ainsi, dit encore Touchard Lafosse, finit le despotisme de Robespierre, inspiration, *ou mission criminelle*, *ou but mystérieux encore*, qui couvrit la France d'échafauds pendant près de deux ans. On a dit du système abstrus de cet homme, qu'il n'offrait ni plans, ni vues nettement dessinées; que loin de disposer de l'avenir, il était entraîné par lui, et qu'il obéissait à une impulsion qu'il ne pouvait ni suspendre ni diriger. Cette interprétation fatidique est trop absurde, pour qu'on s'y arrête un instant. D'autres

ont avancé que Robespierre n'avait pour mobile que l'amour de la destruction, qu'il conspirait uniquement pour ruiner des prospérités et éteindre des existences. *Cette opinion n'est ridicule qu'en la séparant de l'idée d'une tendance quelconque.* Car lorsque le despote montagnard disait : *Je régénère la nation*, il laissait pénétrer plus avant qu'on ne l'a pensé dans ses projets ; et peut-être n'est-il pas hasardeux de dire que ce dominateur *s'efforçait d'user la révolution par la vélocité meurtrière qu'il imprimait à sa marche.* Or, quand la révolution eût été broyée, anéantie par les âpres frottemens de ses rouages rapides, *il ne fut resté à la nation qu'un seul moyen de salut ; le retour aux vieilles institutions.* Maintenant, quel était le chef de cette restauration que préparait Robespierre ? Bonaparte anticipé, édifiait-il pour lui-même, dans sa pensée, un trône formé d'élémens révolutionnaires, *ou songeait-il à ressaisir et à rassembler les débris du trône de Louis* XVI, au pied de cette Montagne contre laquelle il s'était brisé, *pour y replacer un Bourbon, qu'il se fût flatté de gouverner à la manière des anciens maires du palais?* C'est *à cette alternative* qu'une *sage* judiciaire doit *s'arrêter :* mais qu'il me soit permis de réunir quelques documens aux probabilités que j'ai déjà exposées, *touchant le dessous de cartes Royalistes du tyran tombé le* 9 *thermidor.*

« Lorsque le résultat de cette révolution fut connu des puissances étrangères, un souverain allemand s'écria : « *Quel dommage que Mr. Robespierre soit mort!* S'il eût vécu quelques semaines de plus, il allait être le maître de la France. Je l'aurais reconnu comme chef du gouvernement, et nous aurions tous la paix, à l'heure qu'il est. » Tandis que ce Prince parlait ainsi, *Pitt se désolait à Londres de la chute du chef jacobin, et montrait presque du découragement après son supplice.* Ajoutons à cela que peu

de jours avant la réaction thermidorienne, un officier Autrichien, fait prisonnier à la bataille de Fleurus, disait à l'un de nos généraux : «Tous vos succès ne sont rien, nous n'en espérons pas moins traiter de la paix avec un parti, quel qu'il soit, avec une fraction de la Convention, et nous changerons bientôt votre gouvernement.» Enfin, voici une lettre d'un agent contre-révolutionnaire trouvée plus tard dans le portefeuille du vendéen Charette :

«De grands malheurs nous sont arrivés, *il n'est plus*. Mais il faut avouer aussi que la parcimonie est impardonnable. Où il fallait de l'or, à peine avait-on du vieux linge (des assignats). Ce n'est pas ainsi qu'on traite une grande affaire. Que nos fautes nous servent, qu'elles nous donnent de l'expérience. Au fait, un autre acteur doit remplacer ici celui que l'assassinat politique vient de nous enlever, car il est mort, renversé à la Convention par ceux-là mêmes *qui craignaient qu'il ne parlât ; nos amis l'ont tué*. C'est moi qui vous le dis ; le Français a peur de la guillotine, et je vous promets que si les scélérats avaient de l'esprit, et qu'ils la remissent en jeu, il n'y aurait plus même moyen d'approcher du diable.

«Il fallait engager, compromettre davantage ceux qui pouvaient et voulaient nous servir : il faut arriver là, ou jamais nous ne ferons rien. C'est là l'art, le grand art de la politique. Il faut donc que ce qui nous manque, soit remplacé par un caractère chaud qui ait des moyens, de l'esprit, du nerf, qui ne craigne pas la mort, et qui puisse remuer les deux partis. Eh bien, avant que ma tête tombe, cet homme sera trouvé. J'ai un trésor en ce genre, vous avez de l'expérience, de l'esprit, ne laissez pas échapper ce que je vous indique.» — Ne pourrait-on pas écrire au bout de cette phrase : Pichegru.

«J'ai vu l'original de cette lettre entre les mains de la femme d'un officier d'état-major, qui avait contribué à

l'arrestation de Charette : *il me semble qu'elle répand un jour* assez vif *sur la direction de vues* de Robespierre ; et si, réunissant cette probabilité à celles que j'ai déjà rapportées dans ces mémoires, *je posais hardiment en principe qu'il était le successeur d'un Marquis de Favras*; je baserais, je crois, mon opinion sur des témoignages moins sujets à controverse, que beaucoup de preuves historiques, proclamées irréfragables. »

A la mort de Mr. Durand de Maillane, ancien député des États-Généraux et membre de la Convention, on a trouvé dans ses papiers sur les événemens révolutionnaires, des renseignemens qui vont servir, en quelque sorte, comme de résumé à tout ce chapitre, pour bien fixer l'idée qu'on doit se former de la conduite du Comte de Provence, jusqu'à l'époque où nous l'avons conduit. Les extraits suivans qui viennent de m'être adressés par un jurisconsulte distingué de Hollande, sont une sorte de réflexion des lumières qui jaillissent de tant de points différens.

« On sait que lors de l'assemblée des notables, le bureau de *Monsieur*, frère du Roi, fut absolument contraire à tous les autres. Ce Prince calculait *depuis long-temps* les moyens de se faire nommer, tout au moins, *régent* du royaume.

« Il n'y a aujourd'hui que très-peu de personnes qui savent qu'il est *l'auteur* du dépôt de pièces qui fut fait au parlement de Paris, lors de l'assemblée des notables, par *le Duc de Fitz-James*, au nom des Ducs et Pairs du royaume. Ces pièces mensongères avaient été forgées dans un conciliabule, *pour priver les enfans du Roi de leur héritage. La couronne devait passer aux enfans du Comte d'Artois.*

« Le Duc d'Orléans a été partisan de ce projet, qu'il a ensuite abandonné, *dirigé* en cela *par le cabinet de Londres.*

« Lafayette a également trempé dans ce complot, mais

seulement pour *masquer le sien.* Tous ceux qui ont été en Amérique avec lui, déposeront qu'ils lui ont entendu dire publiquement, et plus d'une fois: — «Quand est-ce donc »que je me verrai le Washington de la France?» — Il voulait en faire une république fédérative. S'il eût été nommé maire de Paris, il avait pour lui la garde nationale; on l'aurait vu sauter de son fauteuil de maire, sur le trône.

«*Le Marquis de Favras a été sacrifié à l'ambition de Monsieur, qui s'était lié d'intérêt avec Lafayette pour conduire le Roi à Péronne*, et se faire nommer *régent* du Royaume. Si ce projet eût réussi, il aurait fait usage des pièces déposées au parlement pour faire déclarer que les enfans de Louis XVI *n'étaient* pas de lui.»

«Je ne craindrai pas de le dire, (souvenirs de Mme. d'Adhémar) Mr. de Favras était l'agent du Prince: celui-ci »s'était figuré qu'en répandant de l'argent, il jouerait un »rôle, *le Marquis son émissaire ayant un coeur plus »élevé, tourna ceci en un plan de résistance à la révolu»tion.* Le Prince *compromis et dupé*, retira son épingle du »jeu, et *sacrifia* sans marchander *l'homme* qu'il avait mis »en avant. Le Marquis portait sur lui, lors de son arrestation, »une pièce qui, en le justifiant complètement, *chargeait »en entier Monsieur.* Monsieur la fit réclamer proposant »en échange une somme énorme; et sur le refus de Mr. de »Favras, de la livrer, *une personne douée d'une force co»lossale*, et en crédit dans la prison, y descendit, colleta, »terrassa, bâillonna l'infortuné prisonnier, lui enleva son »trésor, et le privant de ce moyen de défense, *le livra »sans retour à la mort.* Chacun sait avec quelle lâcheté, »les conseillers au Châtelet signèrent sa sentence; on le tua »pour plaire au peuple, et par crainte de la lanterne pour »son propre compte, on y envoya un innocent. On m'a dit »que dans la nuit du supplice de Favras, les gens du service »de Monsieur, effrayés des cris aigus qu'il poussa tout-à-coup,

»entrèrent dans sa chambre, le trouvèrent baigné de sueur, »le visage décomposé et se parlant à lui-même, tel que »l'on est à la sortie du cauchemar; on prétendit qu'il avait »vu le spectre du Marquis de Favras qui venait lui reprocher »sa mort.»

«*Monsieur* fit circuler de Coblentz, dans tous les recoins du royaume, des lettres portant que la noblesse qui n'émigrerait pas, serait rayée du tableau; que l'officier qui serait resté à son corps, en serait renvoyé; que les personnes qui auraient accepté des emplois, en seraient chassées; que l'acquéreur du bien du clergé le lui restituerait; que tout serait rétabli sur l'ancien pied; que les *constitutionnels* seraient pendus..... Ces lettres n'ayant pas d'abord produit leur effet, il députa de Coblentz des intrigans vers le beau sexe, pour le prier de mettre l'émigration à la mode, et d'envoyer des quenouilles à ceux qui ne voudraient pas sortir.»

«*Les prêtres* d'un autre côté criaient à tout le monde, en leur qualité de bergers de l'esprit public: «à Coblentz.... »à Coblentz, faut-il donc *que ce soit nous qui vous donnions* »*l'exemple du courage et de la fermeté?*» Tous ces gentillâtres conduits *par les prêtres*, les suivirent dans *la madrague* du temps. A leur arrivé à Coblentz, *Monsieur*, pour leur *justifier* que ce n'était point *la cause du Roi* qu'ils venaient embrasser et que *la déclaration de* 23 *Juin* était *un piège* que la faction déroutée avait tendu au Tiers-État, se fit remettre les brevets expédiés depuis cette déclaration, *en preuve qu'il ne reconnaissait plus l'autorité de son frère*, au nom de qui ces expéditions avaient été faites.

«Pour s'assurer de ceux qui avaient sorti de l'argent, il le leur emprunta; pour rassurer chacun contre le mérite et les talens, il vendit les emplois ... et scandalisa jusqu'au roi de Prusse par son luxe et ses prodigalités. Ce monarque, pour lui faire sentir qu'il improuvait sa conduite, l'invita à dìner,

ne lui fit servir que quatre plats, et lui dit qu'il n'était pas assez riche pour le traiter comme il l'avait été.

« *Le projet de Monsieur était*, en faisant émigrer le clergé la noblesse et les riches, de se former un parti, dans le dedans, de leurs parens et amis : s'il *n'eût pas été trompé*, maître, à ce moyen, de l'opinion, il se serait fait déclarer *régent* du royaume, *aurait dépouillé le Roi des attributions de la royauté*, fait avaler *à la Reine* le calice des déboires, jusqu'à la lie, et se serait prévalu, *contre leurs enfans*, des pièces déposées au parlement.

« Monsieur avait porté son attention sur toutes choses. Afin de diriger l'opinion, il avait attiré au dehors tous les plus fameux spadassins..... Il n'en est aucun dans le dehors qui ne l'accuse d'être l'auteur de tout le mal.

« Aussitôt la sortie de France de *Monsieur*, il envoya en son nom des agens auprès de tous les Princes de l'Europe; leur mission était de les tromper, et d'empêcher qu'aucun français ne pût faire parvenir la vérité.

« Lorsqu'il vit que l'empereur Léopold ne voulait point déclarer la guerre à la France, il emprunta deux millions en Hollande, et les envoya à Dumouriez, pour qu'avec cette somme, il corrompît le conseil du Roi, et le fît déclarer la guerre à l'empereur et au roi de Prusse. Cette perfidie a transpiré, et a beaucoup contribué à la retraite du roi de Prusse, qui pour s'en venger, ainsi que l'empereur, n'a point voulu lui souffrir d'armée. *Voilà l'unique cause du* licenciement de *celle qu'ils avaient* consenti qu'il eût. Comme le Prince de Condé n'a jamais eu aucune part à ces intrigues, et pour humilier davantage *les frères* de Louis XVI, ils lui ont conservé la sienne.

« *Les émigrés*, s'entend *les grands seigneurs et les évêques*, disaient hautement, *en* 1792, que *le Roi était Jacobin constitutionnel*, *qu'il n'était point propre à la couronne;* qu'il fallait *un régent*, en désignant pour cette place *Monsieur*.

«Il y a un temps prescrit par l'expérience pour que la vérité soit mise à jour sur toutes choses. On peut néanmoins avancer, en attendant qu'on ait ramassé çà et là cette vérité, que c'est *le dehors qui a dirigé Robespierre. Il était entouré d'Agens de Monsieur*, qui lui ont successivement *désigné* les personnes dont il craignait les remords, *celles qui avaient pénétré ses projets, et celles qu'il savait ne lui être pas favorables.*

«On sait que Pelletier de Saint-Fargeau gagna 200 *voix* en un jour, *pour la mort du Roi;* on sait, dans le dehors, que *les émigrés* répétaient, comme des perroquets, *que le sacrificè du Roi avait été nécessaire*; *qu'on ne voulait ni de la Reine pour régente ni de son fils pour Roi.....* On sait que tous les membres du parlement qui ont eu connaissance du dépôt fait par le Duc de Fitz-James, ont *été* guillotinés, que M. *de Malesherbes* l'a été *parce qu'il* était dépositaire *du codicile secrèt du Roi*. On remarque, en lisant le testament de Louis XVI, qu'il *ne recommande point* ses enfans à ses frères mais *à sa soeur.*

«On sait que le maréchal de Mouchy a été guillotiné, *pour avoir révélé au Roi* le projet de l'émigration, et que *Madame Elisabeth* l'a été *parce qu'elle avait pris l'engagement avec son frère de révéler toutes ces horreurs* à son fils, lorsqu'il aurait atteint *l'âge de raison.*»

Pour dernier trait du caractère du Comte de Provence, il faut qu'on sache aussi que, pendant qu'il prodiguait l'or et la corruption, pour parvenir à ses fins, la Princesse sa femme, qui ne pouvait en rien servir à ses desseins, fut complètement abandonnée par lui. Madame a vécu longtemps en Bohême dans le voisinage du défunt Comte de Bucquoy dont l'épouse était née Comtesse de Paar. La Princesse et toute sa petite cour étaient *dans une telle indigence* qu'elles auraient à la lettre *manqué de pain*, si la famille Bucquoy ne leur eût pas envoyé presque journellement des vivres.

L'époque de juillet 1794 à laquelle nous sommes parvenus, suggère une question du plus puissant intérêt. Comment se fait-il qu'à la mort de Robespierre, le fils de Louis XVI, reconnu Roi Louis XVII, par les cabinets Européens et proclamé officiellement par les Princes Français, par les royalistes de France et par ceux de l'étranger, existât encore? Comment le futur dictateur, qui avait eu soif du sang de Mme. Elisabeth, oublia-t-il dans la tour du Temple l'héritier du trône légitime, sans songer à applanir cette difficulté bien autrement sérieuse, que celle de l'existence d'une Princesse qui, toujours étrangère à la politique, n'avait marqué les actions de sa vie que par ses vertus? Ce personnage devait pourtant faire ombrage au bourreau de sa famille.

La seule réponse possible qui résulte de l'ensemble des faits de ce chapitre, c'est que la vie de l'orphelin Royal importait alors aux vues personnelles de la politique du mandataire exterminateur, et du mandant qui le dirigeait; c'était un ôtage indispensable à Robespierre, pour mieux tromper le Comte de Provence; un nom dont le Comte de Provence avait besoin, pour arriver au trône par la régence, et dont il se prévaudrait quand, tranquille possesseur de la souveraine puissance, il repousserait, par des paroles de Roi, la criminalité de son passé, en se représentant hypocritement comme ayant été astreint à de cruelles nécessités, par son prétendu dévouement *à la monarchie*. Les moyens ne manqueraient pas ultérieurement pour s'en défaire, ou dans tous les cas, pour s'en débarrasser. Il paraîtrait que plus tard, on voulut lui faire trouver la mort dans *un plat d'épinards empoisonnés*; car Louis XVIII trompé par ses notes de l'époque, et oubliant de coordonner son récit avec le procès-verbal des médecins qui firent l'autopsie de cadavre d'un enfant substitué au Dauphin, a écrit imprudemment dans ses mémoires, *que Louis* XVII *mourut empoisonné par un plat d'épinards*. Mais des amis puissans qui veil-

laient à la garde de l'orphelin, ceux-là qui furent assez heureux pour briser ses chaînes, empêchèrent le plat de parvenir jusqu'à lui. Monsieur, au 9 thermidor, avait donc eu un intérêt majeur à sa conservation. Personne, en 1794, n'eût accepté l'oncle pour Roi de France, il ne pouvait être régent à l'extérieur que d'une Royauté reconnue, et les sympathies qu'inspiraient les malheurs si touchans de l'enfant Royal, devaient devenir l'objet d'une habile exploitation dans les projets du frère régicide et fratricide. La monarchie avait été détruite par la mort de Louis XVI, la régence de la Reine, par celle de Marie-Antoinette; et la Princesse Elisabeth avait été sacrifiée, à l'urgence d'écarter un témoin d'avenir dangereux et incorruptible en faveur du Duc de Normandie, en cas d'une évasion possible, comme elle le fut en effet.

Quant à Marie-Thérèse, sa destinée la livrait également à la spéculation de son oncle, qui, sachant qu'il la tiendrait sous sa domination, ne redoutait rien de sa part, car il serait le maître de diriger l'éducation de sa nièce, dans le sens d'une usurpation qui ne rencontrerait plus désormais d'obstacle. Lorsqu'elle fut consommée, cette usurpation, en 1814, les Vendéens qui avaient été si chevaleresques dans leur défense de l'autel et du trône, ces nobles héros de la légitimité, qui survivaient aux désastres de leurs contrées, devaient sans doute s'attendre à une ample rémunération de leur sublime dévouement. Il n'en fut rien cependant. J'occupais alors des fonctions de magistrature qui me mettaient en rapport avec les hauts fonctionnaires de l'état, et je me suis indigné plus d'une fois, en voyant jeter comme une aumône à des familles entières plongées dans la plus profonde misère, *par suite de leur attachement à la légitimité*, quelques pieces de cinq francs, tandis que *l'émigration* prélevait un milliard sur les impôts dont le petit peuple payait sa grande part. Le nom Vendéen était devenu

tellement odieux à Louis XVIII, qu'on n'osait plus le prononcer devant lui. Dans un court séjour que fit la Duchesse d'Angoulême à Laval, on lui présenta un des vieux chefs Royalistes du Maine, dont le nom se rattachait à l'insurrection de cette province. A peine *Madame* daigna-t-elle l'honorer d'un de ses regards. Je comprends aujourd'hui pourquoi quiconque avait des principes purs de Royalisme, n'était point en faveur sous le gouvernement de l'usurpateur, et je viens de révéler pourquoi aucun des princes émigrés ne passa dans la Vendée, aux jours de ses héroïques exploits.

C'est que le Vendéen, sans peur et sans reproche, ne sut jamais transiger avec sa conscience; il s'était battu pour la légitimité et non pour le Comte de Provence.

C'en est assez maintenant au sujet de ce Prince, le surplus de ses actes viendra dans son lieu. Nous l'avons vu sous son vrai jour; et après l'avoir approfondi, l'esprit fatigué par le poids d'un mal-aise indicible ne peut que rester sous l'impression d'une muette stupeur. La plume s'arrête, et la pensée demeure sans force. On est épouvanté de tant de combinaisons dans le génie du mal, pour l'ambition d'une couronne. Etourdi de ce que l'on sait, on a plus d'effroi encore de ce que l'on ne sait pas; car la tendance des pouvoirs politiques et religieux est toujours la même, égoïste et oppressive. Le sentiment du moi dont ils s'inspirent, démontre quel est le triste sort de l'humanité depuis que le précepte d'amour, unique base de la religion éternelle, n'est point le régulateur des actions publiques ou privées. Du fond de la tombe du Duc de Normandie, un cri pénétrant s'élève contre les corrupteurs du genre humain, contre ceux qui pour l'appas des vaines satisfactions de cette terre, pactisent avec les artisans du mensonge et de l'iniquité, et qui laissent se perpétuer les abus de la puissance, en s'y associant, parce qu'ils leur sont profitables. Nous allons parcourir une nouvelle série de crimes et de machinations qui, pendant

cinquante ans ne se discontinueront point, pour écarter une existence royale, dont la conservation, néanmoins, enveloppée de mystère, importait, comme un *en-cas* aux calculs du machiavélisme. L'orphelin du Temple, dont nous devons suivre la destinée, n'a encore eu que ses douleurs d'enfant, qui, pour l'avoir saisi dans son jeune âge, n'en ont pas été moins poignantes; car, des splendeurs de la cour de son père, il avait passé sous les verroux d'une prison, et à l'époque de la vie humaine où toutes les pensées de l'enfance se concentrent dans les affections paternelles et maternelles, son coeur était fermé aux douceurs de l'existence, il se voyait seul sur la terre, n'ayant plus pour gardiens que les geôliers de son cachot. Les trônes et les autels s'entendront pour le proscrire, ses malheurs personnels vont commencer. Chacun peut dorénavant former son jugement, sans qu'il soit besoin de commentaires, sur les secrets motifs de la méconnaissance de l'héritier du trône de France. Louis XVIII s'est représenté comme une victime de la calomnie, comme un homme sans ambition personnelle. Un seul fait, dont il ne parle pas, lui donne un solennel démenti; l'existence de Louis XVII. Je suis arrivé au moment de traiter directement cette question, qui se présente sous un point de vue qu'on n'avait point encore envisagé. Les gouvernemens et les hommes d'État, mis en demeure de se prononcer catégoriquement, se sont renfermés dans un système occulte de calomnies et de diffamations. Ils se seront diffamés eux-mêmes; accusateurs et accusés se trouvent forcément en présence, la lutte va finir par un arrêt décisif de la saine opinion publique. Avant d'entrer en matière, j'ai dû placer le lecteur sur le vrai terrein de la cause, par des considérations préliminaires, et un aperçu des principaux élémens de la révolution française, car il ne faut pas faire de la conservation de l'orphelin du Temple un fait purement individuel, en l'isolant de la politique générale, qui seule sera la clef d'un système de proscription impossible ou

invraisemblable pour beaucoup. D'après la forme de mon début, on doit s'attendre que j'écrirai sans déguisement, sous l'énergique impression d'une âme profondément indignée d'un demi-siècle de crimes permanens, qui ont échappé à la justice de la terre, et plongé toute une Royale famille dans un deuil perpétuel; aussi, je déchirerai les voiles qui couvrent bien des tombes, et je briserai les masques sur la figure de ceux qui en portent encore. Le ton et la nature de cet ouvrage, soulèveront contre moi bien des ressentimens, mais je n'en prends nul souci. Il est des individus et de hauts personnages qui, par honte plus que par un zèle irréfléchi, jaloux de conserver à tout prix l'honneur des Bourbons, s'évertuent à crier qu'il faut ménager leur réputation, et ne pas publier les vérités qui les offensent; qu'il ne faut pas froisser les pouvoirs pour ne pas les exciter davantage contre la famille opprimée; comme s'il leur restait encore quelque mal à lui faire; comme si par la crainte de nouvelles inimitiés nous devions lâchement aduler les persécuteurs de l'innocence. Qu'on y réfléchisse bien: l'existence du Duc de Normandie n'était pas compatible avec les vertus publiques et privées des membres de sa Royale famille, avec la loyauté des gouvernemens et la magnanimité des souverains. Faudrait-il donc toujours que l'innocence pressurée fût sacrifiée à des considérations qui blessent la justice? La vérité appartient au monde. Que ceux qu'elle accuse descendent dans leur conscience, c'est là qu'ils trouveront leur propre accusateur. Et moi aussi, je fus dévoué à nos anciens maîtres. J'aimais à les environner de ma vénération. Plût-à-Dieu qu'il eussent pu se justifier, et que tout l'odieux de leur méconnaissance du Prince fût retombé sur de perfides conseillers qui les auraient égarés; je serais mille fois heureux d'avoir été à même de pouvoir concilier mon attachement à l'infortuné fils du Roi martyr, avec les sentimens qui, quand arriva la dernière révolution, me fit rester fidèle à mon

serment, et dès le 1er août 1830, me détermina à renoncer à des fonctions de magistrature, que, par principe d'honneur, je ne voulus pas continuer pendant un seul instant de la nouvelle usurpation. Si l'orgueil des Bourbons, si la dignité de certains cabinets souffrent de mon langage, qu'ils se posent contradictoirement et à découvert les adversaires du fait que sanctionne leur silence ; qu'ils me couvrent de ridicule, en prouvant *authentiquement*, par des documens irréfragables, que le corps qui repose dans le cimetière de Delft n'est pas celui du fils de Louis XVI ; je leur en porte hautement le défi. Jusque-là, quelque dures que soient les vérités que je connais, je les proclamerai énergiquement, puisqu'elles sont le côté indispensable de la justification de ceux qu'ils ont traités d'imposteurs. Ce sont eux qui, par une résolution mûrement concertée, s'étant portés accusateurs, ont provoqué contre eux l'accusation. Depuis 1814, le Duc de Normandie s'est efforcé, par tous les moyens imaginables, de les associer à une reconnaissance amicale, promettant de tout oublier et de ne troubler la paix d'aucun État, car il leur faisait le sacrifice de ses droits politiques. Loin qu'on lui sût gré de ses généreux efforts, chaque tentative de conciliation a amené contre lui de nouvelles intrigues. Ils se sont donc exposés librement aux conséquences qui découlent de leur conduite. Le lecteur impartial comprendra que, sans compromettre la cause des innocens, nous ne pouvons pas nous soustraire à la désolante nécessité qu'on nous a imposée par une persistance diabolique. Qu'on se reporte à plus de cinquante années de souffrances qui ont traversé la vie d'un Prince constamment malheureux et néanmoins constamment vertueux ; quand il s'agit de signaler les coupables combinaisons qui l'ont fait frapper d'interdit, aujourd'hui surtout que la Royale victime ne peut plus recevoir de réparation, devra-t-on s'étonner qu'une légitime indignation flétrisse les oppresseurs du juste ?

Au surplus, nous n'admettons pas la bonne foi de tous ceux qui, pour couvrir l'usurpation de 1814, voudraient imposer silence à la vérité, devant un fait accompli, disent-ils audacieusement ; parce que cette vérité est pénible à entendre pour l'auguste fille de Louis XVI ; ne sont-ce pas ceux-là mêmes, qui ont employé l'arme du ridicule et de la diffamation contre un Prince qui, lui aussi, était le fils de Louis XVI, et qui, indépendamment des infortunes qui lui furent communes avec sa soeur, a compté un demi-siècle de plus de déchirantes angoisses, pendant quinze ans desquelles cette auguste fille vécut royalement à la cour des deux oncles du Roi légitime de France, tandis que ce Roi, son frère, proscrit par eux, traînait une vie errante et humiliée. Que ceux qui tenteraient inconsidérément de défendre les Bourbons, sachent que les premiers, ils ont outragé cette fille Royale en empêchant par leurs intrigues la réunion de la soeur avec le frère, ou en courbant servilement leur volonté sous le joug des exigences d'une femme enracinée dans l'injustice. Je le répète donc ; si d'une part la vérité condamne, cette vérité aussi justifie. Nous ne devons aucun égard à ceux qui nous forcent de la dire au monde, seul tribunal qu'on nous ait laissé ; parce que l'on ne peut pas nous le ravir C'est aux maîtres de la terre à donner les premiers les exemples de probité et de justice. C'est par leurs actions qu'ils doivent être grands, non par leurs titres, dont ils ne sauraient se prévaloir. La naissance vient de Dieu ; les vertus et les crimes sont les oeuvres de l'homme.

LE DUC DE NORMANDIE.

LES 5 ET 6 OCTOBRE 1789. — VOYAGE DE VARENNES.

CHAPITRE IV.

Le Duc de Normandie se proposait, en 1836, de publier en France un abrégé de ses infortunes, comme document judiciaire, à l'appui de sa demande en réclamation d'État. La première livraison de cet ouvrage avait paru, lorsque S. A. R. fut arrêtée, détenue vingt-six jours à la préfecture de police, sans subir aucun interrogatoire, et en définitive conduite entre deux gendarmes à Calais, pour être embarquée sur un paquebot d'Angleterre. Le Prince, en arrivant à Londres, y trouva deux Louis XVII, un nommé Meves, à qui une fraction de Royalistes avait octroyé une origine Royale ; et le faux Baron de Richemont, que le gouvernement Français venait d'y envoyer, en le libérant arbitrairement de douze années de réclusion auxquelles il avait

été condamné par arrêt de la cour d'assises de la Seine, en 1834.

La mission diplomatique de ce dernier, consistait à s'emparer des noms et qualités du Duc de Normandie, pour détourner du Royal proscrit les sympathies du peuple Anglais. Il était qualifié Prince par son entourage, et notamment par un Sieur Morin de Guérivière, l'agent le plus actif de cette burlesque principauté, et que nous verrons le correspondant confidentiel d'un ministre de France.

Meves, orphelin jeté dans le monde par un père et une mère qui l'ont délaissé, avait une ressemblance si frappante avec Charles X, et d'autres bâtards nés de ce Prince, que tous ceux qui l'ont connu n'hésitent pas à le regarder comme un des nombreux fruits de la jeunesse libertine du Comte d'Artois. Ce brave homme, en raison de son origine mystérieuse, fut un moment accaparé par des intrigans qui, tout en lui persuadant qu'il était l'orphelin du Temple, souffraient qu'il donnât des leçons de musique pour nourrir sa famille. On s'empressa de l'opposer au Duc de Normandie, dès les premiers jours de son arrivée à Londres. S. A. R. alla aussitôt rendre visite à son compétiteur, accompagné de deux amis, Mr. le Marquis de la Ferrière, et mon frère, ancien Garde-du-corps de Louis XVIII, et l'un des *criminels amnistiés de Gand.* L'entrevue fut des plus originales. Le crédule Dauphin, questionné sur son enfance, à la cour, sur le voyage de Varennes, sur la tour du Temple, ne pouvait faire qu'une réponse: j'ai tout oublié. Il resta donc bien et dûment convaincu qu'il était le passif instrument d'imposteurs; il répudia son titre, et n'ayant pas de raisons pour méconnaître les droits du fils de Louis XVI, il finit par lui confier *qu'il avait été invité de la part de la Duchesse d'Angoulême à se rendre auprès d'elle et qu'il s'y était refusé.*

Quant à Richemont, c'est un agent salarié d'une bien

autre importance. Le rôle de faux Dauphin dont on l'a chargé, date de loin, et son nom se lie à bien des turpitudes politiques. J'aurai plus tard à raconter une longue série de manoeuvres, bien dégradantes pour les pouvoirs qui l'ont protégé et dirigé dans ses impostures. Les papiers du premier prisonnier de Rouen, les lettres du Prince à sa famille, le nom d'un Prince de la maison de Bourbon indignement abusé, ont été les principaux élémens de cette vaste intrigue; Louis XVIII et son ministre de Cazes s'en sont habilement servis, pour tromper la crédulité publique. Nous savons tout, et les ressorts qu'on a mis en jeu, pour accréditer le mensonge et perdre la Royale victime condamnée pour ainsi dire dès sa naissance. La politique a des expédiens que ne soupçonne pas la bonne foi, et qui sont la terreur des gens de bien, car on étouffe même la voix de ceux qu'on opprime, par les cris de malédiction dont on les poursuit. Je n'avais point l'intention de parler de Richemont, dans ce chapitre, mais l'étonnante effronterie de ce misérable charlatan me fait un devoir de prémunir les hommes de conscience, contre une nouvelle rouerie de ses commettans. On le remet en scène. C'est le héros des adversaires politiques de Louis XVII; c'est le vaillant champion des détracteurs de la vérité, qui, ne pouvant la combattre que par le mensonge, ont tellement honte de la bassesse de leurs attaques, qu'il n'osent se mettre en évidence. Il leur faut un prête-nom, et encore, malgré leur puissance et l'argent qu'ils prodiguent, ils ne peuvent le trouver que dans les égouts de la police. Depuis l'affreuse mort de l'infortuné Prince, la saine opinion publique de ce pays se préoccupait d'une histoire de l'orphelin du Temple, annoncée et impatiemment attendue. Le bruit d'un ouvrage qui allait paraître se répandit dans certain lieu, et il me revint qu'on voulait enfin en finir avec le Duc de Normandie, en republiant toutes les absurdes inventions de la politique. L'intrigue se développe et l'oeuvre de dégoût s'accomplit, elle est ainsi annoncée par la presse:

«Mémoire d'un contemporain que la révolution fit orphelin »en 1793 et qu'elle raya du nombre des vivans en 1795; »pour servir de pièces *à l'appui de sa demande en recon- »naissance d'état qu'il se propose de présenter.* In 8° de »26 ½ feuilles, à Paris, chez Maistrasse, rue Notre-Dame- »des-Victoires, 16. L'auteur dit être né à Versailles le 27 »Mars 1785 dans le château de ses pères: il appelle »Louis XVIII, son oncle. L'ouvrage est daté de Paris, le »1er Novembre 1846, et signé l'ex-Baron de Richemont.»

Déja en 1831, le même imposteur avait publié un ouvrage intitulé: *Mémoires du Duc de Normandie, fils de Louis XVI écrits et publiés par lui-même.* Le gouvernement Français laisse librement circuler ces productions du mensonge, tandis que tous les écrits du véritable orphelin du Temple, même une pétition aux Chambres, et jusqu'aux correspondances privées de ses amis, ont été saisis à la frontière. Par cette tactique maladroite, le pouvoir se trahit lui-même; il est évident qu'en protégeant un faux Dauphin, dans la personne de Richemont, il expulsait en connaissance de cause, et persécutait le véritable, dans celle de Mr. Naündorff. Pour ne pas trop anticiper sur les renseignemens qui viendront à leur date, je me contenterai dans ce moment de rapporter sur Richemont les aveux précieux que le dépit d'une disgrâce a sans doute arrachés à la franchise de Mr. Gisquet, ancien préfet de police à Paris. Les paroles suivantes que j'extrais de ses mémoires, page 53, du troisième volume, et par lesquelles je termine ces courtes réflexions, feront monter au front de plus d'un complice de Richemont, la rougeur de la honte:

«C'était un adroit coquin, un hypocrite fieffé, jouant avec »habilité le rôle qu'il s'attribua, pour s'enrichir des libé- »ralités de ses dupes, *et gagner les fonds secrets de la »puissance quelconque dont il est l'instrument.*»

Maintenant j'aborde directement l'histoire du Duc de

Normandie. Afin de conserver aux récits de l'orphelin Royal le cachet d'entraînante conviction qu'ils présentent à l'esprit d'un lecteur probe et judicieux, qui recherche la vérité pour y croire, je le laisserai souvent parler lui-même. Il y avait quelque chose de si naturel dans le Prince, dans ses manières, dans ses conversations, un abandon si persuasif de pensées chez ce fils de France qui ne reçut d'autre éducation que celle du malheur, que, vouloir le traduire, ce serait ôter à son portrait ses plus beaux traits de ressemblance. C'était une de ces grandeurs qui imposent par elles-mêmes, et qui, sans rien emprunter des autres, restent toujours telles, avec le prestige de leur noble simplicité, comme ces beautés que déparent les ornemens de l'art. Son style a un charme tout particulier, auquel ajoute nécessairement la puissance de sensations profondément senties, et dont il porte l'empreinte : car les malheurs de son enfance s'imprimèrent sur sa jeune ame en caractères ineffaçables, dont l'image, sans cesse reproduite à son esprit, dans sa vie permanente avec lui-même, loin des hommes et au fond des prisons, rattacha son passé à chaque heure de son triste présent, par une chaîne de souvenirs que la mort seule pouvait rompre. Et cette chaîne il la traça avec une pénible contrainte, obligé qu'il était d'associer le lecteur à ses secrètes souffrances. Au touchant intérêt qui naîtra de ces récits personnels de l'auguste affligé, que ne puis-je aussi joindre l'émotion si vraie, que, malgré son habitude de souffrir, il n'avait pas la force de toujours maîtriser, et qui décelaient involontairement ses angoisses de l'âme, lors de ses plus cruelles réminiscences, surtout lorsqu'il parlait de son père, de sa mère, de sa tante, et même de sa soeur quoiqu'elle le repoussât. C'eût été là, pour les témoins de ces communications, autant d'indices révélateurs de l'identité, si déjà ils n'en eussent pas acquis une démonstration satisfaisante. Parmi ceux qui ont étudié le coeur humain, plus d'un observateur attentif a reconnu

le fils de Louis XVI, dans un coup d'oeil lancé aux Tuileries, dans un geste, une parole, une intonation de la voix; dans un de ces mouvemens de la nature qui échappent, mais qu'on n'imite pas. Je mettrai donc le lecteur à même de juger l'homme par l'homme même, en conservant autant que possible la forme de narration de S. A. R., car rien ne ressemble moins à la vérité que l'imposture qui veut en prendre la physionomie; et quand, pour le besoin du sujet, je m'approprierai les relations de l'orphelin, j'aurai soin de l'indiquer par des guillemets. Il m'arrivera aussi quelquefois pour faire ressortir la force de la vérité, et sans changer la forme du récit, afin de ne pas le couper d'une manière désagréable, d'intercaler des témoignages historiques, confirmatifs des faits, et qui se confondront avec les relations du Prince. Mais l'absence de guillemets indiquera ce qui est ajouté par l'auteur de ces mémoires.

Le Royal narrateur, comme on va le voir, ne cherchait point à émouvoir, malgré l'éloquence du coeur qu'il possédait au plus haut degré. En nous reproduisant quelques particularités des plus douloureuses époques de sa vie, il négligea scrupuleusement tous les détails qui pouvaient impressionner trop vivement la sensibilité; son but n'était point de persuader en attendrissant, mais de convaincre par la raison, par l'irrésistible logique des souvenirs, témoins irrécusables de la vérité dont ils sont la fidèle image. La majeure partie des renseignemens que je transmets, ont été écrits sous la dictée du Prince, pour ainsi dire, sans désemparer, comme une suite de causeries dont l'intérêt se doublait d'une description si représentative, qu'en attestant l'exactitude d'une mémoire prodigieuse, elle rendait présens, pour ceux qui écoutaient, les époques, les lieux, les événemens retracés. Il existe déjà un ouvrage intitulé: *Abrégé des infortunes du Dauphin, publié à Londres*, que l'on destinait à paraître en justice à l'appui du procès intenté à Madame

la Duchesse d'Angoulême, et que la police de France a saisi à la frontière par ordre supérieur. Nous le prendrons pour base de cette nouvelle relation, et nous entrerons en matière avec l'orphelin Royal, comme il suit:

« Dis-moi qui tu hantes, je dirai qui tu es. »

« Ce proverbe est d'une vérité très-équivoque dans un ordre de choses plus ou moins général. En effet, notre Sauveur mangeait avec les pécheurs et certes il n'était point un pécheur. Un bon Prince appartient et s'attache à son peuple, sans être pour cela le Roi *de la populace;* et bien des gens sont désignés grands, qui sont très-petits. Mais comment connaître la vérité? Il est écrit: *cueille-t-on des raisins sur les épines, ou des figues sur des chardons?* Donc ce sont les fruits qui font connaître l'arbre. Mes ennemis se donnent assurément beaucoup de peine pour me faire du mal par des calomnies infâmes, mais ils ne réfléchissent pas qu'eux-mêmes s'exposent à être traités d'imposteurs par les gens de bien; car toute personne de probité ne peut s'empêcher d'exiger de mes calomniateurs les preuves de leurs hideuses délations. Un honnête homme ne doit parler que de ce qu'il sait, et toujours se taire sur ce qu'il ignore: sans cela il est calomniateur lui-même ou encore pire, l'instrument des misérables qui persécutent l'innocence pour la perdre, afin de cacher des crimes qui ne leur permettent plus de retourner sur le chemin de la vertu.

« Toutes les actions des hommes sont incontestablement dirigées par un moteur secret caché dans le coeur humain; c'est là le principe qui fait agir, et juger la conduite des autres; et c'est toujours par les actions, que la loyauté incorruptible des Français, dignes de ce beau nom, formera son jugement: voilà comment et pourquoi on reconnaîtra l'arbre à son fruit. Mes adversaires, pour anéantir mon existence, m'ont opposé des injures et des outrages chaque fois que j'ai fait un mouvement en faveur de mes droits.

Il faut avouer qui c'était le meilleur moyen d'aveugler et d'éloigner ma soeur de moi, ainsi que les bons, mais faibles Français, qui se sont toujours laissé séduire par une poignée de scélérats, même à leur préjudice, et jusqu'à l'échafaud où ils ont traîné par leurs calomnies mes vertueux parens. Qui pourra donc nier aujourd'hui cette vérité? Et qui peut nier que des intrigans, misérables ennemis de la vérité, à cause de leur cupidité et de leurs fourberies dont ils se sont fait une habitude de routine, aient inventé tous les mensonges imaginables, pour faire croire à Madame la Duchesse d'Angoulême que *je suis le fils d'une basse famille bien connue en Allemagne et cependant qu'on n'a pas pu nommer encore?*

«Il y a bien des gens qui ont la bonhomie de s'imaginer que si j'étais le véritable fils de Louis XVI, les puissances étrangères m'auraient entouré de leurs soins empressés, pour alléger les privations et les besoins de ma position malheureuse; ou qu'au moins la vertu de Madame la Duchesse d'Angoulême, dans cette hypothèse, n'aurait jamais failli aux exigences de son devoir. Sans me jeter dans une longue et inutile discussion, ma réponse sera péremptoire. Je demanderai pourquoi ces puissances n'ont pris aucun moyen, n'ont tenté aucun effort, n'ont rien fait, en un mot, absolument rien pour sauver mon malheureux père.

«Si la démence ou la mauvaise foi voulaient répondre, que les cabinets n'ont jamais pu penser que l'audace des infâmes calomniateurs osât aller jusqu'à attenter à la vie du plus vertueux des Rois, et qu'ils avaient été atterrés par la hardiesse du crime; pourquoi donc ces cabinets ont-ils laissé assassiner une Reine dont l'innocence était aussi démontrée que celle de la vertueuse Madame Elisabeth, soeur du meilleur des Rois? La famille d'Autriche ne se compose certainement que d'excellentes âmes, et pourtant son gouvernement a sacrifié en 1814 l'archiduchesse Marie-Louise! Ne sont-ce pas là des preuves incontestables du peu de respect avec

lequel l'égoïsme de la politique traite le lien sacré des familles?

«Et moi, supprimé par les coupables succès de tant d'intrigues ; moi, persécuté par les descendans de ceux qui ont traîné à l'échafaud, au moyen des mêmes persécutions, mon père, ma mère, et ma tante; puis-je résister sans succomber? C'est un mystère qui n'appartient qu'à Dieu. L'Europe entière sait aujourd'hui que des scélérats soldés, échappés des antres infernaux, ont précipité mes pauvres parens dans le profond abîme des derniers malheurs. Que peut donc en attendre le fils de ces victimes, qui comme elle n'a jamais fait le moindre mal à sa patrie ; qui, loin de là, n'a jamais voulu, dans l'intérêt de sa cause personnelle, troubler le bonheur présumé de sa famille usurpatrice ni la paix de la France? Ce n'est pas avec cet esprit de justice peut-être qu'on jugera mon coeur : mais comme les actions de l'homme, ainsi que je l'ai dit, reçoivent leurs impulsions d'une cause secrète, mobile de nos volontés, on pourra se convaincre qu'il n'y a rien de faux en moi, car celui qui reçoit ses inspirations de son coeur, ouvre ainsi, pour ainsi dire, son âme au public comme un livre où chaque juge incorruptible et de bonne foi peut lire la vérité.

«Il a circulé de temps à autre des fragmens de ma véritable histoire, dont se sont emparés mes ennemis, pour en habiller l'imposture. Le mensonge s'est approprié mes paroles et mes révélations, et la presse égarée ou vendue, a trompé fréquemment l'opinion publique sur mon compte. J'ai dû m'abstenir de répondre, jusqu'au moment où je pourrais le faire devant les tribunaux saisis de mes réclamations, et où les calomnies doivent s'effacer, pour laisser la puissance des faits gouverner la justice. C'est en présence des magistrats de ma patrie seulement, et afin d'éclairer leur religion que je puis me révéler entièrement; là je ne serai point jugé par les inspirations de la malveillance, la vérité y sera ma force, et la loi mon appui.

« Oui, peuple français, c'est à l'impartiale justice de tes magistrats que j'en appelle; c'est à toi, par leur organe, de juger si je suis un mensonge ou une vérité. Je vais donc tracer ici la véritable histoire et les preuves irrécusables d'identité du plus infortuné fils de France. C'est moi-même qui écris: je n'ai d'autre guide que la droiture des sentimens de mon coeur: voilà toute mon éloquence. Je t'appelle à mon secours; non par l'insurrection, que je regarde comme un crime qui n'est pas fait pour moi. Que Dieu me garde d'un semblable malheur! Mon héritage ne dût-il coûter la vie qu'à un seul et au plus petit de mes amis, ce serait l'acheter trop cher. Mais j'en appelle à toi pour me rendre une patrie et un tombeau dans la terre paternelle. Si tu me refuses l'un et l'autre, tu ajouteras à tous mes malheurs celui de voir mes droits si légitimes repoussés par l'égarement de ta justice. Je ne suis pas venu en France pour faire valoir mes droits à la couronne. Non! non! le véritable fils du Roi Martyr ne pourrait marcher dans les voies du trône, là où le sang des siens arrêterait à chaque instant ses pas incertains et chancelans. Comment agirait-il pour ton bonheur, lorsqu'il ne peut que vivre de ses larmes! Hélas! ces larmes peuvent-elles suspendre leur cours puisqu'elles descendront avec lui dans la tombe?

« Ami du bon ordre, j'ai les factieux en horreur. Témoin de toutes les calamités que des êtres de rapine et d'orgueil ont déversées sur ma patrie et sur moi, je les ai jugés par leurs oeuvres. Jamais je n'attendrai le bonheur de la France de ceux qui n'ont pas d'autres pensées que de se mettre à la place d'autrui; ils veulent le mal parce que le mal est l'élément et le besoin de leur coeur.

« Je suis l'ennemi de toute hypocrisie et l'ami de la justice et de la vérité; c'est pourquoi je déclare ici à tous ceux qui se disent mes amis, espérant dans l'avenir un portefeuille pour leur prétendue amitié, qu'ils se trompent,

car je ne demande rien que mon nom et mon héritage civil. Si jamais la Providence divine se décidait à me mettre sur le trône de mes pères, en aucun cas, l'hypocrisie ni l'intrigue n'auront la récompense qui appartient au mérite: mais je le répète, je ne demande rien que mon héritage civil: c'est-à-dire les propriétés qui étaient en propres à la famille Royale de France, avant la première révolution. Aucun gouvernement n'a le droit de me priver de cet héritage. J'aurai pour moi, à cet égard, le suffrage de tous les Français, parce qu'il s'agit ici d'un grand acte de justice nationale; et la nation française ne veut autre chose que la justice. Telles sont mes opinions: elles se rattachent à toute la franchise de mon ame; c'est assez dire que j'aime à les proclamer hautement. Je prie donc ceux qui se disent mes amis par une combinaison politique intéressée, de s'éloigner de moi et de mes affaires. Je le redis encore: je n'exposerai jamais la vie du plus petit de mes amis personnels, pour porter la couronne la plus belle de la terre aux yeux de tout le monde, et qui ne saurait l'être pour le véritable orphelin du Temple, Charles-Louis, duc de Normandie.

«Pour éclairer mes juges naturels, il m'est nécessaire d'écrire non pas l'histoire de France, mais seulement les faits qui se sont gravés dans ma mémoire depuis mon enfance, et qui n'ayant été imprimés nulle part jusqu'à ce jour, sont des preuves incontestables de mon identité.

«Né en France avant la révolution, dont les horreurs ont eu tant de retentissement, et qui a vastement étendu ses ravages, comme un torrent qui creuse des abîmes partout où roulent ses flots tumultueux; moi seul, de tant de milliers de victimes, j'ai été le plus pesamment frappé; j'ai vu périr sur l'échafaud toute ma Royale, quoique innocente famille, et les artisans de ces épouvantables crimes ne se sont pas bornés à me dépouiller de l'héritage de mes

pères, ils m'ont de plus écrasé sous le poids de persécutions atroces et inouïes. Je leur pardonne, car mon coeur ne sait pas haïr, mais en pardonnant à ceux-là mêmes qui ne cessent par leurs hostilités d'être coupables envers moi; si j'avais quelqu'autre chose à leur dire, je leur rappellerais ces paroles du Tout-Puissant: «malheur à celui qui est la »verge de mon courroux et le bâton de ma colère!» Puissent-ils en comprendre toute la portée, et s'identifier avec les sentimens de mon ame. Ils rentreraient alors en eux-mêmes, et réformant leur conduite par un retour sincère à la vertu évangélique, ils échapperaient aux conséquences inévitables de la justice infinie, qui a si amèrement atteint le fils pour les péchés de ses pères, commis long-temps avant sa naissance. Puisse aussi la France mettre à profit les leçons que lui apportent l'expérience de mes longues souffrances, et la malice de mes persécuteurs. Les incidens de ma longue carrière de malheurs sont gros d'enseignemens pour quiconque s'applique à en avoir l'intelligence. Il y a aussi des signes qui se lient aux événemens de la terre; ils apparaissent par intervalles, pour prévenir de fâcheux résultats, et rappeler à l'accomplissement de devoirs qu'on a méconnus: on peut y croire, sans être ni insensé, ni visionnaire. Ces signes se manifestent dans l'intégrité du jeune âge, comme à l'homme raisonnable: heureux celui qui sait en profiter!

«Personne n'ignore, qu'à l'époque à jamais lamentable où mon infortuné père fut livré à la rage des ennemis de la France, j'étais trop jeune encore, pour que mon esprit pût se former des imaginations susceptibles de troubler le sommeil de l'innocence. Néanmoins j'ai eu des rêves qui me présageaient des événemens dont la réalité s'est accomplie plus tard. Je les rapporterai tout-à-l'heure, car mes souvenirs d'enfance sont une démonstration non suspecte de la vérité de mon origine Royale.

«Je me rappelle exactement l'époque où nous quittâmes Versailles pour venir nous fixer à Paris; mes souvenirs se rattachent même à des faits antérieurs à cette époque. Avant le 6 octobre, j'occupais des appartemens autrefois habités par mon frère, près *des pièces* qui servaient à Mesdames Victoire et Adélaïde. C'est là où Madame *de St. Hilaire* qui était au service de Madame Victoire, avait l'occasion de me voir souvent: c'est *dans une de ces pièces* que je couchai, la dernière nuit que nous passâmes à Versailles: c'est de *là*, où mon trop bon père venait de me *réfugier*, qu'il m'emporta dans ses bras, pour me soustraire aux assassins; *suivi de Madame de Bare* qui avait veillé cette nuit auprès de moi, il entra avec elle et moi, par un escalier dérobé, *dans la chambre où nous trouvâmes ma mère* qui me prit dans ses bras, en me couvrant *avec son manteau de lit* qui était d'une étoffe blanche. Une personne fut chercher mes vêtemens pour m'habiller, *ce qui se fit dans la chambre de mon père*: je n'ai point oublié cette personne. Ma soeur plus âgée que moi de sept années était présente à cette scène; elle doit demander, à celui qui se dit son véritable frère, quelle était cette personne. Pour garantie de cette vérité qui ne peut être connue que du fils de Louis XVI, j'invoque le témoignage de Madame la Duchesse d'Angoulême elle-même.

«Pendant notre voyage de Versailles à Paris, *deux monstres portaient au bout de leurs piques deux têtes d'hommes; ils marchaient devant notre voiture. Au milieu d'eux figurait un homme d'un aspect atroce; il avait une grande barbe et portait sur l'épaule la hache ensanglantée avec* laquelle vraisemblement il avait consommé cet horrible sacrifice; enfin on nous fit arrêter devant une boutique où ces scélérats entrèrent, et bientôt ils sortirent *ayant poudré les têtes de leurs victimes*. Tout-à-coup un de ces misérables s'avança vers nous, et *approcha une tête de mes yeux.*

J'étais debout à la portière, *sur laquelle s'appuyait un de nos amis* pour nous protéger contre la populace. Ce brave écartait tous ceux qui s'approchaient pour l'éloigner, mais il ne put empêcher les assassins de mettre une de ces têtes sous nos yeux. Je fus si fortement effrayé de cet affreux spectacle, que je m'élançai dans le sein de ma mère pour cacher mon visage. De toutes les personnes qui étaient avec moi dans la même voiture, une seule existe; c'est ma soeur. Aurait-elle le coupable courage de nier ce fait, que personne au monde ne peut connaître que son véritable frère? Enfin arrivés à Paris, nous fûmes enlevés par le peuple et *conduits à l'hôtel-de-ville.* Je montai l'escalier entre ma mère et Madame Elisabeth; ces tendres amies me donnaient la main pour me conduire dans une vaste salle qui déjà était remplie d'hommes, dont la plupart étaient ivres. Nous y restâmes *jusqu'à une heure avancée de la nuit;* et malgré les cris bruyans de la populace pendant la traversée de l'hôtel de ville aux Tuileries, je m'étais endormi dans la voiture sur les genoux de ma bonne mère, et je fus réveillé par les cris: *Mon fils! Mon fils! il est enlevé!* Je répondis: *Maman!* car effectivement je me trouvais entre les mains *d'un étranger* qui me remit entre les bras d'un frère de Clery, valet de chambre de ma soeur, qui s'appelait Hannet. J'ai si bien présent à ma pensée ce fidèle serviteur, que je me rappelle, comme si le fait était d'hier, qu'il nous donnait, le soir, le spectacle d'une lanterne magique, pour nous amuser, moi et ma soeur, dans notre enfance.

«J'avais alors quatre ans, Hannet me rendit à la tendresse inquiète de mon excellente mère qui me pressa contre son sein, en me couvrant de baisers.

«Il est sans doute bien facile, avec une bonne mémoire, de raconter ce qui est écrit par d'autres, relativement à ce qui s'est passé durant notre malheur. Mais indépendamment

de ce que je n'ai jamais lu aucune histoire de la révolution, et que je m'occupe fort peu de savoir si je suis en rapport, ou non, avec les écrivains de cette époque, je suis certain de donner des détails qui n'ont jamais été publiés, et qui ne sont pas connus. L'exactitude de mes souvenirs, voilà la pierre de touche pour Madame la Duchesse d'Angoulême, si elle veut se convaincre de la vérité.»

Mr. Thiers qui, dans son histoire de la révolution et du consulat, a plus songé à assortir certains événemens, à une certaine manière de voir, qu'à les offrir sous leur vrai jour, Mr. Thiers, l'auteur de l'arrestation du Duc de Normandie en 1836, fait un pompeux éloge de Mr. de Lafayette, et le représente comme sincèrement dévoué au Roi, dans les journées des 5 et 6 Octobre. Nous ne pouvons sur ce point laisser sans réponse plusieurs passages hautement démentis par les témoignages de l'histoire impartiale.

«Mr. Lafayette, dit cet auteur, arriva à Versailles vers minuit. Il courut au château; il y parut plein de respect et de douleur, fit connaître au Roi les précautions qui avaient été prises, et l'assura de son dévouement et de celui de l'armée. Le Roi parut tranquille et se retira pour se livrer au repos. *La garde du château avait été refusée à Lafayette.* On ne lui avait donné que les postes extérieurs. Les autres postes étaient destinés *au régiment de Flandre*, dont les dispositions n'étaient pas sûres, aux Suisses et *aux Gardes-du-corps. Ceux-ci d'abord avaient eu ordre de se retirer.* Ils avaient été *rappelés* ensuite, et n'ayant *pu se réunir*, ils ne se trouvaient *qu'en petit nombre* à leur poste. Dans le trouble qui régnait, tous les points accessibles n'avaient pas été défendus. Une grille même était restée ouverte. Lafayette fit occuper les postes extérieurs qui lui avaient été confiés; *et aucun d'eux ne fut forcé*, ni même *attaqué*.»

Comment se fit-il donc que la foule se rua dans les

appartemens du château, si l'extérieur n'avait pas été forcé? Il est vrai que l'écrivain fait entrer les brigands par la grille ouverte. Mais ils ne purent entrer que de l'extérieur, et si les hommes de garde que le général avait dû placer là, n'ont pas été forcés, c'est qu'alors ils auront, sans résistance, laissé l'entrée libre aux brigands.

Mr. Thiers voudrait faire envisager l'invasion du château comme *le résultat d'une cause accidentelle;* il parle d'une rixe qui se serait engagée avec un Garde-du-corps. «Le Garde-du-corps, assure-t-il, fit feu des fenêtres; les brigands s'élancent aussitôt, traversent la grille qui était restée ouverte, *montent un escalier qu'ils trouvent libre*, et sont enfin arrêtés par deux Gardes-du-corps qui se défendent héroïquement et ne cèdent le terrein que pied à pied, en se retirant de porte en porte. L'un de ces généreux serviteurs était Miomandre.» Ce n'est sans doute pas sans intention que Mr. Thiers omet de rapporter que l'escalier trouvé libre ne le devint que lorsqu'on eût tranché la tête à deux gardes-du-corps postés là.

«Lafayette qui reposait à peine depuis quelques instans, ajoute-t-il, et qui ne s'était pas même endormi, entend du bruit, s'élance sur le premier cheval, se précipite au milieu de la mêlée, et y trouve plusieurs Gardes-du-corps qui allaient être égorgés. Tandis qu'il les dégage, il ordonne à sa troupe de courir au château, et demeure presque seul au milieu des brigands. L'un d'eux le couche en joue, Lafayette, sans se troubler commande au peuple de le lui amener, le peuple saisit aussitôt le coupable, et, sous les yeux de Lafayette, brise sa tête contre les pavés. Lafayette, après avoir sauvé les Gardes-du-corps, vole au château avec eux, et y trouve ses Grenadiers qui s'y étaient déjà rendus. Tous l'entourent et lui promettent de mourir pour le Roi. En ce moment, les Gardes-du-corps, arrachés à la mort, criaient: *Vive Lafayette. La cour entière qui se voyait sauvée par lui et sa troupe*,

reconnaissait lui devoir la vie. Les témoignages de reconnaissance étaient universels. Madame Adélaïde, tante du Roi, accourt, le serre dans ses bras en lui disant: Général vous nous avez sauvés.»

«Le peuple en ce moment demandait à grands cris que Louis XVI se rendît à Paris. On tint conseil, *Lafayette invité à y prendre part*, *s'y refuse*, pour *n'en pas gêner* la liberté. Il est enfin décidé que la cour se rendra au voeu du peuple. Des billets portant cette nouvelle sont jetés par les fenêtres. Louis XVI se présente alors au balcon, accompagné du général, et les cris de : *Vive le Roi !* l'accueillent.»

Mr. Thiers, à tort assurément, ne mentionne point la source à laquelle il a puisé ces gracieux renseignemens dont s'exalte son enthousiasme en faveur *du héros des deux mondes*, qui à la tribune de l'assemblée nationale, rapporte un historien véridique, «eut la stupide effronterie de professer l'effroyable »maxime, que *l'insurrection est le plus saint* des devoirs, »et qui, avant d'escorter la canaille parisienne sur la route »de Paris à Versailles, s'était fait remettre par la munici»palité un ordre ainsi conçu: ««Vu les circonstances et le désir »»du peuple, *et sur la représentation de Mr. le Comman»»dant général qu'il est impossible de s'y refuser*, l'as»»semblée autorise Mr. le Commandant-général et même lui »»ordonne de se transporter à Versailles.»

Travestir ainsi la vérité et à propos d'une des scènes les plus atroces de la révolution, c'est vouloir faire du roman dans l'histoire; mais du roman de fort mauvais goût. Vraiment il est fâcheux pour *l'immortel Lafayette*, que les paroles de son panégyriste n'aient pas la puissance de créer des vérités, car dans cette épouvantable nuit du 6 Octobre, le général insurgé, à son grand étonnement, transformé en bienheureux et fidèle sujet serré dans les bras de la Princesse Adelaïde, aurait encore eu la jouissance de baiser la main de la Reine qui le méprisait, et qu'en dormant, il avait

failli laisser assassiner par sa troupe parisienne. Il suffirait de citer les paroles suivantes, pour en signaler le ridicule :

« Des voix menaçantes s'élevaient contre la Reine. Lafayette l'aborde; Madame, lui dit-il, que voulez-vous faire? — Acccompagner le Roi, répond la Reine avec courage. — Suivez-moi donc, reprend le général; et il la conduit tout étonnée sur le balcon. Quelques menaces sont faites par les hommes du peuple. Un coup funeste pouvait partir, les paroles ne pouvaient être entendues; il fallait frapper les yeux. S'inclinant alors et prenant la main de la Reine, le général la baise respectueusement. Ce peuple de France est transporté à cette vue, et il confirme la réconciliation par les cris, *Vive la Reine! Vive Lafayette!* La paix n'était pas encore faite avec les Gardes-du-corps. Ne ferez-vous rien pour mes Gardes, dit le Roi à Lafayette? Celui-ci en prend un, le conduit sur le balcon, et l'embrasse en lui mettant sa bandoulière. Le peuple approuve de nouveau, et ratifie par ses applaudissemens cette nouvelle réconciliation. »

Enfin Mr. Thiers qui n'a rien vu, avance encore ce fait mensonger :

« Les principales bandes étaient parties pour Paris; Lafayette les avait fait suivre par un détachement de l'armée, pour les empêcher de revenir sur leurs pas. *Il avait donné ordre qu'on désarmât les brigands qui portaient au bout de leurs piques les têtes de deux Gardes-du-corps. Cet horrible trophée leur fut arraché, et il n'est point vrai qu'il ait précédé la voiture du Roi.* »

Au sujet de ce dernier fait, on se demandera qui a raison, de l'historien qui nie *sur sa parole*, ou de celui qui affirme comme Dauphin en disant : « J'étais là; je l'ai vu. » Mr. Thiers a dû nécessairement désavouer un acte de barbarie qui, s'étant passé sous les yeux du général Lafayette, contrastait trop ouvertement avec sa conduite qu'il veut faire passer pour *un dévouement continuel* pendant les journées

des 5 et 6 Octobre, et qui s'alliait mal avec le romanesque témoignage affectueux d'une Princesse, et le baisement de la main de la Reine.

Quant au Prince, il n'est pas permis de douter de la véracité de ses assertions qui, plus d'une fois, réformeront les erreurs accréditées par des historiens ou trompés, ou trompeurs. On conçoit aisément que la figure de l'homme à longue barbe, et deux têtes portées au bout de deux piques, offrirent un spectacle dont l'horreur dut se graver dans l'esprit du royal enfant. Il ne peut y avoir méprise de sa part; son récit est tellement circonstancié que nous semblons le voir cacher sa tête avec terreur dans le sein de son auguste mère. Dans ce jour d'épouvantable mémoire aussi, où la plus hideuse populace ne savait quel genre d'outrages inventer pour insulter à la majesté de la famille royale, les deux têtes des deux défenseurs du Roi, égorgés pour sa cause, étaient un cortège obligé d'infamie, au milieu de tant d'autres infamies.

On remarquera que l'orphelin du Temple, en retraçant quelques uns de ses plus pénibles souvenirs, s'est appliqué particulièrement à décrire des particularités saillantes, que ceux qui ont étudié l'histoire trouveront facilement à classer parmi les faits généraux bien connus. Cette concordance sera décisive pour convaincre que celui qui ne raconte que par sa mémoire, ne pouvait être qu'une des royales victimes des temps désastreux dont il nous parle si savamment. C'est pour ainsi dire un enfant qui dit naïvement ce qui l'a le plus impressionné dans les scènes qui se sont passées sous ses yeux. L'homme et la raison de l'homme mûr s'effacent, pour ne laisser voir que la candeur et la simplicité du jeune âge vers lequel il nous reporte, en nous représentant des images éparses de son triste passé, tel que fut alors pour lui l'affreuse réalité; fort de sa conscience, il provoque les investigations les plus sévères, en un mot il nous fait lire dans son âme d'enfant et nous en parle le langage. Comme il ne se propo-

sait que de rappeler sa famille à l'acquit de ses devoirs envers lui, il a eu l'ingénieuse pensée de s'attacher particulièrement à des circonstances de détails dont les seuls témoins fussent cette même famille. La plupart peignent la sollicitude de la mère, et les impressions du fils qui trouve un douloureux bonheur à repasser dans son esprit les caresses de celle qu'il aimait d'adoration. Cet amour réciproque, il le peint à sa soeur, non pas par la subtilité du raisonnnement, mais par les émotions du coeur en faisant un appel à la sympathie du sien, dont il ne peut comprendre la sécheresse. En vérité ce n'est pas ainsi qu'on invente; les allures du mensonge n'ont pas cet abandon, et l'imposteur n'ouvre pas son coeur avec tant d'ingénuité, avec une précision qui n'était pas sans danger pour l'orphelin royal, en cas d'erreur possible, et dont la Duchesse d'Angoulême n'eût pas manqué de se prévaloir; quoique dans une matière aussi grave, des méprises de mémoire ne détruisent pas des témoignages positifs: un fourbe se serait bien gardé de rien écrire qui ne fut authentiqué par des documens irrécusables. Le faux Dauphin Richemont, interpellé sur les dix premières années de sa prétendue existence royale, balbutiait avec confusion, comme Meves, qu'il avait tout oublié; parce que l'on n'avait pas pu l'instruire à répondre à des questions imprévues. L'attitude du fils de Louis XVI fut bien différente. Il alla au-devant des questions qu'on pouvait lui adresser; il fut interrogé mille fois par d'anciens serviteurs du Roi, et mille fois il leur prouva son identité par ses réponses. On trouve dans les mémoires de Weber et de Hue des passages confirmatifs des souvenirs du Prince, en même temps qu'ils sont une réfutation des *idéalités* de Mr. Thiers.

«Mr. de Lafayette, dit Weber, qui venait à Versailles pour exécuter les ordres de la populace armée, la fit arrêter aux barrières de cette ville, et lui fit prêter serment de respecter l'assemblée nationale et la loi, et d'obéir au Roi

qu'elle venait arracher à coups de fusil de ses foyers pour le transférer à Paris. Il se présenta ensuite dans l'assemblée où il dit au président qu'il venait le rassurer; que la vue de son armée ne devait troubler personne; qu'elle avait juré de ne faire et de ne souffrir aucune violence; *qu'il fallait calmer le mécontentement du peuple, en priant le Roi d'éloigner le régiment de Flandre.* Sortant de la salle de l'assemblée, ce général monta chez le Roi, auquel il dit en entrant *que Paris était fort tranquille*, et que sa troupe et lui n'étaient venus *que pour veiller à la sûreté de la famille royale*, et à celle de l'assemblée..... Il plaça quelques soldats de sa milice en sentinelle, à divers postes du château, puis ayant répondu des intentions de sa troupe *et du maintien du bon ordre*, il se retira vers deux heures du matin; selon l'expression d'un journal célèbre du temps, il alla se jeter entre les bras de Morphée, après avoir endormi les victimes au milieu des bourreaux.

« Vers six heures du matin, je m'étais précipité de mon lit, je trouvai les cohortes parisiennes sur la place d'armes, située en face du château. Cette armée qui avait l'air de délibérer, était pêle-mêle avec les poissardes et les gens à piques; l'on distinguait au milieu de tous *un homme à grande barbe* connu de tout Paris, et qui fut surnommé ensuite *le coupe-tête.* Les brigands prirent le chemin de la gauche du château, *par où l'on pouvait facilement parvenir aux appartemens de la cour, dont le plus près était celui de la Reine.*

Deux Gardes-du-corps qui étaient en sentinelle, *l'un auprès de la grille*, l'autre *sous une voûte* qui conduisait au grand escalier, Mr. Deshutte et Mr. Varicourt, furent massacrés sans pitié. *Leur tête fut coupée à l'instant par l'homme à longue barbe;* et dès cette heure, on vit *les têtes* de ces deux victimes, promenées dans les rues de Versailles, *au bout de piques* de douze pieds de longueur.

«Une bande d'assassins, au nombre d'environ soixante, tant hommes que femmes, *ayant des guides* à sa tête, pénétra sans peine jusqu'à l'appartement de la Reine. La Reine n'eut que le temps de sauter hors du lit, et de s'enfuir *dans les* appartemens du Roi. Arrivée à l'oeil de boeuf, Sa Majesté trouva la porte de ce corridor fermée et il lui fallut attendre encore quelques minutes, au milieu des inquiétudes les plus cruelles, avant qu'elle fût ouverte. Enfin cette malheureuse Princesse, échappée aux mains des assassins, se trouva dans les bras du Roi qui était allé au-devant d'elle. *Bientôt*, elle eut le bonheur *de voir tous ses enfans*, Monsieur et Madame, et Madame Elisabeth réunis *auprès d'elle.*

«Les assassins entrèrent et pénétrèrent jusqu'au lit de la Reine, dont ils soulevèrent les rideaux. Furieux de voir que la victime leur eût échappé, ils se jetèrent sur le lit et le percèrent de leurs piques. De l'appartement de la Reine, ils retournèrent dans la galerie pour forcer l'oeil de boeuf et l'appartement du Roi. Dans la rage qui les transportait, ils auraient massacré la famille royale, *s'ils n'avaient pas rencontré dans cette anti-chambre des anciens grenadiers des gardes françaises qui avaient pris* les Gardes-du-corps sous leur protection, et qui, de concert avec un petit nombre d'entre eux, défendaient la porte du Roi. Les grenadiers menacèrent cette horde exécrable de faire feu si elle ne quittait pas à l'instant le château. Elle s'écoula par le grand escalier, et alla rejoindre dans la cour le groupe de brigands qui se préparaient à mettre à mort quinze Gardes-du-corps sous les fenêtres même du Roi.

«*Mr. de Lafayette avait été réveillé dans les entre-faites. Il courut au château.* Désespéré de son sommeil, de sa crédulité, et de toutes les fautes qu'il avait faites depuis vingt-quatre heures, il harangua d'un ton passionné ces anciens gardes-françaises, nouvellement incorporés dans la milice

parisienne : il leur demanda s'ils laisseraient ainsi assassiner lâchement de braves gens sous leurs yeux. Ils lui jurèrent qu'ils ne le souffriraient point. Alors il mit ces infortunés sous leur sauve-garde et celle d'un officier de la milice nationale. Au même instant, *le Roi, instruit que ses gardes* couraient le plus grand risque d'être misérablement égorgés, *ouvrit lui-même ses fenêtres, se présenta au balcon*, et demanda *au peuple de laisser la vie à ces infortunés*. Ceux des Gardes-du-corps qui étaient refugiés auprès de la personne du Roi, voulant sauver leurs camarades, *jetèrent du* haut du balcon *leurs bandoulières au peuple, en criant : Vive la nation. Alors* il partit de toutes les cours et de tous les coins de la place des cris redoublés de *Vive le Roi.*:

«Lorsque la Reine fut entrée dans le chambre du Roi, il s'en fallut de beaucoup que l'on fût complétement rassuré sur la fidélité de ces mêmes soldats qui s'étaient déjà laissé corrompre une fois. Tout était sanglots et confusion autour de Leurs Majestés. La Reine avec une fermeté noble et touchante, consolait et encourageait tout le monde. «J'ai le courage de savoir mourir, leur dit-elle, mais je voudrais au moins que ceux qui sont assez vils pour faire le métier d'assassins, eussent la conscience du crime, c'est-à-dire, de se montrer tels qu'ils sont.» Quelque temps après que les ministres furent arrivés chez le Roi, *on tira encore dans les cours quelques coups de fusil, dirigés contre les croisées de Sa Majesté.*

«Le peuple qui avait fait grâce aux Gardes-du-corps, ne perdait point de vue pour cela le principal objet de son entreprise. Il demandait à grand cris que le Roi vînt à Paris : *Mr. de Lafayette secondait ce voeu de toutes ses forces dans le conseil qui se tenait alors auprès de Leurs Majestés.* Enfin le Roi fatigué, sollicité, pressé de toutes parts, se rendit, et donna sa parole qu'il partirait à midi. Cette promesse vola bientôt de bouche en bouche, les

acclamations du peuple et le feu de la mousqueterie y répondirent.

« Sa Majesté parut alors pour la seconde fois sur le balcon, afin de confirmer au peuple la parole qu'elle venait de donner à Mr. de Lafayette. A cette seconde apparition, la joie de la populace ne connut plus de bornes. *Une voix demanda; la Reine au balcon.* Cette princesse, qui ne fut jamais plus grande et plus magnanime que dans les momens où le danger était le plus imminent, *se présenta sans hésiter sur le balcon, tenant Mr. le dauphin d'une main et Madame royale de l'autre.* Une voix cria : *point d'enfans.* La Reine, par un mouvement de ses bras en arrière, repoussa ses enfans dans la salle, et resta *seule* sur le balcon, croisant les mains sur sa poitrine, avec une contenance d'un calme, d'une noblesse, d'une dignité impossible à dépeindre, *et semblant ainsi attendre la mort.* Cet acte de résignation étonna tellement les assassins, et inspira tant d'admiration au gros du peuple, qu'un battement de mains général et des cris de bravo, *vive la Reine*, répétés de tous côtés, déconcertèrent les malvaillans. Je vis cependant un de ces forcenés ajuster la Reine, et son voisin baisser le canon du fusil d'un coup de main, et près de massacrer ce brigand, qui sans doute était un de ceux qui avaient fait l'irruption du matin.

« L'air de grandeur de la Reine dans cet abaissement, » dit l'écrivain dont j'ai déjà cité quelques traits, cette preuve » de courage, dans une obéissance si périlleuse, l'emportèrent » à force de surprise, sur la barbarie du peuple; elle fut » applaudie universellement. *Son génie* redressa tout-à-coup » l'instinct de la multitude égarée, et s'il fallut à ses ennemis » des crimes, des conjurations et de longues pratiques pour » la faire assassiner, il ne lui fallut à elle qu'un moment » pour se faire admirer. C'est ainsi que la Reine tua l'opinion » publique en exposant sa vie. »

« A peine la famille royale fut-elle installée dans les appartemens des Tuileries, que commença ce long emprisonnement qui n'a fini qu'avec la vie de la plupart des augustes personnes qui la composaient. Les fidèles gardes qui venaient de leur faire un rempart de leur corps furent congédiés, et *remplacés* auprès de la famille royale par *Mr. Lafayette et ses milices révolutionnaires*. La Reine fut souvent condamnée *à voir à sa porte quelques uns* de ces mêmes hommes *qui avaient forcé l'entrée de ses appartemens à Versailles:* elle était *chaque jour sur le point d'être assassinée.* »

Weber prétend «*qu'on fit partir pour Paris, dès huit heures,* les têtes des Gardes-du-corps qui avaient été massacrés, et qu'elles étaient arrivées aux barrières de Paris, *avant que la famille royale fût partie de Versailles.*» C'est une erreur évidente que rectifie le récit du Dauphin, avec des particularités qui ne peuvent faire soupçonner l'infidélité de sa mémoire. Comme garantie de sa véracité S. A. R. invoque le témoignage de Madame la Duchesse d'Angoulême; et cette princesse n'a jamais pu contredire aucun des faits avancés par son frère; elle les a même confirmés en disant: — il a lu cela dans des livres; — car cette réponse est pour nous, de sa part, une reconnaissance positive de la vérité, et une inconséquence de plus dans la ligne de conduite qu'a suivie la fille de Louis XVI. Il lui serait impossible, à elle et à ceux dont tous les efforts se sont réunis pour l'éloigner de son frère, d'indiquer un seul livre, où de pareils détails soient racontés, avec toutes les mêmes circonstances. Certainement il existe des mémoires historiques, que le Prince n'a jamais connus, et avec lesquels il se trouve d'accord, sur *certains points* essentiels de ses relations, comme cela devait être, puisqu'il a été témoin de beaucoup d'incidens constatés par d'autres. Mais ces mémoires, j'ai eu beaucoup de peine à me les procurer. L'étude consciencieuse que j'en fais, me les montre presque tous contradictoires entre eux,

sur les hommes et les choses ; et je demanderai ici à Madame la Duchesse d'Angoulême, s'il était vrai qu'elle crût que son frère était un imposteur qui eût étudié son rôle dans l'histoire, pourquoi elle a refusé de le voir, pourquoi elle ne s'est pas empressée de lui accorder une entrevue si instamment sollicitée par lui, afin de le démasquer, et de mettre son honneur et sa loyauté de fille de France à l'abri de tout reproche? Je lui demanderai encore comment, ne pouvant nier la vérité des révélations du proscrit, si dans sa pensée il eût copié des pages de l'histoire, pour se les approprier, comment, à moins que d'avoir une connaissance personnelle des événemens relatés, il eût par une inspiration qu'on devrait dire surnaturelle, choisi toujours la vérité, de préférence au mensonge? Laissant à Madame la Duchesse d'Angoulême et à ses faux légitimistes, le soin de nous répondre autrement que par des outrages, qui ont été jusqu'à ce jour leur seul et criminel système de défense ; j'ajouterai à l'autorité des paroles de Weber celles de Hue qui, comme le Prince, fut un de ceux qui assistèrent aux horribles scènes du 6 Octobre. Cette circonstance est d'une trop haute gravité, pour que je ne donne pas dans son entier la relation de ce digne serviteur de Louis XVI. En comparant entre eux les deux récits, on y verra une analogie, qui justifie que la vérité, des deux côtés, en est la base rigoureuse, et qu'elle était loin de la plume, sinon de la pensée de Mr. Thiers. Mr. Hue s'exprime ainsi.

«Vers sept heures du soir, le Duc de Fronsac arriva à Versailles, à pied, et confirma *que Paris était dans la plus violente agitation*, et que les barrières en étaient fermées, ajoutant qu'il n'avait pu sortir qu'à l'aide d'un travestissement et avec de grandes difficultés.

«Peu d'heures après la tête des colonnes déboucha dans l'avenue du château. En cet endroit *Mr. de Lafayette* fit faire halte à sa troupe, la rangea en bataille, lui fit réitérer

le serment de fidélité *à la nation* et au Roi. Il entra ensuite dans la salle de l'assemblée. Des brigands armés de piques, des femmes venues de Paris, y faisaient des pétitions horribles. Les députés factieux y répondaient par des motions analogues.

«A l'arrivée des colonnes parisiennes, le président proposa à l'assemblée de se transporter auprès du Roi. Le côté gauche s'y refusa. Le président, quelques secrétaires, et des députés du côté droit, se rendirent chez le Roi, déterminés à lui faire un rempart de leurs corps. La salle de l'assemblée fut en un instant remplie de crocheteurs, de poissardes *et d'agens* de la faction, qui allaient, venaient *et délibéraient sur les mesures à prendre pendant la nuit.* Au nombre des députés qui préparèrent l'attaque du château, en visitant nuitammant les postes, et en y répandant de fausses nouvelles pour exaspérer les esprits, il y en avait, entre autres *Robespierre*, qui étaient déguisés sous des vêtemens féminins.

«Entre dix et onze heures du soir, *Mr. de Lafayette poussa son avant-garde jusqu'aux grilles du château.* Il y monta, accompagné d'officiers de son état-major, et de quelques membres de la municipalité de Paris. L'antichambre du Roi était remplie de ses plus fidèles serviteurs, accourus pour le défendre. Introduit dans le cabinet du conseil, il trouva le Roi environné de ses ministres, lui parla d'un ton respectueux, *l'assura de la pureté de ses intentions, et de celle de la garde nationale parisienne; demanda que les postes occupés par des troupes de ligne, depuis la défection des gardes Françaises*, lui fussent confiés, *et promit*, à ce prix, *de maintenir le bon ordre.* Sa Majesté *crut à ces assurances; elle consentit à la demande qui lui était faite.* Après quelques minutes, Mr de Lafayette sortit de l'appartement *avec un air satisfait.* En passant, il serra la main à quelques Gardes-du-corps. «*Messieurs*, leur dit-il, *tout*

est arrangé. Les anciens Gardes Françaises vont reprendre leur service au château. Le Roi veut que demain vous arboriez la cocarde nationale. Descendu de l'appartement, le général fit *la distribution des postes* que les circonstances avaient *forcé* le Roi de *lui remettre*. De là retournant à l'assemblée *il alla se concerter de nouveau avec ses partisans.*

« Quelque soit le rôle que joua dans cette conjoncture Mr. de Lafayette, soit que les factieux l'eussent rendu, malgré lui, *l'instrument du complot*, soit qu'il le fût volontairement, du moins, *est-il certain qu'il finit par le seconder*. Peut-être les conjurés, à qui l'irrésolution de son caractère était connue, avaient-ils compté d'avance sur ce résultat.

« Aussitôt que le Roi eut donné audience à M. de Lafayette, et que, du consentement de Sa Majesté, *les postes du château* eurent *été rendus aux Gardes Françaises, les Gardes-du-corps* reçurent l'ordre de passer de la cour royale sur la terrasse du jardin. De cette terrasse ils descendirent sur le tapis vert, d'où, sur les deux heures du matin le duc de Guiche les conduisit au château de Trianon. A peine les Gardes-du-corps étaient-ils entrés dans Trianon et se préparaient-ils à prendre quelque repos, qu'on leur annonça qu'ils allaient être attaqués. Dispersés dans les cours et dans les avenues, gênés de tous côtés pour leurs évolutions par les arbres qui les entouraient, ils n'avaient ni la liberté de se réunir, ni celle de manoeuvrer. Dans cette position, le Duc de Guiche ne pouvant combattre l'infanterie avec avantage, ni espérer de se maintenir, prit les ordres du Roi. Sa Majesté lui commanda de faire remonter sa troupe à cheval et de la mener à Rambouillet. Dès lors, *il ne resta plus à Versailles que le nombre de Gardes-du-corps nécessaire pour le service des appartemens du Roi, de la famille royale, et de l'hôtel de ces gardes.*

« L'inquiétude et le danger du Roi avaient amené au

château un certain nombre de députés fidèles. Après l'audience donnée à Mr. de Lafayette, le Roi sortit du cabinet du conseil, fit approcher le président de l'assemblée, les secrétaires et les députés qui étaient avec lui.

«Messieurs, leur dit-il, dans les circonstances où je me »trouve, j'avais besoin de m'environner de vos personnes, de »vos conseils. Mr. de *Lafayette m'assure de la pureté de »ses intentions et de celles de la Garde Nationale pa»risienne; je crois à sa sincérité.* Mon désir est que »l'assemblée rentre aussitôt en séance.»

«Du château, à la salle de l'assemblée, l'espace à parcourir était occupé, dans toute la longueur, par les *colonnes parisiennes.* Passer au milieu d'elles, dans l'obscurité de la nuit, n'était pas sans péril pour les députés ecclésiastiques et ceux de leurs collèques désignés sous le nom d'aristocrates. Personne n'hésita; *le trajet se fit au milieu des insultes et des menaces de cette soldatesque.* Arrivés à la salle, les députés ne se placèrent qu'avec peine. Le fauteuil du président, le bureau des secrétaires, les banquettes, les tribunes, *tout était garni d'hommes, de femmes, de soldats.* Il était minuit. A deux heures et demie, les députés se retirèrent. (Lafayette avait fait dire à Mounier, président, que *tout lui paraissait tranquille*, et qu'il pouvait renvoyer les députés.) Les brigands venus de Paris, passèrent la nuit dans la salle.

»Dès que le Roi fut seul, il me fit appeler. «Allez chez la Reine; dites-lui de ma part d'être tranquille sur la situation du moment et de se coucher. Je vais en faire autant.» *Mr. de Lafayette voulut que le Roi ordonnât aux personnes qui*, en apprenant le danger dont les jours de la famille royale paraissaient menacés, *étaient accourues au château, de sortir des appartemens et de se retirer. Il fallut obéir au Roi.*

»Mr. de Lafayette n'ayant pu exiger que les officiers de

la chambre du Roi quittassent leur service, *je veillai*, ainsi que plusieurs d'entre eux, *à la porte de Sa Majesté.*

»*Vers deux heures après minuit*, *Mr.* de *Lafayette revenant au château*, apprit que le Roi était couché. *Il assura que la tranquillité régnait dans la ville*, et lui-même, dit-il, alla dormir. Il alla dormir!.... *Il savait que le crime veillait!*

«Au sortir de la séance nocturne que l'assemblée avait tenue, les conjurés se rendirent à l'église paroissiale de St. Louis. *Depuis minuit*, l'église, les sacristies, les salles, les corridors, et toutes les parties dépendantes de la maison, étaient remplis de Gardes nationales et de gens à piques. Dans l'église, tantôt ils allumaient les cierges et marchaient processionnellement d'une manière burlesque; tantôt des orateurs montaient dans la chaire et *faisaient des motions effroyables.*

«A cinq heures, on fit demander au curé s'il pouvait procurer une messe..... Cette messe dite, les conjurés s'embrassèrent, se promirent fidélité, et volèrent au carnage. Les premiers rayons du jour éclairaient à peine la demeure sacrée de nos Rois. Une légion de brigands, hommes et femmes, *guidés par des députés travestis*, *força les entrées du château*, *y pénétra*, remplit en un instant la terrasse du jardin et les cours. Des hurlemens épouvantables annonçaient les séditieux. Ces bandits criaient: «la tête de »la Reine. A bas la Reine. Louis ne sera plus Roi. Nous »n'en voulons plus.» Des femmes de la halle, des mégères disaient *en rugissant:* «Où est-elle, cette coquine..... »emmenons-la morte ou vive..... nous te verrons entre deux »yeux, Marie-Antoinette. Tu as dansé pour ton plaisir, tu »vas danser pour le nôtre..... égorgeons-la..... coupons-lui »la tête..... mangeons-lui le coeur.....» quelques unes de ces forcenées tirant une faucille cachée sous leur tablier: «Voilà, disaient-elles, de quoi l'expédier.» Les horribles

menaces, les hurlemens de ces bêtes féroces, étaient entremêlés de cris : « Vive le Duc d'Orléans ! Vive notre père d'Orléans ! » La décence me fait un devoir de purger ce récit des obscénités jointes à ces infâmes propos.

« Les têtes de la famille royale étaient donc mises à prix. Celle de la Reine devait tomber la première ; ce fut vers son appartement que les assassins se précipitèrent. *Un député* osa, dit-on, montrer du doigt la porte qu'il fallait enfoncer. Durepaire, Garde-du-corps, était en sentinelle à cette porte ; il en défendit l'entrée. Assailli par la multitude et couvert de blessures, il resta étendu sans mouvement. Miomandre de Ste. Marie prit son poste, barra avec son mousqueton la porte de la chambre à coucher, entr'ouvrit un des battans et cria : « Sauvez la Reine. » A ces mots, il tomba frappé de plusieurs coups. Des femmes de la Reine, que leur attachement avait retenues toute la nuit auprès de leur auguste maîtresse, l'ayant éveillée précipitamment, Sa Majesté passa à la hâte un jupon, *jeta un manteau de lit* sur ses épaules et, par un passage de communication, *passa chez le Roi.* Dans le trajet elle entendit ces cris : Il faut la prendre, il faut l'égorger. Un coup de fusil et un coup de pistolet furent tirés au même instant. La Reine était à peine sortie, que la porte de sa chambre fut enfoncée. Les assassins, dans la rage d'avoir manqué leur coup, vomirent mille imprécations.

« Tremblant pour les jours de son fils, *le Roi courut à la chambre de ce précieux enfant, et l'emporta dans ses bras.* Pour se dérober à la vue des séditieux, Sa Majesté fut obligée de passer *par un souterrain obscur.* Au milieu du trajet, la bougie qui l'éclairait s'éteignit. « Tenez ma robe de chambre, » dit tranquillement le Roi *à la dame de Barre*, l'une des femmes de service auprès de Monsieur le Dauphin. Arrivé à tâtons *dans son appartement, il y trouva la Reine*, Madame Royale, Monsieur, Madame, Madame Elisabeth, et la Marquise de Tourzel. La famille

Royale ainsi réunie, attendit avec moins d'effroi le sort qui la menaçait.

« Dans le premier moment de l'attaque, deux jeunes Gardes-du-corps s'étaient laissés massacrer, plutôt que d'abandonner le poste où ils étaient en sentinelle. Leurs têtes sanglantes, plantées chacune au bout d'une pique, furent promenées en triomphe.

« L'abatteur de têtes, *homme à longue barbe* noire, d'un aspect farouche, les bras nus jusqu'au coude, les yeux étincelans, les mains et les habits ensanglantés, agitait avec fureur *la hache*, instrument de ses cruautés. Cette journée lui fit donner le surnom de coupe-tête.

« Dans le château, les bandits poursuivirent le cours de leurs attentats. La pièce appelée l'oeil de boeuf, où s'étaient rassemblés les Gardes-du-corps qui avaient pu y pénétrer, fut attaquée avec furie. Des bancs, des banquettes entassées, barricadèrent la porte et servirent de retranchemens. « Messieurs les Gardes, s'écria un grenadier de la garde nationale, ouvrez : nous ne voulons vous faire aucun mal. » Les Gardes-du-corps délibérèrent. Mais trop certains d'après des vociférations qu'ils entendaient, qu'un refus plus long ne retarderait leur massacre que de quelques minutes, ils se déterminèrent à ouvrir. Les grenadiers étaient des Gardes Françaises qui, à l'époque du 14 Juillet précédent, avaient abandonné leurs drapeaux pour se mêler à la révolte, ils entrèrent aussitôt. L'un d'eux se plaça de lui-même en faction à celle des portes la plus voisine de l'appartement du Roi. Plusieurs Gardes-du-corps furent contraints de prendre des bonnets de grenadiers ; ce moyen leur étant indiqué comme le plus sûr préservatif contre la fureur du peuple. Quelques grenadiers disaient, en versant des larmes, qu'ils périraient plutôt que de laisser plus longtemps égorger des Gardes-du-corps qu'ils reconnaissaient pour des hommes pleins d'honneur.

« *Pendant cette scène*, dix-huit Gardes-du-corps restés à

leur hôtel, soit pour la garde soit pour quelqu'autre service, s'étaient mis en marche pour venir au château. Parvenus à la place d'armes, la populace les entoura et voulut les massacrer. A la lanterne, criait-elle. *Mr. de Lafayette accourut. A moi, Grenadiers, s'écria-t-il; me reconnaissez-vous pour votre général?* — Oui, dirent plusieurs voix — Eh bien, sauvez ces hommes-là, les Gardes-du-corps, je viens de répondre au Roi sur ma tête qu'il ne leur serait fait aucun mal. A l'instant des Grenadiers entourèrent ces gardes et les conduisirent au château. *Là Mr. de Lafayette fit prêter aux Gardes-du-corps le serment de fidélité au Roi et à la nation.* Levez, leur dit-il, les mains en signe d'approbation. Les mains furent levées.

« A la nouvelle du massacre de quelques uns de ses Gardes, le Roi se montra sur le balcon et parla au peuple en leur faveur. Les Gardes qui se trouvèrent dans l'appartement, parurent après Sa Majesté et, *par son ordre*, jetèrent au peuple leurs bandoulières. Le Roi voulut aussi qu'ils prissent la cocarde tricolore. Ce peuple qui, tout-à-l'heure, ne respirait que carnage, cria : *vive le Roi! vive les Gardes-du-corps!*

« *M. de Lafayette monté chez le Roi*, lui demanda *au nom du peuple, de venir, dès ce jour même, fixer sa résidence à Paris, en lui peignant sous des couleurs effrayantes les dangers du refus. Forcé de consentir à tout*, le Roi parut de nouveau sur le balcon, et annonça lui-même qu'il allait partir avec sa famille pour la capitale. *Que la Reine se montre, demandèrent quelques voix. La Reine s'avança, tenant d'une main Monsieur le Dauphin*, et de l'autre, *Madame Royale.* Point d'enfans, crièrent les mêmes voix. Les enfans furent écartés. *La fille des Césars demeurée seule*, promena majestueusement ses regards sur la multitude. *Le peuple frappé d'admiration, applaudit.* Les assassins furent déconcertés.

« Insensiblement l'agitation se calma. La tranquillité sembla

renaître. *Mr. de Lafayette qui dès-lors, tenait dans ses chaînes la famille Royale, affecta la puissance d'un maître, ordonna dans le château, signa dans le cabinet du conseil du Roi les passe-ports nécessaires aux personnes qui devaient suivre la famille Royale.*

« A une heure, le Roi, la Reine, Monsieur le Dauphin, Madame Royale, Monsieur, frère du Roi, Madame, Madame Elisabeth, et la Marquise de Tourzel montèrent en voiture. Du moment où le Roi fut monté en voiture, *Mr. de la Salle*, le plus anciens des Gardes-du-corps de la compagnie de Luxembourg, fit à pied la route de Versailles à Paris, *la main continuellement appuyée sur le bouton de l'une des portières du carrosse de Sa Majesté.* Plusieurs fois des gens du peuple voulurent lui faire lâcher prise. Sachez, disait-il, en les repoussant, que, jusqu'à ma mort, je suis et serai le Garde de mon Roi. Pour cortège, marchaient en avant, des trains d'artillerie, des munitions de guerre et de bouche, des brigands armés de piques, des femmes ivres, échevelées, couvertes de boue et de sang; à cheval sur des canons, montées sur des chevaux de Gardes-du-corps, les unes en cuirasse, les autres avec des fusils et des sabres, elles poussaient des cris effrayans et chantaient des obscénités. Un corps de cavalerie entre-mêlé de députés, de soldats, de grenadiers et de femmes, environnait la voiture. Suivaient deux cents Gardes-du-corps désarmés, sans chapeaux et sans bandoulières, conduits un à un, entre deux grenadiers, quelques Cent-Suisses, des soldats du régiment de Flandre, des dragons et des soldats. La famille royale ne pouvait lever les yeux, sans voir des canons chargés à mitraille dirigés sur sa voiture.

« *Les têtes livides des deux Gardes-du-corps* Deshutte et Varicourt, *furent portées sur des piques. On distinguait au milieu des deux monstres* qui s'enorgueillissaient de cette atrocité, *l'horrible coupe-tête, la hache* sur l'épaule, et

le visage rouge du sang dont il l'avait frotté. *Les scélérats qui portaient les têtes des deux Gardes-du-corps* eurent l'inconcevable barbarie *d'en faire friser et poudrer la chevelure, en passant au village de Sèvres.*

« *Mr. de Lafayette commandait! Il souffrait ces horreurs*»!

Madame la Comtesse d'Adhémar, dame du palais, dans ses souvenirs sur Marie-Antoinette, déclare que les Gardes-Françaises gangrenées complètement, eurent, par les postes qu'ils occupaient, les grilles en leur pouvoir, et qu'un poste de ces Gardes *livra le passage aux assassins, après un signal* donné par trois coups de fusil répétés dans trois lieux différens. Ensuite elle s'exprime de la sorte:

«Pendant que le château était pris de force, qu'on en égorgeait les défenseurs, que l'on tentait d'arriver jusqu'à la Reine, pour la mettre à mort, MM. de Lafayette et d'Estaing *dormaient,* ils dormaient profondément; tandis que le sang coulait à flots. *Le prémier* réveillé par un de ses aides-de-camp, s'habille à demi, et court *où il croit rencontrer son armée;* elle n'y était plus, elle s'était portée à *l'attaque* de ce Roi *qu'elle avait juré de défendre.*»

En présence de renseignemens si en opposition avec la conduite chevaleresque du général Lafayette, selon Mr. Thiers, son complaisant historien, on voit que le salut de la famille Royale ne fut nullement dû au commandant de la milice parisienne, et que cet homme, loin de refuser d'assister au conseil du Roi, pour n'en pas gêner la liberté, insista au contraire avec énergie, pour que Sa Majesté se laissât traîner ignominieusement à Paris, par l'ordre du peuple. Que signifie maintenant l'épisode ridiculement sentimentale de l'accolade d'une Princesse, du baisement de la main de la Reine que Lafayette protège de sa popularité, et autres gentillesses accessoires? De pareilles assertions, pour disculper le chef de la force armée, sommeillant ou inactif au milieu des vociférations du carnage, sont une insulte gratuite

envers les augustes personnages dont la dignité se trouve ainsi compromise sous la plume d'un écrivain peu véridique.

Madame d'Adhémar, trompée vraisemblablement par des rapports erronés, appelle *mensonge historique*, l'assertion qui fait précéder la voiture du Roi des têtes coupées de ses Gardes-du-corps. « Ces affreux trophées, dit-elle, emportés dès le matin, *firent halte à Sèvres*. Là, on contraignit *un perruquier*, *homme de bien*, à les *friser* et à les *poudrer*. » Je ne me charge pas de concilier des versions inconciliables, mais dans la confusion d'une marche déréglée et tumultueuse de plus de cinquante mille individus, bien peu de personnes ont pu voir ce qui se passait à l'une des portières de la voiture du Roi ; les méprises se conçoivent. Il est très-possible que les deux forcenés qui portaient les têtes aient pris les devans, après en avoir placé *une poudrée et frisée sous les yeux du Dauphin.*

Le Duc de Normandie passant sous silence le laps de temps qui s'écoula jusqu'au 20 Juin 1791, nous reporte immédiatement au voyage de Varennes, dont il nous parle en ces termes:

« J'étais très-enfant lorsque le voyage de Varennes fut décidé ; néanmoins je me rappelle très-bien que *le Comte de Provence s'entretenait devant moi avec mon père et ma mère, avant le départ ;* mais je ne pensais rien. Ma mère me réveilla subitement au milieu de la nuit, *et en présence de ma soeur*, qui couchait à un étage supérieur. Lorsque je fus réveillé *par les baisers* dont ma tendre mère me couvrait en m'éveillant, je vis Madame de *Tourzel* auprès de moi, *c'est elle* qui m'enleva dans ses bras, et, *sans dire mot*, nous descendîmes *dans la chambre* de ma mère, où cette tendre mère, en m'embrassant encore m'habilla et me *déguisa en petite fille.*

« Je fus ensuite recouché *dans le fond d'une voiture*, où je restai assez longtemps *endormi ;* quelqu'un marcha sur moi en entrant dans cette voiture ; *c'était ma tante :* j'avais

peur, c'est pourquoi je ne dis rien, jusque là où ma bonne mère vint nous rejoindre. Elle me prit sur ses genoux, et m'y garda jusqu'au moment où nous chan geâmes de voiture. Notre voiture s'arrêta; mon père parlait avec des gens qui étaient avec nous: enfin il descendit pour rechercher l'autre voiture qui n'était pas encore là, revint avec cette voiture, et fit descendre ma mère qui me remit alors sur les genoux de Madame de Tourzel, car elle était avec nous. Ensuite mon père revint à moi, *et lui-même m'enleva sur ses bras et me donna à ma mère qui était déjà remontée dans la nouvelle* voiture.

« Niez ces faits, Madame la Duchesse d'Angoulême! Ou faites-vous dire par les intrigans qui vous entourent, où cela était imprimé, avant que je vous l'eusse fait savoir par Mr. Morel de Saint-Didier.

« La voiture fut mise en route, et je m'endormis sur les genoux de ma mère jusqu'au lendemain. Je remarquai alors que mon père était déguisé, et je demandai à ma mère pourquoi j'étais déguisé en petite fille. Ma soeur me coupa la parole, en disant à ma tante, Madame Elisabeth, qui était avec nous dans la même voiture, *et qui n'avait pas été dans la chambre de ma mère lorsqu'on me déguisa, ni lorsque nous quittâmes les Tuileries: Hier, il croyait que nous allions jouer la comédie.....* Ou une tragédie, me dit ma mère; mais soyez prudent, mon fils, et si on vous demandait comment vous vous appelez, dites *Aglaé*, et votre soeur s'appelle *Amélie.* Où donc encore, Madame, de pareilles choses ont-elles été imprimées avant que je vous eusse écrit en 1816? Vous n'avez pas voulu recevoir les papiers que je vous ai envoyés par un brave militaire, et vous les avez fait remettre au ministre de la police. Vous n'avez pas voulu me voir. Eh bien, Madame, c'est vous qui me forcez à tenir ce langage, mon histoire vous fera connaître vos aimables amis qui vous disent tous les jours combien ils vous honorent,

pour vous tromper plus facilement et vous laisser mourir dans vos peines, que vous ne méritez certainement pas. Toutefois on peut pécher par omission; et par là, chère soeur, vous sentirez que la Providence n'est point injuste; mettez la main sur votre coeur, et regardez ceux qui vous entourent et ceux avec lesquels ils sont en correspondance. Les Princes comme les Princesses ont été faits pour voir par leurs propres yeux: ainsi voyons.

«Nous arrivâmes bientôt dans une ville dont toutes les maisons étaient couvertes de tuiles formant un ∽ renversé. Je demandai le nom de cette ville, que mon père me dit s'appeler *Châlons-sur-Marne*. Après, nous atteignîmes une petite ville où nous crûmes être arrêtés, je ne sais plus au juste le nom, mais je crois que c'était *Epernay*. Un jeune officier de la Garde Nationale, avec lequel s'entretint beaucoup ma mère, *sans quitter la voiture*, nous arracha heureusement pour cette fois.....

«Il était déjà nuit lorsque nous arrivâmes à Varennes, où nous fûmes arrêtés et détenus provisoirement chez un homme nommé *Mr. Sauze*, dont la femme, qui nous servait, fut assez affable avec nous.

«Notre triste retour est assez connu pour que je ne m'occupe pas de ces détails; néanmoins il est une circonstance que je ne dois pas omettre.

«Un sieur *Latour-Maubourg*, l'un des commissaires qui nous ramenaient à Paris, nous suivait *avec Pétion dans une autre voiture*. Quoique la populace respectât ces Messieurs, ils laissèrent pourtant assassiner sous nos yeux un ami de mon père, ami qui était très-connu de Mr. Latour-Maubourg.

«Ce fut dans ce moment, où la populace furieuse assassinait cet ami, que *Barnave* qui était *dans notre voiture me prit sur ses genoux*, pour me protéger plus facilement en cas de besoin, pendant notre voyage. Il me serrait sou-

vent les mains, et me prodigua ainsi des témoignages d'intérêt, jusqu'à notre arrivée à Paris. Dans le jardin, devant les Tuileries, Barnave me remit entre les mains d'un officier de la Garde Nationale, qui me porta au château, dans la salle de l'assemblée. Là Mr. *Hue* s'empara de moi pour me porter dans mes appartemens, où je fus gardé assez long-temps par des officiers de la Garde Nationale.

«La première nuit, on me mit au lit en présence de ces officiers, auxquels je ne faisais pas attention, car la route m'avait bien cruellement fatigué. Cléry se hâta de me déshabiller. J'étais peu en état de causer beaucoup, tant j'étais épuisé: et dès qu'il m'eût donné mon vêtement du soir, il me fit coucher. Bientôt après, je dormis profondément jusqu'au lendemain. *Je vis alors, en songè, les officiers de la Garde se changer en bêtes féroces*, dont le nombre allait toujours croissant, tellement qu'à la fin, il y en eut de toute espèce qui, m'entourant, semblaient indiquer, par leurs grincemens de dents, qu'elles se disposaient à me dévorer. Mais au moment du danger le plus éminent pour moi, un être inconnu se présenta, et m'arracha à l'horreur de ma situation, en me retirant du milieu de ces animaux menaçans. Ce rêve, dont l'intelligence était au-dessus de mes facultés d'enfance, n'est jamais sorti de ma mémoire, et j'en ai connu l'affreuse réalité, lorsque enfermé dans la tour du Temple avec toute ma famille, des hommes transformés en démons renchérissaient sur la férocité des tigres et des ours, par les tortures qu'ils exercèrent contre nous.»

Auprès de St. Ménéhould, M. le Marquis de Dampierre, qui s'était approché de la voiture du Roi, pour témoigner aux illustres captifs, son respect, son attachement et sa douleur, fut arraché violemment de la portière du carrosse, et massacré sous les yeux de la famille Royale; les roues de la voiture furent teintes de son sang. Les commissaires de l'assemblée n'étaient point encore arrivés. Mais entre Châlons

et Meaux, une scène du même genre se renouvela. Un prêtre voulait aussi pénétrer jusqu'à la voiture. Il en était assez près, lorsque les Gardes-Nationales se jetèrent avec fureur sur lui, et l'entraînèrent pour l'égorger à quelque distance. L'histoire rapporte que Barnave usa de son influence populaire pour empêcher ce meurtre, et qu'il ne fut pas consommé.

Avant de déchirer le voile qui couvre encore les causes de l'arrestation du Roi à Varennes, nous allons jeter un coup d'oeil sur l'histoire, et mettre en regard les opinions divergentes de la plupart des écrivains. On a beaucoup disserté sur cette douloureuse catastrophe, et personne n'a laissé entrevoir la vérité; nul n'a fait connaître l'auteur principal d'une trahison, dont la pensée serre toujours le coeur péniblement, et met l'âme dans un état d'angoisse non moins saisissant, que si le crime, dans sa hideuse noirceur, se commettait sous nos yeux. Mais il arrive un moment dans la vie des peuples, où la lumière dissipe les ténèbres de l'erreur pour éclairer l'humanité, et la diriger dans les voies de son bonheur terrestre. Ce moment est venu. L'existence du fils de Louis XVI sera pour nous une source d'enseignemens, et sa parole expliquera bien des mystères, bien des choses incomprises ou faussées par la croyance de l'homme, et dont pourtant l'intelligence se lie à ses destinées éternelles. Le sujet tout politique à présent s'agrandira par la suite; et les moins clairvoyans se convaincront que la conservation de l'orphelin du Temple, tient à des causes providentielles dont les effets ne devaient point passer inaperçus dans le monde, et qui concourront un jour au bien-être général. Mais sans anticiper sur des temps encore loin de 1791 par la date de ce récit, nous n'avons à nous occuper maintenant que du voyage de Varennes.

Mr. Thiers, dans son histoire de la révolution nous dit: «Tous les préparatifs furent faits pour partir le 20 Juin;

tout était prêt ; cependant une crainte fit retarder le voyage jusqu'au 21, délai qui fut fatal à cette famille infortunée. *Mr. de Lafayette était dans une complète ignorance du voyage.* Il n'y avait *dans la confidence* de ce projet *que les personnes indispensables à son exécution.* Quelques bruits de fuite avaient cependant couru, soit que le projet eût transpiré, soit que ce fût une de ces alarmes si communes alors. Quoi qu'il en soit, le comité de recherches en avait été averti, et la vigilance de la Garde Nationale en avait été augmentée. La Reine en se rendant à la voiture, rencontra *la voiture* de Mr. de Lafayette, dont les gens marchaient *avec des torches.* Elle se cacha sous les guichets du Louvre, et, sauvée de ce danger, parvint à la voiture où elle était impatiemment attendue.

« La funeste issue de ce voyage ne peut être justement attribuée à aucun de ceux qui l'avaient préparé. *Un accident* le fit manquer, un accident pouvait le faire réussir. Quoi qu'il en soit, ce voyage ne doit être reproché à personne, ni à ceux qui l'ont conseillé, ni à ceux qui l'ont exécuté ; il était *le résultat de cette fatalité* qui poursuit la faiblesse, au milieu des crises révolutionnaires. »

On lit dans les *Mémoires et Souvenirs d'un pair de France :*

« La famille Royale ne s'occupa plus que de sa fuite, elle voulait sortir de Paris, espérant qu'elle retrouverait la puissance, lorsqu'elle aurait passé la barrière..... je rappellerai que Mme. Campan qui en était instruite *donna un rendez-vous secret au Marquis de Lafayette pour lui apprendre ce qu'elle savait.*

« Certain d'être le seul qui savait ce qui se tramait, il arrangea les choses de manière à ce qu'elles pussent réussir, écartant les personnes dangereuses et faisant le guet lui-même aux environs des Tuileries. Si la fuite du Roi manqua son but, *ce ne fut pas par l'effet de la trahison*, mais par le concours de mille incidens qui se réunirent contre elle.»

Mme. Campan qui dit avoir été dans les secrets de tous les préparatifs de départ, par *les communications mêmes de la Reine*, accuse une femme de la Garde-robe, qui avait pour amant Mr. de Gouvion, aide-de-camp de Lafayette, d'avoir, dès le 21 Mai précédent, fait à Bailly une dénonciation portant qu'il se faisait des préparatifs aux Tuileries pour un départ. La Reine demanda à cette femme la clef d'une porte qui conduisait sous le grand vestibule des Tuileries, en lui disant qu'elle voulait en avoir une pareille, pour éviter de sortir par le pavillon de Flore. Messieurs de Gouvion et Lafayette, toujours d'après Mme. Campan, *durent être instruits* de cette circonstance, et des gens bien informés l'ont assurée que la nuit même du départ de la Reine, cette malheureuse (la femme de la Garde-robe), avait chez elle un espion qui vit sortir la famille Royale. Enfin Mme. Campan ajoute que la Reine attribuait essentiellement à Mr. Goguelas l'arrestation à Varennes, par suite des mauvaises dispositions qu'il avait prises.

Parlant ensuite du retour à Paris, cette dame *se fait dire par la Reine que* Pétion était dans la voiture du Roi, qu'il y mangeait et buvait avec malpropreté, jetant les os de volailles par la portière, au risque de les envoyer sur le visage du Roi, haussant son verre sans dire un mot, quand Madame Elisabeth lui versait du vin, pour indiquer qu'il en avait assez, enfin *tenant le Dauphin sur ses genoux*, et lui tirant les boucles de ses cheveux assez fort pour le faire crier.

Le Duc de Normandie à qui j'ai fait part de ces étranges détails, m'a affirmé que c'étaient autant d'inventions, parce que, ainsi qu'il l'a rapporté, Pétion n'était pas avec lui dans la voiture du Roi.

Voici ce qu'on lit dans les souvenirs de Madame la Comtesse d'Adhémar :

« On prit mal les mesures de sûreté, on donna coup sur coup des instructions contradictoires, on fit si bien enfin,

que tout Paris eut connaissance du prochain départ. *Mr. de Lafayette fut instruit des premiers.* Il en parla tout de suite à la Reine, non par forme d'interrogation, mais en homme qui, *souhaitant le succès*, craignait une catastrophe, à cause des imprudences. La Reine qui le haïssait de tout coeur crut qu'il lui tendait un piège; sa réponse fut concise, il termina la conversation par cette phrase:

— «Madame, il est malheureux de ne pas être compris.»

«Il me revint quelque chose du projet de fuite; Sa Majesté ne m'en parlant pas, ma bouche resta close. On attendait que *Madame Campan finît son service, car on se méfiait autant d'elle que d'une autre dame de l'intérieur dont le nom m'échappe, ou que, plutôt, ma plume retient.* L'obstination de Madame de Tourzel retarda le départ de vingt-quatre heures, dès lors il y eut une foule de mal-entendus, de marches, de contre-marches inutiles.

«A minuit on quitta les Tuileries; *on passa auprès de M. de Lafayette qui reconnut les augustes fugitifs.* Sa terreur fut extrême, il *faisait une ronde nocturne* et ne put la continuer. M. de Romeuf, son aide-de-camp, gentilhomme bien intentionné et cruellement calomnié par ceux qui blâment tout, lui conseilla de rentrer et de se reposer.

— «Le repos! lui dit-il, on nous manquera tout: le Roi part en ce moment!

«M. de Romeuf poussa un cri.

— «Allez vous coucher, dit le général.

— «Non répondit l'aide-de-camp avec autant de loyauté que de délicatesse; d'après ce que vous m'apprenez, je ne vous quitterai que lorsque cette nouvelle sera publique.

«Mr. de Lafayette m'a répété plus tard ce propos.

«Le Roi se laissa arrêter à Varennes: je n'ose raconter ce que je sais: peut-être plus tard acheverai-je un récit que mille motifs me commandent aujourd'hui de laisser incomplet. De Varennes, la famille Royale fut ramenée prison-

nière. Barnave et Pétion, envoyés pour la garder, s'en retournèrent avec elle. Pétion se conduisit comme un cuistre mal élevé; il osa tirer les cheveux de Monseigneur le Dauphin, mais Barnave rempli de soins, d'attentions délicates, parut métamorphosé en galant chevalier Francais.»

M. Touchard-Lafosse, dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle*, donne aussi sa version sur les incidens du voyage de Varennes. Mais dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, où il est question du Roi et de la Reine, il n'a pas su payer au malheur, toujours respectable, quand même il n'atteindrait pas d'augustes et royaux infortunés, les égards que commande le respect pour soi-même. Il entremêle son récit d'un fatras de non-sens insultans pour Leurs Majestés, qui nous donnent la mesure de l'égarement où conduisent les passions politiques. En le citant, je me renfermerai strictement dans les faits matériels du voyage et de l'arrestation, sans daigner prendre la peine de faire ressortir tout ce qu'il y a de déplacé et d'invraisemblable dans le langage et la conduite qu'il attribue à Louis XVI et à Marie-Antoinette. Vouloir les réfuter, serait méconnaître le caractère de grandeur et d'éminente dignité, que le Roi et la Reine n'oublièrent pas un seul moment, au plus fort de leurs infortunes, selon le témoignage même de leurs persécuteurs. Cet écrivain va même jusqu'à faire parler le Dauphin, d'un manière ridicule, à son retour de Varennes à Paris, comme s'il avait pu savoir ce qui se passa en présence du Roi et de la Reine. Laissons passer en silence ces déplorables écarts de l'imagination, qui ne compromettent que celui qui n'a pas conservé à la vérité de l'histoire sa physionomie la plus imposante.

«Tout le monde sait, dit l'auteur, que le Roi arrangeait dès longtemps, avec le marquis de Bouillé, commandant en Lorraine, les moyens de protéger son évasion de Paris, et sa retraite dans une ville frontière, peut-être même à

l'étranger..... plusieurs retards successifs avaient été apportés à l'exécution de ce projet.... Ils avaient obligé Bouillé à contremander plusieurs fois les escortes déjà échelonnées sur la route que Leurs Majestés devaient parcourir pour se rendre à Montmédy par Châlons. *Un dernier délai* qui retarda le départ *de 24 heures, le 19 Juin*, produisit un grave empêchement à l'exécution précise de ces dispositions militaires. Les détachemens stationnés en divers lieux, et qui avaient fait séjour, pour se reposer, ne pouvaient sans exciter des soupçons, doubler ce temps de repos; ils partirent, et les illustres voyageurs ne devaient plus les trouver sur leur passage. Enfin le départ fut irrévocablement fixé à la nuit du 20 au 21 Juin. *Les dispositions intérieures se firent avec adresse et prudence.*

«Mais tous les précédens du voyage ne furent pas aussi heureusement combinés: plusieurs femmes de la Reine, parties cinq à six jours avant celui fixé pour l'évasion, avaient reçu l'ordre d'aller attendre les fugitifs au-delà des frontières..... le bruit de ce premier départ, effectué presque ostensiblement, avait circulé dans les hôtels de la vieille aristocratie, et les valets s'étaient chargés, comme il arrive toujours, de le répandre au dehors. On dit même alors que les Gardes-du-corps Dumoustier, Valory et Maldent, informés par les confidences du Faubourg Saint-Germain, du rôle qu'on voulait leur faire jouer, avant l'instant marqué pour l'exécution, s'en vantèrent auprès du tailleur qui confectionnait leurs vestes jaunes, et peut-être à l'hôtel de Malte, rue de Richelieu, que ces officiers habitaient. Pourtant le Roi et la Reine croyaient avoir préparé leur fuite dans le plus grand mystère.

«Vers le 15 Juin, Mr. d'Ormesson, colonel de la Garde Nationale du Faubourg Saint-Antoine, s'était rendu chez *Lafayette*, il paraissait haletant, inquiet, troublé même.

Il dit à son général qu'il avait reçu l'avis très-positif que

le Roi, la Reine et Madame Elisabeth devaient quitter Paris une de ces nuits. Lafayette feignit d'abord de ne pas croire à ce renseignement, mais ensuite il montra à d'Ormesson des échantillons de l'habit et de la robe que le Roi et la Reine s'étaient fait faire pour le voyage, et congédia le colonel en lui disant:

«Je sais ce qui convient à l'instruction du Roi et à celle du peuple. Allez, Mr. d'Ormesson, et rappelez-vous que des grands dangers viennent les grandes leçons»

«Il est donc évident, ajoute l'écrivain, pour moi comme pour toutes les personnes qui ont étudié la conduite de *Lafayette* à cette époque, *qu'il était instruit des projets d'évasion* du Roi, *et qu'il ne voulut pas s'y opposer, afin de laisser voir au monarque imprudent toute la profondeur de l'abîme vers lequel il faisait en ce moment un pas immense.*

«Les ennemis de Lafayette, loin d'admettre *les bonnes intentions de ce général*, ont prétendu au contraire que républicain dès lors déclaré, *il n'avait fermé les yeux sur le départ du Roi*, que pour laisser porter par les anarchistes un dernier coup à la monarchie. Les événemens eux-mêmes démentiront *cette opinion calomnieuse.* A quelques considérations qu'ait obéi le commandant supérieur de la Garde Nationale, on a vu que, sciemment il laissa accomplir la fuite de la famille Royale.» L'auteur a oublié d'ajouter: jusqu'à Varennes.

Touchard-Lafosse, au moment du départ de Paris, fait *arriver, à la voiture de remise, Madame Elisabeth donnant la main aux enfans de France, et suivant le Roi son frère. Lafayette selon lui, débouchant d'un guichet avec vingt officiers*, passa si près de Marie-Antoinette qu'elle sentit son coude légèrement froissé par le sien; et pourtant il ne la reconnut pas. D'après Thiers, le général aurait été *en calèche éclairée par des torches.* Touchard en outre

fait voyager Valory jusqu'à Varennes sur le siège de la voiture, et nous déclare que le Roi montait les côtes à pied, s'arrêtait deux ou trois fois par jour pour manger, et ne prenait pas plus de précautions *que s'il se fût* agi de se rendre à l'une de ses maisons de plaisance. Au retour de Varennes, il place aussi Pétion dans la voiture du Roi.

Les nombreuses relations qu'on a publiées jusqu'à ce jour sur les événemens du voyage de Varennes, sont toutes, comme on peut le voir par celles que j'ai citées, en opposition l'une avec l'autre. Il ne pouvait guère en être autrement, parce que, de toutes les personnes qui ont été à même de tout connaître, la Duchesse d'Angoulême ou son frère, pouvaient seuls nous transmettre des renseignemens exacts. La vérité a été défigurée par ceux qui avaient intérêt à la déguiser, ou dénaturée par des traditions successives, toujours, de plus en plus, moins en rapport avec la source d'où elles émanent. Les historiens obligés d'adopter une version, choisissent de préférence celle qu'ils peuvent adapter à leur façon de penser. Plusieurs reproduisent un même fait, tout erroné qu'il est. Mais qu'on ne se méprenne pas sur la nature de ces reproductions, elles ont toutes la même origine et l'on doit bien se garder de considérer chaque récit ultérieur comme un témoignage nouveau. C'est tout simplement la répétition d'une erreur, si le fait n'est pas rapporté sous la garantie d'une autorité à laquelle on doive croire. Ces observations seront toutes-puissantes quand j'aurai à parler du décès du Dauphin, que l'histoire a accrédité, sans autre preuve qu'un faux acte de décès. Pour le moment il convient de donner aux assertions du Duc de Normandie, par rapport à Varennes, un caractère d'authenticité qui investisse désormais irrésistiblement les renseignemens qu'il nous fournit, d'une puissance de vérité qu'on ne puisse méconnaître, à moins que de fermer volon-

tairement les yeux à la lumière. Mr. Hue, l'un des officiers de la Chambre du Roi, devient un témoin bien compétent parce que, comme S. A. R., il parle de ce qu'il a vu, et n'écrit point sur des *on dit*. Aussi, les mémoires qu'il a publiés, loin de contredire les réminiscences du Prince, leur impriment au contraire la force d'un autorité qu'il est de mon devoir de faire ressortir. Je livre à l'appréciation des gens impartiaux, les passages remarquables suivans:

«Les relations que quelques personnes employées lors du départ du Roi, et même présentes à son arrestation, avaient bien voulu me communiquer, sont *trop contradictoires* pour que je puisse donner au public *un récit authentique* et capable de fixer son opinion sur cet événement.

«Le départ de Sa Majesté pour Montmédy, *arrêté d'abord* pour *la nuit du* 19 *au* 20 *Juin*, ne put avoir lieu que *dans celle du* 20 *au* 21. Mais, oh! destinée fatale! le Roi dont, sans doute, *on avait trahi le secret*, fut arrêté à Varennes.

«Le jour où le Roi devait arriver dans la capitale, malgré la consigne de ne laisser entrer personne dans le jardin des Tuileries, j'étais parvenu à m'y introduire. *Dans la voiture du Roi étaient la famille Royale*, la Marquise de Tourzel et Barnave. Les *deux autres* commissaires, *Latour Maubourg et Pétion suivaient dans une voiture séparée.* On a dit que le courage et le calme de la famille Royale avaient fait sur Barnave une telle impression que, dès-lors il était revenu à de meilleurs sentimens; au moins est-il certain que, *pendant la route*, *ayant habituellement tenu Monsieur le Dauphin sur ses genoux*, *il lui avait prodigué des soins empressés et respectueux.*

«Pour moi, fendant la presse, je parvins à temps auprès de la voiture, et tendis les bras pour recevoir le fils de mon maître. Accoutumé aux soins que je mettais à seconder les jeux de son âge, Mr. le Dauphin m'aperçut à peine, que

ses yeux se remplirent de larmes. *Malgré mes efforts pour le prendre dans mes bras, un officier de la Garde Nationale s'en empara, il l'emporta dans le château, et le déposa sur la table du cabinet du conseil.* J'arrivai dans l'appartement aussitôt que cet officier. Quelques minutes après, entrèrent le Roi, la Reine et les Princesses.

«Le Roi, accablé de la fatigue d'un si pénible voyage, se retira ensuite dans l'intérieur de ses appartemens. Sa famille l'y suivit. Dans ce moment un officier de la Garde Nationale voulut s'emparer de Mr. le Dauphin, le Roi s'y opposa; alors, d'après l'ordre de Sa Majesté, *prenant entre mes bras le jeune Dauphin, je le portai dans son appartement*, et le remis à la Marquise de Tourzel.

«Le lendemain, à son lever, Mr. le Dauphin me dit, *en présence des Gardes* que Mr. de Lafayette avait placés auprès de lui, *qu'il avait fait un rêve affreux*; qu'il *s'était vu entouré de loups, de tigres, de bêtes féroces qui voulaient le dévorer*. Chacun se regarda et n'osa proférer une parole.

«Le Marquis de Lafayette avait, par ordre de l'assemblée, choisi, dans la milice Parisienne, trente-six hommes, la plupart dévoués à leur chef. Placés par lui, pour la garde du Roi et de la famille Royale, dans l'intérieur même de leurs appartemens, ils devaient se relever par tiers de vingt-quatre en vingt-quatre heures. Mr. de Lafayette si *peu actif* dans la nuit du 5 au 6 Octobre 1789, ne connaissait plus le repos. Jour et nuit, il obsédait la famille Royale, faisant observer les gestes, l'attitude, tout, jusqu'au moindre mouvement. Ses satellites secondaient de tous leurs efforts *la dureté réfléchie de leur chef*. Il en était cependant qui savaient allier la sévérité de leur consigne, avec le respect dû à leurs augustes captifs.»

Je rapporterai ici une particularité assez piquante au sujet

d'un des trois membres de l'assemblée qui ramenèrent la famille Royale aux Tuileries. Mr. de Latour-Maubourg vivait encore, quand l'orphelin du Temple vint à Paris en 1833. L'un des amis du Prince insistait auprès de ce gentilhomme, pour qu'il consentît à se faire présenter à S. A. R. Mais l'ancien commissaire, honteux sans doute du rôle qu'il avait joué en 1791, refusa obstinément de voir le prétendant, ajoutant que si, surpris par lui dans une maison où il se trouverait, le Prince entrait par la porte, *lui sortirait par la fenêtre.*

Il convient à présent de jeter un coup d'oeil sur les mémoires de Louis XVIII. En analysant les explications qu'il donne, nous le voyons concerter un plan de départ avec Mme. de Balby, avant même d'en avoir parlé au Roi, et se mettre en mesure de l'exécuter, dans la nuit du vendredi au samedi saint de l'année 1791. En allant prendre congé du Roi et de la Reine, il les trouva occupés à préparer les moyens d'effectuer leur retraite dont, assure-t-il, *ils ne lui avaient pas communiqué le plan*, et sur lequel ils ne lui avaient pas fait d'autre ouverture *que de lui demander des matériaux* pour la déclaration que le Roi a laissée à son départ; et qui, selon le témoignage de Weber, fut l'oeuvre personnelle du Roi, toute écrite par lui et connue seulement de la Reine avant le départ. Depuis l'époque que nous venons d'indiquer, le Comte de Provence remarqua qu'on l'épiait avec plus de soin, et que Mr. de Romeuf, aide-de-camp de Mr. de Lafayette, venait de temps en temps se promener dans les cours du Luxembourg. Le jeudi 16 Juin, la Reine lui déclara que le départ était fixé au lundi suivant 20; alors le vendredi 17, *il décida avec d'Avaray* qu'ils se rendraient *à Mons;* Madame, par Douai et Orchies, et lui, avec son ami, par Soissons, Laon et Maubeuge. Le samedi 18, il demanda à la Reine si elle croyait qu'un passe-port de l'ambassadeur d'Angleterre fût suffisant. La Reine l'ayant assuré que le Roi lui-même

n'en avait pas d'autre que du ministre de Russie; cette réponse le tranquillisa, mais il pensa bientôt qu'il s'était mal expliqué, car le passe-port du Roi avait réellement été expédié au bureau des affaires étrangères; néanmoins s'il rapporte cette circonstance, *c'est* parce qu'il s'était promis de tout dire, *voulant bien reconnaître que la Reine n'avait aucune raison de vouloir le tromper.*

Le dimanche matin 19, un *nommé* Beauchêne lui dit qu'un homme était venu trouver Audouin, le journaliste, qu'il lui avait apporté un plan d'évasion du Roi *et d'eux tous*, en disant qu'il était sûr que ce plan avait été adopté aux Tuileries; qu'il l'avait prié de l'insérer dans sa feuille et qu'il paraîtrait le lendemain. Cet avis l'inquiéta, même il croit, sans en être bien sûr, avoir pâli en le recevant. Toutefois, après avoir interrogé Beauchêne, il vit que si l'on savait quelque chose, il s'en fallait bien qu'on sût tout, et il se rassura entièrement.

Le lundi matin 20, le bruit se répandit que la Reine avait été arrêtée dans la nuit, en se sauvant dans un fiacre avec sa belle-soeur. Il ne s'en inquiéta guère; mais, en y réfléchissant, il crut apercevoir deux choses dans le bruit combiné avec ce que lui avait dit Beauchêne: la première, que leurs geôliers avaient de l'inquiétude; la seconde, que ce n'était encore qu'une inquiétude vague. Il en conclut qu'ils auraient encore le temps de se sauver; mais que le moment était bien choisi, et que, s'ils le laissaient échapper, il ne reparaîtrait plus. Le soir à sept heures, d'Avaray vint causer avec lui, ensuite il se retira, pour revenir à onze heures, temps fixé pour leur départ. Laissons maintenant parler Louis XVIII:

« En sortant de chez moi, dit-il, d'Avaray fut arrêté par un homme que je crois, sur le signalement qu'il m'en a donné, être Desportes, mon huissier de cabinet, qui lui dit qu'il avait quelque chose de pressé et d'important à lui dire.

Cet homme, après un long préambule d'attachement pour le Roi et pour moi, lui dit qu'un de ses amis, homme très-digne de foi, lui avait confié qu'on était venu lui emprunter de l'argent, pour faciliter l'évasion de toute la famille Royale, *qui devait avoir lieu dans la nuit même;* qu'il croyait devoir lui donner cet avis, et qu'il le priait de vouloir bien rentrer sur-le-champ pour me le donner aussi. D'Avaray ne se démonta pas; il lui dit que c'était un de ces mille projets dont on berçait le public depuis un an; mais l'autre insista, et il ne put s'en débarrasser qu'en lui promettant de m'en parler le soir même à mon coucher ou au plus tard, le lendemain. Cependant *il crut la chose assez sérieuse pour m'en avertir*, il rentra par mon petit appartement et vint frapper à la porte de mon cabinet; mais ce fut en vain, j'étais déjà parti pour les Tuileries. Alors il agita en lui-même s'il ne ferait pas mieux d'y aller aussi, et d'y faire demander, soit la première femme de chambre de la Reine, soit moi-même, pour instruire la Reine ou moi de ce qu'il venait d'apprendre; mais il fit réflexion que cela pourrait faire événement, d'autant plus que, s'abstenant depuis long-temps d'aller dans le monde, afin d'éviter des questions, on serait surpris de le voir aux Tuileries, et que, d'ailleurs, les choses étaient si avancées, qu'il n'y avait plus moyen de reculer. *Toutes ces considérations le portèrent à garder l'avis pour lui seul, à ne pas même m'en parler, avant que nous fussions en sûreté*, et à remettre le succès entre les mains de la Providence.»

Je doute que M. d'Avaray dans une circonstance aussi grave, ait pris par son silence la responsabilité du péril que courait la famille Royale, après des renseignemens aussi précis; et que le soir, il ne les ait pas communiqués à Monsieur, car il devenait évident, que par indiscrétion ou *perfidie*, le projet de départ du Roi était connu et *trahi*. Quoiqu'il en soit pour le moment; «J'avais, continue Monsieur, une impatience d'autant plus

grande d'arriver aux Tuileries, *que je savais que ma soeur devait enfin, depuis l'après-midi du même jour, être instruite du secret qu'il me coûtait de lui garder depuis si long-temps*. Je la trouvai tranquille, soumise à la volonté de Dieu, satisfaite, mais sans explosion de joie, aussi calme en un mot, que si elle eût été instruite du projet depuis un an ..... nous causâmes quelque temps de la grande entreprise ..... je descendis chez la Reine, que j'attendis quelque temps, parce qu'elle était enfermée *avec trois Gardes-du-corps qui lui ont donné, ainsi qu'au Roi, la dernière et malheureuse preuve de leur zèle.*

« *Nous soupâmes et nous restâmes tous les cinq ensemble, jusqu'à près de onze heures. Quand* le moment de la disparition fut venu, *le Roi qui, jusque là, ne m'avait pas fait part du lieu où il allait, me déclara qu'il allait à Montmédy, et m'ordonna positivement* de me rendre à Longwy, en passant par les *Pays-Bas Autrichiens*. Enfin nous nous embrassâmes bien tendrement, et nous nous séparâmes très-persuadés, *au moins de ma part*, qu'avant quatre jours, nous nous reverrions en lieu de sûreté.

« Il n'était pas onze heures quand je sortis des Tuileries et j'en étais bien-aise, parce que j'espérais que le Duc de Levis qui me reconduisait ordinairement tous les soirs, ne serait pas arrivé; je le désirais pour deux raisons: parce que je ne me souciais pas qu'on me fît des questions, qui tout éloignées qu'elles fussent, *auraient pu m'embarrasser;* parce que j'étais dans l'usage de causer assez long-temps avant que de me coucher, et que je craignais, en me couchant tout de suite comme cela était nécessaire, de lui donner *quelques soupçons*. »

Il est difficile de concilier les instructions données par le Roi à son frère, *au moment de leur départ*, sur la route qu'il devait suivre, avec le commencement du récit de Louis XVIII, puisqu'il nous apprend que déjà, tous les arrangemens à ce sujet avaient été définitivement arrêtés

avec Mr. d'Avaray. Par son langage embarrassé, il veut probablement se faire pardonner *le bonheur* qu'il a eu de quitter la France sans accident, avec Madame, tandis que son infortunée famille était arrêtée à Varennes. L'on ne doit pas moins remarquer son insistance à vouloir faire croire qu'il *ne connaissait aucun détail du plan d'évasion*, *et qu'il n'apprit le lieu où se rendait le Roi*, *qu'à l'instant même où ils se firent leurs adieux.* Il lui importait beaucoup qu'une pareille erreur s'accréditât, pour détourner de lui les soupçons, et laisser entrevoir l'impossibilité où il aurait été de trahir le Roi; aussi écrit-il fort peu de choses sur un événement qu'il ne pouvait cependant pas passer sous silence. Il se trouvait placé sur un terrein brûlant, dont il avait hâte de sortir. Mais malgré sa prudente réserve, il en a dit encore trop. Il rapporte que la Reine *lui déclara*, le jeudi de la Pentecôte, que le départ était fixé au *lundi suivant* 20 Juin, et qu'il fixa le sien en conséquence pour le même jour. Le Comte de Provence ne peut pas faire une erreur de date par inadvertance, et pourtant il en commet une d'une grave importance, au sujet d'un fait sur lequel s'accordent tous les historiens; c'est que le départ fut dans le principe arrêté pour la nuit du dimanche au lundi, 19 *et* 20 Juin; et que ce fut, pour ainsi dire au moment de l'effectuer, qu'il fut retardé de 24 *heures*, *par un événement imprévu*, une indisposition de la femme de chambre qui devait reprendre son service le dimanche matin. Cette circonstance nous est ainsi racontée, dans les mémoires de Weber, par un prélat qui dit en avoir été informé par la Reine, dans plusieurs entretiens qu'il eut avec Sa Majesté après le retour aux Tuileries, en 1791 et 1792.

«Les dispositions préliminaires faites, le départ fut fixé à *la nuit du dimanche au lundi* 19 *et* 20 Juin. Mr. de Bouillé en fut instruit assez à l'avance pour qu'il pût faire ses dispositions depuis Châlons jusqu'à Montmédy, et avoir

le temps d'en instruire la Reine, avant le départ de Paris. *Il se rendit à Montmédy et à Stenay, quelques jours avant le* 20, *pour faire ses dernières dispositions.*

« Quoique tout fût prêt pour *la nuit du* 19 *au* 20, fixée pour le départ, *un événement imprévu le fit retarder de* 24 *heures.* L'usage était que le service des femmes de chambre de quartier changeât tous *les dimanches* matin. Quoique *la Reine n'eût confié son secret qu'à la seule* Mme. Thibault, sa première femme de chambre qui devait partir par une autre route, en même temps qu'elle, il était difficile que le jour même du départ il n'y eût pas des mouvemens dans l'intérieur qui donnassent des soupçons à celles des femmes de son service, et surtout de celui de ses enfans, qui auraient quelques dispositions à la trahir. Elle avait en conséquence pris les arrangemens pour que la nuit de son départ coïncidât avec le service de femmes tellement sûres, que, sans leur confier le secret, elle n'eût pas à craindre même d'indiscrétion de leur part, si elles avaient des soupçons. *Le hasard fit* qu'une femme de chambre de monseigneur le Dauphin, personne sûre, *qui devait prendre le service ce jour-là*, ayant été indisposée, sa camarade, qui était très-suspecte de démocratie, *continua jusqu'au lundi.* La Reine ne crut pouvoir remédier à cet inconvénient, qu'en *différant le départ de* 24 heures.»

Il est donc évident que la Reine n'a pu tromper son beau-frère sur le jour précis de son départ; car il avait dû coïncider avec des mesures préalables prises pour en assurer le succès, et Sa Majesté ne pouvait le jeudi, prévoir *l'accident imprévu* du dimanche suivant. Dans le court récit que Louis XVIII a jugé à propos de nous faire, il y a bien certainement une dissimulation calculée, et fausseté. Lorsque M. d'Ormesson communiqua au général Lafayette les informations qu'il tenait de bonne source, disait-il, il ajouta : « Sachez que *Monsieur* lui-même, qui doit partir » du Luxembourg, au moment où le Roi partira des Tuileries,

»a fait donner à plusieurs personnes, et sans trop de mys»tère, l'avis de ce double départ; Son Altesse a porté »l'abandon *jusqu'à désigner la route que suivront* les »augustes fugitifs.»

On trouve aussi dans les papiers de Mr. Durand de Maillane la note qui suit. «La fuite du Roi avait été concertée »par M. M. de Mercy, de Breteuil et Thugut: ils avaient pour »objet *de déjouer les projets de Monsieur*, du Duc »d'Orléans, et de *Lafayette.* Le Roi qui était encore dans »l'ignorance de toutes choses, *mit son frère dans la con»fidence, et celui-ci, pour tourner la fuite à son profit,* »*en confia le secret à Monsieur de Lafayette* qui, à son »tour, *trompa tout le monde.* Il favorisa la fuite de l'un, »et fit arrêter l'autre.»

Mais avant de m'expliquer davantage, et afin de faire mieux apprécier les moyens mis en oeuvre pour opérer l'arrestation du Roi, je me vois contraint par la nécessité de donner une idée du voyage dans son ensemble. De tout ce qui précède, on est forcé de convenir qu'il y a eu trahison. Voyons comment cette trahison a été conduite. L'analyse que je vais transmettre, sera le résumé de la relation du prélat cité par Weber, et que je crois le plus approcher de la vérité dans sa partie essentielle, car elle se lie parfaitement avec les révélations de l'orphelin Royal. L'écrivain qui la donne ne prétend pas qu'elle soit exempte d'erreur, il raconte ce qui resta dans sa mémoire des conversations qu'il eut avec la Reine, avant le 10 Août 1792, avec le Marquis de Bouillé, et d'autres personnes. Il importe de faire remarquer que la Reine ellemême, n'a bien connu toute la vérité que dans la prison du Temple.

Mr. de Bouillé fut contrarié dans ses arrangemens *par des ordres émanés du ministre de* la guerre. Il se vit *ôter* successivement les *Carabiniers* Royal-Liégeois, et *Vigiers.* Un *nouvel ordre*, encore plus douloureux, vint éloigner

de lui Saxe-Hussards et *Royal-Normandie*, *dont il était très-sûr et qu'il comptait employer*. Il fut contraint de se servir *d'autres moins bons*. Le brave *Royal-Allemand* seul lui fut laissé et resta en garnison à Stenay.

Mr. de Bouillé, pour avoir un motif plausible d'envoyer quelques détachemens sur la route que le Roi devait prendre, fit répandre le bruit de l'arrivée d'un convoi d'argent de Paris, pour la solde des troupes. Il fit tracer un camp sous Montmédy, sous le prétexte de la sûreté de la frontière ; neuf bataillons et vingt-six escadrons, composant environ 10,000 hommes, reçurent l'ordre d'y arriver les 20, 21, 22.

Quarante Hussards de Lauzun avec un officier nommé M. Boudet, eurent ordre d'aller le 19 Juin à Ste. Ménéhould, et de se rendre le 20 de bonne heure à Pont-de-Sommevelle, à trois lieues de Châlons, et d'y attendre le Roi jusqu'au soir; de l'escorter jusqu'à Ste. Ménéhould et de revenir ensuite garder le passage de Pont-de-Sommevele, pendant dix-huit ou vingt heures, après le passage du Roi, pour ne laisser passer qui que ce fût. Mr. le Duc de Choiseul dont le régiment était dans ces cantons, et Mr. de Goguelas officier de l'état-major, devaient accompagner ce détachement; ces deux officiers étant particulièrement connus du Roi et de la Reine, avaient porté à M. de Bouillé l'ordre du Roi de leur communiquer le secret, et de les employer à ce premier poste qui devait donner l'impulsion à tous les autres.

M. d'Andouin, Capitaine de *Royal-Dragons* eut ordre d'être à Ste. Ménéhould le 20, pour y recevoir le Roi, et l'escorter jusqu'à Clermont.

Là cent Dragons du régiment de Monsieur, et soixante de Royal, commandés par le Comte Charles de Damas aussi instruit du secret, devaient arriver le 19, sous prétexte d'aller cantonner à Mouzon et ayant séjour à Clermont. Le 20 cette escorte devait conduire le Roi à Varennes, où

M. de Bouillé donna l'ordre à soixante Hussards de Lauzun de se porter le 19 au soir.

Cent Hussards du même régiment, sous les ordres de M. Deslong, furent placés à Dun sur la Meuse.

A Monza, petit village entre Dun et Stenay, M. de Bouillé envoya cinquante cavaliers de *Royal-Allemand*, qui devaient escorter le Roi jusqu'à Montmédy.

Enfin le général lui-même devait se tenir entre Stenay et Dun, à peu près au centre de ses cantonnemens, pour être promptement informé et donner ordre à tout.

Varennes est une petite ville, sur une rivière profonde, divisée par un pont en haute et basse ville; elle n'est pas sur la ligne des postes. On avait prévu que les chevaux de poste qui y conduiraient, ne pourraient pas aller plus loin; pour parer à cet inconvénient, il fut convenu que Mr. le Duc de Choiseul, *y ferait trouver un relai* de six chevaux qui attendrait le Roi *dans une maison fort apparente à l'entrée de Varennes du côté de Clermont.* Comme les chemins étaient mauvais du côté de Dun, M. de Bouillé eut encore la précaution de faire tenir un autre relai de ses propres chevaux à Dun.

Le retard de vingt-quatre heures survenu inopinément avait été mandé par un courrier envoyé exprès à Mr. de Bouillé qui agit en conséquence de cet incident; *mais l'officier à qui Mr. de Choiseul avait confié le soin de faire partir et de placer* son relai, *négligea de changer ses premiers ordres;* il arriva à Varennes le 19 au soir.

Le Roi et la Reine se firent désigner par le Comte d'Agoult, trois Gardes-du-corps qui devaient les accompagner; l'un d'eux, *Valory, possédait beaucoup d'intelligence et d'activité.*

Enfin, tous les obstacles étant levés et les préparatifs faits, la nuit du 20 au 21, la famille Royale se mit en route. Ce ne fut guère que *vers les huit heures du matin* qu'on s'aperçut à Paris de la fuite du Roi; selon le rapport du prélat,

il suppose que le premier avis fut donné à Mr. de Lafayette ou à Mr. de Gouvion, par une femme de garde-de-robe. Mr. de Gouvion a déposé que plusieurs jours auparavant, *une personne croyable*, qu'il fit entendre être une femme du château des Tuileries, *avait averti du projet de fuite, et l'avait annoncé pour la nuit du* 20 *au* 21 *d'une manière assez précise, pour désigner jusqu'à la porte par laquelle elle devait s'effectuer*, et que le lendemain, la même personne vint lui apprendre que le Roi et la famille Royale s'étaient *échappés* par cette porte. Il est certain, dit ensuite le prélat, que le Roi et la Reine n'avaient pas confié leur secret à Mr. de Lafayette; mais qu'ils avaient toujours cru avoir le plus grand intérêt à le lui cacher. *Le peu de personnes à qui il avait fallu le confier, étaient tellement sûres, qu'il est encore certain qu'aucune d'elles ne l'a trahi!!*

Je suis bien certain aussi moi, de mon côté, que la Reine n'a point dit au prélat que personne ne l'avait trahie.

La famille Royale *sans s'arrêter même pour manger, ayant emporté dans la voiture ce qui suffisait pour cela*, arriva heureusement à Châlons; on ne leur demanda leurs passe-ports nulle part, et on ne fit nulle difficulté pour leur fournir des chevaux.

Après avoir passé Châlons, la voiture étant un moment arrêtée sur la grande route, *un inconnu s'approcha et dit: vos mesures sont mal prises, vous serez arrêtés;* et il s'éloigna aussitôt. La première escorte devait être à Pont-de-Sommevele; c'était là où devaient se trouver Mr. de Choiseul et Mr. de Goguelas, chargés des ordres particuliers du Roi et de Mr. de Bouillé, et c'est delà que devaient partir l'impulsion et les ordres à donner à tous les postes suivans. Le Roi y arriva vers les six heures du soir sans rien apercevoir ni sur la grande route, ni à portée d'elle. *Ce premier contre-temps*, joint à ce qu'avait dit l'inconnu, frappa singulièrement la Reine; elle ne put s'empêcher de

dire tout bas à Madame Elisabeth que tout était perdu et qu'ils seraient arrêtés.

Le prélat attribue l'absence de l'escorte à trois causes: *Un des trois courriers qui devait toujours*, dans les arrangemens convenus, *précéder la voiture de deux heures*, ne s'était pas montré, la voiture était en retard de quatre à cinq heures; là vue des Hussards qui attendaient à poste fixe, avait excité des murmures, à Pont-de-Sommevele; on menaçait de sonner le tocsin; et M. de Choiseul et M. de Goguelas avaient été obligés de repartir avec leur troupe. Ils tournèrent la ville de Clermont, au lieu de la traverser, et gagnèrent Varennes par le plus court chemin, à travers les bois du Clermontois.

Il y avait environ une heure que le détachement de Pont-de-Sommevele s'était mis en marche, lorsque la voiture du Roi y arriva, *presque en même temps que son courrier, qui, dans toute la route ne le précéda* jamais de plus de cinq minutes, faute capitale. Le Roi relaya paisiblement et gagna Ste. Ménéhould. *Le courrier toujours si tardif, arriva trop tôt dans cette dernière* ville, car pendant les cinq minutes qu'il y fut avant le Roi, il *se trompa* sur le lieu de la poste, revint sur ses pas dans la ville, questionna de côté et d'autre pour apprendre son chemin, *et excita l'attention publique*.

Le peuple de Ste. Ménéhould ne perdait pas de vue une minute les Dragons de M. d'Andouin. Cet officier, par prudence, avait pris le parti de ne point tenir sa troupe sous les armes. Il se promenait dans la rue avec plusieurs de ses Dragons, lorsque la voiture du Roi passa. Les Dragons portèrent tous la main à la visière de leur casque; était-ce simple politesse, ou commençaient-ils à pénétrer le secret? On ne leur avait point dit quelles étaient ces personnes qu'ils saluaient. La voiture se remit en route. *Drouet*, fils du maître de poste et très-chaud patriote, était à Ste. Méné-

hould, et *avait reconnu le Roi*; il monta à cheval, et suivit la voiture.

Mr. de Damas était posté à Clermont avec *ses Dragons du régiment de Monsieur*. Il voyait avec inquiétude arriver le moment où il ne pourrait plus tenir les chevaux sellés au milieu des murmures de la population. Il se promenait sur la place, lorsqu'il vit arriver la famille Royale. Il s'approcha, causa un instant avec Leurs Majestés; et le Roi lui ordonna de faire ce qu'il pourrait pour le suivre avec ses Dragons, et de le laisser partir sans rien dire. Lorsque la voiture eut relayé, M. de Damas alla donner l'ordre à ses cavaliers de monter à cheval pour se mettre en bataille sur la place, et partir de là pour Mouzon. L'ordre fut exécuté assez vite. Le peuple qui était sur la place, sembla s'opposer au départ, Mr. de Damas ordonna à ses cavaliers de mettre le sabre à la main et de partir; *ils firent presque tous un mouvement, comme pour l'enfoncer davantage dans le* fourreau *et restèrent à leur place*. En ce moment, les officiers municipaux parurent, et requirent en forme l'officier de renvoyer ses cavaliers dans leur caserne. M. de Damas voyant qu'il ne pouvait plus rien abandonna sa troupe en criant: qui m'aime me suive, et prit la route pour tâcher d'atteindre la voiture. Il ne fut suivi que de deux ou trois personnes.

Ce qui se passa à Clermont après le départ du Roi, fut moins l'effet des circonstances que celui de l'arrivée de *Drouet* qui suivit de près la voiture du Roi. Ce misérable prit un cheval frais, et suivant un chemin de traverse qui menait assez directement à *Varennes*, il fit tant de diligence qu'il y arriva avant le Roi.

Le Roi devait trouver dans cette ville un relai et une escorte de soixante Hussards. Ces derniers, par ordre de la municipalité, *avaient été casernés* à l'ancien couvent des Cordeliers situé en deçà du pont, et le Commandant,

Mr. Rodwel, jeune homme de 18 ans, se trouvait logé chez un bourgeois du même côté de la ville. *Le relai* qui devait être placé dans une espèce de ferme, *à l'entrée de Varennes* du côté de Clermont, s'était arrêté dans une auberge, de *l'autre côté du pont*: c'est-à-dire à l'extrémité contraire à celle où le Roi devait le trouver. M. de Bouillé, dès le 21 au matin, avait envoyé à Varennes son fils, le chevalier de Bouillé, et M. de Raigecourt, avec l'instruction de faire placer le relai tout disposé pour l'arrivée du Roi, et de venir l'avertir de tous les événemens. La fermentation qui régnait dans Varennes, leur fit penser qu'il serait prudent de ne faire aucun mouvement, jusqu'au signal qui devait leur être donné à l'avance par M. de Goguelas, ou *par un* courrier. Ils se bornèrent à dire à M. Rodwel, qu'ils ne crurent pas devoir instruire de la vérité, de faire tenir ses gens prêts à partir au premier ordre. Il paraît que celui-ci *négligea entièrement cet avis*, ignorant de quelles grandes destinées il se trouvait dans ce moment le dépositaire.

Le Roi arriva vers onze heures du soir. La maison où devait être le relai, lui était si bien désignée, qu'il la connut aisément et y fit frapper pour demander des chevaux; on ne put lui en donner aucune nouvelle. *Ne voyant personne qui pût l'instruire*, il entra dans la ville haute, et mit pied à terre avec la Reine. Celle-ci frappa à plusieurs portes, et entra dans quelques maisons, sous le prétexte de demander des nouvelles de son relai, *mais* en effet pour voir *si le hasard ne lui ferait pas rencontrer quelques unes des personnes qui devaient l'attendre à Varennes.* Toutes les recherches furent vaines; *personne* de ceux qui étaient employés dans cette petite ville *n'ayant songé* à faire tenir quelqu'un du côté où le Roi devait venir, afin de l'instruire. Leurs Majestés après s'être promenées quelque temps dans la ville haute, proposèrent aux postillons de passer outre. Ils s'en défendirent

par la raison que les chevaux étaient excédés, et qu'ils ne pouvaient aller plus loin, sans se reposer et manger. Après cette contestation qui dura assez long-temps, le Roi obtint qu'ils le conduiraient de l'autre côté du pont.

Cependant Drouet qui était à Varennes, avant la voiture, n'avait pas perdu un moment pour mettre des obstacles au passage de Leurs Majestés. Son premier soin fut d'instruire le procureur de la commune, nommé *Sausse* et de le déterminer à faire arrêter le Roi. Ce *Sausse* désigné par le Duc de Normandie sous le nom de *Sauze* était une espèce de fanatique de révolution, mais qui ne manquait pas d'adresse.

Il fit rassembler la Garde Nationale de Varennes et entourer le couvent des Cordeliers où étaient les soixante Hussards, pendant que Drouet, aidé de deux ou trois hommes armés de fusil, renversait des voitures pour barrer le pont, et se plaçait en embuscade sous une voûte par laquelle il fallait nécessairement passer avant d'arriver au pont. Toutes ces dispositions furent faites, *sans que soixante Hussards, ni leurs officiers, ni les personnes envoyées par Mr. de Bouillé s'en aperçussent.* La voiture du Roi engagée sous la voûte fut arrêtée par Drouet et ses complices, et conduite chez le procureur de la commune. *Sausse* eut l'air de prendre la famille Royale pour de simples voyageurs; il leur demanda leurs passe-ports, les lut et parut les trouver en règle, et sous prétexte que leurs chevaux avaient besoin de se rafraîchir il pria les voyageurs de se reposer dans sa maison, où ils seraient mieux que dans leur voiture. La famille Royale fut reçue dans une salle basse. *La politesse et la dissimulation de Sausse cachées* sous le masque *de la bonhomie*, et probablement imitées par sa *femme qui fut*, dit le Duc de Normandie, *assez affable*, se soutinrent jusqu'au moment où il se crut assez fort pour ne plus se déguiser. Le tocsin sonnait, la foule grossissait, la maison était investie; alors il

déclara au Roi qu'ils étaient prisonniers. Et cette monstrueuse machination, qui n'était point due à des circonstances fortuites, mais bien le résultat d'un plan que des mains invisibles avaient préparé d'avance à Paris et dirigé habilement par leurs agens, se consomma en présence d'une force armée suffisante pour délivrer et sauver la famille Royale, si les ordres du Roi et de la Reine avaient été fidèlement exécutés, ou si la trahison n'avait pas marché avec eux.

Le chevalier de Bouillé et M. de Raigecourt, informés du malheur qui était arrivé, *par le bruit du tocsin* et le tumulte qu'il occasionna, montèrent à cheval, et sortirent de Varennes, au milieu de quelques coups de fusil, pour aller instruire M. de Bouillé. Il y avait une heure que le Roi était arrêté, lorsque M. M. Choiseul, de Goguelas et de Boudet parurent aux portes de Varennes, avec le détachement de quarante Hussards qu'ils ramenaient de Pont-de-Sommevele. Ils demandèrent à être reconnus par les Hussards qui étaient dans la ville et dont ils faisaient partie; on alla chercher le commandant, Mr. de Rodwell, qui les reconnut comme étant de sa troupe.

Mr. de Boudet donna l'ordre à M. de Rodwel de tenter tout ce qui serait en son pouvoir pour la sûreté et la défense du Roi: mais ce jeune homme, soit qu'il eût perdu la tête, soit qu'il vît l'impossibilité de rien faire, n'eut rien de plus pressé que de sortir de Varennes, sous prétexte d'aller avertir M. de Bouillé, *sans donner aucun ordre à sa troupe* qui resta casernée, et en laissant le commandement à un maréchal des logis *connu pour sa démocratie.*

Cependant le détachement de Pont-de-Sommevele parvint à la maison où était le Roi, devant lequel il se forma en bataille. M. M. de Choiseul, de Goguelas et de Damas, entrèrent dans la maison pour prendre les ordres du Roi. M. de Goguelas ressortit bientôt après, et dit aux Hussards

et au peuple que c'était le Roi et la Reine qui étaient arrêtés: ensuite, il ordonna aux Hussards de mettre le sabre à la main, *et leur demanda s'ils étaient pour le Roi ou pour la nation?* Ils répondirent: *vive la nation: nous tenons et nous tiendrons toujours pour elle.*

Drouet et Sausse, craignant l'arrivée de M. de Bouillé, prirent toutes les précautions possibles pour ne pas laisser délivrer leurs prisonniers, et furent secondés dans des dispositions militaires assez bien entendues, présume-t-on, par un M. de Sigemont, chevalier de St. Louis, commandant de la Garde Nationale. Des postes avancés avaient été placés hors de Varennes, et le pont ainsi que les rues adjacentes étaient fermés par des barricades. La famille Royale fut donc reconduite à Paris.

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse de la relation publiée par Weber; l'extrait que j'en donne me paraît assez vraisemblable, quoique je ne puisse garantir l'exactitude entière des faits dont il se compose. Le récit va se compléter par le surplus des révélations de l'auguste orphelin qui explique, ainsi qu'il suit, ce grand mystère d'iniquité:

«La profonde scélératesse du Comte de Provence n'a jamais été bien connue, et je veux révéler le secret d'un événement dont les conséquences ont été si fatales à mon infortunée famille et à moi. Je n'ai plus d'égards à garder pour personne. Lorsque mon Royal père se laissa persuader de quitter la France avec sa famille, ce fut le Comte de Provence qui se chargea de tout arranger, pour la sûreté de notre voyage, et de faire protéger notre fuite par des gens qui lui étaient dévoués. Que de sang a été répandu, pour l'ambition de ce Roi fratricide! Et combien de mes nobles amis assassinés par son ordre, dont les cadavres ont été le marchepied de son trône! Car c'est lui qui nous a livrés entre les mains de nos ennemis à Varennes. Il avait confié à un nommé *Valory* le soin d'éclairer notre route, et de

faire tenir prêts les chevaux de poste, à chaque relai. Ce Valory, l'instrument du Comte de Provence, précédait toujours notre voiture; mais il disparaissait, de temps en temps, pour remettre des lettres aux agens de notre ennemi secret qui avait préparé le complot de faire arrêter notre Royale famille, à la frontière, afin de fournir à la nation un prétexte d'accusation contre mon infortuné père. Le Roi n'avait pas une confiance absolue dans son frère, aussi avait-il pris des mesures pour se ménager une protection efficace, de l'autre côté de Varennes. Mais le Comte de Provence avait tout prévu, *il était en relation avec Robespierre*, lequel ayant connaissance de la position de l'armée qui nous attendait, donna l'ordre de nous arrêter à Varennes. Voici les preuves de ce que j'avance.

«Lorsque nous eûmes passé Châlons-sur-Marne, un homme à cheval nous suivait partout. Tantôt cet inconnu se tenait derrière notre voiture, tantôt à côté, quelquefois devant. La nuit, il allait de compagnie avec Valory qui, par l'arrangement du Comte de Provence, était notre courrier. Ce courrier disparut tout-à-coup, peu de temps avant notre arrivée à Varennes. Il resta plusieurs heures absent, et ne se fit revoir que peu de temps avant notre arrestation. J'ignorais toutes ces particularités, parce que je m'étais endormi sur les genoux de ma bonne mère. Ma soeur, qu'on appelait alors *Amélie*, était assise à côté de notre tante, Madame Elisabeth, et elle me réveilla, en poussant un grand cri. Ma mère et ma tante s'entretenaient ensemble sur la disparition de leur courrier, et se faisaient part de leurs mutuelles inquiétudes. Ma mère ayant demandé à ma soeur pourquoi elle criait, elle lui répondit qu'elle avait eu peur, croyant que notre postillon venait de renverser la voiture. Peu d'instans après nous arrivâmes à Varennes où nous fûmes arrêtés: il était nuit et le lendemain on nous fit repartir pour Paris. En route, ma mère communiqua à mon père ses soupçons, sur la conduite

de notre courrier Valory ; mais mon père ne voulut pas croire à sa trahison. Quand nous eûmes repassé Châlons-sur-Marne, nous fûmes remis entre les mains d'hommes féroces, à la tête desquels parurent trois commissaires de Paris, qui devaient nous reconduire dans cette ville, déjà en pleine révolution ; un de ces commissaires, jeune homme alors, fut placé dans notre voiture, pour être notre gardien, disait-on. Il s'assit en face de mon père et de ma mère, sur lesquels, sans rien dire, au commencement, il fixa toujours ses regards. J'étais encore sur les genoux de mon infortunée mère, qui me tenait entre ses bras, de peur qu'il ne m'arrivât du mal. Mon père était assis au fond de la voiture, du côté gauche, ma mère au milieu, et ma tante Elisabeth au côté droit; Madame de Tourzel en face de ma tante, ensuite ma soeur. Lorsque le commissaire entra dans la voiture, ma mère plaça Madame de Tourzel entre ma soeur et lui. Ce jeune homme ne s'occupa pas d'elle, mais beaucoup de moi et de ma mère qui était fort inquiète, à cause de moi. Le commissaire ayant remarqué l'effroi de ma mère lui dit : ayez confiance en moi ; je suis un honnête républicain, donnez-moi votre fils et confiez-le à ma sauve-garde, il ne lui sera fait aucun mal. Pendant que ce jeune homme me tendait les bras, pour me prendre, ma mère fixa ses yeux sur lui. Je regardai ma mère, elle était calme, et laissa faire le commissaire qui m'assit sur ses genoux en disant : soyez tranquille, Madame, ce petit vous fatiguerait beaucoup, et je réponds de lui, à votre satisfaction. Pendant le retour de notre voyage à Paris, ma mère fut fort occupée de ce jeune homme et en lui parlant elle l'appelait Mr. Barnave. Il m'est impossible de rapporter tous les détails de leurs conversations, mais la bonté de cet homme pour moi, jusqu'aux Tuileries, l'avait gravé dans ma mémoire, et je le revis, pour la première fois, dans la Tour du Temple. C'est lui qui plus tard me remettait ses lettres et d'autres communications par écrit pour mon in-

fortunée mère. Dans une de ces lettres, Barnave disait que la trahison d'un monstre, tel que le Comte de Provence, l'avait disposé à tout faire pour nous sauver, et qu'il l'aurait fait depuis longtemps s'il avait eu connaissance de toutes les abominations de cet homme. Il confirma dans cette même lettre que c'était seulement lorsqu'il fut constitué gardien de ma famille Royale, qu'il connut l'atrocité de la conduite de ce criminel frère. Toute la correspondance de M. Barnave avec mon infortunée mère, et d'autres documens plus importans encore, ont été remis entre les mains de mon ami le Comte de Montmorin, qui les a confiés au Marquis de Briges, lequel les avait déposés entre les mains de M. Thor de la Sonde, dans le château de qui mes amis me cachèrent, lorsque je fus délivré de ma captivité de la Tour du Temple. Ma soeur a été informée de tout ce que je rapporte ci-dessus, et c'est le neveu de M. Thor de la Sonde qui fut chargé par mes amis, le *Comte* de Montmorin et le marquis de Briges, de lui communiquer tous ces tristes détails, lorsque après sa sortie de prison elle fut arrivée à Vienne. Elle n'a jamais répondu. Alors le neveu de M. Thor de la Sonde eut la mission de renouveler ses communications, quand le Comte de Provence appela Madame près de lui, en Russie, pour la marier avec le fils de son frère, le Comte d'Artois; quoique mon père n'eût jamais eu un moment l'idée de ce mariage, par lequel le Comte de Provence voulut *ainsi* rapprocher sa nièce de la couronne de France, pour avoir plus d'empire sur son esprit et lui faire sacrifier son frère à l'orgueil de son ambition. Tous les efforts du noble neveu de Thor de la Sonde furent infructueux. Le parti était déjà pris de me méconnaître. Le mariage eut lieu, Madame Royale devint Madame la Duchesse d'Angoulême, soeur dénaturée, fille indigne de Louis XVI et de la vertueuse Marie-Antoinette, la complice de tous les crimes qui ont si pesamment traversé ma

longue existence. Je n'étais pas libre alors, mais je sais positivement que le neveu de M. de la Sonde indigné de la conduite de Madame, notifia tout ce que je viens de relater à l'empereur de Russie, à l'empereur d'Autriche et au Roi de Prusse : *je le sais car c'est lui-même qui me l'a dit.*»

Après une accusation aussi formelle, aussi puissamment appuyée, et sur laquelle les faits du chapitre précédent ne permettent pas d'élever un doute sérieux, l'obscurité de l'histoire sur la cruelle catastrophe de Varennes est dissipée. S'il était besoin de fortifier un témoignage qui ne laisse rien à désirer, contre la trahison du Comte de Provence, il suffirait de faire connaître que *Drouet*, conventionnel et régicide, l'auteur de l'arrestation du Roi, fut *jugé digne* de la munificence de Louis XVIII. Il ne reste plus rien à dire, après ces propres paroles de l'usurpateur, extraites de *ses Soirées.* «Le Comte..... *me priant de ne pas me souvenir qu'il s'appelait Drouet*, *obtint mes faveurs* et me trahit l'un des premiers, en 1815,»

Barnave fut au nombre de ceux qui faisaient ombrage à Robespierre, et formaient un obstacle pour le Comte de Provence ; il y a peu d'accord entre les historiens sur le jour précis de sa mort ; mais j'ai de puissantes raisons pour croire qu'elle eut lieu dans l'année 1794, vraisemblablement à l'époque où le chef de la Montagne, faisait ses épurations sanguinaires.

Je terminerai ce chapitre par deux lettres du Prince à sa soeur, qui bien que de dates postérieures aux événemens que nous avons passés en revue, me semblent, par leur contenu, devoir se classer ici.

Spandau le 3 Août 1815.

à S. A. R. Madame, Duchesse d'Angoulême à Paris.

«Ma bien chère soeur,

«La journée d'aujourd'hui, jour d'amour et de bonheur pour le peuple Prussien (jour de la fête du Roi de Prusse),

me rappelle de nouveau ma félicité perdue. Hélas! rien ne m'est resté que les souvenirs amers et tristes de notre fuite à Varennes. C'est en vous uniquement que repose maintenant le peu de confiance que je dois avoir en tout ce qui porte le nom d'homme.

«Je sais qu'on cherche à vous cacher mon existence, mais un temps viendra où tous les traîtres seront punis. Ah! je me rappelle le jour où celui qui est encore à présent mon ennemi et mon persécuteur vint prendre congé de moi: c'était un soir, peu de temps avant notre départ pour Varennes, je ne puis préciser la date, mais je me souviens de ce fait comme s'il venait de m'arriver.

«La nuit était déjà avancée lorsque notre bonne mère accompagnée de Madame de Tourzel, s'approcha de mon lit et me réveilla en m'embrassant. Je fus aussitôt habillé en petite fille par Madame de Tourzel, dans la chambre de ma mère. Hélas! cette excellente mère, pourquoi ne peut-elle plus témoigner en ma faveur? Mais vous, ma chère soeur, et Madame de Tourzel, si elle existe encore, avec lesquelles j'ai quitté les Tuileries, n'êtes vous pas toutes deux des témoins irrécusables de mon existence! Hélas! peut-être ma soeur abusée en doute-t-elle encore? Elle doit savoir au reste que personne autre que moi, ne peut lui dire ce qui se passa durant cette nuit, quels pieds foulèrent les miens lorsque j'étais caché et accroupi dans le fond de la voiture. Rappelez-vous la défense de ma bonne mère, lorsqu'elle m'ordonna un silence absolu, quelque chose qui arrivât. Je ne soufflai pas le mot, quoique ma tante me donnât, dans ses brusques mouvemens, des coups qui me faisaient beaucoup de mal.

«Mais aujourd'hui une douleur bien plus grave me tourmente; car je cherche la soeur que j'ai perdue, pour savoir d'elle si elle veut enfin mettre un terme à la situation pénible que mon déguisement me faisait considérer à cette époque comme

une comédie! Ah! je le sens, cette cruelle incertitude ne finira peut-être jamais, puisque l'homme qui me porta dans ses bras, en changeant de voiture, dans le cours de ce voyage, n'existe plus. Cela se passait, je crois, dans un des faubourgs de Paris. Je ne veux pas m'épuiser en regrets et en plaintes inutiles; je préfère transmettre à ma soeur chérie le récit d'un de mes fidèles amis; il sera peut-être pour elle un éclaircissement utile.

«Pendant ce triste voyage, un nommé Valery (*Valory*) doit nous avoir accompagnés comme courrier. Le misérable doit avoir averti, peu de temps avant notre arrivée à Varennes, les traîtres qui nous y ont arrêtés. C'est ainsi qu'il aurait tout préparé pour notre arrestation, *par ordre de Lafayette et du consentement de notre oncle.* Ce Valery existe-t-il encore? Dans ce cas, il vous serait facile d'avoir enfin la preuve de l'ambition criminelle de celui qui me poursuivit sans cesse.

«Je n'ose vous communiquer, par écrit, d'autres détails concernant cet événement, ne sachant si cette lettre arrivera ou non jusque dans vos mains.

«Adieu ma très-chère soeur, mes voeux et ma bénédiction vous accompagneront partout; soyez sûre que jamais je ne vous oublierai.

«Votre malheureux frère,

«CHARLES-LOUIS, *Duc de Normandie.*»

Spandau le 4 Septembre 1819.

à S. A. R. Madame, Duchesse d'Angoulême à Paris.

«Madame,

«Mon coeur ne peut se refuser à vous considérer comme l'objet de toute sa tendresse, quoique vous ayez laissé sans réponse les lettres que je vous ai adressées. Une voix intérieure me dit que vous prenez part également à tous les malheurs de mon existence comme aux éclairs de bonheur de mon triste ménage.

« Je dois croire que mon mariage vous est connu ; je m'empresse donc de vous annoncer que ma jeune épouse m'a rendu père d'une fille, le 31 Août dernier; cet enfant est l'image d'un ange. En me rappelant vos traits, je les retrouve sur la figure de cet enfant. Je n'ose pas lui donner votre nom, il me rappellerait un passé trop cruel ; mais je lui ai donné celui d'*Amélie*. Ce choix doit conserver dans ma mémoire les détails du malheureux voyage de Varennes, et vous convaincre que je n'ai rien oublie de ma première enfance, j'en excepte néanmoins la date du jour où, pendant la nuit suivante, notre bonne mère, accompagnée de Madame de Tourzel, me réveilla pour ce voyage et me revêtit d'un costume féminin. Je ne sais si vous ignorez ce que je dis à maman et à Madame de Tourzel sur ce singulier accoutrement. Quant à moi, je me rappelle encore distinctement, comme si c'était en ce moment, que je pensais que nous allions jouer la comédie. Hélas! j'étais loin de prévoir alors que c'était d'un triste drame dont il s'agissait..... Qui m'aurait dit que tant d'années après, je donnerais à mon premier enfant le nom d'*Amélie* que vous portiez pendant ce voyage? Ah! ma soeur! si vous pouviez être témoin, dans cet instant, de la joie mêlée de tant de douleur que mon coeur récèle, certes, vous ne repousseriez pas plus longtemps votre frère.

« Je vous le répète encore, n'avez-vous pas reçu mes lettres, ou êtes-vous toujours trompée par un oncle coupable? N'est-ce pas lui en effet qui fait surgir de temps à autre des imposteurs qui s'arrogent mes droits et empruntent mon nom? Ou vous-même, Madame, n'avez-vous aucune foi à mon existence?

« Je vous rappellerai le jour terrible où nous fûmes transférés de Versailles à Paris. Je n'ai pas oublié le Garde-du-corps fidèle qui courait à pied auprès de la portière, pendant ce fatal trajet. Je n'ai pas oublié non plus le monstre couvert

de sang, courant avec son arme meurtrière au milieu d'une bande de cannibales portant sur leurs fourches, au-devant de la voiture, les têtes de nos malheureux amis!..... Combien mes instans si rares de bonheur sont empoisonnés par ces affreux souvenirs!..... Hélas! il ne me reste donc plus d'espoir d'être réuni avec les êtres chers aux mains desquels je me trouvai, en quittant nuitamment les Tuileries pour revenir bientôt après prisonnier dans ce palais! Ah! ma soeur! rappelez-vous la question que vous m'adressâtes alors et la réponse que je vous fis. Vous fixâtes vos yeux sur moi avec inquiétude, vous me prîtes la main en me demandant ce que nous allions faire! Vous ne pouvez pas douter que votre véritable frère peut, seul, vous dire où et dans quelle chambre tout cela se disait et ce qui nous est arrivé d'horrible à Varennes; mais *je veux tâcher de ne pas m'en ressouvenir*. Faites-moi seulement retrouver une soeur, et à ce prix, je pardonnerai à mes bourreaux.

« CHARLES-LOUIS, *Duc de Normandie.* »

20 Juin. — 10 Août 1792. — La Tour du Temple.

ÉVASION.

Chapitre V.

Pendant trois années, environ, que le Prince demeura à Paris, avant d'intenter son procès en réclamation d'état, les hommes du gouvernement ne l'inquiétèrent que par un vaste espionnage organisé contre lui: une division spéciale de police fut même créée pour cette affaire, et ses ramifications s'étendirent plus tard jusqu'en pays étranger, avec une activité telle qu'elle décelait l'effroi du pouvoir, à la pensée seule du Duc de Normandie. S. A. R. avait donc toute facilité de voir les personnes qui désiraient l'entretenir. Néanmoins ses amis prenaient pour lui des précautions, et l'on évitait, autant que possible, de rendre trop public le lieu de sa retraite. Parmi ceux qui se firent présenter, il y en avait de toutes sortes; beaucoup qui venaient avec des

intentions perfides; les gens désireux d'apprendre la vérité pour y croire, formaient le petit nombre des visiteurs. Il s'en trouva qui eurent l'insigne lâcheté d'adresser, au Royal infortuné qu'ils ne voulaient pas reconnaître, des questions insidieuses, pour l'embarrasser et se prévaloir ensuite d'une absence de mémoire qui, eût-elle existé, n'eût été d'aucune conséquence contre la verité de son origine, tandis que des souvenirs exacts en étaient la démonstration évidente. Mais les tactiques de la mauvaise foi tournèrent toujours contre ceux qui étaient ou se faisaient les humbles agens d'un parti politique quelconque. Les questionneurs hypocrites se gardèrent bien de publier leur confusion, ils n'en furent que plus ardens à calomnier le fils de Louis XVI qui s'était révélé à eux par des signes non équivoques. On avait opposé au Prince, à propos du 20 Juin, 1792, des assertions erronées: ce fut pour y répondre, qu'avant de nous introduire avec lui dans la Tour du Temple, il fait quelques réflexions par lesquelles je reprends la continuation du récit Royal. «Tout ce qui s'est passé, depuis notre retour de Varennes jusqu'au 20 Juin, est très-connu. Je ne reviendrais pas sur ces malheureux souvenirs si l'on n'avait pas prétendu, il y a peu de temps, m'avoir vu ce jour-là même *dans la chambre de mon père, au moment* où le peuple égaré venait d'enfoncer les portes de ses appartemens; cette prétention est fausse. Je me rappelle très-bien que nous étions dans la chambre de mon père auparavant, ce fait est vrai; mais aussitôt que le danger s'annonça par les hurlemens de la populace, *ma mère nous emmena promptement moi et ma soeur dans une autre chambre où nous restâmes. Ce fut Madame la Princesse de Lamballe qui détermina ma mère à rester auprès de nous, car elle voulait par force se rendre auprès de mon père qui était en danger.* Il importe que je rappelle cette circonstance à Madame, parce qu'elle ne peut pas avoir oublié que la Princesse se

jeta entre les bras de notre mère, lorsqu'elle voulut retourner *dans la chambre où était resté notre père avec notre bonne tante Madame Elisabeth.* J'invoque ici le témoignage même de Madame la Duchesse d'Angoulême qui ne peut méconnaître son frère à l'indication du fait exact que je cite ici, et du nom de celle qui se jeta dans les bras de ma mère pour l'empêcher de retourner dans l'appartement dont la populace avait déjà enfoncé les portes.

«Les autres détails de cette triste journée sont trop connus pour que je m'y arrête. Le fait dont je viens de parler témoigne suffisamment que je n'ai rien oublié de ce que j'ai vu moi-même: pendant cette journée et depuis, ma mère n'a point cessé de pleurer; aussi cette journée fut l'avant-coureur du 10 Août.»

Panis, dont j'ai déjà parlé et qui fut, *sous la restauration*, l'un des terroristes pensionnés de Louis XVIII, harangua les Gardes Nationales postées devant la porte de la cour Royale, selon le témoignage de Hue, et les décida, avec un nommé Sergent, à l'ouvrir aux révoltés. Le même Panis présida, le 2 Septembre, au massacre des évêques et des prêtres renfermés dans le couvent des Carmes de la rue de Vaugirard. Ces précédens nous expliquent pourquoi ce scélérat fut, comme la soeur de Robespierre et Drouet, jugé digne du bienveillant intérêt de l'usurpateur. Il n'était pas indifférent de lier ces faits entre eux.

Madame Elisabeth, au rapport du même témoin, montrant dans cette journée périlleuse, un courage égal à sa vertu, *voulut partager les dangers* et le sort de son auguste frère. Le tenant par son habit, elle le suivait avec la ferme résolution de ne point s'en séparer. *Tandis que les séditieux enveloppaient le Roi, la Reine, dans une chambre contigue au lieu de la scène, tenait ses enfans tendrement embrassés et les baignait de larmes.* M. d'Aubier était accouru près de la Reine, par ordre de Madame

Elisabeth, il lui était expressément recommandé de la retenir dans cette pièce. D'abord Sa Majesté refusa d'y rester; les personnes qui entouraient la Reine, *la Princesse de Lamballe* et autres, profitèrent de ce moment pour lui dire que si elle était épouse, elle était mère aussi; que dans une pareille circonstance, aller auprès du Roi, c'était le compromettre inutilement, sans espoir raisonnable d'être d'aucun secours, et même avec la certitude d'exposer le Roi davantage; que redevable de ses soins à ses enfans, elle ne pouvait, dans l'état de frayeur où ils se trouvaient, les abandonner un instant,

Quand le danger fut passé et que la famille Royale fut réunie, un député ayant abordé la Reine et lui ayant dit d'un ton familier: «Vous avez eu bien peur, Madame, convenez-en.» — «Non, Monsieur lui répondit dignement Sa »Majesté, je n'ai point eu peur, mais j'ai beaucoup souf»fert d'être séparée du Roi, dans un moment où ses jours »étaient en danger, du moins j'avais la consolation d'être »avec mes enfans, de remplir un de mes devoirs.»

On voit que le Prince avait parfaitement raison de considérer les faits qu'il communiqua à sa soeur pour preuve de son identité, comme décisifs; puisque l'exactitude de sa mémoire devait trouver sa sanction dans celle de Madame la Duchesse d'Angoulême, non moins que dans son coeur et dans sa conscience. Il lui adressa beaucoup de questions qui toutes étaient de nature à l'éclairer puissamment, si de bonne foi, elle eût ignoré l'existence de son frère, car lui seul au monde pouvait tenir un pareil langage. Mais elle n'a jamais voulu répondre, parce qu'elle n'avait point besoin de lumières: sa conduite, depuis sa sortie du Temple, apportera la conviction de cette vérité. Si l'entourage qui la tient en chartre-privée n'empêche pas ces mémoires de parvenir jusqu'à elle, elle y trouvera l'explication de plusieurs passages des lettres qu'elle a reçues et le sujet de bien des remords, quand

arrivera aussi pour elle le moment d'aller subir, par la mort de son corps, les conséquences de ses oeuvres, suivant les décrets de l'éternelle justice. Le Prince, au nombre des faits sur lesquels il rappelait les réminiscences de la fille de Louis XVI, lui avait demandé: «quelle est la personne qui »coucha dans ma chambre, la nuit du 9 au 10 Août 1792.» Il le confia à ses amis. — «Ce fut ma mère, dit-il, qui »était venue chercher quelque repos, en se jetant sur le lit »de celle qui veillait cette nuit auprès de moi.» S. A. R. raconte ensuite les événemens qui survinrent, et durent graver profondément, dans son esprit, le dernier sommeil de liberté que goûta désormais la femme de toutes ses affections, la tendre mère dont il ne pouvait point prononcer le nom, sans laisser voir, sur sa physionomie, la désolation d'un coeur brisé, et qu'il s'efforçait en vain de dissimuler. Entrons avec lui dans la Tour du Temple, pour en sortir après mystérieusement, et quand il sera tranquille, sous la garde de ceux qui le délivrèrent de sa dure captivité, nous démontrerons aux yeux des plus incrédules que l'évasion de l'orphelin Royal est pour ainsi dire de notoriété historique, et que lui seul était capable de reconstruire par la pensée, avec les particularités qui accompagnent son récit, une vieille prison, déjà démolie en 1810, époque de son arrivée en Prusse où il résida constamment jusque vers la fin de l'année 1832. Le Prince continue ainsi la relation que nous avons un moment interrompue:

«Le jour suivant, le 10 Août, nous devînmes prisonniers, car nous quittâmes les Tuileries pour aller à l'assemblée, où nous fûmes bientôt enfermés dans une espèce de prison. Je devais d'autant plus avoir cette pensée que ce *trou* était grillé de fer; quoique Madame de Tourzel et Madame la Princesse de Lamballe fussent enfermées avec nous, c'était toujours ma tendre mère qui me tenait entre ses bras ou sur ses genoux. Arrivés là, je souffris bientôt de la faim, n'ayant

mangé pendant toute cette journée qu'une pêche et un morceau de pain ; mais j'avais encore plus soif, car il faisait très-chaud. Malgré tous les efforts de ma bonne mère, il était presque impossible de se procurer quelque chose, et d'ailleurs elle ne savait à qui se confier. Enfin un de nos amis, *c'était le ministre de la justice*, nous fit entrer dans une autre petite pièce pour nous faire manger une soupe au riz et un peu de volaille. Ma bonne tante, Madame Elisabeth, vint avec nous, mais elle ne mangea pas ; ma soeur même ne mangea que de la soupe. Mon père, ma mère et les autres personnes qui étaient avec nous ne prirent aucune part à notre repas : nous rentrâmes après dans la prison grillée, où je ne tardai pas à m'endormir sur les genoux de ma bonne mère. Pour preuve de ce que j'avance ici, je donne comme témoins Madame la Duchesse d'Angoulême et l'ancien ministre de la justice, M. de Joly. »

Ce ministre fut du nombre de ceux qui accompagnèrent la famille Royale dans la loge du logographe et passèrent la journée entière avec elle. Il est mort en 1837. Je l'ai beaucoup connu, et j'ai su par lui comment, après avoir résisté longtemps aux instances qu'on lui faisait de voir le prétendant, il reconnut invinciblement le fils de ses anciens maîtres, dans la personne d'un étranger qu'il croyait être un imposteur, et qu'il s'était fait fort de démasquer. Réservant son témoignage pour le réunir à d'autres non moins importans, qui seront la matière d'un chapitre spécial, je me bornerai, quant à présent, à déclarer qu'il a reconnu la rigoureuse exactitude de ce récit, mais avec des particularités bien autrement démonstratives de l'identité. Il y a des personnes de mauvaise foi qui, par une détermination fixe et un parti pris, de nier même l'évidence, ont l'absurde prétention de vouloir détruire la logique des faits, en disant d'un ton niaisement doctoral — impossible qu'un enfant, après quarante-six ans, puisse se rappeler aussi exactement

le passé. — Mais comment une chose qui existe peut-elle être impossible? Le vrai, tout invraisemblable qu'il paraisse à des esprits étroits, n'en est pas moins constant. Le Prince répond à ces paroles de la sottise par un argument sans réplique, et j'ai été témoin moi-même que la mémoire du ministre était moins fidèle que la sienne.

«Un jour, dit S. A. R. avec raison, M. de Joly se disputait avec moi, en présence de mes avocats, assurant que le grillage dont j'ai parlé, avait été enlevé *le premier jour* et il appuyait ses assertions de celles des historiens. Je lui soutins le contraire, parce qu'il était déjà tard, lorsqu'on nous fit sortir de là, et que la grille y était encore; mais le lendemain à notre rentrée je ne la vis plus. J'étais d'autant plus certain de ne pas me tromper, que mon esprit me répresentait toujours la scène qui se passa sous mes yeux, et je me figurais alors la salle de l'assemblée comme une grande loge, renfermant des bêtes féroces, dont nous étions séparés par des barres. M. de Joly finit par convenir que je devais avoir raison. Il prit des renseignemens à cet égard, quand nous nous fûmes séparés, et lorsqu'il me revit, il me confirma de nouveau qu'il s'était convaincu que mes souvenirs ne m'abusaient point: en effet il existe plusieurs témoins qui en ont attesté l'exactitude.

«Enfin en sortant de là pour la premiere fois, on nous conduisit dans un autre édifice où nous fûmes enfermés. Je ne savais pas alors où cela était; je sais aujourd'hui que ce lieu s'appelait les Feuillans. Le lendemain, je me trouvai dans une autre petite prison avec Madame de Tourzel, couché sur une espèce de matelas par terre. Je lui demandai avec instance d'être conduit chez ma mère; elle me tranquillisa bien vite, car cette bonne mère était auprès de moi avec ma soeur, dans une pièce voisine dont la porte donnait dans la mienne.»

La famille Royale avait été placée dans un corridor,

autrefois le dortoir des religieux Feuillans. Le logement qui lui fut donné, était celui de l'architecte de la salle des séances. Il consistait en quatre cellules, *communiquant les unes aux autres*. La première formait une antichambre; le Roi couchait dans la seconde, la troisième *était occupée par la Reine et par Madame Royale;* la quatrième *l'était par Monsieur le Dauphin et par Madame de Tourzel;* Madame Elizabeth et la Princesse de Lamballe avaient, dans le même corridor, une seule chambre, séparée de ces quatre pièces. (Hue)

«J'ai déjà mais vainement demandé à Madame si elle se rappelait le jeune homme qui nous servit avec un zèle si chevaleresque pendant notre séjour aux Feuillans: car ce sont là des détails *qui ne sont connus que de ma soeur*, et qui ne pouvant l'être que de son frère, étaient de nature à fixer son attention. Les choses générales de ces jours de nos douleurs ne sont ignorées de personne, j'en éloignerais volontiers mes tristes souvenirs si la nécessité ne m'y ramenait malgré moi, par rapport aux faits inconnus et non publiés. Ne sont-ils pas en effet la preuve la plus éloquente que je n'ai rien de commun avec ces misérables audacieux qui ont usurpé mon nom et mes qualités; et qui s'en sont servis assez et trop long-temps pour faire tant de dupes, ou qui ont agi sciemment, comme instrumens de mes persécuteurs, pour étouffer la vérite? Enfin, nous quittâmes les Feuillans, théâtre de cruels acteurs qui ont su si bien tromper, voler, déshonorer, et égorger en son propre nom la nation Française.

«On nous fit monter dans un fiacre, mon père, ma mère, ma soeur, ma tante et moi; Madame la Princesse de Lamballe, Madame de Tourzel et sa fille Pauline y entrèrent avec nous. Il n'y avait plus de place, lorsque tout-à-coup trois misérables s'y précipitèrent, non pour nous accompagner et pour notre sûreté, mais pour nous gêner et nous outrager. En ce

moment j'étais debout devant Madame de Tourzel, quand aussitôt ma bonne mère me prit sur ses genoux, pour faire de la place; et elle me pressait dans ses bras, afin de me protéger contre tout danger. Mon père, ma mère, ma tante, moi, ma soeur, Madame la Princesse de Lamballe, nous étions tous assis, presque l'un sur l'autre, dans le fond de cette voiture. J'invoque, pour attester l'exactitude de ce fait, le témoignage de Pauline de Tourzel qui était dans la voiture en face de ma mère et de moi. A peine arrivé à Paris, mes premières pensées furent de faire un appel aux anciens serviteurs de la cour de France, s'il en existait encore; j'en ai retrouvé plusieurs, ainsi que je le dirai plus tard. Je demandai surtout instamment à voir Pauline de Tourzel, mais Pauline de Tourzel a, comme tant d'autres, oublié qu'à la cour de mon père, elle était fière d'être admise à l'honneur de partager les plaisirs du Dauphin; la fille de la gouvernante des enfans de France, devenue Comtesse de Béarn, attachée par son mari au service de la maison d'Orléans, s'est refusée à venir reconnaître le Dauphin, car le Dauphin est malheureux, et persécuté par Louis-Philippe!

«Nous arrivâmes au palais du Temple, dans un assez joli appartement où nous restâmes, je crois, jusqu'à minuit, lorsque tout-à-coup les traîtres nous enlevèrent mon père.

«Je laisse à Madame la Duchesse d'Angoulême le soin de m'interroger sur ce qui s'est passé parmi nous depuis cet enlèvement. Dans ce moment là, Madame la Princesse de Lamballe, Madame de Tourzel, Pauline sa fille, et les Dames Saint-Brice, Navarre et Bazire, étaient avec nous; Mr. de Chamilly et Mr. Hue avaient été enlevés avec mon père. Nous nous trouvâmes tous ensemble le lendemain dans une maison qui figurait une tour à quatre étages. Cet édifice avait sur les deux angles deux tourelles; l'une, qui était située à droite, se prolongeait dans la forme de tourelle jusqu'à terre, l'autre, à gauche, qui donnait sur la rotonde, commençait là où était la chambre occupée par ma bonne tante

Madame Elisabeth et ma soeur. Cette chambre avait une seule fenêtre qui, située entre la demi-tourelle de la petite tour et d'une tourelle sur l'angle de la grande tour, donnait sur le fond du jardin. Perpendiculairement sous cette fenêtre était la porte d'entrée, dans une allée de hauts et gros marronniers qui nous servait de promenade. Cette allée était du côté gauche dans le jardin qui était entouré de hautes murailles. Pour entrer dans la petite tour, il fallait monter quelques marches; au milieu de ces marches, était placé par terre un soupirail donnant sur le rez-de-chaussée de cet édifice, dont le premier étage formait une seule pièce avec un cabinet pris sur la tourelle, en face de l'entrée, et qui donnait dans la tour du palais du Temple, et qui descendait jusqu'à terre. Cette seule pièce (ou salon) était précédée d'une espèce de vestibule, dans lequel se trouvait une petite porte toujours fermée; par là on arrivait à l'escalier qui conduisait au second étage occupé par ma mère, moi, ma bonne tante, et par ma soeur. Au bas de cet escalier, dans une petite loge à droite, demeuraient des êtres qui n'avaient d'humain que la figure, et dont les noms sont indignes d'être tracés par ma plume.

« Le second étage était composé d'une grande chambre avec un cabinet pris sur la tourelle qui descendait jusqu'à terre. Cette chambre avait, comme celle occupée par ma bonne tante et ma soeur, une seule fenêtre, mais plus grande, garnie de rideaux blancs. Cette fenêtre donnait sur la cour du palais du Temple, et par là on pouvait voir bien facilement tous ceux qui entraient dans la cour et dans le jardin. Cette chambre (après l'enlèvement de nos amis) fut occupée par moi pendant tout le temps que nous restâmes avec ma mère dans cet édifice; elle était séparée de celle habitée par ma tante et ma soeur par une espèce de corridor oblong, étroit et obscur. Dans ce corridor couchèrent pendant la nuit deux municipaux qui nous surveillaient pendant le jour

dans notre chambre même. Malgré ces obstacles ma mère correspondait tous les jours avec ma tante, voilà pourquoi j'ai fait imprimer cette question adressée par moi à Madame la Duchesse d'Angoulême : « Que faisait notre mère tous les matins, avant de se lever, pour donner de ses nouvelles à notre bonne tante ? »

« Si ma soeur n'a pas répondu qu'elle a été convaincue de mon identité par cette seule question, c'est qu'elle vit au milieu d'un cercle d'intrigans intéressés à lui dérober l'éclat de la lumière. Eh bien, je vais prendre son rôle et tout dire pour elle : ma mère dans la matinée écrivait dans son lit à ma tante toutes ses correspondances, soit pour le dehors soit pour d'autres amis, car elle écrivait beaucoup. Mes ennemis politiques ne manqueront pas de dire que cela ne se peut pas, attendu que les municipaux étaient là jour et nuit : cette objection est juste ; mais ma mère avait toute la prudence que réclamait sa position, aussi n'ouvrait-elle jamais sa porte avant l'arrivée du fidèle Cléry, ce qui avait lieu seulement à huit heures du matin. J'ai demandé aussi à ma soeur qui était le porteur de ces nouvelles ; même silence, par les mêmes causes. Je vais y suppléer.

« Ma bonne mère cachait ce qu'elle écrivait le matin avant d'ouvrir, car les municipaux entraient avec Cléry et fouillaient souvent. J'ai également demandé à ma soeur : Où cachait-elle son écriture ? Point de réponse. Eh bien, je vais le dire hautement : —

« C'était sur son fils : c'était sur moi que la Reine ma mère cachait les lettres qu'elle écrivait ; c'était moi qui servais de facteur lorsque le fidèle Cléry ne le pouvait pas ; Cléry, fidèle à ma mère et à ma tante, à ces deux grandes âmes qui ne sortiront jamais de mes souvenirs ! J'ai demandé également à ma soeur : où et comment faisions-nous échanger nos dépêches ? C'était dans le cabinet pris dans la demi-tourelle, à gauche, au coin de la chambre où était la garde-

robe, et où notre bonne tante m'amenait *elle-même* souvent sous prétexte de besoin; mais c'était pour recevoir de moi ce que ma bonne mère avait caché sur moi. Vous savez, Madame la Duchesse d'Angoulême, que notre mère était forcée d'agir ainsi lorsqu'elle était entourée de gens pareils à ceux qui vous trahissent aujourd'hui. Hélas! dans les temps de la communauté de nos malheurs j'avais au moins une consolation, car vous étiez alors ma bonne et tendre soeur: mais aujourd'hui!!!

«Pardonne-moi, lecteur: le coeur humain n'est pas toujours le maître de se taire lorsque les assassins moraux viennent le déchirer. La nature de l'homme est trop faible pour pouvoir soustraire les coeurs souffrans aux palpitations affreuses; ce n'est pas ma soeur qui m'assassine ainsi, ce sont ceux qui l'entourent, du moins j'aime à le croire, et je les ferai connaître.

«Le troisième étage occupé par mon père était la même chose, excepté que la chambre avait une alcôve dans laquelle était placé son lit. Cette alcôve était en sortant de la chambre de mon père, du côté gauche, et tout droit en face de la fenêtre, laquelle donnait, comme la fenêtre de la chambre de ma mère, dans la cour du palais. La chambre de ma mère n'avait point d'alcôve.

«La petite tour était adossée à la grande et flanquée de deux tourelles. Celle que je nomme la demi-tourelle donnait sur la rotonde: et celle, dans laquelle était au premier la bibliothèque donnait sur le coin de la cour du palais, ainsi que le corps de l'édifice de la petite tour faisant face à l'enclos qui séparait le jardin des petits et différens édifices de la rotonde: mais dans une de ces tourelles il se trouvait un petit escalier. Pourrais-je demander à Madame la Duchesse d'Angoulême dans laquelle il était, ou dans quel étage commençait ce petit escalier? Que voyait-on en haut, au bout de cet escalier? Nous ne restâmes pas longtemps dans

cet édifice, et ce fut mon père qui quitta le premier la petite tour, pour être transféré avec Cléry dans la grande. Ma mère, ma tante, ma soeur et moi nous restâmes seuls dans cette petite tour assez longtemps encore. Enfin, nous aussi, nous fûmes transférés dans la grande tour, où je fus remis à mon père et à Cléry; alors je ne voyais ma mère, ma tante et ma soeur, qu'au déjeûner, à la promenade ou à dîner.

«La grande tour était située presque au milieu du jardin; elle était flanquée de quatre tourelles, dont l'une, celle dans laquelle était l'escalier, se trouvait en face du palais. Remarquez bien que la petite tour en face du palais était située à gauche, et la grande à droite. La grande avait aussi quatre étages; mais elle était beaucoup plus haute que la petite, et chaque étage était voûté; ce qui n'existait point dans la petite. Dans la petite tour ma bonne mère, ma tante, ma soeur et moi nous occupions le second étage, et mon père avec Chamilly et Hue, habitait le troisième; mais pendant notre séjour dans la grande tour c'était le contraire: mon père, *moi* et le bon Cléry nous étions enfermés au second; et ma mère, ma tante *et ma soeur se trouvaient au troisième étage*. On voit que tout était changé dans le nouvel ordre de distribution de nos prisons; pendant que nous habitions la petite tour les municipaux ne s'y tenaient pas; ils demeuraient tous au rez-de-chaussée de la grande tour. Le premier étage était voûté et soutenu au milieu par un gros pilier carré et flanqué de quatre petits piliers ronds sur les quatre coins. Cet étage formait une seule pièce en carré, avec trois cabinets pris dans les tourelles. Il n'y en avait pas dans le quatrième, parce qu'il était occupé par l'escalier qui commençait tout en bas et qui desservait tous les étages de la tour. En montant, cet escalier tournait à gauche et formait au second étage, devant la première porte d'entrée des pièces qu'occupaient mon père, moi et

Cléry, un palier pour faciliter l'ouverture des portes; car il y en avait deux: la première était de gros bois entièrement couvert de larges clous et de grands verroux en fer. Cette porte énorme s'ouvrait de droite à gauche vers l'intérieur de la petite tourelle. En ouvrant cette porte on se trouvait en face d'une autre, qui était entièrement en fer: celle-là s'ouvrait aussi de droite à gauche, mais dans l'intérieur de l'antichambre qui précédait la chambre de mon père et formait une des quatre cloisons qui divisaient le second étage de la tour en quatre parties. Les planches qui composaient cette antichambre étaient recouvertes d'un papier gris et noir. Ce papier peint en forme de pierres carrées, représentait une voûte de prison. En entrant dans cette pièce, on voyait en face sur le côté gauche une porte à deux battans dont la partie supérieure était vitrée; et près de cette porte était affiché un papier carré oblong et blanc sur lequel étaient écrits les Droits de l'homme en grands caractères noirs. Tout cela était encadré, et le cadre était entouré d'autres papiers aux trois couleurs. La porte vitrée donnait dans la salle à manger: en entrant dans l'antichambre on avait deux objets en face; c'est pourquoi j'ai dit que la porte vitrée était en face, au côté gauche, car vis-à-vis, au côté droit, on y voyait une porte d'entrée dans la chambre de mon père. Cette porte était ouverte pendant le jour, pour que les municipaux pussent toujours avoir les yeux sur mon père. Très-souvent des gens fort grossiers ne quittaient même pas cette chambre pendant la durée de leur service. La nuit seulement, cette porte était fermée, et les municipaux mettaient leur lit en travers, afin que nous ne pussions entrer dans leur pièce, car il y en avait qui avaient peur de nous. La chambre de mon père avait encore deux autres issues; l'une qui donnait dans la salle à manger et l'autre dans la chambre de Cléry.

« Depuis mon retour dans ma patrie, Mr. Leter qui demeure

à Paris m'a remis le journal de Cléry, dans lequel j'ai trouvé la description de l'intérieur des appartemens habités à cette époque par moi, mon père et lui. *Cette description ne peut pas venir de Cléry lui-même, parce qu'elle est tout-à-fait inexacte.* Cet ouvrage est la propriété des libraires Patris et Chaumerot jeune : *il a été imprimé le* 5 *Août* 1814 et renferme de grossières erreurs que je ne veux pas songer à réfuter. Il est seulement nécessaire de dire que, lorsque l'issue qui de la chambre de mon père communiquait à celle de Cléry eut été fermée la nuit par la malice de quelques municipaux, il était impossible à ce fidèle serviteur d'entrer chez nous autrement que par la porte vitrée. C'était le seul moyen de ne pas réveiller les commissaires qui couchaient en travers de la porte d'entrée de la chambre de mon père.

« J'ai dit que le premier étage était voûté ; le second l'était aussi quoiqu'on ne vît pas la voûte, attendu que les quatre pièces avaient un plafond de toile grise ; aussi, rien de la voûte n'était-il visible que le pilier placé en sortant de la chambre de mon père et seulement dans la salle à manger : on ne l'apercevait pas dans la pièce occupée par les municipaux. Pour confirmer cette vérité je m'en rapporte au témoignage de Madame la Duchesse d'Angoulême. La chambre de Cléry avait également une porte de communication dans la salle à manger : en entrant par cette porte, on voyait en face, au côté gauche, une autre porte qui donnait dans une tourelle où était la garde-robe. Entre la porte d'entrée de la chambre de Cléry et de la salle à manger, il y avait un petit recoin ; j'appellerai l'attention de mes lecteurs sur cette circonstance dans le cours de mon histoire.

« La fenêtre de la chambre de mon père donnait sur la cour du palais, et la fenêtre de celle de Cléry sur le fond du jardin ; il y en avait une autre sur la rue de la Corderie. La chambre de Cléry était la seule au second étage qui eût

deux fenêtres: la dernière fut fermée par suite d'une trahison dont ma soeur aura gardé la mémoire.

«Il existe peut-être encore quelques individus de cette malheureuse époque, qui ont exactement connu non seulement la division de la tour, mais aussi le contenu de la chambre de mon père. J'en appelle donc ici à leurs souvenirs comme une sanction de l'exactitude des miens.

«Le lit de mon père était placé, en entrant par l'antichambre en face du côté gauche et adossé vers la cloison de la chambre du fidèle Cléry, ou, en entrant de la salle à manger, au côté gauche; de sorte que mon père lorsqu'il était couché avait les pieds vers la porte qui donnait dans la chambre de Cléry, et la tête, en face du pilier qui, comme je l'ai dit, était visible dans la salle à manger, derrière la porte qui donnait de ce côté dans la chambre de mon père. Vis-à-vis du lit, entre la cloison de l'antichambre et la fenêtre il y avait une cheminée enfoncée dans la muraille. Tout le monde peut savoir que cette cheminée existait: mais où était-elle fixée? C'est une autre question. Dans l'antichambre des municipaux un grand poële chauffait le second étage de la Tour, soit par le plafond, soit par la porte ouverte. Quelle était la forme de ce poële et où était-il posé? Ce sont là des questions dont je réserve les réponses pour les opposer à l'imposteur que des intrigans ont le projet de me présenter pour adversaire devant les tribunaux.

«Dans cette prison dont je viens de donner la description, j'ai été enfermé avec mon père et le noble Cléry jusqu'au jour où séparé de mon père, je fus remis entre les mains de ma malheureuse mère: mais j'ignore la date de cette époque.»

Ce fut le 29 Septembre, à dix heures de matin. Cinq ou six municipaux entrèrent dans la chambre de la Reine, où était la famille Royale. L'un d'eux, nommé Charbonnier, fit lecture au Roi d'un arrêté du conseil de la commune qu

ordonnait — «d'enlever papier, encre, plumes, crayons, et même les papiers écrits, tant sur la personne des détenus, que dans leurs chambres, ainsi qu'au valet-de-chambre et autres personnes du service de la tour. —» «Le Roi et sa famille, sans faire la moindre observation, se fouillèrent, donnèrent leurs papiers, crayons, nécessaires de poche, etc. Les commissaires visitèrent ensuite les chambres, les armoires, et emportèrent les objets désignés par l'arrêté. Après le souper, comme le Roi quittait la chambre de la Reine pour remonter dans la sienne, un municipal lui dit d'attendre, le conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Un quart d'heure après, les six municipaux qui, le matin, avaient enlevé les papiers, entrèrent et firent lecture au Roi d'un second arrêté de la commune, qui ordonnait sa translation dans la grande tour. Quoique instruit de cet événement, le Roi en fut de nouveau très-vivement affecté; sa famille désolée cherchait à lire dans les yeux des commissaires, jusqu'où devaient s'étendre leurs projets. Ce fut en la laissant dans les plus vives alarmes que le Roi reçut ses adieux; et cette séparation qui annonçait déjà tant d'autres malheurs fut un des momens les plus cruels que Leurs Majestés eussent encore passés au Temple (Cléry).

L'impression douloureuse qu'en ressentit le Dauphin, alla même jusqu'à troubler son sommeil par une effroyable vision qui ne fut que trop littéralement prophétique. La voici, telle que le Prince la donne au cours de son récit.

«Je me trouvais sur une grande place, où l'on avait élevé un large échafaudage sur deux forts piliers carrés, qui me semblaient être de bois de chêne: une immense multitude de peuple et de soldats de tout genre l'environnait: mon père vêtu seulement d'une chemise, d'une culotte noire, avec des bas blancs et des souliers, se tenait debout au milieu, dans l'attitude de quelqu'un qui parle au public. Tout-à-

coup, et au même instant, une petite bête, en forme de lièvre, mais recouverte de longs poils rougeâtres qui descendaient jusqu'à terre, sortit comme un éclair du milieu des pieds du peuple, et, s'élançant vers un des piliers avec la rapidité d'un boulet de canon, elle le brisa en mille morceaux. L'échafaudage s'écroula, je n'aperçus plus alors que le corps de mon père nageant dans son sang. Saisi d'épouvante, je poussai des cris déchirans. Ma tendre mère, dont la sollicitude veillait continuellement sur moi, se précipita pour me tranquilliser; je lui racontai cet horrible rêve, et elle me défendit d'en parler à qui que ce fût. Toutefois, je remarquai que depuis cette communication ses malheurs s'étaient accrus, et que ses peines étaient devenues plus accablantes qu'auparavant. Très-souvent prosternée aux pieds de mon lit, quand tout le monde la croyait endormie, elle adressait ses prières à Dieu, la plupart du temps en allemand; et toujours les derniers accens de sa voix étaient étouffés par ses sanglots. Je l'ai surprise même bien des fois, se jetant à genoux sur son lit, et répétant avec angoisse: « O mon Dieu! sauve-le à cause de ta miséricorde divine! » Rien ne m'échappait des mouvemens et des paroles de cette mère de douleurs; car nos deux lits se touchaient. La sagesse du Tout-Puissant en avait décidé autrement. Moi, et ma soeur qui me méconnaît, nous devions seuls survivre à la monarchie de France brisée par la hache des assassins. Les Français ont détruit le bon arbre, espérant cueillir des figues sur des chardons; combien n'ont-ils pas été cruellement abusés! En vain ils ont cherché les sources du bonheur public dans le sein des factions; ils se sont convaincus, par les désastres communs, que l'ivraie ne peut pas produire de bon grain, et que toute maison dont Dieu n'est pas l'architecte, tout établissement quelconque qui n'est pas fondé sur la justice et la vérité, tôt ou tard tombe en ruine; ils moissonneront selon ce qu'ils ont semé.

«Je reviens à la tour du Temple. Quand on nous eût ravi mon père, j'habitai avec ma mère, ma tante et ma soeur, le troisième étage de la tour, qui était presque divisé comme le second, excepté que la chambre de ma mère n'avait d'autre porte de communication avec la chambre de ma tante, que par la chambre qu'occupaient Tison et sa femme.»

Ce n'était pas pour le service seulement qu'on avait placé dans la tour ces deux individus: un rôle plus important leur avait été confié; c'était d'observer tout ce qui aurait pu échapper à la surveillance des municipaux, et de dénoncer les municipaux eux-mêmes. Des crimes à commettre entraient aussi sans doute dans le plan de ceux qui les avaient choisis; car la femme Tison qui paraissait alors d'un caractère assez doux, mais qui tremblait devant son mari, s'est fait ensuite connaître par une infâme dénonciation contre la Reine, à la suite de laquelle elle est tombée dans des accès de folie; Tison, ancien commis aux barrières, était un veillard d'un caractère dur et méchant, incapable d'aucun mouvement de pitié, et étranger à tout sentiment d'humanité. A côté de ce qu'il y avait de plus vertueux sur la terre, les conspirateurs avaient voulu placer ce qu'ils avaient trouvé de plus vil (Cléry).

Aussi dans ces temps d'anarchie et d'impiété, tous les employés de l'intérieur du Temple se disputaient à l'envi le mérite d'être cruels.

«La chambre de ma tante et celle de ma mère étaient séparées par une cloison en planches. En entrant dans la chambre de ma mère, son lit était placé au côté gauche adossé à cette cloison; le lit de ma tante, en entrant dans la chambre, était au côté droit, de sorte qu'il n'y avait d'autre intervalle entre les deux lits, que l'épaisseur de cette cloison; le mien fut mis au pied du lit de ma bonne et tendre mère, qui se réveillait au moindre mouvement que je faisais pendant la nuit, en me demandant si je n'étais

pas malade. Le lit de ma soeur, dans la chambre de ma tante, était placé de la même manière, près de la fenêtre dans le coin à droite. Un petit cabinet, comme celui de mon père, pris dans la tourelle, était tout ce qui composait notre demeure. Dans la chambre de ma mère il y avait un fauteuil, dont l'étoffe était verte, et le bois peint en blanc. Je fais mention de ce fauteuil, parce que mon père s'en servait très-souvent pour faire un sommeil de quelques instans après son dîner. Je suis resté dans cette prison, jusqu'au moment où je fus livré entre les mains de Simon et de sa femme, époque où je fus beaucoup plus malheureux encore, car déjà Tison et sa femme avaient commencé à me traiter moins brutalement.»

Simon, cordonnier et officier municipal, était un des six commissaires chargés d'inspecter les travaux et les dépenses du Temple: mais il était le seul qui, sous le prétexte de bien remplir sa place, ne quittait point la tour. Cet homme affectait dans toutes ses manières, la plus basse insolence, et une barbarie calculée (Cléry).

«Mon but n'est point de révéler ce que la tyrannie m'a fait éprouver dans cette indicible situation de ma pénible enfance. A l'exemple de ma famille mes espérances reposaient en Dieu. Dans ce séjour de larmes, mon incomparable mère m'avait fait apprendre deux petites prières par lesquelles j'intercédais la Bonté Infinie, pour nous, pour nos amis et pour la France. Je priais, sans avoir trop l'intelligence de ce que c'était que prier. Je n'étais jamais le dernier à genoux, quand je voyais ma mère, ma tante et ma soeur se prosterner. Avec elles, je vivais comme si j'eusse été dans la compagnie des anges. Mais cette consolation fut de courte durée; mes bourreaux vinrent, une nuit, m'arracher de leurs bras, pour me transporter dans un donjon séparé. Sans vouloir exciter la compassion de mes lecteurs ni de ceux qui jugeront mon histoire, je ne tairai pourtant pas

que ma cruelle séparation d'avec ma tendre mère, ma tante et ma soeur, me fit verser un torrent de larmes que pouvait comprimer la dureté seule de mes geôliers. Sans secours désormais, sans espérance, sans amis auprès de moi, je fus privé des dernières douceurs qu'il me fut donner de goûter durant ma longue captivité, jusqu'au jour tant désiré de ma délivrance. Combien je ressentis durement l'horreur de ma nouvelle situation, soumis ainsi que je l'étais, à la surveillance brutale d'êtres dénaturés, qui n'avaient de l'homme que l'apparence !

« Je fus enfermé seul, dans la chambre autrefois occupée par Cléry, *au second étage.* Comme je l'ai dit, cette chambre était alors tout-à-fait transformée en prison. La porte qui communiquait à la salle à manger avait disparu et on l'avait remplacée, par une espèce de poële, qu'on allumait par le petit recoin dont j'ai fait mention. Les fenêtres étaient tellement closes, que je ne voyais pas clair. On avait fermé la porte de la tourelle qui s'ouvrait sur l'appartement de Cléry et dans laquelle se trouvait la garde-robe, ainsi on avait mis dans ma chambre une chaise percée, dont l'odeur m'incommodait singulièrement de plus en plus.

« On a dit qu'on *avait fait au travers de la seule porte qui fût disponible, un tour pour y déposer mes alimens; cette assertion est inexacte;* il existait à la vérité un guichet, mais on ne l'ouvrait que lorsqu'on m'appelait pour s'assurer que j'étais encore là: la porte dans laquelle était ce guichet, servait autrefois d'entrée à la chambre de mon père, et c'est par là qu'entraient mes geôliers pour m'apporter journellement deux fois ma nourriture. Depuis cette translation, ce n'étaient plus des voix humaines que j'entendais, c'étaient des hurlemens de bêtes farouches, qui me criaient presque à chaque instant: « Capet, louveteau, race de vipère, viens que je te voie. » Pendant la nuit même, et à peine étais-je endormi, un nouveau cerbère ouvrait le guichet et

me forçait de paraître devant lui. Fatigué de ces tourmens, je résolus de me faire tuer plutôt que de répondre.

«Le contenu de ma prison était moi, mon lit, une chaise, une table de bois carrée et oblongue, au-dessous, une cruche d'eau, et un bois de lit seulement, qui avait servi à Cléry. Dans ce déplorable état, personne ne songeait à me fournir du linge ni d'autres vêtemens, et bientôt, rongé par la vermine et par l'infection de ma prison, je tombai réellement malade. Mes geôliers et deux municipaux entrèrent avec d'autres personnes que je ne connais pas et que j'ai pensé être des médecins, car ils m'interrogèrent, me prièrent de leur parler et de leur dire ce que je désirais. Je ne leur fis point de réponse. A partir de ce moment, *beaucoup de motifs me déterminèrent* à garder un silence absolu. Tout enfant que j'étais, j'avais le sentiment de mes souffrances, plus fort peut-être que n'auraient pu l'avoir des personnes beaucoup plus âgées que moi. Aussi ma langue était comme paralysée, lorsque je voyais quelqu'un des êtres préposés à ma garde. On m'envoya enfin un *garde-malade* qui, en se présentant chez moi, accompagné de plusieurs municipaux, me questionna beaucoup. Je le traitais comme les autres et ne lui répondis pas. Mais bientôt celui-là me fit nettoyer par une femme qui m'est inconnue; ce qui me procura de grands soulagemens; on me donna du linge et un habit grisâtre; mon lit fut arrangé et fourni de linge blanc; ma chambre fut purifiée, et les punaises qui me tourmentaient considérablement furent détruites; enfin pour me donner de la lumière on enleva un abat-jour qui l'obstruait.»

Le Prince dans l'abrégé de ses infortunes, n'a point voulu retracer le tableau des mauvais traitemens qu'il a endurés pendant sa captivité du Temple; les détails en sont donnés par tous les historiens. Je n'en parlerai point non plus, mais je dois mentionner deux circonstances dont il m'a plusieurs fois entretenu, et qui ont laissé, sur le corps du Royal pri-

sonnier, deux signes caractéristiques de son identité. Simon, un jour dans un accès de fureur poussa si violemment S. A. R. qu'en tombant sur l'angle d'une chaise, elle se blessa grièvement au-dessous du menton. On voyait très-distinctement la cicatrice qui témoignait de cet acte de violence. Une autre existait encore, à quelque distance des yeux, provenant d'un coup de serviette dont ce misérable avait fouetté le Prince au visage.

Pendant tout le temps que dura le règne de la terreur, le sort de l'enfant Royal n'éprouva aucun adoucissement; mais quand le 9 Thermidor, en amenant la chute de la Montagne, eut laissé entrevoir pour la France des jours moins mauvais, l'humanité entra dans la tour du Temple. *Simon lui-même* avait été guillotiné le 27 Juin 1794. La position des prisonniers obtint une grande amélioration dès ce moment, et, comme on le voit, on s'occupa un peu plus de la santé, de la propreté et du bien-être de l'existence captive du fils de Louis XVI. *Les nouveaux employés* de la prison, purent sans exciter le sombre ressentiment de leurs maîtres, donner un libre cours à leur sensibilité en faveur des opprimés. Ce fut à cette époque que des amis hardis et généreux s'employèrent activement, pour préparer et effectuer l'évasion de leur Roi Louis XVII. Mais avant d'en raconter les détails, je dois prouver historiquement que les circonstances du changement de politique en facilitèrent efficacement les moyens. Retournons un moment vers ces temps de la Convention, et pénétrons-nous bien de son esprit: elle se composait de deux partis bien tranchés. On voyait en première ligne, comme dominateurs, sous les ordres de Robespierre, les Montagnards ou Jacobins, auteurs des massacres de Septembre 1792, assassins de Louis XVI, de Marie-Antoinette, et de Madame Elisabeth; venaient ensuite les Girondins constitutionnels monarchiques, qui, nonobstant l'établissement de la république, auraient sauvé

les jours de la famille Royale, si plus énergiques, la plupart d'entre eux n'avaient pas voté sous l'impression de terreur que leur inspirait la Montagne, par ses motions et ses exécutions sanguinaires. L'infortuné monarque, on peut le dire, fut sacrifié contre le voeu de la majorité de l'assemblée, parce que peu de personnes ont le courage de leurs opinions dans les débats publics, en présence d'un danger personnel possible. La majorité absolue pour la peine à prononcer, était de 361 voix; Louis XVI fut condamné à la peine de mort par 361 voix qui la votèrent sans condition. Ce fut probablement par suite de cette dernière considération, que le jugement de la Reine et de la Princesse Elisabeth ne furent point soumis à la Convention, mais aux juges révolutionnaires dont les arrêts de mort étaient dictés par Robespierre qui voulait leur supplice. Ces monstrueux assassinats, protégés par les baïonnettes du parti dominant, les forfaits qui les avaient précédés, les sanglantes fureurs qui suivirent, inspirèrent à la France, non moins qu'au parti modéré du gouvernement révolutionnaire, si je puis me servir de cette expression, un sentiment indéfinissable d'horreur. Le farouche Robespierre, *au but mystérieux alors*, avait suivi sans entraves son plan de destruction, mais ces scènes d'atrocités finirent avec lui pour ne plus se renouveler, dans les mêmes principes. Dorénavant la terreur avait disparu avec le guide des terroristes; revenus de leur épouvante, et pouvant sans péril se montrer *eux-mêmes*, les Girondins reprirent de l'assurance, et s'efforcèrent de rappeler la confiance publique, en substituant au système de mort un système de conservation. Jusque-là, pour des raisons que j'ai indiquées, et sur lesquelles il serait superflu d'insister, puisque le fait existe, on n'avait pas eu soif du sang du Dauphin. La mort de Louis XVII n'avait point encore été le complément obligé de celle de Louis XVI, son existence étant nécessaire aux hommes qui remuaient la

Montagne ; des flancs de cette Montagne écrasée ne surgirait point un cri gouvernemental d'extermination, contre les derniers restes du sang Royal ; les nouveaux triomphateurs durent nécessairement marcher en sens inverse de leurs prédécesseurs ; et c'est précisement ce qui arriva. Quand sonna le glas funèbre des Jacobins, les Girondins se reveillèrent comme d'un songe et pouvaient à peine comprendre que l'orphelin Royal fût toujours existant. Ils le prirent en quelque sorte sous leur protection, pour se réconcilier avec eux-mêmes, et offrir leur retour à des sentimens plus humains, en forme d'expiation aux mânes de ses Royaux parens. Plusieurs membres de l'assemblée même revinrent secrètement à des idées monarchiques plus compatibles avec celles d'une restauration quelconque, dont ils sentaient le besoin, et dont l'institution du Directoire aida à préparer les voies. Cette vérité n'est pas contestable pour quiconque a la vraie intelligence de l'histoire, et je dois en donner la clef, pour prédisposer le lecteur à la foi dans les événemens qui vont suivre.

Le gouvernement thermidorien, guidé par des idées de pacification, songea à mettre un terme à la guerre de la Vendée. On entra en négociation avec le général Charette. Charette l'un des hommes les plus marquans qui s'employaient à la délivrance du Dauphin, fit un acte de haute politique en écoutant les offres de paix qu'on lui proposa et en les sanctionnant par un traité. La Vendée étant soumise, et les Royalistes qui se battaient pour la légitimité ayant mis bas les armes, Louis XVII devenait nécessairement un être inoffensif aux yeux de la Convention, et la sécurité qui résulterait pour les hommes du pouvoir, de ce nouvel état de choses, fournirait de grandes chances de succès aux amis dévoués de l'orphelin. Le traité de pacification fut signé par les commissaires de la Convention et le général Charette, le 15 Février 1795. Ce ne fut point, de la part du héros

Vendéen, une abnégation de ses principes, c'était une tactique commandée par son dévouement lui-même à son Roi légitime, une concession momentanée faite aux ennemis du trône qu'il avait si vaillamment défendu, et dont il ne pouvait espérer le rétablissement, tant que le monarque eût gémi dans ses fers ; il importait avant tout de l'arracher des mains de ses oppresseurs, et le moment était plus opportun que jamais. Par décret du 8 Décembre 1794, soixante-treize députés mis hors la loi antérieurement avaient été rappelés, et peu de temps après rentrèrent à la Convention. On lit dans Touchard Lafosse :

«Les soixante-treize rappelés dans le sein de la Convention nationale, ont ressaisi le sceptre de la domination ; mais ce n'est plus sous les bannières de la Gironde qu'ils combattent.... Sous quelles couleurs est-ce donc ? Je ne sais, mais ils ont appelé Pichegru — Pichegru qui correspond avec le prétendant, avec le Prince de Condé, depuis plusieurs mois.... Ce *traître* commande à Paris, il a fait déclarer Paris en état de siège. Ah ! Boissy-d'Anglas ; Ah ! Lanjuinais.... où conduisez-vous donc la révolution ?

«Il est de fait que le concours de Pichegru à l'intérieur et de Barthélemy dans la diplomatie, ne donnait pas une haute idée du républicanisme qui gouvernait avant et après le 12 Germinal. *C'est beaucoup de ne pas avancer que le parti dirigeant visait dès-lors à une restauration monarchique*, mais j'attendrai pour émettre cette opinion que les événemens en aient révélé plus nettement la probabilité.... Il sera facile de reconnaître plus tard, que *Barthélemy* négociait à Bâle dans l'intérêt *d'une monarchie qui* jetait *au sein de la Convention même les bases de sa restauration*.

«La réaction marchait à Paris sur les confins de la contre-révolution ; un désarmement de tous les républicains proclamés anarchistes avait été opéré le 9 Avril ; le 10, la

Convention s'était empressée de rapporter les décrets des 27 mars 1793 et 13 Mars 1794, prononçant la mise hors la loi des ennemis de la révolution, et la punition de leurs complices. Les ennemis de la révolution en conclurent sans doute qu'ils pouvaient l'attaquer ouvertement; c'est ce qu'ils feront au 13 Vendémiaire et au 18 Fructidor.

«Cette arrière-pensée monarchique, certes! devait en 1795 flétrir les hommes de la révolution; quelque recommandables qu'ils fussent d'ailleurs; car alors la foi jurée des représentans du peuple appartenait à la république; elle ne pouvait *sans trahison infâme*, dévier vers les Princes armés contre la patrie.»

Je n'ai sans doute pas besoin de dire, qu'en transcrivant des passages historiques, mon but unique est de confirmer la réalité d'un fait qui me semble avéré, par le nom d'un auteur connu, prévoyant bien que des assertions isolées de ma part pourraient paraître suspectes à une certaine classe de lecteurs; et que je suis loin d'adopter les couleurs dont les historiens revêtent leur récit. Le fait qu'il m'importe d'établir, étant incontestable, suffit aux conséquences qui en découlent, dans l'intérêt de la vérité que je défends; car il est tout-à-fait indépendant des opinions politiques de l'écrivain. En voyant qualifier de *trahison infâme* la conduite de ceux qui, en 1795, revinrent à des idées constitutionnelles monarchiques, soit de bonne foi, soit par des motifs intéressés, on ne peut que hausser les épaules de pitié; puisque ces représentans du peuple qu'on dit parjures quand ils abandonnent la république, avaient commencé par se couvrir d'un opprobre ineffaçable, en assassinant le monarque qu'ils avaient solennellement reconnu, et en faisant dévier vers cette république leur foi jurée qui appartenait au trône constitutionnel établi par eux. Mais laissons-là ces étranges aberrations de l'esprit de parti; je reviens à mon sujet.

Une clause secrète insérée dans le traité passé avec le

général Charette, prouvera, mieux que tous les commentaires possibles, les dispositions de bienveillance qui animaient en faveur de l'orphelin Royal des conventionnels convertis. La lettre suivante, écrite par Charette au Comte de Provence, va nous éclairer complètement.

« Monseigneur,

« Je viens apporter ma tête aux pieds de Votre Altesse Royale, » si elle me juge coupable en vertu de l'acte que j'ai signé. » Je traite avec la Convention, dite nationale. Je la reconnais, » je me sépare de votre cause sacrée, de celle de mon Roi, » pour laquelle j'ai combattu et versé mon sang; j'entraîne » dans ma défection mes officiers, mes soldats, et je souffre » que le drapeau tricolore se déploie paisiblement en des » lieux où jusqu'ici il n'a pu flotter qu'à la suite des plus » funestes défaites.

« Voilà mon crime, Monseigneur, je ne le nie ni ne » l'atténue.

« Maintenant voici mon excuse. Mon Roi et le vôtre est » prisonnier des bourreaux de son père, qui peuvent devenir » les siens; sa vie sacrée est perpétuellement menacée, tout » est donc permis, tout est donc légitime pour le rendre à » la liberté. Eh bien! cette liberté, je l'ai obtenue. Une » convention secrète entre les commissaires du pouvoir exécutif » et moi, convention dont je mettrai l'original sous vos yeux, » décide du sort de Sa Majesté. On remettra la personne du » Roi aux commissaires que j'enverrai à Paris; on consent » à ce qu'il revienne parmi nous, et une fois en notre pouvoir, » je présume qu'un soulèvement unanime le servira beaucoup » mieux que des efforts tentés pendant sa captivité. Avec lui » nous serons invincibles, et maintenant nous ne sommes rien » sans un Prince de la maison de Bourbon.

« Il est, ce me semble, inutile de discuter sur le mérite » apparent du traité que je viens de signer, de s'inquiéter

»s'il compromet ou non la monarchie, si je suis, moi qui »le dicte, à blâmer ou à louer; il faut ne voir que le motif »qui le détermine. C'est à lui que j'immole ma réputation, »mon influence, peut-être mon honneur à venir, et assu-»rément mon repos; mais c'est pour le Roi que je me souille »de cette tache; Dieu et lui m'en laveront plus tard.

«On me donne toutes les assurances possibles de la fidélité »qu'on mettra à remplir la grande condition..... Si on y »manquait, j'aurais ma vie à vous donner en expiation de »ma crédulité.

«Un profond mystère, impénétrable aux agens de l'Au-»triche, de l'Angleterre et aux partisans de la branche d'Or-»léans, doit couvrir ce que je dépose en pleine confiance »dans le sein de Votre Altesse Royale. Vous devez me com-»prendre; il est des traîtres partout, il y en a même dans »l'intimité de votre auguste frère.

«J'ai cru dans la circonstance devoir agir d'après moi »seul, afin que si l'affaire tourne mal, on n'en accuse pas »le régent de France, mais uniquement son très-dévoué et »respectueux serviteur, etc.»

La Jaunais, ce 20 Février 1795.

On conçoit bien que le Comte de Provence, informé d'un projet dont l'exécution nuirait aux siens, ne dut pas se faire faute d'intrigues pour en empêcher la réalisation. Voyons-le lui-même se dessiner à nos yeux, par la subtilité de ses écrits. Tous ces préliminaires sont d'une haute importance, avant que je raconte l'évasion; car ils laissent pressentir que l'évènement qui devait mettre un terme aux infortunes du Roi prisonnier, ne fit que créer pour lui une nouvelle carrière d'angoisses, dont son oncle et premier sujet fut le criminel auteur. Louis XVIII s'explique ainsi:

«Les événemens de la Vendée qui suivirent, appartiennent *à mon règne;* je m'en occuperai, lorsque j'aurai achevé de

décrire celui du malheureux Roi, mon neveu, *victime que la révolution eut hâte de dévorer.*

« En Mars 1794, *j'envoyai sur les lieux* une personne intelligente, à laquelle je pouvais donner toute ma confiance; je regrette que les circonstances m'empêchent de la nommer. Elle vit aujourdhui, et la sincérité de ses rapports, dont on n'a jamais soupçonné la source, a déplu à trop de personnes pour que je l'expose à l'animadversion de ceux qui verraient dans ses actions de l'espionnage et non du devoir. Cette personne, par sa position, ses alliances et son rang, *pouvait pénétrer partout,* aussi apprit-elle des choses qui me surprirent et que je tairai comme je tais son nom. *Ceux qui étaient d'intelligence avec les conventionnels* répandaient des nouvelles alarmantes, divulguaient aux généraux républicains les projets des royalistes. Peu furent découverts; *le plus grand coupable* d'entre eux, non seulement n'eut aucune punition, *mais on l'a depuis récompensé. J'ai moi-même augmenté sa fortune*, *bien qu'en connaissant ses oeuvres*, *contraint en cette circonstance comme en tant d'autres de vaincre ma répugnance par des raisons d'état.*

« Ce fut avec peine que j'appris la pacification de la Vendée; j'aurais souhaité que la guerre continuât sur ce point, car c'était, par le fait, la seule armée où mon titre ne fut pas contesté. Il m'arrivait de toutes parts des dénonciations contre Charette au sujet de cette paix qu'il signait intempestivement. Delaunay et Stofflet ne l'épargnaient pas; c'était à les entendre un homme vendu à la Convention. Je savais le contraire, et j'en fus d'autant plus persuadé que je vis ceux mêmes qui l'accusaient avec le plus d'acharnement, signer aussi de leur côté le traité de paix. Le Comte d'Artois fulmina contre Charette, puis contre Stofflet, Sapinaud et enfin contre toute la Vendée. Il ne parlait de rien moins que de faire fusiller les signataires de la capitulation.

« Je savais par Charette qu'un article secret de son traité

avec les commissaires de la Convention nationale, assurait à Louis XVII sa liberté; mais j'ajouterai que j'ignorais jusqu'à quel point je devais ajouter foi à ce fait. Il me paraissait probable que Charette, quelque peu honteux de sa démarche, s'efforçait de s'en justifier, en me la représentant comme un sacrifice momentané fait aux intérêts de la cause Royale.

«En conséquence, dès que je sus cette nouvelle, j'écrivis à Paris, aux agens de diverses classes que j'y entretenais, pour m'informer de ce qu'eux-mêmes pouvaient en savoir. Tous, à l'exception d'un seul, membre de la Convention nationale, ne comprirent pas ce que je leur disais. Je ne m'étais pas, il est vrai, expliqué très-clairement par prudence. Quant au membre de la Convention, il me répondit en ces termes:

«Charette ne vous a pas trompé, mais lui le sera. Il est »vrai qu'il a été convenu que le jeune Prince serait mis »hors du Temple. Ruelle et Richard n'ont fait, en s'y enga»geant, qu'exécuter les instructions du comité de salut public. »Sont-ils de moitié dans ce mystère d'iniquité, ou abusés »eux-mêmes? Je l'ignore; on ne peut pénétrer trop avant »dans la conscience d'un homme. Au reste, cette partie de »la négociation est tenue ici dans un profond silence; on »a paru surpris que je fusse si bien informé.

«Déjà on a tenu divers conseils; on s'est réuni en plusieurs »endroits, afin de décider ce qu'il convenait de faire, si on »nierait, *si on couperait court à l'intrigue*..... Tout est »à craindre..... J'ai quelque raison de croire que ce qui se »machine vous mène à la couronne de France, si on peut »donner ce nom à celle qu'on porte en exil.»

«Il y avait parmi les meneurs de la Convention quelques hommes qui, par des motifs particuliers, voulaient que les deux enfans de Louis XVI fussent rendus à leur famille. Je ne cite que les Jacobins à demi-convertis; c'étaient Tallien, Fréron et *Barras*, formant alors une sorte de triumvirat,

qui prétendait diriger les affaires. *Fouché* et *Cambacérès* marchaient aussi avec eux. Ces deux derniers venaient tout récemment de se rapprocher l'un de l'autre, bien qu'ils affectassent en apparence de se traiter avec froideur. Réunis aux trois premiers, ils entraînaient après eux Courtois, Clauzel, Hermann et nombre d'autres, qui, lassés des excès révolutionnaires, et épouvantés de la part qu'ils y avaient prise, désiraient vivement trouver l'occasion de rendre un service signalé à la monarchie, afin qu'elle leur pardonnât si elle était victorieuse.

« Cette masse de gens influençaient en partie les résolutions des comités exécutifs. Barras, dont la politique n'a jamais été bien connue que de moi, Barras, beaucoup moins coupable qu'on ne le pense, ne s'était point détaché entièrement de son ordre, et des principes qu'il avait reçus dans son enfance. Le souvenir du meurtre de Louis XVI le poursuivait sans relâche ; et dans une lettre qu'il m'écrivait pendant notre longue correspondance, il disait :

« Je ne sais comment on peut dormir ou manger tranquille lorsqu'on a tué son Roi. Des songes affreux troublent mon sommeil, et quand je me mets à table, je suis comme Théodoric, qui voyait dans tous les plats la tête de ce Boëce qu'il avait fait mourir injustement. »

« *Barras* après son crime, n'a pas cessé d'être royaliste ; il était donc celui qui, avec Tallien, aurait contribué le plus volontiers pour sauver le jeune monarque. Ce furent eux qui donnèrent l'idée de faire cette proposition à Charette, pensant que la chose une fois mise en négociation, pourrait s'effectuer peut-être.

« Sur ces entrefaites Charette, de concert avec le conseil supérieur de la Vendée, envoya deux commissaires à Paris pour suivre ostensiblement l'effectuation des engagemens pris avec la Vendée par le traité public, mais leur véritable mission était de presser l'exécution de la chose relative *à la liberté du jeune Roi*. Ces commissaires arrivèrent à

Paris, munis de lettres de créance qui les autorisaient à y suivre *toutes les affaires de la Vendée*, ils en avaient de particulières de Ruelle et de Richard pour Barras, Tallien et Fréron, avec lesquels ils s'abouchèrent dès leur arrivée. Persuadés qu'on ne ferait aucune difficulté pour leur remettre le jeune Roi, ils s'adressèrent d'abord à Tallien, qui leur déclara que la chose était moins aisée à faire qu'ils se l'imaginaient.

« Non, leur dit-il, qu'on veuille manquer de parole, mais parce que toutes les volontés ne sont pas encore réunies pour procéder à l'exécution de l'article secret. Les deux Vendéens, confondus de cette réponse dilatoire, répliquèrent que les commissaires de la Convention avaient tenu sur les lieux un autre langage et juré solennellement de remettre dans un court délai le fils et la fille de Louis XVI aux Vendéens; que ce point avait seul déterminé la pacification de la Vendée, et qu'il fallait tenir à une parole donnée en termes aussi précis, ou tout rompre.

« Tallien répéta qu'il fallait, pour remplir la clause du traité, obtenir l'assentiment général dans les comités, assentiment dont on allait s'occuper.

« Les deux députés, ayant pris congé de Tallien, se décidèrent à lui écrire une note énergique qui contenait ce qu'on connaît déjà. Ils la terminaient en certifiant qu'un refus mettrait le feu aux quatre coins de la Vendée, et que le dernier royaliste mourrait plutôt que de pardonner une telle trahison. Ils demandaient en outre une déclaration formelle et prompte sur les intentions de la Convention nationale.

« Cette note, peu conforme aux usages diplomatiques, irrita d'abord les Jacobins exagérés des comités. Ils prétendirent qu'il fallait arrêter Mr. de Scépeaux et Mr. de Béjari, et les envoyer au supplice. Barras, qui faisait partie du conseil, demanda si on voulait revenir au 7 Thermidor, que, quant à lui, il jouerait dans ce cas le rôle qu'il avait joué à cette époque.

«Il ne s'agit point, poursuivit-il, de punir les deux envoyés Vendéens de l'audace avec laquelle ils présentent leur demande, mais de savoir si on s'entendra ou non avec la Vendée entière sur le fond de la querelle.»

«Il ramena ainsi la question à sa simple expression ; c'était contraindre à la résoudre ; elle ne le fut pas cependant. Les Jacobins manisfestèrent leur opinion avec tant de véhémence, que les députés mieux intentionnés craignirent de compromettre l'existence du jeune Roi en insistant sur une détermination définitive. Fréron proposa de remettre le comité à quinzaine, sous prétexte qu'ayant le temps de réfléchir, on pourrait peut-être mieux s'entendre.

«Cette proposition fut acceptée, et les députés s'y soumirent forcément ; cependant le terme expiré, voyant que le comité ne se réunissait pas, ils écrivirent à Charette ce qui se passait, et en donnèrent avis aux autres généraux de la Vendée. Ceux-ci s'entendirent pour adresser une lettre collective et menaçante à la Convention, dans laquelle ils réclamaient impérieusement l'exécution pleine et entière du traité de paix tant dans ses articles secrets que publics.

«Cette déclaration, exprimée en termes véhémens et incisifs, produisit beaucoup d'effet. On parut balancer sur la détermination qu'on prendrait ; un nouveau système de conduite fut employé à l'égard du jeune Roi, on le traita avec plus de douceur. Tout cela ne contentait pas Messieurs de Scépeaux et Béjari ; cependant, ils patientaient, d'après l'avis que je leur fis donner par l'intermédiaire de cet excellent *Boissy-d'Anglas*, qui dans cette circonstance se conduisit mieux que ne l'auraient fait les plus fidèles royalistes. Les envoyés Vendéens demandèrent qu'on leur permît du moins de voir le jeune monarque dans la prison du Temple. Cette demande leur fut encore refusée. On prétendit qu'il fallait éviter par une démarche inutile de donner l'éveil au parti de la Montagne, et de lui fournir des prétextes pour

entraver la négociation. Je reçus sur ces entrefaites une lettre de Boissy-d'Anglas ainsi conçue :

« Les députés ne font que de vaines démarches, il y a trop » de machiavélisme dans la Convention pour qu'on vous rende » votre neveu. Les Jacobins ne se tiendront pas tranquilles, » ils complotent ouvertement, ils préparent un second 31 Mai ; » n'importe, je serai à mon poste..... »

« En effet, il s'y montra dignement. La Convention ne s'endormait pas ; déjà elle venait d'envoyer au supplice Fouquier-Tinville, Lebon et Carrier. Elle ordonna l'arrestation de Collot d'Herbois, de Barrère, de Vadier et de Billaud-Varennes. Leur arrêt de déportation s'ensuivit. Ces actes de justice, qui donnaient tant d'espérance pour la mise en liberté du jeune Roi, eurent lieu trop tard. Le coup était porté, une mesure atroce prise par quelques régicides dénués de toute vertu humaine, décida de l'existence de mon neveu. *Il fut empoisonné dans un plat d'épinards ;* Romme l'un des misérables qui périrent peu de temps après, dit à Boissy-d'Anglas :

— « Encore quelques jours, et la question relative à la sortie du bambin sera résolue ; il sortira en effet du Temple, mais non pas par les pieds !!!..... »

« Le 8 *Juin* suivant, *à deux heures de l'après midi*, Louis XVII, Roi de France et de Navarre, rendit le dernier soupir !!! »

La vérité se fera jour au milieu des nuages qui l'obscurcissent, et nulle personne de bonne foi ne pourra plus la méconnaître. L'histoire, sans s'en douter, prélude aux révélations qui vont venir, et déjà l'on conçoit que les membres puissans de la Convention qui s'entendaient avec Charette, eurent un intérêt immense à sauver les jours du Dauphin, d'un réaction possible, en trompant ceux de leurs collègues qui ne partagaient pas leurs sentimens.

« En 1795 il existait à Paris un comité royaliste ouvertement organisé. La Garde Nationale des sections du centre

était bourrée de partisans des Bourbons bien connus, auxquels les intrigues exercées dans les élections avaient obtenu des grades et conséquemment de l'influence ; enfin, des agens de la royauté, au nombre de 3 ou 4 mille, s'étaient introduits à Paris, sous différents prétextes et par divers expédiens.» (Souvenirs d'un demi-siècle.)

On lit aussi dans les mémoires de Napoléon, recueillis et mis en ordre par le rédacteur des mémoires de Louis XVIII :

« Une paix désirable mettait un terme à la guerre civile, c'était la soumission de la Vendée; elle eut lieu d'un plein consentement réciproque, tout de franchise de la part du gouvernement. Des conditions honorables furent accordées aux rebelles, on traita aveo eux comme on aurait traité avec un état voisin, de pair à pair. Ce fut une faute ; on prétendit qu'il valait mieux moins de vanité satisfaite et plus d'avantage réel. Je ne pensais pas ainsi : je ne connais au pouvoir qu'une manière d'en finir avec des insurgés, c'est de commencer par les faire mettre à genoux, et puis de leur faire grâce. Ce premier point accompli, que les faveurs viennent ensuite, peu importe ; l'honneur national n'en a point souffert. La Convention, ou, pour mieux dire, les commissaires dépassèrent leurs pouvoirs, en promettant aux Vendéens la liberté du fils de Louis XVI. Ce pauvre enfant languissait dans la Tour du Temple ; les Jacobins, pendant leur règne, avaient oublié de le faire mourir, les honnêtes gens qui leur succédèrent en prirent le triste soin.

« Il est certain qu'effrayés de l'engagement contracté envers les rebelles, et dont les députés de ceux-ci réclamaient l'exécution avec une audace menaçante, les comités de la Convention se demandèrent ce qu'il fallait faire ; la réponse fut, qu'il meure. Ainsi finit le malheureux Prince, que les amis de sa famille ont voulu compter au nombre des Rois de France.»

Nous lisons dans les *Mémoires et Souvenirs d'un pair de France:*

« Je n'oublierai pas non plus la mort de l'auguste enfant Roi qu'une politique infernale conduisit par degrés à son dernier jour. Nous fûmes quelques uns qui nous occupâmes de lui. Nous voulions l'arracher à ses fers et nous eûmes l'imprudence de manifester ce dessein ; croyez-moi, nous dit Merlin de Douay, laissez-le sans vous occuper de lui, votre intérêt lui deviendra funeste. D'autre part, *les Vendéens, à qui l'on avait promis, de le rendre réclamaient l'exécution de cette promesse*. Louis XVII mourut pour nous mettre *tous d'accord*. Il courut mille bruits sur ce trépas ; il y eut même des personnes qui soupçonnèrent que le Prince n'avait pas péri. Deux imposteurs prirent successivement son nom, le premier fut Hervagault ; le second venu à une époque plus rapprochée de celle où nous vivons, trouva des partisans nombreux et en a même conservé encore. Il n'y a pas longtemps que j'entendais un brave Marquis me détailler tous les droits de Mathurin Bruneau à la couronne de France, il se montrait convaincu de l'identité de sa personne avec celle du fils de l'infortuné Louis XVI et de Marie-Antoinette. »

Enfin j'emprunte à Mr. Bourbon Leblanc, auteur du *Véritable Duc de Normandie*, ouvrage publié à Paris en 1835, *sous la direction du Prince*, les documens ci-après : les deux derniers sont extraits de la déclaration des chefs et soldats des armées catholiques et royales du 22 Juin 1795.

NOTE confidentielle de plusieurs membres du comité de salut public, au citoyen Guesno, représentant du peuple, en mission à Rennes:

« Il est impossible, cher collègue, que la République puisse se maintenir, si la Vendée n'est pas entièrement réduite sous le joug.

« Nous ne pouvons nous-mêmes croire à notre propre sûreté, que lorsque les brigands, qui infestent l'Ouest depuis deux années, auront été mis dans l'impuissance de nous nuire et de contrarier nos projets, c'est-à-dire lorsqu'ils auront été exterminés.

« C'est déjà un sacrifice trop honteux d'avoir été réduits à traiter de la paix avec des rebelles, ou plutôt avec des scélérats dont la très-grande majorité a mérité l'échafaud.

« Ils n'ont pas mis plus de bonne foi que nous dans le traité, et il ne doit leur inspirer aucune confiance dans les promesses du gouvernement. Les deux partis ont transigé sachant qu'ils se trompaient.

« C'est d'après l'impossibilité où nous sommes d'espérer que nous pourrons abuser plus longtemps les Vendéens, impossibilité également démontrée à tous les membres des trois comités, qu'il faut chercher les moyens de prévenir ces hommes audacieux qui ont autant d'autorité que nous.

« Il ne faut pas s'endormir, parce que le vent n'agite pas encore les grosses branches, car il est près de souffler avec violence; le moment approche où d'après l'art 2 du traité secret, il faut leur présenter un fantôme de monarchie et leur montrer ce bambin pour lequel ils se battent.

« Comme il serait trop dangereux de faire un tel pas qui nous perdrait sans retour, les comités n'ont trouvé qu'nu moyen d'éviter cette difficulté vraiment extrême; le voici:

« . . . . . *Il faut supposer que les chefs insurgés ont voulu rompre le traité, qu'ils ont voulu se faire Princes des départemens qu'ils occupent, que les chefs agissent d'intelligence avec les Anglais, qu'ils veulent leur ouvrir la côte, piller la ville de Nantes et s'embarquer avec le fruit de leurs rapines.* Il faut faire intercepter des courriers porteurs de semblables choses, *crier à la perfidie*, et mettre dans ce premier moment une grande apparence de modération, afin que le peuple voie clairement que la justice et la bonne foi sont de notre côté.

« . . . . . Si tu peux avoir les onze chefs, le troupeau se dispersera.....

« Il faudra profiter de l'étonnement et du découragement que doit produire l'absence des chefs pour désarmer leurs conjurés.

«Il faut, s'il est nécessaire, employer le fer et le feu, mais en rendant des Vendéens *coupables* aux yeux de la nation *de tout* le mal *qu'ils souffriront.*

«.... Prends garde aux menées de Louvet ; il est vendu aux restes orléaniques et la guenon d'ambassadrice (Mme. de Staël) en dispose à plein ; nous le surveillons ..... *Boissy adopte toutes les mesures, il en sent l'urgence.*

«Le mot de *subsistance* sera pour les chefs, celui de troupeaux pour les armées ; emploie le mot tranquillité pour celui d'arrestation.

«..... Adieu, cher collègue, salut et fraternité.

Signé, Tallien, Treillard, Syeyes, Doulcet, Rabaud, Marec, Cambacérès.

«Paris 18 Prairial an 3 (6 Juin 1795)»

«Le 4 Juin (16 Prairial), il fut convenu que Louis XVII et sa soeur seraient conduits le lendemain à St. Cloud ; Doulcet, Tallien, Cambacérès, Treillard, Rabaud, Syeyes, Rewbell, Guillet et Roux en signèrent la promesse. Et cela était la conséquence des négociations antécédentes ; car il avait été stipulé ainsi qu'il suit:

«Les articles secrets, dont l'exécution définitive est fixée au 25 Prairial prochain (13 Juin 1795,) auront leur *plein* et *entier effet.* Le comité de salut public prend les *mesures nécessaires* à cet égard ; les sacrifices qu'il est forcé de faire aux apparences ne le rendront que plus scrupuleux à tenir les paroles données.»

«*Signé*, Grenot, Guermeur, Guesno.

«Rennes, 9 Floréal an 3 (28 Avril 1795)»

«Le 27 Mai 1795, sur quelques indices qui nous firent craindre que le soi-disant comité de salut public cherchât à éloigner *l'observation du traité*, nous envoyâmes Mr. Chatellier à Paris, après avoir communiqué le 24 avec le soi-disant représentant du peuple Grénot.»

Il est donc bien démontré, que des chefs Vendéens réunissaient tous leurs efforts pour arriver aux moyens de sauver l'orphelin du Temple, que la Convention entière n'était pas dans le secret, et que parmi ceux qui le connaissaient, il y en avait de bonne foi, d'autres qui ne l'étaient pas. La note confidentielle émanée de conventionnels qui cherchaient à éluder l'exécution de la partie non avouée du traité, établit qu'on tenta, par des moyens perfides, de se soustraire à cet engagement, et ce qu'il y a de souverainement remarquable c'est que cette note est signée par Boissy-d'Anglas, l'homme du Comte de Provence. Nous apprenons en outre que Mr. Chatellier, émissaire Vendéen, était à Paris dès le commencement de Juin; voyons maintenant par les révélations du Duc de Normandie, quels sont ses libérateurs qui veillaient à la porte du Temple.

« A cette époque des amis avaient formé le projet de me soustraire à mes bourreaux ; on ne tarda pas à en comprendre l'impossibilité. Un seul chemin conduisait à moi ; et cette unique issue était si soigneusement gardée qu'on n'eût pas fait entrer ou sortir une souris sans être aperçu.

« La tourelle où était l'escalier avait une seule porte, près de laquelle jour et nuit s'exerçait une stricte surveillance, en dedans comme en dehors. Quiconque arrivait pour pénétrer dans la tour était conduit pour être fouillé devant le conseil municipal logé au rez-de-chaussée ; au sortir de la tour, même investigation par ce conseil, dont on ne pouvait pas dépasser la porte, parce qu'un factionnaire y était constamment en faction, et que l'escalier qui correspondait à tous les autres étages, communiquait également avec le rez-de-chaussée, seule pièce occupée par les hommes de la municipalité. La consigne était d'y conduire tout le monde sans exception. Le corps de garde se tenait au premier étage qui, sans être divisé, composait une seule pièce voûtée comme celle du rez-de-chaussée ; lorsque la sentinelle du premier

suspectait quelqu'un de ceux qui sortaient de la Tour, elle avait l'ordre, de même que pour ceux qui entraient, de les amener devant le conseil, lequel faisait reconduire tout individu jusqu'en dehors de la Tour par un ou deux municipaux. Cette rigoureuse surveillance avait été prescrite, parce que le projet de mon enlèvement s'était divulgué: mais mes amis avaient juré de risquer leur vie pour m'arracher aux mains de mes bourreaux qui avaient l'intention de me faire mourir.

«Par conséquent comme il était impossible de me faire évader, on résolut de me cacher dans la Tour même, pour faire croire à mes persécuteurs que j'étais sauvé. La pensée était audacieuse; toutefois c'était le seul moyen de faciliter l'enlèvement qu'on avait concerté. Rien n'était plus praticable que de me faire disparaître pour le moment. En sortant de chez moi, personne n'escortait ceux qui descendaient jusqu'au premier les objets dont je m'étais servi. Mes amis étaient donc bien convaincus qu'on pouvait me transporter plus haut sans aucun risque d'être découvert. En effet, quoique ma soeur fût enfermée *au troisième*, elle n'avait à cette époque, ni sentinelle, ni municipaux pour sa garde. L'expédient laissait entrevoir des chances presque certaines de succès. Alors un jour, mes protecteurs me firent avaler une dose d'opium que je pris pour une médecine, et bientôt je me trouvai moitié éveillé, motié endormi. Dans cet état je vis un enfant qu'on me substitua dans mon lit, et moi je fus couché au fond de la corbeille dans laquelle cet enfant avait été caché sous mon lit. J'entrevoyais, comme si c'eût été un rêve pour moi, que l'enfant n'était autre qu'un mannequin dont le masque représentait très-naturellement ma figure. Cette supercherie se passait au moment où la garde fut changée; celle qui la remplaça, se contenta de visiter l'enfant, afin de certifier ma présence, et il lui suffit d'avoir vu un être dormant dont le visage était le

mien; *mon silence habituel contribua encore à fortifier l'erreur de mes nouveaux argus.* Cependant j'avais entièrement perdu connaissance, et lorsque je repris mes sens, je me trouvai enfermé dans une grande pièce qui m'était tout-à-fait étrangère: c'était le quatrième étage de la Tour. De vieux meubles de toute espèce encombraient cet étage, au milieu desquels on m'avait disposé un gîte qui communiquait avec un cabinet pris dans une tourelle où l'on m'avait mis de quoi vivre. Toute autre issue était barricadée. Avant de m'y cacher, un de mes amis m'avait fait comprendre de quelle manière je serais sauvé; sous les conditions de supporter toutes les peines imaginables sans me plaindre; ajoutant qu'un seul mouvement imprudent entraînerait ma perte et celle de mes bienfaiteurs; et il insista surtout pour que, quand je serais caché, je ne demandasse pas le moindre secours, *et conservasse toujours le rôle d'un véritable muet.*

«A mon réveil je me rappelai les recommandations de mon ami, et je pris la ferme détermination de mourir plutôt que de les enfreindre. Je mangeais, je dormais, et j'attendais mes amis avec patience. Je voyais mon premier sauveur de temps en temps, la nuit, lorsqu'il m'apportait ce dont j'avais besoin. Le soir même le mannequin fut découvert: mais le gouvernement d'alors trouva bon de tenir secrète mon évasion qu'il croyait consommée. *Mes amis de leur côté, pour mieux tromper les sanguinaires tyrans, avaient fait partir un enfant sous mon nom, dirigé, je crois, vers Strasbourg.* Ils avaient même accrédité l'opinion, et fait donner avis aux gouvernans que c'était bien moi qu'on dirigeait ainsi sur cette ligne. Enfin le pouvoir, à l'effet de masquer entièrement la vérité, mit à la place du mannequin un enfant de mon âge réellement muet, et doubla la garde ordinaire; cherchant ainsi à maîtriser la croyance que c'était bien moi encore. Ce surcroît de précautions empêcha mes amis de consommer l'exécution de leur projet tel qu'ils

l'avaient concerté. Je restai donc dans ce maudit trou, où j'étais comme enterré tout vivant.

«J'avais à cette époque environ neuf ans et demi, et déjà accoutumé à la dureté par mes longues souffrances, je fis peu de cas du froid que je ressentais, car ce fut pendant l'hiver qu'on me claquemura au quatrième étage. Mes amis avaient su s'en procurer les clefs pour préparer auparavant ce qui était nécessaire à mon séjour. Personne ne pouvait soupçonner que j'étais là: cette pièce ne s'ouvrait jamais. Si quelqu'un s'y fût introduit, on n'aurait pas pu me voir, et l'ami qui me visitait, ne parvenait jusqu'à moi qu'en marchant à quatre pattes. S'il éprouvait des obstacles, je demeurais tranquille comme un malheureux au fond de mon oubliette.

«Très-souvent il y avait plusieurs jours que j'attendais la venue des êtres bienfaisans qui me nourrissaient. Mes lecteurs désireraient sans doute que je leur fisse connaître ces grandes âmes, ces magnanimes protecteurs. Je ne le puis dans ce récit. La prudence m'est commandée par les menées de mes ennemis politiques, qui se promettent de m'opposer en justice un individu, à l'occasion duquel on a déjà fait tant de dupes à mon préjudice: ainsi je dois les attendre devant les tribunaux. Que mes lecteurs prennent donc patience; car ces ennemis politiques sont de grands coupables et des loups recouverts de la peau de brebis; ce sont eux qui par leurs perfidies ont empêché et empêchent toujours la vérité de parvenir à ma soeur. Ce sont eux qui perpétuellement par leurs calomnies infâmes, trahissent la confiance de cette fille du Roi martyr, de cet ange de vertu, car c'est ainsi qu'ils l'appellent; mais ils ne craignent pas de lui préparer pour l'avenir de nouvelles angoisses, en égarant sa religion, et en lui refusant le bonheur de retrouver son véritable frère. Pourquoi toutes ces trames machiavéliques? Parce que le fils de Louis XVI ne leur convient pas: aussi,

ont-ils combattu tous mes efforts successifs pour me faire reconnaître, par les combinaisons des plus basses intrigues, *et par les faux Dauphins qu'ils tiennent constamment en réserve, et qu'ils jettent en avant, dès que le vrai Duc de Normandie élève la voix et réclame la justice qu'on lui doit.* Des ministres d'un Dieu de paix et de vérité n'ont pas rougi de souiller leur caractère afin de diviniser en quelque sorte le mensonge. Il en est qui, méconnaissant les devoirs de la religion, par un abus dont Dieu leur demandera compte un jour, ont répandu l'effroi dans des consciences droites qui croyaient à mon existence, et dont l'âme péniblement affectée, a cherché des guides et des directeurs selon l'esprit des doctrines de notre sauveur. En m'exprimant ainsi, mon intention n'est point d'exciter contre qui que ce soit, moins encore contre mes adversaires prêtres, aucun sentiment d'amertume. Je te prie donc, cher lecteur, de bien comprendre que mes ennemis m'ont réduit à la dure nécessité que je déplore souverainement, de proclamer des vérités désolantes à dire, pour le besoin indispensable de ma propre justification. En face des magistrats qui me jugeront, en face de l'Europe entière, chacun produira ses preuves; c'est là que je démasquerai mes contradicteurs: ils seront étourdis du poids de leur malice qui retombera sur leur tête; car malheur à ceux qui craignent l'éclat de la lumière! Le crime seul s'enveloppe dans les ténèbres, la vérité veut le grand jour, et je n'ai cessé d'invoquer son témoignage infaillible. Que tous les gens de probité soient donc pour la justice: je les appelle à mon aide, je les invite à dessiller les yeux de Madame la Duchesse d'Angoulême, à informer cette soeur infortunée des faits que j'avance ici.

« Nous étions encore enfermés dans la petite Tour, lorsque nous descendîmes un jour nous promener dans le jardin. Un jeune factionnaire placé au bout de l'allée, au fond du

jardin, nous faisait comprendre par signes, qu'il était un de nos amis; on l'avait mis là, pour nous empêcher d'aller plus loin. Ce factionnaire avait l'air d'être encore bien jeune, et malgré ses vingt-huit ou vingt-neuf ans, on lui en aurait donné dix-huit. *C'était une femme déguisée dont le mari avait été assassiné le* 10 *Août.* Plus tard je nommerai cet aimable et fidèle factionnaire et ma soeur reconnaitra la vérité.

«Pendant que j'étais seul au quatrième étage, bien des choses se sont passées sur lesquelles actuellement, pour raison, je m'abstiens de m'expliquer. Je ne puis que raconter ce qui m'était communiqué par mon ami Montmorin, ami fidèle jusqu'à la mort, et qui a été bien connu de Madame la Duchesse d'Angoulême dans d'autres circonstances.

«Le gouvernement révolutionnaire, par suite de sa position politique, avait jugé convenable de ne pas laisser divulguer l'état des choses; conséquemment il avait remplacé le mannequin par un enfant muet. Malgré cette ruse, et comme il existait bien des gens qui avaient parfaitement connu le véritable Dauphin, on donna l'ordre de ne laisser entrer aucune des personnes qui avaient cette connaissance afin d'éviter toute possibilité d'être trahi. Pour vérifier l'existence du prétendu Dauphin, on envoyait seulement des individus qui étaient dans le secret, ou d'autres qui ne me connaissaient pas. Je ne puis me rendre compte comment, en dépit de toutes ces précautions, le bruit s'est sourdement répandu que le véritable Dauphin n'était plus dans la Tour. De telles indiscrétions effrayèrent les agitateurs, et l'on décida de faire mourir l'enfant muet. A cet effet, on mêlait à ses alimens des substances qui le rendaient malade, et afin de détourner le soupçon d'un assassinat, Mr. Desault fut introduit, non pour le guérir, mais pour feindre l'humanité. Mr. Desault visita l'enfant, et vit bientôt qu'on lui avait donné une espèce de poison; il fit préparer un contre-poison par son ami Choppart, phar-

macien, *en lui déclarant que l'enfant qu'il soignait n'était pas le fils de Louis* XVI, *qu'il avait connu auparavant.* La révélation de Mr. Desault se répéta : les meurtriers de ma famille pleins d'effroi, voyant que la vie du muet se prolongeait au travers de leurs tentatives d'empoisonnement, *lui substituèrent un enfant rachitique tiré d'un des hôpitaux* de Paris. Cette mesure les rassurait encore sur l'appréhension qu'ils avaient que par accident, on ne vînt à s'apercevoir que le muet l'était réellement; et pour se soustraire à de nouvelles trahisons, ils firent *empoisonner Desault et Choppart.* Les soins donnés au dernier substitué, le furent par des médecins qui, n'ayant jamais vu ni le véritable Dauphin ni l'enfant malade, crurent naturellement que c'était moi qu'ils soignaient.

« Voici les preuves de ce que j'avance: tandis que j'étais encore enfermé avec mon père et Cléry, des amis dévoués s'étaient entendus pour enlever, la nuit, moi et mon père, pendant que des hommes fidèles eûssent monté la garde. La Providence a voulu que ce projet fût trahi, et pour en prévenir l'exécution, mes bourreaux ordonnèrent *qu'un verrou fût placé dans l'intérieur de l'antichambre*, où deux municipaux couchaient la nuit enfermés avec nous. C'était un moyen sûr d'éviter toute surprise, puisqu'ils étaient obligés d'aller ouvrir eux-mêmes à quiconque demandait l'entrée de l'antichambre. Afin de fixer ce verrou, on envoya un jour deux ouvriers pratiquer deux trous dans le mur; *un d'eux*, pendant le déjeûner, s'approcha de mon père avec lequel j'étais dans l'antichambre et lui fit des signes: *nous n'étions que tous les trois*, *lorsqu'il remit trois rouleaux.* C'était de l'or, dont nous avions besoin en ce moment. L'ouvrier voulait encore parler et confier d'autres communications à mon père, mais il fut rappelé; mon père pensant être découvert déposa les rouleaux sur moi et fit sortir l'ouvrier de chez nous. La crainte était mal

fondée ; quelques jours plus tard, mon père me chargea de remettre *un de ces rouleaux entre les mains de ma bonne tante.* L'homme qui les avait apportés se nommait *J. P.* Cet homme de bien avait reçu de mon père une lettre pour nos amis du dehors, et par sa conduite il s'était acquis une haute confiance : aussi fut-il chargé plus tard d'entreprendre mon enlèvement, pour lequel des hommes très-haut placés dans le gouvernement révolutionnaire avaient reçu de très-fortes sommes de la part d'un puissant personnage. *J. P. se présenta, et il reçut, non pas moi, mais le muet à ma place.* D'après les ordres qui lui furent donnés, il ramena l'enfant sauvé entre les mains de Madame Joséphine de Beauharnais, qui devint Impératrice des Français. Cette dernière, en voyant l'enfant s'écria : « Malheureux ! qu'avez-vous fait ? Vous avez livré par cette erreur le fils de Louis XVI aux assassins de son père. » Joséphine avait bien connu auparavant le véritable Dauphin, ainsi que l'enfant muet ; *car c'était elle qui l'avait procuré à Barras, lorsqu'il fut substitué au mannequin.* L'exactitude de ces faits sera prouvée irrécusablement en justice. Le malheureux muet était donc sorti au lieu de moi, et moi, je languissais encore dans la Tour. Remarquez bien qu'on avait trompé le personnage important qui avait fourni l'argent destiné à mon évasion : *ainsi la translation du muet n'était pas l'oeuvre de mes amis*, et cette circonstance explique les paroles de madame de Beauharnais : « Malheureux ! qu'avez-vous fait ? » Elle croyait pour le moment que l'entreprise avait été trahie, que reporté dans le lieu d'où j'avais été enlevé, ma perte devenait désormais assurée, et que Barras avait employé cette supercherie pour se tirer d'embarras. *Elle ignorait alors que l'enfant muet avait été remplacé par un autre très-malade.* Des motifs impérieux contraignirent le gouvernement à accélérer la fin de cette victime infortunée. Elle mourut, m'a-t-on dit, *le* 8 *Juin* 1795, et après

l'autopsie, *son cadavre fut déposé dans une caisse pour être ensuite enterré.* Cette caisse, ainsi que le cadavre, fut placé dans la chambre habitée autrefois par mon père. Pendant cette opération, j'avais reçu une forte dose d'opium. On me mit dans le cercueil, d'où l'on retira l'enfant autopsié, et le tout fut effectué presque à la même heure où on venait chercher le cercueil pour le transporter au cimetière. A peine l'enfant mort fut-il caché au quatrième étage, lieu où j'étais, que mes amis instruits de ce qui se passait, chargèrent dans une voiture le cercueil qui me renfermait. Certes, ceux qui ne savaient rien crurent qu'on allait m'enterrer. Mais la voiture était préparée. En allant au cimetière, on me mit dans la caisse, au fond de la voiture, dans un coffre qu'on y avait pratiqué, et pour laisser au cercueil la même pesanteur, on le remplit de vieilles paperasses qu'on retira du coffre. Dès que le cercueil fut enfoui dans la fosse, mes amis rentrèrent avec moi dans Paris. Là je fus confié aux mains d'autres amis, sans que je puisse me rappeler la moindre chose à cet égard. Lorsque je me réveillai, je me trouvai dans un lit et dans une chambre fort propre, seul, avec *ma garde-malade*, qui était *la jeune factionnaire du jardin du Temple.* Très-heureusement cette opération se fit rapidement, car à peine avais-je été mis en sûreté que le mystère de tout fut dévoilé. Mais malgré les efforts de mes persécuteurs à me ressaisir, j'étais sauvé et bien caché. Déjà *le public à cette même époque répétait que ce n'était pas moi qui avais été enterré.* Ces propos intimidèrent le gouvernement qui donna l'ordre à ses agens de *déterrer le cercueil*, de le clouer fortement et de l'enterrer ailleurs, afin qu'on ne pût le trouver en cas de recherche. Nonobstant ces mesures, partout on fit des investigations sous divers prétextes. Mes amis appréhendant que je ne vinsse à être découvert, me déguisèrent avec des vêtemens féminins et m'envoyèrent dans une

voiture hors de Paris, jugeant à propos de m'éloigner de la capitale. En même temps, pour donner le change à mes ennemis, *ils firent partir avec ses parens, sous mon nom, un enfant natif de Versailles*. Des serviteurs fidèles me reçurent en route avec la plus rigoureuse discrétion et les plus tendres soins, car je devais me rendre au milieu de l'armée Vendéenne. Les attentions les plus délicates dont j'étais entouré ne me préservèrent pas d'une maladie qui fut la suite inévitable de toutes les infortunes que j'avais eu à subir, et sous le poids desquelles succomba enfin ma santé. Je demeurai seul avec Madame .... qui ne me quittait pas. Dès que je fus à moitié rétabli, elle s'occupa de m'instruire *dans la langue Allemande*, afin que je pusse passer plus facilement pour son fils, quand les circonstances permettraient que je reprisse mes vêtemens. Elle était née en Suisse. Pendant tout le temps que je restai avec elle, dans le château d'un de mes amis, je ne voyais personne. Seulement un jour, il vint trois individus vêtus d'un uniforme que je ne connais pas; elle me dit que c'était le général Charette avec deux de ses amis.»

Pour satisfaire à toutes les exigences, je dois compléter le récit qu'on vient de lire, par d'importantes communications que le Prince, avec infiniment de raison, avait réservées dans le principe comme complément de l'abrégé des infortunes, pour les produire devant la justice sous la protection de laquelle il s'était placé.

Quoique enlevé par la violence à l'action des lois, il se flattait toujours que la question de son identité soumise aux tribunaux, suivrait régulièrement son cours; et jusqu'au moment de ses dernières illusions, la prudence lui conseillait de se tenir en garde contre la mauvaise foi; car de tous les faits que, depuis 1815, il a publiés, soit dans des lettres à sa famille, soit autre ment, il en est peu qui n'aient pas été aussitôt mis dans la bouche de faux Dauphins, par les diffamateurs du fils de Louis XVI,

pour abuser indignement la foi publique. C'est ce que fait encore en ce moment l'imposteur Richemont, sous le nom duquel, de hauts personnages, assurément viennent de reproduire par la presse mille infamies, mille fois authentiquement et solennellement réduites au néant. Mais qu'importe la vérité aux artisans du mensonge! Ils pratiquent l'axiôme de Basile: ils calomnient parce qu'il en reste toujours quelque chose; c'est l'arme favorite des lâches et des pervers. Quant à l'intelligence elle leur fait défaut, à en juger par leurs oeuvres qui n'ont jamais manqué de les compromettre, et surtout par les *Mémoires* d'un contemporain, vrai chef-d'oeuvre d'impudence et d'inepties, dans lequel on fait *révéler* par Richemont qui en 1831 n'avait aucun souvenir de son enfance, ce que tout le monde sait par nous. Du reste il n'était pas difficile de nous copier; un sieur Viard est l'éditeur des nouveaux mémoires-Richemont, et cet imprimeur a encore le dépôt des ouvrages que j'ai fait imprimer chez lui, au nombre desquels il reste des exemplaires de mon dernier mémoire en diffamation distribué dans l'année 1840. Ce système de fourberie un peu usé, s'améliore par des réflexions trop tardives pour faire de nouvelles dupes. L'homme de la police condamné, pour la forme, par un jury de Paris, à la peine infamante de douze années de réclusion qu'il n'a jamais subies, a l'étrange effronterie d'annoncer qu'il va saisir les tribunaux de son action en réclamation d'état. J'avoue qu'il serait plaisant de voir les tribunaux accueillir, et le gouvernement Français protéger la rouerie de cet escroc, après avoir chassé de l'enceinte de la justice et du territoire Français, le fils de Louis XVI. L'expérience nous apprend que dans le siècle où nous vivons, l'on ne doit s'étonner d'aucun genre d'infamie.

C'est un projet d'imitation de la vérité qu'on n'aura pas la hardiesse de mettre à exécution; une ruse trop grossière

pour que nos grands hommes d'État qui sont à la tête de l'intrigue, en recueillent d'autre fruit qu'une dégradante confusion, car cette sotte annonce de leur faux Dauphin lui imprime le caractère de police que Mr. Gisquet a bien voulu constater authentiquement. Quel pitoyable jeu de fourberies! A quoi bon d'ailleurs tant de fracas en pure perte de la part de nos adversaires politiques?

Puisque ces Messieurs ont le pouvoir et les moyens d'acheter les consciences, pourquoi n'achètent-ils pas une famille obscure au Duc de Normandie? Ils ont donc trouvé de l'honneur et de la résistance dans la classe du peuple, puisqu'ils ne peuvent pas publier contre le Prince un acte de naissance plébéïenne! Du moins cette manoeuvre aurait dénoté de leur part une sorte de discernement : tant qu'ils ne feront que s'écrier : c'est un imposteur; loin de convaincre, ils révèlent leur impossibilité de le prouver. Quand une seule voix s'élèverait de tous les cabinets de l'Europe, des hôtels de toutes les ambassades pour répéter, c'est un imposteur, le bon sens du peuple répondra : un imposteur n'excite pas tant d'émoi dans la diplomatie; ce n'est pas par la calomnie, c'est par la vérité seule qu'on détruit un mensonge. Pauvres insensés qu'ils sont! Ils ne semblent pas se douter que toute leur puissance terrestre, toute effrayante qu'elle est, ne saurait anéantir une origine Royale que Dieu a marquée en quelque sorte du sceau de l'infaillibilité, et que toutes leurs machinations pour tenter de l'obscurcir, ne servent qu'à la faire briller d'un nouvel éclat. Ils ont peur d'une tombe aujourd'hui, ils attaquent les cendres d'un mort! Et ils voudraient faire croire à l'imposture du *Royal* décédé! Ils le voudraient, car eux-mêmes n'y croient pas; mais ce n'est pas ici le lieu de les démasquer; je reviens à l'orphelin du Temple, et vais rendre son récit parfaitement intelligible au moyen des explications qui vont clorre ce chapitre.

On conçoit par les notions qui précèdent, qu'il y a eu deux substitutions et par conséquent aussi deux enlèvemens. Le mannequin mis dans le lit du Prince à sa place, tout en favorisant une erreur momentanée, ne pouvait rester long-temps sans être découvert. Toutefois, il avait suffi, pour le premier moment que l'inspection habituelle satisfît les surveillans, lorsqu'ils viendraient jeter un coup d'oeil dans la chambre. On vit un enfant qui semblait dormir, dont la ressemblance imitée était celle du Royal prisonnier; on se retira. Mais le jour même, le municipal de fonction au Temple, envoya selon l'usage, une personne chargée de constater la présence du Dauphin. Cette personne n'apercevant aucun mouvement de la part de l'enfant, s'approcha du lit et découvrit la fraude; elle se hâta, dans son effroi, d'aller faire son rapport au comité de salut public qui, ne soupçonnant pas qu'il y eût dans l'intérieur du Temple un lieu ignoré où le Prince pût être caché avec sécurité, fut naturellement convaincu que l'évasion était consommée. Épouvanté des conséquences qui pouvaient résulter de la divulgation d'un événement aussi majeur, on l'enveloppa d'un profond mystère, et l'on prescrivit un silence absolu; en même temps, on maintint l'état de surveillance rigoureuse qui s'exerçait auparavant; seulement on changea la garde. *Barras* était un des membres de la Convention qui désiraient sauver le Prince; *Josephine de Beauharnais*, qui devint impératrice, était toute dévouée de coeur et de principes aux intérêts du malheureux fils de Louis XVI; intime dans ses relations sociales avec le futur président du directoire, ils s'étaient concertés tous deux dans l'exécution du plan qui venait de s'effectuer; les généraux *Hoche*, *Pichegru*, *Frotté*, et *Charette*, formaient seuls avec eux le comité libérateur du Dauphin. Ceux qui firent évader l'enfant muet, furent trompés sur la personne, et, pour plus de sûreté dans le succès de l'entreprise, on leur laissa

croire que celui qu'ils avaient libéré était réellement l'enfant Royal. Ce double mystère dut jeter et jeta en effet plus tard de la confusion et des méprises, sous le rapport de faits qu'on appliquait souvent au Prince, et qui concernaient, soit le muet, soit d'autres individus auxquels, par un calcul de haute perspicacité, on avait attribué la qualité de Dauphin sur divers points du Royaume, pour protéger la retraite du véritable. Il y a même encore aujourd'hui bon nombre de personnes qui, dans l'ignorance des particularités que je raconte, tout en étant convaincues de l'évasion, ont été facilement égarées sur les signes caractéristiques de l'identité, et ces circonstances ont valu au Prince, dans les temps de son séjour à Paris, de fréquentes interpellations sur des faits dont on ne voyait pas sans surprise qu'il refusât de se faire l'application, parce que alors il ne devait pas s'expliquer plus clairement. Le gouvernement, par l'entremise de *Barras*, remplaça le mannequin, par un enfant véritablement muet, pour mieux représenter le Dauphin qui avait affecté un mutisme constant. De nouvelles inquiétudes ne tardèrent pas à troubler le repos des gouvernans et pour sortir d'embarras, la mort du malheureux substitué devenait nécessaire; on lui administra un poison lent, et en même temps, par hypocrisie, on lui faisait donner des soins par le docteur Desault. Ce médecin reconnut sans peine les symptômes du mal, il fit préparer par son ami Choppart, pharmacien, des contre-poisons. Desault connaissait le Dauphin, il ne fut pas dupe du stratagême, et il eut l'imprudence de confier à Choppart qu'il était certain que l'orphelin du Temple s'était évadé. Choppart ou lui, eut probablement à se reprocher une indiscrétion qui parvint aux oreilles des autorités révolutionnaires; les transes continuelles qui les agitaient ne pouvaient se prolonger sans un danger imminent; d'autres personnes pouvaient découvrir la fraude, on pouvait s'apercevoir que

l'enfant était réellement muet, sa famille pouvait parler, surtout si une mort violente la privait de son fils; on ne songea plus à renouveler le poison pour aplanir les difficultés, mais on fit cacher le muet dans le château, et on lui substitua un enfant rachitique et *scrophuleux*, pris dans *l'Hôtel-Dieu* de Paris, qui mourut le 8 Juin 1795. Ce jour eut lieu l'évasion du Prince telle qu'elle est rapportée ailleurs.

Une assertion de la gazette de médecine du temps, qui ne fut pas comprise, et dont le souvenir s'est conservé, s'explique aujourd'hui et corrobore, d'une manière bien directe, la relation du Prince. L'enfant pris dans la salle Saint-Louis de l'Hôtel-Dieu, qui mourut au Temple, *comme Dauphin*, avait été remplacé dans son lit, par un autre enfant bien portant. On publia *qu'un miracle s'était opéré à l'Hôtel-Dieu; qu'un enfant très-malade avait été guéri dans quarante-deux heures*. Cet enfant mort le huit Juin, était fils d'une jardinière du potager de Versailles. La mère, effrayée des suites possibles d'une supercherie dont elle avait été informée et dont elle se trouvait en quelque sorte complice, pour se soustraire aux investigations, se réfugia avec sa fille en Amérique où elle a été connue particulièrement de M. Cazotte. La soeur de l'enfant existait encore à la Martinique il y a quelques années.

Le Prince, à l'appui de ses intéressantes relations produit trois lettres de Laurenz qui, devenu après la sortie de Simon, le nouveau gardien de l'orphelin Royal, prit soin de lui dans *sa cachette* et concourut, dans l'intérieur du Temple, à faciliter les moyens d'évasion. Elles furent écrites au général *de Frotté*, et vont fixer les dates d'une manière précise.

Première Lettre.

«Mon Général,

«Votre lettre du 6 courant m'est arrivée trop tard, et »le premier plan a été exécuté parce qu'il était temps. »Demain *son nouveau gardien* doit entrer en fonction: »c'est un républicain nommé Cosmier, brave homme, à ce »que dit *Barras*, mais je n'ai aucune confiance en pareilles »gens. Je suis bien embarrassé pour faire passer de quoi »vivre à *notre prisonnier*, mais j'aurai soin de lui, et »vous pouvez être tranquille; les *assassins* sont *purgés*, »et les nouveaux municipaux ne se doutent point que le »*petit muet a pris la place de l'Enfant-Roi*.

«Maintenant il s'agit seulement de le faire sortir de cette »*maudite Tour;* mais comment? *Barras* m'a dit qu'il ne »pouvait rien entreprendre à cause de la surveillance. S'il »fallait rester long-temps je serais inquiet à cause de la »santé du petit, car il a peu d'air dans son oubliette, où »le bon Dieu même ne le trouverait pas, s'il n'était pas »tout-puissant; et il m'a promis de mourir plutôt que de »se trahir lui-même.

«J'ai des raisons pour le croire. *Sa soeur ne sait rien »et la prudence me force de l'entretenir du petit muet, »comme s'il était son véritable frère.* Ce malheureux se »trouve bien heureux, et il joue, *sans le savoir*, si bien »son rôle, que *la nouvelle garde* croit parfaitement qu'il »*ne veut pas* parler. Ainsi, il n'y a pas de danger.

«Renvoyez bientôt le fidèle porteur, car j'ai besoin de »votre secours. Suivez le conseil qu'il vous porte de vive »voix, car c'est le seul chemin de notre triomphe.

«Laurenz.

«Tour du Temple le 7 Novembre 1794.»

Deuxième Lettre.

«Mon Général,

«Je viens de recevoir votre lettre. Hélas! votre demande »est impossible: c'était bien facile de faire monter la vic»time, mais la descendre est actuellement hors de notre »puissance, car la surveillance est si extraordinaire que j'ai »cru être trahi. *Le comité de sûreté générale* avait, comme »vous savez, déjà envoyé les monstres Matthieu et *Rever*»*chon*, accompagnés de M. Harmant de la Meuse, *pour* »*constater* que notre muet est véritablement le fils de »Louis XVI! Général, que veut dire cette comédie? Je »me perds, et ne sais pas que penser de la conduite de »Barras. Maintenant il prétend faire sortir notre muet, »et mettre un enfant malade à sa place! .... Etes-vous »instruit de cela, et n'est-ce pas un piège?

«Général, je crains bien des choses: car on se donne »bien des peines pour ne pas laisser entrer personne dans »la prison de notre muet, afin que la substitution ne devienne »pas publique; car si quelqu'un examinait bien l'enfant, »il ne lui serait pas difficile de comprendre qu'il est *sourd* »de naissance et par conséquent naturellement *muet*. Mais »*substituer encore un autre enfant à celui-là;* l'enfant »*malade* parlera, et cela perdra notre *demi-sauvé*, et moi »avec; renvoyez le plus tôt possible notre fidèle et votre »opinion par écrit.

«Laurenz.

«Tour du Temple le 5 Février 1795.»

Troisième Lettre.

« Mon Général,

« *Notre muet* est heureusement transmis dans le *palais* »*du Temple, et bien caché*. Il restera là ; et en cas de »danger on le prendra pour le Dauphin. A vous seul, mon »général, appartient ce triomphe. Maintenant je suis tran- »quille, ordonnez toujours, et je saurai obéir. *Lasne prendra* »*ma place quand il voudra* : les mesures les plus sûres et » les plus efficaces sont prises *pour la sûreté* du Dauphin. »Conséquemment je serai chez vous en peu de jours, pour »vous dire le reste de vive voix.

« Laurenz.

« Tour du Temple le 3 Mars 1795. »

Procédons maintenant à d'autres éclaircissemens qui vont répandre un nouveau jour sur la question d'identité. Un journal de Londres, le *Morning Herald* du mois de Novembre 1842, contenait un article ainsi conçu :

« Le chevalier Auriol vient d'offrir au gouvernement Français la vente d'un petit compas, auquel se rattache une histoire assez curieuse. Cet instrument, qui est renfermé dans un étui doré de manufacture anglaise, fut autrefois envoyé à Louis XVI avec d'autres instrumens d'astronomie, par un descendant de Sir Isaac Newton. Il paraît qu'ensuite *il fut donné par l'infortuné monarque au Dauphin, qui l'eut dans la prison du Temple, et où il le remit à un fidèle serviteur, qui l'avait aidé de son assistance pour tenter de le faire évader*. Le chevalier Auriol avait fait ses études à Brienne avec Napoléon et l'accompagna en Egypte. Là il eut l'occasion de montrer le petit compas à Napoléon qui, l'ayant admiré, en reçut l'hommage. Napoléon à son retour en France et devenu empereur, étant comme on sait superstitieux, attachait un grand prix à cet instrument.

Il fit graver dessus la lettre N. surmontée de la couronne impériale, s'en servit dans ses campagnes et ne le quitta qu'à sa captivité de Ste. Hélène. Alors, soit qu'il le considérât comme un talisman inutile, soit pour reconnaître la générosité désintéressée du donateur, il l'offrit à Madame Auriol. Le maréchal Soult est maintenant en négociation avec le chevalier pour en faire l'acquisition, afin de placer cette Royale et Impériale relique au nombre des autres objets, conservés à l'hôtel des Invalides, comme ayant appartenu à Napoléon.»

Nos amis Anglais me demandèrent des explications à ce sujet, et le Prince voulut bien me donner celles ci-après:

«Mon Royal père, dans le temps de sa douloureuse captivité, me donna en effet un petit compas qui était alors dans une boîte que je reconnaîtrais parfaitement, si elle m'était représentée. N'ayant pas vu le compas dont il est question je ne puis affirmer que c'est celui que je possédai au Temple, mais j'en pourrais également constater l'identité, si je le voyais. Madame la Duchesse d'Angoulême et moi, nous sommes les seuls à pouvoir expliquer comment le compas du Temple y fut introduit. Depuis long-temps j'étais dans ma *cachette*, lorsque les amis qui songeaient à me faire évader conçurent des doutes sur l'identité de ma personne, et voulurent s'en assurer par la remise que je leur ferais du petit compas. Je chargeai alors le fidèle Laurenz de présenter à ces amis le compas que m'avait confié Louis XVI. Depuis ce moment, j'ignore l'usage qu'on en a fait, car Laurenz ne me l'a point dit. Comment se fait-il que Napoléon en soit devenu propriétaire par le chevalier Auriol? Je ne puis me l'expliquer.»

Ces premiers renseignemens en provoquèrent de plus détaillés que le Prince me communiqua en ces termes:

«A l'époque où je fus enfermé avec ma Royale famille dans la grande Tour du Temple, ainsi que je l'ai dit, j'oc-

cupais avec mon infortuné père et le fidèle Cléry le second étage de la Tour. La chambre de mon père donnait sur l'angle droit de la cour et en y entrant, son lit était à gauche : le mien se trouvait aux pieds, du même côté. Entre mon lit et la muraille, vers le Temple, il y avait une porte d'entrée qui communiquait à un petit corridor, lequel menait dans une tourelle où se trouvait la *garde-robe*. Dans ce petit corridor, il y avait une croisée en face de la porte placée entre la chambre de mon père et celle de Cléry. Plus tard, cette porte fut fermée, afin que Cléry ne pût plus entrer dans la chambre de mon père, pendant la nuit, sans passer par l'antichambre gardée par nos geôliers, qui couchaient devant la porte principale. Dans ce temps-là, Cléry rapporta à mon infortunée mère qu'il avait entendu dire que je devais être séparé de ma famille. C'est alors que mon père décrivit dans un procès-verbal toutes les marques que je portais naturellement sur mon corps, afin que personne ne pût jamais se tromper sur l'identité de la personne de leur véritable fils. Pour ce motif le Roi et la Reine signèrent les papiers qui constataient ces signes, et mon père y apposa, comme cachet de vérité et d'authenticité, *une des trois faces du cachet* qu'il portait à sa montre, pendant sa captivité dans la Tour du Temple. Cléry étant enfermé dans sa chambre, pendant la nuit, mon père profita de cette circonstance pour faire un trou derrière une planche qui se trouvait adossée à la muraille, dans la garde-robe de la susdite tourelle, et y cacha entre autres papiers ceux que j'ai mentionnés ci-dessus qui me concernaient. Mon père me fit voir cette cachette et me défendit d'en parler à qui que ce fût. Il était convaincu que ma discrétion d'enfant était inviolable. J'étais alors dans ma huitième année. Brusquement, et sans que personne de ma Royale famille en eût été prévenu, je fus séparé de mon père et remis entre les mains de la meilleure et de la plus tendre

des mères qui ait jamais existé sur cette terre. Je n'ai revu mon infortuné père que le soir du 20 Janvier 1793, et depuis notre séparation, personne de nous n'avait eu accès dans la chambre que j'avais habitée auparavant avec lui. Plus tard des tigres à figure humaine m'arrachèrent des bras de ma bonne mère, et me reconduisirent dans la chambre de la Royale victime, où j'ai vu mon geôlier Simon coucher avec sa femme dans le lit de mon père, tandis que moi, je couchais dans le mien, à ses pieds; ces meubles n'ayant pas été changés de place. Je me gardai bien d'aller visiter la cachette: j'étais alors dans ma neuvième année. Cet homme grossier m'a fait bien du mal, mais il fut moins cruel que beaucoup d'autres. J'ai vu des êtres bien méchans et qui m'effrayaient plus que lui. Mes geôliers modernes l'ont surpassé en barbarie. Simon fut enfin remplacé par un être humain nommé *Laurenz.* Alors je fus enfermé seul dans la chambre de Cléry. La porte d'entrée du petit corridor fut condamnée, de sorte que je ne pouvais plus aller à la garde-robe dans la tourelle. La seule porte par où j'entrais dans ma chambre donnait sur l'antichambre de mon père, où couchaient mes nouveaux gardiens. *Laurenz* était envoyé par Madame *de Beauharnais*, sous l'autorité de *Barras*, pour adoucir mes peines et préparer les moyens de me sauver. Il était créole comme *Joséphine* que j'avais connue dans mon enfance, jusqu'aux derniers jours de notre résidence aux Tuileries. Son époux Mr. de Beauharnais était en liaison avec nos ennemis, et ce fut à cette circonstance que Joséphine sa femme, dut d'être protégée et sauvée par Barras qu'elle mit dans mes intérêts, et qu'elle détermina à l'assister, pour opérer ma délivrance. Laurenz ne me connaissait pas alors, je ne dirai point ici ce qui lui valut ma confiance toute entière. *Avant son introduction dans la Tour du Temple, l'imposture et la ruse de mes bourreaux politiques leur avaient fait envoyer, sous mon nom, un enfant de mon*

âge, à mes amis Vendéens. J'ai été informé de cette particularité par Laurenz.»

La révélation de ce fait inconnu jusqu'à ce jour, répandra une grande clarté sur les intrigues des ennemis du Prince; elle fait remonter l'origine des faux Dauphins à une époque antérieure même au faux décès, et prouve que déjà, — vers 1794, dans la prévision de la délivrance du fils de Louis XVI, on embarrassait l'opinion publique, en la préparant à prendre un imposteur pour lui. Mais ce qu'il y a de plus extraordinairement remarquable, c'est que c'est le 19 *Janvier* 1794, à l'aide *de Simon* et sous *Robespierre*, que Richemont fait évader le Dauphin *dans sa personne* et qu'il fixe lui-même la date où commença le rôle qu'il continue sous la direction des successeurs des anciens fourbes. La coïncidence de ces deux faits est immense dans ses résultats, pour éclairer les hommes consciencieux.

«J'avais, poursuit le Prince, confié le mystère de la cachette de la garde-robe à ma mère qui, par sa correspondance secrète, en avait fait confidence aux amis Vendéens. Après l'assassinat de mon malheureux père, le bruit s'étant répandu hors de ma prison que le véritable Dauphin n'était plus dans la Tour du Temple, nos amis qui savaient que mon père m'avait remis *telle* et *telle chose* me firent demander par Laurenz, sous la direction de Joséphine de Beauharnais, si j'avais toujours *ces objets*. Sur ma réponse affirmative, Laurenz me dit que mes amis désiraient que je les leur remisse par son intermédiaire, pour les rassurer sur mon identité avant ma délivrance.

«J'indiquai à Laurenz la cachette, en lui disant qu'il y trouverait aussi un petit compas de poche, dans un étui en maroquin rouge, que j'avais furtivement pris sur la petite table de mon père, lorsque les commissaires de la commune vinrent faire une perquisition tellement minutieuse, qu'ils fouillèrent mon père *jusque sous sa chemise* pour lui enlever

tout ce qu'il pouvait posséder encore. Ayant d'abord caché ce petit compas dans la chambre de Cléry, le lendemain je l'avais repris pour le mettre en sûreté dans le trou de la muraille. Laurenz a positivement remis les papiers en question, ainsi que le compas, au *général de Frotté*, qui, avant de quitter Paris les confia au Marquis de Briges, duquel les reçut, en dernier lieu, mon fidèle ami le Comte de Montmorin. Montmorin me délivra ultérieurement tout ce que lui avait remis M. de Briges à l'exception du compas dont je n'avais plus entendu parler jusqu'à ce jour. »

Comme tout ce qui tient aux détails de l'évasion du Prince, doit trouver sa place ici, j'ajoute une lettre que S. A. R. m'écrivit, du fond d'une prison de Londres où les intrigues de ses ennemis et le parjure de quelques misérables l'ont fait enfermer pendant neuf mois, pour priver de sa protection sa famille qu'ils voulaient plonger, comme en effet ils le firent brutalement, dans la plus désolante détresse. Ce précieux document avait pour but de répondre à d'absurdes allégations de la presse, et quoique le Prince n'aimât pas à donner des éclaircissemens partiels, qui, détachés du grand tout de son existence, brisaient l'enchaînement des faits, et ne présentaient qu'un intérêt secondaire à l'appât d'une frivole curiosité ; néanmoins il ne put se refuser de condescendre aux instances de ses nobles et rares amis, et me transmit par écrit les explications qui vont clorre ce chapitre intéressant :

« Croyez-vous que l'aveugle voie plus clair près du soleil ? Non, mon cher ami. Dans un ordre de choses politiques, où les aveugles se conduisent réciproquement les uns les autres, la vérité qui blesse est méconnue, et l'on y substitue l'imposture, que l'intérêt individuel accueille toujours avec passion. Vous savez que j'ai provoqué toutes les têtes couronnées ; que j'ai jeté le gant à tous les Princes de l'Europe en leur notifiant ma légitimité : qu'ont-ils répondu ? Ils m'ont

fait le but de leurs persécutions, et m'ont sacrifié à l'empire de leur raison d'État qui n'est autre que le domaine de l'iniquité. Je me suis présenté publiquement devant la justice de mon pays, et, parce que l'on était convaincu de mon identité avec l'héritier de la couronne d e France, on m'a expulsé sans jugement. Je suis livré à la merci des hommes injustes; ils poursuivront l'oeuvre de ténèbres qu'ils ont commencée, et il n'y a point de puissance sur cette terre qui puisse me retirer de leurs mains. Je dois être la victime, afin que les peuples voient ce que c'est qu'un Roi, et que les Rois reconnaissent aussi par les humiliations dont ils me laissent abreuver, ce qu'ils sont eux-mêmes; c'est-à-dire, que leur pouvoir n'a rien de solide, car si la légitimité n'a pas de valeur dans ma personne, la leur n'en a point non plus hors du trône. En me rendant le jouet de leurs intrigues, ils apprennent aux peuples à les mépriser un jour. Entre peuples et Rois, tout se réduit pour eux à la loi du plus fort; malheur aux vaincus! La force seule impose le respect, et la soumission cesse, quand la force s'en va. Or, il arrive un temps où la force succède à la faiblesse des opprimés; et d'un commun accord aujourd'hui les peuples ne veulent plus être gouvernés que par la justice. Ce langage, mon cher ami, sera compris de bien peu de personnes; et l'on n'ouvrira les yeux que quand l'orage qui gronde aura lancé son tonnerre. Tous les souverains se sont retirés de moi inconsidérément, et ils ne réfléchissent pas que la tombe de ma légitimité pourra bien devenir un jour le sépulcre de leurs enfans. Je pardonne à tous ceux qui me persécutent, mais les pauvres aveugles ne savent pas ce qu'ils font, et qu'ils subiront les conséquences de leurs actions. Quant aux hommes de bonne foi, et aux amis de la vérité, je veux bien par vous, mon fidèle ami, leur donner de nouvelles preuves incontestables de mon évasion de la Tour du Temple. Voici des faits sur lesquels j'ai gardé

le secret jusqu'en 1835, époque où je chargeai de mes affaires Mr. Bourbon Leblanc :

« J'ai écrit que mes amis me firent sortir de la Tour du Temple dans le cercueil où l'on avait déposé l'enfant autopsié et *mort à ma place.* On sait aussi que, dès que le fidèle Laurenz m'eut caché dans le quatrième étage de la Tour, le gouvernement républicain crut que mon évasion hors du Temple, s'était effectuée le jour même ; et que, pour tromper le peuple, les autorités effrayées me remplacèrent par un enfant de mon âge qui était muet. Des amis riches et dévoués s'occupaient de me racheter, à prix d'argent, des mains de mes bourreaux. Ces nobles Français n'étaient point dans le secret de Madame de Beauharnais, ni de mes autres amis de la Vendée. Le gouvernement craignant donc que l'on ne pût pas toujours cacher l'état véritable de l'enfant muet, traita avec les agens de ces amis, et après avoir reçu des sommes considérables, il fut résolu que l'enfant en question serait remis entre les mains d'un homme bien connu d'eux, nommé Joseph Paulin, sous la condition qu'on ferait passer immédiatement cet enfant en pays étranger. Paulin reçut l'enfant *muet*, *caché dans une assez longue corbeille de linge*, et le conduisit, selon la convention de quelques initiés, dans une maison de Paris. Joséphine de Beauharnais la plus zélée de tous mes amis, apprit le lendemain que je me trouvais caché dans la maison d'un ami fidèle, elle vint m'y voir. Mais dès qu'elle vit le *jeune muet*, elle dit à Joseph Paulin qui était présent : malheureux ! qu'avez-vous fait? Vous avez livré le fils de Louis XVI entre les mains de ses assassins ! S'apercevant aussitôt que Paulin ne comprenait rien à ce qu'elle disait, elle lui ordonna de mener l'enfant dans la Vendée, et de le remettre au général Charette ; ce qu'il fit. Paulin reçut ensuite une lettre de Joséphine pour le général, dans laquelle elle lui expliquait la fourberie du gouvernement républicain qui, dans l'intérêt de sa politique,

avait remplacé le muet par un enfant vraiment malade, pris à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu. Cet enfant mourut, et pour faire beaucoup de bruit, à cette occasion, on ordonna l'autopsie du cadavre, et l'on envoya au Temple des médecins de Paris, pour *constater la mort du Dauphin*. Le procès-verbal est rédigé de manière à ne pouvoir abuser l'homme impartial. L'imposture et ceux qui veulent en tirer avantage s'efforcèrent seuls d'en imposer à l'ignorance. Lorsque le corps de l'enfant eut été autopsié, on prescrivit son enterrement. Le chirurgien Pelletan recomposa la tête qu'il avait séparée en deux parties, et fit mettre le cadavre dans son cercueil où il resta toute la nuit. Vers le matin du jour de l'enterrement, ce cadavre fut ôté du cercueil et moi je fus mis à sa place. Deux de mes amis conduisirent au cimetière la voiture qui renfermait le cercueil, et dans laquelle, au fond, on avait pratiqué un coffre rempli de vieilles paperasses. Pendant le trajet l'ami qui était avec moi dans la voiture me retira du cercueil, me déposa dans le coffre et mit les vieilles paperasses, préparées pour cette fin, dans le cercueil, afin de conserver son poids, et le donna ensuite aux fossoyeurs pour l'enterrer. Mes amis se hâtèrent de retourner à Paris. La voiture roulait au galop des chevaux, et la rapidité du mouvement me réveilla de ma léthargie artificielle. Mon ami me donna quelque liqueur à boire, pour me fortifier, et m'habilla en fille. Nous descendîmes de la voiture pour en prendre une autre qui nous transporta dans une maison du faubourg St.-Germain, où je fus confié à une amie de Joséphine. C'est dans cette maison que j'ai revu le bon et fidèle Laurenz, et que je vis aussi Joséphine de Beauharnais. Lors de leur première rencontre, elle demanda à Laurenz, en ma présence, comment on s'était débarrassé de l'enfant mort. Laurenz lui répondit que le petit infortuné, dans la nuit d'après ma sortie de la Tour, avait été enterré dans le jardin du Temple; et afin de

faciliter les moyens de le retrouver, en cas de besoin, il désigna à Joséphine le lieu précis de la tombe. Le Comte de Frotté, le Marquis de Briges et le Comte de Montmorin furent également instruits de ce fait. Lorsque ma santé put me permettre de supporter le voyage, nous quittâmes Paris c'est-à-dire, moi et la dame qui s'était chargée de ma personne, pour nous rendre au château de Mr. Thor de la Sonde, où nous restâmes jusqu'à l'époque où je fus remis aux soins d'un général Vendéen. Je n'étais connu dans la Vendée que par mon nom de déguisement. Je passais pour la fille de la femme qui était avec moi, et nous vivions très-simplement dans une maison de campagne, où, sans m'occuper de ce qui se passait en dehors de mon jardin, je grimpais sur tous les arbres que je pouvais embrasser. Le surplus de ce qui regarde cette période de mon existence, est rapporté dans l'abrégé de mon histoire. Vers le temps dont je parle, Joséphine fit connaissance avec Napoléon qui ne croyait pas alors à mon existence, et pour l'en convaincre, parce qu'elle espérait le disposer en ma faveur, elle lui confia le secret relatif à l'enfant autopsié, et à son inhumation dans le jardin du Temple. Mes amis ayant été informés de cette communication faite à Napoléon Bonaparte, conçurent des soupçons sur Joséphine, et n'eurent plus la même confiance en elle. Les suites de cette défiance et de ces révélations ont été bien funestes à mon repos. Des ordres furent donnés par Napoléon pour rechercher le cadavre de l'enfant autopsié, il fut retrouvé dans l'état décrit par les médecins; et dès lors mon existence devint évidente pour lui. La tête de cet enfant âgé de dix ans, a été conservée telle qu'elle était après l'autopsie. Des témoins existent. Louis Philippe a redouté en 1836 les témoignages qu'il savait que je produirais devant la justice, voilà pourquoi il m'a fait conduire par ses gendarmes sur un paquebot d'Angleterre. Qui peut donc aujourd'hui me contester mon nom, mes droits, et ma légitimité ? »

Le Prince ayant en 1817 écrit à sa soeur une lettre dont le contenu se rapporte aux faits que nous venons de parcourir, il convient de la faire connaître en ce moment.

«Spandau, le 11 Mars 1817.

«A Son Altesse Royale, Madame, Duchesse d'Angoulême, à Paris.

«Jusqu'à ce moment je n'ai pas reçu de réponse à toutes les lettres que je vous ai adressées, ainsi qu'au Roi. Quant à vous, mon coeur vous excuse: mais il n'en est pas de même relativement à Louis XVIII.

«Pour vous convaincre des intentions de cet oncle de mauvaise foi, je vous prie de vous adresser à un certain M. Lebas; cet homme fut le chargé d'affaires de ma mère adoptive après mon enlèvement du Temple. Il fut envoyé à cette époque, comme je le sais très-positivement, auprès du Comte de Provence; mais il ne put en obtenir d'audience.

«Ma mère adoptive était veuve d'un homme qui, comme beaucoup d'autres, a perdu la vie pour nous, par les mains des révolutionnaires. Je ne connais pas le nom de cette digne femme, je sais seulement que son second mari était Suisse de nation, et qu'elle avait fait sa connaissance par ce M. Lebas.

«La famille de cet homme et celle de M. Lebas avaient alors leur domicile à Genève. Madame, si vous avez reçu mes lettres et si vous n'êtes pas au nombre des barbares conjurés contre moi, vous avez maintenant le pouvoir et les moyens nécessaires de faire rechercher ce M. Lebas à Genève. Pour vous faciliter dans ces recherches, adressez-vous à *la soeur de Robespierre*, qui, si elle vit encore, a une entière connaissance de toutes les relations de M. Lebas qui connaît très-bien la dame que je vous ai désignée comme ma mère adoptive. Si vous voulez vous épargner ces embar-

ras de recherches, faites-moi venir secrètement auprès de vous: deux lignes de votre main me suffiront. Je me charge du reste. Croyez-moi, que mon existence ne soit pas plus longtemps l'objet d'un doute pour vous; ayez un courage moral assez élevé pour ne pas céder à une illusion personnelle dont la persistance vous rendrait coupable. En effet, si j'étais mort au Temple, mes persécuteurs se seraient empressés de vous montrer mes dépouilles mortelles, pour qu'il ne vous restât aucun doute de mon décès. Maintenant je vous le demande: a-t-on jamais mis sous vos yeux un cadavre qu'on vous ait dit être le mien? Pesez bien cette circonstance dans votre conscience, et vous ne repousserez pas plus long-temps votre malheureux frère qui vous chérit toujours.

«Charles-Louis,
«Duc de Normandie.»

L'Évasion prouvée par l'Histoire. — Médailles mystérieuses.

Chapitre VI.

Avant de poursuivre la narration du Duc de Normandie, nous devons nécessairement faire une pause, pour éclairer la conscience publique sur un événement qui, depuis 1795, a traversé mystérieusement les différens pouvoirs de France intéressés à le contester. En cela, tous les gouvernemens qu'a enfantés la révolution, y compris les deux restaurations menteuses et le gouvernement de Juillet, ont été admirablement servis par la plupart des historiens, qui se sont bornés à enregistrer le décès du Dauphin sur la seule garantie d'un acte, dont la forme et le fond ne sauraient supporter un examen sérieux. La question de la vie ou de la mort de l'orphelin Royal, que nos hommes d'État n'ont jamais osé aborder, est pourtant du domaine de l'histoire, et elle mérite sous tous les rapports l'attention des esprits graves,

car il s'agit d'une existence brisée par le mensonge, étouffée par la politique, anéantie par la loi qui doit protéger l'état civil des citoyens. Il faut enfin que l'on sache si, dans le 19e siècle, dont on vante les lumières, la civilisation, la chrétienté, un Français, par un commun accord d'arbitraire entre les souverains, a été dépouillé de son nom, de sa famille, de sa fortune, mis hors la loi commune et celle des peuples pendant cinquante ans de sa vie toute de proscription; s'il est vrai que, par de nouveaux outrages, on vienne encore troubler le repos de sa tombe, le deuil de sa famille inoffensive, frappée comme lui d'une effroyable réprobation; — s'il est vrai, en un mot, que cette victime des crimes d'État ait vainement demandé des juges, et que pour toute réponse, on l'ait chassée de pays en pays, la diffamant partout, sans jamais vouloir lui permettre de se défendre? Cette question toute d'humanité et de légalité, je dirai même de gouvernement, puisqu'elle se rattache à une royauté légitime, intéresse au plus haut point l'honneur des têtes couronnées. Les monarques jaloux de repousser l'odieuse complicité d'un grand crime Européen, devraient ne pas se montrer indifférens, quand il importe pour eux de s'assurer si de perfides conseillers n'ont pas compromis l'auguste caractère de leurs maîtres, en consommant et en perpétuant, sous le couvert de l'inviolabilité Royale, le plus criant abus de pouvoir dont on ait ouï parler depuis qu'il existe des États réguliers. Fort de la vérité que je soutiens, je demande hardiment d'avoir les ministres pour adversaires *consciencieux;* je les somme, au nom de la dignité que commande le poste éminent qu'ils occupent, et de la vérité qu'ils doivent au monde, de publier les documens qui, pour eux, attestent la mort du Dauphin au Temple, de prouver enfin par des actes juridiques qu'ils n'ont pas méconnu et persécuté sciemment le fils infortuné de Louis XVI. Dans l'absence d'une justification devenue une urgence

pour la moralité des gouvernemens, ces mots de l'exergue d'une des médailles mystérieuses: «*J'accuse*, *je juge*, *j'extermine;*» auront la puissance d'une condamnation sans appel.

Je n'ai point l'intention de produire tous les souvenirs recueillis, tous les passages d'écrits qui constituent depuis 1795 une tradition non interrompue jusqu'à ce jour, sur la réalité de l'évasion du Dauphin. J'en composerais un ouvrage trop volumineux; néanmoins je réunirai assez de matériaux dans le cadre de ce chapitre, pour trancher nettement la difficulté. La question d'identité d'ailleurs, dont la solution ne laissera rien à désirer, rendrait presque superflu l'examen de celle de l'évasion. Mais comme ceux qui nient l'une, nient l'autre, quoique la dernière soit enregistrée par l'histoire; il faut prouver le peu de bonne foi des contempteurs de la vérité. La nature de cette thèse m'oblige à un rapprochement d'événemens et de dates qui nous feront parcourir simultanément toutes les époques. Je ne m'occuperai point du plus ou moins de crédit des noms qui se trouveront sous ma plume, car lorsqu'il s'agit de l'appréciation d'un fait politique, l'autorité d'un grand écrivain n'est pas toujours une garantie de véracité. L'expérience est là qui le démontre, et Mr Thiers nous en fournit plus d'un exemple. On aurait tort de penser qu'une vérité historique a besoin de s'appuyer sur le témoignage d'un auteur auquel le public reconnaît du talent, et que la mode a accrédité. Ne voyons-nous pas tous les jours des historiens de renom, même des ministres d'État, nier certains faits de l'histoire qu'il ne leur convient pas d'admettre, et en propager de mensongers, par des motifs intéressés? Que de mensonges officiels depuis un demi-siècle pour effacer l'existence du Duc de Normandie! Ce sont précisément les hommes d'autorité que nous avons à combattre: c'est leur mauvaise foi que nous avons à démasquer. En consultant les écrits publiés, en transmettant des renseignemens privés, nous fai-

sous une sorte d'enquête historique devant le premier tribunal du monde ; un jury composé de tous les gens de bien. C'est à ce juge infaillible, en se dégageant de tout préjugé, à déterminer l'importance des communications, par la nature même des détails et le désintéressement de ceux qui apparaissent comme témoins. Je donnerai donc, sans les discuter, les citations dont je me prévaux, laissant à l'intelligence du lecteur de bien comprendre que, dans le nombre, il y en aura qui, tout en démontrant l'évasion, ne s'accorderont pas sur certaines circonstances de détail ; parce que peu de personnes ont connu la vérité toute entière, qu'elle a été retenue ou déguisée en partie, à dessein ; ou qu'il s'est fait une confusion dans de vieilles réminiscences. Mais malgré les erreurs de mémoire ou volontaires, l'ensemble du tableau que je vais présenter, offrira une telle similitude de nuances sur le fond de la question, que le problême sera définitivement résolu. De quoi s'agit-il ? D'un fait à justifier : et dans la plupart des questions de fait soumises aux tribunaux, mêmes celles qui sont criminelles, les témoignages de plusieurs, concordant sur un même point sans aucun concert frauduleux, décident de la liberté, de la vie ou de la mort d'un individu. On ne s'écartera pas de la règle commune, on n'inventera pas un absurde système de logique et d'évidence, parce qu'il y a lieu, non pas d'envoyer un criminel à l'échafaud, mais de proclamer une existence méconnue. Si je démontre que, toujours et dans tous les temps, les traces de l'évasion se sont conservées, qu'elles se sont multipliées, par un enchaînement de particularités et de témoignages qui tous se groupent pour l'établir ; on sera bien forcé d'y croire, car l'erreur ne sera pas possible en face de renseignemens non suspects, provenant de sources et de lieux divers, et qui n'étant point l'effet de combinaisons portent nécessairement le cachet d'une vérité irrésistible. Cette conclusion n'échappera point aux esprits judi-

cieux, qui, loin de chercher à se fortifier dans une croyance erronée, comme le font les êtres superficiels ou les hommes de parti, étudient l'histoire afin de s'éclairer et de se former un jugement, sans en calculer les conséquences. J'avoue que je m'étonne d'avoir pu rencontrer dans un sujet qu'on a placé hors du droit commun, qu'on a tant déprécié par un déchaînement de passions politiques, d'aussi nombreux élémens qui sanctionnent si merveilleusement les parties les plus essentielles des relations de l'orphelin du Temple; et cependant je n'ai fait que ramasser çà et là quelques lambeaux de vérités éparses échappées à la proscription du despotisme, car bien des mémoires ont été revus, corrigés et altérés, beaucoup ont été supprimés et restent enfouis avec les papiers saisis de Barras, de Fouché et de Cambacérès.

Transcrivons d'abord les pièces officielles, *les seules* qui existent et qu'on puisse invoquer pour établir le décès du Dauphin.

Le 21 Prairial an 3 (9 Juin 1795), Sévestre, au nom du comité de sûreté générale, fit à la Convention le rapport suivant:

« Citoyens! *Depuis quelque temps*, le fils de Capet était » incommodé par une enflure au genou droit et au poignet » gauche; le 15 *Floréal* (20 Avril), les douleurs augmen- » tèrent, le malade perdit l'appétit et la fièvre survint. Le » fameux Desault, officier de santé, fut nommé pour le » voir et pour le traiter; ses talens et sa probité nous répon- » daient que rien ne manquerait aux soins qui sont dus à » l'humanité.

« Cependant la maladie prenait des caractères très-graves. » Le 16 de ce mois (4 *Juin* 1795), *Desault mourut.* » Le comité nomma pour le remplacer le citoyen Pelletan, » officier de santé très-connu, et le citoyen Dumangin, » premier médecin de l'hospice de santé, lui fut adjoint. » Leurs bulletins d'hier, à onze heures du matin, annonçaient

»des symptômes inquiétans pour la vie du malade ; et à »deux heures un quart après-midi, nous avons reçu la »nouvelle de la mort du fils de Capet. Le comité de sûreté »générale nous a chargés de vous en informer. *Tout est »constaté. Les procès-verbaux en seront déposés aux »archives*. La Convention décrète l'insertion de ce rapport.»

Les procès-verbaux dont on parle n'ont jamais été déposés aux archives, parce qu'il n'en a point été rédigé. Ce langage n'était qu'un leurre commandé par la circonstance.

Vient ensuite le procès-verbal d'autopsie dressé à la Tour du Temple, le même jour 21 Prairial (9 Juin).

«Nous soussignés, Jean-Baptiste-Eugénie Dumangin, médecin en chef de l'hospice de l'Unité, et Philippe-Jean Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité, accompagnés des citoyens Nicolas Jeanroy, professeur aux écoles de médecine de Paris, et Pierre Lassus, professeur de médecine légale à l'école de santé de Paris, que nous nous sommes adjoints en vertu d'un arrêté du comité de sûreté générale de la Convention nationale, daté d'hier, et signé Bergoing, président, Courtois, Gauthier, Pierre Guyomard, à l'effet de procéder ensemble à l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet, en constater l'état, avons agi ainsi qu'il suit:

«Arrivés tous les quatre à onze heures du matin, à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires, qui nous ont introduits dans la Tour. Parvenus au deuxième étage, dans un appartement dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires *nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours* ; les susdits commissaires nous ont déclaré que cet enfant était décédé la veille, *vers les trois heures de rele-*

vée; sur quoi nous avons cherché à vérifier les signes de la mort, que nous avons trouvés caractérisés par la pâleur universelle, le froid de toute l'habitude du corps, la raideur des membres, les yeux ternes, les taches violettes ordinaires à la peau d'un cadavre, et surtout par une putréfaction commencée au ventre, au scrotum et au-dedans des cuisses.

«Nous avons remarqué, avant de procéder à l'ouverture du corps, une maigreur générale qui est celle du marasme; le ventre était extrêmement tendu et météorisé. Au côté interne du genou droit, nous avons remarqué une tumeur sans changement de couleur à la peau, et une autre tumeur moins volumineuse sur l'os radius, près le poignet du côté gauche. La tumeur du genou contenait environ deux onces d'une matière grisâtre, puriforme et lymphatique, située entre le périoste et les muscles; celle du poignet renfermait une matière de même nature, mais plus épaisse.

«A l'ouverture du ventre, il s'est écoulé plus d'une pinte de sérosité purulente, jaunâtre et très-fétide; les intestins étaient météorisés, pâles, adhérens les uns aux autres, ainsi qu'aux parois de cette cavité; ils étaient parsemés d'une grande quantité de tubercules de diverses grosseurs, et qui ont présenté à leur ouverture la même matière que celle contenue dans les dépôts extérieurs du genou et du poignet.

«Les intestins, ouverts dans toute leur longueur, étaient très-sains intérieurement, et ne contenaient qu'une très-petite quantité de matière bilieuse. L'estomac nous a présenté le même état, il était adhérent à toutes les parties environnantes, pâle au dehors, parsemé de petits tubercules lymphatiques semblables à ceux de la surface des intestins; sa membrane interne était saine, ainsi que le pylore et l'oesophage; le foie était adhérent par sa convexité au diaphragme, et par sa concavité aux viscères qu'il recouvre; sa substance était saine, son volume ordinaire, la vésicule du fiel médiocrement remplie d'une bile de couleur vert

foncé. La rate, le pancréas, les reins et la vessie étaient sains; l'épiploon et le mésentère, dépourvus de graisse, étaient remplis de tubercules lymphatiques, semblables à ceux dont il a été parlé. De pareilles tumeurs étaient disséminées dans l'épaisseur du péritoine, recouvrant la face intérieure du diaphragme; ce muscle était sain.

«Les poumons adhéraient par toute leur surface à la plèvre, au diaphragme et au péricarde; leur substance était saine et sans tubercules: il y en avait seulement quelques-uns aux environs de la trachée-artère et de l'oesophage. Le péricarde contenait la quantité ordinaire de sérosité, le coeur était pâle, mais dans l'état naturel.

«Le cerveau et ses dépendances étaient dans leur plus parfaite intégrité.

«*Tous les désordres dont nous venons de donner le détail*, sont *évidemment* l'effet *d'un vice scrophuleux existant depuis long-temps*, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant.

«Le présent procès-verbal a été fait et clos à Paris, au lieu susdit, par les soussignés, à quatre heures et demie de relevée, les jours et an que dessus.

«*Signé*, J. B. E. Dumangin, P. J. Pelletan,
P. Lassus, N. Jeanroy.»

Voici enfin l'acte de décès:

Extrait du registre des actes de décès du 24 Prairial, de l'an 3 de la république (12 *Juin* 1795.)

«Acte de décès de Louis-Charles Capet, du 20 de ce »mois (8 *Juin*), *trois heures après-midi*, âgé de dix ans, »deux mois, natif de Versailles, département de Seine-et-»Oise, domicilié aux Tours du Temple, section du Temple;

«Fils de Louis Capet, dernier Roi des Français, et de »Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne d'Autriche;

«Sur la déclaration faite à la Maison Commune par »*Etienne Lasne*, âgé de trente-neuf ans, gardien du

Temple, domicilié à Paris, Rue et Section des droits de »l'homme, N° 48.

«Le déclarant a dit être voisin;

«et par:

«*Remi Bigot*, employé, domicilié à Paris, Vieille-Rue »du Temple, N° 61;

«Le déclarant se dit être *ami;*

«Vu le certificat de Dusser, commissaire de police de »ladite section, du 22 de ce mois (10 *Juin*).

«*Signé*, Lasne, Bigot et Robin, officier public.

«Pour extrait conforme, etc.»

Ne résulte-t-il pas clairement du procès-verbal d'autopsie et du rapport de Sévestre, qu'un changement notable s'est subitement opéré dans l'état de santé du prisonnier; même *qu'un vice scrophuleux existant depuis long-temps* n'avait jamais été soupçonné? *Depuis quelque temps*, dit Sévestre, le fils de Capet était incommodé *par une enflure au genou droit et au poignet gauche; le* 20 *Avril*, les douleurs augmentèrent, le malade perdit l'appétit et la fièvre survint. Le fameux *Desault* fut nommé pour le voir. Il est impossible de consigner des faits plus en rapport avec la substitution qui eut lieu le 3 *Mars* d'un *enfant scrophuleux* pris dans un hôpital. Il y aurait plus que de la frivolité à vouloir démontrer que jamais l'orphelin du Temple ne fut atteint d'une affection *scrophuleuse;* la pureté de son sang et le fond d'une santé brillante n'ont été mis en doute par personne. Un journal Anglais, *Court and Lady's Magazine*, faisait en 1839, sur la publication de l'abrégé des infortunes du Dauphin, ces judicieuses observations:

«Il y a une grande clarté dans la partie de la relation relative à la sortie du Temple; vraie ou fausse, comme monument littéraire, son mérite est incontestable.

«Nous allons maintenant comparer *avec les bulletins imprimés en* 1795, les autorités citées dans l'ouvrage, au sujet de

l'état de santé du Dauphin après la chute de Robespierre ; et nous arrivons à conclure que, quelle que soit la confiance que mérite ce récit, il servira certainement à établir un fait historique, c'est-à-dire *que le Dauphin n'est pas mort au Temple* ; fait que toutes les personnes qui ont lu soigneusement les bulletins et rapports du gouvernement révolutionnaire, doivent avoir admis : et telle est notre opinion *fondée sur ces documens*, dont nous avons la traduction sous les yeux. Nous nous étonnons qu'on ne s'en soit pas prévalu dans l'abrégé des infortunes. Nous demandons à ceux qui s'intéressent à la question, et qui ont lu les mémoires de Cléry et de madame Campan, de nous dire s'ils *reconnaissent* dans *le malade lymphatique* dont un fonctionnaire public donne la description, *ce Dauphin* vif et précoce ; ou *le malade scrophuleux mis à sa place*. Nous allons copier ce document, parce qu'il corrobore les preuves données que *la Duchesse d'Angoulême était tenue dans une complète ignorance de ce qui concernait son frère :*

«Mai, 1795.

«Voici le détail de la situation présente des enfans de Louis XVI au Temple :

«Ils n'ont aucune communication entre eux. . . . . Le 16 *Mars*, un fonctionnaire public, accompagné d'une autre personne, a visité le fils de Louis XVI. En entrant dans l'appartement, ils l'ont trouvé assis devant la table, la tête appuyée dans ses mains. Il *fixa plutôt avec égarement qu'il ne regarda* ceux qui entrèrent. On lui demanda s'il voulait dîner ; il répondit : *oui*. Son repas consistait en deux plats de viande, un entremets et du dessert. Il but et mangea de très-bon coeur. Les visiteurs essayèrent *de le relever de son abattement* sans pouvoir y réussir. Il joua seulement avec un petit chien que le fonctionnaire public avait amené avec lui.

«Le 17, au matin, les mêmes personnes lui apportèrent du café et de la crême qu'il aimait beaucoup. Il était au lit. Interrogé s'il voulait déjeûner, il dit: *oui*,..... il a deux serviteurs, l'un pour s'occuper de lui, l'autre pour nettoyer sa chambre. La cause de l'état phlegmatique et de tristesse *du Dauphin* est attribuée à son ci-devant gouverneur, le cordonnier Simon qui a été guillotiné comme complice de Robespierre, le 27 *Juin* 1794. Il ne s'occupe à rien dans sa chambre. On le voit fréquemment maintenant aux fenêtres du Temple. Il paraît plongé dans un profond état de découragement.»

Tous ceux qui ont appris les habitudes et la manière d'être du Dauphin, ne le reconnaîtront point dans l'enfant mentionné ci-dessus. S'il se borne à répondre oui aux questions qu'on lui adresse, cette circonstance dénote plutôt l'anéantissement moral et physique, qu'une résolution prise de ne pas parler. Et d'ailleurs le Prince, long-temps auparavant; ne faisait même plus de semblables réponses. Dès qu'il eut pu discerner par les bons procédés de Laurent que c'était un ami digne de toute confiance, il se soumit entièrement à sa direction, et Laurent lui avait fait cette recommandation: « si vous voulez continuer d'être muet pour » tout le monde excepté pour moi, je vous remettrai entre » les mains de vos amis.» Un nouveau motif de silence absolu était donc encore venu fortifier la détermination antérieure du Prince. «Les commissaires de la commune, dit l'auteur de » l'histoire de la captivité de Louis XVI imprimée à Paris » en 1817, *prétendirent dans un rapport* que le jeune » Prince, depuis le 5 Octobre 1793, jour auquel Hébert et » Simon l'avaient forcé de signer une déposition calomnieuse » contre la Reine, ***semblait s'être condamné à un silence » et à une immobilité dont rien ne pouvait le faire sortir.*** »
Le bulletin au contraire devient fort intelligible, en admettant que *l'enfant visité* fut celui substitué au muet, et auquel s'appliquent en outre tous les détails du procès-ver-

bal d'autopsie; tandis qu'ils ne peuvent nullement s'expliquer, quand on veut les rapporter au Dauphin. L'ouvrage dont je viens de parler renferme d'autres particularités que je dois signaler. Le Prince nous a appris que Joseph Paulin avait remis au Roi trois rouleaux d'or et qu'il fut chargé par son père d'en donner un à sa tante. L'auteur rend compte d'une fouille faite par les municipaux dans la chambre de la Princesse Elisabeth, et ce qui va suivre est indubitablement un corollaire du fait révélé :

«Les municipaux trouvèrent derrière les tiroirs de la commode de Madame Elisabeth *un rouleau de Louis* dont ils s'emparèrent sur-le-champ avec une avidité extraordinaire. Ils l'interrogèrent soigneusement pour savoir qui lui avait donné cet or, depuis quand elle l'avait, et pour qui elle l'avait conservé. Elle répondit que c'était Madame la Princesse de Lamballe qui le lui avait donné après le 10 Août, et que, *malgré les recherches*, elle l'avait toujours conservé.» Madame Elisabeth ne pouvait pas avouer la vérité.

Après la mort de Robespierre, des membres de l'assemblée nationale en grand costume allèrent faire une visite au Temple; *Barras* en était un; ils virent le Dauphin et sa soeur. *Les trois municipaux qui étaient au Temple le quittèrent* au bout *de huit jours*, trois jours après la visite de Barras, à neuf heures et demie;

«On frappa à la porte de la jeune Princesse pour la présenter à *Laurenz, commissaire de la Convention qui devait la garder ainsi que son frère.* Le lendemain, à dix heures, Laurenz entra dans sa chambre et lui demanda avec politesse si elle n'avait besoin de rien. Il entrait tous les jours trois fois chez elle, toujours avec honnêteté et ne la tutoyait point. Il ne fit jamais la visite des bureaux et des commodes.

«La Convention envoya au bout de trois jours une députation pour constater l'état du Dauphin. Les membres envoyés en eurent pitié et ordonnèrent qu'on le traitât mieux. *Lau-*

renz fit descendre un lit, le sien était rempli de punaises. Il lui fit prendre des bains, et lui ôta la vermine dont il était couvert. *Laurenz entrait chez lui* trois fois par jour; mais dans la crainte de se compromettre, il n'osait faire tout ce qu'il aurait voulu, étant surveillé. Madame Royale n'eut qu'à se louer de ses manières pendant le temps qu'il était de service. Il lui demandait souvent si elle n'avait besoin de rien, et la priait de dire ce qu'elle voudrait, et de le sonner quand elle aurait besoin de quelque chose.

« *Au commencement de Novembre*, arrivèrent des commissaires civils, c'est-à-dire un homme de chaque section qui venaient passer vingt-quatre heures au Temple, pour constater l'existence du Dauphin. »

Il y avait quarante-huit sections ayant un comité civil composé de six membres, ce qui formait un roulement sur deux cent quarante-huit individus. L'enlèvement a donc pu se faire à l'insu de ces commissaires qui changeaient tous les jours, de sorte qu'il pouvait s'écouler plusieurs mois avant que les mêmes individus commissaires revinssent à la garde du jeune prisonnier du Temple, qu'ils ne connaissaient point lors de leur entrée en service.

« Il vint aussi un autre commissaire nommé *Gomier*, pour rester avec *Laurenz*. Il eut un soin extrême du jeune Louis XVII. »

Certes il est difficile de sanctionner d'une manière plus directe les circonstances révélées par le Prince et qui précédèrent la substitution d'un enfant muet à sa place. Les changemens qui s'effectuent dans l'intérieur du Temple, ne semblent-ils pas des préparations préliminaires au dénouement qui survint ; surtout quand on voit *Barras* prendre lui-même la peine de visiter les enfans de Louis XVI et de les faire présenter à Laurenz? Des documens qu'on ne peut nier, viennent de nous fournir une sorte de confirmation de la substitution d'un enfant scrophuleux à l'enfant

muet; un acte également irrécusable va constater la présence au Temple d'un sourd-muet dans la prison du Dauphin, et donner aux lettres de Laurenz un caractère d'authenticité irréfragable; j'en soumets l'appréciation au jugement des physiologistes expérimentés. *Le* 19 *Décembre* 1794, Harmand de la Meuse, Mathieu et *Reverchon*, se sont rendus au Temple à l'effet de faire une visite ayant pour objet spécial de s'assurer positivement de l'état réel du jeune Roi. Ce même jour, le *comité* de *sûreté* générale était aussi venu au Temple pour le même motif. Il est essentiel de ne pas perdre de vue que ce fut *le* 7 *Novembre précédent* que, d'après le récit du Duc de Normandie et les lettres de Laurenz, *un enfant muet* avait pris la place du Prince. Les détails si explicites de la démarche des hommes du gouvernement révolutionnaire, rédigés par l'un d'eux, démontrent invinciblement que l'enfant assujetti à un long interrogatoire, loin d'affecter un mutisme volontaire qui se serait trahi par des signes d'entendement, était véritablement *sourd-muet de naissance*. Les plus incrédules seront forcés de le reconnaître après avoir lu le document que je transcris:

«Nous arrivâmes à la porte; le *Prince* était assis auprès d'une petite table carrée, sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer; quelques unes étaient pliées en forme de boîte et de caisse, d'autres élevées en châteaux. Il était occupé de ces cartes lorsque nous entrâmes, *et il ne quitta pas son jeu.*

«Il était couvert d'un habit neuf en matelot, d'un drap couleur ardoise; sa tête était nue; la chambre propre et bien éclairée.

«Son lit était derrière la porte, en entrant. Au pied de ce lit en était un autre, qui avait été celui du savetier Simon.

«Après avoir entendu l'affreux récit de toutes les cruautés

de ce monstre, je m'approchai du Prince. Nos mouvements ne semblaient faire aucune impression sur lui. Je lui dis que le gouvernement instruit *trop tard* du mauvais état de sa santé, et du refus qu'il faisait de prendre de l'exercice et de répondre aux questions qu'on lui adressait, nous avait envoyés près de lui pour lui renouveler nous-mêmes des propositions qui pourraient lui être agréables, telles que d'étendre ses promenades et de lui procurer des objets de distraction. Je le priai de vouloir bien me répondre si cela lui convenait.

«Pendant que je lui adressais cette petite harangue, *il me regardait fixement* sans changer de position, et il m'écoutait avec l'apparence de la plus grande attention; mais, pas un mot de réponse.

«Alors, je particularisai mes propositions de cette manière: «J'ai l'honneur de vous demander, Monsieur, si »vous désirez un cheval, un chien, des oiseaux, des jou»joux, un ou plusieurs compagnons de votre âge? Voulez-»vous dans ce moment, descendre dans le jardin ou »monter sur les tours? Désirez-vous des bonbons, des »gâteaux?»

«J'épuisai en vain toute la nomenclature des choses qu'on peut désirer à cet âge; *je n'en reçus pas un mot de réponse; pas même un signe ou un geste*, quoiqu'il eût la tête tournée vers moi et qu'il me regardât avec une *fixité étonnante*, qui exprimait la plus grande indifférence.

«Alors, je me permis de prendre un ton plus prononcé. Je lui reprochai son opiniâtreté, en l'engageant derechef à nous indiquer ce qui lui serait agréable..... *Même regard fixe*, même attention, mais pas un seul mot.

«Je repris: «Vous voulez donc nous compromettre? »Quelle réponse pourrons-nous faire au gouvernement, dont »nous ne sommes que les organes? — Ayez la bonté de »me répondre, je vous en supplie, ou bien nous finirons

» par vous l'ordonner. » — Pas un mot, et *toujours la* » *même fixité.*

« J'étais au désespoir, et mes collègues aussi. Ce regard, surtout, avait un tel caractère de résignation et d'indifférence, qu'il semblait nous dire : « *Que m'importe? Achevez votre victime!* »

« J'essayai alors l'effet du commandement, et me plaçant tout près du Prince, je lui dis : « *Monsieur, ayez la* » *complaisance de me donner la main.* » Il me la présenta, et je sentis, en prolongeant mon mouvement jusque sous l'aisselle, une tumeur au poignet et une au coude, comme des nodus. Il paraît que ces tumeurs n'étaient pas douloureuses, car le Prince ne le témoigna pas. « L'autre main, » Monsieur! » — Il la présenta aussi; il n'y avait rien. — « *Permettez, Monsieur, que je touche aussi vos jambes* et vos genoux. » — Il se leva. Je trouvai les mêmes grosseurs aux deux genoux, sous les jarrets.

« Placé ainsi, le jeune Prince avait le maintien du rachitisme *et d'un défaut de conformation. Ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues, les bras de même; le buste très-court*, la poitrine élevée, *les épaules hautes et resserrées*: la tête très-belle dans tous ses détails, le teint clair, mais sans couleur, *les cheveux longs et beaux*, bien tenus, châtain-clair.

« Maintenant, Monsieur, *ayez la complaisance de marcher.* » — Il le fit aussitôt, en allant vers la porte qui séparait les deux lits, et il revint s'asseoir sur-le-champ.

« Je saisis ce moment pour lui représenter le tort que lui faisait le défaut d'exercice, et pour lui proposer la visite d'un médecin. — « Faites-nous signe, au moins, lui dis-je, que cela ne vous déplaira pas. » — *Pas un signe, pas un mot.*

« *Monsieur, ayez la bonté de marcher encore et un peu plus long-temps.* » — Silence et refus; il resta sur son

siège, les coudes appuyés sur la table. Ses traits ne changèrent pas un seul instant ; *pas la moindre émotion apparente, pas le moindre étonnement dans les yeux, comme si nous n'eussions pas été là.*

« On apporta le dîner du Prince. Nouvelle scène de douleur ; il faut l'avoir vue et éprouvée pour y croire. Une écuelle de terre rouge contenait un potage noir couvert de quelques lentilles ; dans une assiette de la même espèce, était un petit morceau de bouilli noir et retiré, le fond d'une seconde était rempli de lentilles, dans une troisième, étaient six châtaignes plutôt brûlées que rôties ; un couvert d'étain, point de couteau, et point de vin.

« Tel était le dîner du fils de Louis XVI ! De l'héritier de soixante-six Rois ! Tel était le traitement fait à l'innocence !

« Pendant que l'illustre prisonnier faisait cet indigne repas nous emmenâmes les municipaux dans une autre pièce, pour leur exprimer *notre indignation*, et ordonner que cet exécrable ordre de choses serait changé à l'avenir. Je voulus, à l'instant même, qu'on lui procurât du raisin, qui était rare alors.

« Je lui demandai s'il était content de son dîner ? Point de réponse. S'il désirait du fruit ? Point de réponse. S'il aimait le raisin ? Point de réponse. Le raisin arriva : il le mangea sans rien dire. En désirez-vous encore ? — Point de réponse.

« Il ne nous fut plus permis de douter alors que toutes les tentatives de notre part, pour en obtenir une réponse, seraient inutiles. Je lui représentai que son silence était d'autant plus pénible pour nous, que nous ne pouvions l'attribuer qu'au *malheur de lui avoir déplu ;* que nous proposerions, en conséquence, au gouvernement de lui envoyer des commissaires qui lui seraient plus agréables. Même regard, et point de réponse.

« Voulez-vous bien, Monsieur, que nous nous retirions ? » — Point de réponse.

« Cela dit, nous sortîmes pour nous communiquer nos réflexions sur le *moral* et sur le *physique* du jeune Prince.

« Je demandai aux municipaux, dans l'antichambre, si le silence opiniâtre du jeune prisonnier datait réellement du jour où la plus barbare violence lui avait fait faire et signer l'odieuse et absurde déposition....... Ils renouvelèrent leur assertion à cet égard. Après avoir présenté cette anecdote à l'éternelle douleur des âmes sensibles, je la livre aux observateurs de la nature. Est-il possible, qu'à l'âge de neuf ans, un enfant puisse former une telle détermination et y persévérer? C'est ce qui n'est pas vraisemblable sans doute; mais je réponds à ceux qui douteraient ou qui nieraient, par un fait et par des témoignages que j'indique et auxquels on peut recourir.

« J'ignore si ce jeune Prince a parlé à Mr. Desault, lorsque ce médecin est allé le voir, parce que *peu de jours après notre visite au Temple* une intrigue me fit nommer par la Convention *commissaire au Grandes-Indes*. Je partis à cet effet pour Brest, où je restai plusieurs mois, et à mon retour j'appris que le *malade et le médecin étaient morts*.

« Enfin nous convînmes que pour l'honneur de la nation qui l'ignorait, pour celui de la Convention, qui *l'ignorait* aussi, nous ne ferions point de rapport en public, mais en comité *secret*, *dans le comité de sûreté générale seulement:* ce qui fut fait ainsi. »

Ce procès-verbal démontre incontestablement un changement de personne; le prisonnier du 19 Décembre 1794 n'était pas le fils de Louis XVI, d'après le signalement qu'on en donne; ni celui du 16 Mars 1795, qui répondit constamment *oui*, aux questions qu'on lui adressa; il était évidemment sourd et muet. Tous ceux qui ont vu des sourds-muets le jugeront tel, à l'attitude impassible, au regard fixe, à l'immobilité constante de la physionomie. Tout l'extérieur de sa contenance indique la stupéfaction d'un enfant qui

voit sans entendre, un état moral en quelque sorte hébété, signes ordinaires de surdité et de mutisme, dans le bas âge où les facultés de l'esprit n'ont pas encore acquis un grand développement. Ce ne sont point là les indices d'un silence opiniâtre et réfléchi, qui pendant le long interrogatoire, n'eût point absorbé jusqu'à la moindre apparence d'émotion. Mais en outre le Dauphin n'avait aucun défaut de conformation, ses jambes et ses cuisses, ses bras n'étaient point longs et menus, son buste court, ses épaules hautes et resserrées. Enfin, il n'avait plus ses beaux et longs cheveux. C'est Cléry qui nous l'apprend.

« Le Dauphin quoique déjà fort mal vêtu fut un jour privé » de ses habits ordinaires et couvert de guenilles dégoûtantes. « La femme Simon qui présidait à ce changement de costu- » me, l'appelait, par une allusion cruelle, le jeu du Roi » dépouillé. Pour achever la métamorphose, *l'impitoyable* » *geôlière abattit, sans miséricorde comme sans goût*, » *cette forêt de blonds cheveux qui ombrageait son front* » *Royal*, le plus bel ornement qui lui restât, les délices » de son auguste mère qui tant de fois avait pris plaisir à les » tresser de ses propres mains. »

Pourquoi enfin cette détermination de ne point faire de rapport *en public*, mais en *comité secret*, *dans le comité de sûreté générale seulement?* Cette réserve ne donne-t-elle pas un nouveau poids à la vérité des assertions du Prince? Ce mystère ne prouve-t-il pas l'intérêt majeur qu'avait le gouvernement à éviter par un silence obligé, tout commentaire dangereux?

Si nous nous reportons ensuite à l'acte rédigé *le* 12 *Juin*, pour certifier le décès du 8; il suffit de le lire pour se convaincre qu'il ne mérite aucune foi, particulièrement quand on envisage les circonstances dans lesquelles il fut fabriqué. Tout ce qui tient à l'état civil des personnes est d'un si puissant intérêt pour la sécurité des familles, que

le législateur a prescrit des formalités qui en sont la sauvegarde. Ainsi la déclaration de décès doit se faire par *les plus proches* parens *ou amis du défunt*, dans un délai fixé, hors duquel on est obligé de recourir aux tribunaux qui rendent un jugement sur un acte de notoriété. Le corps doit aussi être présenté aux déclarans, pour qu'il n'y ait pas d'incertitude sur l'identité du mort avec celui dont on enregistre le décès. Eh bien, que l'on consulte la loi du temps, le délai de rigueur était expiré le 12, et la date seule de l'acte en détruit la validité. Cet acte au surplus n'est signé que par deux témoins obscurs qui ne connaissaient pas le Dauphin, et sans la participation apparente d'un des commissaires de section préposé spécialement à la garde du Prince. Si l'acte, dans l'intention de ceux qui l'ont commandé, n'avait pas été destiné à couvrir un mensonge, conçoit-on qu'on n'eût pas fait constater l'identité du décédé par ceux qui avaient connu le Dauphin. Sa soeur était toujours au Temple, à l'étage supérieur; pourquoi n'aurait-elle pas été informée de la mort de son frère, et ne l'a-t-on pas appelée pour donner à la déclaration du décès la sanction de sa signature indispensable? Tous les procès-verbaux dressés au Temple, des recherches faites dans les chambres des illustres prisonniers, sont signés par elle. Puisqu'on prenait cette précaution pour des actes de peu d'importance, pour quel motif l'aurait-on négligée dans l'attestation d'un événement dont la certitude importait à l'Europe entière? La réponse naît des faits révélés, parce que la Princesse eût découvert une supercherie dont on appréhendait la publicité. L'orage révolutionnaire grondait sourdement encore, des passions haineuses fermentaient dans le sein de la Convention, il ne fallait qu'un mot imprudent pour soulever contre elle et le comité de salut public, de nouvelles fureurs populaires. Dans la séance du 2 Décembre 1794, une voix s'était écriée: « en dépit de toutes les manoeuvres, le fils de Capet,

voit sans entendre, un état r… *restera démonétisé.* «Dans
signes ordinaires de surd… l'assemblée termina un rapport
où les facultés de l'… qu'il fût pris des mesures *pour*
développement. … *du seul vestige de royalisme qui y*
opiniâtre et … 1795, Cambacérès avait dit à la tribune
n'eût poin… «il est temps de déjouer des espérances cri-
Mais er… et de fixer irrévocablement l'opinion du peuple.
mati… peu de danger à tenir en captivité les individus de
lor… » Il y a peu … la famille Capet, il y en a beaucoup à les expulser. Je » demande donc qu'il soit passé à l'ordre du jour sur toutes » les adresses qui tendraient à obtenir la liberté des prison- » niers du Temple. » L'avis de Cambacérès fut adopté. Il y avait donc une nécessité impérieuse de masquer l'évasion par un faux acte mortuaire, en prenant toutes les précautions possibles pour que le faux ne fût pas remarqué. Nul homme d'honneur, nul républicain n'eût voulu le certifier, on a dû alors recourir à des gens à gages, sans responsabilité, et l'officier de l'état civil, par ordre supérieur, a reçu contre les prescriptions de la loi, l'attestation de deux hommes du peuple qui ne pouvaient affirmer en conscience à quelle famille appartenait le décédé. L'enfant meurt le 8, et c'est le 12 seulement que l'acte de décès est rédigé, et le 10 que le commissaire de police donne son certificat ; et l'on veut que cet acte fasse foi ! Mais déjà le 9 le corps avait été disséqué ; il n'existait plus que les lambeaux d'un cadavre n'ayant plus forme humaine, et ces lambeaux d'ailleurs, on ne put pas les présenter aux déclarans, car l'enterrement avait eu lieu. A de pareilles indications l'effroi, l'embarras, l'imprévoyance, l'imposture se trahissent. Dans ces circonstances données, la signature de deux hommes honorables, jouissant d'une considération justement méritée, attesterait un décès, non l'identité du décédé avec le fils de Louis XVI, Que doit-il en être quand nous voyons figurer à l'acte deux individus, sans aucun caractère de moralité ; un Remi

t pris dans la rue, qui peut-être n'était jamais entré la Tour du Temple, et qu'on qualifie dérisoirement d'un fils de France? Quant à Lasne, d'après les lettres de Laurenz qui fixent d'une manière précise la date des substitutions, il n'est entré en fonctions au Temple que postérieurement au 3 Mars 1795. Cette remarque est de la plus haute importance. Le Prince était alors relégué dans son oubliette depuis *le 7 Novembre* 1794 et le muet lui-même avait été remplacé par un autre enfant. L'enfant qui fut confié à sa garde n'était donc pas le Dauphin. Ce fait est positif. Or, en attestant le décès de cet enfant placé sous sa surveillance, en le nommant Louis-Charles Capet, il ne fait que redire les paroles qu'il a entendues sortir de la bouche des commissaires, que reproduire un mensonge qu'il croyait être la vérité, son témoignage est nul pour ce qui concerne l'identité.

Lasne existait encore en 1834; le gouvernement le fit comparaître en justice, dans le procès criminel de Richemont, pour qu'il répétât sa déclaration signée en 1795. Mais elle n'avait pas plus de force que dans le principe. Le Prince assisté d'un de ses avocats se rendit chez lui pour le voir et l'interroger. Ses réponses aux questions de S. A. R. démontrèrent le peu de confiance que cet individu avait lui-même dans ses premières assertions. Voici le résumé de l'interrogatoire tel qu'il fut adressé aux jurés par une lettre du Duc de Normandie, le 31 Octobre 1834:

«Je soussigné, certifie et déclare devant Dieu et sur ce que j'ai de plus cher, que dans l'année 1795, au mois de Juin, je n'étais plus au Temple; je déclare en outre que Mr. Lasne, qui a déposé hier devant la Cour d'assises dans l'affaire dont elle s'occupe, a fait une fausse déposition en avançant que le prévenu avait été chez lui à telle époque. C'était moi, accompagné de mon avocat. Nous nous rendîmes ensemble chez lui pour prouver à Mr. Lasne qu'il était ou

trompé ou trompeur à l'égard du fait avancé par lui sur la mort du Dauphin au Temple; afin de montrer la vérité en présence de mon avocat, j'ai demandé d'abord son nom, puis je l'ai interrogé de la manière suivante:

— « Avez-vous été attaché à la famille Royale avant la captivité du Temple?

— « Non, Monsieur, je n'ai jamais été attaché à la famille Royale.

— « Par quel moyen avez-vous fait la connaissance du Dauphin?

— « J'ai été garde national. Étant un jour de garde au palais des Tuileries, lorsque mon tour de faction fut arrivé, j'ai vu l'enfant jouer dans le jardin.

— « Avez-vous vu très-souvent le Dauphin dans cette situation?

— « Non, Monsieur, seulement lorsque j'ai monté la garde.

— « Combien de temps avez-vous été au Temple avant le décès de l'enfant que vous dites être mort entre vos bras?

— « Monsieur, j'y étais environ depuis quarante jours.

— « Vous voyez bien, M. Lasne, que vous vous êtes trompé. Car premièrement il est très-difficile de reconnaître un enfant que vous dites avoir vu seulement quelquefois dans le meilleur état de santé avec une mise digne de son rang. Et vous auriez, dis-je, vu un enfant de son âge trois ans après, dans le plus misérable état, mal vêtu et presque mort! Comment pourriez-vous prétendre, et plus encore, assurer que vous avez reconnu l'enfant des Tuileries après trois ans! Rappelez-vous bien que lorsque vous êtes entré au Temple, le *Dauphin* était très-malade, presque agonisant.

— « Monsieur, je me rappelle très-bien que lorsque je suis entré au Temple, le Dauphin se portait très-bien, il n'était conséquemment pas malade.

— « (En prenant le menton de M. Lasne). Vous voyez

donc bien, mon vieux, que vous vous êtes trompé, car le *Dauphin était à cette époque très-malade;* et parce que vous aviez été le gardien d'un enfant bien portant, il est donc positivement clair que votre enfant mort n'était pas le Dauphin; je puis même vous assurer que je suis son premier ami et affirmer qu'il n'est pas mort.

« *Mon Dieu* (*en frappant dans ses mains*), *si cela était possible* !!

« Oui Monsieur, c'est très-vrai; il vit et vous le verrez.

— « *Je serai bien heureux, car vous voyez combien j'aime la famille Royale* (*en montrant tous les portraits de ma famille*).

« Je suis en état de prouver devant la justice la conversation rapportée ci-dessus, mais je ne suis pas venu pour troubler le repos de ma patrie; je suis venu pour détruire les jongleries de mes adversaires, et pour empêcher qu'aucun homme au monde puisse s'emparer d'un nom qui n'appartient naturellement qu'à moi.

« Je déclare donc de nouveau que c'est moi qui ai écrit la lettre sous la date du 28 Octobre; pourquoi mes adversaires veulent-ils faire croire que cette lettre a été écrite en faveur de l'accusé.

« Il est bon de faire remarquer à Messieurs les jurés que je ne veux accuser ni la France ni le gouvernement actuel. Je ne demande rien que mon nom; c'est pourquoi je vous ai écrit de ma propre main pour vous déclarer que le prévenu n'est pas le Dauphin, vous en offrir toutes les preuves et me faire représenter par mon avocat, s'il est nécessaire, afin de démontrer que Richemont n'est qu'un faussaire et l'instrument d'une cabale machiavélique.

« Charles Louis,
« Duc de Normandie. »

A côté de cet acte de décès informe, et dont le contexte seul démontre l'absurdité, nous voyons les docteurs *Pelletan*, Dumangin, Jeanroy et Lassus, appelés le 21 Prairial an 3 (9 Juin 1795) pour faire l'autopsie du cadavre, déclarer, dans leur procès-verbal, qu'ils ont trouvé dans un lit *le corps d'un enfant* qui leur a paru âgé d'environ dix ans, *que les commissaires leur ont dit être celui du fils de Louis Capet*, et que *deux d'entre eux ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours.*

A l'époque où M. M. Pelletan et Dumangin furent nommés médecins du prisonnier du Temple, (*le* 5 *Juin* 1795); ils n'avaient jamais vu le fils de Louis XVI, ils l'ont avoué eux-mêmes. M. M. Jeanroy et Lassus n'avaient point suivi la maladie. Les deux premiers médecins ne pouvaient donc avoir d'autre garantie *de l'identité du malade et du décédé avec* le Dauphin, que *l'assurance* qui leur en était donnée par *les commissaires*, qui entretenaient sciemment ou par ignorance l'erreur commune. Tous les quatre n'attestent rien par eux-mêmes, que la déclaration qu'on leur a faite. L'un d'eux néanmoins, Mr. Jeanroy avait connu le Dauphin, et quelques jours après, il laissa entrevoir à la mère de Mr. Morel de St. Didier qu'il le savait vivant. — «Tout est donc fini, lui dit cette dame? L'infortuné fils de Louis XVI est mort! — Madame, lui répondit le docteur, *si le Prince a été sauvé du Temple, on le reconnaîtra entre dix mille, par un signe remarquable qu'il porte à la cuisse.*» — Mr. Morel de St. Didier que nous verrons plus tard envoyé par le Prince à Madame la Duchesse d'Angoulême, pour obtenir d'elle une entrevue, n'avait point oublié cette communication faite à sa mère; et près de partir pour Prague, quoique sa conviction à l'identité du Prince fût inébranlable, il éprouvait involontairement une secrète inquiétude, parce qu'il n'avait point été mis à même de

s'assurer de la réalité de l'existence de ce signe. Il avait raconté à son Royal commettant ce que sa mère lui avait confié, et il se surprenait étonné qu'on ne lui eût point dit : « Voyez et jugez. » Mais le Duc de Normandie comprenait trop bien la gravité de la démarche qu'il commandait, pour laisser son représentant s'éloigner sous l'impression d'une anxiété quelconque ; le signe indiqué a été certifié par un procès-verbal de médecin, et le commissaire Royal a pu porter à la soeur du Prince un témoignage de plus, dont lui-même personnellement pouvait, par sa mère et le docteur Jeanroy, attester l'authenticité.

Une autre observation, que je ne dois pas omettre, résulte du rapport de Sévestre, comparé avec l'acte de décès et le procès-verbal des médecins ; car dans une conjoncture aussi importante, les moindres erreurs deviennent capitales.

Sévestre annonce à la tribune de la Convention que *le comité de sûreté générale a reçu la nouvelle de la mort à deux heures un quart après-midi*. Le comité siégeait aux Tuileries, à une distance considérable de la prison du Temple. Un assez long laps de temps a par conséquent dû s'écouler entre le moment du décès et celui de l'information, et le décès devrait avoir eu lieu *avant deux heures un quart*. Eh bien ! Les commissaires ont déclaré que l'enfant était mort *vers trois heures de relevée*, et l'acte mortuaire énonce *trois heures après*-midi. Il y a là, de part ou d'autre, un mensonge palpable. On a trompé sur l'heure véritable du décès ; dès-lors la fausseté d'une partie de la déclaration donne le droit légitime de suspecter la véracité du surplus. L'instant précis de la mort de celui dont on certifie le décès, n'est point une désignation inefficace, car elle se lie à la validité de la déclaration. Si le rapport de Sévestre est vrai, l'acte de décès ne concerne pas l'enfant dont il parle ; s'il est faux, il justifie notre défiance contre la sincérité des hommes du gouvernement. Si l'on considère

en définitive que le rapport est du 9 et l'acte du 12, on concevra avec quelle hâte irréfléchie, malgré quatre jours de réflexion, cet acte a été rédigé; puisqu'on n'a pas même songé à le faire concorder avec une déclaration acquise au public trois jours auparavant, et à lui assigner une date antérieure à la dissection du cadavre. Tout nous dénote les perplexités du pouvoir exécutif, son impuissance à revêtir d'une apparente vérité la déclaration d'un fait faux.

«Des motifs impérieux, a dit le Duc de Normandie, contraignirent le gouvernement à accélérer la fin du dernier substitué.» Or c'était le 13 Juin, que devait définitivement s'exécuter la clause secrète du traité passé entre les commissaires de la Convention et les Vendéens; et il y avait une violente opposition de la part de plusieurs membres; on est forcé alors de convenir que la mort de l'enfant est venue fort *à-propos* mettre tout le monde d'accord. On avait été ballotté jusque-là par mille irrésolutions sur le parti à prendre, et on pourrait induire, d'un passage des souvenirs de Touchard-Lafosse, qu'effectivement le moment de la mort de l'enfant avait été avancé. Il dit en indiquant la reprise des hostilités Vendéennes:

«Cormartin fit dans cette circonstance des révélations singulières: il prétendit que l'on devait la reprise des hostilités à ce que le comité de salut public n'avait pas tenu certaine condition secrète du traité, par laquelle il s'était obligé à *rétablir le trône;* il soutint qu'au mois de Prairial an 3, les Chouans avaient envoyé à ce comité une députation chargée *de réclamer le départ de Louis* XVII *pour la Vendée.* Il ajouta que cette députation avait obtenu de nouveau la promesse que le jeune Prince paraîtrait incessamment dans l'Ouest, mais *qu'au retour des envoyés, on avait appris la mort subite de Louis-Charles de Bourbon.*

«Cormartin accusait-il la vérité? Deux feuilles de Paris, le *journal des Hommes Libres* et le *Messager du Soir*, im-

primèrent des articles dans le même sens..... *néanmoins le négociateur Chouan fut condamné à la déportation.* »

Lorsque l'enfant fut mort, on hésita de nouveau sur ce qu'il convenait de faire ; il fut décidé qu'on maintiendrait *l'erreur de personne*, en enveloppant de ténèbres cet événement, ainsi que l'acte qui perpétuerait l'imposture, pour ne pas trop éveiller l'attention publique. Voilà le secret de cette mort mystérieuse, plus mystérieusement encore enregistrée, et dont personne autre que deux gens salariés n'a voulu assumer sur soi l'effrayante responsabilité.

On conçoit maintenant pourquoi l'acte ne porte pas non plus la signature obligée du commissaire de section de service au Temple ce jour-là. Vraisemblablement il n'a pas voulu se compromettre en concourant par un faux authentique à la séquestration du fils de Louis XVI, qu'il savait très-vivant. Un Sieur Fournier sectionnaire surnommé l'américain, désigné par erreur comme Conventionnel dans de précédentes publications, vivait avec son frère ancien prêtre constitutionnel assermenté. Ce dernier desservit en 1831 une petite paroisse auprès de Paris. J'ai eu l'occasion de le voir dans le département de la Sarthe, et je le priai de rappeler ses souvenirs pour me dire quelle était la croyance publique dans le temps où l'on annonça la mort du Dauphin. Voici sa réponse :

« Nous étions à table quand on vint à la hâte prévenir » mon frère de se rendre à la Tour, parce que le fils de » Capet venait d'expirer. Il me quitta à l'instant. A son retour » il était furieux ; je le vois encore jeter avec rage son cha- » peau sur le parquet et me dire : je viens d'être témoin d'un » faux : le fils de Louis XVI s'est échappé du Temple. »

On doit joindre à ce témoignage celui de Courtois que j'ai rapporté ailleurs. J'y ajoute aussi celui de Reverchon, lié fort intimement avec Mme Delpêche que j'ai vue à Lyon en 1839 ; il était du nombre des Conventionnels qui désiraient sauver les jours du fils de Louis XVI, et il en avait

fait confidence à son amie. Mme Delpêche était liée également avec Joséphine. Ayant quitté Paris vers cette époque, elle pria Reverchon de lui annoncer le résultat de l'événement, il le fit le jour même de l'évasion; la lettre qu'il lui a écrite et que j'ai lue porte la date de Juin 1795, le timbre de la poste du temps, et annonce, *par des mots convenus*, que l'enlèvement du Dauphin venait d'avoir lieu. Cette dame est morte, il y a quelques années, à la suite de longues souffrances provenant d'un poison qu'on lui a administré en 1816, parce qu'elle avait fait connaître sa conviction que le Dauphin n'était pas mort au Temple; *et que ce Dauphin n'était pas Richemont.* Elle a eu la consolation avant de mourir, de donner de précieux gages de dévouement au Duc de Normandie, et plus d'une fois j'ai vu couler ses larmes, en apprenant les malheurs du Prince, et l'abandon où on le laissait.

Mr. le Baron O'Douovan, chevalier de St. Louis et de la légion d'honneur, a écrit de Belleville, en Juin 1838, à M. Armand imprimeur à Londres, une lettre dans laquelle il lui dit: «Un fait assez singulier est celui-ci; Mr. *Carelet* »élève en médecine en 1795, réside aux Invalides; il est »âgé de près de 80 ans; il m'a raconté que les médecins... »*Desseau, Girout, Bichat, Bosquiron et lui*, appelés à »constater la mort de Louis XVII, à la première révolution, »ont déclaré que le corps qui leur était présenté, n'était »pas le fils de Louis XVI.»

Il est clair dorénavant, pour tout homme doué d'un simple bon sens, que le gouvernement a été dominé par l'impérieuse loi de l'urgence, en laissant reposer la croyance à la mort du Dauphin au Temple sur les témoignages suspects que nous avons analysés; sur un document confectionné en dehors de toute légalité, qui donnerait lieu à contestation, s'il s'agissait d'un décès ordinaire, et qui, à plus forte raison ne saurait établir celui d'un fils de Roi, Roi lui-même, dont l'existence pro-

blématique, pouvait être la source de dangereuses machinations, entraîner les peuples dans une conflagration générale, et exciter un nouvel enthousiasme de guerre civile au sein des populations royalistes. C'est pourtant sur de pareils matériaux, au milieu de tant d'invraisemblances que l'opinion publique s'est formée, soutenue par le cortège des viles passions de l'individualisme. C'est par des mots sans portée et sans intelligence, toujours les mêmes et successivement reproduits depuis un demi-siècle, que les historiens propagent un mensonge politique; c'est en se prévalant d'un écrit émané d'un gouvernement habitué à la fraude, aux trahisons, aux violences, aux assassinats, qu'on répudie les preuves offertes de l'évasion du Temple; que pour les couvrir, tous les cabinets se sont lancés dans une voie d'illégalités compromettantes, et qu'ils ont suivi un système de barbarie atroce contre le Duc de Normandie, bien connu d'eux pour tel. On nous oppose l'histoire, je viens de la retracer; qui voudrait nier l'évidence! L'histoire n'est pas l'opinion d'un écrivain, mais bien un jugement rationnel basé sur des faits constans. Si le gouvernement né de la terreur s'est vu dans l'obligation de commettre un faux pour dissimuler l'existence de Louis XVII, ce ne seront pas les écrivains révolutionnaires qui l'auront publiquement dénoncé; ils avaient trop de raisons pour laisser s'accréditer l'imposture. Les autres non plus n'auraient pas eu la hardiesse d'élever une controverse sous les yeux d'autorités qui assassinaient pour empêcher de parler, ou parce que l'on avait trop parlé; la mort subite du docteur Desault et celle du pharmacien Choppart, comprimaient la parole. Qui donc a le courage de donner sa vie pour une vérité? Il est bien peu de ces ames héroïques qui se dévouent, afin d'éclairer l'humanité, en affichant les crimes d'un pouvoir tyrannique; la pusillanimité impose la réserve, l'intérêt pousse à la complicité. Pour dérober au monde la connaissance de

l'évasion du Dauphin, on commença en 1795 à combattre cette vérité par la logique des assassinats. Cette manière de raisonner a souvent depuis ensanglanté plus d'un bras homicide; mais pour déchirer le voile qui s'étend sur bien des tombes mystérieuses, il aurait fallu dévoiler un autre mystère, et nous n'avons pas subi un seul gouvernement qui ne tînt en réserve les moyens d'empêcher une manifestation importune, ou d'en paralyser les effets. Dans chaque pays, un arbitraire révoltant brise tout ce qui dérange les calculs de la politique. Il y a donc eu en tous temps obstacle de violence, à ce que la vérité de l'existence du Dauphin se répandît par des écrits qu'il est difficile de soustraire à l'inique action d'un mauvais vouloir tout-puissant. Nous nous en sommes convaincus nous-mêmes sans remonter aux jours révolutionnaires. N'a-t-on pas vu, en 1836 et ultérieurement, les procédés du pouvoir en France. Lorsque les tribunaux de Paris ont été, par une action régulière, investis du droit d'examen, une frayeur panique s'est emparée du gouvernement Français; les ministres ont défendu à la magistrature de s'occuper de l'affaire, on a arrêté le demandeur en réclamation d'état, on l'a jeté brutalement sur le sol étranger et l'on a, sans jugement, saisi tous les écrits publiés dans son nom. Dans une société ainsi gouvernée, rétablissez donc sous son vrai jour un fait proscrit par des raisons d'Etat: à moins que d'avoir un nom connu dans les lettres, ou puissant dans une nation; vous aurez beau crier au scandale on ne vous écoutera pas; vainement pour donner de l'écho à vos paroles, vous les livrerez à la presse; ceux qui exercent le monopole des opinions publiques arrêteront le cours de vos publications, les exposeront au ridicule par de hautains mépris; on ne vous lira pas. La voix de quelques individus est sans force, et les masses dominées par des influences despotiques, astreintes aux considérations de l'égoïsme, se montrent indifférentes aux ques-

tions qui ne touchent pas même de loin à leurs intérêts matériels. Voilà ce qui s'est vu et ce qui se verra toujours, tant que la conduite des hommes n'aura point pour bases les principes d'amour et de fraternité universels.

J'ai parlé de la mort de Desault ; il faut en déterminer la vraie cause. Plusieurs articles de biographie le font mourir le 1er. Juin, d'une fièvre ataxique. Dans l'un d'eux on prétend que des hommes de l'art, dont le savoir et la probité sont irrécusables, ont certifié après l'ouverture du cadavre, que le poison n'avait eu aucune part à la mort de ce chirurgien, et que celle presque subite de Choppart, arriva le 21 Prairial de l'an 3 (9 Juin 1795) par l'effet d'un *choléra-morbus*. L'auteur rapporte en même temps «*des »bruits généralement répandus que la mort prématurée »de Desault n'était pas naturelle ; et qu'on publia qu'il »avait été empoisonné, pour avoir refusé de se prêter »à des desseins criminels sur la vie du jeune Prince »qu'il soignait.*» Pour apprécier la sincérité des hommes de l'art dont on invoque le témoignage, il faudrait connaître leurs noms, et la qualité dans laquelle ils ont opéré, en faisant l'examen du corps du défunt ; car s'ils ont agi à la réquisition des hommes du pouvoir inculpé, le cadavre portait pour eux la menace d'un arrêt de mort ; pour peu qu'ils laissassent soupçonner leur opinion de la présence du poison. Ces relations sont si souverainement contraires à la notoriété historique basée sur des témoignages décisifs, que je me crois autorisé à les ranger au nombre de tant d'autres faits controuvés, relativement à ceux qui se rattachent à l'existence du Dauphin. La mort violente du médecin de l'enfant substitué, étant une conséquence de l'évasion de l'orphelin Royal, ceux qui ne veulent pas avouer l'une, n'admettent pas l'autre ; il y a mêmes motifs de contradiction pour les deux. Au surplus, dans la biographie nouvelle des contemporains, la conclusion des hommes de l'art est loin d'être

positive. « Une autopsie scrupuleuse, y est-il dit, pouvait seule »détruire les soupçons et c'est ce qui arriva en effet ; *ou »du moins on crut reconnaître* que le poison n'avait eu »aucune part à ces trois événemens si rapprochés les uns des »autres.» Dans la biographie universelle on dit aussi : « Desault »mourut le 1er Juin 1795 pendant qu'il donnait ses soins »au jeune et infortuné fils de Louis XVI, languissant alors »dans la Tour du Temple. La courte durée de sa maladie »(3 jours) fit soupçonner qu'il avait été empoisonné ; *cette »opinion se confirma* quand on vit mourir aussi, en très- »peu de temps, le chirurgien *Choppart* qui lui avait succédé, »et enfin l'auguste malade. »

Mais si la vie du Docteur Desault n'a pas été prématurément terminée par le crime ; c'est un bien faible accessoire à retrancher de l'ensemble des faits démonstratifs de l'évasion, tandis que si l'empoisonnement est avéré, cette circonstance jette une clarté de plus sur l'événement principal. Je citerai mes autorités, et chacun sera maître d'adopter l'une ou l'autre version, suivant la capacité de son jugement, et de croire au choléra-morbus de 1795 si bon lui semble. Le député Sévestre disant brièvement dans son rapport : « Le 16 Prairial (4 Juin) *Desault mourut*, » a eu ses motifs pour être ainsi concis, et en présence des murmures accusateurs qui s'élevaient, il n'aurait pas manqué de s'expliquer sur la cause naturelle de sa mort extraordinaire, s'il avait été possible de l'attribuer à une fièvre ataxique. Voici ma réponse. Cléry dit à ce sujet :

« *Le mal inconnu dont le Prince était* atteint, empira tout-à-coup d'une manière si effrayante, que l'on craignit pour ses jours, s'il n'était promptement transporté dans un local plus sain, ou du moins soumis à une consultation des gens de l'art. Le transport à l'extérieur ne fut point adopté; on se contenta de désigner, pour lui donner des soins, le célèbre Desault, qui s'acquitta de ses fonctions avec tout le

zèle, l'humanité et l'intérêt que devait lui inspirer la situation physique et morale de son illustre malade. *Desault* n'eut pas la gloire d'achever la cure ou la douleur de la voir manquer. *En rentrant chez lui, dans la soirée du 2 Juin, il se sentit attaqué d'un mal subit qui l'emporta bientôt dans la tombe.*

«Cette mort imprévue donna lieu à beaucoup de conjectures aussi incertaines les unes que les autres. La plus généralement adoptée fut la plus injurieuse à sa mémoire: le bruit se répandit que Desault, après avoir administré un poison lent à son malade, avait été empoisonné lui-même par ceux qui lui avaient ordonné le crime. Ce fait en ce qui concerne l'officier de santé, est suffisamment démenti par le témoignage d'une vie irréprochable; quant au jeune Roi, les procès-verbaux des deux chirurgiens appelés pour visiter son cadavre, attestent, si *l'on peut toutefois s'en référer à des actes rédigés sous l'influence des gouvernans d'alors*, qu'il ne présentait aucune trace délatrice d'une mort violente.»

On lit dans l'histoire de la captivité de Louis XVI, déjà citée:

«*Pendant l'hiver, le Dauphin* eut quelques accès de fièvre; il était toujours auprès du feu. Laurenz et Gomier l'engageaient à monter sur la Tour pour prendre l'air; mais il y était à peine qu'il désirait descendre, parce qu'il ne voulait pas marcher. Laurenz s'en alla, et on mit à sa place Lasne, brave homme qui eut avec Gomier beaucoup de soin de l'enfant. Sa maladie empirait de jour en jour. Le comité de sûreté générale envoya pour le soigner le *chirurgien Desault*, il entreprit de le guérir, quoiqu'il reconnût sa maladie très-dangereuse. *Desault mourut*; on lui donna pour successeur Mr. Dumangin et le chirurgien Pelletan. Louis eut plusieurs crises fâcheuses. La fièvre le prit, ses forces diminuaient tous les jours et il expira, sans

agonie. L'immense majorité des Français, l'on pourrait dire des Européens, connaissant la profonde scélératesse de nos révolutionnaires, n'avait fait aucune difficulté d'attribuer au poison la mort prématurée du successeur légitime de Louis XVI. Au reste *la mort presque subite du célèbre chirurgien Desault, et celle du pharmacien Choppart, qui avait commencé avec lui le traitement de Louis* XVII, n'étaient que trop propres à redoubler tous les soupçons. Le procès verbal de l'ouverture du corps détruisit toute idée du poison. Au moment où nous écrivons, l'on affirme que *M. Pelletan* l'un des chirurgiens chargés de cette opération, possède encore *le coeur de Louis* XVII renfermé dans un vase de crystal que couronnent dix-sept étoiles.»

Weber s'exprime ainsi: «Louis XVII, depuis la mort de son féroce geôlier, n'eut de communication avec qui que ce soit, qu'au moment où on lui apportait ses alimens. Le reste du jour et toute la nuit il était seul. Hélas! l'infortuné souffrait, *son corps était couvert d'ulcères*, et aucune main amie ne soutenait sa tête défaillante, ne pansait *ses plaies envenimées. Ses jambes devenues difformes par des tumeurs*, refusaient de le soutenir. *Desault* vint enfin le visiter. *Desault fit un geste d'effroi, ou prononça une parole imprudente; Desault mourut le lendemain!!!*»

Mr. Abeillé était élève en médecine sous le docteur Desault, à l'époque de sa mort, et il en connaissait la cause. Épouvanté pour lui-même, il se retira en Amérique, où, pouvant parler librement, il raconta que l'empoisonnement de ce docteur suivit le rapport qu'il fit, que l'enfant qu'on lui présenta n'était pas le Dauphin. *L'Abeille Américaine*, journal rédigé par Mr. Chaudron, mentionne ce fait dans un article publié en 1817. Mme. Delisle, habitante de New-York, et venue à Paris en 1831 a déclaré avoir entendu rapporter cette anecdote par Mr. Abeillé lui-même et avoir lu en outre l'article précité, dans le journal Amé-

ricain. Mr. Labreli de Fontaine, ancien bibliothécaire de feu la Duchesse douairière d'Orléans, certifie l'exactitude de ces renseignemens dans deux brochures qu'il a publiées en France après la révolution de Juillet, pour prouver que le Dauphin n'était pas mort au Temple. Les relations de personnes qui, comme Mr. Abeillé, ont vécu dans ces temps de sinistre mémoire, sont des témoignages directs sur la question, qui ne se discutent pas, lorsqu'on n'a nulle raison de suspecter la sincérité des personnes. L'effroi de Mr. Abeillé et son émigration précipitée, provenant sans doute de paroles échappées à son maître pendant sa douloureuse agonie, donnent une force irrésistible à ses paroles. Je joins ici un document confirmatif que je tiens d'un ancien habitant de l'Amérique :

«Je soussigné déclare qu'ayant habité New-York, (États-»Unis d'Amérique) j'y ai fait en 1830 la connaissance du »docteur Abeillé, ancien élève du docteur Desault qui soigna »le Dauphin fils de Louis XVI, dans la prison du Temple, »et que ledit docteur Abeillé m'a assuré plusieurs fois que »le Dauphin n'était pas mort au Temple; *mais que pour »faire croire à sa mort, l'on avait substitué à sa place »un autre enfant de son âge;* que cet enfant ayant été »empoisonné, l'on fit venir le docteur Desault pour le »soigner, que ce docteur ordonna des contre-poisons qu'il »fit prendre à l'enfant; mais que ne reconnaissant pas dans »cet enfant le Duc de Normandie, qu'il connaissait parfai-»tement, il eut l'imprudence de communiquer ses soupçons »à un de ses amis, et que *ledit docteur Desault est »mort empoisonné le lendemain même de son imprudente »communication.* C'est un fait public.

«Le docteur Abeillé, en sa qualité d'élève du docteur »Desault, craignant pour ses propres jours, a en consé-»quence quitté la France sur-le-champ, pour aller habiter »les États-Unis où il réside depuis cette époque. Lorsque

»je l'ai connu en 1830, il demeurait au N° 27 Reid Street »Broadway, derrière Washington-hôtel, à New-York. Ces »faits ne m'ont pas seulement été communiqués par le »docteur Abeillé, mais bien aussi par Madame Delisle »demeurant à New-York, Fulton-Street, depuis fort long- »temps, amie intime du médecin Abeillé, ainsi que de »moi-même.

«En foi de quoi, j'ai délivré la présente déclaration »comme un hommage que je rends à la vérité.

«F. M. Estier.

«Londres, 22 Mai 1843.
«18 High-Street, Camden-Town.»

Une attestation de cette nature répond à toutes les objections. Nous voyons du reste encore la mort de Desault appréciée selon la vérité, par deux écrivains qui furent témoins des évènemens de cette époque, Madame la Comtesse d'Adhémar et M. Touchard-Lafosse. Madame d'Adhémar autrefois dame du palais de la Reine, et dont le mari avait été ambassadeur, appela l'attention du public sur la fourberie du comité de salut public, par ces paroles imposantes extraites des *Souvenirs* sur Marie-Antoinette:

«La naissance d'un fils donna à la Reine l'influence qu'elle devait avoir. Le Roi charmé de revivre dans un Dauphin, en montra une tendre satisfaction à Marie-Antoinette; elle fut plus vive encore, lorsque la Reine mit au monde un autre Prince, que l'on qualifia de Duc de Normandie; malheureux enfant dont le règne s'est écoulé dans un cachot, *où toutefois il n'a pas trouvé la mort.*

«Certes je ne veux en aucune manière multiplier les chances qui s'offriront à des imposteurs; mais en écrivant ceci, *au mois de Mai* 1799, *je certifie sur mon âme et conscience, être positivement sûre que sa Majesté Louis* XVII *n'a point péri dans la prison du Temple.* PROMIS AUX

VENDÉENS, ON LE LEUR A REMIS fidèlement : mais en même temps, par une politique infernale, et pour enlever tout prix à ce gage précieux, *on a répandu la nouvelle de sa mort.* On a osé publier un procès-verbal, dans lequel le consciencieux chirurgien Desault a refusé de reconnaître l'identité du cadavre qu'on lui présentait, avec celui du fils de Louis XVI. Les révolutionnaires indignés de son audace, eux, à qui un crime de plus ne coûte pas, *l'en ont puni par le poison.* Lorsque j'arriverai à ce moment fatal de notre histoire, *je me charge de réunir en un faisceau les preuves victorieuses de ce que j'avance*, mais je le répète, je ne m'engage pas à dire ce que le Prince est devenu. Je l'ignore. *Le seul Cambacérès* homme de la révolution, pourrait compléter mon récit, car là-dessus, il *en sait* beaucoup plus que moi. »

Touchard-Lafosse dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle* s'énonce de la sorte :

« Un événement sur lequel on n'est point encore fixé, après quarante ans de doute, vint s'intercaler entre la révolution du 1er Prairial et celle du 13 Vendémiaire. Je veux parler de la mort de Louis-Charles de France, fils du dernier Roi ; enfant, à peine parvenu à sa dixième année, que les Royalistes avaient élevé sur un trône imaginaire, sous le nom de Louis XVII...... Si l'on considère que ce fut depuis la chute de Robespierre qu'on l'isola de sa soeur ; qu'il mourut au moment même où l'on préparait dans les ports d'Angleterre cette expédition de Quibéron, dont le but hautement proclamé, était la restauration du trône des Bourbons ; que *deux médecins* qui le traitèrent dans les premiers jours de sa maladie, MM. *Desault* et *Choppart*, furent frappés *de mort subite* à cinq jours de distance ; enfin si l'on interpréte froidement et sans esprit de parti, *toutes les circonstances mystérieuses de cet événement*, l'on ne sera pas tenté de chercher parmi les notabilités

républicaines de l'époque, une main qui ait avancé le terme de cette innocente vie..... Il serait fort étrange que les Jacobins, qui avaient épargné le captif du Temple lorsqu'ils étaient tout-puissans, l'eussent frappé après leur chute; il serait plus étrange encore qu'ils en eussent trouvé les moyens au moment même où, proscrits à leur tour, ils avaient à soustraire leur propre vie aux périls dont elle était environnée. *Si Louis-Charles de Bourbon périt au Temple*, s'il mourut de mort violente, et ces deux faits sont *controversés*, il succomba sous les coups de ceux qui, avant comme après le 9 Thermidor, s'étaient faits républicains comme Tartuffe se faisait dévot; *il fut sacrifié par les continuateurs des trahisons d'un Robespierre*, par ces hommes qui, croyant la terreur usée, déposèrent la peau du tigre pour revêtir celle du renard..... Leur motif, leur but! Eh parbleu! l'on pourrait les dévoiler sans beaucoup d'efforts de raisonnement: ceux qui avaient organisé dans les ports de la Grande-Bretagne l'armement de Quibéron, ne s'étaient pas piqués de discrétion; on savait pertinemment, jusqu'en France, que regardant cette expédition comme décisive, si elle était bien secondée par les bandes Royales de l'Ouest, la puissance expéditionnaire devait marcher droit sur Paris en passant sur le corps des républicains. *Or, dans le projet formé d'une restauration* immédiate de la monarchie, projet dont les débuts étaient combinés d'avance, *le jeune captif n'était pas même nommé; on eût dit qu'on le considérait comme mort.* ... Interrogez le souvenir des vieux Anglais qui furent témoins de ces dispositions martiales, qui entendirent les propos dont l'émigration les accompagnait librement, et je garantis que leur dire sera conforme au mien.

«Il est aisé de voir que la mort ou la disparition du Dauphin ne pouvait servir en rien la révolution; on est contraint de reconnaître en outre que ce Prince ayant été

épargné par la terreur, il paraît absurde d'accuser le modérantisme post-Thermidorien de l'avoir assassiné...... *L'intérêt que sa mort devait servir était ailleurs* ....: il y était entreprenant, ébranlé pour marcher vers une restauration, et *cet intérêt* avait pour véhicule trop peu d'héroïsme et trop d'ambition *pour se contenter des honneurs satellites d'une régence......*

«Ce qu'il y a d'incontestablement historique, c'est la maladie du jeune Prince et *la mort subite des deux médecins qui l'ont soigné......* Quant au procès-verbal des médecins auxquels on présenta le corps, *qu'on leur dit être celui de* Louis-Charles de Bourbon, ouvrez le *Moniteur*, vous trouverez cette pièce, et si vous y remarquez des traces de la conviction de ces savans, c'est que vous serez doué d'une bonne foi bien confiante.

«Après cela, *les résultats de l'évasion équivalaient à ceux de la mort: un Roi que l'intrigue a découronné est toujours un imposteur, lorsqu'il n'a pour juge que la puissance intéressée à le déclarer tel.*

«Je m'arrête en ce moment sur ce sujet; je réserve pour une autre époque de mes *Souvenirs* quelques réflexions, assez convaincantes, ce me semble, se rattachant à un procès encore à juger au tribunal de l'opinion.»

Jetons maintenant un coup d'oeil sur la conduite du gouvernement depuis la fabrication du faux acte de décès.

A l'instant même où l'on répandait le bruit de la mort du Dauphin, des ordres multipliés s'expédiaient sur tous les points de la France pour rechercher et ressaisir sa personne. Cette vérité ne peut se méconnaître, et l'on n'a point oublié ces paroles du Conventionnel Courtois:

«Un jour viendra où des papiers que j'ai en ma posses-
«sion, pourront être d'une grande utilité à un auguste
»personnage qui a été enlevé de prison. La Convention
»*avait ordonné de grandes* recherches *pour le ressaisir,*

»et sans aucun succès. *Plus tard*, on a déclaré qu'il »était mort en prison, sans qu'il ait été repris, ce qui »prouve incontestablement que ce personnage était réelle- »ment en fuite, et que *sa mort prétendue* n'était *qu'un* »*mensonge*, *celle d'un substitué à sa place.*»

Ce langage de Courtois confirme que la Convention avait cru l'enlèvement définitif effectué dès le premier moment de la disparition du Prince.

Il reste encore aujourd'hui des traces authentiques des ordres mentionnés ci-dessus, et de l'arrestation de plusieurs jeunes garçons qu'on croyait être Louis XVII. Il y eut même une grande activité de mouvement dans les premiers temps. Mr. Morin de Guérivière, l'un des plus ardens promoteurs du faux Dauphin Richemont et l'associé de sa fortune, étant âgé d'environ dix ans, à l'époque de l'évasion, voyageait sous la conduite d'un Sieur Jenais-Ojardias. Arrivé à Thiers, (Puy-de-Dôme) Ojardias confie son pupille à Mr. Barge-Réal pendant la durée d'un voyage qu'il est obligé de faire à Lyon. Mais les gendarmes qui ont entouré le petit voyageur à sa descente de voiture, qui l'ont suivi chez M. Barge-Réal, entendent ce dernier dire qu'il considère l'enfant comme un dépôt sacré!.... Pour le coup c'est le Dauphin! on n'en saurait douter. L'autorité locale est prévenue; elle accourt, dresse un procès-verbal, et M. Barge-Réal est constitué, à sa grande surprise, gardien responsable du jeune Morin de Guérivière.

L'erreur ne pouvait durer: Ojardias est de retour; on le mande, on l'interroge; et quand la méprise a été rendue manifeste, un ordre écrit, remis entre les mains d'Ojardias lui-même fait cesser la séquestration du prétendu Dauphin.

Voici la teneur de cet ordre:

« LIBERTÉ. JUSTICE.

» *Du Puy, le* 22 *Messidor an* III (10 Juillet 1795).

» ÉGALITÉ. HUMANITÉ.

» J. P. Chazal, représentant du peuple, délégué par la Convention Nationale dans les départemens du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère, au procureur-syndic du district de Thiers.

« J'ai entendu Ojardias; il a justifié de sa conduite; *le fait qui lui était imputé est faux*, je vous autorise à lever les ordres qui retenaient *l'enfant* dans la maison de Barge-Réal, ainsi que ceux qu'on aurait pu donner contre la liberté d'Ojardias.

« Salut et fraternité.

« *Signé* J. P. Chazal,

« Certifié conforme

« Le procureur du district de Thiers:

« *Signé* Bruyère-Barante. »

Comme ce document appartient à l'histoire, je n'ai pas dû le passer sous silence, quoique aujourd'hui Mr. de Guérivière s'en prévale pour appuyer une imposture; mais il est probable qu'alors il ne connaissait pas Richemont. Cette conjecture résulte d'un dialogue qu'il rapporte avoir eu lieu entre lui et un agent de police, par suite de la démarche qu'il avait faite. Ces détails sont une conséquence du premier fait, et je ne puis me dispenser de les y joindre. Ils éclaireront d'ailleurs la matière et fixent des antécédens qui nous expliquent peut-être, par quel concours de circonstances, l'associé de Richemont a été amené à jouer un rôle dans l'intrigue de son compère.

La *Quotidienne*, le 6 Novembre 1823, confirmait le fait par un article ainsi conçu:

« Le Sieur Morin a eu l'honneur de mettre sous les yeux » de S. A. R. Monsieur, une pièce qui atteste qu'à l'épo» que où courut le bruit de *l'enlèvement de Louis* XVII » *du Temple*, il fut arrêté comme soupçonné d'être l'auguste » enfant. »

Cet événement jeta l'épouvante au château, le bruit s'y répandit que Louis XVII s'était présenté aux Tuileries. La frayeur était d'autant plus grande que le Prince avait effectivement écrit de Prusse à sa famille, que, puisque ses lettres restaient sans reponse, il allait venir se confier à l'honneur Français. Mr. Desmarres, chef de la contre-police du château, fut chargé de prendre des renseignemens sur ce Morin de Guérivière; il y eut entre eux une entrevue que ce dernier raconte en ces termes:

« J'ai été chargé sur-le-champ, dit l'agent à de Guérivière, de mettre des espions en campagne. Il a dû vous venir le lendemain des femmes de la halle; le même jour vous avez dû recevoir la visite de deux personnes, dont l'une était M. le Marquis de Rivière. Quand j'ai eu pris par moi-même et par mes agens les informations dont j'avais besoin pour savoir au juste qui vous étiez, j'ai fait mon rapport ainsi que je le devais; mais quoique ce rapport soit exact, circonstancié et conçu de la manière la plus propre à tranquilliser les esprits, *je n'ose encore me flatter d'être parvenu à éclaircir tous les doutes, à dissiper toutes les inquiétudes* que votre démarche a fait naître. Cependant vous pouvez être sans aucune crainte, il ne vous arrivera rien, et je ne vous cache pas que vous le devez en partie à la connaissance de M. Hinault, chef de la police centrale.

— « Ce que vous venez de m'apprendre, Monsieur, me confirme de plus en plus *dans l'opinion où je suis que le Dauphin n'a pas cessé d'exister*; mais dites-moi, quelle conduite auriez-vous tenue si vous eussiez découvert en moi le *fils même* de Louis XVI?

— « La place qui m'a été dévolue n'était pas celle que je devrais remplir en raison de tout ce que j'ai fait pour les Bourbons ; mais celui qui nous gouverne ne récompense pas autrement les anciens serviteurs du Roi son frère. Aussi je vous l'avouerai, si vous eussiez été Louis XVII, *comme je l'ai cru un moment*, mon intention était de venir me jeter à vos pieds, de vous avertir du danger que vous couriez, et de vous soustraire au ressentiment implacable de votre puissant ennemi. Croyez bien que le sujet le plus dévoué de Louis XVI, n'aurait pas livré le fils de son Roi au poignard d'un assassin.

« Un personnage en rapports suivis avec la cour, *conseilla* à Guérivière de garder l'original de l'acte de sa mise en liberté comme soupçonné d'être le fils de Louis XVI, enlevé du Temple, et de n'en donner en tous cas, qu'une copie collationnée par deux notaires. Il soutenait d'abord, que rien n'était plus invraisemblable et plus chimérique que *l'existence possible* de l'orphelin du Temple, mais vaincu par les faits beaucoup plus décisifs que toutes les objections imaginables, il s'écria :

« Eh bien, *Louis* XVII *existe*, je le sais : mais *les plus chers intérêts de la France* s'opposent à ce qu'il remonte présentement sur le trône de ses ancêtres ; il en résulterait un bouleversement général, car ce Prince *ne consentirait jamais à ratifier les traités conclus avec les puissances étrangères*. Puisque vous paraissez si bien instruit, *s'il se trame quelque complot en sa faveur*, vous ne pouvez manquer d'en être informé ; et, dans ce cas *votre devoir* est d'en faire sans délai, votre déclaration *au garde des sceaux. Conservez précieusement la pièce que vous venez de me montrer ; un jour viendra, peut-être, où elle vous sera plus utile que vous ne le pensez.* »

Un Mr. de Tourzel, est-il ajouté, aurait dit à cette occasion : « Je tiens de *source certaine* que le fils de

»Louis XVI est vivant, et que sa santé ne se ressent nullement des souffrances affreuses qu'il a endurées au Temple. »Ma conviction est telle à cet égard, que je n'ai pas »craint de la manifester ouvertement *au Roi lui-même*, »et de lui dire que sa couronne ne lui appartenait pas.»

A propos du nom de Tourzel, voici précisément qu'en 1800 un individu fut arrêté *comme étant le Dauphin* et déposé dans la prison de *Vire* et qu'une copie de son écrou extraite des registres de la geôle, a été remise à *Madame* de *Tourzel*. Il y aurait vraiment de la folie à vouloir arguer encore de l'acte de décès, pour soutenir la mort du Dauphin au Temple, en présence d'une pièce aussi concluante:

Signalement de Louis-Charles de France fait en la prison de Vire, le 10 Septembre 1800.

Age, environ 15 ans; taille, 5 pieds environ; cheveux châtain-clair; sourcils, grands, bien faits, bien frappés et plus foncés que les cheveux; les yeux saillants, vifs et très-beaux; le nez bien fait; front moyen; bouche moyenne; menton petit et fourchu; une lentille au coin de l'oreille droite, à environ un pouce et demi loin; une cicatrice sous le sourcil droit, occasionnée par l'opération qui fut faite à Mr. Louis dans la prison de Châlons; une autre petite cicatrice entre le nez et la lèvre supérieure; sur le milieu de la jambe droite, au défaut du mollet, du côté droit, une empreinte en forme d'écusson portant au milieu trois fleurs de lys, en haut la couronne Royale et autour les lettres initiales des noms de baptême de Mr. Louis, de son papa, de sa maman, de sa tante Elisabeth; au surplus le visage très-légèrement marqué de petite vérole.

Au bas est écrit: copié fidèlement ce 27 Mai 1835, à Paris, chez Mr. le Marquis de M.... sur une expédition au bas de laquelle se trouvent ces mots: *pour Madame de Tourzel.*

Signé, J. M. F. Cort.

Je déclare que cette copie est en tout conforme à celle qui m'a été remise par Mr. P.

Paris ce 20 Février 1837.

Hippolite Bérard,
Avocat à la Cour Royale. Rue Jacob, 20.

Mais ces deux arrestations ne sont pas les seules. Mr. Léon-Louis Maillard, demeurant autrefois boulevard et hôtel Beaumarchais à Paris, a été aussi, dans le temps du décès supposé, arrêté par ordre du Comité de sûreté générale, *comme étant le Dauphin évadé.* J'allai le voir en 1840, avec Mr. Briquet, avocat à la Cour Royale, et il nous raconta toutes les particularités de son arrestation.

Que l'on fouille *dans les archives du tribunal d'Angoulême*; on y trouvera *une décision judiciaire* (si toutefois elle n'a pas été supprimée à dessein,) qui, longtemps après le prétendu décès du Dauphin, ordonne qu'un enfant, arrêté comme tel, soit rendu à la liberté, *attendu qu'il avait été justifié qu'il n'était pas* le Dauphin.

Ceux qui voudront prendre la peine de parcourir le *Moniteur* de 1795, après le 8 Juin, y verront des rapports faits par divers membres du Comité de salut public ou de la Convention, révélant à des dates bien postérieures à celles du décès du Dauphin publiquement et officiellement annoncé, des démarches propres à entraver les autorités constituées, des enrôlemens pour l'armée catholico-royale, des cris de *vive Louis* XVII, des signes de ralliement et notamment *un cachet* sur lequel *on avait gravé le nom de Louis* XVII. On lit dans la feuille du 9 *Juillet.*

«Les Anglais ont vomi sur les côtes de Bretagne dix mille émigrés; ils ont sommé Belle-Isle de se rendre *à Louis* XVII.»

Dans la feuille *du* 11:

«L'amiral Anglais a fait sommer le général Bonneret,

commandant de Belle-Isle, de se rendre au nom *de Louis* XVII. Il leur a répondu qu'il était muni de vivres et d'artillerie; *qu'il ne reconnaîtrait jamais Louis* XVII.»

Dans la feuille *du* 31:

«Hardy rapporteur. — Tout souriait à ces contre-révolutionnaires de Rouen; tout sémblait leur promettre un succès assuré. Les cris de vive le Roi, *vive Louis* XVII, s'étaient fait entendre pendant trois jours, à l'aide de leurs vils agens.»

Si le gouvernement n'avait pas connu l'existence du Prince, comment eût-il laissé insérer au journal officiel, des indications qui détruisaient la foi publique dans le décès enrégistré au commencement du dernier mois, sans faire suivre au moins ces indications de quelques mots explicatifs? C'est qu'il eût été dangereux de provoquer une controverse qui aurait donné de la notoriété à un fait généralement ignoré.

J'ai trouvé dans de vieilles archives une proclamation ainsi conçue:

PROCLAMATION DE M. DE PUISAYE, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE ROYALISTE AU PEUPLE FRANÇAIS.

«Joseph Comte de Puisaye, lieutenant-général des armées du Roi, commandant en chef de l'armée catholique et Royale de Bretagne, en vertu des pouvoirs à lui donnés par *Monsieur*, *Régent de France*.

«Français!

«Au nom de Dieu, de votre Roi et de vos Princes légitimes, nous venons vers vous avec des paroles de paix. Que la voix de la haine, de la vengeance et de la défiance ne se fasse plus entendre! Que toute dénomination odieuse de

partis, que le cri de ralliement des fléaux de notre malheureuse patrie soit anéanti pour jamais. Comme nous vous parlerons sans déguisement, écoutez-nous sans préjugé, et que l'Europe nous entende et nous juge.

« S'il est vrai que d'un bout du royaume à l'autre, un cri général se soit fait entendre contre cette faction parricide, qui depuis cinq ans a causé tous vos malheurs; s'il est vrai qu'enfin l'esprit de modération et de justice guide ceux qui prétendent vous représenter, et si cette modération n'est pas uniquement un voile spécieux dont ils se servent pour couvrir leurs secrets desseins d'abattre des rivaux afin de régner à leur place, et de vous replonger dans les convulsions des factions et les horreurs de l'anarchie: pourquoi ceux de vos concitoyens qui ont été forcés de fuir cette tyrannie que vos prétendus représentans affectent de désapprouver, n'ont-ils pas été rappellés dans le sein de leurs familles, et rétablis dans la possession de leurs droits et de leurs biens? Pourquoi *cet intéressant et auguste rejeton de tant de Rois, le fils de ce malheureux monarque, qui croyant se confier à l'amour de son peuple, s'est précipité lui-même dans les bras de ses assassins, n'est-il pas proclamé Roi, rendu au trône de ses ancêtres*, et environné de ses gardiens et conseils que la nature et la loi lui désignent? Pourquoi cette religion sainte, qui depuis 14 siècles a fait le bonheur et la consolation du peuple, n'est-elle pas rétablie dans la pleine liberté de son culte et l'exercice public de ses ministres? Enfin, après avoir banni les scélérats qui désolaient la France, pourquoi paraissent-ils s'efforcer de conserver leur ouvrage et de recueillir les fruits de leurs crimes?

« Nous aussi, nous désirons la paix; mais peut-on donner le nom de paix à celle que ne peut garantir celui qui la signe, et dont la durée et la stabilité dépendent du triomphe et du pouvoir momentané d'une faction? N'avez-vous pas

remarqué la succession rapide de ces tyrans éphémères, qui, parvenus au pinacle du pouvoir, s'envoient mutuellement à l'échafaud avec une foule de citoyens paisibles? Qui, à peine instruits du nom de ceux auxquels ils doivent obéir, étaient le jour suivant envoyés à la guillotine pour avoir observé les décrets du jour précédent?

«Nous aussi nous aimons la modération et la justice. Mais le peuple ne sera plus là dupe de vains sons. Instruit par la triste expérience de ses malheurs passés, il saura maintenant distinguer les causes et les auteurs de ses désastres. L'enchantement d'un charlatanisme politique est rompu. Les mots de justice et de modération étaient aussi sur les lèvres de Robespierre et de Marat, lorsqu'ils égorgeaient leurs concitoyens. Et n'est-ce pas en profanant les noms sacrés d'humanité, de vertu et de justice, que tous les imposteurs ont trompé les hommes et inondé de sang l'univers?

«Que ceux, qui persistent obstinément dans l'exercice d'un pouvoir usurpé, prouvent, en le rendant au légitime propriétaire, que leurs professions de modération et de justice sont sincères et qu'ils ne sont point complices des crimes qu'ils poursuivent. La justice divine les a déjà employés comme ses instrumens pour punir les coupables. Quelques uns d'eux sont encore impunis; mais des services éminens peuvent effacer de grands crimes, et ceux qui soutiennent la cause pour laquelle nous combattons, doivent laisser au ciel le soin de la punition et de la vengeance.

«Et vous, généraux, officiers et soldats, qui fatigués d'être les instrumens de l'oppression et du crime, avez refusé de devenir les bourreaux de vos frères; vous qui, au moyen de la correspondance récemment établie entre nous, avez appris à apprécier nos sentimens, comptez sur notre parole et venez prendre dans nos rangs les places qui vous y sont offertes. Joignez-vous à nous pour rendre à la France son

antique prospérité. *Soyez* les sauveurs de notre patrie, *les libérateurs d'un jeune Prince prêt à récompenser vos services. Il est glorieux de recevoir le prix de la valeur, des mains d'un Roi qu'on a rétabli dans ses droits.*

« Au quartier-général de Carnac le 30 Juin 1795.

« Puisaye. »

Mr. de Puisaye aurait-il qualifié le Comte de Provence *régent* seulement, aurait-il levé l'étendard de *Louis* XVII, *le* 30 *Juin* si le Dauphin fut mort le 8 ? Un pareil langage eût été, par trop absurde, et couvert l'auteur de la proclamation de trop de ridicule, s'il n'eût pas eu la certitude que l'acte de décès était radicalement faux.

La qualification de régent attribuée à Monsieur par un de ses mandataires, le 30 Juin 1795, a été reconnue en 1797 par le Comte de Provence lui-même et sous l'autorité de sa signature. Je veux parler de sa proclamation datée de Vérone, que j'ai mentionnée dans le premier chapitre de cet ouvrage, en citant également la partie secrète du traité de Paris de 1814. J'ai sous les yeux *Le Court Journal de Londres* du 24 Mars 1832. L'éditeur à propos d'un fastidieux roman publié par Richemont, confirme la réalité des deux documens par ces réflexions :

« Quoique le récit que nous avons analysé, porte l'évidence de l'invention, à la simple lecture ; le mystère de la disparition de Louis XVII, et son sort ultérieur sont des faits à éclaircir. En vérité la croyance dans son existence a été entretenue par Louis XVIII lui-même ; autrement il ne se serait pas qualifié lui-même *régent de France, dans une proclamation que nous avons vue, datée de Vérone, le* 14 *Octobre* 1797 *; les puissances alliées non plus n'avaient pas la certitude en* 1814 *que Louis* XVII *fût mort*, et qu'il ne viendrait pas plus tard faire valoir ses droits à la couronne de France ; *car elles ont commencé*

la rédaction du traité secret de Paris de cette année par cette clause extraordinaire:

— « Quoique les souverains alliés, hautes puissances » contractantes, n'aient pas *l'assurance du décès du fils » de Louis* XVI, néanmoins la situation de l'Europe et » ses intérêts politiques réclament que Louis-François-Xavier, » Comte de Provence, soit placé à la tête du gouvernement » *comme Roi de France*; mais en même temps, dans leurs » secrets rapports avec lui, *ils ne le considèreront que » comme régent* du royaume, durant les deux années qui » suivront, pendant lesquelles ils se proposent de s'enquérir » pour se fixer sur ce fait qui déterminera ultérieurement » *quel sera le présent monarque de France.* »

« Véritablement si le neveu fut mort au Temple, comme on l'a prétendu, l'oncle se serait-il nommé lui-même régent, *deux* ans après; et *vingt* ans après, n'aurait-il pas été proclamé Roi de France par ses alliés? Il est aussi généralement connu que les hauts dignitaires de l'église gallicane *ont formellement refusé* de célébrer un service anniversaire en commémoration de la mort de Louis XVII, quoique *la famille Royale* ait à plusieurs reprises *insisté* pour l'obtenir. »

L'évasion de l'orphelin du Temple fut également révélée par *Charette*, lorsque par suite des mesures qu'il avait prises, il put, sans danger pour le jeune Roi soigneusement caché, proclamer son existence. La position de la Vendée, au milieu des vicissitudes de la guerre, du découragement de beaucoup, et de rivalités ambitieuses qui détruisaient l'harmonie entre les chefs, ne permettait pas de l'exposer à retomber, par un revers des armées royalistes, au pouvoir de ses ennemis. Il importait aussi, tout en enveloppant sa personne Royale de mystère, de réchauffer l'ardeur du dévouement Vendéen, en présentant la cause de la légitimité, comme le but sacré des constans efforts de ces valeureuses

populations. Si de criminels agens des spoliateurs de la monarchie Française, n'avaient pas, par mille menées insidieuses, entretenu des divisions incessantes dans les différens corps d'armée, anéanti la nationalité d'un soulèvement si pur dès le principe, et paralysé les héroïques sacrifices des soldats de la monarchie légitime ; sans doute le sang versé pour sa défense ne l'eût pas été en pure perte, et des milliers de braves, victimes de la trahison, auraient survécu avec leur chef magnanime, pour saluer, ivres d'orgueil, leur jeune souverain dans le palais de ses pères. Il est bon de fixer quelque peu son attention sur les événemens de cette époque, qui amenèrent la chute totale de la Vendée, au moment de ses plus belles espérances, lorsque le général Vendéen, fort des promesses secrètes du traité de pacification, se flattait de relever le trône de Louis XVI, en faveur du fils de France dont il venait si merveilleusement de briser les chaînes. Responsable des destinées de l'orphelin Royal, Charette ne pouvait plus compter que sur le succès de ses armes, car les hommes de la révolution qui, pour tenir leur parole, avaient dû tromper le gouvernement, ne pouvaient et ne voulaient point concourir à faire bénéficier le général des heureux résultats de l'évasion. L'intrépide soldat de la foi, avant de recommencer la vie aventureuse des combats, crut devoir faire un solennel exposé de sa conduite, dans deux manifestes, dont le dernier proclame hautement l'existence de Louis XVII. Le premier me rappelle un passage de l'histoire de la révolution par Thiers, dans lequel cet écrivain d'un ton arrogamment décisif, sans d'autres autorités que son opinion, nie la réalité des articles secrets du traité passé avec Charette. Ce nom étant un de ceux qui imposent, en raison du talent et de la haute position de l'historien, il ne faut pas laisser se propager une erreur aussi matérielle, dont pourraient abuser les faux argumentateurs dans leur marche tortueuse ; car nous avons nos contradicteurs occultes qui ont eu con-

stamment l'art d'embrouiller la cause de la vérité. Nos adversaires politiques sont de ceux dont parle Morellet, qui voulant embrouiller une chose claire, « ne commencent jamais par le commencement, présentent le sujet dans toute sa complication, ou par quelque fait qui n'est qu'une exception, ou par quelque circonstance isolée, étrangère, accessoire, qui ne tient pas à la question, et ne doit entrer pour rien dans la solution. »

J'ai déjà relevé d'avance cette erreur par des documens qui précèdent. Toutefois, comme les assertions de l'auteur reçoivent un nouveau démenti, dans un écrit signé par le chef Vendéen dont il invoque erronément le témoignage, et que Mr. Thiers premier ministre, au mépris de la charte-vérité, a fait arrêter et chasser de France le Duc de Normandie; il n'est pas indifférent de prouver avec quelle légèreté probablement calculée, il a traité *certains points* de notre histoire. Il convient d'enlever jusqu'à l'ombre d'un refuge à la mauvaise foi. Voici ce qu'il dit, à propos de la pacification de la Vendée et de la mort du Dauphin:

« On dit partout qu'il fallait poser les armes, que l'Angleterre trompait les royalistes, que l'on devait tout attendre de la Convention, *qu'elle allait rétablir elle-même la monarchie* et que, *dans le traité signé avec Charette, se trouvaient des articles secrets portant la condition de reconnaître bientôt pour Roi l'orphelin du Temple Louis* XVII. Il est sans doute inutile de montrer l'absurdité du bruit répandu alors des articles secrets; comme si des représentans avaient pu être assez fous pour prendre de tels engagemens; comme s'il eût été possible qu'on voulût sacrifier à quelques partisans une république qu'on persistait à maintenir contre toute l'Europe! *Du reste, aucun des chefs en écrivant aux Princes et aux divers agens royalistes, n'a jamais osé avancer une telle absurdité.* Charette, mis plus tard en jugement pour avoir violé les conditions faites avec

lui, n'osa non plus faire valoir cette excuse puissante de *la non-exécution d'un article secret.* Questionné sur les prétendus articles secrets du traité de la Jaunaye, *il avoua qu'il n'en existait point. Puisaye* dans ses mémoires a jugé *l'assertion aussi niaise que fausse;* et on ne la rappellerait point ici, si elle n'avait été reproduite dans une foule de mémoires. Charette exhala, dit-on, un vif ressentiment contre les Princes *qu'il avait servis* et dont-il se regardait comme abandonné : sa mort décidait la fin de la guerre civile.

«*Le jeune Prince fils de Louis* XVI, *est mort d'une tumeur au genou, provenant d'un vice scrophuleux.*»

Indépendamment des actes officiels que j'ai cités ailleurs, et des témoignages historiques confirmatifs de la clause secrète, on verra, par les notions qui vont suivre, que cette assertion *niaise* et *fausse* a pour fondement des autorités irréfragables, et qu'elle entraîna, dans ses conséquences mystérieuses, la réaction royaliste qui se manifesta vers la fin de 1795 et le commencement de 1796. Mr. Thiers n'a pas su ou n'a pas voulu démêler les intrigues d'un parti contre-révolutionnaire, soutenu par des représentans, qui, trompés dans leurs vues ambitieuses, travaillaient sourdement à se ménager une haute position, sous une monarchie illégitime, en vendant au Comte de Provence la couronne de Louis XVII; car les assassins de Louis XVI ne pouvaient faire un bon marché qu'avec le Prince qui, comme eux, avait hâté la mort du Roi de France.

Le premier manifeste que nous allons lire, est mentionné à la date du 24 Juin, dans l'histoire de France de Frissard en ces termes:

« Charette publie un manifeste dans lequel il se plaint que *les conditions du traité* n'ont pas été observées; il reprend les armes et rassemble 12,000 hommes à Belleville.»

Voici ce document:

« Aux Français.

« *Manifeste de M. Charette, général en chef des Armées Royalistes de la Vendée.*

« Le moment est venu, de déchirer le voile qui couvre depuis longtemps *les véritables causes secrètes du traité de pacification de la Vendée*, de faire connaître aux braves Vendéens, à tous les bons Français, et à l'Europe entière, les motifs qui nous ont conduit à cette apparence de conciliation avec la soi-disant République Française.

« Après deux ans de la plus cruelle et de la plus sanglante guerre civile, dont les pages de l'histoire la plus barbare n'offrent point d'exemple, chargé en quelque manière du poids de tous les malheurs d'un peuple, dont nous avons été le chef et le soutien, nous devions désirer pour lui, sinon une paix entière et parfaite (ce qui n'était pas possible), du moins quelques instans de relâche aux maux dont nous avons été le triste témoin ; notre sensibilité, notre humanité, nous ont entraîné malgré même la voix de ce peuple malheureux (mais toujours fidèle à prodiguer son sang), à lui procurer les douceurs d'une tranquillité à laquelle il se refusait,

« Des délégués de la Convention nous sont envoyés: Canclaux, général des armées républicaines, Ruelle, représentant du peuple, se présentent d'abord à nous sous les dehors de la bonne foi, de l'humanité et de la sensibilité. Ils nous proposent la paix, ils connaissent les causes et les motifs qui nous ont mis les armes à la main, notre amour constant *pour le malheureux rejeton de nos Rois*, et notre attachement inviolable pour la religion de nos pères ; ils nous entraînent dans plusieurs conférences secrètes. Vos vues seront remplies, nous disent-ils, nous pensons comme vous, nos désirs les plus chers sont les vôtres ; ne travaillez plus

isolément, travaillons de concert, et dans six mois au plus, nous serons tous au comble de nos voeux. *Louis* XVII *sera sur le trône ;* nous ferons arrêter et disperser les Jacobins et les Maratistes, la monarchie s'établira sur les ruines de l'anarchie populaire ; vous ajouterez à votre gloire, celle d'avoir concouru et aidé immédiatement à cet heureux changement, au bonheur de votre pays et de la France entière. Pour confirmer la vérité de leurs intentions, d'autres Représentans, tels que Morison, Gaudin, Delaunay, et autres se présentent à nous dans les différentes conférences que l'on nous assignait, et auxquelles nous nous faisions un devoir de paraître : ils nous manifestent les mêmes intentions, nous persuadent qu'elles sont celles de la Convention, mais que pour y parvenir, il faut de la prudence et de la circonspection, qu'il ne faut pas fronder ouvertement l'opinion publique, et que ce n'est que par degrés que l'on peut parvenir à un nouvel ordre de choses. *Pour preuve de la sincérité de nos intentions et de nos désirs, disent-ils encore, vous conserverez vos armes, et il ne sera fait sur vous, ni sur votre territoire, aucune hostilité ; vous vous ferez en apparence une nouvelle organisation militaire, qui, au fond sera la même, sous le nom de gardes territoriales ; nous vous livrerons même une partie des scélérats qui ont incendié et commis les horreurs dont votre malheureux pays a été la victime ; nous vous procurerons les poudres et autres munitions de guerre dont vous pouvez avoir besoin, etc.* Alors nous avons senti la joie renaître dans nos coeurs ; nous avons senti plus vivement encore, que nous étions Français ; nous avons cru toucher au moment heureux de voir renaître la douce tranquillité dans les lieux infortunés que le fer assassin et la flamme avaient épargnés à moitié. Nous avons consenti, quoiqu'avec toute la répugnance possible, à toutes les démonstrations extérieures qu'on exigeait de nous ; nous avons

vaincu notre répugnance et fait taire notre ressentiment par le même motif. Les chefs des insurgens de Bretagne, d'Anjou, de la Normandie, du Perche, du Maine et autres Provinces connues sous le nom de chouans, ont suivi notre exemple et fait les mêmes sacrifices à leur amour-propre et à leur gloire.

« Déjà nos espérances étaient fondées sur la conduite pacifique et protectrice que l'on tenait à l'égard des Vendéens, qui se félicitaient en échange, des comestibles tant désirés par les malheureux habitans de ces grandes cités; notre crédulité s'augmentait encore par l'envoi que nous faisaient le général Canclaux, Ruelle, Morison, Gaudin, Delaunay, et autres, de poudres et autres munitions de guerre qu'ils faisaient faire au milieu des pays insurgés et dans les lieux les plus écartés, des soldats qu'ils voulaient livrer au juste ressentiment du peuple irrité des excès commis envers lui.

« Mais quel a été notre étonnement, ou plutôt, quelle a été notre indignation, lorsque nous avons vu notre confiance trompée par ces hommes versatils et de mauvaise foi, et toujours subordonnés aux circonstances.

« O Français, qui méritez encore ce nom-là; jugez de notre conduite et de nos sentimens. Ralliez-vous à nous, ou plutôt, imitez-nous. Sortez enfin de cette lâche apathie dans laquelle vous languissez depuis si long-temps. Ralliez-vous au centre commun de l'honneur et de la gloire des Français; cessez d'être, en apparence, les coupables adhérens de vos ennemis, et de servir vos bourreaux. Que l'expérience vous instruise, et préférez une mort glorieuse à une vie à jamais flétrie par le crime!

« A notre camp de Belleville, 26 Juin 1795.

« *Signé*, Charette. »

Le second manifeste de Charette m'a été communiqué par Mr. Bourbon Leblanc : c'est lui qui raconte :

« Charette n'ignorait point ce qui se passait dans la capitale. Les Vendéens avaient tous les deux jours des correspondans sûrs, qui munis d'une boussole, partaient des divers quartiers-généraux et se rendaient au travers des bois à Paris.

« J'en ai connu plusieurs, entre autres M. M. Guillemot de la Houssaye, et le Serteur que j'ai défendu devant le conseil de guerre qui jugea la conspiration royaliste de la Villeurnois, le Chevalier de Tessière, Mr. Cressac de Lubriac, le Marquis de Lambert, Charles Sourdat, surnommé Don Carlos, etc. etc.

« Les points de contact étaient : *l'Hôtel de Danemarck*, rue Feydeau, tenu par Mr. Godin, tapissier, le restaurant de Garmont, rue du Coq-Saint-Honoré, qu'on nommait alors le cul-de-sac du coq. »

« Discours du général Charette à son armée, lorsque influencée *à la fin de* 1795 *par les agens du Directoire*, elle se disposait à mettre bas les armes et à accepter les indemnités qu'on lui offrait :

« Que parlez-vous d'intérêts et de profits ? Qu'entendez-vous par des conditions lucratives ? Est-ce pour nous enrichir que nous faisons la guerre ? Sera-ce pour rétablir nos fortunes que nous ferons la paix ? Ne vous souvient-il plus du serment par lequel vous avez enchaîné vos destins à ceux de votre Roi ? Et vous voulez poser les armes ? Que dis-je ! vous voulez les mettre aux genoux des assassins qui règnent ? Des mains qui vous ont égorgés et dépouillés, vous recevez ces dons insultans ! Ceux qui ont incendié vos maisons vous offrent des gains ! Ils rétablissent vos maisons ; mais ce sera avec les ossemens de vos frères massacrés, avec votre sang qu'ils cimenteront les matériaux ! Allez donc, lâches et perfides soldats, allez, déserteurs d'une cause si belle que vous déshonorez ! Abandonnez au caprice du sort et à l'in-

stabilité des événemens *ce Royal orphelin que vous jurâtes de défendre*, ou plutôt, emmenez-le captif au milieu de vous, conduisez-le aux meurtriers de son père, soyez sans pitié pour son âge, pour ses grâces, pour sa faiblesse et pour ses revers. Lorsque vous serez en présence de vos nouveaux maîtres, devenez dignes d'eux, en faisant tomber à leurs pieds la tête innocente de votre Roi.»

(Puis se tournant vers F. Ch..... il lui dit:)

«Vous voyez, mon ami, dans quelle infamie peuvent tomber des âmes que l'intérêt domine; la vertu et l'honneur deviennent pour elles de vains mots, et leurs sermens sont un jeu; se pliant ensuite aux circonstances, elles varient avec les événemens et prennent la couleur du jour. Nos traîtres ont franchi les premières bornes, rien ne peut désormais les retenir; ils vont marcher à grands pas dans la carrière de la perfidie, ils ne seront satisfaits que lorsqu'ils l'auront franchie toute entière. Je ne serais point étonné que sous peu de jours, *le fils trop malheureux de l'infortuné Louis* XVI, *fût arraché, malgré moi, de son asile et livré à ses persécuteurs.*

«*Pauvre enfant!* Quelle destinée est la tienne? Le ciel t'a-t-il formé dans un instant de colère? Ce n'est que des plus lugubres fils qu'est ourdie la trame de tes jours! Tu naquis au milieu des tempêtes, tu fus abreuvé des larmes maternelles autant que du lait de ta nourrice. Ton berceau, comme celui de Moïse, fut exposé sur le fleuve ensanglanté de la révolution, on te précipita dans un cachot que les vertus de ton père, l'amour de son épouse, la tendresse de ta soeur, la sagesse de ta tante, tes grâces naïves, ont embelli en peu de mois. Un martyre douloureux mais sacré, dévora ta famille. «Unique et débile rejeton de »ce grand arbre tranché par le glaive, tu n'as recueilli des »tiens qu'un héritage de malheurs, et pour y mettre le »comble, *à peine soustrait à la férocité de tes bourreaux*,

» tu vas devenir victime de la trahison de tes défenseurs, plus » féroces qu'eux. Eh quoi ! tu retomberais sous la puissance des » tyrans ! Quoi ! tu serais replongé dans cette fosse aux lions, où » la vengeance te laisserait jusqu'à ce qu'elle osât se nourrir » de ton sang ? non ! non ! » Tant qu'un souffle de vie animera mon existence, la tienne est assurée ; *tant que je jouirai de la liberté, tu garderas la tienne ;* ma vie est à toi comme elle le fut à ton père, mon sang a coulé et coulera encore pour te défendre, mon bras s'usera pour te sauver.

« Souffrir pour son Dieu, mourir pour son Roi, c'est la devise d'un bon Français.

« *Signé*, Charette. »

« Cette pièce a été signée par tous les chefs et officiers de l'armée Royale de la Vendée, envoyée à celle de Normandie et du Maine, et conservée avec soin par un *officier existant* qui en était porteur.

« *Les archives de la préfecture de police de Paris en ont un exemplaire, sur lequel Mr. le Baron Tardif, qui a été secrétaire général de cette* préfecture, a copié le texte que je donne.

« J'ai eu l'honneur d'être lié avec Mr. le Baron Tardif, en raison du *Journal Royal*, dont Louis XVIII ne se souciait guère, et que ses fidèles ont étouffé.

« Au surplus, en l'an 4 (1796), les dépêches de Charette ont été interceptées, son portefeuille a été pris, lui-même fait prisonnier par l'adjudant-général Travot. Le général Clarcke, qui dirigeait le bureau topographique du Directoire dont j'ai été secrétaire-rédacteur, a rendu compte dans une lettre de l'interrogatoire subi par Charette ; enfin en l'an 7 (1798), on trouve au *Moniteur* un rapport sur sa *correspondance secrète.*

« Il est donc impossible que l'on ne retrouve pas dans les

divers dépôts publics, la preuve *authentique de l'évasion* de l'Enfant-Roi.»

Trois phases remarquables de la révolution, et toutes les trois désastreuses pour l'orphelin du Temple, depuis son évasion mystérieuse, sont en corrélation entre elles, et font apprécier dès le principe, par quel genre de machinations, la libération du Prince ne fut pour lui que le commencement d'une nouvelle ère de souffrances. Un même esprit dirigea l'expédition de Quibéron, la reprise des hostilités Vendéennes, le mouvement insurrectionnel du 13 Vendémiaire ; esprit de haine contre la légitimité. On va s'en convaincre. Touchard-Lafosse plus clairvoyant ou plus franc que Mr. Thiers, nous a montré dans les derniers passages que j'ai cités de lui, les continuateurs des trahisons de Robespierre, combinant les plans d'une restauration contre les droits du Royal orphelin; il dit ailleurs:

«J'arrive au fameux 13 *Vendémiaire* (5 Octobre 1795), coup d'état presque généralement dénaturé par les historiens; j'en appareillerai les précédens de manière à rendre la vérité appréciable pour tous, et, sous ce rapport, ma narration sera neuve encore.

«Environ un mois avant le mouvement de Vendémiaire, l'abbé Bernier avait été chargé par Stofflet, qui ne savait pas écrire, de rédiger une proclamation ; il la lui envoya en lui mandant: Cette proclamation est l'expression de votre coeur et le cri de votre sentiment, il faut qu'on l'imprime de suite : *j'y ajoute les pouvoirs* du Comte de *Maulevrier pour le commandement des sections de Paris qui nous sont dévouées*. On en fera quatre copies ; *l'une pour le Roi*, la seconde pour Monsieur, la troisième pour le Comité lui-même (celui formé à Paris), la quatrième pour vous.

«Ainsi voilà bien un délégué de Stofflet désigné pour diriger *les sectionnaires* que nous verrons agir contre le

gouvernement. Ce sera au nom et pour la cause des pieux enfans de Saint-Louis, que l'on armera les citoyens les uns contre les autres, bien plus, *ces Princes* qui veulent régner à tout prix, auront *des partisans* dans le sein même de *la représentation nationale*, et dix-neuf ans plus tard, *ces traîtres* feront scintiller aux yeux d'une génération nouvelle les plaques que leur aura méritées *leur trahison de* 1795.

«Tandis que l'on répandait dans l'Ouest la proclamation du général Vendéen, et que le Comte de Maulevrier qui, sans doute, ne voulait pas commander en personne les insurgés des sections, choisissait un chef pour le suppléer, une escadre Anglaise débarquait à l'Ile-Dieu M. le Comte d'Artois, avec sept à huit mille émigrés et trois mille cinq cents Anglais... Le Prince du sang jugea prudent de laisser un bras de mer entre son auguste personne et les armées républicaines. La coïncidence entre la marche invasive des troupes Royales et le mouvement des sections ne fut point établie, et le succès d'une contre-révolution était là.

«Mr. le Comte de Provence, intronisé *fictivement* depuis la mort ou *la disparition* de *Louis* XVII, *qu'un mystère avait enveloppé de son voile*, quoi qu'on ait pu dire de sa valeur présumée, ne vint pas lui-même en Vendée. *Sa Majesté* se contenta d'envoyer son frère dans l'Ouest, et ce frère se contenta lui-même de revoir les côtes de France en perspective. Mais Louis XVIII fit passer au général Charette un mot d'ordre et un mot de ralliement: *Saint-Louis le Roi et la Régence*; c'était déjà beaucoup. Il écrivait le 28 Septembre au Duc d'Harcourt, postiche d'ambassadeur qu'il entretenait à Londres:

«Que me reste-t-il donc? La Vendée. Qui peut m'y conduire? Le Roi d'Angleterre. Insistez de nouveau sur cet article; dites aux ministres en mon nom que je leur demande *mon trône.* Tout autre parti, quel qu'il soit, est dangereux

pour ma gloire, dangereux pour le bonheur présent et futur de *mon Royaume;* dangereux même pour la tranquillité de l'Europe, incompatible avec l'état présent de la France. Dites au cabinet de Saint-James que j'éprouverais une bien douce satisfaction de devoir *mon trône*, ma gloire et le salut de mon royaume à un souverain aussi vertueux que le Roi d'Angleterre, et à des ministres aussi éclairés que les siens. »

Ainsi le royalisme de Paris qui n'était pas celui de la Vendée, s'insurgeait en Vendémiaire sous l'influence des agens du Comte de Provence, pour renverser le gouvernement à son profit, et en même temps le Comte d'Artois par une honteuse défection à l'Ile-Dieu, trahissait l'armée de la légitimité, qu'il livrait aux républicains. Dès que sous le couvert d'un faux acte de décès, et de la nécessité politique du mystère de l'évasion, le régent put hypocritement se prévaloir des faits publiés et de l'erreur commune, il s'empressa de prendre le titre de Roi, et le 24 Juin 1795 de Vérone, il notifia son avènement aux cours de l'Europe, aux Français, ainsi qu'au Prince de Condé. Cette démarche devenait un arrêt de proscription contre Louis XVII; ses droits politiques étaient envahis par un traître qui ne s'en départirait plus. Il nous apprend qu'il envoya aussitôt un mémoire à *Boissy-d'Anglas*, pour proposer un accommodement avec ceux qui gouvernaient alors le Royaume. Cette manoeuvre secondée par ses intrigues et ses agens, paralysait les effets de l'évasion de son neveu et créait, par la puissance de l'intérêt personnel, de nombreux partisans au monarque révolutionnaire. Les royalistes, comme l'a dit un homme d'esprit, faisaient leur lit, ils ne voudraient plus changer de draps. Louis XVIII se vante d'avoir fait réformer dans l'an 3 le mode de gouvernement, par *l'intermédiaire des personnes de la Convention qui correspondaient avec lui*, et que ce fut à ce moment que ses partisans de l'intérieur crurent trouver

l'occasion favorable pour rétablir le trône. Telle fut la vraie origine de la journée du 13 Vendémiaire. Les sectionnaires furent commandés par le général Danican que, sur la recommandation du comité Royaliste, Louis XVIII avait investi de sa confiance. On connaît les résultats de cet essai de contre-révolution qui fraya la route au despotisme de Napoléon. Les intelligences secrètes du Prince émigré continuèrent sous le directoire, et il reconnaît que ce ne fut pas la faute de *Barras*, s'il n'est pas rentré en France quatorze ans plus tôt.

Le Prince, dont le président temporaire de la Convention Barère, a dit: «quand le procès du Roi s'agite à la Convention Nationale, en Janvier 1793, le Comte de Provence se fait un parti pour précipiter son frère: Au 21 Janvier, à Coblentz, il écrit au Comte d'Artois: — «*enfin le grand* »*coupable est frappé!*» — Est-ce ainsi qu'on pleure la mort d'un frère, quand on n'est pas de la race de Caïn?» Ce Prince, après la chute de son agent Robespierre, a dû avoir de plus nombreux satellites encore dans la Convention, et nous ne pouvons pas en douter quand nous lisons dans ses mémoires:

«*Boissy-d'Anglas* m'écrivait après le 9 Thermidor: — dès que nous avons été délivrés de Robespierre et de ses amis, *j'ai pensé aux infortunés prisonniers* renfermés dans le Temple. Je me suis occupé des moyens de leur faire rendre la liberté, et j'ai acquis la triste certitude que la Convention, quoique ramenée aux actes d'une politique plus régulière, ne sera *juste qu'à demi*. Ainsi *le fils de Louis* XVI *ne sera plus une victime*, mais il restera *comme gage aux mains du pouvoir révolutionnaire.*» — Louis XVIII le fait néanmoins mourir *empoisonné*.

«Dès que *la mort* du Roi mon neveu eut fait passer la couronne de France sur ma tête, je m'adressai à *Boissy-d'Anglas* et à deux autres personnages influens que je puis

nommer aujourd'hui: c'étaient *Cambacérès et Tallien*; le premier m'avait déjà fait pressentir par un tiers qu'il désirait réparer ses torts *en m'aidant à rentrer en France*. J'appris que *Tallien* avait un besoin extrême de 50,000 francs. Je compris qu'on voulait alors des arrhes et je les fis compter. Tallien en retour me rendit divers services qui expliquent *la bonté* avec laquelle je le traitai après ma rentrée en France. Il ne fit pas cependant tout ce qu'il aurait pu faire. Je faisais un tout autre cas de Cambacérès. Je dois dire aussi que ses démarches furent tellement *circonspectes* qu'elles ne purent le compromettre, mais il ne se ralentit jamais. J'aurais dû l'appeler dans mon conseil en 1814 pour lui confier le portefeuille de la justice, avec la charge de chancelier.

« Les menées de Cambacérès et de Tallien, qui acceptaient mes propositions, échouèrent contre *les autres meneurs*; ces derniers prétendaient faire la loi et non la recevoir. Cambacérès leur dit sans succès: prenez-y garde : *vous refusez du Comte de Lille*, ce que vous n'obtiendrez pas d'un autre.

« Je vis entrer au directoire M. *Barthélemy*, qui m'appartenait déjà, ou plutôt n'avait jamais cessé d'être à moi. J'avais été en correspondance avec lui, presque aussitôt qu'on l'avait envoyé en Suisse. Il me communiquait les dépêches du directoire, et les autres nouvelles venues à sa connaissance qui pouvaient m'intéresser.

« L'abbé *de Montesquiou* commit la faute de refuser la coopération de Cambacérès qui la fit offrir aussi clairement qu'il pouvait le faire dans sa situation, et moi, j'eus à me reprocher de ne pas comprendre le parti qu'on pourrait tirer *de Fouché*, qui osa me faire parler de son repentir.

« On attribua la catastrophe du 18 Fructidor à l'imprudence du Duc de la Vauguyon, à la légèreté avec laquelle il avait conduit les affaires de l'intérieur. Barthélemy,

Pichegru et tous ceux sur qui je pouvais compter, surpris à l'improviste, sans pouvoir se défendre, payèrent de leur déportation à Cayenne, leur imprudence, leurs délais et leur fidélité. J'ai récompensé en 1815, comme j'ai pu, toutes les victimes de Fructidor; quelques-unes, en acceptant enfin à *découvert* leurs bons et loyaux services, toutes par des titres d'honneur; car, si presque tous les Fructidorisés, rentrés en France sous Bonaparte, avaient exercé des fonctions, moi absent, *c'était de mon consentement.*»

Il est donc impossible de nier qu'il y eût dans la Convention un parti de représentans disposés à faire bon marché de la république. Vauban dans ses mémoires sur les guerres de la Vendée, écrit à l'appui de cette vérité:

«Vers la fin de Juillet (1795) après la bataille de Quibéron, *le Comte de Puisaye* reçut beaucoup de lettres *de sa correspondance secrète.* Il y en avait plusieurs de Paris, écrites par *des personnes prépondérantes dans les factions qui gouvernaient alors la France.* On lui offrait des secours et des moyens pour soutenir le parti, l'augmenter, enfin des moyens assez considérables pour l'utiliser; mais tout cela portait la condition de recevoir *M. le Duc d'Orléans* que l'on voulait faire arriver parmi nous. Le parti dévoué à ce Prince était mené par les gens qui, alors, étaient le plus en crédit...; ceux qui, *dans le gouvernement républicain*, soutenaient les pays royalistes; mais qui les soutenaient *dans une direction de projets absolument différente*, se refusèrent à toute communication ultérieure.»

Le représentant du peuple Tallien était alors commissaire près les armées de l'Ouest, et vers l'époque de Vendémiaire, dit Touchard-Lafosse, une lettre saisie sur le paquebot la *Princesse Royale*, faisant la traversée d'Hambourg à Londres, contenait cette phrase singulière: «Je ne puis pas douter que *Tallien ne penche pour la royauté*, mais j'ai peine à croire que ce soit *pour la royauté véritable.*»

« Quoi qu'il en soit, ajoute le même écrivain, si Tallien conspirait pour la monarchie, il cachait bien son jeu..... Las d'entendre décrier le coup d'État de Vendémiaire, qu'il considérait avec raison comme le sauveur de la république, Tallien se leva un jour, courut à la tribune, et fit entendre cette sortie violente : « J'aurais dû dénoncer depuis longtemps » ceux qui, le 13 Vendémiaire, conspiraient avec les factieux » de Paris, ceux que les sections avaient pris sous leur pro- » tection et qui, par une réciprocité facile à concevoir, pre- » naient sous leur protection, les sections de Paris ; ceux qui » auraient été épargnés *du massacre général de la répré- » sentation nationale;* ceux pour lesquels des chevaux » étaient prêts non loin d'ici; ceux qui recevaient les prési- » dens des sections rebelles; ceux auxquels ils disaient: » *dormez-vous?*..... non, sans doute, ils ne dormaient pas; » ils conspiraient le renversement de la république ; je le » répète, *leurs chevaux étaient prêts, ils marchaient bientôt » au devant du Roi*, *dont ils auraient été les principaux » ministres*..... Je connais ceux qui s'agitent encore, ceux » qui sont unis aux conspirateurs de l'intérieur. »

« Tallien est sommé de nommer les représentans qu'il accuse, il nomme Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Henri Larivière et Lesage. Dix-neuf ans plus tard les caresses *de Louis* XVIII justifièrent le discours de Tallien. »

Mais Tallien qui affectait le terrorisme, pour mieux dissimuler ses *menées royalistes*, dénonça dans ce temps au ministre de la police Cochon, une conspiration contre la représentation nationale, organisée dans les bureaux de la police ; et il fut reconnu que lui-même entretenait des communications secrètes avec un Anglais qui fréquentait *les royalistes, distribuait de l'argent et faisait le terroriste.* « Cette maladroite sortie de Tallien, observe Touchard, acheva peut-être de confirmer l'opinion presque générale, *que cet ancien montagnard était vendu au parti monarchique.*

Le mobile caché de la conduite de Tallien n'est plus douteux, lorsqu'on se rapporte aux autres parties citées des mémoires de Louis XVIII, où *les meneurs de la Convention, Tallien, Barras, Fréron, Fouché, Cambacérès, Courtois, Clausel, Hermann, Ruelle, Richard* et nombre d'autres, sont désignés par lui, comme lassés des excès révolutionnaires, et désirant vivement trouver l'occasion de rendre un service signalé à la monarchie, afin qu'elle leur pardonnât, si elle était victorieuse ; lorsqu'il indique Tallien et Barras comme disposés à *contribuer le plus volontiers pour sauver le jeune monarque*, et comme ayant donné l'idée *de la clause secrète*, par laquelle *on promettait que le jeune Prince serait mis hors du Temple;* lorsque nous avons vu la signature de Tallien au bas d'un acte du 4 Juin, sanctionner l'engagement pris de la remise de Louis XVII aux Vendéens.

Si nous voulions épuiser le sujet, nous n'en finirions pas avec le nombre des citations, car M. Thiers reste seul de son avis. Mais comme cet incident est un des plus importans dans la matière, et que c'est le point de départ de la politique anti-légitimiste du dehors et du dedans, par rapport à l'orphelin du Temple, j'ajouterai encore l'autorité de Barère, qui, en sa qualité de membre du Comité de salut public, a pu mieux que personne discerner la réaction anti-républicaine qui s'était formée dans la Convention depuis le 9 Thermidor. Les extraits suivans de ses mémoires sont un nouveau témoignage irrécusable :

« Le 9 Thermidor brisa le ressort révolutionnaire. Le pouvoir appartint dès-lors au premier occupant. Le parti le plus osé fut celui qui avait été le plus comprimé, *le royalisme girondin....* les *Barras*, les *Fréron*, les *Tallien*, Merlin de Thionville, André Dumont, Monestier du Puy-de-Dôme ; les corrompus du parti Danton, et les fanatiques de la cause de Robespierre, les Legendre, les Courtois,

et certains habitués du Marais, ne formèrent plus *qu'une coalition contre-révolutionnaire*, à laquelle vinrent s'associer *des agens secrets de Louis* XVIII et *des émigrés rentrés* par autorisation des nouveaux comités. La persécution contre les patriotes et les républicains, désignés sous le nom de terroristes, fut si générale, si atroce, *que le royalisme* pur *crut qu'on agissait pour lui*. Il travailla en conséquence *les sections* de Paris, dont la tendance fut toujours monarchique, et qui espérèrent enfin revenir toujours à leur but.

« Les exécrables succès des Thermidoriens à Marseille, à Tarascon, à Avignon, à Nîmes, à Toulouse, à Bordeaux, à Nantes, à Lyon et dans les principaux départemens, inspirèrent *aux Parisiens royalistes* une excessive témérité, au point qu'ils se perdirent le 13 Vendémiaire (5 Octobre 1795) pour s'être trop pressés de combattre. Là finit le règne contre-révolutionnaire des Thermidoriens. L'an 3 et sa constitution semblèrent arrêter leur marche. Mais la majorité des hommes lâches et vindicatifs de Thermidor n'avait fait que changer de camp. De la Convention Nationale éteinte, ils passèrent aux places *du directoire* exécutif naissant. Les mêmes hommes, les mêmes opinions de parti devaient amener les mêmes résultats. *Les tendances monarchiques* sanctionnées par l'établissement des deux conseils et du pouvoir directorial, *se renforcèrent tellement*, que si elles avaient été dirigées ou développées par des têtes fortes et habiles, *les affaires publiques auraient pris un cours contraire à la révolution* faite au nom de la liberté.

« Tallien, Barras, Boissy-d'Anglas, Treillard, André Dumont, voulaient être à leur tour membres du comité de salut public. La maxime favorite de ces Messieurs, était alors comme aujourd'hui : *ôte-toi de là, que je m'y mette.* Cambacérès, Clauzel, Pémartin, voulaient aussi tâter du gouvernement. Cela leur tenait bien plus à coeur *que de défendre la république*, qu'aucun de ces Messieurs n'avait

ni voulue, ni soutenue dans les temps de danger, où la liberté et son succès étaient très-problématiques.

« Les Fréron, les Tallien soldés par Coblentz et Londres, trouvèrent long-temps des imitateurs. Dès qu'un changement eut été opéré dans le comité, *les attaques contre le gouvernement républicain* commencèrent; *la république fut accusée par les réacteurs de* 1795 *qui agissaient* pour *les Princes emigrés.* Après le 9 Thermidor, Fréron rédigea *leur journal* intitulé : *l'Orateur du Peuple*, digne pendant de l'*Ami du Peuple* de feu Marat. Il y débuta par une invocation solennelle au sombre et féroce génie de Marat dont il se glorifia publiquement d'avoir été le collaborateur.

« Pendant la première période de la révolution depuis 1790 jusqu'en 1794, *Fréron* fut l'associé de *Marat*; il rédigeait avec lui *l'Ami du Peuple*, dont les dépenses étaient payées par Mr. de Calonne, *agent du Comte de Provence et du Comte d'Artois.*

« A la Convention Nationale, Joseph d'Orléans prononça le vote de la mort contre Louis XVI. Ce vote retentit à Coblentz sans douleur; mais non sans y fournir un prétexte de se débarrasser du votant. L'intrigue des Princes bannis était occulte mais puissante, à Paris, où elle avait des agens, *à la commune, aux Cordeliers, aux Jacobins*, et *à la Convention.* Le comité de salut public avait oublié que le Duc d'Orléans était à Marseille; mais les ennemis du Prince s'en occupaient sans doute. Sa perte avait été résolue à Coblentz dont les agens parvinrent à le faire revenir de Marseille, pour lui susciter des accusations et le faire condamner à mort. C'est à Louis XVIII qu'il faut reporter cette accusation, *lui qui a intrigué secrètement pour exciter le peuple contre son frère Louis* XVI, *contre Marie-Antoinette et Madame Elisabeth; comme cela est prouvé par des lettres et documens recueillis à Vienne, dans le cabinet de l'empereur, d'après le dire du Prince*

Charles. C'est la perfide et infatigable intrigue de Coblentz qui amena, *par le mouvement des sections* et de l'esprit de parti, la perte de toute cette minorité de la noblesse qui s'était réunie aux communes en Juin 1789. *Le Comte de Provence* fut l'intrigant le plus corrupteur et le plus perfidement habile, que la famille des Bourbons ait produit.»

Au surplus, nous n'avons pas la simplicité de croire que tous ces régicides, en favorisant la mystérieuse évasion de l'orphelin par un faux acte de décès, qui en annulait pour lui les avantages, aient eu l'intention de le replacer sur un trône rougi par eux du sang de sa Royale famille; la suite des événemens a prouvé qu'ils avaient une autre pensée, c'était de leur part tout bonnement une spéculation politique; ils connaissaient la criminelle ambition du Comte de Provence: ils se flattaient de traiter avantageusement avec lui du secret dont ils étaient possesseurs, et ils avaient agi de manière à ce que l'évasion ne profitât qu'à eux, et à Louis XVIII, s'il payait généreusement leurs bassesses. L'infortuné Louis XVII, condamné à *une vie de mort* dans son sépulcre politique, devait être en tous temps, comme ôtage, le passif instrument de toutes les ambitieuses prétentions, et si Barras, qui comme les autres jouait un double jeu, par ses rapports avec les patriotes et ses connivences occultes avec le régent, ne recueillit pas le fruit de sa conduite insidieuse, ses exigences, selon Barère, furent la cause du non-succès de ses négociations clandestines: «la journée »du 18 Fructidor an 5 n'eut lieu que parce qu'il ne put »s'accorder avec *le Bourbon* sur les conditions d'une res»tauration. Ce chevalier d'industrie prétendait être nommé »maréchal de France, ce qui ne convenait pas au Roi de »l'ancien régime.»

On trouve écrit dans la biographie universelle à l'article Barras:

« *Barras* devint un des principaux auteurs de la révolution du 9 Thermidor 1794. Nommé membre du comité de sûreté générale, il se déclara tout-à-fait contre les Montagnards, et se jeta dans le parti de la réaction. Lorsque le 1 Avril, la Convention fut assiégée par le peuple des faubourgs, Barras fit déclarer Paris en état de siège, et donner le commandement des troupes à *Pichegru.* En 1799 le ministre Anglais Pitt chargea un agent de faire à Barras la proposition de s'emparer de l'autorité, et *lui offrit à cet effet l'appui de son gouvernement.* Il paraît certain que d'un autre côté, le directeur prêtait l'oreille à des propositions de la part des Bourbons. Il se serait engagé, dit-on, à rétablir cette famille sur le trône, moyennant des conditions qui assuraient son propre avenir. »

Les mêmes renseignemens sont donnés dans la biographie nouvelle des contemporains: l'agent de Pitt était Mr. Ayries, et Mounier fut envoyé en Allemagne par Barras auprès des Princes, *avec des instructions secrètes.* On le voit donc, toutes les cupidités s'agitaient ; il y avait assaut de corruptions, rivalité de mouvemens ; la France était mise à l'enchère : tous les contendans se cachaient l'un de l'autre et se trahissaient mutuellement ; ce fut ce conflit d'ambitions hostiles, qui prolongea encore un instant le règne d'un républicanisme usé.

Pendant que le Comte de Provence, si impatient d'ajouter l'autorité au titre usurpé de monarque, correspondait avec Charette qu'il trompait, avec ses complices de Paris, et avec le gouvernement Anglais, pour diriger immédiatement la marche des événemens dans le sens de ses calculs ; quelle était l'attitude de la Vendée légitimiste ? Elle succombait sous la trahison.

« *Hoche*, dit Joséphine, dans ses mémoires publiés par Mlle le Normand, aurait voulu réparer les désastres de la Vendée, mais la chose était impossible. Au moyen d'une

pacification avec les chefs principaux, il espérait avec le temps voir sortir ces provinces de l'anéantissement où elles étaient plongées depuis l'origine des guerres civiles. Ce jeune héros y apporta la candeur et la franchise d'un homme de bien; sa mission fut couronnée du plus heureux succès. Les royalistes depuis long-temps, redemandaient inutilement le fils de Louis XVI, ils offraient de poser les armes pour prix de cette restitution. *On prétend que cette clause fut l'un des articles secrets du premier traité;* mais alors les Vendéens ne pouvaient plus insister sur la translation du jeune Roi au quartier-général de leur armée. Le député Sévestre *avait annoncé publiquement sa mort à la Convention nationale.*

«Je recevais très-souvent des nouvelles du *mentor de* mon fils; j'étais liée avec les personnes qu'il affectionnait et qui aimaient à voir s'étendre la réputation du pacificateur de la Vendée. Il ne tarda point, après ce traité de paix, à nous communiquer des détails très-intéressans sur le célèbre, sur l'infortuné Charette: il louait son courage, il admirait sa modestie. Dans une des entrevues qui eurent lieu entre eux, après les complimens d'usage, et quelques félicitations réciproques sur leurs exploits, Charette dit à Hoche: — «Général, vous traitez avec de la bonne foi, et votre gouvernement se fait un mérite de n'en point avoir. Vous voulez ramener la paix dans la Vendée; et le directoire n'est point animé des mêmes sentimens; l'imposture et la fourberie composent la politique de ses membres, la droiture et la franchise des camps caractérisent la vôtre. Général, daignez me prêter quelque attention. Tous deux nous sommes Français; nous servons, il est vrai, sous des bannières différentes, mais nous n'en sommes pas moins des gens d'honneur! Eh bien, *la France nous verra succomber tous les deux dans cette lutte.*

«*Je périrai* pour m'être reposé sur des promesses....;

vos pouvoirs sont illimités, vous profiterez *de la trahison de nos faux royalistes*: je vous serai livré par eux,..... et vous, jeune guerrier, *vous mourrez comme moi*, *victime de l'honneur* dont vous aimez à vous couvrir par la signature de cette capitulation.»

Les tristes pressentimens du général Charette ne le trompèrent point; et ses paroles prophétiques reçurent, peu de temps après, une sanglante exécution. Il reprit les hostilités, et les continua plutôt par honneur, par fidelité à ses engagemens que dans l'espoir d'un succès sur lequel il ne comptait plus. La Vendée déjà avait été dissoute moralement par les sourdes machinations de l'étranger, elle devait tomber sous tous les élémens réunis pour la perdre; sa dernière heure avait sonné, car Louis XVII eût profité de ses triomphes. Les 8000 émigrés commandés par le Comte d'Artois, et 4,000 Anglais suivant Frissard, partis sur l'escadre Anglaise, se tenaient en vue des côtes; outre la force militaire, cette flotte se composait encore de cent quarante bâtimens de transport. Une apparence de débarquement avait été simulée: puis tout-à-coup l'escadre avait mis à la voile, laissant les royalistes dans la consternation, impuissans pour résister aux forces républicaines que ces perfides démonstrations avaient attirées contre eux. C'était en Novembre 1795. Tous les historiens reconnaissent que si le Comte d'Artois eût débarqué, à la tête de ces troupes auxiliaires, en combinant ses opérations avec Charette et Stofflet, il était possible de former une armée considérable qui, marchant sur Paris, avait des chances presque certaines d'opérer la contre-révolution, et de retablir dans ses droits la monarchie déchue. Mais la politique des cabinets était loin de vouloir un pareil résultat, et les Princes du sang ne songeaient point à favoriser une restauration qui n'eût pas mis l'un d'eux sur le trône. Charette se battait pour la légitimité, on ne pouvait le détacher des intérêts de son Royal pupille;

on ruina son parti, on le dévoua à la mort. En apprenant la nouvelle du rembarquement, disent les historiens, «il »fit dire au Comte d'Artois que ce départ était l'arrêt de »sa mort, qu'il commandait 15,000 hommes, et que le »lendemain il ne lui en resterait pas 1,500; il écrivit »énergiquement au Comte de Provence qui s'en indigna: »*la lâcheté de votre frère a tout perdu.*»

«Tandis que le directoire exécutif prenait possession du gouvernement de la république, dit Touchard-Lafosse, ses adversaires les plus dangereux subissaient un échec décisif. Les Anglais et les émigrés débarqués depuis six semaines à l'Ile-Dieu, *contre l'avis du brave Charette* y étaient restés dans une étrange inactivité, après avoir obligé ce chef Vendéen à reprendre les armes pour protéger leur débarquement en terre ferme. Soit intrigue du cabinet de Saint-James, soit indécision du Comte d'Artois placé à la tête de cette expédition, les lenteurs furent telles, qu'elles laissèrent à l'habile général Hoche le temps de se porter contre Charette et de rendre impossible sa coopération au débarquement projeté. Ce contre-temps acheva d'anéantir le courage des bandes Vendéennes, leur ire contre les républicains dont ils venaient d'éprouver les ménagemens, s'évanouit; ces paysans fanatisés retournèrent à leur charrue. Il y avait trois ans que Son Altesse faisait de l'héroïsme de proclamation; dans le moment même où il conjurait ces braves de l'attendre, il s'embarquait pour retourner en Angleterre..... Charette se résigna à périr, victime de la fatale confiance qu'il avait accordée aux paroles du Prince.

«Stofflet, disait à cette occasion, dans sa rude franchise Bretonne: «les Princes brûlent toujours, en écrivant, de »rejoindre leurs défenseurs de l'Ouest, et comme ils n'arri-»vent jamais, les bleus ont sacrédié raison de dire que la »flamme qui brûle au coeur des Bourbons *fait long feu.*»

Louis XVIII qui caressait l'Angleterre en 1795, plus

tard, sur le trône, l'accusa d'avoir fait mouvoir d'indignes ressorts pour empêcher la descente de son frère; il confessa en même temps que rien ne pouvait atténuer la honte de cette expédition qui entraîna la chute totale de la Vendée, et que *Charette avait été trompé*. Mais ne voulaient-ils pas tous alors un semblable dénouement, favorable aux erremens de leur sinueuse politique? C'est une question que l'on est en droit de se faire. Le commodore Waren, dont nous avons apprécié la conduite à Quibéron, payait encore là de sa personne et de ses conseils: l'expédition de l'Ile-Dieu en forme le complément; et quoi qu'on puisse dire aujourd'hui, ces deux événemens passeront à la postérité avec le caractère d'une trahison, dont ne se justifiera jamais l'Angleterre. Le mois de Juillet 1795 sera éternellement l'opprobre du ministère de Pitt, qui, dit à bon droit Napoléon dans ses mémoires — «*par un calcul barbare*, envoya à »la mort le reste vénérable de nos marins; car, ajoute-t-il, »ce n'était pas au fond la victoire que l'Angleterre voulait »pour ces débris de l'émigration, mais seulement *se débar- »rasser d'eux*. De quoi se plaint-on, disait à cette époque »un des hommes d'État du cabinet Britannique, à des »Anglais véritablement philanthropes qui déploraient ce »triste événement; *ne sont-ce pas toujours des Français »qui sont demeurés sur le champ de bataille?*» Quant aux circonstances de la destruction de la Vendée, par la défection de l'Ile-Dieu, elles n'ont pas besoin de commentaires. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas reconnaître dans cette expédition un piège tendu à la loyauté de l'immortel Charette. S'il était donné à l'esprit de l'homme de voir clair dans le mécanisme des rouages politiques de ces jours d'abomination, où le sang humain n'avait pas de valeur aux yeux de puissans révolutionnaires dont il nourrissait l'ambition; si l'on se trouvait initié à bien des pensées secrètes d'alors, on découvrirait dans la nature perverse

de certains êtres, un degré de férocité dont on n'aurait pas cru l'humanité susceptible. Que d'événemens sinistres; que de résultats sanglans; que d'horribles catastrophes ont été attribués à des causes accidentelles nées de circonstances imprévues, et qui pourtant furent la conséquence voulue de plans criminels: que de conceptions atroces, sorties de l'émigration ou des cabinets de l'étranger, qu'on impute toujours aux républicains! Mais une étude approfondie des hommes et des choses de ces temps-là, donne la clef de bien des incidens mal appréciés; on brise alors les apparences qui cachaient une affreuse réalité de combinaisons perfides et désastreuses.

Aussitôt que le général Vendéen se vit indignement abandonné par le représentant du Comte de Provence, par les Anglais et les émigrés, il comprit que c'en était fait de la légitimité, et qu'on lui ôtait tous moyens de servir la cause de son jeune souverain. Les derniers chefs de la Vendée périrent à cette époque, et selon le rapport de Louis XVIII qui avait des raisons pour être bien informé, ainsi que des autres historiens, Charette, sans asile et sans troupe fut réduit à se cacher dans les bois, poursuivi comme une bête fauve. Surpris le 23 Mars 1796, il se défend vigoureusement avec quelques braves, contre l'adjudant-général Valentin escorté de cent Grenadiers. Blessé de deux coups de feu, il s'enfonce dans les taillis. Cerné de toutes parts, il ne pouvait plus échapper. Il est encore découvert par la colonne du général Travot. Harassé de fatigue, blessé à la tête et à la main, dont un coup de sabre lui avait coupé trois doigts, il fuyait soutenu par deux Vendéens déterminés à partager son sort; mais sa destinée allait s'accomplir, il est fait prisonnier, et remet son épée au général Travot. Hoche prévoyant le sort qui lui était réservé lui avait auparavant proposé par écrit, de passer en pays étranger et de protéger sa retraite. Le moderne Bayard si lâchement

trahi dans ses chevaleresques projets, préféra la mort du martyre à une vie errante et sans gloire. Transporté à Nantes sur la Loire pour y être jugé, l'histoire raconte qu'en sortant du bateau, il dit, avec un soulèvement de poitrine convulsif: «voilà donc où m'ont conduit *ces gueux* »*d'Anglais et ces lâches*.... » il n'acheva pas.— Condamné à être fusillé, le 29 Mars, il alla sur le lieu du supplice avec une noble contenance; refusa de se laisser bander les yeux, se tint debout, présenta courageusement sa poitrine aux soldats chargés de l'exécuter, et donna lui-même le signal de sa mort. En tombant, sa dernière parole fut pour son Roi. Ainsi finit le héros de la Vendée, l'illustre défenseur de Louis XVII, l'indomptable soutien de ses droits héréditaires! Oh! combien eussent été amères ses dernières pensées, si son âme eût entrevu dans un lointain avenir, le jeune Roi pour lequel il versait sa dernière goutte de sang, traversant un océan de tribulations, descendre dans une tombe ignorée sur la terre d'exil, n'ayant autour de lui pour lui fermer les yeux que sa famille née de la proscription! Ainsi nous verrons successivement ravir par le crime à l'orphelin Royal ceux qui l'arrachèrent aux mains des bourreaux de son père. Mais il est temps de revenir au sujet principal de ce chapitre, dont je me suis un peu écarté.

Si l'on présentait devant une cour d'assises, à l'appui d'une accusation criminelle, autant d'élémens de conviction que ceux qui sont passés sous nos yeux, contre la vérité de l'acte du 12 Juin 1795, il n'est pas un juré qui, sur son honneur et sa conscience, devant Dieu et devant les hommes, ne prononçât une condamnation capitale. Mais pour résoudre en faveur d'une victime politique, une question de vie, le public est bien autrement exigeant. Ce n'est pas assez pour nous de parler à la raison; nous avons encore à combattre toutes les influences des mauvaises passions, tous les subterfuges du mensonge, dont on a nourri

contre une famille opprimée, une opinion hostile à la vérité. Il nous faut réduire au silence, par la puissance de nos démonstrations, des gens qui ne veulent pas être convaincus, d'autres qui le sont et ne le confesseront jamais. La mauvaise foi, obligée de se taire devant l'évidence n'osera plus se montrer, car le ridicule flétrirait l'incrédulité hypocrite. La notoriété publique et l'histoire ne nous feront pas défaut dans l'examen de la question qui nous occupe en ce moment. Toutefois nous ne verrons point figurer ici les noms des anciens serviteurs de Louis XVI, dont je réserve les témoignages pour le lieu où je traiterai directement la question d'identité. Madame Delmas, *jeune factionnaire déguisé*, dont le Prince a parlé, et *Joseph Paulin*, le maçon *du Temple*, existaient en 1835. Ils ont eu l'ineffable satisfaction de revoir et de reconnaître le Royal enfant, pour lequel ils se dévouèrent si héroïquement. Leurs attestations ayant le double avantage de démontrer l'identité en même temps que l'évasion, je ne rapporterai point ici la partie qui concerne le Prince, depuis sa rentrée en France. Ce sujet est si plein de faits intéressans, qu'il est presque impossible de les classer avec méthode. L'intelligence du lecteur saura du reste recomposer avec discernement les anneaux d'une chaîne brisée par l'abondance de la matière. Voici la narration de Paulin, dictée par lui-même :

«Je venais de quitter le service et de me démettre du grade de sous-officier que j'avais dans l'armée, lorsqu'en 1792, Mr. de Toulon qui connaissait depuis long-temps mes opinions, et avec lequel j'avais quelques relations de famille, me fit entrer dans une association royaliste, où l'on s'occupait des moyens de sauver Louis XVI, alors enfermé au Temple.

«Le 26 Septembre de cette même année, jour auquel le Roi devait être séparé de sa famille, les membres de l'association réunis dans l'hôtel Caumartin, rue de Savoie, me

demandèrent si je voulais me charger d'une mission qui consistait à pénétrer au Temple, et à remettre entre les mains du Roi des lettres et de l'argent. J'acceptai cette mission, et me mis aussitôt en devoir de la remplir. Je savais que l'on faisait des travaux de maçonnerie dans l'appartement même que le Roi occupait au Temple, je pris le costume de manoeuvre et fus me placer au lieu où je savais que le maçon chargé des travaux dont je viens de parler avait coutume de prendre des ouvriers. Je ne tardai effectivement pas à être employé. Comme je contrefaisais l'imbécile, on ne se méfiait pas de moi. C'est de moi que Cléry veut parler dans ses mémoires. Introduit au Temple sous le costume de maçon, je pus à l'aide de ce déguisement parvenir à m'approcher du Roi martyr. Je vis.... le séraphique Louis XVI, que je pleurerai jusqu'au dernier de mes jours.... Suffoqué par mes larmes.... je ne pouvais lui parler: «Mon ami,» me dit ce bon Roi, «ne vous affligez pas, et souvenez-vous que nous devons nous soumettre avec résignation aux tribulations que le ciel nous envoie.» Le Roi me tendit la main; touché de cet excès de bonté, je me reculai, et fléchissant le genou: «Sire, lui dis-je, je jure!.....» Mais le Roi m'interrompant: Non, non, mon ami, ne jurez pas, c'est imprudent....» Le Roi était très-agité; il allait et venait dans la chambre, et disait en joignant les mains, et les levant au ciel: «Mais mes enfans! mes pauvres enfans! que vont-ils devenir? Mon Dieu! avancez l'heure du supplice.»

«Je promis au Roi de veiller sur son fils et de lui consacrer toute mon existence.

«Le Roi me confia plusieurs lettres, et des instructions écrites pour son fils, en me recommandant de ne m'en dessaisir que quand je pourrais les remettre directement aux personnes qu'elles concernaient.

«Outre les papiers dont on m'avait chargé pour Louis XVI,

j'avais à lui remettre une somme de 40,000 francs, que nous avions rassemblée; j'en portais une partie sur moi, *l'autre était cachée dans mes outils de maçon*.... c'était... le 26 Septembre 1792. Tout-à-coup, au moment où je me hâtais de livrer cet argent au Roi, on cria du bas de l'escalier: « Allons donc, manoeuvre, allons donc.... » Je reconnus la voix du traître L. ancien valet de pied du Roi. Il était alors membre d'un comité qui précéda celui dit du salut public. Cet homme existe encore. C'est le même qui exerçait les fonctions de gardien du Musée de Rouen.

« J'étais dans la plus affreuse perplexité, je n'avais encore remis au Roi que 2,000 écus, *en trois rouleaux d'or et* malgré ses instances pour m'obliger de descendre, je voulais m'acquitter entièrement de ma commission; un nouvel appel ne m'en laissa pas le temps. « Partez, me dit le Roi, partez, mon ami, ou vous êtes perdu.... Que Dieu veille sur vous! »

« Le Roi me pressa dans ses bras .... je rassemblai mes outils à la hâte, et je descendis précipitamment. J'oubliais de vous dire que c'était pour sceller des verroux à la porte du Roi, que j'avais été appelé. Le Dauphin était là. C'était un petit espiègle; il touchait à tous mes outils, et moi qui tremblais qu'il ne se blessât, je me fâchai pour le faire finir, et le Roi le gronda.

« MM. de Crosne et de Caumartin, qui m'avaient chargé de leurs lettres pour le malheureux Roi, ne me voyant pas revenir crurent que j'avais été découvert et arrêté; ils étaient dans une horrible inquiétude. Lorsque je les rejoignis à l'hôtel Mirabeau, rue de Seine, sauve-toi bien vite, me dirent-ils, ou tu vas être arrêté.... on t'épie....

« Effectivement, en regardant avec précaution par la fenêtre, j'aperçus un sergent du régiment Boulonnais, dans lequel j'avais servi. Je quittai promptement mon déguisement sans perdre un instant. M. de Crosne coupa ma barbe

avec des ciseaux, et je m'esquivai, sans que personne se doutât que j'étais ce maçon que l'on guettait.

«En 1794, je fis un voyage à Cambrai où j'avais des secours à recevoir. Je connaissais dans cette ville la marquise Monaldi, femme d'une grande vertu et plus qu'octogénaire. Je fus la voir en arrivant. Elle avait deux filles mariées à Cambrai. Le lendemain je me disposais à aller déjeûner chez M. de Verdelin, mon ancien capitaine, que j'avais rencontré la veille chez la marquise, quand tout-à-coup j'entendis un grand bruit dans la rue. C'était la vénérable marquise de Monaldi que l'on portait à l'échafaud sur une civière; elle était suivie de ses deux filles qui allaient partager son sort.

«Dans le même instant, on frappa à ma porte. J'allai ouvrir, et je me vis aussitôt saisi par plusieurs hommes au milieu desquels je reconnus un habitant d'Arras, nommé Richer. Je voulus me défendre, on s'empara de moi et l'on me traîna à la guillotine. J'ai vu la mort de bien près, mais Dieu m'en préserva. Je montai sur l'échafaud. Déjà ma tête était passée dans l'ouverture fatale, et du couteau suspendu tombait sur moi goutte à goutte le sang des victimes qui venaient de me précéder. Joseph Lebon, d'exécrable mémoire, était présent aux préparatifs de mon supplice: mais au moment où il allait s'accomplir, la guillotine fut démontée par la rupture de la traverse qui joint les deux poteaux. Cette circonstance singulière me sauva la vie, mais ne me préserva pas des baïonnettes de ces tigres altérés de sang; il m'en plongèrent deux coups dans le ventre, ce qui m'oblige depuis ce temps à porter une plaque de métal sur cette blessure. On me délia et on me reporta en prison. C'était précisément le 9 Thermidor que tout cela se passait. Soixante-seize heures après ma rentrée en prison, la nouvelle de la chute de Robespierre parvint à Cambrai, et entraîna celle de Joseph Lebon, par les

ordres duquel tant de victimes avaient péri. De bons soins me rétablirent.

«Lorsque je fus arrêté, j'avais sur moi une médaille frappée à l'effigie de Louis XVII ainsi que les instructions écrites de la main de son auguste père, que le feu Roi lui-même m'avait remises, pour les transmettre un jour à son fils.... Les coquins m'ont tout enlevé.... jamais, jamais je ne m'en consolerai.

«En 1795, la société dont j'ai déjà parlé, et à laquelle je continuais d'appartenir, n'ayant pu sauver Louis XVI, voulait au moins enlever son fils à ses bourreaux. De grands sacrifices avaient été faits auprès de *Carnot*, de *Cambacérès* et de *plusieurs autres* puissans d'alors, pour les rendre favorables à cette grande entreprise. Je me souviens d'avoir souvent, par l'ordre du Comte *de Frotté*, porté chez eux des sommes considérables en or. Madame *de Beauharnais* était au courant de toutes ces démarches et les secondait.

«Le 2 ou 3 Juin de cette même année 1795, je me trouvais à Rouen avec le Comte de Frotté, il me dit d'aller chez une pauvre femme qu'on appelait la mère Paultier, vinaigrière, demeurant rue Martin-Ville, au coin de la rue du Figuier, et que là on me donnerait de l'or qu'il fallait aussitôt porter à Paris.

«Je trouvai effectivement chez la mère Paultier un gilet en peau, dans la doublure duquel on avait cousu 48,000 fr. en or. Je revêtis ce gilet, et je m'acheminai sur Paris. En arrivant, je trouvai le Comte de Frotté qui m'y avait précédé. Il me dit que tout était disposé pour l'enlèvement *du Dauphin.*

«Ce fut *le 4 Juin* 1795, quatre mois avant la sortie de Madame Royale de la prison du Temple, que nous parvînmes *à sauver le jeune Roi*.... Il y a des choses que je me suis engagé par serment à ne jamais révéler; ce que je puis attester, c'est qu'il est sorti du Temple. C'est

moi-même qui remis *Louis* XVII dans les mains de *Charette*. On ne voulait pas que je me confiasse à la femme *Simon*...; on avait tort; car *elle-même a été bien utile*....

«Nous étions *trois* pour le sauver; je ne peux pas nommer *tous* ceux qui nous ont secondés, un serment nous lie.

«Le 4 *Juin*, nous attendîmes la nuit pour exécuter notre périlleuse entreprise. A l'heure convenue, une voiture de blanchisseur s'arrêta à la porte du Temple. A un signal, la porte de la prison s'ouvrit; j'étais resté à faire le guet. Environ vingt minutes après, on plaça dans la voiture un grand panier qui contenait du linge, mais ce panier avait un double fond, qui renfermait la fortune de la France. Nous nous remîmes en route le coeur rempli de joie et palpitant de crainte. Aussitôt que *le fils de Louis* XVI fut en sûreté, le Comte de Frotté s'empressa d'en porter la nouvelle à Madame *de Beauharnais*, qui, depuis devint l'épouse de Bonaparte. Le lendemain, en voyant *le jeune Prince*, Madame de Beauharnais parut très-fâchée. « Ah! malheureux! s'écria-t-elle qu'avez-vous fait? Vous allez livrer le fils aux poignards des assassins du père! » L'enfant resta caché jusqu'au moment où nous pûmes le faire sortir de Paris.

«Je fus ensuite *envoyé* au général *Charette* qui était dans la Vendée, pour lui porter *plusieurs* lettres, et le *procès-verbal* qui avait été dressé de l'évasion. Après l'affaire de Quibéron, je me trouvai en relation dans la Vendée avec *le général Hoche;* ce fut sous ses auspices qu'au commencement de l'hiver de.... j'entrepris le voyage de Rome, pour porter aux tantes du Roi la lettre dont ce malheureux Prince m'avait chargé dans la Tour du Temple: elle avait échappé aux cannibales de Cambrai : je ne l'avais pas sur moi quand je fus arrêté dans cette ville.»

L'enfant-Roi, nous le savons et nous savons pourquoi, n'a été délivré qu'après la mort de *l'enfant scrophuleux*;

mais Paulin n'a reconnu son erreur qu'en 1835, dans une entrevue qu'il eut avec le Prince. Ecoutons maintenant Mme Delmas.

« J'atteste, sur la foi du serment, que le jeune Prince a été enlevé *dans une bière*. Il était encore au Temple, lorsque le jeune enfant de l'hôpital mourut, et cette mort est cause de l'évasion du Prince. J'ai eu la confiance de Madame la marquise de Beauharnais. *On le fit partir pour l'Amérique*, lieu de naissance de Madame de Beauharnais. J'ai été voir Madame de Beauharnais, sous le directoire : elle m'a fait comparaître devant *Barras* après l'avoir instruit de l'amour que je portais au fils du Roi martyr. M. Barras me fit cadeau d'une tabatière de prix dont le fond contenait les quatre portraits en relief de la famille Royale. Je l'ai rencontré en 1824 sur le *Quai aux fleurs*, il m'a reconnue, et moi je n'ai pu le reconnaître que par un signe qu'il avait sous l'oeil gauche, tant il était changé par une maladie goutteuse. Il me dit: — « *de quelle injustice on s'est rendu coupable envers le Prince martyr!* Venez me voir ; je reste à Chaillot. Madame Ste. James et Madame Boulart me dirent; vous avez eu une grande conférence avec Barras. Je répondis qu'il m'avait parlé du fils de Louis XVI. Est-ce qu'il vit encore ce pauvre enfant? J'affirmai qu'il vivait et que c'était *Barras et Joséphine* qui l'avaient sauvé. Quelle injustice, me répliquèrent ces dames, que ce ne soit pas lui qui règne! Les parens sont pires que les étrangers.

« *Signé* G. Delmas. »

L'intimité de Joséphine avec Barras était telle, que l'on assure que la Malmaison lui fut offerte par le directeur, *à titre de présent*. Touchard-Lafosse cite une lettre de Madame de Beauharnais qui l'en remercie.

Madame Delmas, je présume, n'était point au courant des diverses substitutions, et pensa comme les autres que

l'enfant embarqué pour l'Amérique était le Prince. Une anecdote assez piquante, qui se passa en 1814, offre une analogie frappante avec le récit de Paulin.

Madame de Lignac est supérieure d'une communauté à Tours. A l'époque de *la restauration*, elle était attachée à un pensionnat tenu par des religieuses, et fréquenté par de jeunes personnes appartenant à des familles distinguées. Deux de ses élèves se trouvaient réunies dans un appartement séparé, et une vive discussion s'était engagée entre les deux camarades. Madame de Lignac placée de manière à entendre la conversation sans être vue, fut frappée du dialogue suivant:

— «Je te dis que Louis XVIII est un usurpateur.

— «Mais c'est absurde ce que tu dis-là, ma chère; serais-tu devenue républicaine par hasard? Quelle désolation pour ta famille!

— «Je suis plus royaliste que toi, car ceux qui sont pour la royauté de Louis XVIII sont des révolutionnaires, et ceux qui, comme moi, la combattent, sont les seuls légitimistes.

— «Oh! mais c'est à mourir de rire! Louis XVIII usurpateur! n'est-il pas l'héritier des Bourbons? Le trône ne lui revient-il pas de droit? à qui donc appartient sa couronne?

— «A qui? à celui à qui les anciennes constitutions du Royaume la garantissent, au fils de Louis XVI, à Louis XVII enfin.

— «A Louis XVII! ma chère amie, vraiment je crains que tu ne sois folle. Tu connais assez peu ton histoire pour ne pas savoir que le Dauphin est mort dans la Tour du Temple.

— «Mensonge de l'histoire, il vit.

— «Ah! ça, voyons, explique-toi donc, car tu m'impatientes.

— « Écoute : j'étais une toute petite fille à l'époque de la révolution. Mon père était très-attaché à Louis XVI et gémissait des malheurs de cette Royale famille, il s'entendit avec plusieurs de ses amis pour faire évader le fils de nos Rois ; et voici comment je l'ai appris. Dans le temps où l'on fait mourir le Dauphin, mon père fut absent pendant *trois jours et trois nuits.* Ma mère était fort inquiète mais ne disait rien. Le troisième jour il revint, il y avait du bonheur dans sa physionomie, il dit en embrassant ma mère : *il est sauvé.* Moi, toute petite enfant, je jouais avec mes joujoux, j'étais trop jeune pour qu'on se défiât de moi. Alors il explique comment, au moyen d'une substitution d'un autre enfant au Dauphin, on avait fait sortir du Temple l'orphelin Royal, et enterré pour le Dauphin l'autre enfant qui mourut. Voilà ce dont je me souviens parfaitement, et quoi qu'il arrive, je ne crierai jamais : vive Louis XVIII. Je le répète, c'est un usurpateur. »

Il est possible que je ne rende pas exactement les paroles mais je garantis le fond de la narration. Madame de Lignac étonnée de cette révélation étrange la communiqua à la supérieure. Le père de la jeune personne existait, on lui rapporta la conversation de sa fille, et il affirma qu'effectivement il avait eu la consolation de concourir à l'enlèvement du Dauphin. Ces renseignemens furent donnés par Madame de Lignac à des amis du Duc de Normandie, afin qu'on en prît note, et elle déclara qu'elle se ferait un devoir de déposer en justice lors du procès. Mais les membres du haut clergé ayant décidé, dans leurs conciliabules de mensonges, qu'il ne fallait pas reconnaître le Roi légitime de France ; en vertu du droit de domination qu'ils s'attribuent sur les consciences, et particulièrement sur les religieuses qui font voeu d'obéissance absolue, ils défendirent à Madame la supérieure de jamais redire un mot de ses imprudentes révélations, et lui commandèrent le silence sur

cette affaire. Cette dame respectable profondément affligée de ce despotisme religieux sur lequel elle essaya de s'étourdir, comprimée dans l'élan d'un coeur magnanime, qui eut été fier de jeter dans le monde qu'elle a quitté, un cri accusateur et désintéressé contre les oppresseurs du juste, cette noble recluse, chargea Madame.... de déposer aux pieds du Prince son respectueux dévouement: «dites-lui »aussi, ajouta-t-elle, que depuis que je n'ai plus la liberté »de m'occuper de sa cause, Dieu a affligé ma maison »d'une manière sensible. « Elle a perdu quatre *de ses filles*, »écrivait sa digne amie. Comme une victime innocente, » elle souffre tout cela avec une grande résignation, elle ne vous »oublie point dans ses prières, Oh! le meilleur des Princes. »

Nous avons l'intime conviction que si maintenant encore, nous faisions en justice un appel à la conscience de Madame de Lignac, elle prouverait à ses supérieurs ecclésiastiques, qu'ils ne sont que *des hommes*, et qu'on doit obéir *à Dieu* plutôt *qu'aux hommes*.

Les déclarations verbales ou écrites qui se sont manifestées de temps à autre, en faveur de l'existence du Dauphin, sont d'autant plus concluantes qu'il a fallu du courage, pour attester par un sentiment de justice, une vérité dangereuse à dire, et en s'exposant gratuitement à subir les implacables effets des haines politiques. Paulin nous a parlé de la femme *Simon*. Cette malheureuse, après la mort de son mari, a fait tous ses efforts pour réparer les torts de sa conduite antérieure. Elle fut instruite de l'évasion. Elle croyait, la pauvre femme, que cette bonne nouvelle répandrait la joie aux Tuileries et qu'on lui en saurait gré! Aussi, au retour des Bourbons, chercha-t-elle, par tous les moyens imaginables, à parvenir jusqu'à Madame la Duchesse d'Angoulême.

On la repoussa des Tuileries; toujours la soeur du Dauphin fut pour elle inaccessible.

On la consigna d'abord, puis on la resserra plus étroitement dans l'hospice qu'elle habitait; et afin de détruire les allégations de ce témoin importun, on la fit passer pour folle. Il doit exister encore des religieuses de cet hospice, rue de Sèvres, qui ont eu connaissance des dépositions de cette femme, et des mesures prises pour la séquestrer.

Madame du Buisson, demeurant à Orléans, a eu chez elle il y a environ quarante ans, le fils de Simon en qualité d'ouvrier. Ce jeune homme lui a souvent affirmé qu'il savait pertinemment que le Dauphin n'était pas mort au Temple.

Un médecin a déposé en 1834 devant la cour criminelle qui jugeait Richemont:

«En 1811 j'étais médecin attaché à un hôpital de Paris, dans lequel il y avait beaucoup de malades. Un jour que je parcourais les salles, je visitai une femme qui s'appelait Simon. Elle se plaignait des réglemens de la maison, ajoutant, «si mes enfans étaient ici, s'ils savaient que j'y suis, je ne serais pas si malheureuse.» — Je ne sais pas, lui répondis-je, ce qu'ils pourraient faire pour vous de plus que ce que l'on fait.» — «Oh! vous ne savez pas de quels enfans je »veux parler, j'entends mes petits Bourbons, que j'aime »de tout mon coeur.» — «Vos petits Bourbons?» — «Oui, j'ai eu sous ma garde les enfans de Louis XVI.» — Je fus surpris de ce langage; elle le répéta, je lui dis alors: mais le Dauphin est mort?» — «Non il n'est pas mort,» reprit-elle. — Alors elle me raconta comment il était sorti du Temple; mais j'ai oublié ces particularités.»

L'honorable et révérend recteur de Calverton, Buckinghamshire, un des membres de la famille du premier ministre d'Angleterre qui fut si affreusement assassiné au parlement, Mr. Perceval, a traduit en Anglais *l'abrégé des infortunes du Dauphin* dont ensuite il a fait hommage au Prince. Ce ne fut qu'après les investigations les plus directes et les plus

scrupuleuses, qu'il parvint à former sa conviction; mais quand il l'eut acquise, il voulut que l'histoire du Royal infortuné parcourût la Grande-Bretagne, sous le patronage d'un nom honorablement connu dans le sacerdoce et dans l'aristocratie. Sa profession de foi énergiquement et savamment développée dans une préface digne de remarque, comporte un témoignage d'une grande puissance morale; on y lit: «L'éditeur ayant eu occasion de lire *l'abrégé des infortunes du Dauphin*, on ne doit pas être surpris, que, convaincu de la vérité des réclamations dont il est l'objet, et de l'identité du prétendant avec le fils de Louis XVI, il se soit montré fier d'offrir à l'infortuné Prince l'humble assistance de cette publication. Il pense aussi qu'en proclamant les droits du Royal persécuté, et en s'efforçant d'adoucir, par là, les chagrins du fils méconnu du plus vertueux des monarques, il accomplit une tâche qui n'a rien d'incompatible avec les devoirs et le caractère d'un ministre de l'évangile.

« L'éditeur doit encore déclarer avec sincérité et conscience, qu'ayant fait la connaissance du Prince, ainsi que celle de son ami et avocat l'éditeur Français, il n'a jamais rencontré, dans ses relations sociales, deux personnes, dont la franchise de caractère, la loyauté et l'intégrité repoussent plus souverainement l'ombre d'une idée d'imposture.»

Mr. Perceval a de plus ajouté à sa traduction ces notes explicatives:

«Un gentilhomme Anglais, mon parent, se rendait en diligence, de Paris à Calais, dans le mois de Novembre 1837; ayant parlé du Dauphin à ses compagnons de voyage, une dame Française royaliste, qui parut ne rien savoir des réclamations du prétendant actuel, dit qu'il était positif que le Dauphin ne mourut point dans la Tour du Temple, et elle désigna la maison où *la femme Simon* était décédée, ajoutant qu'elle avait déclaré que l'orphelin du Temple s'était évadé.

«Pendant que ce volume était sous presse, il est aussi parvenu à ma connaissance sous l'autorité d'un Monsieur et d'une dame Anglaise qui avaient fait partie des détenus de Verdun, que les officiers de la garnison s'entretenaient entre eux de l'évasion du Dauphin comme d'un fait accrédité, et que dans un séjour qu'ils firent ensuite à Versailles, ils avaient entendu répéter ces propos.

«Une maladie violente termina la vie de Joséphine avec le règne de son ingrat mari. Cette mort qui arrivait si à propos ouvrit carrière à d'étranges soupçons. On murmura certains mots *d'un personnage* sur qui elle pouvait faire des révélations dangereuses, et le peuple, *qui aime toujours l'extraordinaire*, voulut en voir dans la fin prématurée de la première épouse de Bonaparte. (Voir les *Mémoires d'une femme de qualité sur Louis* XVIII, *sa cour, et son règne*, publiées en 1829.)

«La femme de qualité ne donne aucune indication sur le nom du personnage en question. Mais plusieurs dames Anglaises, alliées à la famille de l'éditeur, qui étaient à Paris le printemps dernier, ont appris que les bruits qui circulaient à l'époque de la mort de Joséphine, en 1814, la supposaient empoisonnée, parce qu'elle aurait répondu à *l'empereur Alexandre*, qui l'avait visitée à la Malmaison en lui parlant de la restauration des Bourbons: *Pour la légitimité, Sire, vous n'y êtes pas encore.* Il ne pouvait alors y avoir d'autre légitimité que celle de Louis XVIII, si Louis XVII n'était pas vivant. Dans tous les cas, les soupçons qui s'élevèrent au sujet de la mort de Joséphine prouvent qu'en France, dès 1814, la croyance populaire était non seulement que le Dauphin avait été sauvé du Temple, mais aussi que Joséphine avait *coopéré à son évasion.*

«Les trois lettres de *Laurenz* citées par le Prince pour établir la substitution d'un enfant à lui, sous les auspices

de Joséphine, ont une sorte de caractère d'authenticité, tiré des circonstances suivantes: Nous sommes informés par Lacretelle, dans son *Histoire de France*, que Laurenz dont il fait mention, en rapportant la mort supposée de Louis XVII, était créole, et qu'il fut déporté par Bonaparte à Cayenne, comme un Jacobin dangereux. Madame d'Angoulême, dans son récit des événemens, etc., fait le plus grand éloge de Laurenz pour sa conduite noble et touchante envers elle, au temps de la date de ses lettres. Joséphine étant créole elle-même, il est tout naturel de croire qu'elle connaissait Laurenz, et qu'elle le savait digne de sa confiance. *Son bannissement à Cayenne* démontre que Napoléon avait de fortes raisons pour se débarrasser de lui; et d'après le témoignage honorable de Madame d'Angoulême en sa faveur, il est loin d'être prouvé qu'il fut déporté pour son Jacobinisme: on a lieu de présumer au contraire que cet homme était redouté par les ennemis des Bourbons comme dépositaire d'un secret important.

« Cambacérès avait eu de grands torts envers la maison de Bourbon; mais il se les était fait pardonner par de grands et *secrets* services; il avait des liaisons *mystérieuses* avec de puissans personnages. (*Mémoires d'une femme de qualité vol.* V, *chap.* V, *pag.* 73)

« Pourquoi, si Cambacérès eût rendu de grands services aux Bourbons les a-t-on tenus secrets après la restauration? C'est qu'il était dangereux de les révéler. Tous rapports avec cet homme ne pouvant que décrier les Bourbons, le mystère dont on les couvrit n'a pas lieu de surprendre. Mais plus ces liaisons avaient besoin d'apologie, plus il y avait de motifs de publier les services qui auraient pu les expliquer.

« Laurenz, dans sa première lettre du 7 *Novembre*, annonce que le recèlement du Dauphin, a été effectué. On doit supposer que cet enlèvement se fit dans les premiers jours de Novembre, ou peut-être justement à la fin d'Oc-

tobre. Dans le récit des événemens arrivés au Temple par Madame, Duchesse d'Angoulême, elle raconte qu'au milieu de la nuit, à la fin d'Octobre, elle fut éveillée par des coups frappés à sa porte; quand elle eut ouvert *elle vit Laurenz et deux municipaux qui la regardèrent, puis se retirèrent sans rien dire.* Cette circonstance s'accorde parfaitement avec la lettre de Laurenz. On peut se rendre compte de l'entrée insolite et brusque chez Madame, au milieu de la nuit uniquement *pour la regarder*, par la découverte *de la figure* artificielle dans le lit du Dauphin, à cette heure là même. Car il est tout naturel de penser que lorsque les municipaux remarquèrent sa disparition, ils durent s'assurer si la Princesse elle-même n'était pas aussi évadée. En conséquence ils ne purent lui dire pourquoi ils étaient venus, et il était essentiel que Laurenz les accompagnât, pour simuler l'ignorance de la substitution. On n'avait jamais habituellement troublé son repos de la nuit, ainsi qu'on le faisait à l'égard du Dauphin, et elle reconnaît que Laurenz eut toujours pour elle les plus grands égards.»

Mr. Ledouarain de Lémos, dont la famille réside à Ploermel, me disait, en 1835, qu'étant officier dans la Vendée, il se rappelait très-exactement qu'on avait mis à l'ordre du jour de l'armée Royaliste la présentation de Louis XVII. Au milieu du corps d'armée, ajouta-t-il, parut un jeune enfant, en costume Royal, et qui fut salué des cris de vive le Roi. Était-ce le Dauphin, ou un enfant qui le représentait, pour ranimer l'élan des Vendéens, c'est ce que je ne puis assurer; mais cette cérémonie me semble être une protestation positive contre sa mort.

Dans la même année, un soldat Vendéen a déclaré:

«J'ai souvent entendu rapporter par ma mère, que le Dauphin, Louis XVII, avait passé en Vendée.

«Voici comment elle en avait acquis la certitude.

«Elle apprit un jour que son mari devait servir d'escorte à une voiture qui devait passer par Andrezé, son pays, village de l'arrondissement de Beaupréau, département de Maine et Loire, et après l'avoir supplié de lui confier ce qu'il allait faire, celui-ci lui avoua qu'il était requis pour accompagner le Dauphin, exigeant de sa part le serment de se taire.

«La femme de ce Vendéen connaissant l'heure d'arrivée de ladite voiture, se transporta sur la route du village d'Andrezé, près d'un lieu appelé: *Belle-Fontaine*. Là, elle vit clairement arriver cette voiture escortée par son mari et d'autres Vendéens choisis. Elle contenait un enfant blond et une dame âgée, vêtue de noir. Un Monsieur *Le Tessier*, vicaire d'Andrezé, servait de cocher.

«A son passage dans le village d'Andrezé, le peuple, malgré les précautions qu'on prit, devina la chose, et la voiture fut accueillie par des cris de: *Vive Louis* XVII!

« Cet événement dut avoir lieu vers le commencement de 96.»

Mr. le général Comte Dufailly connaissait l'évasion, qu'il justifie par ces paroles:

«En 1797, deux ans après la prétendue mort du fils de Louis XVI, je fus informé d'une manière positive, par Madame de G...., que le Duc de Normandie avait été sauvé du Temple, et que cet enfant n'avait pu sortir du Temple qu'après le décès de l'enfant que le Comité de salut public avait fait passer pour lui.

«J'ai appris en outre qu'en 1795, lors de son évasion, il fut transporté chez une dame d'origine *Allemande*, dont le mari avait été tué dans la journée du 10 Août, et qui demeurait à Paris, rue de Seine.

«J'ai su depuis que la femme *Allemande*, qui fut chargée de veiller sur l'enfant, se remaria.»

Mr. J. B. B. ex-sommelier de Louis XVIII, de 1814 à 1815, a dit aussi:

« A l'époque de la mort prétendue du Dauphin, un nommé La Pierre, porte-clés au Temple, me déclara que le fils de Louis XVI avait été *remplacé* dans sa prison *par un autre enfant.*

« Pendant que *Pichegru* se cachait à Paris, il vint souvent chez moi, il y resta même quinze jours pendant lesquels il y mangeait et y couchait. Plusieurs fois il me dit alors que le Duc de Normandie existait, et il ne m'a pas caché l'intérêt qu'il y portait.

« De 1814 à 1815, étant chargé des caves du Roi, j'eus plusieurs fois occasion de servir le vin sur la table, soit du Roi, soit de *M. de Blacas*, chez lequel les Princes alliés dînaient souvent. Le Prince Constantin de Russie dit un jour au *Duc de Berri*, en parlant du fils de Louis XVI! « Et le Prince, en avez-vous des nouvelles? » — « Je n'en sais rien absolument, » répondit le Duc de Berri.

Mr. des Roches, du Hâvre, m'a écrit le 22 Février 1837 une lettre dans laquelle il me disait:

« Oui, Monsieur, je suis de votre opinion. Je crois à l'existence du Duc de Normandie, parce que dans ma destinée » de malheurs, en 1795, j'avais été fait prisonnier par les » Anglais sur un navire de Nantes. Revenu d'Angleterre peu » après dans un bateau Américain (Aurora), capitaine Cham- » plain de New-York, j'écrivis à Mr. Beaudoin de Veau- » tournon, pour lui demander des secours. Il m'en envoya, » et me parla dans sa lettre de plusieurs hauts personnages » qui pendant mon absence, avaient émigré pour Coblentz; » il m'écrivait en outre: » — *« il y a toujours espoir car » le Dauphin a été enlevé de la Tour du Temple.»* —

Un vieux militaire, il y a quelques années, a affirmé sur son lit de mort, en présence de plusieurs personnes, à l'hôpital Necker à Paris, qu'il avait été témoin *de la substitution* d'un autre enfant au Dauphin dans la Tour du Temple.

Mr. Bérard de Pontlieue, avocat à la Cour Royale de Paris, m'a écrit la lettre qui suit:

«Monsieur,

«Vous m'avez manifesté plusieurs fois le désir d'avoir une copie certifiée et authentique du témoignage écrit dont je suis dépositaire. Il m'a été confié par la personne même qui en est signataire. En le remettant entre mes mains, elle me dit: «Conservez précieusement ce papier. Il contient »la vérité et un jour il pourra être utile. Je vous affirme »tout ce qu'il renferme. Je suis prête à répéter en justice »ce témoignage sous la foi du serment; je le répéterais s'il »était nécessaire jusqu'au pied de l'échafaud.»

«Je dois ajouter que ce ton de conscience et de vérité de cette dame, en me répétant verbalement ce qu'elle avait écrit, m'a fait une grande impression. Car la vérité seule a un tel caractère. Cette dame jouit de toutes ses facultés intellectuelles. Elle m'a paru avoir un jugement droit et beaucoup de suite dans les idées. Les informations que j'ai prises sur elle me l'ont représentée comme une femme douée de probité, de conscience et d'une grande droiture de coeur qui la rend incapable du plus léger mensonge.»

DÉPOSITION.

«Je soussignée, considérant la briéveté de la vie et l'incertitude du moment de la mort, et voulant rendre hommage à la vérité, dans le seul intérêt de la justice, je crois devoir rendre le témoignage suivant, dont j'affirme la sincérité.

«Mon oncle, Jacques Moinac, premier confiseur de la cour (celle de Louis XVI), y était plus particulièrement connu, à cause de son excellent coeur, sous le nom de bon Jacques. Ses fonctions le mettaient souvent en rapport avec le jeune Duc de Normandie, qu'il voyait journellement. Son dévoûment à la famille de son Roi attira bientôt sur

lui un arrêt de proscription. Il n'évita la hache révolutionnaire que par la protection d'un compatriote puissant qui parvint à l'y soustraire.

« Louis XVI et la vertueuse Marie-Antoinette étaient montés sur l'échafaud. Jacques se dévoua à l'héritier de son maître. Ses protestations révolutionnaires avaient fait croire à la sincérité de son *sans-culotisme*. A force de flatteries et d'adresse, il avait gagné la confiance des farouches cerbères qui gardaient l'entrée du Temple, et dont il partageait les orgies, afin de pouvoir les accompagner quelquefois, lorsqu'ils gardaient le jeune prisonnier. C'était pendant ces fréquentes visites, qu'il trouvait moyen de glisser à l'enfant des boîtes de pastilles de bouillon qu'il composait lui-même.

« Cependant Jacques était devenu suspect aux époux Simon. Il crut prudent de se tenir éloigné du Temple.

« Ayant appris plus tard la mort de l'enfant, il affecta tant de joie, qu'après plusieurs refus, il obtint enfin la permission, en faveur de son *sans-culotisme* bien connu, de voir le *petit Capet* APRÈS SON DÉCÈS ; mais quelle ne fut pas sa surprise et son bonheur, en considérant attentivement les traits de l'enfant, d'acquérir la certitude que l'enfant mort au Temple n'était pas le fils de Louis XVI, qu'il connaissait parfaitement, pour l'avoir vu tous les jours et plusieurs fois au Temple.

« Tout de suite, en sortant du Temple, mon oncle vint trouver M. de la Motte de Lyon, dont le fils fut coupé en morceaux et envoyé dans une malle à son père (ce fait est arrivé durant la terreur), et lui dit : « Je viens de voir l'enfant qui est mort au Temple. *Ce n'est pas le Prince.* » — « Nous en aurons la certitude aujourd'hui, » lui répondit M. de la Motte. En effet, M. de la Motte sut le jour même, d'un autre côté, que l'enfant qui était mort n'était pas le Dauphin, et que la *femme Simon avait contribué pour quelque chose à l'évasion.*

« Tous les faits ci-dessus m'ont été rapportés par mon oncle, M. Jacques Moinac, qui m'en parlait tous les jours quand nous étions seuls. Mon oncle est mort au commencement de la restauration.

» Paris, ce 21 Juillet 1839.

» Est signé à l'original, sur lequel cette copie est faite.

« Ve DESMAZES, née MOINAC.

« Je soussigné, certifie que cette présente copie est en tous points conforme à l'original dont je suis dépositaire, et qui m'a été confié par Madame veuve Desmazes elle-même. »

« Paris, ce 11 Juillet 1840.

« *Signé:* BÉRARD DE PONTLIEUE,
« Avocat à la Cour Royale, rue Jacob, no 20.

« N. B. J'ai fait replacer immédiatement l'original en lieu de sûreté.

« A ce premier témoignage je pourrais en ajouter d'autres nombreux et imposans que j'ai entendus moi-même de la bouche d'anciens ministres, de généraux et de personnages de l'ancienne cour de Charles X, qui vivent encore; il résulte de ces aveux et de ces témoignages que j'ai recueillis depuis sept ans que je m'occupe de cette affaire :

« Que l'enfant qui est mort au Temple était un enfant substitué, et que le véritable fils de Louis XVI a été sauvé;

« Que l'on pourrait facilement arriver à la preuve d'identité ;

« Que Louis XVIII et Charles X ont eu connaissance de la sortie du Temple;

« Que Louis XVIII a déclaré à plusieurs personnes qu'après lui, ce ne serait pas Charles X qui monterait sur le trône, *mais son neveu Louis* XVII, *et qu'il avait pris ses mesures pour cela* ;

« Qu'après la mort de Louis XVIII, M. de Villèle, en présence de plusieurs grands officiers de la couronne, s'empara de papiers qui se trouvaient dans le secrétaire du Roi, et défendit d'en faire mention au procès-verbal d'inventaire. Sur cette liasse de papiers étaient écrits ces mots : *affaire de Louis* XVII ;

« Que le pouvoir actuel a fait des faux et des mensonges pour empêcher la manifestation sur ce mystère politique, et qu'en cela, il a continué la marche des gouvernemens qui l'ont précédé;

« Que Madame la Duchesse d'Angoulême sur la question de la mort du Dauphin a répondu à un brave général vendéen, *qu'elle n'avait jamais pu avoir la certitude de la mort de son frère au Temple*, *mais qu'elle pensait qu'il était mort depuis.*

« Bérard de Pontlieue. »

La supposition de Madame la Duchesse d'Angoulême, que son frère serait mort *depuis son évasion du Temple*; s'il était vrai qu'une pareille pensée fût jamais entrée dans son esprit, justifie la réalité d'une imposture qu'on s'efforça d'accréditer sous *la restauration*. Je dînais un jour, en 1836, avec Mr. Appert, ancien curé de St.-Arnoult, chez Mr. Cahier, autrefois orfèvre de la cour, et je déversais avec assez d'énergie sur la soeur fratricide, le blâme qu'elle s'est attiré par sa conduite.

« Ne la jugez pas avec tant de sévérité, » me dit Mr. Cahier, « elle est dans l'erreur de bonne foi ; car j'ai vu » au château en 1824, un acte de décès qui attestait la » mort du Prince en pays étranger. »

Cette circonstance que j'ignorais, répondis-je, la rend encore plus coupable à mes yeux, et me dénote, de sa part, une profonde hypocrisie. Quoi ! elle sait que son frère s'est évadé du Temple, et elle refuse de voir celui que

tant d'anciens serviteurs de son infortuné père ont reconnu! Elle invoque un acte de décès postérieur à l'évasion, et cet acte, évidemment l'oeuvre des faussaires, a circulé avec mystère, pour tromper les ignorans; et plutôt que de le publier si la source n'en était pas impure, les Bourbons demeurent en silence sous le poids d'un opprobre qui flétrit leur race! Monsieur, cessez de les défendre; vous venez de révéler leur infamie.

A cette même époque, en 1824, pour empêcher le Prince de venir à Paris, comme nous le verrons dans la suite, les prisons de la Prusse le cachaient au monde, et l'on faisait à la digne compagne de ses malheurs des offres séduisantes, pour qu'elle divorçât d'avec lui, afin qu'isolé de toute sympathie protectrice, il fût laissé sous les verroux des geôliers prussiens, à la merci de ceux qui voulaient le replonger dans l'obscurité.

J'ai connu à Londres en 1836 Mr. le Comte de Crouy, alors attaché à l'ambassade de Naples. Ayant des relations très-intimes avec une famille Anglaise qui connaissait le Duc de Normandie, il manifesta le désir de me voir, et nous eûmes ensemble de nombreuses entrevues.

« Nous sommes tous convaincus, me dit-il, en parlant des légitimistes, que le Dauphin n'est pas mort au Temple, et nous en avons la preuve, car je pourrais vous montrer des écrits du général de Frotté, qui constatent son enlèvement; mais il ne rapporte pas, comme vous, la sortie du Temple.

« Le mode d'enlèvement rapporté par Frotté, lui répondis-je, ne s'applique probablement qu'à un enfant substitué au Dauphin; car il y a eu deux enlèvemens, et le Prince seul peut expliquer ce mystère. Le général de Frotté ne pouvait pas dans des notes qui n'avaient rien de confidentiel, livrer un secret de cette importance. Vous qui faites partie d'une ambassade, vous devez savoir qu'en bonne diplomatie il y a toujours un dessous de cartes. Au surplus, puisque

MM. les légitimistes sont convaincus de l'évasion du Dauphin, je puis fixer leur opinion sur la question d'identité; l'honneur autant que le devoir leur impose l'obligation de s'assurer si le prétendant auquel j'ai dévoué mes services, est bien véritablement le fils de Louis XVI, et dans tous les cas de le démasquer, s'ils le croient un imposteur. Jusqu'ici leur tactique a été celle des lâches; à défaut de bonnes raisons pour justifier leur méconnaissance, ils se tiennent à l'écart et calomnient dans l'ombre le chef de la famille de France. Réunissez tous vos amis, je fournirai mes preuves.

— « Votre proposition est loyale et je la ferai connaître, d'autant plus que le marquis de Bonneval, décédé depuis peu de temps, a légué à Louis XVII cent mille livres sterlings, qui sont déposées chez un banquier de Londres, et doivent lui être remises, dès qu'il se sera fait reconnaître en justice.

— « Alors, qu'on nous communique le testament, et nous saisirons la justice Anglaise. La question désormais sera définitivement résolue, et il n'y aura plus de prétextes de mauvaise foi. Pourquoi, vous messieurs, qui pouvez facilement aborder la Duchesse d'Angoulême, ne lui faites-vous pas envisager qu'elle se déshonore en refusant de voir celui qui se dit son frère?

— « La chose n'est pas aussi facile que vous le pensez; *Madame la Duchesse d'Angoulême a défendu sous peine de disgrâce de jamais lui parler de cette affaire.*

— « Cette seule défense devrait ouvrir les yeux à ses faux amis, et s'ils n'étaient pas complices de la criminalité de cette femme, ils l'obligeraient à rentrer dans les voies de la vérité, ou s'éloigneraient avec dégoût de celle qui a l'infamie de renier son frère, pour conserver la spoliation de sa fortune; car elle dépense sept millions de rentes qui sont la propriété personnelle du Duc de Normandie, sans y comprendre ses droits héréditaires. Mr. le Comte, il n'y

a plus d'honneur en France, les malheurs du Prince seront la honte éternelle des partisans du Duc de Bordeaux, et des cabinets de l'Europe. Madame la Duchesse d'Angoulême est tombée dans l'abaissement, elle ne se relèvera plus. S. A. R. lui a envoyé Madame de Rambaud pour la convaincre si elle était franchement dans l'erreur, et elle l'a fait chasser de Prague par la police, sans la voir! Que pensez-vous d'une pareille conduite?

— « Je pense que si votre Prince voulait vous charger d'une nouvelle mission auprès de la Duchesse d'Angoulême, vous ne pourriez pas parvenir jusqu'à elle; à votre passage en Autriche, Metternich vous ferait jeter dans une forteresse; et s'il hésitait, *Madame solliciterait elle-même par écrit, l'emploi de cette mesure.* »

Mes fréquens rapports avec Mr. de Crouy, me l'ont fait considérer comme un homme qui, tout en ne voulant pas se brouiller avec la famille Royale, cherchait néanmoins à ne pas éloigner la faveur de lui, dans le cas où le Duc de Normandie viendrait à reconquérir ses droits. Je ne pus obtenir qu'il fût donné suite à la proposition par où j'avais débuté avec lui; et plus tard, l'ayant pressé de me mettre à même de provoquer une décision au sujet du testament de Mr. de Bonneval, il finit par m'avouer que les héritiers du marquis s'étaient partagé entre eux les valeurs déposées. Ces notions suffisent pour démontrer que l'existence du fils de Louis XVI, n'a été ignorée ni dans les salons *légitimistes*, ni à la cour de *la Reine Marie-Thérèse*, ni à celle de *Henri* V.

Un personnage qui, par la position qu'il occupe dans son pays, jouit à juste titre d'une haute considération, m'a communiqué, il y a deux ans, des faits d'une nature assez piquante: on ne les lira pas sans intérêt. Voici dans quels termes il me les transmet:

« Je désire particulièrement savoir si parmi les amis du

»Prince, il y a un Comte de la Châtre qui voyage en Italie »dans ses intérêts, et qui s'occupe à recueillir des documens »qui le concernent, à Rome et dans le Piémont. Je com»prends qu'il pourrait en trouver à Rome, vu la remise »qui fut faite du Prince au pape Pie VI. Quant au »Piémont, quoique je ne me souvienne pas que le Prince »l'ait jamais habité, j'ai pensé que cela pourrait avoir »quelque rapport avec ce Comte, plus tard Duc de »Montmorency, *qui fit insérer en* 1833 *une clause de* »*dédit de la maison qu'il habita à Turin avec sa femme,* »*fille du célèbre écrivain Comte de Maistre, au cas où* »*Louis* XVII *remonterait sur le trône de ses ancêtres.* »Ce gentilhomme passa aux yeux de la cour de Turin pour »un monomane. Il n'était au contraire qu'un croyant bien »instruit qui s'était imaginé bonnement que son véritable »seigneur et maître, étant avoué par ceux qui l'avaient connu »jadis, finirait par l'être de fait comme de droit.

«Madame R.... me mande qu'elle a vu à Nice l'ex-con»ventionnel et régicide *sergent Marceau,* presque centenaire, »frère du célèbre général Marceau, qui lui a dit *qu'il savait* »*positivement que le Dauphin n'était pas* mort au *Temple* »et que, sans avoir jamais rien fait pour *Louis Philippe,* »il en recevait une pension de 1200 francs sur sa cassette »privée, *sans doute pour lui* fermer la bouche. Lorsque »la dame le pressa de lui en dire davantage, il s'y refusa »en disant: «Je ne le puis, Madame, il ne faut pas être »ingrat envers ceux qui nous font du bien.» Ce remarquable »vieillard jouit de toute la lucidité de son esprit et d'une »parfaite mémoire.»

Je connais Madame R.... et elle m'a depuis, en présence de témoins, confirmé l'exactitude de ces renseignemens. De semblables autorités dominent la croyance par leur précision et la qualité des témoignages; car on ne peut récuser celui d'anciens révolutionnaires qui n'ont pu, sans l'entraînement

irrésistible de la vérité, s'inscrire en faux contre un acte de leur gouvernement. Des républicains modernes, instruits vraisemblablement par leurs prédécesseurs, ont été les moins opiniâtres à méconnaître le Duc de Normandie, et j'en ai entendu, parmi les plus influens du parti, déclarer hautement que s'ils arrivaient au pouvoir, ils s'empresseraient aussitôt d'ouvrir au Prince les portes de la justice, pour qu'il rentrât dans son nom et dans son patrimoine.

Madame la Duchesse d'Abrantès, tout en disant que les propos ci-après qu'elle nous rapporte dans ses mémoires, sont bons à mettre au rebut des nouvelles, se fait l'écho d'un incident qui pour moi est très-significatif.

« Un jour mon beau-frère, Mr. de Geouffre, vient me trouver avec un air fort alarmé et me demande avec beaucoup d'émotion un moment d'entretien!

— « Qu'avez-vous! lui dis-je, vous êtes bien ému!

— « On le serait à moins! me dit-il, je viens de voir arriver chez moi un de nos parens qui vient de Bologne, et qui voulait venir vous trouver; mais j'ai retardé ce moment et je crois que vous m'en saurez gré.

— « Moi! m'écriai-je tout étonnée et pourquoi? quel est ce parent?

— « C'est un Stéphanopoly, comme nous en avons cinquante dans notre parenté, me dit mon beau-frère. Celui-ci est Corse, mais depuis fort long-temps établi en Italie; il est ici depuis huit jours avec sa soeur. Il est porteur d'une lettre d'un parent à nous, que je connais, et il est d'abord venu chez moi, parce que le hasard l'a fait descendre en effet dans l'hôtel où je loge.

« Giacomo Stéphanopoly est carbonaro; mon frère me dit, il faut que ce jeune homme parte, il m'effraie ici..... Stéphanopoly partit. Mon frère lui donna des lettres pour l'Allemagne. Pendant quelque temps nous eûmes des nouvelles. Au bout de cinq semaines elles cessèrent tout-à-coup.

On fit des recherches ; on apprit qu'il avait été assassiné de deux coups de couteau dans une mauvaise auberge assez solée. Il était évident qu'il avait été puni par la terrible association. Quant au Roi Louis XVIII, il avait tout-à-fait la volonté de le tuer. Il arrivait ici pour cette affaire ; ce Roi tout impotent lui semblait une chose hors nature. Il avait été reçu dans une venta, et il avait prêté le serment d'obéir aux ordres, et par suite d'exécuter tout ce que fait une personne indifférente.

« Une particularité bizarre, c'est que Stéphanopoly, lorsque je discutais avec lui, me parlait du Roi et même de la malheureuse Duchesse d'Angoulême, avec une sorte de mépris très-haineux ; enfin, le jour où il trouva Albert chez moi, il me disait que Louis XVIII ne serait pas longtemps *sur le trône usurpé.*

« Qu'entendez-vous par ces paroles? lui dis-je.

« Il se tut alors et ne dit plus rien, mais un moment aprè la même phrase revint. Alors je le pressai, et il me dit *qu'un détestable crime avait* été commis, et se penchant à mon oreille, il me dit *que Louis* XVII *vivait encore.*»

L'auteur du *Cimetière de la Madeleine*, publié en l'an 1800, s'écriait: «et toi jeune tige du lis si précieux et si »chéri, le glaive a-t-il fait aussi pénétrer ta tête sur l'abîme »de la mort?» Cet écrivain ne laisse aucun doute sur la notoriété acquise de l'évasion du jeune Roi Louis XVII en 1795. Mais comme le Comte de Provence a toujours eu des complices puissans, dans tous les gouvernemens qui se sont succédés depuis la terreur jusqu'à Napoléon, Regnault Warin, dont les deux premiers volumes *avaient causé l'arrestation*, publia, l'année suivante, en 1801, dans le complément de son ouvrage, une relation tout-à-fait romantique dans laquelle il fait tomber le *Prince fugitif* aux mains de l'exécrable Carrier, et l'infortuné, selon lui, meurt de chagrin dans un cachot.

«Le *Journal du Commerce*, du 3 Décembre 1832, à l'article où il rend compte de l'ouvrage intitulé: *Histoire secrète du directoire*, s'exprime ainsi:

..... «Franchissons le reste pour arriver au chapitre XI, où commence l'intérêt historique; c'est là que se développe une série de révélations importantes....

«La première nous apprend l'existence d'un comité secret de la Convention, qui décida du sort des Bourbons demeurés en France, et qui empêcha le renouvellement de quelque autre Cromwell, de l'étrange projet que *les Anglais* avaient conçu, de faire épouser Madame Royale par Robespierre.

«La seconde de ces révélations n'est pas moins curieuse; mais par malheur elle est incomplète. *Il s'agit du jeune Louis* XVII; il paraît certain qu'on a trompé le public sur la véritable époque et sur le lieu de sa mort. Cambacérès en convenait, mais il ne voulut jamais révéler ce qu'il savait sur ce point.

«On sera porté à croire qu'il y eut là dedans un grand mystère, et que ce conventionnel y était initié, si l'on se rappelle les ménagemens dont les Bourbons rentrés usèrent envers ce régicide, et l'empressement avec lequel ils firent séquestrer ses papiers après sa mort.

«Cette saisie illégale, qui dépouilla momentanément les héritiers de l'archi-chancelier de leurs titres de famille, eut pour objet d'y faire le triage des papiers qui pouvaient découvrir ces mystères Royaux. Ce triage eut lieu dans le plus grand secret, au ministère de la justice; et l'on n'a jamais su ce que la dynastie avait trouvé dans ces écrits qui semblaient lui causer tant d'épouvante.»

«Dans les premiers temps du consulat, Fouché alors ministre de la police, vint apprendre à Bonaparte qu'un jeune homme que l'on venait d'arrêter et de conduire en prison, prétendait être le fils de l'infortuné Louis XVI. Déjà le 21 Janvier de l'année 1800, on avait vu un drap mortuaire

de velours noir, croisé de blanc, tapisser le portail de l'église de la Madeleine: le testament du Roi fut même affiché dans diverses églises, et répandu dans les salons. Bonaparte en conçut de l'inquiétude, et donna des ordres pour faire disparaître ces marques de la douleur des Français. Quant à l'imposteur (car il le jugeait tel), il dit confidentiellement à Fouché de le faire retenir dans un lieu secret pour ne point alimenter l'espoir ou la curiosité du peuple.» (*Mémoires de Joséphine.*)

Plus bas se trouve en note communiquée.

«Il n'en était point ainsi de Joséphine. Sa tante, Mme. Fanny de Beauharnais, lui avait révélé que le Dauphin, fils de Louis XVI, avait été sauvé de la Tour du Temple, que Mr. de T..... était dépositaire des documens les plus secrets sur cet enlèvement; aussi l'excellente Joséphine se croyant à moitié convaincue de l'existence précieuse du descendant de tant de Rois ne put s'empêcher de dire au ministre de la police générale: «Fouché, je vous ai préparé à l'événement du retour de Bonaparte, je vous ai été constamment favorable auprès du directoire depuis votre arrivée d'Italie; je vous ai fait maintenir dans votre place sous le consulat: jurez-moi en ce moment sur l'honneur, et pour prix de mes bienfaits, que vous respecterez les jours de cet imposteur..... Imposteur?..... mais si, par hasard, il était possible qu'il fût véritablement ce qu'il avance, ne serait-il pas assez à plaindre d'être né sur le trône?... Au contraire, si c'est un émule des Perkins, des Pugatcheff, etc, vous saurez bien sévir contre lui.» Continuant, elle ajoute: «Ce prisonnier n'offrirait-il point quelques-uns des traits de la Reine Marie-Antoinette? Répondez franchement à ma question, ajouta-t-elle d'une voix émue et en pressant affectueusement sa main. Fouché, vous lui servirez de mentor, et deviendrez pour lui un guide fidèle! Je réclame de votre bienveillance en sa faveur le bienfait d'un exil

calculé. Quant à moi, je me charge de pourvoir à tous ses besoins..... » Ici le ministre parut attendri..... « Jurez-moi de nouveau le plus inviolable secret ; vous en sentez les conséquences, surtout à l'aurore d'un nouveau règne. Le moderne César ne paraît nullement disposé à jouer le rôle de régent. Qui sait même si cet homme extraordinaire ne voudra point tenter de monter sur le trône en dépit de vos vieux Jacobins ?..... Mais dans la disposition où se trouvent les esprits, une si audacieuse combinaison pourrait faire naître des troubles politiques et provoquer une explosion dangereuse. Attendons tout du temps. » Fouché demeura surpris de la recommandation et de la confidence ! Comme il estimait et croyait Joséphine, *il se le tint pour dit*. Il lui promit de protéger l'imposteur, mais qu'il chercherait à dévoiler ses ruses..... On ne sait, dit-on, ce que ce jeune homme est devenu, mais ses bienfaiteurs n'auront pu l'ignorer !!! »

A l'occasion de cet événement, l'auteur rapporte le fait suivant, extrait des mémoires pour servir à l'histoire.

« Un jeune tambour du régiment de Belgioso est condamné pour une faute légère, à passer par les baguettes. Au moment où l'on se dispose à exécuter la sentence, il demande instamment à parler à son colonel ; il a, dit-il, un secret de la plus haute importance à lui communiquer. Conduit devant le colonel, il lui déclare qu'il est le Dauphin, fils de Louis XVI ; qu'il a jusqu'à ce jour enseveli ce secret dans le silence le plus profond ; qu'il était résolu de ne le faire jamais connaître qu'à sa soeur, mais que, près de subir un châtiment honteux, il n'a pu supporter l'idée d'un pareil avilissement ; qu'il conjure le colonel de vérifier toutes les preuves qu'il est prêt à produire, et de suspendre l'exécution de l'affreux châtiment auquel il est condamné.

« L'officier, également frappé de la bonne mine de ce jeune tambour, de la facilité avec laquelle il s'exprime, de

ses manières polies, et de l'accent de vérité qui anime ses discours, prend le parti de soumettre cette question inattendue au général en chef, dont le quartier était à Turin. Il traite le jeune Prince avec des égards particuliers, et le fait partir dans une voiture attelée de quatre chevaux..... Le public accourut à l'envi lui rendre ses hommages; on ne le traitait que de *Monseigneur, votre Altesse Royale.* Le général en chef crut devoir écrire *à Vienne*, et reçut ordre de traduire le prétendu Dauphin devant une cour martiale; *de le combler d'égards et d'honneurs, s'il disait la vérité;* et de le punir sévèrement, s'il n'était qu'un imposteur.

« Le jeune soldat, effrayé de l'épreuve à laquelle on allait le soumettre, avoua, dit-on, qu'il était *le fils d'un horloger de Versailles*, et qu'il n'avait eu recours à ce stratagème que pour se soustraire à la peine cruelle à laquelle il était condamné.

« Cet événement, consigné dans quelques journaux, fit beaucoup de bruit, et, quoiqu'il présentât tous les caractères d'un roman, les amis du merveilleux persistèrent dans l'espérance de voir paraître un jour l'héritier légitime de la couronne.

« Cette scène extraordinaire s'était passée à Turin. Les journaux étrangers en avaient donné tous les détails, et malgré les soins du Directoire, ces faits n'étaient pas tout-à-fait inconnus en France.

« D'un autre côté, quelques habitans des provinces de l'Ouest se flattaient de posséder parmi eux le fils de Louis XVI. On prétendait l'avoir reconnu dans la personne d'un jeune ouvrier, qui, sous des habits communs, cachait sa haute naissance. Ainsi tout se réunissait pour favoriser l'illusion du peuple, et ce Directoire, autorité tyrannique et ombrageuse, tremblant au bruit d'une feuille agitée par le vent, poursuivait avec animosité les distributeurs d'une prophétie,

où semblaient se rattacher ces divers ouï-dire, et plus il la proscrivait, plus elle était lue avec avidité.»

Dans la correspondance saisie et supprimée en l'an 5 (procédure de Babeuf), on lit: — «Que quelques personnes avaient été assassinées *à Vitry, parce qu'elles étaient dépositaires du secret de l'évasion du Dauphin de la prison du Temple*, ainsi que *le chirugien Desault* que l'on disait *avoir été empoisonné pour le même motif.*» Dans un autre passage il est écrit: *nous avons perdu les tracès du fils de Capet.*

Serait-ce à cette cause qu'il faudrait attribuer la mort mystérieuse de Mr. du Petitval, *à son château de Vitry;* et préludait-on déjà aux drames sanglans dont les assassinats des généraux Hoche, de Frotté, Pichegru, du malheureux Fualdès, des Ducs d'Enghien et de Berry furent d'horribles épisodes? Il y a lieu de le croire; car les détails authentiques que donne Madame la Duchesse d'Abrantès sur cette affaire ténébreuse de Vitry, prouvent qu'elle fut dirigée par les agens d'un pouvoir qui s'était placé au-dessus des lois et de l'humanité.

«Dans la nuit du 1er au 2 Floréal de l'an 4, une troupe d'assassins s'introduisit dans le parc de Mr. du Petitval, à Vitry: la première victime fut Madame Duchambon, belle-soeur de Mr. du Petitval; les monstres l'assassinèrent ainsi que sa femme de chambre, *mais ne volèrent rien.* Ceci est fort remarquable et doit être suivi dans toute cette affaire affreuse. La belle-mère de Mr. du Petitval fut massacrée à coups de sabre dans son lit, ainsi que sa femme de chambre; le valet de Mr. du Petitval fut aussi une des victimes. Quant à son maître, il périt d'une manière plus étrange et qui devait encore augmenter l'obscurité répandue sur cette mystérieuse et atroce affaire.

«On prétend que le 1er Floréal, Mr. du Petitval avait reçu une *lettre anonyme* dans laquelle on le *prévenait qu'il*

eût à fuir; parce que cette même nuit du 1er. au 2, il devait être arrêté, qu'en conséquence on lui conseillait *de se sauver* mais *surtout d'emporter ses papiers.* Ceci a été dit sans pouvoir être prouvé; mais ce qui est positif, c'est que, la veille de cette horrible boucherie, on vit à Vitry même, un grand nombre de ces soldats de la légion de police, alors casernée à Paris, qui avait pour colonel un nommé Prévost, ancien comédien, et ne valant pas beaucoup mieux que les soldats sous ses ordres. Ces soldats étaient répandus dans le village, buvant dans les différens cabarets. Tout ceci va se rejoindre avec un dernier fait.

«Mr. du Petitval fut trouvé dans l'une des allées de son parc, assommé de plusieurs coups de bûches qui lui avaient fracassé la tête. Il était presque habillé, et il est sûr que le malheureux était sorti de son appartement pour se sauver *emportant ses papiers avec lui*, car le lendemain on trouva sur la côte des vignes, lieu appelé le Saint-Martin, le *portefeuille* de Mr. du Petitval, mais absolument vide. Près du cadavre était un bouton de métal blanc sur lequel était gravé: *légion de police.* Il est probable que Mr. du Petitval avait arraché ce bouton à l'un de ses assassins en se débattant. Son malheureux enfant qui était proscrit comme ses parens, sans doute fut sauvé par un de ces hasards qu'on ne peut expliquer. Il était confié aux soins de sa femme de charge. Effrayée par le bruit sinistre des assassins et le bruit plus affreux encore des cris de leurs victimes, cette femme sortit de sa chambre, ayant l'enfant dans ses bras, et traversant le vestibule, elle trouva une foule d'hommes en vestes blanches, *coiffés d'un bonnet de police, ayant le sabre à la main.* Ces hommes ne lui dirent rien et la laissèrent tranquillement passer. Il est probable qu'ils crurent que cet enfant était le sien; car autrement pourquoi auraient-ils épargné le fils de celui qu'ils venaient de massacrer pour une cause qui bien certainement devait demander

extinction d'héritiers, pouvant un jour réclamer et venger.

«Rien ne fut volé. On retrouva l'argenterie et toutes les choses de prix que renfermait le cabinet de Mr. du Petitval. Sa belle-mère et sa belle-soeur avaient des diamans, des montres; tous leurs bijoux furent retrouvés sur leur cheminée et dans leur secrétaire. *On eut la maladresse de ne pas faire voler autre chose que des papiers.*

«On porta plainte. Elle fut reçue; des procès-verbaux, par suite d'enquête furent dressés et recueillis, et pendant quelques jours une sorte d'activité sembla vouloir assurer que la justice allait prendre en main la vengeance; mais tout-à-coup les poursuites parurent se ralentir, *et bientôt tout demeura enseveli dans un mystère impossible à pénétrer.*

«Sous le Directoire, les assassins de la famille du Petitval furent à l'arbri du châtiment légal et juridique. Trois ans après, Mr. Dubois préfet de police s'occupa à prendre des renseignemens. Le greffe de la justice de paix ne présentait aucun papier sur les assassinats. Au greffe de la cour criminelle et au parquet de l'accusateur public, il n'existait pas la moindre pièce non plus qui eût rapport à cette odieuse affaire. Il y a dans cette absence totale de procès-verbaux un sujet de réflexions bien terribles et bien accusatrices.»

Mme. d'Abrantès rend compte ensuite d'une démarche qui fut faite auprès du premier consul, par un parent des du Petitval, pour l'engager à prendre le soin de la vengeance comme chef de l'Etat. Mme. Bonaparte insistant pour qu'il vît cette personne, envers laquelle *elle s'était engagée;* «J'ai déjà dit, répondit le premier consul, que je ne voulais »pas donner d'audience pour cette affaire. *J'ai promis à »Cambacérès,*» ajoute-t-il en s'adressant à Duroc qui paraissait le regarder avec étonnement, «je ne puis agir autrement.» Néanmoins il céda. *Joséphine* lui présenta *son protégé* qui lui remit aussitôt un mémoire relatif à cette affaire.

« Cette affaire est délicate, » dit le premier consul, « son » horreur en augmente les difficultés. Vous accusez avec de » simples preuves morales; elles ne suffisent pas au tribunal » de la loi; à celui de l'opinion, c'est autre chose. *La » richesse de ceux que vous accusez* ne les blanchira pas » devant l'une ni devant l'autre. Mais il est à croire que » leur *position dans la vie*, si ce n'est dans le monde, » leur aura fourni des moyens de sûreté... vous me croyez » plus de pouvoir que je n'en ai et que *je ne veux même » en avoir*; mais *quand je l'aurais, je n'en userais pas*; » la justice est là. Pourquoi l'un de vous ne l'invoque-t-il » pas? Si vous craignez les conséquences, adressez-vous à » l'autorité pour qu'elle ait à connaître du crime, et le » ministère public fera son devoir. Quant à moi, je ne suis » pas en mesure de vous prêter appui en cela. J'en suis fâ- » ché... d'autant... que... » mais rapporte « Mme. d'Abran- » tès, » comme s'il eût craint de laisser deviner sa pensée, il s'arrêta aussitôt et congédia le solliciteur. Lorsqu'il fut parti: « mais c'est une infamie, » dit Bonaparte. « Comment » nos neveux pourront-ils croire que des Français ont été » égorgés par des Français à une lieue de Paris sans que » ce crime ait été vengé par les lois, et cela dans l'heure » qui a suivi! C'est affreux! » Il se promenait rapidement, et il relisait le mémoire. « Cela n'est pas croyable! Et une » police inerte, au moins, si elle n'est pas coupable!... » hum... *qu'on aille dire au citoyen Cambacérès que j'ai » à lui parler*: » poursuivit-il en se tournant vers Duroc, et il sortit en frappant la porte avec force.

Les démarches du parent de tant de victimes assassinées, demeurèrent sans résultat, et Napoléon, sur une dénonciation aussi directe, n'ordonna pas d'office à la justice de pénétrer dans les profondeurs du mystère, il ne communiqua point au ministère public le mémoire accusateur! Evidemment *une puissante raison d'État le retenait*. Quelle est-elle?

Je l'ignore. Mais quels que fussent les motifs de sa détermination, on comprend qu'il ne voulait pas ébruiter les causes de l'épouvantable catastrophe, qui pourrait fort bien se rattacher aux *révélations* de la correspondance de Babeuf. *Cambacérès* réclamait l'impunité des riches coupables; et précisément Cambacérès connaissait l'évasion du Dauphin; en 1794, il présida l'assemblée, puis le comité de salut public, et fut nommé *ministre de la justice sous le Directoire;* c'est donc à lui qu'on doit attribuer l'inertie de la justice au moment des crimes. Enfin, quoiqu'il fût dans la catégorie des régicides bannis en 1815, l'usurpateur en 1818 le fit revenir en France où il mourut, et après sa mort, on opéra la saisie de tous ses papiers. Ce qu'il y a de certain, c'est que la scandaleuse protection de Louis XVIII eut pour unique principe le besoin d'acheter son silence sur l'existence de Louis XVII. Tous ces faits rapprochés les uns des autres, ne prouvent pas sans doute une relation obligée entre l'évasion du Dauphin et les assassinats de l'an 4, mais ils favorisent des inductions que rendent probables tant d'autres atrocités commises pendant cinquante ans, pour empêcher de jeter un regard inquisiteur dans la tombe politique de l'orphelin du Temple.

Nous avons parlé d'assassinats, il en est deux que je mentionnerai ici; ceux des généraux *Hoche* et *de Frotté*, qui, ainsi que Charette, ayant contribué à sauver les jours du Roi de France, payèrent de leur vie cet acte de sublime dévouement. La nature de la mort de Hoche n'est point diversement interprétée, il fut empoisonné. Seulement l'histoire a laissé mystérieuse la cause déterminante du crime. Avant de présenter quelques considérations sur cet événement, il faut d'abord constater la matérialité du fait. Nous savons qu'à l'époque où il s'était agi d'entrer en négociation avec les Vendéens, ce général fut chargé du commandement des armées de l'Ouest. Sa modération, sa douceur, son humanité

le firent chérir par les habitans de ces contrées, et par ceux-là même que ses devoirs l'obligeaient à combattre. Son autorité ne lui conférant point les moyens de prévenir tous les maux que suscitaient les ordres barbares venus de Paris, il aurait volontiers renoncé à son commandement; mais il ne put y parvenir. Alors eut lieu le traité de pacification.

«Il regardait comme inviolables, dit Josephine dans ses mémoires, *les conditions* auxquelles la Vendée avait souscrit. Avant ses entrevues avec Charette, il ne pouvait croire à la disimulation de ceux qu'il servait. Ayant acquis la triste certitude qu'il n'était qu'un chef sans pouvoir, revêtu seulement d'un titre honorable; que sa mission n'avait eu pour but que de diviser entre eux les officiers supérieurs de l'armée Royale, que l'amnistie proposée ne recevrait point son exécution, que le feu et la flamme continueraient long-tems leurs ravages, et qu'un jour tous les fléaux se réuniraient dans ce malheureux pays, pour anéantir ses dernières espérances, il ne put donc souffrir de manquer à sa parole; que dis-je? *à la foi promise;* le général des trois armées de l'Ouest *osa* présenter des réclamations au fameux tribunal d'oligarches, avec la fierté d'un romain, sans faiblesse et sans honte, et la fermeté d'un Français, sans peur et sans reproche. Pour récompense des innombrables services qu'il avait rendus, il *mourut*, dit-on, *de la mort de Socrate.*

«Ce fut une perte que je sus aprécier avec la plus vive émotion. J'avais conçu pour ce brave guerrier une estime si particulière que la plupart de mes amis conjecturaient en 1795 que mon alliance avec lui devait être prochaine.»

Une note de l'éditeur nous révèle un fait bien lumineux.

«Diverses conjectures s'établirent alors sur la fin prématurée du général, les uns en accusèrent le Directoire. La vérité est que sa mort ne sembla point naturelle. De là les mille et une versions qui circulèrent dans tous les salons de

Paris. La faculté de médecine n'aperçut point de traces positives de poison, elle hésita de prononcer. Hoche répétait très-souvent : — «Je suis victime, je meurs victime, et je n'ignore point d'où le coup part.» Quelques heures avant qu'il ne rendît le dernier soupir, il écrivit une lettre à Mme. Bonaparte ; *il lui révéla un secret fameux*, et l'invita à ne point négliger d'en faire usage, quand les circonstances pourraient le lui permettre. La mémoire du général Hoche était précieuse à Joséphine ; elle n'en parlait jamais qu'avec le sentiment d'une profonde tristesse. *Elle s'était convaincue que cet ancien ami avait bu* à la coupe de Néron, mais *jamais elle ne déclina devant personne le nom de son persécuteur.*»

Madame la Duchesse d'Abrantès, dans ses mémoires, donne aussi des notions qui ne sont point à négliger ; elle dit :

«La mort de Hoche eut lieu immédiatement *après le* 18 *Fructidor ;* c'est un grand événement dans l'histoire de notre révolution que la mort de cet homme. Lorsqu'il mourut, la voix publique s'éleva comme un cri accusateur contre le Directoire. C'est une grande question à résoudre que celle qui doit amener une décision qui dit : *ces hommes sont des* meurtriers. Mais la pensée ne peut être comprimée ; elle est libre de parcourir toutes les preuves dans lesquelles elle peut lire une conviction ou une réfutation. La mienne s'est fort occupée de cette mort de Hoche. J'ai surtout bien discuté avec moi-même *tous les antécédens du* 18 *Fructidor ;* lorsque mon âge m'a permis de profiter des documens précieux, qui sont en ma possession. *J'ai vu que le général Hoche avait été constamment le but de la haine d'un parti alors malheureusement* puissant, quoique n'agissant que dans l'ombre.

«Le résumé de la correspondance de Hoche prouve que le Directoire a été perfidement cauteleux avec le général

qui, franc et loyal républicain, s'est laissé jouer par un gouvernement sans foi, *et dont quelques membres voulaient alors vendre la patrie.*

« Un nommé Lacombe, *homme de Barras*, vint, comme *un vrai mouton de police*, s'offrir à Hoche pour diriger ses propres affaires. Le piège était trop grossier, disait Hoche, j'ai presque été tenté de me fâcher qu'on me crût assez simple pour m'y laisser prendre. Il écrivait le 30 Fructidor:

« Ils veulent me perdre, je vais les foudroyer avec des »preuves de feu. Croient-ils donc que je me suis dessaisi »de ce qu'ils ont eu la bêtise de mettre à ma disposition? »Je les connaissais trop bien. Mais il me faut des appuis; »la vertu en a bien plus besoin que le crime, dans cette »époque de désastres. Hélas! que pouvons-nous après ce »qui s'est passé! »

« Le malheureux n'aurait pas dû provoquer lui-même un ennemi d'autant plus lâche qu'il était coupable et faible. A peine un mois s'était écoulé depuis la date de cette dernière lettre, que le général Hoche était mort. Depuis long-temps j'ai soulevé son linceuil, j'ai interrogé ce cadavre qui, quelques minutes après le dernier soupir, devint si terriblement accusateur, qu'une voix générale s'éleva pour frapper du nom de meurtriers ceux qui devaient poser sur le front de Hoche une couronne civique, et non la planche de sapin d'une bière. Quant à ma propre opinion, elle me donne la conviction que *le général Hoche est mort assassiné.*

« Si je me suis un peu étendue sur ces détails, c'est que cet homme est non seulement l'une de nos plus grandes figures historiques; mais sa mort présente un fait éminemment remarquable dans les fastes révolutionnaires. Tout ce qui tient à cet évènement à la fois national et *mystérieusement tragique*, appartient, il me paraît, au domaine de l'histoire et c'est pour cela que je n'ai voulu rien omettre de ce qui était authentiquement à ma connaissance. »

Hoche a été assassiné; c'est un fait historique qu'aucun écrivain n'a mis en doute. Pourquoi l'a-t-il été, et par qui? Voilà le mystère à éclaircir. Pourquoi? parce qu'il avait été l'un des libérateurs de Louis XVII. Par qui? par ceux qui ne voulaient pas le retour de la légitimité.

Mr Thiers disculpe le Directoire, il prétend que c'est absurde de lui attribuer l'empoisonnement, parce que personne du Directoire n'était capable de ce crime étranger à nos moeurs, et que personne surtout n'avait intérêt à le commettre. On suppose avec plus de vraisemblance, selon lui, que Hoche aurait été empoisonné dans l'Ouest.

Il y a de l'ingénuité à vouloir absoudre le Directoire, par la raison que les sanguinaires tyrans de la France, qui l'avaient couverte de sang et de deuil, étaient *incapables* d'un crime d'empoisonnement. Mr Thiers ne conçoit pas l'intérêt qu'on aurait eu à se défaire du général Hoche. Cet intérêt est facile à démontrer, du moins en ce qui regarde Barras; et il n'est point équivoque, s'il est vrai que Hoche connût la clause secrète du traité de pacification de la Vendée, relative à Louis XVII, comme en effet, il dût la connaître, en sa qualité de général en chef des armées de l'Ouest; si enfin l'on veut admettre qu'il concourut à la délivrance du Prince. Barras n'ignorait point qu'il était possesseur de ces deux secrets. Les talens militaires de Hoche, sa position prépondérante dans l'armée, ses sentimens d'honneur, son incorruptible loyauté, le rendaient dangereux contre les projets du directeur; Hoche n'eût jamais consenti à lui laisser vendre la patrie au Comte de Provence, et Barras négociait alors ce honteux marché; il y a lieu même de présumer qu'il s'était compromis aux yeux du général, dans les précédens de l'affaire du 18 Fructidor. Mr. Thiers lui-même nous met sur la voie d'une pareille conclusion, en avançant que, dans ses rapports avec Hoche, il avait agi à l'insu de ses collègues, *pour avoir seul dans sa main les moyens d'exécution.*

Que s'était-il passé? Rewbell, Lareveillère et Barras formaient une espèce de triumvirat dans le Directoire, contre Barthélemy et Carnot. L'auteur de *Monsieur de Talleyrand* me paraît avoir parfaitement saisi le dessous des cartes du jeu de l'intrigant directeur, quand il dit:

«Barras était le chef du triumvirat, mais il était loin d'initier ses deux acolytes dans ses propres secrets; par exemple il leur cachait soigneusement *ses correspondances occultes avec Louis* XVIII, que l'on nommait alors le prétendant, mais il les faisait concourir, par les mesures qu'ils prenaient en commun, au succès de ses négociations en préparant le terrain. Carnot, l'honnête homme du lieu, était, malgré sa rare intelligence, la dupe de ses collègues; Barthélemy récemment entré au Directoire représentait le symbole presque avoué des royalistes, dont le parti grossissait de jour en jour, et semblait se multiplier par ses intempestives agitations. Barras en sa qualité de votant de la mort de Louis XVI était dans la position où se trouva Fouché en 1815. Fouché, plus adroit et mieux servi par les circonstances, exécuta un plan que Barras avait conçu; et l'on peut dire que la manière dont il fut bientôt après récompensé, prouve que Barras n'avait pas tort, en voulant bien prendre toutes ses précautions, avant de rappeler les Bourbons en France. Il fallait absolument à son ambition future, à sa sécurité même, que *le service* vînt bien *évidemment* de lui *et de lui seul.* Or, dans le moment même où il pensait à la possibilité d'une restauration *par voie politique*, dans le sein des conseils, un grand nombre de députés, *ayant à leur* tête *Pichegru* et Willot, *rêvaient aussi cette restauration*, mais la préparaient *par voie de conspiration;* ainsi Barras et Pichegru devaient être d'autant plus ennemis, que tous les deux voulaient la même chose, et que le triomphe de l'un deviendrait nécessairement la perte de l'autre. Barras comprit bien sa position, on ne

saurait nier que dans toute cette échauffourée, sa conduite ne fut pas sans adresse, sans une certaine habileté.

«Au milieu de ces intrigues, Barras devait se montrer *ostensiblement* le chef du parti opposé *à celui qu'il aurait voulu servir* en *secret*, *mais seul*, comme nous venons de le dire; et ce fut *pour venger la république* qu'il résolut de *se défaire des royalistes* du conseil des cinq-cents et du conseil des anciens, du comité royaliste et des journalistes qui conspiraient tout haut et à la face du soleil. D'ailleurs le royalisme ne se grossissait pas seulement dans Paris, *les agens des Princes déchus* parcouraient les provinces; *l'Angleterre donnait quelques subsides pour alimenter les agitateurs*.

«Barras donc fit ses combinaisons en silence, car la réussite était subordonnée au secret. La grande difficulté consistait d'abord à faire une première violence à la constitution, afin de pouvoir disposer d'un nombre suffisant de troupes. Un article de cette constitution défendait formellement aux troupes d'outrepasser un rayon de douze lieues tracé autour du lieu où les conseils étaient assemblés. La violation eut lieu en effet. Le triumvirat directorial jeta les yeux sur Hoche, pour qu'il fît avancer dans le voisinage de Paris plusieurs brigades placées sous ses ordres, et pour le récompenser de ce service, on lui montra en perspective le portefeuille du ministère de la guerre. Croyant obéir à un ordre légal du pouvoir exécutif, seul pouvoir que dût reconnaître l'armée, Hoche promit et donna à sa promesse un commencement d'exécution. Mais Hoche ignorant que Barras et ses deux collègues agissaient en arrière de Carnot, en parla inopinément à ce dernier, qui, ne se doutant de rien, ouvrit tout-à-coup les yeux. Hoche, mécontent, furieux même d'avoir vu son beau caractère compromis malgré lui dans une intrigue, refusa de servir les projets des triumvirs.»

Barras, en faisant dépasser par une partie des troupes

de Hoche, le rayon constitutionnel, avait donc manoeuvré sans la participation de Lareveillère et de Rewbell.

Le général, menacé d'une accusation par Carnot, pour avoir franchi les limites constututionnelles, ne savait que répondre. Les deux collègues de Barras, eux-mêmes, ne pouvaient venir à son secours, et Barras qui avait donné l'ordre n'osant pas ou ne voulant pas en prendre sur lui la responsabilité, laissa le général sans défense. Hoche indigné contre Barras, retourna à son quartier-général attendre l'issue des événemens.

Sur ces entrefaites, Bonaparte intervint dans ce conflit d'intrigues, par des paroles foudroyantes contre les réactionnaires; l'armée d'Italie en masse jura une haine à mort aux ennemis de la république. Le Directoire fut intimidé, et Barras, attendant un jour plus favorable à ses desseins, au lieu d'un mouvement royaliste auquel il s'était préparé, si les chances eussent été *pour lui*, fit un mouvement révolutionnaire contre les royalistes. Après le succès de la bataille, on emprisonna, on proscrivit, on parut revenir au régime de terreur. Qu'est-il besoin actuellement de demander qui avait intérêt à la mort de Hoche, Hoche qui, tout-puissant à la tête de quatre-vingt mille hommes, se disposait à publier un mémoire justificatif pour lui, accusateur contre le Directoire, c'est-à-dire *contre Barras*. Impuissant pour le proscrire, on l'a empoisonné.

L'opinion de Bonaparte, extraite des mémoires de Napoléon, fournit un complément auquel je n'aurai plus rien à ajouter, il dit:

«Des trois directeurs unis, l'un s'était *in petto* séparé des autres, et menait sa barque à part. Barras se connaissait incapable de conserver longtemps le pouvoir souverain, il savait que des mains plus habiles, plus fermes et plus dignes surtout le lui enlèveraient, et il avait peur des proscriptions à venir ou de la justice populaire. Voulant donc mettre à couvert son existence, son repos et sa fortune, voulant sur-

tout augmenter ses richesses, n'ayant aucune opinion fixe, et très-indifférent au bonheur de sa patrie, il imagina de se retourner vers les Bourbons, et de leur faire acheter chèrement leur retour. Il eut, dès cette époque, des rapports avec l'abbé de *Montesquiou*, chef, à Paris, du comité royaliste et en correspondance directe avec le Comte de Lille. J'ai su ceci positivement et de la bouche d'un membre du conseil des cinq-cents qu'il employa aux premières démarches. Il y eut des lettres réciproques du Comte de Lille à Barras et de Barras au Comte de Lille. L'affaire était en train, lorsque la pétulance des royalistes, et le double jeu entrepris par l'abbé de Montesquiou, refroidit Barras, le mit de mauvaise humeur, et, lui présentant des dangers, le détermina provisoirement à faire *volte-face* et à combattre la royauté devenue alors dangereuse pour lui, sauf plus tard à renouer avec elle; Barras voulait que les Bourbons dussent *à lui seul* leur retour au trône. Lorsqu'il vit, à côté de ses négociations, une conspiration organisée en grand, que la sienne disparaîtrait dans celle-là, il changea de batterie, et *pour contraindre le prétendant à revenir à lui*, il manoeuvra de manière à lui enlever tout autre moyen de réussite qui ne s'appuyerait pas uniquement sur sa coopération.

«J'ai connu tous les détails, le mystère, les ramifications du 18 Fructidor. Le fait, au demeurant, eut le cours que tendait à lui imprimer la politique astucieuse de Barras; le parti royaliste fut anéanti, et aussitôt le directeur renoua plus que jamais avec le Comte de Lille.

«Hoche eut une scène terrible avec Barras. Vous vous êtes adressé à moi, lui dit-il, comme au défenseur de la patrie, et vous avez fait de moi un traître ou tout au moins un intrigant; j'ai cru obéir au pouvoir exécutif, *et je ne faisais que manoeuvrer dans l'intérêt d'un* seul homme; mon honneur est compromis, ma loyauté est maintenant douteuse, tout cela est votre ouvrage; *un jour viendra où* je vous en *demanderai compte*.

«Je ne me suis jamais bien rendu compte de la manière dont l'intrigue avait été conduite, et comment Hoche, qui n'avait parlé qu'à l'émissaire de Barras et à celui-ci, avait cru servir tout le Directoire. *Il a dû y avoir là-dessous quelque chose de bien embrouillé qu'on démêlerait imparfaitement.* Hoche parla d'une dénonciation qu'il adresserait simultanément au corps législatif, et au peuple Français; aimé des soldats, sa haine pouvait devenir dangereuse..... il mourut empoisonné..... par qui le fut-il? Je ne nommerai personne; n'ayant entre les mains aucune preuve légale, *quant à la réalité du crime, je l'affirme.*

«Hoche mourut dans des douleurs atroces, et dans le mois qui suivit le 18 Fructidor; les médecins qui le soignaient connurent aussi la cause de sa mort. Quant à lui, il n'en douta pas.

«Je suis empoisonné, dit-il, je porte la peine de ma bon-»homie et de ma confiance; j'aurais dû savoir que ceux dont »l'âme n'a pas reculé devant les forfaits les plus exécrables »de la terreur, ne reculeraient pas devant le trépas d'un »homme qui aime sa patrie.»

Le secret fameux dont Hoche entretient Joséphine, était relatif, n'en doutons point, aux intérêts de Louis XVII, et nous ne devons pas aller chercher la cause de sa mort, ailleurs que dans les moyens qu'il avait de nuire aux criminelles connivences de Barras avec l'émigration. Ni lui, ni Pichegru, quelque éloge que Louis XVIII ait fait de ce dernier, n'auraient jamais trahi la cause du Royal orphelin dont ils étaient les héroïques libérateurs. Pichegru, pour mieux paralyser de coupables tentatives, a pu feindre d'entrer dans les vues du Comte de Provence, mais ne fut jamais son partisan; il connaissait trop bien la profonde scélératesse de ce Prince. Au surplus le titre de régent, dont on ne pouvait dépouiller l'oncle de Louis XVII, obligeait à des rapports directs avec lui, jusqu'au moment où les circonstances eussent permis de

le traiter selon le mérite de ses oeuvres. Je viens d'indiquer une cause à la mort violente de Hoche, la seule cause possible; sa coopération à la délivrance du Dauphin. Mais dira-t-on, cette conclusion possible, ne saurait être que la conséquence d'un fait qui ne résulte à peu près encore que des assertions du Prince. Qui prouve que Hoche a participé à l'évasion du Temple? Ici l'objection est sérieuse, et il est de mon devoir d'y répondre. Cette preuve, nul gouvernement n'a le droit de la réclamer, car il la possède dans ses archives; il n'en est pas un qui n'ait reçu dans le temps, les procès-verbaux rédigés à cette occasion. Toutefois comme les gouvernemens nient, le public a besoin de lumières, et je vais le convaincre, par la révélation d'un fait que, quant à présent, je me bornerai à raconter. Il existe un cachet représentant un Dauphin dont la tête est surmontée de la couronne de France; au-dessus est écrit: *respect aux mânes;* au-dessous l'on voit un mausolée; on lit au bas: *priez;* et sur la façade du mausolée, sont gravés quatre noms immortels comme la voix impérissable de l'histoire; *Hoche, Pichegru, de Frotté, Joséphine.* Ce cachet a été légué au Prince par ses nobles sauveurs, pour qu'il fût entre ses mains un monument indestructible de la vérité. Ce cachet, nous le possédons.....

Je remets à parler de la mort de Pichegru, quand arrivera celle si horriblement tragique de l'infortuné Duc d'Enghien. Nous attendrons également que les événemens nous aient conduits à l'année 1814 pour faire connaître la cause présumée du mal subit auquel succomba Joséphine, à la suite de démarches qu'elle fit près de l'Empereur de Russie, dans les intérêts de Louis XVII. Nous allons dire un mot maintenant sur la mort du général *de Frotté*. Mr. Thiers, dans son histoire du consulat, la rapporte ainsi:

« Dans le mois de Janvier de l'année 1800, Mr. de Frotté voyant comme les autres chefs royalistes, mais malheureusement trop tard, que toute résistance était impossible

devant les nombreuses colonnes qui avaient assailli le pays, Mr. de Frotté pensa qu'il était temps de se rendre. *Il écrivit, pour demander la paix*, au général Hédouville, qui, dans le moment, était à Angers, et, en attendant la réponse, *il proposa* une suspension d'armes au général Chambarlhac. Celui-ci répondit que, n'ayant pas de pouvoirs pour traiter, il allait s'adresser au gouvernement pour en obtenir, mais que, dans l'intervalle, il ne pouvait prendre sur lui de suspendre les hostilités, à moins que Mr. de Frotté ne consentît à livrer immédiatement les armes de ses soldats. C'était justement ce que Mr. de Frotté redoutait le plus. Il consentait bien à se soumettre, et à signer une pacification momentanée, mais à condition de rester armé, afin de saisir plus tard la première occasion favorable de recommencer la guerre. Il écrivit même à ses lieutenans des lettres dans lesquelles, en leur prescrivant de se rendre, il leur recommandait de garder leurs fusils. Pendant ce temps, *le premier consul irrité de l'obstination de M. de Frotté, avait ordonné de ne lui point accorder de quartier et de faire sur sa personne un exemple.* Mr. de Frotté, inquiet de ne pas recevoir de réponse à ses propositions, voulut se mettre en communication avec *le général Guidal*, commandant le département de l'Orne, *et fut arrêté avec six des siens*, *tandis qu'il cherchait à le voir.* Les lettres qu'on trouva sur lui, lesquelles contenaient l'ordre à ses gens de se rendre, mais en gardant leurs armes, *passèrent pour une trahison.* Il fut conduit à Verneuil, et livré à une commission militaire.

« La nouvelle de son arrestation étant venue à Paris, une foule de solliciteurs, entourèrent le premier consul et obtinrent *une suspension de procédure*, *qui équivalait* à une grâce, mais le courrier *qui apportait l'ordre du gouvernement arriva trop tard.* La constitution étant suspendue dans les départemens insurgés, Mr. de Frotté avait été jugé sommairement, *et quand le sursis arriva*, ce jeune et

vaillant chef *avait déjà subi la peine de son obstination.* La duplicité de sa conduite, *bien que démontrée*, n'était cependant point assez comdamnable pour qu'on ne dût pas regretter beaucoup une pareille exécution, *la seule*, au reste, qui ensanglanta cette heureuse fin de la guerre civile.»

Ce récit auquel il ne manque que la vérité, et que Bonaparte démentira lui-même par ses aveux, pris du reste comme exact, n'établit *aucune duplicité* dans la conduite de Frotté. On l'arrête au moment où il allait parlementer avec un des généraux du premier consul, pour entrer en accommodement; il avait demandé la paix; on attendait les ordres du gouvernement; il s'agissait de négocier; et on l'accuse de trahison! Lui, confiant dans l'honneur militaire, il veut se mettre en communication avec le commandant du département, on se joue de sa bonne foi, on se saisit de sa personne, on le juge et on le fusille sur-le-champ! Eh bien, je ne vois là qu'un abus de la force, qu'une insigne lâcheté; cette exécution, *la seule* de cette époque, même ainsi expliquée, couvre un mystère; c'est un assassinat; on avait un intérêt puissant à se défaire du général de Frotté, et sa mort n'a point eu lieu sans la volonté expresse de Napoléon: il faut le démontrer. Nous invoquons à cet égard trois autorités qui tranchent nettement la question.

«Bonaparte parvenu au consulat, dit Joséphine dans ses mémoires, s'occupa d'abord de pacifier entièrement la Vendée. Beaucoup de royalistes finirent par se rendre. Mr. de Frotté voulut imposer des conditions plus dures: *il prétendait que le malheureux fils de Louis* XVI, *le dernier Dauphin*, *existait.* Il réclama pour ce jeune Prince la couronne de France. *C'en fut assez*, pour le faire rayer sur-le-champ de la liste qui proclamait l'amnistie. Le premier consul lui en écrivit en ces termes:

«Général, votre tête est aliénée, tout prouve aujourd'hui que le jeune Louis XVII est mort au Temple; *d'ailleurs et dans tous les cas* vous ne seriez jamais excusable devant Dieu et

devant les hommes d'éterniser cette guerre civile. Vos officiers sont prêts à l'abandonner et je vous engage à imiter leur exemple.

«Lorsque ceux qui se disaient les amis de Mr. de Frotté le pressaient d'accepter l'amnistie que lui offrait encore une fois le premier consul ; — laissez-moi, leur dit cet intrépide Vendéen, je ne veux faire ni la guerre avec vous, ni la paix avec Bonaparte. — Cette courageuse résistance fut en effet comme le signal du déchaînement de ses ennemis.

«Je ne peux m'empêcher de rappeler ici les propres paroles du premier consul, à la nouvelle qu'il reçut de la mort de cet homme courageux. «La cour de Mittau, dit-il, »vient de faire une grande perte ; car avec quelques géné- »raux d'un mérite aussi distingué, le prétendant aurait pu »espérer de se voir un jour rappelé sur le trône de France ; »mais ne pouvant gagner les Vendéens, pour servir ma »cause, je dois les affaiblir, les décourager, *et faire périr* »*ceux d'entre eux* qui refuseraient de poser les armes. Je »plains Mr. de Frotté ; j'aurais été glorieux de le compter »dans mes rangs ; *cependant si je lui eusse fait grâce*, il »aurait pu devenir dangereux *pour l'un comme pour l'autre* »*parti :* le plus sage dans cette circonstance était *de s'en* »défaire.»

Les détails de cet odieux événement nous sont appris par un témoin oculaire : voici sa déclaration :

«Je soussignée, certifie que Mme. Corbière, septuagénaire, demeurant rue des Carmes, à Angers (Maine-et-Loire) m'a attesté sa véracité dans le récit suivant, dont elle a approuvé la rédaction comme en tout conforme à la vérité.

«Les royalistes de la Bretagne recouraient aux armes, exaspérés qu'ils étaient par les mesures impolitiques qui rétablissaient pour eux le système de la terreur. Ceux d'Alençon fondant toutes leurs espérances sur le Comte de Frotté, entretenaient avec lui de secrètes intelligences, tant par moi

que par feu Mme. Mazière, maîtresse de l'hôtel de Bretagne à Alençon.

«Nous avions fait passer au Comte une liste de quinze cents royalistes dévoués, qui n'attendaient qu'un signal pour relever l'étendard Royal et combattre pour sa défense.

«Bonaparte, instruit des mouvemens de la Bretagne, et redoutant les suites d'une lutte qui pouvait devenir funeste à la république ébranlée par les déplorables résultats du congrès de Rastadt, Bonaparte écrivit de la manière la plus pressante au Comte de Frotté, pour le déterminer à abandonner *une cause, disait-il, à jamais perdue, et pour laquelle le sang français rougirait inutilement le sol de la patrie.*

«Le Comte de Frotté répondit à l'époux de Joséphine, *que lui, Bonaparte, ne devait pas ignorer que l'orphelin Royal avait été sauvé du Temple;* et il suppliait le premier Consul de donner au monde une preuve éclatante de sa magnanimité, en se déclarant l'appui *du fils de Louis* XVI, *auquel, ajoutait-il, je serai fidèle jusqu'à mon dernier soupir.*

«Peu de temps après, *le général Guidal se rendit au château de Flair, résidence du Comte de Frotté*, auquel il remit la réponse de Bonaparte. *Je l'ai lue*, et le souvenir en est trop profondément gravé dans ma mémoire pour jamais l'oublier. Il disait à Mr. de Frotté..... *Je ne pense pas que vous vouliez continuer la guerre civile pour défendre la cause de cet enfant, quand bien même il existerait, ce que d'ailleurs je ne crois pas; mais venez toujours*, NOUS EN REPARLERONS.

«Abusé par cette phrase artificieuse, et par sa confiance dans la loyauté militaire, pressé par les sollicitations *du général Guidal*, qui l'engageait à se rendre à Paris, le Comte se livra à ses ennemis. A la suite d'un grand repas qu'il avait offert au général et aux officiers de son état-major,

on se mit en marche pour se rendre à Alençon, où une soi-disant *garde d'honneur* attendait le Comte, et l'on plaça des factionnaires à toutes les portes de l'hôtel de Bretagne où il était descendu.

« Ces mesures avertirent suffisamment les habitans d'Alençon des dangers de Mr. de Frotté. Effrayée par le bruit qui s'en répandait, j'accours à l'hôtel de Bretagne, où je trouve Mme. Mazière plongée dans la plus affreuse perplexité. Elle m'apprend que le Comte est gardé à vue, et que les ordres les plus sévères sont donnés pour ne laisser entrer personne dans sa chambre.

« Et la liste, m'écriai-je, nous sommes tous perdus!..... Il faut ravoir la liste! — Il faut mieux faire, dit cette héroïque femme, il faut sauver le Comte!..... venez, suivez-moi. Elle me fit monter dans un grenier où nous trouvâmes, sous une trappe, un petit escalier raide comme une échelle; il conduisait à la porte d'un cabinet qui communiquait à la chambre occupée par Mr. de Frotté. Pendant trois quarts d'heure nous *grattâmes* inutilement à la porte; enfin il nous entendit et demanda *qui est là?* — C'est nous! dit Mme. Mazière, passez la main sous la tapisserie, et poussez le bouton que vous trouverez..... la porte s'ouvrit..... Nous venons vous sauver, dit-elle, une charette couverte, attelée de bons chevaux et conduite par un homme sûr, vous attend dans la cour..... vous êtes prisonnier; fuyez tandis qu'il en est encore temps, demain il sera trop tard. — C'est impossible! Je suis sous la sauve-garde de l'honneur militaire, je ne peux croire que Bonaparte soit capable d'y manquer.

« Alors il nous mit au fait de sa correspondance avec le premier Consul, et nous fit lire la lettre dont je vous ai cité le passage relatif à Louis XVII. Ah! Monsieur le Comte! m'écriai-je à mon tour, croyez-nous, sauvez-vous. Si ce n'est pour vous, *faites-le pour la conservation du dépôt*

sacré de la France!..... ménagez-vous pour lui!..... vous pouvez lui être utile encore; c'est vous qui l'avez sauvé!.... Qui vous l'a dit? — Je le sais! vous seul pouvez nous le rendre! — Et il vous sera rendu, ce dépôt précieux; mais il vaut beaucoup mieux pour lui que je m'entende avec Bonaparte que de rejoindre les Vendéens. D'ailleurs, soyez sans inquiétude sur votre liste, elle est brûlée.

«Sourd à toutes nos prières, le Comte de Frotté persista dans sa fatale résolution. Le lendemain il se mit en route pour Paris, et trouva la mort à vingt lieues d'Alençon, à *Verneuil*, où il fut fusillé par les ordres transmis à Murat.

«C'est par Mr. Despré, père d'un député de ce temps, que j'avais été instruite de la part que Mr. de Frotté avait eue à la délivrance de Louis XVII. Dans le nombre de ceux qui s'y sont employés, il y avait un homme bien dévoué qui se nommait *Joseph*. Un ami de Mr. Desault, qui était, je crois, son aide chirurgien, rendit dans cette occasion beaucoup de services à Mr. de Frotté; on appelait ce jeune homme Valentin.

«J'atteste l'exactitude de cette rédaction faite à Angers, Mai 1837.

«*Signé:* Fl. Vauvert.»

C'est de Joseph Paulin qu'il est question ici.

Enfin un témoignage sans réplique, vint en Angleterre d'une manière fortuite, sanctionner encore la vérité des révélations du Prince, en ce qui regarde de Frotté, et la véritable cause de sa mort tragique. Au moment de la publication de l'édition Anglaise *de l'Histoire des infortunes du Dauphin*, le journal *le Times* imprima un article qui lui attira de la part de M. le Baron de Thierry, la lettre ci-dessous:

A M. l'éditeur du *Times*.

«Dans votre feuille d'hier se trouve un long article concernant les *infortunes du Dauphin*. Quelque étranges que

soient ces détails et l'existence du fils de Louis XVI pour ceux qui connaissent l'histoire des premières années du Prince, cependant, il y a de fortes raisons pour croire à la réalité des documens rapportés par le Duc de Normandie, dans la publication dont vous entretenez vos lecteurs..

« *Un* des principaux agens qui se sont employés pour arracher le Dauphin de la prison du Temple, *fut le Comte de Frotté*, général Vendéen, à la famille duquel *je suis allié*, ma soeur ayant épousé *son frère*. J'ai eu, par conséquent, les moyens de m'assurer que le Comte de Frotté a été *le principal instrument de l'évasion du Dauphin et de sa fuite dans la Vendée*, où quelque temps après, il organisa la guerre si célèbre dans l'histoire de France.

« Napoléon, premier consul, voulant rétablir la paix, *négocia* sur ce point avec le Comte de Frotté, et lui *déclara* que si le général mettait bas les armes, et rendait ainsi la tranquillité à cette portion de pays, *il lui accordait un sauf-conduit* pour aller résider où bon lui semblerait. Cette proposition fut agréée par Mr. de Frotté, qui choisit Paris pour lieu de résidence. *Sur sa route, vers cette ville, néanmoins, en approchant de Verneuil, avec son sauf-conduit à la main, le général fut brusquement arrêté, puis barbarement et traîtreusement fusillé.* Je défie qui que ce soit de contredire ce fait. Maintenant, pourquoi le chef du pouvoir d'alors en France commit-il un acte si contraire au droit des gens, à la justice et à l'humanité, si ce n'est parce que le général de Frotté connaissait le lieu où le Dauphin était caché, et parce qu'il importait à la police de Bonaparte de détruire le moindre vestige d'une existence si dangereuse pour l'exécution de ses desseins?

« Comme le jour n'est pas éloigné où le Duc de Normandie réussira à obtenir la reconnaissance de ses droits, comme fils de Louis XVI, suspendons notre jugement, jusqu'à ce que le temps ait décidé la question, et abstenons-nous

d'outrager par l'épithète d'imposteur, un personnage aussi aimable et aussi inoffensif que l'est le Duc aux yeux de tous ceux qui le connaissent.

«Il ne cherche pas à renverser les trônes et à soulever des révolutions sanguinaires; il demande seulement à faire sortir sa famille de l'obscurité qui l'entoure, et à lui donner dans la société la position qui lui est due par sa naissance, sans toutefois vouloir contrarier le voeu de la nation Française, qui a déposé la branche aînée des Bourbons en faveur de la branche cadette.

«Je suis, etc.

«Baron T. de Thierry.

«Londres, 4 Décembre 1838. «4 Cleveland Square St.-James.»

Mr. le Baron de Thierry s'est fait présenter dans la famille du Prince; je l'ai beaucoup connu alors; il fut longtemps dévoué à la cause et à la personne de Don Miguel.

Mr. Labreli de Fontaine, en 1832, faisait au gouvernement Français un raisonnement, auquel on n'a jamais répondu que par des illégalités qui le rendent péremptoire. «De deux choses l'une, ou *le Duc de Normandie est mort*, ou *il existe*. Si vous le prétendez *mort*, des faits sont cités qui détruisent votre assertion. Parmi ces faits il en est qui, pour être prouvés, ont besoin de votre assistance; donnez-la et la preuve sera faite; refusez-la, et nous en conclurons avec raison que vous reculez devant une vérité que vous connaissez, et que vous avez intérêt à tenir dans l'ombre. *S'il existe*, l'acte que vous représentez est *faux;* si vous vous contentez de nier, il est toujours argué de *faux*, et l'ordre public est intéressé à ce qu'il soit annulé ou justifié par tous les moyens possibles...... Il est du devoir de tous de percer l'obscurité qui couvre encore quelques faits de notre première révolution; il faut confondre l'imposture et rendre hommage à la vérité. Eviter la lumière, *c'est*

s'avouer craintif, la fuir, *serait se déclarer vaincu.*»

La conduite des pouvoirs a dans tous les temps donné à l'existence du Duc de Normandie, la consistance d'un aveu public et d'une reconnaissance officielle; autrement dès l'apparition du premier faux Dauphin, ils se fussent empressés de provoquer une décision judiciaire, sur laquelle eût pu s'asseoir l'opinion publique incertaine. Loin de là, ils ont eux-mêmes multiplié les doutes, et entretenu l'erreur commune, par des dénis de justice et des actes de violence qu'on n'emploie jamais contre le mensonge. Pour détruire une imposture, il suffit de laisser à la justice son cours régulier. Le scandale des abus de pouvoir masque une vérité dont on redoute l'éclat. C'est insulter au bon sens que de dire à quelqu'un *vous êtes un fourbe;* et de l'arracher aux tribunaux seuls compétens pour le juger, dans la crainte qu'il ne le soit pas. Calomniateurs maladroits, laissez-le donc se démasquer; il sollicite une sentence qui doit vous rassurer, si vous n'êtes pas des imposteurs vous-mêmes, et pour lui fermer la bouche, vous le baillonnez! Que signifie cette terreur qui jure avec vos paroles? Cessez vos manoeuvres d'iniquité, ou laissez ouvert le sanctuaire des lois à qui gémit sous l'oppression de vos crimes d'Etat. J'aime bien mieux cette franchise des complices de l'usurpation, qui s'écriaient pour repousser Louis XVII: «C'est »un homme prescrit: il arrive trop tard, nous avons »Louis XVIII.» Celui qui invoqua la prescription contre son souverain légitime, est un avocat d'un grand renom, un conseiller puissant dans le parti henriquinquiste. Je le nomme, *c'est Mr. Berryer.* Qu'on aille interroger les électeurs d'Yssengeaux, (Haute Loire); eux-mêmes m'ont déclaré que Mr. Berryer avait pris devant eux l'engagement sacré de proclamer à la chambre des députés l'existence du fils de Louis XVI. Pourquoi n'a-t-il pas tenu sa parole? Je l'expliquerai ultérieurement, *le comité* légitimiste avait changé

d'avis. Puisque j'ai prononcé le nom de Louis XVIII, reportons nous un instant à la monarchie créée perfidement par l'étranger en 1814 et de nouveau reconnue en 1815 pour imposer à la France, *sous une usurpation conditionnelle*, un état permanent de servitude politique; justifions que les Bourbons ont aussi confirmé l'existence de Louis XVII, en ne le comprenant pas dans le service funèbre institué en mémoire de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth. A cette époque Louis XVIII, hypocritement, fit pratiquer des fouilles pour exhumer du cimetière de Sainte-Marguerite les restes de son Royal neveu, *qu'il savait vivant*, cherchant à faire croire aux dupes qu'il voulait les déposer dans les caveaux de Saint-Denis. Il feignît d'être affligé qu'on ne pût en découvrir les moindres vestiges; et pourtant il n'ignorait point qu'à l'époque de l'enlèvement, le cercueil sorti du Temple fut retiré du cimetière où on l'avait enterré, et enfoui dans un autre, afin d'effacer les traces d'une fosse qu'il était dangereux de laisser apparente. Cette précaution n'avait point échappé à ceux qui s'étaient vu ravir avec tant de dépit, l'infortunée victime de leur politique ambitieuse. Ils redoutaient qu'on ne parvînt à découvrir la fraude, par la seule inspection de l'intérieur du cercueil; car, s'il eût réellement contenu le corps de l'orphelin Royal, au lieu de le cacher au monde, on se fût empressé de l'exposer aux regards de tous, comme démonstration d'une vérité qui ne pouvait pas être trop éclatante. La déclaration faite à la police, et signée Charpentier, rapportée dans Peuchet (*Mémoires de tous*) constate l'exhumation.

« Le 25 Prairial an III (13 Juin 1795,) vers cinq heures après-midi, quelqu'un se présenta chez moi de la part du comité révolutionnaire de la section du Luxembourg, m'enjoignit de me rendre de suite au comité; ce que je fis. Là, un membre me donna l'ordre de revenir le même jour à

dix heures du soir avec deux de mes ouvriers munis chacun d'une pioche.

« A l'heure prescrite, nous arrivâmes tous trois au comité, où, après avoir attendu jusqu'à *onze heures*, un membre revêtu de son écharpe, sans entrer dans aucune explication, nous fit monter dans un fiacre qui nous conduisit jusqu'à l'extrémité du Jardin des Plantes. Il nous fit alors descendre et l'accompagner à pied jusqu'au cimetière de *Clamart*, en continuant d'observer le plus profond silence. Ici je crois devoir faire remarquer que cette démarche paraissait enveloppée d'un mystère impénétrable. La voiture dans laquelle nous étions partis du comité, n'était précédée ni suivie d'aucune escorte.

« Lorsque nous entrâmes au cimetière il pouvait être *onze heures et demie ;* celui sous la direction duquel nous avions marché commanda à l'homme qui nous avait ouvert la porte de se retirer. Cet homme, qui avait vraisemblablement son habitation dans l'enceinte du cimetière, ne se le fit pas répéter, il obéit sur-le-champ. Pour nous, je veux dire mes ouvriers et moi, nous attendions : un instant s'écoula, et le membre du comité s'étant assuré qu'il n'y avait plus personne après nous, nous fit avancer *sur la droite*, seulement à une distance de huit à dix pas de l'entrée. Alors il nous dit qu'il fallait nous dépêcher de creuser, à la place où nous nous trouvions, une *fosse* large de *trois pieds sur six* de longueur et autant de profondeur ; nous nous conformâmes à ce qui nous était prescrit, du moins *quant à la largeur*, mais deux ouvriers ne pouvant travailler ensemble dans un espace de *six pieds*, nous dûmes donner à la fosse une étendue de *huit pieds* pour la longueur.

« Nous avions déjà dépassé de plus d'un pied la profondeur exigée, lorsque nous entendîmes le bruit d'une voiture qui ne tarda pas à s'arrêter.

« Au même instant on nous fit cesser le travail, la porte

du cimetière s'ouvrit, et nous vîmes sortir de la voiture trois autres membres du comité révolutionnaire revêtus de leur écharpe, comme celui qui nous avait amenés.

« Chacun de nous put apercevoir en même temps un cercueil large de *huit à dix pouces* et long de quatre pieds et demi, que les membres du comité, avec l'aide du cocher, prirent eux-mêmes la peine de descendre et de déposer à l'entrée du cimetière ; après quoi on nous invita à sortir, mes ouvriers et moi.

« Cependant un moment après, nous fûmes introduits de nouveau, et nous eûmes lieu de remarquer que dans l'intervalle le cercueil avait été placé dans la fosse, et on l'avait recouvert d'à-peu-près cinq à six pouces de terre.

« On nous chargea de combler la fosse; et l'opération terminée, on nous ordonna de fouler la terre avec nos pieds et de la tasser de toutes nos forces.

« Nous conclûmes que le *projet était de faire disparaître dans cet endroit, au moins autant que possible, la trace d'une terre fraîchement remuée.*

« Tout étant ainsi consommé, pour ce qui nous regardait, on nous fit la recommandation très-expresse de garder le secret sur l'opération à laquelle nous avions concouru. On nous dit même à ce sujet qu'on *saurait retrouver celui d'entre nous qui aurait commis la moindre indiscrétion.*

« Enfin on remit à chacun de mes ouvriers un assignat de *dix francs;* quant à moi, on me promit une récompense que je me gardai bien d'aller chercher par toute espèce de raisons, et qui, sans ces raisons mêmes, ne m'aurait guère tenté, surtout après que j'avais entendu l'un des *quatre* membres du Comité, se permettre de dire en riant: *Le petit Capet aura bien du chemin à faire pour aller retrouver sa famille.* »

Les recherches ordonnées par le gouvernement furent vaines; il devait en être ainsi, puisque l'enfant mort au

Temple, y avait été enterré, et que l'on fouillait la terre là où n'était pas le cercueil. L'auteur des mémoires de Napoléon nous l'apprend par des renseignemens qui tout en sanctionnant le mode d'évasion rapporté par le Prince, donnent aussi à penser qu'une seconde soustraction du cercueil et un autre enfouissement ailleurs avaient eu lieu. Qu'on ouvre le tome premier, à la page 211; on y lira:

« Ce n'est point *qu'au moment de la mort de Louis* XVII »un autre bruit ne se soit propagé: on prétendit que le »Dauphin avait été enlevé de sa prison, du consentement »des comités; qu'un autre enfant, mis à sa place, avait été »promptement sacrifié, victime d'une politique odieuse, afin »que l'on pût nier la remise *du Roi de France* à ses ser»viteurs; et, bien que la parole eût été tenue, en annuler »l'effet par le bruit de cette mort.

«Joséphine, dès l'époque de notre mariage, me parut »convaincue de l'exactitude de ce second récit; elle se croyait »très-avant dans cette intrigue, et m'en parla avec bonne »foi, me désignant à qui le Prince avait été remis, en quel »lieu on le cachait, et en quel temps on le ferait reparaî»tre; je levais les épaules, et, dans ce récit, je ne pouvais »voir que la simplicité d'une femme crédule; plus tard, »je voulus savoir ce qu'il en était réellement. Je me fis »d'abord présenter le procès-verbal des hommes de l'art; »je fus surpris de cette phrase: *On nous a représenté un* »*corps qu'on nous a dit être celui du fils de Capet*; ce »qui ne voulait pas dire positivement que c'était celui du »Dauphin; d'ailleurs aucune autre pièce ne constatait l'iden»tité. Je sus que le médecin du Prince avait refusé de signer »ce procès-verbal; que lui-même avait cessé de vivre peu »de temps après. Je fis faire des fouilles au cimetière de »Sainte-Elizabeth, au lieu indiqué de la sépulture du ca»davre... *La bière*, encore assez bien conservée, ayant été »ouverte en présence de Fouché et de Savary, *se trouva vide.*»

Afin de mieux tromper par les apparences, on s'était fait remettre par Mr. Pelletan l'indication suivante :

« Après avoir scié le crâne en travers, au niveau des orbites, pour faire l'anatomie du cerveau *du fils de Louis* XVI, qui m'avait été ordonnée, j'ai remis la calotte du crâne en place et l'ai couvert de quatre lambeaux de peau que j'ai cousus ensemble ; enfin j'ai enveloppé toute la tête d'un linge ou d'un mouchoir, ou peut-être d'un bonnet de coton fixé au-dessous du menton ou de la nuque comme il se pratique en pareil cas.

« On retrouvera cet appareil, s'il est vrai que la pourriture ne l'ait pas détruit ; mais *certainement la calotte du crâne existera encore enveloppée de ses linges ou bonnet de coton.* »

Le docteur *Pelletan*, connu de tout Paris comme un homme estimable et respectable sous tous les rapports, fit alors de pressantes démarches à la cour des Tuileries, pour remettre à la famille régnante *le coeur de l'enfant mort au Temple*, qu'il avait soustrait le jour de l'autopsie, et conservé religieusement ; car sur la déclaration des commissaires, il le croyait celui de Louis XVII. J'ai lu la pétition qui fut présentée à Louis XVIII et à la Duchesse d'Angoulême. Ils n'ont pas osé accepter ce coeur, qui devait être aussi à leurs yeux, celui du Royal prisonnier du Temple, s'il fût véritablement mort le 8 Juin 1795. Louis XVIII avait dit à Mr. Pelletan fils : « Je sais que votre père a un dépôt à me remettre ; dites-lui qu'il ait patience, que *le moment actuel n'est pas favorable*, qu'il attende. » Un temps assez long s'écoula depuis ces paroles. Mr. Pelletan attendait. Enfin il fut invité par *Mr. Decazes*, ministre de la police générale, à se rendre dans son cabinet. Là, le ministre s'exprima en ces termes : — « *Le Roi m'a dit* » *qu'il savait que vous aviez le coeur de Louis* XVII, et » m'a demandé ce qu'il fallait faire. Sire, lui ai-je répondu » il *faut prendre ce coeur*. Eh bien ! ajouta Sa Majesté,

»occupez-vous-en. C'est pour cela, continua le ministre, que »je vous ai appelé.» Mr. Decazes voudrait-il bien nous dire pourquoi, malgré cet ordre formel de son maître, la famille Pelletan *attend toujours ?* Pourquoi lorsque Mr. Pelletan écrivait à la Duchesse d'Angoulême: «Je ne saurais »exprimer, Madame, combien mon coeur est navré de tant »d'oppositions. Je ne puis les concevoir. C'est aux pieds »de V. A. R. que je viens déposer mes chagrins et ma »perplexité, sur les moyens de me décharger d'un objet »aussi précieux, et qui a toujours été celui de ma véné-»tion.» Pourquoi Madame la Duchesse d'Angoulême n'a pas daigné faire une réponse quelconque? Pourquoi fatigué des importunités du loyal pétitionnaire, on s'en est débarassé par un silence inexplicable alors pour ceux qui respectaient dans le dépôt offert, les derniers restes d'un monarque de France, et qui donna lieu à mille réflexions plus ou moins offensantes pour la famille Royale? Comment il se fait enfin que ce coeur, objet d'un profond mépris, est devenu en définitive la pâture des poissons de la Seine? Mr. Decazes ne nous le dira pas: je vais répondre pour lui. C'est que tous ils savaient très-bien que l'enfant auquel s'applique l'acte de décès, n'était pas l'orphelin du Temple. L'embarras de la position s'accroissait des fallacieuses recherches faites pour reprendre à la terre les ossemens du Royal prisonnier, sous le mensonger prétexte de lui décerner une sépulture digne d'un Roi de France. Notons bien qu'à cette époque, tous les membres de la famille Royale avaient reçu des lettres de Prusse, du Duc de Normandie, par lesquelles il les pressait de le reconnaître. Les souverains aussi avaient été informés par lui officiellement de son existence; ils avaient appris le lieu de sa résidence, s'ils l'eussent ignoré auparavant. En repoussant le coeur de l'enfant autopsié, n'était-ce pas ratifier la vérité de la signature du réclamant? Et si le Charles-Louis de Crossen n'eût été pour

les Bourbons qu'un imposteur; n'était-ce pas le cas de faire un grand éclat de dénégation, en acceptant le coeur et en le présentant ostensiblement au monde comme celui de Louis XVII. Mais là n'était pas la difficulté; une imposture de plus n'eût pas répugné aux usurpateurs. Toutefois il aurait fallu pouvoir profiter de cette imposture, et ils ne se dissimulaient point le danger d'en courir les chances. L'article secret du traité de Paris effrayait encore leurs pensées, le clergé de la cour connaissait parfaitement l'histoire du Duc; Mr. le Duc de Montesquiou pair de France, tenait positivement de Louis XVIII la réalité de l'évasion de Louis XVII, ayant été employé dans plusieurs missions secrètes relatives à cette affaire; beaucoup de hauts personnages et nombre de personnes en France et à l'étranger, n'avaient pas la certitude de la mort du Dauphin au Temple; le cardinal, nonce du pape à Paris, au retour de Louis XVIII, avait emporté à Rome des pièces importantes qui concernaient Louis XVII, et l'oncle usurpateur n'avait pu les retirer d'entre ses mains. Tous les conventionnels qui avaient su l'évasion n'étaient pas morts. Ce coeur accepté, on ne pourrait pas le garder secrètement dans un bocal, il faudrait le transporter à Saint-Dénis. Or, si une pompe funèbre eût traversé les rues de la capitale, simulant d'emporter avec un saint recueillement le coeur du Royal prisonnier du Temple, pour le joindre aux cendres du Roi martyr; si l'annonce officielle de cette lugubre cérémonie eût retenti par la presse: plus d'une voix, on le savait, eût crié au scandale et à la profanation. Cette conséquence, on l'appréhendait, et voilà comment, tandis que d'une part on affectait, pour la forme, de rechercher les prétendues dépouilles mortelles du Dauphin, celles de l'enfant enterré sous son nom; de l'autre, on refusait d'accepter le coeur de cet enfant. On consulta, on délibéra longtemps, et il fut convenu que le mieux était de s'abstenir et de se taire. C'est ainsi que Louis XVIII a

témoigné lui-même formellement de son usurpation, qu'il a brisé le trône de vertus qu'une longue déception avait élevé à *l'angélique Duchesse d'Angoulême*, qu'il a révélé en un mot l'apostasie *du parti légitimiste*! »

Terminons cette longue série d'énumérations démonstratives de l'évasion, par une puissance de vérité que les artisans du mensonge n'ont pas eu la faculté d'anéantir. Je veux parler des médailles mystérieuses. Un journal mensuel intitulé la *Voix d'un Proscrit*, se publia à Paris, sous les auspices du Duc de Normandie, en 1839 et 1840.

Cette publication quoique peu répandue, en raison de l'égoïste indifférence du siècle, et de la nature du sujet, fut néanmoins une source de mal-aise pour les flatteurs du Duc de Bordeaux, et les autres ennemis politiques du Duc de Normandie. La police de France n'osa pas attaquer les rédacteurs du journal, ils étaient trop nombreux, et un procès criminel contre les soutiens du Royal proscrit, eût tourné à la honte des persécuteurs de la vérité. On se borna à faire traiter par un autre journal, de sale intrigue, les réclamations du fils de France ; à republier un tas de mensonges officiels sous l'autorité du nom de Mr. *Dejean*, *conseiller d'Etat*, *directeur de la police du royaume*, qui avait eu l'excessive bonté de prendre pour l'éditeur de ses calomnies, le Sieur Morin de Guérivière, le complice de Richemont ; enfin, à faire grand bruit de la trahison de M. M. Gozzoli, Laprade avocat, Laprade prêtre, de Chabron, Roydor, de Cosson père et fils, et à se prévaloir d'un libelle diffamatoire signé et distribué par eux. Je n'en parle ici que pour mémoire ; ce n'est pas le moment de raconter la honteuse palinodie de ceux qui ne s'étaient attachés à la personne du Duc de Normandie, que par un intérêt d'ambition dont le calcul n'irait pas au delà de 1840. Revenons aux médailles mystérieuses. Un des hommes les plus honorablement connus par une indépendance de caractère et une énergie de conscience

qu'aucune considération ne put ébranler, pas même celle des dangers personnels auxquels il fut exposé, Mr. Sauquaire de Souligné, a consacré sa longue et estimable carrière à écrire des mémoires historiques et secrets sur les révolutions et les grands événemens des dix-huitième et dix-neuvième siècles.

«Mr. de Souligné,» m'écrivait encore dernièrement quelqu'un que ce respectable vieillard honora de sa confiance, «avait l'intime conviction que Louis XVII s'était évadé du Temple; tous ceux qui connaissaient sa haute probité et l'élévation sublime de son caractère, ne doutaient pas, après l'avoir entendu, que ce Prince infortuné n'existât toujours. Mr. de Souligné ne parlait que de ce qu'il a vu de ses yeux, que de ce qu'il a entendu dire aux puissans personnages avec lesquels il avait des relations; mais sa parole était une autorité près de ceux qui savent que dans une matière aussi importante, il n'aurait pas avancé un seul mot qui ne fût l'expression d'une conviction, et il était trop au-dessus du commun, pour se faire une conviction facile.»

Mr. de Souligné ne s'était point occupé de la question d'identité, parce qu'il n'avait point été à même de l'examiner. Il fut si fortement frappé par la lecture des documens que nous fournissions à l'éditeur de la *Voix d'un Proscrit*, qu'il entra en rapport avec lui, annonçant qu'il se proposait de mettre à la disposition de S. A. R. un volume de son manuscrit qui ne comprendrait que les faits propres à dissiper tous les doutes sur l'évasion du Dauphin du Temple, et sur la conduite criminelle de Louis XVIII. L'analyse des faits connus et garantis par le témoignage de Mr. Sauquaire de Souligné, va démontrer que les preuves consignées dans nos écrits antérieurs et dans les livraisons de ces nouveaux mémoires, sont loin d'être isolées.

Ce fut par la lettre suivante du 22 Mai 1839 que nous apprîmes la masse de trésors historiques que possédait Mr. de Souligné, relativement au Dauphin.

« Monsieur le Rédacteur,

« J'ai lu dans *le Siècle* du 1er Mai l'annonce du mémoire historique et judiciaire que vous publiez sous le titre de la *Voix d'un Proscrit*. C'est avec une émotion profonde, et avec tout l'intérêt qu'inspire une grande infortune, que je me détermine à vous faire une communication aussi importante pour votre publication que pour l'illustre personnage qui en est l'objet. Avant d'entrer en matière, je dois spécifier que je demeure étranger à toute espèce de considération politique, et que mon unique désir serait de voir s'allumer le flambeau de la vérité au sein d'un ténébreux et terrible chaos historique.

« Au mois de Janvier 1838, le hasard m'a mis en relation à P..... avec Mr. S..... de S....., célèbre sous la restauration par un rôle important sur la scène politique, rôle qui lui a attiré les persécutions et la haine personelle du feu Roi Louis XVIII. Mr de S..... ne s'occupe uniquement aujourd'hui que d'opérations industrielles sur une grande et remarquable échelle; néanmoins il a écrit ses mémoires, et j'ai lu, entre autres manuscrits dont il est l'auteur, une chronique sur la vie de Louis XVIII. C'est particulièrement ce dernier ouvrage qui a si directement et si intimement rapport avec votre publication, que j'ose assurer, avec une ferme conviction, qu'il ne vous sera possible de trouver nulle part que là des faits aussi convaincans, des preuves aussi irrécusables, des événemens aussi positifs que ceux mentionnés par Mr de S..... La chronique contient des détails ignorés; elle peut rendre *au proscrit* un service tellement grand que sans ce service sa cause n'avancera pas d'un pas, sa voix se fit-elle entendre pendant de longues années. En effet, la sensibilité a été tellement usée, on a tellement embrouillé, fatigué, mystifié l'intérêt et l'opinion que pour les réveiller ou les faire revivre il faut qu'il s'élève une autorité grave et d'autant plus imposante qu'elle sera dés-

intéressée ; qu'elle aura; toute la puissance de l'impartiale histoire ; que ses témoignages sont irrésistibles ; que son objet principal est moins de parler du Dauphin que de dévoiler l'inouïe et perfide conduite de son oncle.

«Je sais que Mr. de S..... ne livrera pas facilement son ouvrage à la publicité. Il a résisté jusqu'à ce jour aux vives sollicitations de ses amis, sa résolution étant de ne permettre l'impression de ses mémoires qu'après sa mort. Il a tant souffert, tant de hauts et implacables ressentimens ont semé sa vie de tant de catastrophes, qu'il ne voudrait plus en exciter de nouveaux. Il ne serait pas impossible cependant d'ébranler sa résolution en lui donnant des motifs puissans. Jouissant de quelque crédit sur ses affections, mes amis et moi ne pouvons, Monsieur, que vous offrir notre concours pour le déterminer à vous livrer une oeuvre dont nous regardons la portée comme aussi glorieuse pour lui que fondamentalement attachée au succès de la cause que vous défendez.

«Une courte analyse des faits, traités par Mr. S..... de S....., ne sera point inutile pour confirmer mes assertions. Ma mémoire est encore tout imprégnée du souvenir des principales circonstances qu'il a retracées, et que quinze mois n'ont pas effacées de mon esprit.

«Le système arrêté de longue main par le Comte de Provence pour préparer une accusation d'adultère contre la Reine, en la poussant à tout ce qui pouvait la compromettre, et son acharnement à la poursuivre depuis le jour où l'on annonça sa grossesse.

«Les journées des 5 et 6 Octobre à Versailles dont les déplorables excès n'eurent pour instigateur que le Comte de Provence, et non pas le Duc d'Orléans comme on l'a cru jusqu'à ce jour.

«Le baptême du premier enfant de Louis XVI et la protestation contre la légitimité de cet enfant, faite devant les

trois évêques baptisans, et déposée au parlement par le Duc de Fitz-James.

«L'abandon complet de la famille infortunée le jour où elle s'enfuit.

«Les scènes de joie cruelle auxquelles se livra Louis XVIII sur le Rhin, lorsqu'on lui annonça la mort de son frère et celle de sa belle-soeur.

«Tout ce qui précède ne se rapporte pas directement au Dauphin, mais il en résulte déjà que la coupable ambition du Comte de Provence tendait à précipiter son frère du trône pour s'y placer, et que la proscription qui a frappé le Dauphin n'est que la conséquence de la haine portée à son père.

«L'évasion du Dauphin, sorti du Temple *à la sollicitation pressante de Joséphine*, alors maîtresse de Barras; et les détails complets de cette évasion, ainsi que la substitution du cadavre d'un enfant du même âge que le Dauphin.

«*L'empereur Alexandre et le général Justus Grumer recevant à la Malmaison l'aveu du secret de la part de l'Impératrice Joséphine.* Le retour d'Alexandre à Paris, ses communications aux puissances, et ce qu'ils exigent du Comte d'Artois, pour ne pas divulguer le secret.

«Joséphine empoisonnée huit jours après ses aveux.

«Empêchement constant de la cour de Rome contre le sacre de Louis XVIII et refus d'un service funèbre pour le Dauphin.

«Réprimande sévère de l'évêque de Troyes à un curé de son diocèse pour avoir élevé un catafalque au Dauphin.

«Le clergé de Paris refusant d'assister au convoi de Louis XVIII parce qu'il ne confessa pas son usurpation.

«Le célèbre chirurgien Desault, mort d'une mort violente quelques jours après avoir déclaré que le cadavre par lui visité au Temple, n'était pas celui du Dauphin.

« Preuves constatant que Napoléon connaissait l'existence du Prince.

« Une Comtesse de haute maison éconduite par la Duchesse d'Angoulême à qui elle apportait la prétendue chevelure de son frère.

« Fable et jongleries de Mathurin Bruneau, inventées par Louis XVIII et son ministre Decazes, afin de détourner l'intérêt public du véritable personnage.

« Les médailles mystérieuses que possédait le général Foy, constatant que Louis XVII ne fut pas reconnu comme Roi de France par ses oncles; qu'il fut mis en liberté le jour même regardé comme celui de sa mort. Napoléon ayant trouvé ces médailles, le 20 Mars, dans la chambre de Louis XVIII, en fit dresser un inventaire.

« Un déjeûner chez Mr. le Comte de Chabrol, où le récit de tout ce qui précède fut fait devant plusieurs personnes marquantes, par un interlocuteur qui le tenait de l'auteur lui-même. M. M. de Luxembourg et de Fitz-James se trouvaient à ce déjeûner, et ils finirent par dire à l'interlocuteur: *Le Dauphin a pris les ordres; nous avons déjà le Duc de Bordeaux; assez d'un prétendant! nous ne saurions que faire d'un second.* Il vivait donc à cette époque (*automne de* 1832), de l'aveu même de ces personnes!

« Je termine mon analyse que la brièveté d'une lettre me force de circonscrire; mais assez de faits s'y trouvent accumulés, monsieur, pour vous prouver que l'auteur de la chronique en sait beaucoup sur le sujet qui vous intéresse. »

Le 19 Juin vint une seconde lettre.

« Monsieur,

« J'ai le désagrément de ne pas avoir réussi dans mes tentatives près de M. Sauquaire de Souligné, sa réponse que j'ai l'honneur de vous transmettre vous fera connaître

sur quels motifs se base son refus. Si cependant vous persistiez à obtenir son manuscrit, je pense que vous feriez bien de vous adresser à M. Guitter, notaire à Perpignan, et premier adjoint du maire. C'est un homme de grand mérite et mieux placé que moi pour obtenir de M. de S. une communication que je n'ai pu vous faire avoir. Comme moi M. Guitter a lu avec admiration le manuscrit dont il s'agit, et il est en meilleure position que moi pour influencer l'auteur.

« Si je conseille cette démarche, c'est que je suis convaincu que l'intervention de M. Sauquaire de S. est indispensable dans la question qui vous occupe, pour l'amener à plein succès. Les preuves qu'il possède sont tellement *exubérantes d'évidence* (mots du général de Foy à M. de S.) qu'après les avoir connues il n'est plus besoin d'autres témoins. Il en existe cependant, et ce sont les médailles frappées par ordre de Louis XVIII, et que possède M. de S.

Lettre contenue dans la précédente.

Perpignan, le 16 Juin 1839.

« Dans la communication que vous avez faite, mon jeune ami, je reconnais ces nobles et généreux sentimens qui remplissent votre ame, et vous assignent un rang dans cette élite où de tout temps je cherchai à placer mes affections et à en mériter. Ne vous excusez pas d'une indiscrétion, vous n'en avez pas commise ; car, en vous remettant ma *chronique*, je ne songeai pas à vous confier un secret. L'historien n'écrit pas en cachette, mais pour proclamer la vérité, pour instruire ses semblables et au mépris des dangers. Je suis resté fidèle à mes principes, depuis l'époque déjà ancienne où je publiai dans le journal *la Renommée*, *les Mystères de la faction dévoilés*, par moi signés en grosses lettres, et où je prophétisai dans *les trois règnes de l'histoire d'Angleterre* la chute de la dynastie. Et lorsqu'en 1821, n'ayant pu avoir

raison de moi par deux cent quatre-vingt-cinq jours de prison ou plutôt de cachot, on voulut m'enlever du même coup la vie et l'honneur, ce fut moi qui, pendant cinq jours, convertissant mon banc d'accusé en tribunal d'accusation, portai une telle épouvante parmi mes Royaux ennemis, que leur organe (Vatisménil) fut forcé, pour m'arrêter, de renoncer à la réplique!.... Or, avec mes soixante-onze ans, vous n'ignorez pas que j'ai encore toute l'énergie de mon ancienne virilité;.... ce n'est donc pas par méticulosité que je résiste aux instances que vous me faites. Je n'emprunte jamais les motifs de mes déterminations à la pusillanimité.

« J'habitais Gentilly en 1832 (si je ne me trompe pas sur l'époque) lorsque un homme respectable, ancien lecteur ou bibliothécaire de Madame la Duchesse douairière d'Orléans, vint me faire des communications. Quelque temps après vint un autre Monsieur dont j'ai oublié le nom, mais qui demeurait du côté de la Bastille, et *qui dans son enfance fut arrêté en Auvergne comme le fugitif du Temple*. Finalement il m'amena celui qu'il disait être le Duc de Normandie, publicateur d'une rapsodie intitulée ses *Mémoires*. Si celui dont il s'agit en ce moment est le même individu, il doit se rappeler qu'en lui remettant quatre pages en forme d'avis ou consultation *pour le réclamant*, je déclarai sans hésitation, et même avec sévérité, que son premier acte devait être un désaveu public, éclatant *de ces mémoires farcis de fables, de niaiseries, de platitudes*, indignes du fils d'un monarque et même de tout réclamant. Je ne sais si mon visiteur était *l'escroc Richemont* ou tout autre, mais, quel qu'il fût, il n'était et ne pouvait être à mes yeux qu'un personnage supposé. Depuis, je n'entendis plus parler de toute cette affaire.

« Que si le personnage d'aujourd'hui est le même, je ne veux ni ne puis avoir rien de commun avec lui, parce que je ne suis ni de ceux qui s'en laissent imposer, ni de ceux

qui participent à l'intrigue. Si au contraire il s'agit d'un personnage digne d'estime ; si au lieu d'un cheval de carton, d'un prétendu officier général de quatorze ou quinze ans, servant sous Kléber, en Egypte, on me met sur la ligne de faits croyables, possibles, faits dont je ne pense pas qu'on puisse trouver un juge plus compétent que je ne le suis, si je vois qu'on se présente le front haut, découvert, comme cela est de rigueur pour tout homme qui veut intéresser et se faire respecter, alors je viendrai en aide pour faire triompher la vérité ; et vous savez si j'ai une massue qui peut assommer les infâmes et monstrueux proscripteurs d'un innocent et infortuné déshérité, sur lequel j'ai écrit plus d'une page touchante.

« Faites passer ces quelques lignes à votre correspondant.

« Sauquaire de Souligné. »

Mr. Sauquaire de Souligné, lorsqu'il écrivait, n'étant point au courant de la marche suivie par le Duc de Normandie, conseillait de saisir la justice. Lui qui avait été sous les étreintes de l'obsession d'un pouvoir arbitraire, ne pouvait pas croire néanmoins aux dénis de justice dont on frappa le Royal réclamant : mieux instruit, il n'aurait pas dit dans sa lettre :

« Le réclamant n'a pas besoin d'être présent pour intenter une action. Bien plus, l'intenter serait le moyen de se rouvrir les portes de la France ; car l'éclat étant fait, quelle serait la puissance qui, en face de la presse et dans les circonstances où nous sommes, *oserait faire disparaître le réclamant ?* Dans sa position il faut avoir la hardiesse de son droit. En cas d'absence, on procède par voie d'enquête ; *il n'est aucun tribunal qui osât rejeter la demande, car le code est là.* Mais elle entraîne de grands frais, puis, avant d'en appeler à la justice, il faut avoir éveillé l'intérêt, avoir fixé l'opinion sur le fait originel, *la mort supposée ;*

et c'est à un historien, plutôt qu'à un réclamant à obtenir ce triomphe sur *un mensonge officiel* et admis comme vrai depuis quarante-quatre ans. Si ma chronique, si mes *irrésistibles médailles*, ou quelques pièces semblables avaient été publiées, avaient obtenu du crédit, le fait principal ayant été établi, la réclamation aurait eu un grand retentissement. »

La suite de cet ouvrage prouvera que la presse a puissamment rassuré les fonctionnaires prévaricateurs, en calomniant avec eux leur souffrante victime ; qu'un ordre avait été donné *de faire disparaître le réclamant* ; et que, malgré le code et la Charte, la demande judiciaire a été rejetée. Quant à l'homme respectable, dont parle Mr. de Souligné, et qui vint lui faire des communications en 1832 ; c'est Mr. Labreli de Fontaine que nous avons déjà mentionné. Nous copions à ce sujet une note de l'éditeur de la *Voix d'un Proscrit*, rigoureusement conforme à la vérité.

« Mr. Labreli de Fontaine fut une des rares dupes de Richemont, qu'il prit pour le fils de Louis XVI jusqu'au procès de 1834, qui vint dessiller les yeux de tous ceux que cet imposteur avait trompés. Le Monsieur qui demeurait du côté de la Bastille est Mr. Morin de Guérivière, qui sert encore de compère à Richemont aujourd'hui. Ce Mr. Morin de Guérivière passe son temps à colporter partout des pamphlets orduriers contre le proscrit de Camberwell. Dernièrement il a fait distribuer à profusion dans le faubourg Saint-Germain un petit libelle de cinq pages, dont trois sont entièrement remplies par des documens de police d'une incroyable niaiserie. Les deux autres sont du crû du distributeur. Le tout est pompeusement intitulé : *Cinq ans d'intrigues dévoilées*, par Mr. Morin de Guérivière dont les accointances avec l'hôtel de la rue de Jérusalem, sont clairement établies par le contenu de cette petite production.»

Mr. Labreli de Fontaine n'est pas la seule personne recommandable que les instrumens du mensonge aient cherché

à mêler à leurs manoeuvres, en trompant leur bonne foi; mais partout ils ont été éconduits ignominieusement. La correspondance qui se suivit avec Mr. de Souligné, amena enfin ce digne antagoniste des abus de pouvoir, à vouloir concourir avec nous au triomphe de la justice. Il fit connaître lui-même sa détermination par la lettre ci-après:

Monsieur,

«Celui qui vous remettra cette lettre a toute ma confiance.....

«Poursuivi par l'usurpateur et par sa complice, avec un tel acharnement que Mr. de Peyronnet, en faisant répandre dans tout Paris les détails de l'assassinat arrangé aux Tuileries si habilement qu'on se croyait assuré de son accomplissement sur moi dans les déserts de l'Alente en Portugal, croyait n'avoir plus besoin de dissimuler et disait hautement: *nous voilà débarrassés du seul ennemi redoutable que nous eussions; mais il nous a coûté cher:* au moins 1,500,000 fr. Après avoir, sur la Tamise, échappé à deux brigands, dont un fut noyé dans la lutte, après, après..... je n'en finirais pas s'il fallait tout dire, enfin, condamné à mort le 7 Février 1824, j'avais titre assurément à me porter comme historien, l'accusateur du monstre couronné que déjà j'avais failli faire étouffer de colère, par les accusations que je lançai de ma tribune d'accusé en Mars 1821, accusations si accablantes qu'un seul journal (*le Courrier Français*) osa en publier un lambeau, entre autres ces trois mots en italique: *J'accuse, je juge, j'extermine*, empruntés à l'exergue de l'une des médailles mystérieuses, mots qui le frappèrent tellement qu'en les lisant il renversa avec furie sa table de déjeûner et tout ce qui la couvrait.

«J'avais alors le travail très-rapide; j'avais écrit environ dix-huit volumes sous ce titre: *Mémoires historiques et secrets sur les révolutions et les grands événemens des*

18e *et* 19e *siècles.* Je me disposais à les publier, quand mon libraire, l'un des shériffs de la cité, Mr. Wittaker, fit faillite et j'allais le remplacer lorsque Charles X fut chassé.....

«Mes mémoires étaient restés dans mes cartons, lorsque mettant à profit, il y a douze à quinze mois, quelques loisirs et pour satisfaire quelques amis, je mis au net le volume concernant Louis XVIII et son infortuné neveu.

«Ces quelques lignes, Monsieur, vous indiquent assez combien je diffère de vous, quant au but et à la manière de traiter les événemens. Chez vous, ce neveu est le seul et unique personnage principal; chez moi, il n'intervient que comme un témoin contre l'usurpateur, quoique je m'occupe longuement de lui. *Vous flétrissez, vous écrasez avec raison son exécrable soeur*, et je n'en parle qu'en passant..... Historien, je me borne à mettre *hors de toute contestation deux faits éclatans. La délivrance du Dauphin et son existence en* 1814..... rien de plus. Tandis que vous dites: *Je l'ai trouvé, le voilà.....* Quant à la mission de Martin envoyé à Louis XVIII de Gallardon que je connais beaucoup, pour en avoir tiré un habile berger à qui je confiai pendant plusieurs années sur mes domaines, dans la Sarthe, un troupeau de huit cents mérinos; je n'y crois pas et elle n'a rien changé, absolument rien, au sort de l'illustre infortuné; puisqu'il est encore déshérité, méconnu et sous les poignards... Quelques hommes de grande influence sérieusement frappés des preuves et des témoignages que vous présentez, étaient résolus à s'abonner et à répondre à vos livraisons, lorsque le miraculeux les a fait changer d'avis, et déplorer qu'on l'eût introduit comme moyen, dans la défense d'une cause pleine d'un haute importance, et dont on aimerait à se faire le soutien.

«Je veux maintenant, Monsieur, vous prouver que sans être convaincu, je suis néanmoins entraîné par les témoi-

gnages, et surtout par les deux assassinats, par l'acte inouï de violence, et de détestable illégalité de notre royauté bourgeoise, que je m'intéresse sérieusement à l'une des victimes les plus touchantes des Royales scélératesses.

« Je romps l'unité du but, la coordination systématique de mes mémoires, où tout se tient et s'enchaîne si intimement, que pour bien sentir et comprendre ce qui tient à la France, il faut avoir lu le discours préliminaire, un vol. puis un vol. sur l'Autriche, un vol. sur la Prusse, un vol. sur l'Allemagne, deux vol. sur la Grande-Bretagne, et deux autres sur la Russie, comme il faut aussi avoir lu les antécédens de mon exposé des faits, de mes assertions relatives au Dauphin, en sorte que ma chronique perd sensiblement de son poids historique par l'isolement où je consens à la placer; ce qui est un sacrifice pour un écrivain; et puis, en la publiant, je suis assuré de blesser profondément le pouvoir, comme ne permet pas d'en douter l'acte de violence de 1836.

« Je dois terminer cette trop longue lettre. Je puis vous procurer le procès-verbal (ou sa copie publiée) qui constate que, le 20 Mars, Louis XVIII avait oublié dans sa chambre la mystérieuse médaille de Louis XVI, et qu'il la portait habituellement pendue à son cou; car cette pièce qui n'est pas indispensable pour l'historien, l'est absolument pour le proscrit, puisqu'elle consacre virtuellement l'authenticité des médailles; pour qui elles furent frappées; et conséquemment la délivrance du Dauphin, ainsi que sa non reconnaissance comme Roi par son oncle.

« Comme on pourrait n'avoir pas à Paris les médailles, je vous en donnerai la description détaillée, en vous faisant observer que je ne puis en permettre la publication pour de très-graves motifs.

« Sauquaire de Souligné. »

Monsieur Sauquaire de Souligné, par un noble entraînement pour la cause du malheur a bien voulu autoriser la publication du médaillier mystérieux. La lettre qu'il a écrite à ce sujet, et le témoignage indestructible des médailles sur l'évasion du Dauphin, termineront ce chapitre, en même temps que le premier volume de ces mémoires.

« Perpignan, le 13 Mars 1840.

« Monsieur,

« Une attaque de goutte m'a empêché de vous adresser plus tôt cette lettre; mais j'espère qu'elle arrivera assez tôt, pour vous autoriser à publier la description du médaillier mystérieux dont je suis dépositaire, et pour la saisie duquel Louis XVIII a fait, ou a ordonné de faire tant de visites de police, tant d'actes violens et sans exemple; puisqu'il a porté l'audace jusqu'à violer le droit des gens sur la personne, les papiers, et même les écrins, la caisse et la bourse de mon ami, le commandeur d'Oliveira, ambassadeur portugais, lorsqu'il était sur le point de s'embarquer au Hâvre pour Lisbonne, le 15 Novembre 1822..... Oui, Monsieur, l'ambassadeur fut sommé par un sbire de l'usurpateur, d'ouvrir la caisse qui contenait son or et la bourse qu'il avait sur lui!..... On ne se demande pas quel pouvait être le but d'une telle fouille. Au reste, je vous le répète, ou j'ai l'honneur de vous le dire pour la première fois, rien ne manque à l'authenticité de ce médaillier *qui constate la délivrance du Dauphin, le jour même qui fut assigné à sa mort* et qui prouve que le Comte de Lille ne le reconnaissait pas comme Roi de France. Un procès-verbal, ou inventaire très-minutieux de tout ce que le Royal fugitif avait pu laisser dans son appartement, fut dressé par ordre de Napoléon, le 20 Mars 1815, avant qu'il pénétrât de sa personne dans cet appartement. Cet inventaire décrit jusque dans ses moindres détails, l'une des six médailles, celle de Louis XVI, et porte qu'un ruban

noir plus que fané, témoignait que cette médaille avait dû être suspendue journellement au cou de quelqu'un, et probablement au cou du Roi

« Cet inventaire a dû nécessairement être déposé aux archives, je l'ai lu et je l'ai fait lire à un certain nombre d'amis, dans un journal qui prit naissance au retour de Napoléon et qui cessa de paraître après sa chute.

« En quelque nombre et de quelque importance que puissent être les témoignages des personnes vivantes, jamais ils n'auront la force de celui qui est inscrit dans ce singulier médaillier ; puisque là, c'est l'oncle lui-même, qui constate la délivrance de son Royal neveu.

« Celui qui vous remettra ce billet, vous fera voir les six médailles qui sont actuellement dans ses mains, afin qu'il ne manque rien à votre conviction sur la fidélité et la minutieuse exactitude de la description que j'en fais.

« Sauquaire de Souligné. »

« Description de six médailles frappées pour Monsieur, Comte de Provence (Louis XVIII), pour consacrer les principaux événemens de la révolution Française, et trouvées dans sa chambre aux Tuileries, le 20 Mars 1815, après sa fuite précipitée.

« Première médaille. — Image de Louis XVI couronné de palmes. Autour on lit : Louis XVI, *Roi de France, immolé par les factieux.* De l'autre côté : — Une femme assise, accoudée sur une urne funéraire ; autour de la tête de la femme un nuage d'où sort la foudre qui vient frapper l'urne ; à ses pieds on voit une couronne et les attributs de la royauté ; autour on lit : *Pleurés et vengés-le.* Enfin sous l'urne : le XXI Janvier MDCCXCIII.

« Deuxième médaille. — Image de Marie-Antoinette. Autour on lit : Marie-Antoinette. Reine de France. Au bas : Loos (nom du graveur.) De l'autre côté : — Une furie tenant d'une main une torche allumée, de l'autre les ba-

lances de la justice. Dans l'un des bassins on voit une couronne enlevée par le poids d'un glaive qui se voit dans l'autre bassin. Pour exergue on lit : *J'accuse, je juge, j'extermine.* Enfin au bas : Le XVI Octobre MDCCXCIII.

« Troisième médaille. Image de Madame Elisabeth. Autour on lit : Elisabeth de France, soeur de Louis XVI. Au dessous : Loos. Au revers, on voit un vautour qui déchire une colombe enchaînée, avec cet exergue :

Ces loups sans s'émouvoir regardent les faucons,
Du sang de la colombe arroser les vallons.

« Quatrième médaille. — Image du Duc d'Orléans. Autour on lit : Philippe-Joseph-Egalité, ci-devant Duc d'Orléans. Au-dessous : Loos.

« Au revers, on voit un serpent enlaçant dans ses noeuds un glaive et une main de justice et cherchant à atteindre une couronne. Autour on lit :

De sa montagne, enfin le monstre sur la cime,
Reçoit par ses égaux le prix du dernier crime.

Le VI Novembre MDCCXCIII.

« Cinquième médaille. — Image du Dauphin et de sa soeur. Autour on lit : Louis-Charles et Marie-Thérèse-Charlotte, enfans de Louis XVI.

« Au revers on voit une toile qui semble cacher quelque chose ; au-dessous on lit : *Quand sera-t-elle levée ?*

« Sixième médaille. — Image du Dauphin. Autour on lit : Louis, second fils de Louis XVI, né le 27 Mars 1785. Au-dessous : Loos. Au revers, on voit la toile de la médaille précédente relevée, et le temps ou le génie de l'histoire qui écrit sur le marbre : REDEVENU LIBRE LE 8 JUIN 1795. »

Je suis loin d'avoir rassemblé toutes les autorités d'où résulte la vérité traditionnelle de l'évasion du Temple ; mais

il serait superflu d'insister davantage devant une évidence acquise. Les nombreux documens que j'ai cités se lient entre eux avec tant de précision, s'enchaînent si admirablement avec le récit du Duc de Normandie, que vouloir les combattre, ce serait faire abnégation du sens commun. Que pourrait-on d'ailleurs ajouter à une démonstration aussi décisive que celle des médailles, où nous voyons la libération du Dauphin providentiellement révélée par l'usurpateur de son trône, qui en avait fait buriner la date sur l'airain et qui portait sur son coeur la date du 21 Janvier 1793, comme un monument de sa permanente ignominie. Circonstance bien frappante encore ; ce fut au moment même où la colère du peuple le chassait honteusement du palais des Rois qu'il souillait de sa présence, que, dans sa hâte d'effroi, il laissa derrière lui la trace indélébile de son usurpation au lieu même où il l'avait consommée. Nous avons donc satisfait aux exigences de cette première partie des *Intrigues Dévoilées*, nous imposons silence à la mauvaise foi, nous la refoulons dans les repaires ténébreux où elle a pris naissance. L'acte de décès du 12 Juin 1795 rentre au néant, les crimes seuls dont il fut la source subsistent, avec ses iniques conséquences. Les historiens et les hommes d'Etat ont donc assorti l'histoire à leurs opinions, par un criminel calcul, et en se prévalant d'une assertion fabuleuse, émanée d'un faux authentique, matériellement démontré ; ils ont scandaleusement trompé la foi publique, sur un des événemens les plus graves de l'histoire contemporaine, quoiqu'il se soit trouvé associé à toutes les pensées de la politique depuis un demi-siècle ; ce fait je le soutiens hardiment, car ils en savent plus que moi sur le sujet que je viens d'élucider : puisque tous les Etats possèdent dans leurs archives les preuves authentiques de l'évasion ; et c'est par suite de cette connaissance qu'ils en ont, que certains cabinets ont poursuivi d'une haine infatigable, l'héritier de la vieille monarchie française

révolutionnairement épargné. Aussi je n'écris pas pour les puissances d'iniquité: je les livre à leur conscience. Je m'adresse à la classe des hommes de probité, à cette partie de la société dont le témoignage émané d'une âme droite, et d'un coeur vertueux, en honorant l'écrivain véridique, le dédommage des rumeurs d'une opinion publique toujours erronée, quand ne représentant pas l'expression franche, spontanée et indépendante de la voix du peuple, elle est l'écho d'une caste, d'un parti politique ou religieux qui l'a formée à son profit, la dirige par son influence, et la maintient dans son intérêt.

Si maintenant, jetant un regard vers le passé, nous recueillons nos souvenirs; si nous considérons avec intelligence dans son ensemble et dans ses détails, la marche de la politique en France et à l'étranger pendant la période que nous avons parcourue; nous commençons à voir clair dans les oeuvres de la diplomatie; et remontant aux causes occultes de bien des événemens nous nous en expliquons les effets; nous saisissons le fil d'une trame infernale qui n'est point encore rompue. La nature de cet ouvrage ne me permet pas de suivre avec développement les désastreuses théories de la révolution Française. J'ai dû souvent me borner à de simples indications, remettant à la sagacité du lecteur le soin d'appliquer et de conclure. A peine Louis XVI eut-il en main les rênes de l'état, que de criminelles ambitions s'éveillèrent, au sein même de sa famille; une lutte non moins acharnée que ténébreuse s'organisa contre son autorité; on calomnia ses intentions; on lui ôta le mérite des institutions par lesquelles il voulait lier la force de la monarchie aux intérêts de la nation; on l'entrava dans ses actes; on lui ravit, par le mensonge, l'affection et la confiance du peuple; on embarrassa son gouvernement par des résistances toujours renaissantes; on l'obligea à la convocation des États-Généraux. Une grande vérité historique que l'on n'avait jamais bien fait ressortir, c'est que les

bouleversemens de la France, les forfaits de la terreur, tous les actes d'atroce barbarie qui font la honte de l'humanité, n'ont point eu pour principe l'esprit de réforme introduit dans l'assemblée des Etats ; ils furent le fruit des manoeuvres de hauts conspirateurs, jaloux de se substituer à la place du monarque légitime. Quelques hommes de sang, le Comte de Provence mystérieusement en tête, ont, par la soif du pouvoir, soulevé les passions populaires et fait concourir avec les factions de l'intérieur, pour en accroître l'irritation, la coalition de l'étranger.

La criminalité de Louis XVIII ne peut être mise en doute par personne. Il fut le bourreau de sa famille, pour parvenir à la régence ; et par la régence, il parvint à l'usurpation de la couronne. Après l'évasion de son neveu, il agit simultanément comme Roi ou comme régent, selon le caractère des personnes avec lesquelles il se mettait en rapport ; selon la nature de ses machinations. Il se fit des partisans au milieu de toutes les factions en France, des soutiens à l'étranger, en hypothéquant à sa royauté illégitime, l'honneur et l'indépendancé de sa patrie ; trompant, divisant, trahissant, immolant à sa rage d'ambition jusqu'à ses propres instrumens, quand ne pouvant plus s'en servir, il redoutait l'usage qu'ils pouvaient faire de la connaissance de ses secrets. Cet homme prit toutes les faces, même celle du dévouement à ses souverains, pour mieux triompher des obstacles; il sut avec une rare sagacité s'approprier toutes les apostasies; il eut la capacité de tous les crimes, la bassesse de toutes les hypocrisies, la perfidie de toutes les corruptions, il offrit le type d'un caractère de scélératesse dont l'histoire n'offre pas d'exemple ; ses oeuvres l'ont jugé.

Les fermens de désorganisation suscités dans l'intérieur, s'accrurent des provocations de l'extérieur. Toutes les intrigues furent soldées par d'immenses subsides ; les mouvemens dans Paris et les troubles dans les provinces furent organisés sous la direction d'émissaires commissionnés,

venus en aide aux anarchistes de France. On excita, pour les affaiblir l'un par l'autre, les partis ennemis, on les poussa aux derniers excès; et dans un but masqué de destruction, sous prétexte de vouloir concourir au rétablissement de l'ordre, les meneurs de la coalition révolutionnant pour leur propre compte, par une série de réactions sanguinaires, jetèrent la France dans l'affreux état de convulsions où nous l'avons vue; ils croyaient le moment arrivé d'en faire une seconde Pologne, d'effacer son nom sur la carte de l'Europe, et de s'en partager les dépouilles.

Le traité de Pilnitz dans lequel intervinrent lâchement les Princes émigrés, voilait l'arrière-pensée des hauts signataires, et en 1794, quoiqu'on eût reconnu Louis XVII, Barrère nous apprend que le comité de salut public s'empara de papiers et documens diplomatiques, au nombre desquels se trouvaient des instructions développant les dispositions de ce traité, et les moyens d'exécution et de coopération de chacune des puissances coalisées et partageantes, une carte générale d'Europe gravée à Londres, et dont le graveur avait laissé en blanc l'espace occupé par la France; enfin une carte de France, sur laquelle étaient tracées les diverses parts que devait obtenir chaque puissance.

Comme je ne traite pas une question générale de politique, j'en ai dit assez pour convaincre que le fils de Louis XVI ne pouvait pas avoir pour appui les Bourbons, ni les puissances qui tournèrent l'esprit de la révolution de 1789 contre l'antique monarchie Française. Le Duc de Normandie, Prince populaire et national par ses malheurs, a dû, comme unique héritier des haines ambitieuses auxquelles on sacrifia sa famille et sa patrie, recueillir le patrimoine de souffrances que lui avaient préparé les ennemis de son nom, les spoliateurs de ses droits. On se pénétrera mieux de cette vérité quand nous l'aurons vu constamment tenu hors du droit commun par une politique inquiète, intéressée néanmoins à sa conser-

vation, dont tous les pouvoirs se firent un moyen pour toutes les hypothèses possibles. Les vieilles machines révolutionnaires mises en action dans nos plus grands jours de calamités subsistent toujours, prêtes à fonctionner encore, en cas d'opportunité. Le machiavélisme des hommes d'État est persévérant, progressif et jamais rétrograde. Plus le résultat voulu par eux semble s'éloigner; plus ils s'étudient à faire naître une occasion de revenir à leurs vues primitives. La politique envahissante dont les cabinets de Vienne et de Londres offrent de parfaits modèles, consiste à se laisser aider par les événemens, à savoir les attendre et surtout en profiter. Ce ne sont pas les traités qui font les nations amies; ils ne servent le plus souvent qu'à couvrir de perfides pensées, jusqu'à l'heure où l'intérêt qui sommeillait, faute de moyens d'action efficace, commande de n'en tenir aucun compte. Bien des combinaisons traîtresses se sont ourdies à l'ombre de vaines démonstrations d'entente cordiale entre les gouvernemens. Les alliances ne sont, pour ainsi dire, qu'un armistice, un temps de repos dans la lutte des nations. Les haines politiques ne s'éteignent qu'avec la cause qui les entretient. La France a trop de poids dans la balance des pouvoirs Européens, pour n'être pas constamment l'objet des rivalités militantes contre sa nationalité. On redoute l'union des Français entre eux; nos divisions intestines, tout en retardant les prospérités de l'intérieur, fortifient les tendances hostiles de l'étranger, dont la politique est entée sur les erremens du passé. Aussi, quoique la légitimité en France soit devenue la souveraineté du peuple, à partir de 1830; la diplomatie des cours n'a pas voulu reconnaître la véritable, parce que, en la laissant reposer, mensongèrement, sur la personne du Duc de Bordeaux, on tient en réserve un brandon de discorde qui pourrait encore, au besoin, allumer un vaste incendie. En persistant toujours à repousser le Duc de Normandie dans sa famille, on maintient une ini-

gué contre la France ; cette famille, complétement isolée, qui ne revendique que le nom et la fortune de ses pères, n'a point de parti politique à opposer à d'autres ; le jour où on la verrait rentrer authentiquement dans ses droits civils, Henri V n'aurait plus d'importance aux yeux de l'Europe ; ses partisans et lui seraient effacés, et l'on perdrait avec eux une chance possible d'agitation, pour un avenir *possible.* Voilà ce que les Français n'ont pas compris. Ces considérations méritent une sérieuse attention, car il a été depuis cinquante ans dans la triste destinée de la France de voir le bien-être des masses sacrifié aux ambitieux de l'intérieur et aux ennemis du dehors. On a indignement trompé la nation, en lui cachant l'existence du fils de Louis XVI. On l'a rendue complice, à son insu, d'une grande injustice Européenne, en lui faisant accepter le Comte de Provence et le Comte d'Artois, comme les héritiers de la monarchie. Elle a donc tout à craindre d'une politique qui s'est jouée amèrement de ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, la vérité, la justice, et l'humanité, par l'odieuse proscription du Duc de Normandie, uniquement parce qu'il était, contre les projets de la diplomatie étrangère, une puissance redoutable comme être moral et de principe. Puissent les Français mettre enfin à profit les leçons de l'expérience, en s'unissant entre eux, dans l'intérêt du bonheur commun, par une harmonie vraiment patriotique ; que toutes dénominations de parti cessent, qu'il n'y ait plus chez nous qu'une grande famille de frères justes et vrais en tout ; la France deviendra l'arbitre de la paix du monde et en assurera la stabilité par sa force compacte, car alors seulement elle sera crainte et respectée.

FIN DU TOME PREMIER.



